



Université Catholique de Louvain
Faculté des Sciences Politiques et Sociales

Aires protégées, espaces disputés et développement au Nord-est de la R D Congo

PAUL KATEMBO VIKANZA

Thèse de Doctorat en sciences politiques et sociales
(populations et développement)

Membres du Jury :

Prof. An Ansoms, Présidente	Université Catholique de Louvain (IED)
Prof. Frédéric Lapeyre, Promoteur	Université Catholique de Louvain (IED) / Economiste BIT
Prof. Fabienne Leloup	Facultés Universitaires Catholiques de Mons
Prof. Marc Mormont	Université de Liège (ULg / Arlon)
Prof. Angelus Mafikiri Tsongo	Université Catholique du Graben (Butembo / RD Congo)
Prof. Jean-Marie Wautelet	Université Catholique de Louvain (IED)

Louvain-la-Neuve, septembre 2011

Sommaire

Liste des cartes, schémas et figures	v
Liste des tableaux :	v
Sigles et acronymes utilisés :	vi
0. Introduction générale :	1
0.1. Problématique :	1
0.1.1. Contexte	1
0.1.2. Question de recherche : "Conservation de la Nature, réduction ou reproduction de la pauvreté ?"	7
0.1.3. Objectif de la recherche : analyser les interactions "Conservation de la nature-Développement local"	8
0.1.4. Hypothèses : "Conservation de la Nature pour protéger l'environnement, d'abord une question de survie !"	8
0.2. Méthodologie	13
0.2.1. Approche d'étude	13
0.2.2. La méthode	15
0.3. Le Milieu d'étude	22
0.3.1. Le milieu physique	24
0.3.2. Le milieu socioéconomique	32
Première partie : Des fondements théoriques de l'étude	43
Chap. I : ÉTUDE THÉORIQUE SUR LES ESPACES DISPUTÉS, L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA NATURE	44
1.1. Les fondements de base	44
1.1.1. De l'écodéveloppement à la viabilité des systèmes	45
1.1.2. Le développement durable	49
1.2. Le rapport de l'homme à la nature	55
1.2.1. Le rapport à la nature	55
1.2.2. Typologie des logiques à la base de la conservation	58
1.2.3. Du rapprochement des logiques en action	59
1.3. La question de l'environnement	62
1.3.1. L'environnement : ses composantes et ses fonctions	62
1.3.2. Le modèle "Environnement-Système"	64
1.3.3. Le champ de l'Environnement : aux limites du maîtrisable	67
1.4. De la conservation de la nature	68
1.4.1. Des ressources naturelles et leurs conflits	69
1.4.2. De la protection de la biodiversité	72
1.4.3. La conservation de la nature	74
1.4.4. De la patrimonialisation de la nature	77
1.4.5. La controverse dans l'évolution des paradigmes de la conservation	80
1.5. Espaces disputés et précarisation socioéconomique des populations	91
1.5.1. Éléments d'analyse du processus de précarisation	91
1.5.2. Le cercle vicieux d'espaces disputés et précarité	95
1.5.3. L'effet d'amplification par les aires protégées (AP)	97
1.6. Enjeux et acteurs de développement local	99
1.6.1. Du "Développement" aux possibles développements	99
1.6.2. Du développement local : pour harmoniser les vues !	102
1.6.3. Des pratiques populaires : pour affirmer la pluralité des devenirs	103
1.7. Des régulations sociales dans le contexte d'étude	107
1.7.1. Des éléments théoriques	107
1.7.2. Des régulations autour du foncier	109
1.8. Conclusion partielle	113

Deuxième partie : Des limites de gestion technoscientifique ou traditionnelle de la nature	116
Chap. 2 : LA CRISE DES PARCS NATIONAUX.....	117
2.1. <i>Les conflits et les acteurs autour du Parc National des Virunga (PNVi)</i>	117
2.1.1. Les origines du conflit	117
2.1.2. L'évolution des conflits	119
2.2. <i>Le conflit de Mayango's</i>	128
2.2.1. Déclenchement du conflit.....	128
2.2.2. Présentation des faits	130
2.2.3. Notre visite à Nyaleke.....	136
2.3. <i>Le conflit de la côte Ouest du lac Édouard</i>	140
2.3.1. L'émergence du conflit.....	140
2.3.2. Tentatives de rétablir le "corridor écologique".....	142
2.3.3. La crise halieutique au lac Édouard	152
2.4. <i>D'autres conflits à Kanyatsi-Lubiriha</i>	166
2.4.1. Des conflits en zone de Kanyatsi	166
2.4.2. Le conflit de la ville de Lubiriha	168
2.5. <i>Le cas du Parc National de la Maïko (PNM)</i>	175
2.5.1. Une présentation générale.....	175
2.5.2. Des difficultés de gestion du PNM	177
Chap. 3 : LA VIE DES AUTRES RÉSERVES NATURELLES	181
3.1. <i>Des dispositions et considérations générales</i>	181
3.1.1. De la réglementation des réserves naturelles	181
3.1.2. Une localisation d'ensemble en région de Butembo	184
3.2. <i>Le temps de classement des réserves naturelles</i>	185
3.2.1. La dynamique de création des réserves	185
3.2.2. Une classification selon un zonage altitudinal	187
3.2.3. Des spécificités reconnues à la création.....	190
3.3. <i>Le temps de déclassement des réserves naturelles</i>	196
3.3.1. Quelques dispositions réglementaires	196
3.3.2. La ruée vers les espaces des réserves.....	197
3.3.3. La disparition des réserves naturelles	200
3.4. <i>Les conflits liés aux réserves naturelles</i>	205
3.4.1. Les conflits des réserves de Biena et de Mwine.....	205
3.4.2. Des altercations autour de la réserve de Lopo.....	207
3.4.3. Des réclamations liés à la réserve de Tantibo	209
3.4.4. Des pressions sur la réserve de Kalikuku.....	211
3.5. <i>Vers des réserves communautaires et des forêts coutumières ?</i>	214
3.5.1. Le modèle de la Réserve des Gorilles de Tayna (RGT).....	215
3.5.2. Les projets des forêts coutumières à Mwenda et à Bahatsa.....	221
3.5.3. Les mobiles de reconstitution de la réserve du mont Lubwe.....	225

Chap. 4 : DES TRADITIONS DE CONSERVATION DE LA NATURE.....	235
4.1. <i>Introduction</i>	235
4.2. <i>Une conception philosophique à la base ?</i>	236
4.2.1. D'abord une note sur le contexte des entretiens	236
4.2.2. Des racines de la croyance locale.....	237
4.3. <i>Des représentations conformes à la conservation ?</i>	241
4.3.1. Des conséquences de la vision traditionnelle.....	241
4.3.2. Les différentes représentations	245
4.3.3. Des rapports avec la conservation de la nature	252
4.4. <i>L'implosion du modèle traditionnel</i>	257
4.4.1. Des lacunes inhérentes à la vision traditionnelle	257
4.4.2. La tradition face à la modernité	259
4.4.3. D'autres facteurs d'implosion	262
Conclusion partielle.....	264
Troisième partie : Essai de convergence des allégories	268
Chap. 5 : VERS UN NOUVEAU PARADIGME DE CONSERVATION	269
5.1. <i>Une reformulation des contours de la conservation</i>	269
5.2. <i>Des leçons tirées de la gestion technoscientifique</i>	270
5.2.1. Des leçons apprises des Parcs nationaux	270
5.2.2. Des leçons apprises des réserves naturelles	275
5.2.3. Des leçons apprises des expériences récentes.....	276
5.3. <i>Un réinvestissement dans les traditions locales</i>	279
5.3.1. La nécessité d'intégrer les coutumiers et leurs traditions.....	279
5.3.2. Des potentialités réelles des symboles de la tradition	282
5.3.3. Des mesures nécessaires d'accompagnement.....	286
5.4. <i>Une vision de la conservation au-delà des frontières</i>	288
5.4.1. De la protection du "Grand Landscape Virunga"	289
5.4.2. Le paysage Maïko-Tayna-Kahuzi-Biega	293
5.4.3. Les possibilités de coopérations bilatérales.....	296
5.4.4. Une prise en compte de l'aspect du tourisme.....	298
5.5. <i>Du pilotage du processus d'intégrations</i>	303
5.5.1. Des garanties nécessaires.....	304
5.5.2. Des termes constitutifs	307
5.5.3. Des étapes à accomplir	309
6. Conclusion générale	312
BIBLIOGRAPHIE.....	324
1. Ouvrages et articles	324
2. Sources internet.....	331
3. Documents d'Archives	332
Annexes.....	333
Annexe 1 : a) Fiches d'identification des "spoliateurs" du PNVi à Lubiriha.....	333
Annexe 1 : b) Protocole de bail adressé aux "spoliateurs" identifiés du PNVi à Lubiriha.....	334
Annexe 2 : Croquis de situation des réserves forestières de l'Extrême Nord-Kivu.....	337
Annexe 3 : Acte de déclassement de réserves naturelles du Kivu	338
Annexe 4 : Projet d'ordonnance de déclassement de réserves de Mambasa et de Mateitei	339
Annexe 5 : Prise de conscience pour la reconstitution de la réserve du Mont Lubwe	341

Liste des cartes, schémas et figures

Figure 1 - Modèle théorique adopté : Schéma actionnel	14
Figure 2 - Localisation de la région de Butembo et des zones en conflits.	24
Figure 3 - Schéma de localisation des zones étudiées	28
Figure 4 : Les hautes montagnes du rift Albertin(poudrière démographique).....	35
Figure 5 - Les trois piliers du développement durable	51
Figure 6 - Diagramme d'interactions dans l'ensemble "Système Nature"	61
Figure 7 - Précarisation des populations par une gouvernance historique de prédation	127
Figure 8 – Les paysans racontent leur version de faits	137
Figure 9 - Trace de l'ancien village Matongo dans le PNVi ; un Ficus comme point limite du PNVi.	138
Figure 10 - L'aspect de la zone forestière de Mayango's en conflit.....	139
Figure 11 - Tumbwe, la rivière qui donne la démarcation du PNVi par les paysans.....	141
Figure 12 - Le village de Muramba, symbole de la résistance contre le projet du PNVi.....	143
Figure 13 - Etat de dégradation avancée sur les pentes qui surplombent le lac Édouard.....	148
Figure 14 - Localisation d'ensemble des réserves naturelles en région de Butembo.....	184
Figure 15 - Localisation schématique des réserves naturelles en région de Butembo.....	190
Figure 16 - Schéma d'une vision du monde dans la tradition Nande	241
Figure 17 - Un mahero typique, au village Vuranga en localité de Musienene	246
Figure 18 - Un kyaghanda à Muramba, zone d'arrivée des Nande dans la région	247
Figure 19 - L'aspect apparent du lieu identifié comme kyaghanda de Kivuli.....	247
Figure 20 - Un masingiro à Iremera, associé au vwami de la chefferie des Baswagha	248
Figure 21 - Un "Musaka" typique construit à Muramba au bord du lac Édouard.	249
Figure 22 - L'ensemble du musaka (édicule sous un ficus protégé) à Muramba	249
Figure 23 - Un <i>Hymenocallis littoralis</i> , dit "riranga rya Kalisya", selon Kawalina.....	250
Figure 24 - Le mahero du mwami Kighombwe conservé en plein centre de la ville de Butembo.....	256
Figure 25 - Contexte actuel de la conservation ;Reconstitution de la réserve du Mont Lubwe.....	279
Figure 26 - Les entités administratives de la région de Butembo.....	284
Figure 27 - Carte du 'Grand Landscape Virunga'	290
Figure 28 - Le Paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega (MTKB)	294
Figure 31 - Perspectives d'intégration Développement-Conservation en région de Butembo	310

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Les catégories de gestion des aires protégées/IUCN	77
Tableau 2 : Évolution des densités des populations sur les rives du PNVi	124
Tableau 3 : Identification des réserves naturelles en région de Butembo	187
Tableau 4 : Spécificités retenues à la création des réserves naturelles	194
Tableau 5 : Chronologie des actes officiels de déclassement des réserves en région des Butembo	204
Tableau 6 - Entités administratives des territoires de Beni et Lubero	283

Sigles et acronymes utilisés :

AAEABMK :	Association des Agriculteurs et Eleveurs, Axe Beni-ville, Mutwanga-Kasindi
ACEKA :	Association des Consommateurs d'Eau de Katwa
ACEKAVU :	Association des Consommateurs d'Eau de Katwa et Vutetse
ADF/NALU :	Allied Democratic Forces/National Army for Liberation of Uganda
ADG :	Administrateur Délégué Général
AFDL :	Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo
AGRIPEL :	Agriculture, Pêche et élevage
AK-47 – :	Automate de Kalachnikov modèle 1947
AP :	Aires protégées
ARCOS :	<i>Albertine Rift Conservation Society</i>
ASBL :	Association Sans But Lucratif
BINGO :	<i>Big International Non-Governmental conservation Organizations</i>
BINP :	Parc National de Bwindi Impénétrable
BM :	Banque Mondiale
CACUDEKI :	Centre d'Animation pour la Culture et le Développement de Kirumba
CARPE :	Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement
CBCA :	Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique
CEE :	Communauté économique européenne
CI :	Conservation Internationale
CMED :	Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
CNDP :	Congrès national pour la défense du peuple
CNKi :	Comité National du Kivu
CNUED :	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et de Développement
CO.B.KI. :	Compagnie des Boissons du Kivu
COBELMIN :	Compagnie Belge de Mines
CoCo :	Conservation Communautaire
CoCoSi :	Comité de coordination du Site
COCREFOBA :	Conservation Communautaire pour la Réserve Forestière des Bakano
Comifac :	Commission des forêts d'Afrique centrale
COPEVI :	Coopérative des Pêcheries des Virunga
COPILE :	Coopérative des Pêcheries Indigènes du Lac Édouard
CPMN :	Chambre professionnelle de la médiation et de la négociation
DFGF :	<i>Dian Fossey Gorilla Foundation</i>
DGM :	Direction Générale de l'Immigration
DSCRIP :	Document des Stratégies de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSRP :	Document des Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté
ENRA :	<i>Enzymes Refiner's Association</i>
ESCO/Kivu :	<i>Edmond Shulter Compagny/Kivu</i>
FAO :	Food and Agriculture Organization (United Nations)
FARDC :	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR :	Forces démocratiques de libération du <i>Rwanda</i>
FEC :	Fédération des Entreprises au Congo
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
FMI :	Fonds Monétaire International
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance

GES :	Gaz à effet de serre
GLV :	<i>Grand Landscape Virunga</i>
GMNP :	Parc National de Gorilles Mgahinga
GO :	<i>Gorilla Organization</i>
GTZ :	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
GVTC :	<i>Great Virunga Transboundary Collaboration</i>
GVTC :	<i>Greater Virunga Transboundary Collaboration</i>
ICCN :	Institut Congolais de Conservation de la Nature
ICDPs :	<i>Integrated Conservation and Development Projects</i>
IPNCB :	Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge
ITAV :	Institut Technique Agricole et Vétérinaire
IZCN :	Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature
J.E.A.N. :	Jeunes engagés pour la protection des Écosystèmes et l'Assainissement de la Nature
JGI :	<i>Jane Goodall Institute</i>
KNP :	Parc National de Kibale
MGL :	Mines des Grands Lacs
MGL :	Mines des Grands Lacs
MNC :	Mouvement des Nationalistes Congolais
MONUSCO :	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
MPR :	Mouvement Populaire de la Révolution
MTKB :	Paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega
MTKB :	Maiko-Tayna Kahuzi-Biega (paysage)
NALU :	<i>National Army for Liberation of Uganda</i>
OCC :	Office Congolais de Contrôle
ODM :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OFIDA :	Officie des Douanes et Assises
OGM :	Organisme génétiquement modifié
OMC :	Organisation Mondiale du commerce
OMT :	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
ORTPN :	Office Rwandais de Tourisme et Parcs Nationaux
PDC :	Parti Démocrate Chrétien
PDG :	Président Directeur Général
PFBC :	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PICG :	Programme International de Conservation des Gorilles
PLAVUMA :	Plantations Vuranga-Matali
PNA :	Parc National Albert
PNM :	Parc National de la Maïko
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNV :	Parc National des Volcans
PNVi :	Parc National des Virunga
PP :	Poste de Patrouille
PST :	Plan Stratégique Transfrontalier
QENP :	Parc National Queen Elizabeth
RCD :	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RCD/K-ML :	Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Kisangani-Mouvement de Libération
RD Congo :	République Démocratique du Congo

RDB :	<i>Rwanda Development Board</i>
RECOPRIFOL :	Réserve Communautaire des Primates et Forêt de la Lowa
REDD :	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
REGIDESO :	Régie de distribution d'eau
REGOLU :	Réserve des Gorilles de Lubutu
REGOUWA :	Réserve des Gorilles d'Utunda et Wassa
RGPU :	Réserve des Gorilles de Punia
RGT :	Réserve des Gorilles de Tayna
RGU :	Réserve des Gorilles d'Usala
RMIP/AT-CODAIPA :	Relance de la Mission d'installation des Populations pour l'Aménagement de la Terre, et Coopérative de Développement Agricole et d'Installation des Paysannats
RMNP :	Parc National des Monts Rwenzori
RNT :	Réserve Naturelle de Tayna
RPKI :	Réserve des Primates de Kisimba-Ikobo
SHUN :	Société du Haut-Uélé et du Nil
SNP :	Parc National Semuliki
SOMINKI :	Société Minière du Kivu
TAKENGO :	Tangausi, Ketsu et Ngongolio
TCCB :	<i>Tayna Center for Conservation Biology</i>
TCD :	<i>Tourism and Conservation Departement</i>
UGADEC :	Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la RD Congo
Unesco :	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais, <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)
USAID :	Agence américaine pour le développement international
UWA :	<i>Uganda Wildlife Authority</i>
WCS :	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF :	<i>World Wide Fund for Nature</i>
WWF/PEVI :	<i>World Wide Fund for Nature</i> / Programme Environnemental autour des Virunga
ZOVIC :	Zones Villageoises Cynégétiques
ZSL :	Société Zoologique de Londres

0. Introduction générale :

0.1. Problématique :

0.1.1. Contexte

La "conservation de la nature" serait-elle la nouveauté dans la lutte pour la survivance ?

Dans le discours fondé sur le développement durable, ce "concept glouton"¹ retrouvé maintenant sur tous les fronts, dans des domaines les plus divers, voire même inattendus, une recette magique semble avoir été trouvée, qui répondrait aux angoisses suscitées par les effets pervers d'un modèle de croissance déconnecté des dimensions environnementales et sociales². Tout se dit comme si la force d'invocation correspondait à l'impact des politiques concrètes.

Par son exigence d'une "soutenabilité" (*sustainable development*), ce propos renferme un nouveau paradigme qui se veut non compromettant pour le développement de demain, formalisé à partir de la publication du rapport Brundtland, en 1987³. Ce paradigme est très prégnant et domine désormais les slogans et les devises des nombreux programmes et politiques, dits de développement, animés, de par le monde, par les institutions tant nationales qu'internationales. C'est le cas de la notion de ressources naturelles considérées comme "patrimoine" tel que défini par l'Unesco : « *Le patrimoine est l'héritage dont nous profitons et que nous transmettons aux générations à venir*⁴. » Devrions-nous alors croire à l'introduction de la dimension de la temporalité dans l'analyse et les pratiques modernes du développement ?

Des signaux clairs venant des politiques dominantes dont la globalisation économique, légitimées par les instances internationales, semblent montrer dans plusieurs cas des exemples *a contrario* : l'instabilité politique et la faillite économique dans diverses régions du monde⁵. Malgré la force d'invocation des bonnes intentions dans la notion de "développement durable", tout se ferait comme si "le dire était déjà le faire". Le système en vogue, le capitalisme ignore toujours le coût réel de ce qui, pour lui, est extérieur à sa logique ou constitue des effets collatéraux, les "externalités"⁶.

Le sens de ce référentiel récent, devenu le credo commun, ne peut se discerner dans toutes ses dimensions que par les configurations de ses applications. Il devient alors intéressant d'observer les articulations et les entrecroisements qui en découlent pour mettre en évidence et analyser les enjeux associés en termes de développement. Les conflits de ressources naturelles offrent une entrée particulièrement pertinente. Et l'analyse du jeu des acteurs impliqués dans ces conflits permet ainsi d'apprécier – dans tout son sens – le processus de développement sur un territoire précis⁷.

Les besoins en développement conduisent à l'utilisation des ressources disponibles dont la mobilisation passe par une mise en scène et un déploiement des stratégies et d'acteurs qui ont des logiques diverses, bases mêmes de conflits. Tandis que la "durabilité" sous-entend et implique non seulement le régime de gestion actuelle des ressources mais prévoit tout autant son implication et

¹ HÉRITIER, S. et L. LASLAZ, éd., *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, 2008, p. 9.

² DEBUYST, F., « Préambule. Une perspective en termes d'acteurs », in : F. DEBUYST, P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruyant, 2001, p. 13-25, p.13.

³ BRUNDTLAND, G. H., éd., *Our Common Future*, rapport publié en 1987.

⁴ UNESCO, « Centre du patrimoine mondial », in : *Patrimoine mondial*, <http://whc.unesco.org/fr/apropos/>, site consulté le 09-03-2006.

⁵ DEBUYST, F., *op. cit.*, p.14.

⁶ HOUTART, F., *L'agroénergie. Solution ou sortie de crise pour le capital ?*, Bruxelles, Couleur du livre, 2009, p. 3.

⁷ DEBUYST, F., « Acteurs, stratégies et logiques d'action », in : F. DEBUYST, P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *op.cit.*, p 113-148, p. 118.

ses effets sur les possibilités de mobilisation future des ressources. Le concept de "développement durable" enveloppe alors des notions complexes qui paraissent parfois contradictoires⁸.

Le cas des systèmes de conservation de la nature, avec les modèles déjà expérimentés et/ou en cours d'application, est particulièrement patent. Dans la déjà longue histoire de la conservation, le cheminement est parsemé de conflits de ressources retranchées ou préservées de l'utilisation.

Au départ, la "conservation de la nature" a d'abord été une alternative à l'entreprise de l'occidentalisation du monde, la modernisation, avant l'implosion des "équilibres" par les grandes révolutions industrielles. Puis, elle est apparue peu à peu comme la facette "milieu" de cette entreprise, en se retrouvant englobée et digérée dans les discours et les pratiques modernes de gestion technoscientifique de la nature.

Comme le disent Rodary et Castellanet, les limites qu'imposaient les techniques d'autrefois ont permis de concilier utilisation et protection des milieux⁹. On conclurait facilement que c'est sans doute pour vouloir refonder ces liens que, lorsqu'ils se sont rendu compte des ruptures aux risques inexplorés, les mêmes tenants de la modernité ont imposé de nouvelles notions, notamment celle "*d'aire naturelle protégée*". Elle a été l'outil dominant de la "conservation de la nature" au cours du XX^e siècle. Néanmoins, dans sa réalisation, ce fameux outil de conservation ne serait-il pas converti en une transposition "moderne" du droit d'usage réservé aux dominants ?

Ce qui convient à la caractéristique essentielle du système en action le plus en avant dans la modernisation, le "capitalisme", identifiée par Norel : « *son obsession à contourner les règles collectives, l'obsession de ses privilèges*¹⁰ » ; la conservation se substituant au domaine réservé du seigneur et de ses successeurs, l'appareil photographique remplaçant le fusil.

Après les premières tentatives de gestion intégrée aux XVIII^e et XIX^e siècles, après les politiques étatiques centralisées des parcs nationaux et des réserves naturelles au XX^e siècle, la vague des nouvelles formes de conservation proclamées récemment – dites centrées sur la participation des populations – est célébrée comme le dernier souffle qui placerait la conservation en ordre utile des exemples concrets de développement durable¹¹.

Cependant, l'inquiétude reste. L'espoir placé en ces modèles de conservation va-t-il répondre aux attentes qu'ils suscitent ? Cette nouvelle approche ne serait-elle pas restée au stade du discours ? Et dans les rares cas d'application, ces nouveaux modèles auront-ils l'opportunité de relever le défi que pose concrètement le "développement durable" aux politiques d'actions : répondre à la fois à des objectifs de conservation et de développement social ?¹² Il s'ajoute la capacité de stockage du carbone avec la prise en compte du réchauffement climatique, bien qu'encore largement débattu quant à sa stricte dépendance des actions anthropiques. Le pari semble difficile à gagner au point qu'on fait face depuis peu, sur le champ de la participation, à des forces d'inerties qui simulent les tentatives de retour à la sanctuarisation de la part des conservateurs officiels¹³. Comme pour entériner la récente conclusion des auteurs qui affirment : « *l'approche participative est arrivée soit trop tôt, soit trop tard*¹⁴. »

⁸ GUAY, L., « Introduction. Le développement durable en contexte historique et cognitif », in : L. GUAY, L. DOUCET, L. BOUTHILIER et G. DEBAILLEUL, éd., *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Saint-Nicolas, Les PUL, 2004, p. 1.

⁹ RODARY, E. et C. CASTELLANET, « Introduction. Les trois temps de la conservation », in : E. RODARY, C. CASTELLANET, et G. ROSSI, éd., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, Karthala, 2004, p. 5-44., p. 7.

¹⁰ NOREL, P., *L'Histoire économique globale*, Paris, Le Seuil, 15 octobre 2009, 290 p.

¹¹ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 7.

¹² *Ibid.*, p. 5-44., p. 7.

¹³ AUBERTIN, C., F. PINTON et E. RODARY, « Introduction. Le développement durable, nouvel âge de la conservation », in : C. AUBERTIN et E. RODARY, éd., *Aires protégées, espaces durables ?*, Marseille, IRD, 2008, p. 17-27., p. 18.

¹⁴ GRYSSELS, G., « Avant-propos », in : ROULET, P.-A. et P. ASSENNAKER, éd., *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*, Bruxelles (Tervuren), MRAC, 2008, p. 7.

En République Démocratique du Congo (RD Congo), voici bientôt un siècle que le premier parc national a été créé, en 1925, le Parc National des Virunga (PNVi) – alors Parc National Albert. Depuis lors, de nombreuses aires protégées (AP) ont suivi. Elle compte, de nos jours, près d'une dizaine de parcs nationaux – PNVi, Parc de la Garamba, de l'Upemba, de Kahuzi Biega, de Salonga-Nord, de Salonga-Sud, de la Maïko, de Kundelungu et le Parc Marin des Mangroves –, des réserves naturelles aux statuts similaires à ceux des parcs nationaux – Réserve de faune à okapis d'Ipulu, Réserve naturelle d'Itombwe, Réserve de Lomako-Yokokama et autres – et une multitude d'autres réserves et forêts classées sous d'autres statuts. De plus, les institutions habilitées projettent encore des extensions allant jusqu'à doubler les superficies déjà classées en AP. Estimé à environ 7,7 % (en 2007) du territoire national, soit autour de 180 507 km² sur les 2 345 000¹⁵, les projections officielles prévoient de porter ce taux d'AP, à 15 % dans un proche avenir¹⁶. Comme dit la loi N° 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier en RD Congo en son article 14 qui stipule : « *Les forêts classées doivent représenter au moins 15 % de la superficie totale du territoire national* »¹⁷. »

Et dans la plupart des cas, ces espaces ont été désignés sans consultation des communautés locales qui vivaient déjà de leurs ressources. Elles en ont été simplement expulsées et en sont aujourd'hui les "populations riveraines". C'est ce que fustige Gay en parlant des indigènes des pays tropicaux :

*« Jusqu'à un passé très récent, un parc naturel qui tombait sur leur territoire ressemblait à une malédiction. Des étrangers cousus d'or, des politiciens couverts d'honneurs décidaient un bon matin qu'il fallait protéger l'environnement. Personne ne leur demandait leur avis, personne ne s'intéressait à la façon dont ils menaient leur existence, aux liens qu'ils avaient tissés, depuis des siècles, avec les plantes, les bêtes, les saisons, le monde en somme »*¹⁸. »

Au Nord-Kivu – nord-est de la RD Congo –, plus particulièrement dans la région de Butembo en étude dans ce travail, formée des circonscriptions administratives de Beni et de Lubero – les Territoires de Beni et de Lubero –, depuis la création du PNVi et d'autres réserves naturelles, il se vit en permanence des tensions entre les structures officielles chargées de la protection de ces espaces et les populations riveraines. Ces conflits locaux – le plus souvent à répercussions néfastes sur la paysannerie et sur l'environnement – sont des manifestations visibles qui mettent en évidence des articulations difficiles entre enjeux publics et privés et entre enjeux des institutions officielles et populaires. Les uns – engagés dans la conservation – évoquent des raisons écologiques de protection d'espèces endémiques ou en voie d'extinction, de protection de la biodiversité, de préservation de paysages et de régulation de l'environnement global pour justifier la sanctuarisation des réserves naturelles, tandis que les autres – les populations et leurs institutions – considèrent légitime et indéniable l'utilisation des ressources disponibles dans ces espaces alors disputés, pourtant partie intégrante de leurs territoires.

Des observateurs soucieux de la question accusent d'abord l'évolution démographique dans la région¹⁹. L'explosion démographique y enregistrée pendant le dernier demi-siècle a gonflé considérablement la demande en ressources d'une population exponentiellement croissante qui ne

¹⁵ RDC, M.E.C.N.E.F. et PNUD, *Identification et Evaluation des Besoins en Renforcement de Capacités pour la Gestion de l'Environnement en République Démocratique du Congo. (Synthèse des rapports thématiques intérimaires : Biodiversité, Désertification & Déforestation et Changement Climatique). Rapport de Consultation*, Kinshasa, M.E.C.N.E.F. et PNUD, Juillet 2007, 92 p, p. 12.

¹⁶ Discours du Ministre de l'environnement de la RD Congo du 14 avril 2007 à Washington, à l'occasion de la Table Ronde initiée par le Gouvernement de la RD Congo, du Royaume de Belgique et la Banque Mondiale, pour échanger et réfléchir sur l'avenir du deuxième bloc forestier tropical de l'Afrique dont la moitié se trouve en RD Congo.

¹⁷ Article 14 de la loi N° 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier en République Démocratique du Congo.

¹⁸ GAY, P., *Des zoos pour quoi faire ? Pour une nouvelle philosophie de la conservation*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2005, p. 65.

¹⁹ CALAS, B., « Les densités : introduction à la géographie de l'Afrique orientale ? », *Espace, populations, sociétés*, vol. 0755/7809, n° 1, 1999, p. 53-65.

- VYAKUNO, K., *Pression anthropique et aménagement rationnel des hautes terres de Lubero en R.D.C. Rapports entre sociétés et milieu physique dans une montagne équatoriale*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse. Le MIRAIL, mars 2006, p. 162 et 505.

vit que du produit des champs. D'autres considèrent que les conflits sont inhérents à l'institution de cette "conservation de la nature" ; ils naissent avec ces AP souvent créées par des procédures non consensuelles comme des expropriations qui ont jeté dehors des populations sans autres moyens de mener décentement leur vie²⁰. D'autres encore attribuent l'escalade des disputes autour des ressources davantage aux méthodes de gestion de ces AP. Elles n'ont permis aucun rapprochement avec des populations dans une région déjà minée par une pénurie grandissante de terres arables, exprimée sous forme d'une crise foncière, exacerbée de plus en plus par la dégradation continue des sols en culture et la surenchère imposée au capital foncier²¹.

Cette recherche se situe sur cette continuité. Certes, ces études ne sont pas encore abondantes dans la région observée. Le but est d'analyser, dans les conditions spécifiques locales, quelles peuvent être les chances et les opportunités de conciliation des préoccupations environnementalistes avec celles de développement. Ce travail se veut donc être un effort, mental et empirique, de contribution à l'adoucissement des effets de l'inéluctable « loi de Murphy »²² prévisible dans le processus de développement au Nord-est de la RD Congo, notamment ceux annoncés dans les rapports populations-environnement avec les multiples dégradations des milieux.

La prétention de cette contribution est d'explorer les articulations dans l'interface société-environnement, dans le processus de développement basé sur des ressources naturelles des espaces disputés dans la région. La protection de l'environnement par une gestion scientifique de la nature, ses effets et son impact sur la production et la reproduction sociale, dans un contexte démographique particulier relativement saturé, sont au cœur du raisonnement. Telles sont la situation et les conditions de vie d'un grand nombre de populations dans la région de Butembo, les AP y sont retrouvées sur des espaces déjà fortement disputés. Ce territoire, en plein cœur de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale, aux frontières de la RD Congo avec l'Uganda et le Rwanda, forme un cas typique de protection de la nature là où, depuis des décennies, la carence en ressources naturelles est déjà perçue avec acuité par les habitants.

Pour que cette partie du globe reste durablement viable, habitable et, par voie de conséquence, utile à toute la planète, les conditions d'une sécurisation sociale sur ce territoire doivent constituer une préoccupation des chercheurs comme des décideurs. En effet, la salubrité ou la conservation comme la détérioration et l'érosion d'un milieu, par l'apport de sa part de production peu ou pas nocive ou de nuisance, de pollution, participent, *in fine*, à l'état de l'environnement global. Rien ne serait plus à isoler depuis la découverte de la complexité des dynamiques des systèmes naturels²³.

Spécialement, les conditions sociales autour des AP prises comme des instruments de gestion scientifique de la nature, notamment de la biodiversité, devraient attirer plus d'attention quand ces dernières sont transformées en espaces disputés. Puisque, de notre temps, nombreux sont les intervenants qui ont admis que les populations locales devraient de plus en plus être considérées

²⁰ GAY, P., *op. cit.*, p. 65.

- NZABANDORA, N. M. J., *Histoire de conserver : Evolution des relations socio-économiques et ethnoécologiques entre les parcs nationaux du Kivu et les populations avoisinantes (RD Congo)*, Thèse de doctorat, ULB, 2002-2003, p. 147.

- MENGUE-MEDOU, C., « Les aires protégées en Afrique : Perspectives pour leur conservation », *La revue des sciences de l'environnement sur le Web*, Vol 3, N° 3, Avril 2002, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, [PDF] retrouvé sur <http://www.vertigo.uqam.ca/vol3no1/>, document consulté le 29 mars 2006.

²¹ MUGANGU, T. et V. K. MUSHENGEZI, *Exploitation conflictuelle et non durable par la gestion séparée de systèmes contigus de production et de conservation de la nature : Cas du Mont Tshiabanimu au Parc National des Virunga, R. D. Congo*, Deuxième colloque Pan-Africain sur l'utilisation des ressources naturelles en Afrique, Ouagadougou, Juillet 2000, UICN, <http://www.iucn.org/themes/>, consulté le 25-01-2006.

- MAFIKIRI, T. A., *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaire)*, Paris, L'Harmattan, 1994, 184 p., p. 37.

- KITAKYA, P. A., *Interactions entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, Thèse de doctorat UCL, novembre 2007.

²² COPES, P., 1990, cité par WEBER, J., *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*, Cirad, 1995 : Celle-ci énonce que dans un système complexe, quelle que soit la probabilité d'occurrence de graves problèmes, ceux-ci apparaîtront.

²³ WEBER, J., *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*, Paris, Cirad, juin 1995, p. 4.

comme une composante incontournable pour des projets de conservation durables. C'est cette reconnaissance qui motiverait les stratégies actuelles de Conservation Communautaire (CoCo) élaborées par l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) quand il affirme :

« Il est aujourd'hui établi que la gestion durable des Ressources Naturelles ne se conçoit pas sans la participation des populations étant donné que les stratégies d'interventions exclusives préconisées depuis la création des Aires Protégées en Afrique n'ont pas produit les effets escomptés²⁴. »

Dans le même temps, il est tout aussi intéressant de faire remarquer que les poches de biodiversité remarquables – que les "experts" découvrent, dont ils se passionnent ensuite pour leur conférer un statut particulier à protéger – ont été, le plus souvent, dans une zone relevant traditionnellement de l'influence d'un groupe humain "périphérique" particulier. Que ce groupe n'ait jamais pu faire valoir ses droits au niveau central, ne préjuge pas pour autant de ses "droits" ni de sa légitimité locale. Ce qui ramène *illico* le débat sur l'effectivité et l'efficacité de la conservation de la biodiversité par cet outil "d'aire naturelle protégée sanctuaire". Ces deux notions ne sont pas à l'abri de la controverse ; elles sont aussi problématiques. Ce célèbre instrument de la conservation – vulgarisé au XX^e siècle – n'échapperait pas aux caractéristiques identifiées récemment dans les dynamiques des systèmes complexes : la variabilité, l'incertitude et l'irréversibilité²⁵.

Les "experts", y voyant des espèces animales ou végétales dignes d'intérêt, ont eu rarement la capacité ou la volonté d'apprécier le fait que ces poches ont pu subsister jusqu'à ce jour non pas du fait du hasard mais seulement du fait qu'un groupe humain en assurait la gestion. Qu'un tel groupe humain, capable de gestion, puisse exister avant "la découverte de l'expert" est impossible à appréhender pour ce dernier, tant les préjugés de la modernité seraient aveuglants et hypnotiques.

Par la "nationalisation", la gestion locale a été supprimée au profit de l'État, c'est-à-dire d'une entité moderne supra territoriale, privant les locaux de leurs lieux de vie et de leurs manières, celles-là qui ont gardé sinon créé ces poches de diversité remarquables.

Que ces espaces soient retranchés de l'exploitation et donc supposés défendus et mis à l'abri de toute détérioration des ressources, le plus dur reste l'état de conservation des milieux en exploitation dans les environs. Ces derniers devraient pourtant retenir plus d'attention et d'énergie que celles investies dans les aires mises sous cloche puisqu'une exploitation non soutenue entraîne la dégradation des milieux, source-même des pressions sur les aires dites protégées (les AP). Les politiques de conservation ne devraient-elles pas alors concerner et surtout commencer au-delà des AP ?²⁶ Comme qui dirait : *« la prévention est le meilleur médicament ! »*.

De plus, quand ils veulent tourner les yeux vers les populations, les dispositifs de CoCo, comme outils de protection de la nature, interviennent visiblement dans le cadre de nombreuses recettes centrées sur la participation préconisées par les institutions financières internationales dont principalement la Banque Mondiale (BM). Toute la crainte réside en ce que ces dispositifs soient inventés et de toute vraisemblance, imposés seulement par la recrudescence de l'indocilité du local, comme l'établit d'ailleurs à juste titre l'affirmation de l'ICCN déjà cité. Et donc, loin d'être impulsés par la volonté d'une compréhension plus large du "local" et de son sculpteur, "l'acteur populaire", ils risquent, au mieux, quand ils ne sont pas un simple alibi cosmétique, de verser dans le paradoxe de "l'approche faible" de la participation dénoncé par Lapeyre :

²⁴ ICCN, *Projet de la stratégie nationale de conservation communautaire en République Démocratique du Congo (2007 - 2011)*, Kinshasa, ICCN, 2008, p. 6.

²⁵ WEBER, J., *op. cit.*, p. 4.

²⁶ AUBERTIN, C., F. PINTON et E. RODARY, « Introduction. Le développement durable, nouvel âge de la conservation », in : AUBERTIN, C. et E. RODARY, Éd., *Aires protégées, espaces durables ?*, Marseille, IRD, 2008, p. 17-27., p. 18.

« [...] elle prétend donner la parole et l'initiative aux pauvres et aux exclus alors que, dans le même temps, elle redoute que leurs revendications et leurs initiatives ne s'écartent de la voie du dialogue qu'elle a soigneusement balisée. [...] ceux-ci peuvent participer tant qu'ils ne cherchent pas à modifier les règles du jeu et n'exigent pas une redistribution des ressources et du pouvoir [...] elle comporte un non-dit : la distribution du pouvoir n'est jamais égale et on ne s'en empare pas librement²⁷. »

Quelles sont alors les préalables à la participation pour une conservation durable de la nature ?

Dans le cadre de ce travail de thèse, le défi est de projeter, à partir de la compréhension des états de lieux constatés aux investigations et établis aux dépouillements, des scénarios du devenir et de la nouvelle face à venir des paysages de la région. Les surdensités des populations transformées en expression de saturation d'espaces par la surenchère du capital foncier et les dégradations des terres arables sous un régime quasi-prédateur et sans aucun encadrement de l'activité agricole sont les conditions de vie des multitudes. Dans ce contexte d'explosion démographique entraînant, avec elle, une surexploitation continue des ressources sans structures de régénération, quel peut être l'avenir des AP dans la région et leur influence sur la paysannerie ? Jusqu'où les méthodes fortes – par une protection policière des AP – pourront-elles tenir le coup ?

Pour y arriver, il apparaît logique de rappeler d'abord les circonstances et les buts visés à la naissance de ces AP et donc les mécanismes de la création de ces outils de la conservation devenus des espaces disputés. Puis, d'un côté, procéder à la description des régimes de gestion adoptés et de leurs répercussions sur la paysannerie dévoile, en partie, les articulations dans les conflits. Ensuite, de l'autre côté, spécifier qu'une compréhension poussée de ces articulations résulte de la mise en évidence des actions et réactions des intervenants mais surtout de la prise en compte des activités permettant aux populations de négocier et de redéfinir des nouveaux rapports avec les ressources pour la nouvelle condition de vie. Et dans cette confrontation, le degré d'adaptation et de résistance populaires, face à cette offensive d'insécurité sociale, est décisif pour l'avenir de la conservation.

Au bout de cet effort de compréhension et de description des phénomènes localement vécus, il se dégage l'inventaire des acteurs repérés dans les conflits, avec leurs objectifs et les stratégies mises en jeu²⁸. Par la suite, il est à établir les parts de responsabilité dans les efforts, réussis ou échoués, déjà consentis afin de constater et tirer les conséquences qui en découlent. Ces dernières permettent alors d'évaluer et de distinguer les sens des actions observées sur base des résultats obtenus. Ce qui constitue alors une base des données expérimentales – une sorte de banque des données – autorisant d'envisager, en défaut du bon ou du meilleur usage, une voie d'usage consensuel des potentialités locales, à transformer en opportunités de conciliation des avis divers d'acteurs. Enfin, il reste à proposer un cadre propice à ce processus d'intégration entre le développement local et la conservation de la nature et, par elle, la protection de l'environnement.

En entrant par la porte des "AP", la visée est de déployer (étaler) les stratégies mises en action dans ces modèles dits de cas concret de "développement durable" et d'évaluer les résultats obtenus sur ce terrain qui a ses caractéristiques spécifiques : "saturation" démographique, zone frontalière, compartimentation forte du relief, biodiversité très riche, tradition locale, culture propre, etc. Par cet exemple de conflits d'AP, l'intérêt plus global de ce travail est sa finalité d'identifier les acteurs et d'apprécier leurs façons d'intervenir dans les processus de construction et déconstruction des schémas de "développement" prescrits aux pays du Sud.

²⁷ LAPEYRE, F., « Mondialisation, néo-mondialisation et « devenirs » : un autre regard sur les pratiques populaires », in : FROGER, G., éd., *La mondialisation contre le développement durable ?*, Bruxelles, P.I.E.-P. Lang, Coll. EcoPolis, 2006, p. 151-162.

²⁸ C'est d'ailleurs, aussi, un préalable à toute activité de médiation ; SIX, J.-F., *Dynamique de la médiation*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

Tels sont les facteurs à examiner dans cette étude, elle propose un exposé de cette évolution dont l'aboutissement, les conditions de vie actuelle, sont la résultante d'un long processus de ces offensives et contre-offensives, des actions-réactions, des interactions et résignations, des interrelations qui constituent l'histoire-même de la région d'implantation des aires en question. Aux yeux des populations locales, la création de ces AP, telles qu'elles ont été imposées sur ce territoire, comme il sera montré, entre bien dans la liste des offensives d'insécurité sociales qu'elles ont subies et qu'elles subissent encore.

Quelles sont alors les politiques concrètes et les stratégies de protection de l'environnement, de conservation de la nature – pour ces espaces disputés – capables d'assurer une sécurisation sociale et de déclencher une dynamique vertueuse de développement durable dans la région ? Comment ces conflits d'AP peuvent-ils constituer une opportunité et être transformés en moteur de développement socioéconomique dans la région ?

0.1.2. Question de recherche : *"Conservation de la Nature, réduction ou reproduction de la pauvreté ?"*

Au vu des conditions de vie désastreuses dans lesquelles sombre la paysannerie locale, nombre de questions se posent. Elles sont au départ de cette recherche. La question peut être envisagée de deux points de vue. Par rapport à l'administration centrale, elle pourrait se reformuler ainsi : « Quels sont les mécanismes et les facteurs à la base de la transformation permanente des aires protégées (AP) en espaces disputés, avec leurs corollaires, dans la région de Butembo ? » ; et du point de vue sociopolitique provincial la question pourrait être celle-ci : « Quelles sont les chances d'un développement socioéconomique soutenu – dans une vision de développement durable – sur ce territoire avec le maintien ou la disparition des aires protégées (AP) ? »

Le défi majeur pour le chercheur impliqué reste de déterminer quelles sont les exigences d'une conservation de la nature qui soit à la fois protectrice de l'environnement et porteuse d'une dynamique de développement socioéconomique.

Les premiers éléments qui s'offrent à l'observation et semblent manquer dans la littérature et partant dans les approches scientifiques et officielles sont les us et coutumes locaux (initiales et en cours), les traditions rapprochées, ou mieux, susceptibles de soutenir une conservation de la nature. Ils peuvent donner le ton et dégager une perspective essentielle pour déminer le "champ". Ainsi, tout au long de l'étude, le débat reste centré autour d'un souci permanent, celui de savoir s'il serait encore possible de concevoir un modèle de conservation, basé sur ces traditions – des pratiques locales de "conservation" –, qui intègre les besoins en développement des populations. À défaut, devrait-on parier et risquer d'affirmer que cette "conservation de la nature", dans les formes adoptées en ces lieux, ne serait que source d'altercations et de tensions, sources d'insécurité sociale ?

Aussi, l'emplacement stratégique des espaces protégés dans la région, surtout le PNVi à la frontière de la RD Congo avec l'Uganda et le Rwanda, peut-il constituer un atout de taille. Quel est alors l'espoir que peut porter l'exploitation de la piste d'intégration régionale transfrontalière de ces AP ?

Soit, en plus, cette conservation peut-elle se justifier aussi par un projet de développement socioéconomique basé sur l'essor du tourisme qu'elle impulserait ? Et dans ce dernier cas, quelles seraient alors les préalables, le rôle et les conditions d'adhésion des populations locales à ce projet, afin de s'inscrire dans la ligne d'un "tourisme durable"²⁹ ?

²⁹ KNAFOU, R., « Tourisme et développement durable », in : VEYRET, Y., éd., *Le développement durable. Cours. Géographie*, Paris, éd. Sedes - Armand Colin, 2007, p. 178-192, p. 179.

Toutes les trois pistes seraient à explorer pour une combinaison judicieusement dosée, acceptée ou passable pour les acteurs, support et occasion hapax d'un espace de débat permanent sur la conservation dans la région.

Pour imprimer un fil conducteur au travail et garder ainsi une cohérence dans le propos, la double question de départ est rendue plus abordable par une décomposition en une suite logique de questions de recherche plus simples :

- Quel sont les mécanismes de constitution des AP en région de Butembo ?
- Comment sont articulées les interactions dans les conflits de leurs ressources ?
- Comment les populations y sont-elles confrontées aux priorités des acteurs dominants ?
- Quelles sont les potentialités locales et régionales, facteurs d'une conservation durable ?
- Quel est le cadre d'une conciliation entre développement et conservation dans la région ?

0.1.3. Objectif de la recherche : analyser les interactions "Conservation de la nature-Développement local"

À l'image de la question centrale, l'objectif général de cette recherche est d'établir les mécanismes et les facteurs d'émergence et de reproduction des tensions autour des ressources des AP afin d'évaluer les actions, d'en déceler les potentialités et de miser sur des interventions susceptibles de convertir ces conflits locaux en dynamiques de développement.

Dans ce sens, il peut être simplifié et décomposé, à la suite des questions de recherche, en des objectifs spécifiques :

- Reconstituer les mécanismes de création des AP en région de Butembo.
- Comprendre les articulations des interactions dans les conflits de ressources des AP.
- Identifier le coût social de cette protection et les pratiques populaires de négociation de la nouvelle condition de vie, qui redéfinissent des nouveaux rapports avec les ressources.
- Dégager atouts, potentialités et opportunités d'une conservation durable dans la région.
- Proposer un cadre de conciliation des avis, entre développement et conservation de la nature.

0.1.4. Hypothèses : "Conservation de la Nature pour protéger l'environnement, d'abord une question de survie !"

Des réponses *a priori* aux questions de recherche forment les hypothèses du travail. Trouvées dans la littérature ou directement posées par le "terrain", elles permettent d'ajuster le propos en constituant des charnières de ce mouvement de va-et-vient entre la réflexion théorique et les travaux empiriques. L'hypothèse sert alors de critère de sélection des données pertinentes ; elle donne ainsi l'amplitude et assure la cohérence entre les parties du travail.

L'hypothèse de départ reconnaît la complexité historique, des interactions dans les conflits des AP, dont l'effet est l'irréversibilité dans les systèmes naturels (partant des bifurcations rencontrées) et non du déterminisme. Principalement, ces conflits et notamment la conversion des AP en espaces disputés, en région de Butembo, sont une émanation de la précarisation continue des populations sur ce territoire. Dans leurs manifestations, l'aspect d'exploitation de subsistance reste au cœur des tensions. Il y a aussi la question des sites rituels ou sacrés, pour les autochtones, qui persiste.

Cependant, de plus en plus, dans ces conflits, la tentation du lucre ou de la modernité marque son empreinte. Elle vient amplifier le contexte avec l'avènement d'exploitations pour l'économie de marché ou de la prédation (les produits agricoles, la pêche artisanale, la pêche plus ou moins motorisée, le bois d'œuvre ou pour d'autres usages, des minerais du sous-sol, le braconnage, et

bientôt du pétrole dans la vallée de la Semuliki, etc.). De même, la tendance à l'urbanisation de certains sites aux rives des espaces protégés pèse de son poids. Elle semble toucher de façon particulière ces conflits et pourra bousculer notablement des supposés acquis aux AP.

Nonobstant, des signes quelques fois visibles du côté paysan – au-delà des espaces mis en défens – peuvent laisser présager un accord possible de la culture et des coutumes locales avec une certaine "conservation de la nature" dans la région. Il s'agit particulièrement des **lieux rituels** fortement respectés et conservés par la coutume locale. Les plus visibles sont des morceaux de boisements protégés qui marquent les **sépultures** des chefs terriens et coutumiers (**mahero**) et des petites forêts sacrées pour des rites d'investiture des chefs coutumiers (**masingiro**). Tant d'autres concepts sont évoqués régulièrement dans la tradition locale : des lieux qui ont été réservés pour des rites d'initiation dont la circoncision (*é'lusumba*), pour la chasse, pour des raisons stratégiques comme obstacles à l'invasion, le lieu d'imploration des esprits pour des guérisons (*vuhima*), le lieu où la maison des esprits (*musaka*), des espèces végétales sacrées et conservées pour des rites spécifiques (*maranga*), des animaux sacrés et conservés (*vitambo*), des terres maudites entretenues par divers mythes, des terres incultes, etc. Ces concepts sont autant de représentations qui présagent d'une forme de conservation de la nature. Par ailleurs, en dehors des zones répertoriées, on trouve des animaux sauvages respectés qui occupent des espaces "en toute illégalité", en tous cas sans protection officielle ni scientifique.

Aussi, la particularité de l'emplacement du PNVi, par sa position stratégique en région des Grands Lacs d'Afrique centrale permettrait-elle à ce parc de constituer un facteur d'intégration régionale. De forme allongée, en suivant la frontière de la RD Congo, le PNVi partage des nombreuses similitudes avec une série des parcs qui lui sont adjacents et qui s'enchaînent, tel un archipel, de l'autre côté de la frontière. Il s'agit, dans une progression sud-nord, du Parc National des Volcans au Rwanda, du Parc de Gorilles Mgahinga, du Parc de la Bwindi Impénétrable, de la Forêt Kalinzu, de la Forêt Kasyoha-Kitomi, du Parc Queen Elizabeth, de la Réserve de faune Kyambura, du Parc National de Kibale, du Parc des Monts Rwenzori et du Parc National Semuliki en Uganda, qui se succèdent tous, le long du Parc National des Virunga (en RD Congo) ³⁰. Cette disposition "naturelle" offre à l'ensemble un large paysage d'habitat sauvage, le plus large habitat contigu du Rift Albertin, une région dite – par les professionnels de la conservation – incroyablement riche en biodiversité, avec plus d'espèces de vertébrés endémiques que partout ailleurs en Afrique³¹.

L'affermissement des relations de coopérations bilatérales entre ces trois pays, basé sur ces atouts en matière de conservation, peut constituer un gage pour l'industrie touristique dont les potentialités se profilent davantage dans la région. Dans cette perspective, des projets d'actions concrètes et d'intérêts publics ou communautaires, tels des infrastructures routières, des écoles, des centres de santé, etc., associés à cette industrie du tourisme, peuvent alors susciter l'adhésion des communautés locales au programme de la conservation. Ces structures pourront ensuite appuyer et encadrer des initiatives paysannes, de l'artisanat par exemple, qui profiteraient des effets induits de l'essor d'un "tourisme durable"³² et surtout de la coopération régionale. Ainsi, les sentiments de rivalité et/ou de convoitise, qui seraient souvent exprimés dans cette région – des Grands Lacs d'Afrique centrale –, aiguisés vraisemblablement par ces ressources naturelles, pourront se dissiper et céder la place à un climat de confiance mutuelle, fondé sur cette expérience de gestion partagée, dans un espace de débat perpétuellement renouvelé.

³⁰ PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, *Collaboration transfrontalière entre le Parc National des Virunga, RDC et les Parcs Nationaux Queen Elizabeth, Rwenzori et Semuliki, Ouganda. Rapport de la réunion transfrontalière (20-21 juin 2003)*, Mweya, Queen Elizabeth National Park - Uganda, 2003.

³¹ *Ibid.*, p. 3.

³² KNAFOU, R., in : VEYRET, Y., éd., *op. cit.*, p. 179.

Ces trois pistes – les traditions de conservation, l'intégration transfrontalière et l'essor de l'industrie "éco-touristique" – forment le pivot central de l'essai ici soutenu. Elles sont les voies d'orientation proposées, à explorer – encore – pour mener vers d'éventuelles réponses à offrir, à la hauteur de la problématique posée dans ce travail. En fin de comptes, toutes ces voies ne lui sont d'ailleurs pas originales, à l'exception de la première qui ne peut que proposer des particularités culturelles et coutumières, finalement uniques, propres à chaque groupe humain et spécifiques à chaque localité.

L'industrie du tourisme, de plus en plus vulgarisée aujourd'hui sous une multiplicité de vocables : "tourisme durable", "tourisme responsable", "tourisme éthique", "tourisme solidaire", "tourisme équitable" ou "écotourisme"³³, comme troisième piste, a toujours été associée à la notion de Parcs Nationaux et de conservation des paysages. Mais elle semble n'avoir pas fait ses preuves sur le continent noir, hormis de rares expériences en Afrique orientale ou australe dont les réalisations seraient encore nuancées par des impacts sociaux souvent différés. Les résultats, le plus souvent mitigés, n'ont pas été à la hauteur du prix à payer, supporté généralement par les populations qui ont perdu le droit d'usage des espaces destinés à la conservation. Cependant, ses potentialités ne sont pas épuisées. Elles restent encore à explorer, surtout dans la région du Rift Albertin, reconnue comme une zone à haut potentiel³⁴. Les maigres apports matériels de ce secteur ne peuvent être pris que comme une contribution à un surplus social, plus complexe, dans le cadre du développement local qui ne serait pas identifié à sa seule composante économique.

La deuxième piste proposée, l'intégration transfrontalière des AP, semble une récente idée qui ne fait que commencer à se frayer un chemin dans le monde de la conservation. Dans le contexte actuel de la mondialisation, l'avenir semble prometteur pour les parcs transfrontaliers ou internationaux. Les expériences confirmeraient si le parc national ne serait plus qu'un concept ringard. En conséquence, il importe de rompre progressivement avec la logique des raisonnements strictement nationaux³⁵, surtout dans le domaine de l'environnement qui se comprend de plus en plus comme un cas avéré des systèmes complexes³⁶. La tentation serait grande en région des Grands Lacs d'Afrique centrale où la notion de protection de la nature par le parc national, notamment le PNVi, pour les populations autochtones, a été largement associée à une connotation négative ; elle servirait d'abord à des fins politiciennes. L'espoir pourrait-il renaître de cette nouvelle notion de parc transfrontalier, seulement qu'on lui accorde la chance de faire ses preuves !

L'originalité de la première piste suggérée, l'exploration des traditions locales, ne peut provenir que de la compréhension profonde de ces énormes potentialités culturelles et rituelles pour la conservation. Les résultats des expériences connues, notamment de l'Afrique de l'Est, où les connaissances et savoir-faire locaux pris dans la perspective de participation des populations ont été limités plus à un sens folklorique, finalement instrumentalisé, n'ont pas été probants³⁷.

Dans le présent contexte, les traditions de "conservation" sont proposées pour une analyse approfondie. Comme instruments de conservation, la valeur des éléments offerts par la tradition, est à estimer en termes communs, davantage connus et usités de tous, par exemple de biodiversité, de puits de carbone, etc. La suggestion est de soumettre ces outils traditionnels à une évaluation plus

³³ - *Ibid.*, p. 188.

- CORMIER-SALEM, M.C., « Enjeux de développement durable dans les pays du Sud : du discours à la pratique », in : VEYRET, Y., éd., *op. cit.*, p. 367-385, p. 379.

³⁴ PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, *op. cit.*, p. 3

³⁵ ARNOULD, P., « Préface », in : HÉRITIER, S. et L. LASLAZ, éd., *op. cit.*, p. 7-10, p. 10.

³⁶ DAVID CHAVALARIAS, *Réseau National des systèmes complexes : RNSC Annexe scientifique*, retrouvé sur <http://rnsc.fr/RNSC%20Annexe%20Scientifique>, page consultée le 29 mars 2010.

³⁷ RODARY, E., « La conservation intégrée en Afrique australe : opportunité ou restriction au développement ? » in : E. RODARY et C. CASTELLANET, *op.cit.*, p. 121-142.

fine afin de déterminer les valeurs y associées, notamment environnementale et culturelle. Elle plaide ainsi pour l'adjonction de la socio-diversité à la biodiversité³⁸.

Le schéma de leur intégration propose, aux professionnels de la conservation, la lourde tâche de répertorier le potentiel de la région, de repérer tous les dispositifs maniés par la tradition, d'en "coter" les valeurs (environnementale et culturelle) et d'entamer des sensibilisations afin de montrer aux acteurs la nécessité de classer (par des instances habilitées) ce patrimoine naturel et/ou culturel. Et pourquoi ne pas proposer ces nouveaux éléments du patrimoine, pour ceux qui le méritent, à la liste du patrimoine mondiale de l'Unesco ? Cette tâche paraît plus noble que celle de se cramponner à des luttes d'usure, souvent perdues d'avance, limitées à la protection de seuls espaces de réserves maintenant disputés. Et la participation perdrait un peu de sa connotation cosmétique.

De façon plus spécifique, l'hypothèse centrale peut être mieux explicitée, à la lumière des questions de recherche et des objectifs particuliers, par des hypothèses plus simples :

- Dans la région de Butembo, comme dans de nombreuses autres en Afrique, les réserves naturelles ont été désignées par le pouvoir central sans l'avis des autochtones, présumés alors peu soucieux de la protection de la nature. Du temps de la colonisation, ces espaces étaient d'abord destinés à arrêter l'extermination des animaux sauvages, surtout les grands mammifères, et la destruction des écosystèmes, puis à promouvoir la recherche scientifique et les collections en taxidermie qui étaient en vogue dans les musées occidentaux d'histoire naturelle³⁹.
- Très souvent, les litiges partent de la création des réserves et sont connus dès le départ comme des démêlés de limites ou de non-renoncement des autochtones aux espaces à protéger. Dans le temps, l'accroissement démographique et la concentration d'autres terres entre les mains d'une caste de la société ont entraîné une surpression sur les ressources qui nourrit les conflits⁴⁰. Les tensions sont accentuées par tant d'autres facteurs liés à des enjeux multiples : l'entretien des conflits par des fonctionnaires accusés de corruption, la conversion des agents chargés de la protection en spoliateurs, l'emmêlement d'acteurs politiques pour des visées électoralistes, l'irruption des interventions mercantiles, les effets des guerres qui bousculent les populations civiles, etc. Toutes ces interactions convergent vers un résultat : la précarisation des populations.
- Les "riverains", anciens propriétaires des espaces protégés, qui ont été expropriés de leurs sources de subsistance, sont confrontés aux contrecoups de ce projet de gestion scientifique de la nature. Cette forme moderne de régulation des rapports homme-nature, fondée sur la sanctuarisation des espaces, a un prix à payer. C'est la paupérisation continue des paysans qui les amène à inventer des nouvelles formes adaptatives de réappropriation des ressources. Ils se retrouvent alors dans une "résistance populaire quotidienne" qui ne serait qu'une façon de redéfinir en permanence les nouveaux rapports aux ressources, qui s'imposent afin de subsister ; une sorte de résilience sociale.
- Cependant, dans ce complexe de confrontations de subsistance et de modernité, il se dégagerait quelques pistes intéressantes, basées sur les potentialités de la région, qui pourraient refonder l'espoir en une conservation durable. Comme repris très souvent dans le discours de la mondialisation, pour "*penser global et agir local*", trois aspects s'offrent pertinemment à la conservation. Localement, ce sont les signes et les rites traditionnels qui apparaissent incontestablement comme le ciment d'intégration de la conservation. Un deuxième potentiel de la région découle de sa localisation, surtout des AP, à la frontière partagée par la RD Congo avec

³⁸ WEBER, J., juin 1995, *op. cit.*, p. 4.

³⁹ HUBERT, E., 1947, cité par NZABANDORA, N. M. J., 2003, *op. cit.*, p 122.

⁴⁰ MAFIKIRI TSONGO, A., *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaire)*, Louvain-La-Neuve, 1994, p. 125.

le Rwanda et l'Uganda. L'expérimentation de la notion des parcs transfrontaliers, de par cette position géostratégique favorable, semble un atout pour enrayer certains aspects, notamment sécuritaires, de la crise actuelle. La troisième voie, dans le même sens, l'industrie du tourisme, surtout de "l'écotourisme" (supposé respectueux de l'environnement et de la culture des communautés locales, en préservant les cadres naturels et le bien-être des populations⁴¹) peut s'avérer prospère, la sécurité physique retrouvée, en profitant des effets de la coopération bilatérale pour ainsi souder la connexion des niveaux local et régional transfrontalier.

- Au stade où il en est, la mobilisation de ce potentiel régional en opportunités de développement requiert l'institution d'un cadre spécifique qui privilégie d'abord un débat permanent engagé entre tous les acteurs. Puisque cette reconversion des conflits en moteur de développement exige la conciliation ou en tout cas le compromis des avis divergents, il importe de rassurer tous les intervenants en les prenant tous comme des acteurs à part entière, pour dissiper la méfiance qui a fini par s'installer entre eux.

Il s'agit d'une rupture totale avec ce paradigme de la voie unique et verticale, ces mythes de la convergence ou de la fin de l'histoire, qui a longtemps soutenu et alimenté les politiques et les pratiques d'intervention en Afrique, pour redonner la place à la "*palabre*", à un débat sincère⁴². Ainsi sera levé enfin le voile d'ignorance longtemps entretenue sur la réalité du "*local*", en (re)hissant au stade "d'acteur" ceux qui ont été considérés *a priori* et pendant tout le temps de la modernisation – par les dominants – comme des "*non-acteurs*"⁴³.

Ce rôle, crucial pour l'essor de la conservation, ne peut se jouer que par un organe spécialisé en matière de gestion de conflits, institué sur base de règles claires, susceptibles de restaurer la confiance qui permettra aux parties en conflit d'adhérer au projet et de prendre place dans cet espace de débat⁴⁴. Ce cadre de concertation est la base même de la conciliation et de l'intégration entre conservation de la nature et développement⁴⁵.

Dans cette perspective d'actions, l'erreur serait de perdre de vue la persistance du défi majeur des capacités à créer, recréer et reproduire en permanence cet espace de débat sincère, indispensable carburant d'une "gestion durable" des nouveaux conflits⁴⁶ qui ne tarderont pas à survenir. Ainsi, le changement sera envisagé comme un processus entretenu et ininterrompu (et non comme un état), une dynamique d'apprentissage collectif des nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et du conflit. Il ne peut provenir des formes de recettes magiques, si géniales soient-elles, qui arriveraient de quelques scientifiques et/ou technocratiques ou des groupes populistes quels qu'ils soient. Les nouvelles configurations, qui viendraient par paliers successifs, ne peuvent résulter que de ce processus continu de gestion des conflits par un débat ouvertement et respectueusement engagé entre tous les acteurs⁴⁷.

⁴¹ CORMIER-SALEM, M.C., « Enjeux de développement durable dans les pays du Sud : du discours à la pratique », in : VEYRET, Y., éd., *op. cit.*, 2007, p. 367-385, p. 378.

⁴² LAPEYRE, F., « Le rêve d'un monde sans conflit », in : G. RIST, éd., *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Genève, IUED, 2002, 211 p, p. 101-118, p. 102.

⁴³ *Id.*, « Mondialisation, néo-mondialisation et « devenirs » : un autre regard sur les pratiques populaires », in : G. FROGER, éd., *op. cit.*, 2006, p. 151-162, p. 153.

⁴⁴ SIX, J.-F., *op. cit.*, 284 p.

⁴⁵ RODARY, E., C. CASTELLANET, et G. ROSSI, éd., *op. cit.*, 310 p.

⁴⁶ Nous ne parlerons plus ici que des conflits liés aux espaces de protection de la nature supposant par ailleurs la paix revenue et l'incurie des fonctionnaires arrêtée. Et que la communauté tant nationale qu'internationale accepte de considérer la situation sans hypocrisie. C'est-à-dire, on ne peut actuellement pas tenir de discours sur les gorilles ou la biodiversité tant que les conditions de la guerre soutenue par l'exploitation du coltan, de l'or, du bois et d'autres ressources ne sont pas contrôlées au niveau local, national et international.

⁴⁷ VIKANZA, P., 2006, *op. cit.*, p.104.

0.2. Méthodologie

0.2.1. Approche d'étude

A partir des choix théoriques, mes considérations peuvent se résumer en ces prémisses :

- Les lieux de (re)production de la connaissance et des actions ne sont pas neutres. Les chercheurs comme tous les acteurs ne s'y livrent pas à une activité de pure abstraction⁴⁸. Les problèmes, les solutions, les contraintes, les opportunités, les objets matériels, les dispositifs immatériels, les structures formelles, les institutions ne sont pas des données en soi, indépendamment et en dehors de l'action des acteurs⁴⁹. Les faits ne sont pas des faits en soi, c'est nous qui les rendons "faits" en les dotant d'un sens. Ils sont des constructions sociales, définies par les rapports de pouvoir qui sont à l'œuvre dans les contextes de leur émergence.
- Autour de l'enjeu majeur (les ressources naturelles dans ce cas), les acteurs n'occupent pas la même position sociale. De ce fait, les discours des dominants s'imposent aux autres (dominés) par un effet de violence symbolique. Les conflits générés en appellent à un foisonnement d'acteurs dont les stratégies divergentes déploient des rationalités multiples et parfois opposées qui forment la toile du système social dans le contexte actuel.
- Loin de subir passivement la violence du discours des dominants – institutions officielles, formelles et leurs producteurs – et ses effets, les acteurs populaires (ré)affirment, au contraire, cette part irréductible de la liberté ou la zone d'autonomie dont dispose chaque acteur dans toute relation de pouvoir⁵⁰. Ils sont activement engagés dans une négociation permanente pour redéfinir leur rapport à la nature, leur mode de vie afin de sécuriser leurs conditions de vie⁵¹.
- La dimension opportuniste du comportement humain découle de l'inexistence d'une rationalité unique. Le rationalisme avancé par des acteurs n'est qu'utilitaire et stratégique. La seule rationalité supposée atteinte reste limitée et procédurale ; elle est problématisable, discutable et révocable⁵². L'intrusion des incertitudes grandissantes (et les limites prouvées), opposées aujourd'hui au positivisme scientifique, notamment dans les connaissances des systèmes complexes dont "l'environnement", n'autorise pas d'entendre ni de penser le changement comme pouvant résulter d'un simple transfert d'une forme d'innovation si savante soit-elle. Le changement ne peut donc se comprendre que comme une construction par le groupe d'une autre forme de connaissance, un processus de création collective.

Ces postulats s'apprêtent bien, dans l'approche du développement durable par le biais des acteurs, au modèle théorique du fil conducteur tel que exposé par Debuyst dans son article "*Acteurs, stratégies et logiques d'action*"⁵³ et repris dans la figure suivante :

⁴⁸ FIGUIE, M., *La construction sociale d'un savoir sur la dégradation des ressources naturelles : le cas des pâturages dans les exploitations agricoles familiales de la commune de Silvânia au Brésil*, Thèse de docteur de l'institut national agronomique de Paris-Grignon, 2001, p. 14.

⁴⁹ FRIEDBERG, E., *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, p. 120.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 120.

⁵¹ LAPEYRE, F., in G. FROGER, éd., 2006, *op. cit.*

⁵² FRIEDBERG, E., *op. cit.*, p. 54.

⁵³ DEBUYST F., 2001, *op. cit.*, p.115.

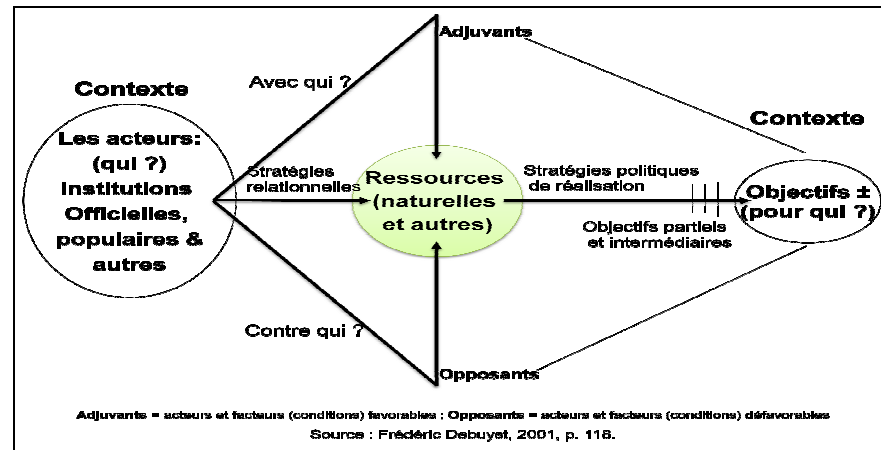


Figure 1 - Modèle théorique adopté : Schéma actionnel

Ce cadre d'analyse met en évidence :

- La mise en place des acteurs. Ils sont les individus et les groupes sociaux qui interviennent dans une action et se sentent concernés par les objectifs de cette action. Ils agissent ou réagissent – positivement ou négativement – à des décisions et à des objectifs. Ils peuvent être des acteurs institutionnels – qui ont une autorité légitime et/ou un pouvoir accordé dans un cadre institutionnel reconnu – ou des acteurs non-institutionnels et dans ce cas ils peuvent aussi se constituer en collectifs, groupements, comités, associations, etc.⁵⁴
- Un contexte au départ des actions avec des acteurs qui ont leurs intérêts, perceptions, logiques, positionnements, degré de pouvoir, qui forment des systèmes de relations, des réseaux ; et un contexte à la finition des actions qui a des acteurs pouvant être soit des acteurs-agents des actions, soit des acteurs cibles, soit encore des acteurs réfractaires ou récalcitrants dont l'effet n'a pas dominé, etc.⁵⁵
- L'établissement, entre les deux contextes, d'un théâtre d'opérations, des mises en scène d'acteurs qui sont avec ou contre les actions. Ils peuvent former des alliances, des résistances et procéder à des consensus, des négociations, etc. Ces acteurs développent alors des stratégies pour mobiliser les ressources qui sont au cœur de l'action et qui en font l'enjeu et la finalité. C'est dans la stratégie déployée que chaque acteur fait usage de son "pouvoir", au sens de Friedberg : cette capacité de l'acteur à structurer des processus d'échange – le cheminement des actions – en sa faveur, en exploitant les contraintes et opportunités de la situation pour imposer les termes de l'échange favorables à ses intérêts⁵⁶.

Sur la scène constituée, le jeu d'acteurs consiste, d'une part, à anticiper les actions des opposants et à développer des capacités réactives à celles-ci ; et d'autre part, à consolider ses positions pour valoriser des acquis et chercher à colmater face aux pertes pour permettre une récupération. Ainsi les stratégies relationnelles canalisent les options et les interventions (logiques offensives), tandis que les stratégies de réalisation concernent les contenus des réalisations progressives – logiques défensives – pour la poursuite par palier des objectifs⁵⁷.

- Enfin, les objectifs ne sont ni fixés définitivement ni immuables ; on aboutit à des objectifs distincts de ceux qui répondaient aux consensus de départ. D'abord les acteurs viennent chacun avec leurs objectifs divergents ; puis, ils ont souvent des perceptions différentes et subissent

⁵⁴ Ibid., p. 117.

⁵⁵ Ibid., p. 117.

⁵⁶ FRIEDBERG, E., *op. cit.*, p. 117.

⁵⁷ DEBUYST, F., 2001, *op. cit.*, p. 119.

différemment le jeu des pressions des adjuvants et des opposants. Ils ne forment pas une unité. Les objectifs deviennent-ils toujours en « + » ou en mieux (sous l'effet des leçons de l'expérience) ou, le plus souvent, en « - » ou en mal (sous l'effet des facteurs adverses)⁵⁸.

Dans ce cadre, il est à tester cette grille d'analyse pour observer les articulations dans les conflits de ressources naturelles des AP et étudier les opportunités de mobilisation des potentialités locales et régionales, proposées pour une conservation consensuelle et durable.

La double question centrale à la recherche, dans ce contexte, a été formulée comme suit :

- Quels sont les mécanismes de conversion continue des AP en espaces disputés ?
- Quelles sont les chances d'un développement socioéconomique basé sur ces conflits ?

L'exploration des éventuelles réponses à ces questions implique la démarche de l'étude. Elle passe par la réalisation des objectifs – principaux – de la recherche qui sont :

- Comprendre les articulations des modes de conservation – technoscientifiques et traditionnels – et établir leurs limites, en travers les mécanismes de production, de reproduction et de destruction des AP, leur coût social dans la région étudiée, qui dévoilent le décalage abyssal entre les logiques de modernité – avancées par les pouvoirs et les élites – et les visions et les attentes des populations⁵⁹ ;
- Relever le potentiel et les atouts d'une conservation durable dans la région afin de dégager des voies d'un "vivre ensemble" et proposer un cadre de conciliation entre développement et conservation de la nature.

Cette question de recherche est abordée dans un cadre précis, la région de Butembo au Nord-est de la RD Congo, qui a ses caractéristiques ou son identité. Ce choix se justifie par son contexte particulier qui semble anticiper les tendances nationales et régionales. Ses spécificités sont les surdensités des populations – encore en expansion démographique – exprimées en saturation d'espace par la surenchère du capital foncier et les dégradations des terres arables, avec une activité agricole qui occupe plus de 80 % de la population.

Dans ce contexte de "surpâturage" (une expansion démographique non suivi de celle de l'espace de vie) un modèle de cohabitation réussie "populations-conservation", augurerait un lendemain d'espoir pour la protection de l'environnement. Par "effet boule de neige", son expérimentation constituerait une avancée dans une perspective d'écarter les menaces de dégradations d'habitats qui pèsent en permanence sur toute la région des Grands Lacs d'Afrique pour ainsi amortir les effets de "l'inéluctable" *loi de Murphy* et montrer qu'elle n'est pas une fatalité dans la région⁶⁰.

0.2.2. La méthode

0.2.2.1. Les étapes

1. L'étude des systèmes de conservation

La première étape dans ce travail permet de cheminer vers le premier objectif principal de la recherche, qui regroupe les trois premiers objectifs spécifiques. Elle consiste à observer les lieux de (dé)construction des systèmes de "conservation de la nature" dans la région d'étude :

⁵⁸ DEBUYST, F., 2001, *op. cit.*, p. 119..

⁵⁹ PEEMANS, J.-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement "réel" dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle*, Ed. Population et développement n° 10, Louvain-la-Neuve, Academia Bruyant - L'Harmattan, 2003, p. 147.

⁶⁰ WEBER, J., *op. cit.*, p. 15.

- **Par leur histoire :**

La visée est de chercher à comprendre, dans une évolution historique, les relations entre le milieu social et les AP de la région. Au cours de cette étape les réserves naturelles qui ont été créées dans la région sont répertoriées et leurs vies décrites (naissance, évolution, gestion ou conservation actuelle ou encore disparition).

- **Par leur production :**

Dans un effort de description de la vie des réserves et domaines de protection, d'un côté, il est à identifier les acteurs et les institutions qui définissent les types de "conservation de la nature" dans la région et d'observer leurs modes de fonctionnement, c'est-à-dire, d'émission et de transmission des règles. De l'autre, il est question d'examiner les systèmes sociaux en présence, dans les façons de vie des populations – production, consommation, etc. – et repérer les répercussions ou les effets induits de ces règles.

- **Par leur reproduction :**

Il s'agit de chercher à comprendre les différentes interprétations – justifications, condamnations, alternatives proposées, etc. – faites de la "conservation" par les divers acteurs, en décelant les modes d'appropriations associés aux ressources conservées et en identifiant les actions et les réactions des uns et des autres afin de mettre en évidence les logiques mises en jeu. L'analyse des conflits, résultant de la confrontation des logiques, souvent opposées, des adaptations intervenues dans le temps et surtout des facteurs, des valeurs qui les sous-tendent, révèle la profondeur des malaises qui accompagnent les tensions autour des ressources.

2. L'étude du potentiel de conservation

Cette deuxième étape cherche à satisfaire la préoccupation énoncée au deuxième objectif principal qui contient les deux derniers objectifs spécifiques de la recherche. Elle consiste à relever le potentiel du territoire étudié en matière de conservation et, par cette voie, de protection de l'environnement et à analyser des modes de mobilisation des atouts nécessaires à l'intégration de la conservation au développement dans la région :

- **Par les potentialités naturelles :**

Il s'agit d'explorer la région en mettant en exergue les éléments physiques et organiques du milieu qui militent en faveur de la conservation. La diversité éco-climatique de la région – par exemple sa compartimentation altitudinale entre 800 et 5 000 m – est un atout pour la protection de la riche biodiversité qui en découle.

Aussi, l'état de dégradation – plus ou moins avancé – des sols arables et l'érosion de leur fertilité serait-il à montrer pour justifier les programmes de conservation et susciter l'intérêt et l'adhésion des populations.

De même, le relief très accidenté caractéristique de la région où se pratique une agriculture extensive sur des pentes, parfois très abruptes, serait un élément de conviction, en plus, des populations à des plans de protection de l'environnement.

- **Par les potentialités socioculturelles :**

Il est à rechercher dans le patrimoine culturel local des connaissances et des savoir-faire compatibles, des traditions "de conservation de la nature".

Les pratiques culturelles et culturelles locales proches et conciliables avec la conservation sont donc ciblés afin d'en comprendre les fondements et de proposer leur intégration dans des programmes concrets. Ces traditions se révèlent alors des ponts de liaison entre les modes de conservations et les cultures locales, donc les premiers atouts d'un "vivre ensemble".

- **Par les potentialités institutionnelles :**

Il s'agit d'apprécier d'abord les efforts de rapprochement des préoccupations de développement social, déjà consentis dans le domaine de la conservation, notamment les variantes de conservation participative préconisées, depuis quelques temps, par les institutions de conservation. Des résultats expérimentaux, de la longue histoire de la conservation, il se dégage les lignes de force, dans ces dispositifs, qui méritent d'être soutenues. Ces atouts institutionnels constituent une opportunité à explorer pour concilier développement et conservation.

Puis, l'analyse des possibilités de synergies régionales dans la gestion des AP permet de dévoiler les atouts en conservation de la zone d'étude, aux frontières de trois pays des Grands Lacs d'Afrique. L'idée d'un projet de partage d'expériences et d'apprentissage communs, dans une aire de protection transfrontalière, en l'occurrence, entre le Rwanda, l'Uganda et la RD Congo renferme des espoirs, notamment en capital sécuritaire. Ces trois pays voisins, devraient-ils exploiter les avantages communs liés aux dynamiques transfrontalières ?

Ensuite, dans cette perspective, il s'avère intéressant d'observer comment les institutions concernées peuvent alors développer des infrastructures conformes à une industrie touristique, qui profitera des effets positifs de la coopération bilatérale régionale.

Enfin, il est à analyser des bases d'une structure spécialisée en matière de conciliation d'avis et de réconciliation d'acteurs. La proposition est de lancer un cadre approprié, indiqué pour piloter le processus d'intégration conservation-développement, aux niveaux local et régional.

0.2.2.2. Les techniques de recherche utilisées

1. Les recherches documentaires ou bibliographiques

Les recherches bibliographiques concernent tout d'abord l'ancrage dans les théories qui fondent la pertinence-même de l'étude. Il s'agit de l'ensemble de tous ces travaux en amont des recherches empiriques de terrain. Dans le cas précis, les soubassements théoriques de cette étude empruntent le modèle wébérien proposé dans l'article : « *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*⁶¹. »

Ce modèle a permis de circonscrire les bases théoriques de la recherche et de délimiter les domaines conceptuels qui lui sont pertinents. Ainsi, la notion des ressources naturelles – notamment renouvelables – étant au centre des investigations, celle du développement viable en a constitué le cadre d'approche et l'axe de recherche pouvant s'assimiler – à des adaptations près – au modèle proposé de la "gestion des ressources renouvelables et modes d'appropriation"⁶².

Une fois cette maquette dessinée, elle permet de sélectionner la documentation pertinente et disponible traitant des concepts et représentations qui y rentrent. Dans cette perspective, les documents privilégiés dans cette recherche ont été principalement ceux qui traitent du développement durable (pris comme fondement de base du travail), du rapport homme/nature (pour explorer l'interface formée des ressources naturelles), de la question de l'environnement (pour

⁶¹ WEBER, J., *op.cit.*, juin 1995, [PDF], retrouvé sur <http://cormas.cirad.fr/pdf/green.pdf>; le 11 août 2011.

⁶² *Ibid.*, p. 9.

les contraintes qu'il impose au développement), de la conservation de la nature (pour identifier les origines des conflits et les comprendre), des notions d'espaces disputés (pour examiner l'émergence et le développement des conflits), d'enjeux et acteurs de développement et de régulations sociales (pour comprendre les articulations des conflits).

Les recherches documentaires concernent tout aussi des documents d'archives. Dans ce sens, leur usage s'impose à deux niveaux, avant comme après les investigations de terrain. En amont des recherches empiriques, les archives qui ont servi à ce travail sont surtout celles du musée d'histoire d'Afrique centrale de Tervuren. Elles ont permis notamment l'exploration de l'histoire des parcs du Congo. En aval des travaux de terrain, la recherche documentaire a consisté à l'exploitation de données existantes, comme indiqué au point 3 retrouvé plus bas.

Ces recherches bibliographiques sont aussi utiles pour s'imprégner de l'histoire des parcs nationaux et des réserves naturelles, en général, et en particulier pour saisir les connaissances déjà produites sur ces AP dans la région d'étude, les conflits qui les accompagnent, la dégradation des habitats et l'état des ressources naturelles. Les publications des chercheurs, les communications en des ateliers, les séminaires ou congrès et les documents produits par les ONG, qui traitent de ces matières, sont des sources privilégiées des données de ce travail.

2. Les entretiens

Les entretiens constituent le principal outil pour accéder aux données empiriques.

La recherche empirique passe par plusieurs stades qui sont principalement la reconnaissance du milieu, l'exploration des lieux et ressources pertinents, la constitution des sources de données à consulter et des séances d'entretiens ou de récolte des données par interviews. Ces étapes sont réalisées au cours des enquêtes qui peuvent se répartir en :

- **Enquêtes exploratoires :** elles sont des pré-enquêtes ou enquêtes de reconnaissance, pour choisir les sites à enquêter, cibler les personnes ressources et les informateurs et mettre en route un canevas des entretiens ;
- **Enquêtes proprement dites :** ce sont des enquêtes appliquées pour tremper dans les rapports entretenus entre les populations et les AP. Ces rapports populations-AP résultent des nombreux facteurs observés qui sont principalement les diverses versions obtenues (orales et écrites) de l'histoire et de l'évolution de ces espaces disputés et les différents avis et propositions des divers acteurs quant au devenir des AP.

D'autres facteurs, aussi importants, sont observés pendant cette phase. Il s'agit notamment des modes de vie (activité économique principale, habitudes culturelles, système agraire en application, modes de productions primaires locales, autres activités économiques entreprises, état des sols arables et des cultures, habitudes alimentaires, fréquence des conflits fonciers, etc.) des populations riveraines des AP, de l'intensité des activités d'agression et d'hostilités contre les AP, de la nature, l'intensité, la concentration et la répartition des cas des contentieux et litiges (latents ou exprimés) contre les AP, des causes présumées et/ou déclarées des hostilités et litiges, des solutions préconisées, des cas des violences enregistrées, etc. ;

- **Enquêtes complémentaires :** ou enquêtes de restitution, après analyse des données récoltées, elles ont servi à la validation, par les enquêtés, des informations reçues et à leur enrichissement par des éventuelles données complémentaires.

Pour traduire et comprendre les conflits des ressources des AP, le terrain d'investigation est tout d'abord constitué des localités où se vivent déjà des tensions entre les structures de protection de la nature et les populations riveraines des AP. Mais aussi et surtout les milieux identifiés et réputés de détenir une influence certaine sur ces espaces en ébullition ont constitué une prédilection dans les phases de la récolte des données. De même, sont identifiés comme cibles d'investigation, les noyaux naissants des expérimentations des nouvelles méthodes de conservation communautaire (CoCo).

Les lieux d'enquêtes et les rencontres avec les personnes ressources ont été organisés comme suit :

- ***Les entretiens au sein des institutions de la conservation de la nature***

En RD Congo, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) est l'organe spécialisé pour la conservation. C'est à lui que l'État congolais a confié la responsabilité de définir les stratégies de conservation et leur mise en œuvre dans les parcs nationaux ainsi que dans des réserves naturelles qui ont un statut similaire à celui des parcs nationaux.

Dans la région de cette étude, l'ICCN a sous sa tutelle les deux parcs nationaux des Virunga et de la Maïko. Nos entretiens avec les responsables de l'ICCN au niveau national à Kinshasa et au niveau provincial à Goma nous ont permis d'appréhender la politique générale de "conservation de la nature" au Congo. Tandis que les rencontres avec les conservateurs et les gardes de parcs des Virunga et de la Maïko nous ont appris de l'application sur le terrain de ces politiques et des difficultés et problèmes qu'elles rencontrent et créent auprès des riverains.

- ***Les entretiens aux départements de l'agriculture et l'environnement***

Nombreuses autres réserves naturelles ont été classées et protégées dans la région de Butembo sous d'autres statuts, qui sont des variantes de "Zones de nature sauvage" (à protection intégrale des ressources sauvages) ou "d'Aires protégée de ressources naturelles gérées" (aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels), dans la catégorisation de l'UICN⁶³. Ces réserves naturelles, tant qu'elles sont fonctionnelles, elles sont restées, tout le temps, sous la tutelle du ministère de l'agriculture ou de l'environnement et conservation de la nature.

Les rencontres avec les techniciens de ces départements, chargés de la gestion des réserves naturelles, ont offert la connaissance des conditions de disparition ou de survie de ces dernières, du degré de pression qu'elles subissent ainsi que des menaces et des risques qu'elles courent.

Quant aux techniciens du cadastre et des titres fonciers, ils ont édifié davantage sur les modifications qu'ont subies les titres et les superficies des réserves encore fonctionnelles et surtout sur la localisation et les circonstances qui ont caractérisé la fin des réserves qui ont disparues, qu'il soit par "spoliation" ou par déclassement "légal".

De même, ce sont ces différents départements qui ont la charge de l'aménagement du territoire et de la vulgarisation des techniques agricoles ; les entretiens avec leurs techniciens ont permis d'estimer le degré de prise en charge des populations occupées seulement dans l'agriculture.

- ***Les entretiens au sein des institutions populaires***

Les populations locales, premières concernées dans les processus de développement dans la région et de gestion (efficiente ou vaine) des ressources naturelles, leurs avis et considérations constituent pour cette étude des données d'utilité cruciale. Leurs institutions – formelles comme informelles – ont d'abord été repérées et puis consultées.

⁶³ IUCN, « Les catégories de gestion », in IUCN : *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, IUCN, 1994.

Ainsi, les notabilités coutumières intégrées dans les structures de l'administration (collectivités, groupements, localités, etc.) et facilement repérables ont été consultées et ont servi pour indiquer les autres structures coutumières ("informelles") aussi pertinentes pour apprendre les différentes régulations traditionnelles relatives aux ressources, notamment foncières. De la même façon, les entretiens avec les associations paysannes des agriculteurs, des pêcheurs, des groupes de "développement" directement visibles ont permis d'identifier parmi les paysans des individualités, meneurs des groupes, sans pour autant être les chefs formels ; ces derniers ont été aussi des personnes ressources pour nos entretiens et dans le meilleur de cas, nos informateurs.

- **Les entretiens au niveau d'autres institutions**

Les autres institutions qui ont été visées par les entretiens sont principalement les communautés des Églises, les ONG engagées dans le développement local (surtout celles qui ont trait avec l'encadrement de l'activité agricole des paysans), les comités locaux des commerçants et autres hommes d'affaires regroupés au sein de la FEC (Fédération des Entreprises au Congo), des Écoles, etc. Nul doute que ces institutions ont une influence certaine sur le cours des choses dans la région tant qu'elles mobilisent de façon particulière des forces vives, des acteurs souvent fortement impliqués dans les conflits des ressources naturelles (surtout la ressource foncière). Leur apport dans cette étude a été indispensable.

- **Les autres entretiens (annexes)**

Ils concernent un type particulier des personnes ressources, celles réputées pour leurs compétences spécifiques et rares. Il s'agit par exemple des historiens, des grillons, des anciens pisteurs ou guides de parcs, etc.

3. L'exploitation de bases de données existantes

Les bases des données sont essentiellement les documents d'archives de l'administration locale retrouvés au niveau des départements contactés ainsi que ceux de l'ICCN. Elles complètent, en aval des travaux de terrain, les documents d'archives retrouvés plus haut. Les plus concernés sont les divers décrets et les différentes ordonnances-lois promulgués qui ont rapport avec les AP comme celles portant création, délimitation, fonctionnement ou déclassement des réserves naturelles.

Également, les procès verbaux, les diverses correspondances et les rapports des travaux produits par des différents agents des départements ou de l'ICCN comme ceux des différents conservateurs des parcs nationaux ont fourni des données précieuses pour ce travail. Spécialement, la version des institutions officielles – l'ICCN et ses partenaires – de l'histoire du PNVi est puisée essentiellement dans le dernier document de référence intitulé « Virunga. Survie du premier parc d'Afrique », édité en 2006 sous la direction de Languy et de Merode⁶⁴.

Ainsi, les règles formelles qui régissent la "conservation", les clauses qui consacrent les espaces en AP ainsi que celles qui désaffectent les réserves sont retrouvées dans les décrets royaux ou présidentiels, les ordonnances-lois, les arrêtés ministériels et les archives de l'ICCN.

4. Matériels de travail mobilisés

Alors qu'un carnet de notes et un stylo étaient les compagnons de tout le temps d'enquêtes pour permettre la prise des récits et des rapports des entretiens, un dictaphone a été utilisé pour enregistrer et conserver les entretiens qui ne s'apprêtaient pas à une prise facile des notes et ceux jugés importants pour l'exploitation ultérieure. La localisation géographique des sites enquêtés et

⁶⁴ LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *Virunga : Survie du premier parc d'Afrique*, Tielt/Belgique, Lannoo, 2006, 352 p.

visités a été assurée à l'aide d'un appareil GPS qui donne les coordonnées géodésiques du lieu ; et un appareil photo permettait d'obtenir les images des sites dont la prise était estimée nécessaire.

Les déplacements d'un site à un autre, déjà ciblés aux pré-enquêtes, ont été assurés au moyen d'une camionnette (4x4 pour des terrains souvent peu praticables), d'une moto tout terrain ou de vélo lorsque la camionnette n'était plus pratique et, en défaut, en pieds. Tout au long du lac (Lac Édouard), où tous ces moyens s'avèrent inadaptés, une pirogue semi-motorisée a constitué le moyen alternatif de déplacement.

Ces données récoltées à la main et, le plus souvent, prises à la volée, ont été ensuite, au bureau, transférées et saisies à l'ordinateur, subissant ainsi un premier traitement avant d'être soumises ultérieurement à une analyse plus élaborée, comme décrit dans les lignes qui suivent.

0.2.2.3. *Traitement et analyse des données*

Cette étude est essentiellement analytique (analyse de contenus), descriptive et explicative. Elle se veut un examen des réalités sociales quotidiennement vécues par les populations riveraines des AP de la région de Butembo. Les données sont donc davantage qualitatives. De celles-ci, qui sont des faits décrits, des récits de vie et des constats des situations sociales, l'explication et le discernement des soubassements, des articulations, de l'enchevêtrement des conflits et de l'engagement des divers acteurs ne peuvent résulter que d'une l'analyse systémique.

C'est le caractère intrinsèque à cette recherche, une recherche finalisée⁶⁵ qui se doit de partir de problèmes concrets – des conflits persistant autour des AP – qui impose, par construction, une approche "interdisciplinaire"⁶⁶. Elle procure la confiance-même de l'étude, comme précise Weber :

« [...] À ce genre d'organisation du travail scientifique, chaque discipline perd quelque chose par rapport à ses propres critères d'excellence ; mais les résultats du travail collectif sont différents et plus riches que ne le serait une somme de travaux disciplinaires distincts⁶⁷. »

En ce sens, dans un projet de thèse (qui est individuel), le luxe d'une approche interdisciplinaire ne peut que constituer un idéaltype⁶⁸. Ce travail individuel, dans l'analyse systémique appliquée à la grille du schéma actionnel (exposé plus haut), faute de mieux et par limitation humaine, se contente de l'approche multidisciplinaire ou pluridisciplinaire.

Comme l'énoncent Crozier et Friedberg, l'analyse systémique se décompose en deux types de raisonnement qui sont alors combinés pour une complémentarité : l'un inductif, le raisonnement stratégique, qui part de l'acteur – ses objectifs, ses logiques, ses contraintes, ses apparentes irrationalités dans le comportement, etc. – pour découvrir le système ; l'autre déductif, le raisonnement systémique, qui part du système – dans sa dimension contingente, arbitraire, non naturel, etc., de construction humaine – pour découvrir l'acteur⁶⁹.

Ce procédé, l'approche systémique, offre l'avantage de tenir compte de la complexité du contexte d'étude, qui englobe la multitude d'activités des populations dans leur milieu de vie ainsi que les différentes actions initiées par les divers acteurs en jeu. Le cadre théorique d'analyse (du fil conducteur) est testé ici par l'analyse systémique qui rend alors compte des interactions et des

⁶⁵ WEBER, J., *op. cit.*, p. 15.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 15.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 15.

⁶⁸ ANSEY, M., et al., *Méthodologie de l'interdisciplinaire. Le cadre méthodologique interdisciplinaire, un outil d'analyse intégrée de la gestion de ressources naturelles par les acteurs locaux*, Belgique (Louvain-la-Neuve/Liège), PUL/ ULg, 2002, p. 19.

⁶⁹ CROZIER, M. et E. FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, p. 198.

interrelations entre acteurs autour des ressources des espaces disputés en dévoilant les logiques développées. Pour cette fin, cette approche systémique fait appel à une analyse pluridisciplinaire.

La technique utilisée étant l'analyse de contenu, elle procède par l'examen des documents, des récits et des résultats des questionnaires. Elle est soutenue et complétée par l'observation. Dans cette analyse systémique, sont notamment intégrées l'approche historique (par une analyse suivant l'axe de temps), l'approche géographique ou suivant l'axe spatial, l'approche socio-anthropologique (utilisant des récits de vie) et l'approche du développement local basé sur les pratiques des acteurs.

Alors que l'analyse dans le temps permet de reconstituer l'histoire des faits, événements majeurs qui ont caractérisé les rapports entre populations, AP et environnement ; l'analyse suivant l'axe spatial met en évidence l'insertion de ces rapports dans les articulations des contextes en s'inspirant du modèle proposé par Lacoste qui combine plusieurs niveaux d'analyse, du local au global⁷⁰. Tandis que l'analyse socio-anthropologique part des récits de vie, par des individus, pour décomposer des faits afin d'appréhender et comprendre les détails des situations souvent complexes observées localement ; l'analyse du développement local par le biais des acteurs⁷¹ est surtout d'usage pour mettre en évidence, afin de rendre compte, des actions et initiatives locales et des imbrications retrouvées dans les stratégies mises en jeu.

0.3. Le Milieu d'étude

Une procédure de recherches empiriques réfléchies – de recherches finalisées – ne trouve de sens que dans un contexte spatial et temporel précis. Ce contexte, le milieu d'étude, au même moment qu'il constitue l'objet d'investigations, est tout autant le support matériel de la recherche. Il est une autre caractéristique des milieux : dans le même temps que ceux-ci semblent orienter et déterminer des types d'actions possibles, des dynamiques locales paraissent marquer définitivement les milieux tout autant. Le milieu comme espace vécu, perçu, ressource, relatif et parfois l'espace géographique-même, est tout d'abord une construction sociale ; mais l'espace façonnerait à son tour ses habitants et leur mode de vie⁷².

Il en résulte une forme de réflexivité entre un milieu et ses dynamiques propres. Une bonne connaissance du milieu, dans ses composantes matérielle et dynamique, devient alors un facteur incontournable pour la compréhension et l'interprétation des articulations souvent complexes dans la configuration des interactions multiples et inextricables qui forment le contexte actuel. Ce qui évite de tomber dans le piège d'une optique partielle. Au fait, les phénomènes observés dans un milieu ne tombent pas du ciel. Surtout dans ce domaine de conflits d'acteurs, il n'y a pas de "génération spontanée". Ils doivent être resitués dans un long processus ; ce qui impose aussi bien une vision historique que systémique des questions soulevées.

La première caractéristique des milieux est donnée par leur aspect physique. Une fois les coordonnées géographiques (latitude, longitude et altitude) connues, l'ensemble des traits physiques actuels, ces formes ou reliefs constituent des éléments en avant-plan dans l'identification des milieux. Ils interviennent à la fois dans la composition de leurs différences et de leurs identités. Ces éléments dépendent peu ou pas des influences externes. Ainsi les éléments du climat (température, précipitations, insolation, vents, etc.), les sols, la végétation, etc., donnent des critères qui permettent d'en tracer les limites et d'en décrire les caractères. Ces différentes variables combinées produisent une grande hétérogénéité des situations locales.

⁷⁰ LACOSTE, Y., « L'exemple algérien. Un cas d'analyse géopolitique régionale », *L'espace régional. Sciences humaines*, Hors-série n°8, 1995, p. 10-13.

⁷¹ DEBUYST F., 2001, *op. cit.*, p. 119.

⁷² DEFOURNY, P., « Espace et temporalité pour une analyse multidisciplinaire des jeux d'acteurs », in : F. DEBUYST, P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *op. cit.*, 2001, p. 151-182, p. 156.

Vient ensuite la composante sociale ; en second lieu, elle donne encore plus de sens au milieu. Celui-ci n'est plus compris simplement dans sa conformation physique mais il est surtout vu dans ses rapports d'intérêts – viabilité ou exploitabilité – avec l'homme. Il devient un milieu d'influence humaine. Cette occupation anthropique décide des orientations utilitaires à donner au milieu. Elle accorde en définitive une valeur à ce milieu par l'édification des infrastructures qui permettent une option d'usage harmonieux entre les différents compartiments physiques. Ainsi l'identification et la différenciation des milieux, processus déjà engagés par les conditions physiques, sont complétés par l'impact divers – le marquage par une empreinte – de l'homme. Ce dernier apporte un élément additionnel mais décisif de spécialisation des milieux.

Les hommes marquent le milieu qu'ils produisent et reproduisent en territoire. Leur intervention détermine le processus-même de développement sur ce territoire, résultat de l'interaction continue des actions menées *in situ* et des apports externes au milieu. Cette intervention de l'homme engendre des dynamiques de transformation du milieu qui peuvent, au mieux, aller dans le sens d'une "amélioration". Mais, plus souvent, ce sont des situations de modifications orientées vers des détériorations qui sont vite décelées et relatées davantage. Parfois ces changements peuvent prendre des allures de dégradation irréversible des milieux⁷³.

La région de Butembo⁷⁴, où sont implantées les AP, axe central de mes préoccupations, est située au cœur de région des Grands-lacs d'Afrique centrale. Ainsi désignée, elle englobe deux Territoires administratifs, Beni et Lubero, constituant environ 43 % de la superficie de la Province du Nord-Kivu, soit respectivement 7 484 et 18 096 km² sur un total de 59 631 km²⁷⁵. Elle se localise à la frontière-est de la RD Congo avec l'Uganda, non loin du Rwanda. La région de Butembo est encadrée, à l'est par la République de l'Uganda, au nord par les Territoires d'Irumu et de Mambasa (District de l'Ituri) en Province Oriental, à l'ouest par le Territoire de Bafwasende en Province Oriental et au sud par les Territoires de Walikale et de Rutshuru en Province du Nord-Kivu.

Les AP, étudiées ici, sont situées dans cette région où l'effervescence actuelle serait largement tributaire des conditions physiques du milieu ainsi que de ses ressources naturelles qui ont permis les fortes densités démographiques y observées⁷⁶. De même, les dynamiques locales semblent marquer de leur empreinte la région et constituer un potentiel capable de déterminer et d'orienter des options et des basculements futurs.

Précisément, les zones en conflits – particulièrement visées par ce propos – sont localisées sur les rives des secteurs Nord du PNVi, limitrophes à l'Uganda (notamment les zones de Mayango's, de Vuholu et de Kanyatsi-Lubiriha) et dans un couloir relativement vaste, densément peuplé, qui encadre l'axe routier Goma-Kisangani, sur environ 300 km de longueur, de Kanyabayonga, au sud (à l'entrée de la région étudiée), à Eringeti, au nord (à la sortie), et d'une largeur moyenne de plus ou moins 60 km, où ont été érigées des nombreuses réserves naturelles transformées aujourd'hui en espaces disputés. Ces zones sont retrouvées schématisées dans la figure qui suit :

⁷³ KOECHLIN, J., « Conditions écologiques et facteurs de dégradation du milieu », in RAYNAUT, Cl., éd., *Sahels : Diversité et dynamiques des relations sociétés - nature*, Paris, Karthala, 1997, p. 35.

⁷⁴ La Région de Butembo : au sens de ce travail, elle représente la région sous influence directe de la ville de Butembo, occupée par le peuple Nande et qui englobe les espaces de deux Territoires administratives de Beni et Lubero au Nord-est de la RD Congo.

⁷⁵ RDC, MINISTÈRE DU PLAN, UNITÉ DE PILOTAGE DU PROCESSUS DSRP, *Monographie de la province du Nord-Kivu (Draft 4)*, Ministère du Plan-RDC, Kinshasa, Mars 2005, p. 11.

⁷⁶ - MAFIKIRI TSONGO, A., 1994, *op. cit.*, p. 37.
- CALAS, B., 1999-1, *loc. cit.*, p. 53-65.

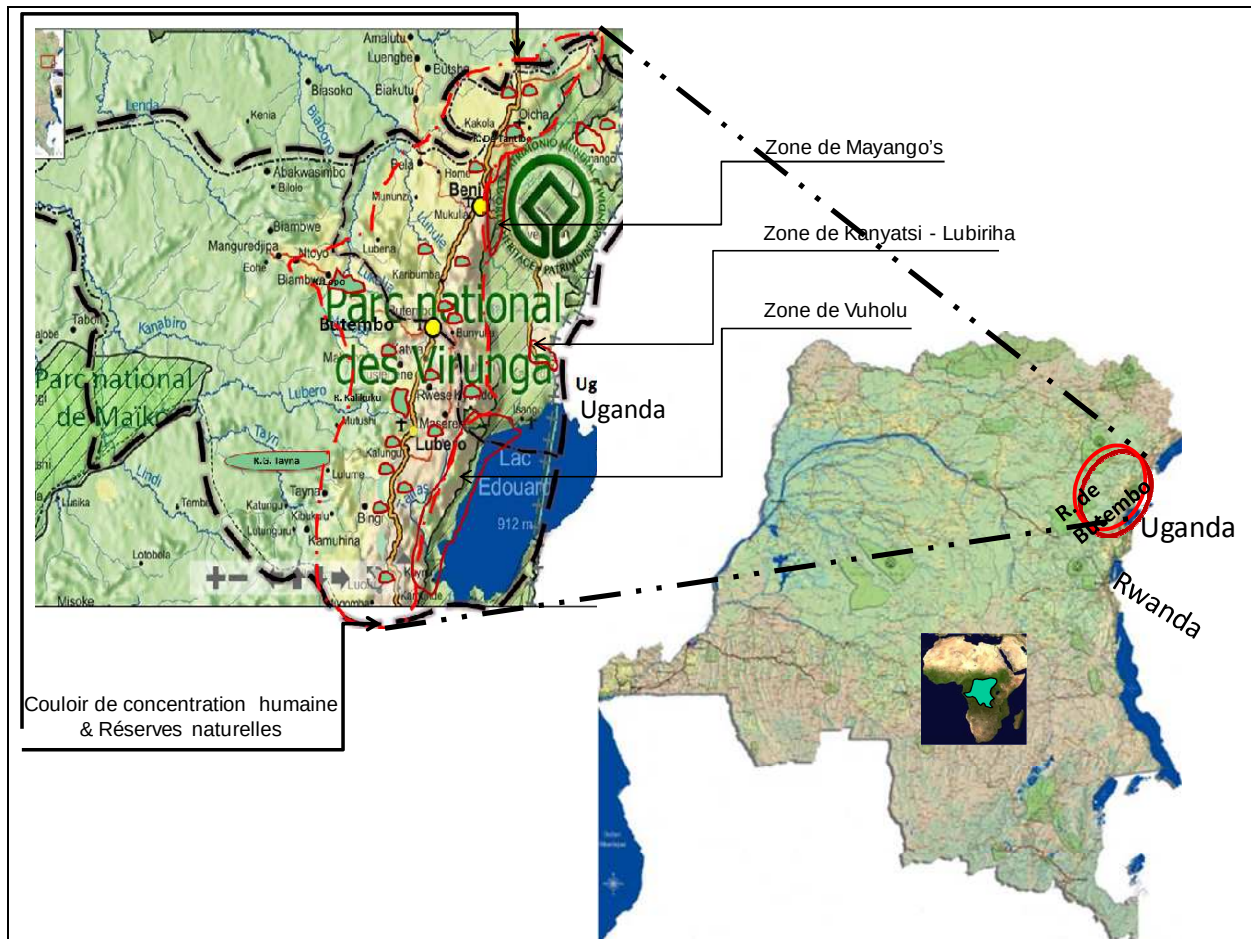


Figure 2 - Localisation de la région de Butembo et des zones en conflits.

Source : http://www.enge.ucl.ac.be/cartes-RDC/indexUNESCO_EN.htm, traitement personnel.

0.3.1. Le milieu physique

La région de Butembo s'étend, à la moitié septentrionale du Nord-Kivu, au nord-est de la RD Congo, de part et d'autre de l'équateur, entre les parallèles $0^{\circ} 58'$ latitude Nord et 1° latitude Sud et les lignes de méridiens marquées par $27^{\circ} 14'$ et $29^{\circ} 58'$ de longitude Est⁷⁷.

Dans sa globalité, la région présente une topographie très accidentée. La partie Sud-est est marquée par des bourrelets montagneux, faisant directement suite au lac Édouard, dépassant partout 2 000 m d'altitude, issus d'un système de fracture lors de la dislocation du socle précambrien africain. Ces montagnes, formant des horsts élevés à la limite ouest du *Western Rift Valley* d'Afrique de l'est, sont séparées par une succession des vallées souvent encaissées au fond des pentes abruptes. En versants est, ces montagnes s'élèvent abruptement, l'altitude passant d'environ 900 m (au niveau du lac Édouard) à plus de 2 000 m (aux sommets des montagnes) sur une distance parfois inférieure à 5 km.

En direction vers le Nord-ouest, les escarpements s'adoucissent progressivement. On dépasse une zone à multiples collines inclinées vers l'ouest avant d'atteindre le raccordement avec les régions basses de l'ouest. Les cartes hypsométriques renseignent que l'altitude de la région varie de 800 (au bas du fossé tectonique et de la cuvette à l'ouest) à plus de 5 000 m – 5 119 m au pic Marguerite, sommet des massifs du Ruwenzori –, soit une dénivellation de plus de 4 000 m. Des chercheurs qualifient ces terres d'un relief fort compartimenté, le plus contrasté de toute la RD Congo⁷⁸.

⁷⁷ - KASAY, K. L. L., *Dynamique démo-géographique et mise en valeur de l'espace en milieu équatorial d'altitude : Cas du pays Nande au Kivu septentrional, Zaïre*, Thèse de doctorat, Géographie : Université de Lumbubashi, 1988.

- NZABANDORA, N. M. J., *op. cit.*, p. 49.

- RDC, MINISTÈRE DU PLAN, UNITÉ DE PILOTAGE DU PROCESSUS DSRP, 2005, *op. cit.*, p. 11.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 55.

Cette compartimentation, engendre une grande diversité éco-climatique. Ainsi, à chaque terroir correspond son microclimat surtout de par sa position altitudinale et sa topographie.

Les températures moyennes journalières diminuent du nord au sud inversement à l'altitude. On enregistre environ 23 °C à Beni où l'altitude est de 1 200 m et 14 °C à Kipese situé plus au sud-est à l'altitude voisine de 2 300 m. L'amplitude thermique annuelle n'est pas considérable ; à l'exemple des types équatoriaux, de l'ordre de 1,2 à 8,2 °C. En revanche, on observe un remarquable écart des températures enregistrées journalièrement. Des mesures prélevées aux stations météorologiques locales renseignent que cet écart est encore plus accentué en considérant les températures nocturnes. Cette situation n'aurait rien de nouveau aux types de climats d'altitude.

Les pluviométries annuelles sont pratiquement régulières. La hauteur moyenne est située autour de 1 400 mm. Toutefois la région connaît deux saisons pluvieuses de par la fréquence et la répartition annuelle des pluies : la petite, de mi-février à mi-juin et la grande saison allant de mi-juillet à fin décembre. Les deux maxima de la courbe ombro-thermique sont enregistrés respectivement en avril et en septembre.

Cependant aussi, il convient de noter des exceptions à cette situation. L'écart-type relativement grand, calculé à partir des données de 1960 à 1990 révèle que sur un long terme, des années peuvent sensiblement s'écarter des moyennes et partant, elles seront soit trop pluvieuses ou trop sèches⁷⁹.

Cette situation relève de la position spéciale qu'occupe le Kivu en général par sa localisation en Afrique oriental (ou en Afrique centrale). Il est caractérisé par le gigantesque fossé tectonique africain qui s'étend du Mozambique au sud à la Mer Rouge au nord, précisément par sa branche occidentale, l'*African Western Rift Valley*.

En effet, c'est au Kivu que les mouvements tectoniques du Tertiaire ont été les plus violents et les plus impressionnants. Ils sont à l'origine de l'énorme et imposant massif du Ruwenzori au nord du lac Édouard. Les puissants horsts qui dominent la dépression centrale abritant les lacs Tanganyika, Kivu, Édouard et Albert, les volcans Virunga sur les rives septentrionales du lac Kivu au centre, les monts Kahuzi et Biega au sud-ouest du lac Kivu ainsi que les plateaux d'Itombwe au sud marquent la violence des mouvements tectoniques dont le Kivu a été le théâtre⁸⁰.

Voilà autant des facteurs physiques qui justifieraient la richesse potentielle en biodiversité, tant en espèces végétales et animales qu'en fertilité du sol de ce milieu. Les rapports conflictuels entre différents acteurs qui s'affrontent dans cette région découleraient des avantages certes indiscutables que le milieu naturel du Kivu présente pour les uns et pour les autres.

Mais pour comprendre des phénomènes locaux, il importe de préciser des spécificités propres aux zones de conflits. Les cas de conflits concernent principalement la zone de surpeuplement – couloir de concentration humaine – et des zones frontalières au PNVi qui peuvent se présenter physiquement bien distinctes. Alors que la zone de surpeuplement traverse, du sud au nord, toute la région (fig. 2) et peut englober en certains endroits les autres zones en conflits, ces dernières, bien que toutes limitrophes des secteurs Nord du PNVi, présentent entre eux d'énormes différences géomorphologiques. Ainsi, leurs conformations physiques méritent d'être explorées séparément. Tandis que pour les localités d'implantation des réserves naturelles, qui sont des entités plus restreintes (dans la bande de concentration humaine), leurs conformations physiques particulières ne pourront être présentées qu'en cas de nécessité pour l'analyse plus loin lors de leurs localisations.

⁷⁹ VIKANZA, P., *Étude de quelques facteurs qui influencent les revenus agricoles en région de Butembo*, Mémoire de fin d'études, UCG, 1996.

⁸⁰ - NZABANDORA NDI MUBANZI, J., *op. cit.*, 2003, p. 49.

- KASAI, L., L., 1988, *op. cit.*, p. 78.

0.3.1.1. La bande de surpeuplement et des réserves naturelles

Comme retrouvé sur la figure 2, il est remarqué en région de Butembo, une concentration humaine autour de l'axe routier Kanyabayonga-Eringeti. De part et d'autre de cet axe, des villages de paysans occupés par les travaux champêtres – une agriculture traditionnelle – s'étalent et se concentrent sur une bande de plus ou moins 60 km de largeur, pouvant former par endroit des grandes agglomérations. C'est cette bande qui abrite les entités urbaines en pleine expansion dans la région, notamment les villes de Butembo (plus de 600 000 habitants), de Beni (plus de 200 000 habitants) et d'autres cités et agglomérations densément peuplées comme Kirumba, Lubero, Masereka, Magheria, Luotu, Kyondo, Musienene, Maboya, Mavivi, Mbau, Oïcha, etc.

À la première observation, on se rend rapidement compte que dans la région les réserves naturelles qui ont été classées se localisent toutes dans cette bande de concentration humaine. Ces réserves, dont la plupart a disparu, ont été très tôt transformées en zones de conflits. Souvent, ces conflits sont peu perceptibles (directement) que ceux des rivages du PNVi, mais leurs implications n'en seraient pas moins dommageables pour la paysannerie. Voilà qui attire et oblige de les analyser au même titre que ceux des rivages des parcs nationaux dans la région.

Cette large bande de concentration humaine peut être présentée suivant les configurations altitudinales. Il se distingue alors trois unités ou intervalles d'altitudes définissant des zones différentes. La zone de haute altitude, pouvant être placée au dessus de 1 700 m, est localisée au sud, sur l'axe routier de référence, des hauteurs de Kanyabayonga à la ville de Butembo. La zone de moyenne altitude, prise alors entre 1 200 et 1 700 m, est celle située entre les villes de Butembo et de Beni. Et la zone de basse altitude, est dans ce cas considérée en dessous de 1 200 m (entre 800 et 1 200 m) ; elle est retrouvée plus au nord sur le même axe routier, au-delà de la ville de Beni jusqu'à la localité d'Eringeti (à la sortie de la région en étude).

Les zones de moyenne et de haute altitude – situées au dessus de 1 200 m d'altitude – présentent en commun la même caractéristique physique du relief très accidenté. C'est dans ces zones que le phénomène de succession des vallées encaissées, séparées par des montagnes aux pentes raides, est très fréquent et constitue la règle. Les pentes des collines ne deviennent assez douces qu'en entrant dans la zone de basse altitude où les montagnes du sud cèdent la place à des vastes plateaux régulièrement aplatis et séparés par des rivières coulant dans des vallées peu profondes.

Au fond de cette classification des entités de la région selon l'altitude, ce sont les températures moyennes journalières qui marquent la grande différenciation entre les trois zones distinguées. En haute altitude, au dessus de 1 700 m, les montagnes du sud sont fraîches et présentent partout une moyenne annuelle inférieure à 18 °C. Alors que la moyenne altitude de la zone centrale, entre 1 200 et 1 700 m, assure à ses montagnes une tiédeur où la moyenne annuelle se situe entre 18 et 23 °C. Tandis que des températures relativement élevées sont localisées en basse altitude, sur les plateaux et collines du nord, ici les moyennes annuelles se situent dans l'intervalle de 22 à 29 °C.

Cette répartition de températures selon un étagement altitudinal confère à la région trois zones climatiques. Le premier étage, en dessous de 1 200 m d'altitude, présente les caractéristiques du climat tropical ; il fait suite à une zone de transition, le deuxième étage aux températures tièdes avant d'atteindre le troisième étage des montagnes tempérées par l'altitude. Cette situation confère à la région sa grande richesse en biodiversité, avec la particularité d'abriter des espèces végétales et animales, les plus diverses, adaptées à ces différents climats et microclimats, les plus variés.

Une autre caractéristique qui marque physiquement cette bande de concentration humaine est sa localisation sur les deux bassins versants – les plus grands d'Afrique – qui se séparent dans la région.

En effet, cette zone est traversée du sud au nord par la dorsale qui partage les eaux entre le bassin du fleuve Congo, à l'ouest, et celui du Nil, à l'est. Le bassin du Congo, avec des étendues estimées à 3 730 500 km² qu'il occupe, est le deuxième grand bassin fluvial au monde, après celui de l'Amazonie. Tandis que celui du Nil couvre autour de 3 400 000 km² ; le Nil est le plus long fleuve du monde, avec l'Amazonie, il s'écoule sur environ 6 500 km, dont plus de $\frac{3}{4}$ serpentent dans le désert.

Sur cette dorsale, les sources d'eaux qui coulent vers l'ouest font partie intégrante du bassin du Congo tandis que celles orientées vers l'est alimentent le bassin du Nil, par l'entremise de l'un de ses grands affluents, la Semuliki. Il apparaît ici un autre intérêt avéré, à accorder aux microclimats locaux en région de Butembo, notamment par le biais des réserves naturelles et des forêts, dans la régulation de débits d'eaux des sources qui alimentent ces bassins versants. Ce dernier rôle de régulation de débits est particulièrement important pour le cas du Nil qui va traverser, dans la suite de son parcours, une région désertique sur des longs trajets. La perturbation de l'alimentation de la Semuliki, surtout dans le sens d'une diminution de débits, pourrait porter des lourdes conséquences sur le régime fluvial du Nil.

0.3.1.2. La zone de Mayango's

Il sied tout d'abord de donner une précision sur le terme "Mayango's" qui est une extrapolation dans ce contexte. Il n'a jamais existé dans la région une entité administrative ou coutumière, aussi vaste que la zone étudiée, reconnue sous ce nom. Pour des besoins strictement d'analyse, tout au long de l'exposé, la dénomination de "Mayango's" est employée pour désigner les espaces du territoire où se vit le phénomène baptisé vulgairement dans la région "*le problème de Mayango's*".

Ce phénomène englobe et traduit des situations équivoques, vécues sur des espaces conflictuels, limitrophes du PNVi et qui sont sous l'influence directe de la ville de Beni. Il implique plusieurs localités dont l'ensemble forme, dans ce contexte, la zone de Mayango's. Il s'agit notamment des localités de Mavivi, de Matembo et de Ngadi au nord, la ville de Beni et les villages de Mayango's-même au centre et le secteur de Nyaleke au sud qui comprend les contrées de Supa, de Kalau, de Mukulya, de Kalingama, de Pabuka, de Lisasa, etc.

Comprise dans ce sens, la zone de Mayango's réunit alors ces espaces qui forment la bande de terres étendues sur 30 à 40 km tout au long du PNVi comme montrées sur les figures 2 et 3. En considérant les secteurs Nord du PNVi, ces espaces partent du secteur de Mbau au nord (vers le parallèle 00° 34' latitude Nord) jusqu'au niveau du secteur de Vuhovi au Sud (autour du parallèle 00° 20' latitude Nord). Cette bande de terres se retrouve encadrée par les lignes de méridiens marquées successivement par 029° 26' et 029° 34' de longitude Est⁸¹ (fig. 2).

La dénomination Mayango's, ici adoptée, de fait, pour toute la zone étudiée, est empruntée au nom d'un petit village originellement situé dans les confins nord-est de la ville de Beni. Ce village peut être considéré comme contigu directement au parc car la bande de terre qui les sépare n'atteint jamais 1 km de large. Devenu célèbre dans la région, il doit sa renommée à ses alentours qui ont été depuis longtemps cultivés par les paysans. Ces agriculteurs venaient essentiellement du centre urbain et périurbain de Beni pour cultiver les abords directs du parc, sans aucune zone tampon.

Une concentration des populations a engendré de fortes demandes en ressources dans la région et en tête, est visée la ressource foncière. Cette concentration est l'effet combiné de diverses composantes qui sont l'accroissement démographique, le développement des centres urbains dans ce milieu (Beni

⁸¹ Coordonnées prélevées au GPS, Garmin/Etrex/Vista HCx/Canada 210, Enquêtes de terrain, juillet 2009.

et Oïcha), l'immigration consécutive à l'insécurité et aux guerres répétitives dans les régions voisines (l'Ituri), l'installation des camps des déplacés de guerres, etc.

Des phénomènes de franchissements de frontières du parc, appelés "spoliation" du PNVi seraient partis de ce village de Mayango's. C'est d'ici qu'ont rayonné ces mouvements avant qu'ils ne se rependent sur toute la zone. Et tous les paysans situaient d'office leurs cultures dans la localité de Mayango's, même ceux qui visiblement savaient bien qu'ils étaient hors des limites autorisées, donc qui se retrouvaient en plein milieu du parc.

Ce village est réputé comme premier foyer d'envahissement du PNVi dans la région. Il s'en est suivi le tour des autres contrées comme Mavivi, Nyaleke, etc. qui ont emboîté le pas de Mayango's jusqu'à en amplifier le phénomène au niveau où il est connu et médiatisé aujourd'hui. Le phénomène Mayango's n'est donc plus un fait de "localité" ou "isolé" mais il concerne bien la vie de toute la région. Il engage la majorité des ménages agricoles de toutes ces contrées.

La zone de Mayango's, ainsi décrite, est située en Territoire administratif de Beni (le chef-lieu est cité Oïcha), en province du Nord-Kivu. Ce Territoire partage ses frontières à l'est avec l'Uganda. Au nord, il est limité par le district de l'Ituri et au sud-ouest par le territoire de Lubero (fig. 3).

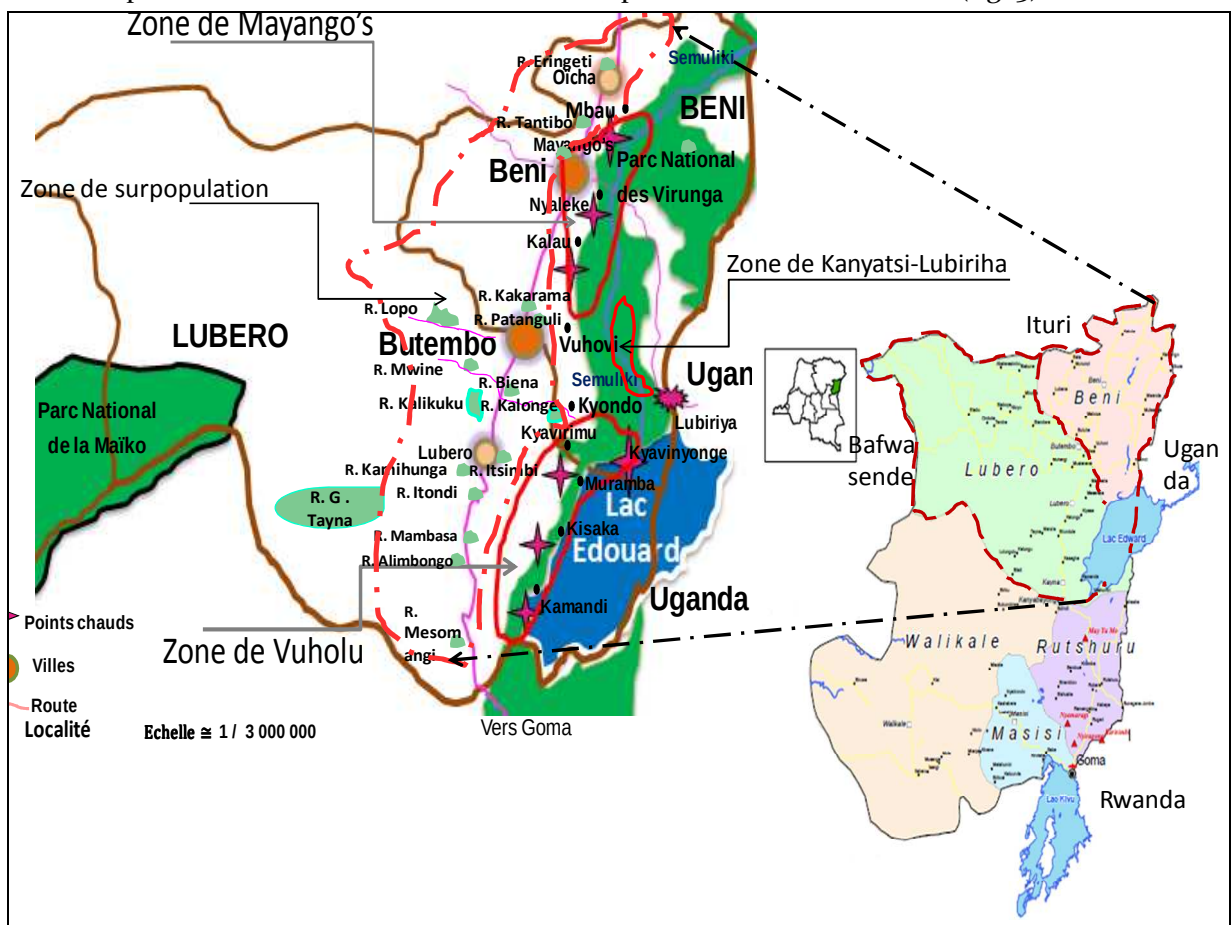


Figure 3 - Schéma de localisation des zones étudiées
Source : Traitement personnel

Dans leur formation physique, les terres du Territoire de Beni font partie du grand ensemble du Kivu montagneux à la limite ouest de la vallée du Rift. Plus précisément, les espaces de la zone de Mayango's surviennent avant que la chaîne des montagnes qui surplombent l'ouest du lac Édouard – les monts Mitumba – ne se fracture pour laisser la place à la plaine de la Semuliki à l'est et aux vastes étendues consacrées à la cuvette centrale du bassin du fleuve Congo au nord-ouest.

La rivière Semuliki – ou simplement le haut Nil – rassemble les eaux, sur les flancs-est des collines et montagnes de cette zone, qui alimentent le fleuve Nil. En considérant toute la région de Butembo, la vallée de la Semuliki, comme exutoire du lac Édouard, fait suite aux écoulements des rivières Rutshuru, Rwindi et Ishasha⁸² (qui se déversent dans le lac par le Sud) avec qui elles constituent les débuts du bassin du Nil. C'est dans la prolongation de cette vallée à l'Est, formant la plaine de la Semiliki aussi appelée *Graben*, que se surélèvent les imposants massifs de Ruwenzori.

La zone de Mayango's s'insère alors dans ces ruptures des hautes terres du Sud de la région de Butembo – plus de 2 000 m d'altitude à Kyondo – voulant se convertir en basses terres au nord (930 m d'altitude à Nyaleke), soit une dénivellation de plus de 1 000 m (fig. 3). C'est de cette façon que pourrait se décrire les escarpements de Nyaleke en descendant les hauteurs de Païda – ville de Beni – pour retrouver la rivière de la Semuliki quand elle traverse le secteur de Nyaleke.

Tandis que cette conversion d'altitude se fait brutalement du côté sud-est orienté vers le Nil, les pentes nord-ouest des collines sont plus douces et écoulent leurs eaux vers le bassin du Congo. La zone de Mayango's peut alors se définir par cette position transversale, juste au nord de la ville de Beni, sur la dorsale qui sépare les deux grands bassins des fleuves Nil et Congo⁸³.

La majeure partie des terres de cette zone appartient à l'unité morphologique des basses terres (en dessous de 1 200 m d'altitude). Des grandes portions de la zone, les secteurs centre et nord, se raccordent – au nord et à l'ouest – à la cuvette centrale congolaise et profitent ainsi de son climat pluvieux. Ce sont des basses terres chaudes et humides couvertes des forêts denses. En revanche, la bande des terres de Nyaleke à Vuhovi jouit d'un autre régime de précipitations. Cette bande de terre plus au moins plane est couverte d'une savane à Impérata (*I. cylindrica*) et de prairies peu arrosées, traversée par une colonne de forêt de galerie le long de la Semuliki. Ce sont des terres chaudes et sèches. En se prolongeant vers l'Uganda, ces étendues constituent une vaste plaine peu arrosée, une cuvette allongée typique qui forme un fossé, techniquement appelé *Graben*⁸⁴.

Le climat de cette zone, comme pour toute la région, est d'abord marqué par la position par rapport à l'équateur et puis par la configuration orographique. Avec la latitude autour de 00° 30' au Nord, elle entre dans la zone équatoriale aux précipitations annuelles plus ou moins régulières, exception faite du secteur retrouvé dans la plaine du graben. Les stations météorologiques de Beni renseignent une moyenne annuelle de 1 689 mm de précipitations pour la période de 1990 à 2002⁸⁵. Généralement, aucun mois ne reçoit en moyenne moins de 60 mm de pluie.

Les températures dans cette zone sont tropicales. Elles sont généralement élevées, avec une amplitude thermique modérée. La température moyenne est estimée à 22,2 °C, le maximum interannuel à 26,5 °C et le minimum à 18,3 °C, soit une amplitude thermique de 8,2 °C pour la même période de 1990 à 2002⁸⁶.

Généralement, ses sols ont une structure sablo-argileuse. Ils sont souvent profonds. Qualitativement, ces sols apparaissent fertiles à l'ouverture des exploitations. Mais, sous l'effet de l'action combinée de la chaleur ambiante et des techniques agricoles peu appropriées, cette relative fertilité décroît corrélativement à la dégradation rapide de la matière organique du sol.

⁸² LANGUY, M. et E. DE MERODE, « Survol du Parc National des Virunga », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 38.

⁸³ VYAKUNO, K., *op. cit.*, mars 2006, p. 169.

⁸⁴ En géologie, un graben (terme d'origine allemande signifiant « fossé ») est un fossé tectonique d'effondrement entre des failles normales. Le compartiment surélevé par rapport au graben est appelé « horst » ; ce soulèvement résulte de la combinaison de failles normales conjuguées. Un horst est bordé par son contraire géologique, c'est-à-dire des grabens, des fossés effondrés

⁸⁵ Archives du service météorologique de Beni.

⁸⁶ *Ibid.*

Il est à noter la grande variabilité des conditions édaphiques locales. Au-delà des grands ensembles définis, à chaque flanc de colline peut correspondre des caractéristiques édaphiques spécifiques. Elles dépendent des conditions climatiques locales, du relief, des pentes, de l'insolation, de la couverture du sol, etc. C'est plus l'interaction de ces spécificités qui peut s'avérer déterminant.

La végétation naturelle obéit aussi bien à cette variabilité des sols. On reconnaît généralement à cette zone des formations végétales luxuriantes toute l'année. Cet aspect serait favorisé par la pluviosité régulière. Mais l'anthropisation du milieu, marquée surtout par l'implantation des champs de cultures et la coupe du bois, d'œuvre ou réservé à d'autres usages, provoque une dégradation rapide des forêts naturelles. Progressivement, elle aboutit à l'installation d'une autre formation végétale constituée essentiellement de jachères boisées ou de savanes herbeuses.

0.3.1.3. La zone de Vuholu

Contrairement à l'appellation Mayango's qui est un nom d'adaptation du langage vulgaire actuel aux circonstances du moment, Vuholu est le vieux nom reconnu à toute la région du rivage ouest du lac Édouard. Il est donné à l'ensemble des entités coutumières du milieu sans distinction des circonscriptions administratives modernes. Vuholu rassemble ainsi des différentes localités qui longent le lac et retrouvées dans les deux territoires administratifs de Beni et Lubero, respectivement en collectivités de Ruwenzori et de Bashu en territoire de Beni au nord et de Baswagha, de Bamate et de Batangi en territoire de Lubero au sud. La zone de Vuholu englobe tous ces espaces des flancs et des versants, des horsts de montagne surgissant du fossé tectonique en région de Butembo, formés de pentes inclinées et orientées vers le lac Édouard.

Cette zone est en plein milieu de l'*African Western Rift Valley*. De par son émouvante conformation, elle donne le ton de la violence qu'ont eu les mouvements tectoniques du tertiaire au Kivu. À l'image des volcans des Virunga et du massif du Ruwenzori, dont ils sont à l'origine, ici la production de ces étonnants mouvements tectoniques est un puissant horst. Il domine sans transition le lac Édouard et assure la jonction de la dépression du fossé avec la cuvette centrale congolaise à l'ouest.

Il en résulte des très fortes pentes, au dessus du lac, qui constituent la zone de Vuholu. Ces pentes raides et des vallées profondes font la caractéristique du versant oriental du horst des Mitumba. L'allure des horsts qui longent le lac évoluent en forme de voûte. Déjà marquée au dessus de Kamandi (au sud du lac) avec l'altitude qui passe sitôt de 913 m (niveau du lac), à 2 000 m sur les escarpements de Kabasha, elle est très accentuée au dessus de Kisaka et Muramba (au milieu du lac) où l'on culmine à 3 300 m au Mont Kyavirimu avant de redescendre à 2 000 m d'altitude vers Vahiana au dessus de Kyavinyonge (au nord du lac). Le dénivelé, par rapport au niveau du lac, sur des pentes de longueur par endroit inférieure à 5 km, passe ainsi de 1 000 m au sud pour dépasser 2 000 m au centre et revenir à 1 000 m au nord avant que ces montagnes ne retrouvent leur raccordement avec les basses terres, au nord autour de la ville de Beni, en zone de Mayango's.

Cette situation topographique très accidentée et compartimentée explique la répartition des températures sur la zone étudiée. Les localités situées plus bas, juste le long du lac et un peu plus au nord du lac, dont l'altitude est comprise entre 920 et 1 200 m jouissent des températures annuelles moyennes élevées. Elles sont situées entre 23 °C et 25 °C avec des maxima autour de 30 °C et des minima à 15 °C. Elles sont du domaine des basses terres chaudes et sèches. En remontant sur les hauteurs, les températures varient inversement avec l'altitude tandis que les pluies augmentent de hauteur et de fréquence. Ces températures sont estimées à 11 °C au niveau de 3 000 m d'altitude, à 15 °C vers 2 200 m et à 17 °C autour de 1 800 m d'altitude.

Une grande différenciation des milieux qui forment le Vuholu est retrouvée dans la caractérisation des sols. Sur les basses terres sèches, juste au nord du lac, les sols épousent la structure sablo-argileuse de la plaine du graben dont elles constituent le début. Ils sont aussi profonds. A l'inverse, les sols sur les fortes pentes au dessus du lac sont très superficiels. Ces pentes sont dominées par des abondants affleurements rochés, souvent très saillants, séparés par des petites couches de sol argilo-limoneux. Quoiqu'ils soient réputés fertiles, ces sols restent fortement exposés à l'érosion de surface par des ruissellements au régime torrentiel sur des inclinaisons raides qui les rendent si fragiles. Ainsi, toute mise en culture de ces pentes devrait-elle en tenir compte.

L'ensemble de la région connaît deux saisons de pluies qui déterminent deux saisons de cultures. Les maxima marqués par les courbes des précipitations annuelles sont nettement différenciés. Ils sont situés aux mois de septembre-décembre, correspondant à la saison des pluies australes, et d'avril-mai, soit la saison des pluies boréales.

0.3.1.4. La zone de Kanyatsi-Lubiriha

La zone de Kanyatsi-Lubiriha, ici désignée, est située au nord du lac Édouard. À quelques nuances près, dans sa conformation physique, elle ne marque pas trop de différences avec certaines parties de la zone de Vuholu. Dans le prolongement du fossé tectonique, la plaine du graben a retrouvé des allures plus ou moins régulières avant d'affronter les débuts des élévations ou de se transformer en proéminences constituant les massifs du Ruwenzori qui surgissent de cette plaine et s'imposent au nord-est de la région de Butembo. Cette zone est retrouvée sur l'axe routier Beni-Kasindi, entre 40 et 80 km de Beni, juste avant d'atteindre la frontière ougandaise. Elle emprunte d'ailleurs ce nom de la rivière Lubiriha qui forme ici la frontière naturelle qui sépare l'Uganda de la RD Congo.

Aux confins nord-est de la région de Butembo, aux pieds des massifs de Ruwenzori, cette zone est d'abord caractérisée par la large plaine du graben qui fait suite à la vallée de la Semuliki. La zone de Kanyatsi-Lubiriha fait donc partie intégrante des basses terres chaudes et sèches de la plaine de la Semuliki. Ce sont les mêmes caractéristiques physiques identifiées aux localités de basse altitude de la zone de Vuholu, c'est-à-dire au nord du lac Édouard, qui sont retrouvées ici, notamment dans sa partie ouest qui s'étend de la cité de Bulongo jusqu'à la localité de Rugets. L'altitude reste comprise entre 930 et 1 200 m et les températures moyennes annuelles relativement élevées (entre 23°C et 26°C). Les sols sont restés profonds et gardent leur structure sablo-limoneuse.

Les changements notables dans la formation physique de cette zone n'interviennent qu'avec les premières élévations des montagnes de Vukuka, au-dessus de la ville de Lubiriha, suivies des hauteurs de Kasindi qui continuent vers les massifs du Ruwenzori par les vastes plateaux de Kyatenga. Cette zone de transition correspond en partie à des terres de moyenne altitude (au dessus de 1 200 m) qui précèdent les pentes des versants sud des massifs du Ruwenzori. Cette situation accorde à cette zone des conditions climatiques assez particulières. Contrairement aux terres chaudes sèches du sud-ouest, cette partie profite des pluies abondantes qui arrosent régulièrement les flancs des massifs du Ruwenzori. Les terres de cette zone sont alors soumises à une double influence climatique : le climat sec et chaud de la plaine au sud-ouest (vallée de la Semuliki) et le climat tiède et humide de la montagne qui en fait directement suite au nord-est. Les températures moyennes journalières y sont donc fluctuantes et peuvent passer des régimes qui règnent dans la plaine à ceux des plateaux ou des hauteurs qui en font suite vers l'ouest.

La grande différence remarquable avec les autres zones étudiées dans la région est surtout d'ordre socioéconomique ; sa localisation à la frontière et à la seule porte d'entrée extérieure de la région de Butembo comme il est montré dans les lignes qui suivent.

0.3.2. Le milieu socioéconomique

Contrairement aux facteurs physiques des milieux, caractérisés surtout par la variabilité et l'hétérogénéité, qui ont imposé des descriptions séparées, la composante sociale de la région et partant de zones spécifiques étudiées semble identique. Ainsi, pour éviter une redondance superflue, la colonisation humaine de ces zones en étude et les effets induits, découlant de l'occupation de la région, sont décrits de concert, à des spécificités près.

0.3.2.1. L'occupation du milieu

La région est occupée par le peuple Nande appelé traditionnellement Yira. Ce dernier s'y serait stabilisé vers la fin du XVIII^e siècle. C'est à l'issue des grandes migrations qui se sont déroulées aux XVII^e et XVIII^e siècles⁸⁷. Ces migrations auraient été déclenchées dans les zones situées au sud-ouest de l'actuelle République de l'Uganda suite à la poussée vers le Sud des *Hamites-Chwezi*, des *Bito* et des *Nyoro*. D'habitude, ce sont deux vagues de migrations qui y sont recensées. La première serait composée uniquement des bantous agriculteurs. Repoussés par les pasteurs hamites, ils se sont installés dans les actuels Territoires de Beni et de Lubero en RD Congo. La deuxième vague comprendrait des agriculteurs retardataires et des pasteurs *Hima-Tutsi*, chassés à leur tour par les *Bito* et les *Nyoro* ; ils se sont dirigés vers le Sud-Kivu⁸⁸.

Cependant, il sied de noter que d'autres sources semblent soutenir la thèse des origines multiples du peuple de la région de Butembo. Elles affirment que ces populations ne proviendraient pas seulement de l'Est. Entre autres, Were et Wilson défendent l'hypothèse selon laquelle les populations de la région seraient venues aussi des zones situées à l'ouest des Grands Lacs⁸⁹.

Avant que de plus amples précisions ne soient trouvées afin d'harmoniser ces points de vue, la thèse la plus probante reste celle de l'itinéraire oriental. La présence des Konzo, culturellement identiques aux Nande, en District ougandais de Kasese, adjacent au Territoire de Beni, en est une preuve. Leur promiscuité linguistique en est une autre. En effet, les sources locales⁹⁰ confirment dans l'unanimité la provenance des Yira de la région occidentale de l'Uganda. D'ailleurs des nombreuses familles Nande du Bashu (chefferie en Territoire de Beni), et même de notables et chefs coutumiers garderaient encore des liens de cousinage avec des Konzo vivant en Uganda. À ce propos, dans sa monographie des croyances et pratiques traditionnelles des Nande (bien que "carucaturée"), le Père Bergmans considère ces derniers comme l'arrière garde de la grande migration bantu déclenchée dans le royaume de Kitara-Bunyororo dans le Sud-ouest de l'Uganda⁹¹.

A leur arrivée dans la région, les premiers contingents Nande se sont installés d'abord dans la plaine de la Haute-Semuliki au XVII^e siècle. Leurs premiers campements seraient localisés près du site historique d'Ishango (incorporé aujourd'hui dans le PNVi). En fait, ils n'étaient pas les premiers à habiter cette plaine car l'occupation humaine y remonte au Paléolithique⁹². C'est à Ishango qu'ont été découvertes des traces de foyers, des ossements d'animaux et des harpons ayant une ou deux barbelures. Cette civilisation dite d'Ishango, unique en Afrique, était caractérisée par la pêche et la chasse. Elle permet de situer le berceau de la civilisation aquatique, c'est-à-dire de la pêche, dans la vallée de la Semuliki⁹³.

⁸⁷ VYAKUNO, K., *op.cit.*, mars 2006, p. 162.

⁸⁸ MAFIKIRI, T., A., 1994, *op. cit.*, p. 37.

⁸⁹ WERE, G. S. et WILSON, D. A., *East Africa a Thousand Years. A History of the Years AD 1000 to Present Day*, Cambridge University Press, Londres, 1968, p. 45.

⁹⁰ Personnes ressources contactées pendant nos enquêtes de novembre à août 2009.

⁹¹ BERGMANS, L., *Les Wanandes : croyances et pratiques traditionnelles*, Butembo, Ed. A.B.B, 1971, p. 77.

⁹² VYAKUNO, K., mars 2006, *op. cit.*, p. 162.

⁹³ Cette industrie se serait disséminée vers l'Afrique orientale en partant d'Ishango et vers le Sahara, avant sa désertification, où elle est attestée 10 000 ans après. Voir VYAKUNO, K., mars 2006, *op. cit.*, p. 163.

En immigrant, les Yira formaient une tribu composée de plusieurs clans. Parmi ces clans, les principaux ont constitué des actuelles Collectivités-chefferies. Ce sont notamment celles des Bashu en Territoire de Beni, des Baswagha, des Batangi et des Bamate en Territoire de Lubero. C'est d'ici – zone de la Haute-Semuliki – que serait partie la diffusion des différents clans pour occuper les Collectivités actuelles de la région⁹⁴.

Des itinéraires différents ont alors été empruntés par les chefs des clans, qui seraient tous issus de la même famille royale lors des migrations, pour trouver leurs lieux d'installation définitive. De ces chefs de clans, celui des Baswagha jouissait certainement d'une préséance. Il est celui qui s'est installé non loin du premier site de campement. Ce grand chef, connu du nom de *Tali-Wa-Ruvana* serait considéré comme l'ancêtre commun des Nande. Il a fixé son camp définitif sur le rivage du lac Édouard, au cœur de la zone de Vuholu, précisément à *Muramba* où il mourût et fut enterré. Cette localité, comme j'y reviendrai, semble fortement vénérée par les Nande pour la sépulture du plus grand de leurs ancêtres. Ce site de Muramba serait le symbole-même de la résistance actuelle des populations locales contre le projet du parc national (le PNVi).

Dans ce fossé tectonique, les populations ont connu une certaine prospérité économique qui n'a été que de courte durée. Des nombreux facteurs ont obligé ces populations à escalader les montagnes qui font directement suite au lac Édouard. Parmi ces facteurs, l'on redoute notamment l'insécurité due à des attaques répétitives perpétrées par des brigands de tout bord : l'armée du Bunyoro, la bande des Kalikwezi, les Arabes et Arabisés à la recherche d'esclaves, les anthropophages Rega, les révoltés Batetela, etc.⁹⁵ Il y a aussi la prolifération des moustiques anophèles, agents vecteurs de la malaria, et surtout des glossines ou mouches tsé-tsé, agents vecteurs de la trypanosomiase ou maladie du sommeil. Les épidémies dont ils sont la cause constitueront plus tard, au XX^e siècle, l'alibi pour évacuer du fossé les populations qui y résistaient encore.

À ce propos, Vyakuno note que c'est effectivement pour fuir la maladie du sommeil et la malaria que les Baswagha – clan du grand chef cité ci-haut – ont escaladé le mont Kyavirimu au dessus de Muramba. Arrivés au niveau des hauteurs, les Nande ont rencontré d'autres populations⁹⁶. Ce sont les Pygmées Mbuti qui sont en fait les premiers occupants de la région. Mais les Pygmées vivaient déjà dans la région avec d'autres tribus, entre autres les Mbuba et les Pakombe. Ces derniers sont des bantu qui seraient venues aussi de l'Uganda mais avant les Nande. Ils auraient joué un rôle important dans l'accueil des Nande. Leur rapprochement actuel avec les Nande, jusqu'à s'identifier aux derniers, aurait donc des origines lointaines.

Comme le dit Vyakuno, cette tribu Nande, dès le départ formée d'agriculteurs, possédait et maîtrisait des outils en fer qui l'ont permis d'attaquer, progressivement à la hache et au feu, les forêts et par le même moyen éloigner les autochtones qui sont des cueilleurs-chasseurs⁹⁷.

Sur ce territoire, en évoluant vers le nord-ouest, l'on identifie aussi d'autres tribus qui sont au départ les autochtones et propriétaires de ces terres. Ce sont principalement les Pygmées, les Mbuba, les Piri, les Pakombe, les Talinga, les Bila et les Lese. Serait-ce parmi ces anciens occupants qu'il faut repérer les groupes venus par l'ouest annoncés par Were et Wilson ?⁹⁸ C'est ce que confirment les recherches dirigées récemment par les professeurs Kabamba et Malumalu qui marquent la constitution de la chefferie des Bapere (une des collectivités du Territoire de Lubero) par des tribus

⁹⁴ MUWIRI, K. et K. KAMBALUME, *op. cit.*, p. 23.

⁹⁵ VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 164.

⁹⁶ BAITURA, 1987, Cité par VYAKUNO, *op. cit.*, p. 166.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ WERE, G. S. et WILSON, D. A., *op. cit.*, p. 45.

venues du côté de Punia et d'Opienge (localités situées à l'ouest de la région de Butembo), dont les Piri et les Bila, et du côté de Beni dont les Pakombe⁹⁹.

Mais les derniers venus, les Nande, avec un esprit expansionniste et une tactique d'insertion pacifique, se sont rendus maître de la région. Ils seraient toujours marqués par une quête permanente des nouveaux espaces de vie¹⁰⁰. Les Nande sont devenus en réalité les occupants effectifs de la région à telle enseigne que toutes ces tribus y repérées – même avant leur arrivée – aujourd'hui ne se reconnaissent qu'au peuple Nande. Ainsi, le peuple Nande ne serait plus composé de la seule tribu Yira venue du sud-ouest de l'Uganda mais de tous les groupes ethniques qui partagent la même langue Kinande et la vie dans la région de Butembo.

Comment en est-on arrivé là ? Leur stratégie d'insertion est mieux décrite par Vyakuno :

« Patients, discrets, doux et stratèges, ils respectent le droit foncier des peuples autochtones [...] Également commerçants, les Nande nouent des relations commerciales avec les autochtones. [...] Enfin, ils ont un pouvoir assimilateur assez fort. Ils influencent les Piri par leur organisation politique et transmettent leur mode de vie à d'autres groupes ethniques. Toutes ces relations de bon voisinage et ces stratégies d'insertion permettent aux Nande de vivre pacifiquement parmi les autres groupes ethniques¹⁰¹. »

0.3.2.2. La spécificité des zones étudiées

C'est dans ce contexte général d'occupation de la région que s'insèrent les zones spécifiquement étudiées ou zones en conflits de ressources des AP qui sont maintenant disputées.

Sur ce terrain, on s'aperçoit d'emblée que l'axe routier Goma-Kisangani a été déterminant dans la colonisation progressive de la région de Butembo. Dans cette région, le foyer de concentration des populations se retrouverait d'abord cantonné autour de cet axe routier de Kanyabayonga à Eringeti. Les espaces et les interstices dans cette bande de peuplement qui encadre l'axe routier semblent suffisamment colonisés et exploités. Tout le mouvement des populations paraît rayonner à partir de cet axe central, duquel une diffusion centripète des populations évoluerait, en règle générale, en *crescendo*. Cette configuration semble tributaire de la mobilité facilitée par cette voie de communication (l'axe routier) avec d'autres régions.

Il ne s'agit là que de la situation ponctuelle actuelle, mais comment ces zones ont-elles été peuplées ? L'évolution dans le temps des densités de populations dans la région retrace l'itinéraire suivi par les Nande dans l'occupation du milieu. Après la plaine de la Semuliki, fouillant les tracas et les tourments survenus dans la plaine, ces populations ont d'abord escaladé les montagnes qui surplombent le lac Édouard. Ils se sont alors installés sur les versants ouest de la dorsale, profitant ainsi de la clémence du climat frais en ces lieux, débarrassé des épidémies dues aux glossines et aux anophèles, rencontrées dans la plaine. Cette zone de haute altitude, les hautes montagnes du Rift Albertin au dessus de 2 000 m d'altitude (Kipese-Masereka-Magheria), va constituer le premier foyer de dissémination des populations vers le Nord-ouest jusqu'au point de mériter aujourd'hui le qualificatif de "poudrière démographique" dans l'image de Devers et Vande Weghe¹⁰² :

⁹⁹ KABAMBA, B. et A. MUHOLONGU MALUMALU, éd., *Cadastre des infrastructures : problèmes et recommandations. Provinces du Nord et du Sud-Kivu. République Démocratique du Congo*, Liège, Programme STAREC - CAPAC (Ulg), 2010, p. 45.

¹⁰⁰ VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 169.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 171.

¹⁰² DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE, éd., *Les forêts du bassin du Congo. État des forêts 2006*, Kinshasa, PFBC, 2006, p. 16.



Figure 4 : Les hautes montagnes du rift Albertin, présentées comme une poudrière démographique

Source : Devers, D. et J.- P. Vande Weghe (éd.), 2006

La zone de Vuholu a été parmi les toutes premières à accueillir les Nande dans la région. Ses occupants seraient presque entièrement issus de la souche de la tribu Yira. Parmi les Nande, ces derniers semblent être ceux qui ont été les moins influencés par la modernité et la culture occidentale. Alors que le christianisme et d'autres religions importées sont aujourd'hui très ancrés dans la pratique quotidienne des Nande, dans le Vuholu il est surprenant de constater que nombreux sont ceux qui connaissent, ou au mieux, maîtrisent encore des notions de croyances et des pratiques religieuses traditionnelles. Cette religion traditionnelle ayant été une prérogative réservée aux chefs coutumiers et à leurs familles, il n'est pas rare que des interlocuteurs, surtout quand ils sont des jeunes gens, se réclament et se déclarent des "*coutumiers*".

Peut-être cela pour des raisons de s'affirmer ou d'impressionner l'enquêteur, mais le dénominateur commun est qu'ils détiennent encore de bonnes connaissances en cette matière par rapport aux autres Nande qui habitent ailleurs dans la région. Pour des interlocuteurs plus âgés, quand ils prêtent confiance à l'enquêteur, ils peuvent livrer quantité d'informations sans jamais se targuer d'appartenir à une lignée spéciale. La maîtrise de la matière parle d'elle-même.

Même la prolifération actuelle des mouvements spirituels, trop souvent apparentés au protestantisme américain très pétillant, dits "des églises de réveil" semblent n'y changer rien. Ces autochtones paraissent conserver jalousement ces "connaissances traditionnelles" malgré l'agressivité et la ténacité des églises qui pullulent dans tous les villages.

Ces faits seraient-ils tributaires de l'enclavement prolongé de la zone de Vuholu ? En effet, la topographie de ce lieu ne favorise pas un accès facile. Les escarpements faisant suite au lac n'admettent pas de connexions aisées avec le monde en pleine occidentalisation derrière les montagnes où naissent des villes et se développent des réseaux de communication. La seule piste routière – difficile à gravir – qui relie Butembo à Kyavinyonge (dans le Vuholu) n'a été tracée que vers la fin des années 80 sur initiative privée de l'évêque de Butembo. Et le lac Édouard qui constituerait une voie de sortie vers l'est, à la frontière avec l'Uganda, a été incorporé très tôt dans le PNVi, interdisant ainsi toutes transactions transfrontalières légales sur cette voie maritime.

Nonobstant, cet enclavement ne peut être envisagé que partiellement car, malgré les falaises, les productions du lac en poissons ont été régulièrement acheminées, portées sur des têtes d'hommes ou aux dos des femmes, vers les marchés dans les villes voisines. Ces habitants de Vuholu ne vivent pas une autarcie, ils sont en contact avec les autres coins de la région. Cette sorte d'enclavement ne peut donc pas justifier ces phénomènes de croyances qui semblent caractéristiques à ce milieu. Il peut être situé parmi des facteurs explicatifs mais les justifications sont à retrouver ailleurs.

Bien que la zone de Vuholu soit quasi exclusivement occupée par des Nande de la souche Yira, il est aussi à noter la présence d'une autre souche dans sa partie Nord. C'est celle des Basongora qui habitent les terres situées au nord du lac Édouard dans le Territoire de Beni, en Collectivité-secteur

de Ruwenzori, dans le Groupement reconnu justement sous le même nom des Basongora. Ils sont tout d'abord des éleveurs. Ces derniers, comme tous les autres groupes ethniques identifiés plus haut, se sont intégrés à ce milieu et s'identifient au peuple Nande. Les zones d'ombre ne persistent seulement qu'au niveau de savoir laquelle de ces deux souches serait arrivée avant l'autre¹⁰³.

Tandis que la zone de Mayango's, contrairement à celle de Vuholu, se classe parmi les nouveaux fronts-pionniers dans l'expansion des Nande à partir des hautes terres du sud-est de la région. Cette descente des hautes terres vers les basses du nord-ouest ne va commencer qu'au XX^e siècle.

Toutefois, il est à remarquer que le secteur de Nyaleke, Sud-est de la zone de Mayango's (fig. 3), se retrouve dans la plaine de la Haute-Semuliki qui a été occupée par les Nande dès leur arrivée dans la région. Ici, comme sur les basses terres de la zone de Vuholu, la mouche tsé-tsé faisait bien des ravages. La maladie du sommeil que véhicule cette mouche a été à l'origine de la délocalisation du premier poste administratif de Beni et de la première paroisse catholique de Karuhamba-III. Ces institutions ont d'abord été implantées et se trouvaient justement à l'endroit appelé "Vieux Beni", aujourd'hui incorporé au PNVi dans la plaine de la Haute-Semuliki, avant de se retrouver plus en altitude dans la ville actuelle de Beni¹⁰⁴. Rappelons qu'à partir de 1906 cette première paroisse catholique de la région s'est successivement déplacée, suite à des ravages de la maladie du sommeil, de la localité de Vimbao, appelée Karuhamba -I, à la frontière ougandaise juste au sud de l'actuelle ville de Lubirha, à Bwino-Gustave, ou Karuhamba-II et à Matongo, localité nommée Vieux Beni ou Karuhamba-III, avant de s'installer définitivement à Beni-Païda (ville de Beni).

Comme j'y reviendrai souvent, l'argument de mesures prophylactiques contre cette épidémie a servi d'excuse pour faire déguerpir définitivement les populations de la vallée et y décréter l'extension du parc. L'occupation humaine des secteurs centre (Beni ville et villages de Mayango's) et Nord (Mbau, Mavivi et Ngadi) de la zone de Mayango's se serait aussi opérée par la montée vers l'ouest des habitants de la vallée de la Semuliki. Ceux descendus des hautes terres du sud ne sont venus que progressivement pour occuper des interstices disponibles dans la zone de Mayango's.

Incontestablement la grande particularité de la zone de Mayango's relève du développement, en son sein, des milieux urbains. C'est principalement la ville de Beni dont l'influence directe a servi ici de critère de délimitation de la zone étudiée. Les logiques d'actions dans les conflits de Mayango's seraient tout d'abord pensées, en grande partie, en ville de Beni où elles puisent la sponsorship. Des acteurs influents dans ces conflits sont d'abord basés dans cette ville. Dans le cas où ces acteurs viennent d'autres milieux – par exemple des instances plus élevées comme le niveau provincial ou national –, ils auront toujours des représentations en ville de Beni d'où partiront leurs actions.

Mais il y a aussi la circonscription urbaine d'Oïcha, actuel chef-lieu du Territoire de Beni¹⁰⁵, qui s'accroît juste au nord de la zone étudiée. Son influence, bien qu'elle soit indirecte, n'est pas à négliger dans le fameux "problème de Mayango's". C'est le cas de l'administration publique qui doit intervenir à partir d'Oïcha pour des problèmes localisés dans les secteurs hors de la ville de Beni, même si les concernés se sont réveillés – dans ce sens qu'ils ont leurs logis – en ville. C'est aussi le cas de la question de l'énergie domestique utilisée en cité d'Oïcha : le bois de chauffage, seule source d'énergie, en nature comme en charbon de bois, n'est pas éloigné des enjeux des conflits. Ces derniers naissent et se développent à partir des causes aussi lointaines que proches.

¹⁰³ MUWIRI, K. et K. KAMBALUME, *op. cit.*, p. 23.

¹⁰⁴ VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 164.

¹⁰⁵ La capitale du Territoire de Beni était le centre urbain de Beni avant que cette entité ne soit hissée, en 1999, au rang de Ville pour ainsi se séparer du Territoire qui porte son nom. Depuis lors le chef-lieu du Territoire de Beni a été transféré en cité d'Oïcha (fig. 2).

La spécificité de la zone de Kanyatsi-Lubiriya tient à sa localisation à la frontière avec l'Uganda. Dès les années 1980, avec l'avènement des guerres civiles répétitives en Uganda, cette zone a connu très tôt l'influence d'un climat d'insécurité. Ce sont ses alentours, les espaces flegmatiques du parc et des massifs du Ruwenzori qui ont constitué des bases-arrières des rebelles ougandais, notamment des NALU (*National Army for Liberation of Uganda*). L'on se rappellera, dans ce cadre, des opérations militaires, nommées "Opérations Mumbiri", montées dès 1986 par le gouvernement central de Kinshasa pour déloger exactement ces bandes armées, des rebelles ougandais qui étaient basées dans la localité de Mumbiri sur les flancs congolais des massifs du Ruwenzori.

Dès lors, cette zone connaît très tôt, avec ces bandes armées, une intense circulation d'armes légères qui ont été disséminées au sein des populations civiles. C'est cette même zone qui aurait abrité, au début des années 90, une branche des rebelles dénommés kasindiens (du nom de la localité de Kasindi) dirigés par Kisasi Ngandu, qui sera connue au grand public avec son alliance, en 1996, avec l'AFDL de Laurent Kabila pour conquérir le pays. La dissémination des armes parmi les populations avait eu pour conséquence le développement des mécanismes de braconnage perpétrés contre le PNVi par des individus, membres des communautés locales qui ont formé autour d'eux des sortes des "gangs" organisés autour de la chasse nocturne et totalement illicite dans le PNVi.

Le développement actuel des phénomènes des bandes armées, des coupeurs de route et surtout des présumés bandes de rebelles dans cette zone seraient des remises en relief des mouvements vieux de quelques décennies. Ces derniers, sont réputés aujourd'hui, organisés non seulement contre l'Uganda mais aussi pour des attaques répétées contre le pouvoir établi en RD Congo. Les attaques de Nyaleke en avril puis de Mutwanga en août 2010 en sont des exemples qui ont justifié des opérations militaires menées dans la région, depuis juin 2010, par Kinshasa.

Une autre caractéristique de cette zone, liée à sa proximité avec l'Uganda est la spectaculaire création de la ville de Luburiha. Dans cette zone, l'ancienne agglomération de Kasindi, sur les hauteurs au dessus de Luburiha est connue pour ses échanges commerciaux avec les zones voisines de Bwera, en district de Kasese (Uganda). Depuis la dernière décennie, ces échanges se sont intensifiés, avec la suppression de certaines taxes douanières, au point que la construction d'infrastructures pour soutenir ces activités s'est imposée au niveau de la frontière. C'était le début de la ville de Luburiha qui fait de nos jours une pierre d'achoppement dans le maintien de l'intégralité du parc car un de ses quartiers a empiété sur des espaces du PNVi.

0.3.2.3. L'activité économique

Dans sa tradition, le peuple Nande a toujours été attaché à l'agriculture. Je l'ai dit, il était dès le départ agriculteur et maîtrisait les outils en fer qui lui ont permis d'attaquer les forêts et d'éloigner les anciens autochtones. L'agriculture traditionnelle reste l'activité économique principale et vitale de la région. Elle est souvent la base unique de la vie de la grande proportion des populations. Elle occupe plus de 80 % des effectifs actifs. Les zones étudiées dans ce travail n'y font pas exception quoique certaines localités du Vuholu aient été spécialisées dans la pêche sur le lac Édouard. Il s'agit notamment des agglomérations de Kyavinyonge, Kisaka, Kamandi, Lunyasenge, etc.¹⁰⁶.

0.3.2.3.1. Une économie agricole fragile

L'agriculture familiale, pratiquée par tous les ménages agricoles est un système d'économie domestique caractérisée par la prédominance de l'autosubsistance. L'expansion agricole est

¹⁰⁶ Rapport de la COOPEVI

subordonnée à celle des actifs, seule force de production, et des espaces cultivés. L'accès ou la possession d'espaces ou champs de culture est un élément central pour la survie des familles.

Ce qui pose déjà le problème pressant des "paysans sans terre" exacerbé de nos jours par la concentration des grandes portions de terres, encore fertiles, entre les mains d'une classe des nantis formée de quelques individus. Avec la complicité de certains chefs coutumiers, ces derniers se sont investis dans des opérations de vente de terres qui fragilisent davantage la paysannerie. Ils sont les seuls fermiers qui ont de l'espace en suffisance, souvent très mal exploité, où ils peuvent se permettre l'élevage du gros bétail et qui sait, peut-être aussi les seuls agriculteurs de demain ?

Mais au moment où les cultivateurs se plaignent de l'envahissement des espaces ou de la capture des ressources foncières par ces nouveaux éleveurs, on semble ignorer aujourd'hui, sinon plus qu'hier, que c'est la mise en culture de ces espaces qui met à mal le mode de vie des chasseurs-cueilleurs (Pygmées). Ainsi revient en scène (avec hâte) l'éternelle question de l'incompatibilité des cultures de la "vache", de la "houe" et de la "forêt" : la "culture de la vache" chasse la "culture de la houe", elle-même qui a chassé la "culture de la forêt"¹⁰⁷. Dans la prolongation, c'est le même débat qui revient sur la scène mondiale avec les pays "émergents", comme la Chine ou l'Inde, où de plus en plus de consommateurs accèdent à des régimes alimentaires carnés et partants plus énergivores. La bonne question serait de savoir : entre ces cultures, laquelle serait-elle soutenable ? Et concrètement, la meilleure serait : quel aménagement du milieu peut-il assurer une coexistence et une durabilité de ces trois cultures pour un "développement harmonieux" dans la région ?

L'agriculture "traditionnelle" dans la région est restée au stade primitif. Elle est extensive. Le travail exclusivement manuel se fait à la houe ou à la machette. La houe est l'outil par excellence le plus commun à tous les cultivateurs sans exception aucune. Les champs paysans, souvent installés sur des pentes, ne connaissent ni protection contre l'érosion ni fertilisation des sols. La jachère, comme système de régénération des sols, s'impose à l'épuisement constaté du sol. Ainsi, tout accroissement des productions suppose une extension des superficies emblavées, pourtant devenues de plus en plus rares avec l'accroissement démographique et la vente des terres signalée plus haut.

À côté de cette agriculture d'autosubsistance, il persiste dans la région certaines cultures de rente qui sont tout d'abord une émanation de la colonisation. La grande culture qui a été imposée par le colon Belge est le Caféier (*Coffea canephora* et *C. arabica*). Dans certains villages, on a observé des plantations de caféier appelées "paysannats" où chaque ménage avait le devoir de contrôler quelques allées. On retrouve jusqu'aujourd'hui d'autres cultures comme le thier (*Camelia sinensis*) et le quinquina (*Chincona sp.*). Le départ du colonisateur et le non-encadrement du paysan ont eu pour conséquence le dépérissement progressif de ces cultures de rente en faveur de la commercialisation des produits vivriers. On assiste aujourd'hui à un "dualisme" agraire, une persistance des cultures d'autosubsistance et l'agriculture de plantation ou la commercialisation des économies domestiques.

La diversité des conditions climatiques de la région lui confère une variété d'espèces cultivées. Ces espèces s'étendent des tropicales aux tempérées avec une série des cultures cosmopolites.

- **En basses terres chaudes (800 – 1 200 m d'altitude)**

Sur les basses terres chaudes, c'est la culture du caféier Robusta (*Coffea canephora*) qui couvrait le plus d'espace cultivé avant que ne se déclenche, aux années 1990, la trachéomycose (maladie provoquée par des champignons du genre *Verticillium* et certains *Fusarium*). Cette dernière s'est abattue de façon calamiteuse et a exterminé toutes les plantations de caféier dans la région qui ont

¹⁰⁷ ANSAY, M. et al., *Racines de paix en Afrique. À la rencontre des traditions de paix dans la région des Grands Lacs*, Institut de la vie, Bruxelles, août 2005, p. 66.

constitué la principale source des revenus paysans. Livrés à eux-mêmes, les paysans se débattent vaille que vaille pour remplacer le caféier par le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) qui, lui aussi, ne se cultive pas sans difficultés.

Les cultures vivrières rencontrées sont surtout le manioc, le bananier, le haricot, le riz, le maïs, le soja, l'ananas et l'arachide. On peut aussi rencontrer d'autres cultures tel que la patate douce, l'éleusine, l'igname, le papayer, le palmier à huile, etc.

A l'image du désastre intervenu avec la décimation du caféier Robusta, les plantations de bananier connues dans la région depuis l'installation des Nande, connaissent aujourd'hui une catastrophe sans pareil. Le **wilt** bactérien, réputé pour sa férocité de dévastation des bananeraies, surtout dans les zones à basse altitude, y a retrouvé sa zone de prédilection. A l'allure de l'évolution de cette maladie, la banane, reconnue traditionnellement comme l'aliment culturel de base des Nande, pourra sans tarder disparaître de ses champs et de ses mets. Vu l'insouciance notoire sinon l'inconscience des gouvernants, supposés prendre des responsabilités devant des telles calamités, il semble facile de conclure que les systèmes agraires en place sont d'office voués à la précarité.

- ***Sur les collines et flancs de montagne tièdes (1 200-2 000 m d'altitude)***

En montant en altitude, les espèces purement tropicales disparaissent et laissent la place à des espèces intermédiaires et cosmopolites. A l'étage d'altitude moyenne, les terres tièdes sont occupées par la culture du manioc, haricot, maïs, patate douce, banane, tomate, ananas, sorgho, éleusine, petit pois, soja, etc. Les grandes étendues du caféier Robusta sont remplacées par des plantations des cultures vivrières et des petites plantations de caféiers Arabica, de théiers et de quinquinas localisées à certains endroits. Le caféier Arabica, contrairement à la variété Robusta, s'est avéré résistant à la trachéomycose et reste le seul caféier encore cultivé dans la région en zones d'altitude.

Quant à l'actuel **wilt** bactérien de la banane, la question est de savoir si cette maladie suivra la même répartition géographique que son prédécesseur, le décimateur du caféier Robusta. À l'heure actuelle, les zones en altitude moyenne (le bananier ne persistant que jusqu'à 1 900 m d'altitude) ne subissent pas encore autant de dommages que les basses terres chaudes. Mais la grande différence avec le café qui est uniquement destiné à l'exportation, la banane est tout d'abord une culture vivrière de grande importance pour ces peuples ; en plus, elle n'a pas de variétés qui résistent aux hautes altitudes (au dessus de 1 900 m) comme le caféier Arabica.

- ***En hautes terres froides (2 000-3 300 m d'altitude)***

Alors, vient la région maraîchère entre les isohypses 2 000 et 3 300 m. Dans celle-ci, ne résistent plus que les seules espèces adaptées au climat froid des montagnes. L'occupation fascinante de cette région est réalisée par la combinaison de plusieurs espèces maraîchères. Les plus dominantes sont le froment, la pomme de terre, le haricot, l'oignon, le poireau et le petit pois. On rencontre aussi maïs, orge, chou, aubergine, fève, carotte, betterave, ail, radis, etc.

Dans la région de Butembo, les récoltes vivrières obtenues localement servent d'abord à l'autoconsommation. C'est le surplus de production qui est destiné au marché. Ainsi la répartition des cultures à différents microclimats conditionne la disponibilité des aliments dans chaque contrée. Toutefois, le régime alimentaire des Nande serait quasi-constant. Il est constitué essentiellement du haricot, de la banane, du manioc surtout transformé en fufou¹⁰⁸, de la patate douce, de la pomme de terre, et du poisson du Lac Édouard.

¹⁰⁸ Le fufou : aliment présenté en boule à aspect pâteux obtenu par malaxage de la fécule, de la farine ou de la semoule dans de l'eau bouillante.

Avec la diminution drastique de la production piscicole du lac Édouard, conséquence à la fois d'une pêche inconsidérée et surtout des agissements des forces armées peu contrôlées et des milices, très actives dans la région, qui, en tuant les hippopotames ont cassé le cycle de fertilisation du lac¹⁰⁹ et la décimation du bétail des fermes agropastorales par des mêmes milices, la fourniture en aliments protéiques des populations devient hypothétique. Les calamités phytopathologiques, en plus, comme le *wilt* bactérien de la banane et la mosaïque du manioc, ont une nocivité bien au-delà de la capacité d'auto-prise-en-charge des paysans. Elles présageraient des famines dans la région, sinon tout au moins, une sous-alimentation. Les dégradations multiples des sols en cultures, tout en se situant en amont de la vulnérabilité aux maladies des plantes au champ, interdisent tout autant des bons rendements. Ce qui ramène la question de la propre alimentation des mêmes cultivateurs. Et s'ils ne savent plus se nourrir eux-mêmes, comment le feront-ils pour toute la population ? C'est effrayant¹¹⁰.

0.3.2.3.2. Un commerce d'adaptation aux conjonctures

La diversité des cultures dans l'espace, notée plus haut, est la base même des échanges des produits locaux entre les différents milieux de la région. Les habitants des montagnes sont les seuls à cultiver des légumes des régions tempérées vendues aux populations vivant sur les terres de basse altitude qui à leur tour leur fournissent du manioc, du riz, de l'arachide et de l'huile de palme. Ceux de moyenne altitude servent plus d'intermédiaires.

À ce propos, on se rappellera que ceux qui tiennent des affaires importantes en ville de Butembo, réputée de nos jours dans l'importation massive des produits manufacturés de l'Orient, ont d'abord été des transporteurs des produits de maraîchage, uniquement cultivés dans ce coin du pays (tempéré par la haute altitude). Tant que les voies de communications le permettaient encore, ces légumes ont été amenées vers des régions lointaines du pays (aux années 70 et début 80), offrant un marché assuré, comme les villes de Kisangani et de Kinshasa¹¹¹.

Ces transactions qui ont constitué la richesse initiale de la région se sont effondrées avec le délabrement total des infrastructures routières qui ne permettaient plus la viabilité de ce marché. Il s'en est suivi ce que connaît actuellement le pays avec toutes les conséquences : l'approvisionnement du grand centre de consommation de Kinshasa tourné entièrement vers l'extérieur du pays, notamment l'Afrique du sud ; tandis que celui de Kisangani et les autres isolés, comme Mbandaka, sont devenus des laissés pour compte. Et les paysans producteurs, faute de marché, ont eu à abandonner ces cultures, du moins à l'échelle qu'elles avaient déjà acquise. Ce qui n'est pas sans conséquence sur leur mode de vie. Ceci montre combien des faits pris pour mineurs peuvent s'imbriquer avec d'autres pour aboutir à de graves conséquences.

De nos jours, même s'il est reconnu au peuple Nande un dynamisme certifié et des aptitudes commerciales très marquées au niveau national, ces performances restent des faits de localité et surtout d'individualités. Ce commerce a connu son expansion la plus florissante, dans l'importation des divers produits manufacturés du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient, depuis la fin des années 80 jusqu'au milieu des années 90¹¹². La notoriété de plaque incontournable de distribution de ces manufacturés d'Orient n'a été procurée qu'à la seule ville de Butembo, devenue désormais le porte-étendard de toute la région.

¹⁰⁹ VIKANZA, K. P., « Aires protégées en RDC », *Passages*, n° 158, 1^{er} trimestre, mars 2009, p. 97-99, p. 98.

¹¹⁰ VANDER ELST, C., « Préface », in : GARCIA VELASQUEZ, A., et al., *Agriculture, développement durable et mondialisation*, Bruxelles, éd. Colophon, 2006, p. 7-8..

¹¹¹ KAMBALE MIREMBE, O., *Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local. Une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo*, Thèse de doctorat à l'UCL, juin 2005, p. 130.

¹¹² KAMBALE MIREMBE, O., *op. cit.*, p. 130.

Ces échanges plus extravertis faisaient suite au commerce intérieur des produits agricoles d'avant le délabrement des infrastructures routières. C'est en effet le ramassage des produits maraîchers des paysans pour leur acheminement vers des métropoles internes au pays qui a constitué le premier capital financier de la région, permettant alors l'ouverture du marché à l'extérieur du pays. Ces échanges extranationaux sont restés liés en partie à l'agriculture et pendant un bon moment.

Après le blocage des routes intérieures, le marché extérieur a d'abord fonctionné avec l'exportation du café-marchand. La trachéomycose qui a décimé la caféiculture marque la fin de la filière. Il serait plus facile de déplorer l'anéantissement des efforts investis dans l'amélioration de la valeur marchande du café dans la région. Paradoxalement, des sources autorisées – des opérateurs qui ont émergé dans le domaine –, affirment ne pas regretter ces investissements, ces usines avaient déjà réalisé des bénéfices, même bien au-delà de ce qu'il en fallait. Il en ressort que ce sont toujours les paysans, restés derniers producteurs primaires qui en sont sortis victimes.

Depuis lors les échanges commerciaux de la région avec l'extérieur seraient désormais basés sur des richesses minérales dont Butembo est devenu, même de nos jours, un grand centre de négoce. De ces minerais, le plus commun est l'or, ce "métal jaune" qui provient principalement des zones réputées très riches de la province voisine de l'Oriental (l'ex-Haut-Zaïre) au nord. Mais il est aussi produit localement dans les zones qui ont constitué le domaine des Mines des Grands Lacs (MGL) et de la Société Minière du Kivu (SOMINKI)

C'est avec la filière café des années 80 que d'autres milieux de la région, notamment le centre de Beni, ont connu de l'essor. Si certains¹¹³ peuvent parler "d'âge d'or de Beni", repéré à partir du milieu des années 70 jusqu'à la fin de la décennie 80, ils font allusion à ces nombreuses usines à café qui ont fonctionné en ville de Beni. "L'or vert", ainsi qualifié pour désigner le café-marchand, se portait bien à l'exportation à telle enseigne qu'il y a attiré des nombreux services. L'implantation des plusieurs banques ainsi que des directions importantes des services douaniers serait tout d'abord à porter à l'actif des dividendes du café¹¹⁴.

Effectivement, parmi les autres coins de la région, il est à noter que pour les quelques initiatives d'un début d'industrialisation, le centre de Beni semble de tout temps, avoir été le mieux lotis. Le grand nombre d'usines à café ont été installés à Beni. La chute des cours du café des années 90, les pillages de 91 et 93 et finalement la trachéomycose ont été des faits suffisants pour déclencher une crise qui a plongé Beni dans une situation économique peu confortable.

Après les usines à café, Beni connaît maintenant des centres de traitement et de production d'huile de palme ainsi que des rizeries éparpillées dans la contrée. Il faut aussi citer l'usine de traitement de papaine installée à Beni par l'ENRA (*Enzymes Refiner's Association*) ainsi que des usines de traitement du bois. La nouvelle génération d'usines implantées à Beni concerne les installations de dépulpage des fèves de cacao par l'ESCO/Kivu (*Edmond Shulter Compagny*) ainsi que la brasserie TAKENGO (Tangausi, Ketsu et NGongolio) produisant un vin à base des produits de trois plantes dont les noms vernaculaires donnent les initiales formant le nom du fameux vin. Il se vend aussi bien sur les marchés locaux que régionaux.

Malgré les efforts consentis, toutes ces initiatives qui mobiliseraient le grand nombre ne semblent pas, dans le court terme, porter leurs fruits. Il n'y a que l'initiative de Butembo, dans l'importation et la distribution des manufacturés, qui brasserait des montants importants et ainsi permettrait une certaine circulation monétaire dans la région. Dans ce circuit d'importation, la ville de Beni serait

¹¹³ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Beni_\(ville\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Beni_(ville)), consultée le 07 décembre 2009.

¹¹⁴ *Ibid.*

favorisée par sa position stratégique, elle est un passage obligé sur la voie routière menant à la seule porte frontalière de Kasindi-Lubiriha. Elle s'impose alors comme le centre de dédouanement de tous les produits à l'entrée comme à la sortie de l'Est.

Dans ce cadre, une attention particulière mérite d'être accordée au développement et à la prolifération, parfois peu réglementés, des agences en douanes dans la ville de Beni ainsi que de leurs agents ou courtiers en douanes. Bien que le fait paraîtrait éloigné de mes préoccupations, il peut tout de même apporter une des clés de compréhension du phénomène "problème de Mayango's" dont la ville de Beni est entièrement impliquée.

Dans ce contexte économique de la région, contrairement aux multiples initiatives "d'économie de la débrouille", identifiées "positives" par nombreux observateurs¹¹⁵, en ville de Beni, il se développe d'autres dynamiques. Ayant été favorisés par la période de "l'or vert", puis par la papaïne et d'autres facilités, ils n'ont pas connu très tôt les restrictions de la seule "économie de la débrouille" vécue à Butembo. Maintenant que les temps sont devenus durs, les jeunes semblent convaincus que le meilleur moyen de gagner rapidement sa vie serait de se greffer, peu importe les circonstances, à ce circuit d'importation des produits partant de Butembo. Voilà comment naissent et évoluent les agences et les courtiers en douanes en ville de Beni. Ces derniers seraient au cœur des manœuvres frauduleuses souvent fustigées en ces lieux.

Pour revenir au propos, pour une analyse soutenue, il me semble plus intéressant de questionner les événements que de se laisser saisir par une compassion aveugle face à la misère des paysans. C'est ici la nécessité de la question : comment des jeunes gens, déjà rodés dans ce climat prédisposé à des fraudes fiscales, se priveraient-ils de la tentation du braconnage ou de spoliation du PNVi dont, *a fortiori*, ils savent brandir les arguments d'une certaine "légitimité du droit coutumier" ?

Quant à la zone de Vuholu, tous ses échanges avec les autres milieux de la région ont été basés d'abord sur le poisson du lac Édouard. Il fut le temps où la pêche sur le lac a semblée être maîtrisée par une réglementation rigoureuse liée aux normes de la protection du PNVi dont le lac fait partie. Depuis l'avènement des guerres au pays – juste après son indépendance – et le gouffre politique et économique dans lequel il est tombé, tout a été dérégulé. Les responsabilités de gestion du lac sont tombées des mains traditionnelles – les coutumiers et l'État qui la réglementaient – aux mains des seules forces qui s'imposent. Il s'en est suivi un spectaculaire dépérissement des ressources halieutiques, conséquence, comme signifié plus haut, à la fois d'une pêche inconsidérée et de la rupture du cycle de fertilisation du lac par le carnage des hippopotames, nourriciers des poissons¹¹⁶.

C'est dans ce contexte de fragilité économique que se situe la région de Butembo et particulièrement les zones étudiées. Dans ces conditions qui semblent vouées d'avance à une précarité des populations, quels rapports ces milieux entretiennent-ils avec les structures des AP ? Ces rapports conflictuels constituent l'ossature de ce propos.

Mais avant de revenir au rapport complet des investigations empiriques réalisées sur ce terrain, il est présenté d'abord des éléments de théories, fondements-mêmes de la pertinence de cette étude. Ces soubassements théoriques de l'étude partent des notions de développement durable jusqu'à celles de développement local, en passant par celles liées au rapport homme/nature, à la question de l'environnement, à la conservation de la nature ainsi qu'à celles d'espaces disputés et de régulations sociales. Ces conceptions théoriques constituent l'objet de la première partie et premier chapitre de cette thèse.

¹¹⁵ KAKULE KAPARAY, Ch., *Finance populaire et développement durable en Afrique au sud du Sahara. Application à la région Nord-est de la R D Congo*, Thèse de doctorat à l'UCL, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain - CIACO, Juin 2006, p. 107-163.

¹¹⁶ VIKANZA, K. P., mars 2009, *loc. cit.*, p. 97-99, p.98.

Des fondements théoriques de l'étude

Je me disais que je pouvais prendre comme point de départ "*l'altermondialisme*". Il me semble qu'il ouvre sur une panoplie de modèles. Le devenir n'est pas unique, l'inverse est utopique. Effectivement, si l'histoire relate le passé, l'avenir n'est pas écrit. La globalisation, longtemps considérée par certains comme une panacée, n'est pas une fatalité. Les devenirs des peuples sont à repenser et à resituer dans la multiplicité des contextes, mouvant dans leurs interactions.

Dans cette étude, qui se veut re(visiter) les politiques de conservation appliquées en région de Butembo, leurs soubassements et leurs implications au développement local tout en les insérant dans leur contextualité globale, la conviction de l'évidence de la pluralité des devenirs – comme hypothèse centrale – préside tout le temps aux notions abordées et aux discussions engagées.

Certes, aujourd'hui, à l'ère de l'industrie médiatique et de l'information globale, le niveau national est devenu élémentaire pour résorber des problèmes qui ont pris des dimensions planétaires. C'est le cas des questions qui relèvent de la stabilité financière, de la paix, la sécurité et la sûreté humaines, de l'environnement (pollution, GES, ...), etc. considérées davantage comme des "biens publics globaux"¹¹⁷. Dans le même temps, d'autres par contre, nécessitent, aujourd'hui, un traitement plus rapproché d'autant que le cadre national n'est plus pertinent pour une meilleure compréhension. Il en va ainsi pour des questions des ressources à usage local telles la terre, l'eau, la forêt, la faune, etc. et les conflits y relatifs qu'on estime aborder le mieux par des systèmes de gestion plus décentralisée. Peut-être, c'est ici la clé à l'énigme : "*Penser global et agir local*" !

Dès leur formalisation, les modèles de la conservation, adoptés dans le temps, semblent fortement calqués sur les diverses théorisations dans l'évolution de courants de pensée du développement et du monde en général. Cette similitude, d'autant frappante qu'elle ne peut échapper à l'observation, oblige de compulser les liens historiques entre les préceptes du développement et ceux de la conservation. Entre les deux, les ressources naturelles s'imposent par l'interface qu'elles constituent dans l'activité humaine de développement sous contrainte de l'environnement. L'analyse des articulations autour de ces concepts est l'appui de cette étude, surtout pour ambitionner de comprendre, dans leur complexité, les réalités du terrain choisi.

La première partie (formée du seul chap. 1) constitue le support conceptuel du travail. Dans une analyse qui se veut critique, elle expose des concepts et théories à la base de la construction des hypothèses avancées, soutenues et observées tout au long des investigations. Il s'agit essentiellement des principes, des doctrines scientifiques et des enseignements retrouvés dans la littérature spécifique en la matière, à la base des phénomènes en étude. Cette fondation constitue le socle de référence pour la suite et surtout pour l'interprétation des données empiriques récoltées.

¹¹⁷ KAUL, I., I. GRUNBERG et M.A. STERN, *Global Public Goods. International Cooperation in the 21st Century*, UNDP, New York - Oxford, Oxford University Press, 1999, p. xii.

Chap. I : ÉTUDE THÉORIQUE SUR LES ESPACES DISPUTÉS, L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA NATURE

Les théories de base de ce travail ont un rapport étroit avec les relations populations-environnement dans les processus de développement. Les ressources naturelles dans l'interface homme/nature, leurs appropriations, mobilisations et interprétations ainsi que les rapports sociétaux induits sur des territoires donnés, constituent l'objet des préoccupations. De même, sont concernés tout autant les éventuels impacts sur l'environnement, générés d'une forme de mobilisation des ressources et les modes de gestion des problèmes qui en résultent.

La notion de conflits d'acteurs au niveau des interventions est l'élément central de l'analyse ; elle est tout le temps associée aux démonstrations. Les facteurs épiés exigent d'identifier les régulations de contrôle et leurs sources pour explorer les modes de fonctionnement des contextes sociaux précis. Cette base scientifique permet de comprendre les phénomènes locaux d'interactions populations-AP au Nord-est de la RD Congo et d'estimer ou de falsifier les hypothèses.

Un dénombrement des définitions ou une exhaustivité d'abords des concepts paraît une tâche périlleuse dans ce cadre, au risque d'une perte du fil conducteur par la nature et les sens multiples donnés aux notions traitées. De ce fait, pour le besoin de la cause, les concepts sont approchés dans un sens utilitaire pour leurs contenus nécessaires au contexte précis d'analyse dans ce travail.

Ainsi sont abordées des notions de développement durable, fondement de base de la recherche, du rapport de l'homme à la nature (avec l'interface formée des ressources naturelles), de la question de l'environnement (avec les contraintes qu'il impose à l'activité humaine) et de la protection de la biodiversité (au départ de la conservation). Sont ensuite traités des processus de la conservation de la nature (aux origines des conflits observés), de la patrimonialisation de la nature (avec les justifications et les sacrifices imposés), des notions d'espaces disputés (comme contexte et résultat de conflits), le processus de précarisation socioéconomique des populations (avec l'émergence des conflits), des notions d'enjeux et d'acteurs de développement local ainsi que de régulations sociales. Les éléments de ces notions et processus servent de base à la compréhension de l'étude des cas.

1.1. Les fondements de base

Le débat sur les aires protégées (AP), ses implications dans la conception comme dans la pratique de la conservation et de la gestion des ressources trouvent aujourd'hui le fondement théorique dans le concept de "développement durable" notamment dans sa dimension de rapport à la nature. Ce concept prend ses sources dans une mutation théorique des sciences naturelles (écosystème), mais son imposition internationale est surtout l'effet des problèmes d'environnement de notre temps¹¹⁸.

Aux origines de la conservation, la création des premières AP, se référait à des pratiques de protection d'espèces, principalement animales, pour la taxidermie, le spectacle, l'activité de chasse, l'aspect pittoresque ou panoramique des milieux naturels, bref pour la recreation de l'élite, dans l'Éden restauré, et sa curiosité scientifique¹¹⁹. Avec le temps, les référentiels de la conservation ont progressivement changé, au rythme des sciences naturelles, passant de la protection d'espèces isolées à celle de l'ensemble des écosystèmes, de la biodiversité et des paysages, notions fortement liées à l'écologisme actuel.

¹¹⁸ FELTZ, B., « Rapports homme/nature, développement durable et expertise scientifique », in : F. DEBUYST, et al., *op. cit.*, p. 183.

¹¹⁹ GAY, P., *op. cit.*, 2005, p. 8.

Aujourd'hui, aucun discours de conservation n'est plus possible sans s'appuyer sur la nouvelle référence de "développement durable"¹²⁰. Cette notion, qui est pourtant un produit de l'évolution des mêmes théories venues des idées des conversationnistes, au discours catastrophiste sur les rapports nature/société dont les bases scientifiques restent bien souvent à établir¹²¹, vient fonder *a posteriori* les bases de la conservation. Il s'agit là d'un basculement étonnant, où la "dérivée devient le référentiel", un "référéncé transformé en référent". La notion de développement durable associe un volet environnemental ou écologique, un volet économique et un autre social et culturel, indissociablement liés¹²².

Mais avant que ce nouveau dogme de développement durable ne soit largement vulgarisé, d'autres notions, aussi pleines de sens, à même de mobiliser une conscience environnementale, ont été avancées. Il s'agit principalement des concepts d'écodéveloppement et de développement viable.

1.1.1. De l'écodéveloppement à la viabilité des systèmes

Le projet initial des "pionniers du développement" était fondé sur l'idée de réduction des écarts de développement entre pays "développés" et pays "sous-développés". Il consistait en une approche à la fois théorique sur les "causes de la richesse et de la pauvreté des nations" mais aussi politique et stratégique sur les moyens d'une transformation sociale profonde permettant de quitter le "sous-développement". Il s'agissait donc d'un projet de convergence tant pour les résultats à atteindre que pour les stratégies mises en œuvre¹²³. Aujourd'hui, la curiosité est de voir cet objectif, la réduction des écarts de croissance et de revenus sur la planète, loin de se réaliser, s'éloigner globalement.

Rassemblant les définitions produites entre 1950 et 1970, Weber résume le concept de "développement" en un processus de croissance auto-entretenu et équitablement réparti¹²⁴. Ce sont là des termes forgés par des économistes – ayant constitué l'économie du développement en une branche spécifique de la pensée économique – occupés d'accélérer la croissance par la "mise en valeur"¹²⁵ des espaces et des ressources inexploitées tels que les forêts ou les pêcheries.

Les années 70 commencent avec la découverte, par les tenants de ces notions de développement, des problèmes de l'environnement – surexploitation, dégradations de sol ou d'habitats, pollutions, perturbations climatiques, etc. – ; elle a obligé la dimension écologique dans la pensée du développement. On s'est rendu compte qu'il fallait plutôt synchroniser l'activité humaine et les capacités naturelles des milieux. C'est là l'exigence de l'écodéveloppement¹²⁶.

C'est ce qu'affirme le Secrétaire général de la CNUED, Strong, dans la préface du livre de Sachs consacré, en 1993, à l'écodéveloppement, une année après le sommet de la Terre de Rio :

« Développement et environnement sont indissolublement liés et doivent être favorisés par un changement de modalités, de contenus et d'usages de la croissance¹²⁷. »

Pour cette fin, trois critères sont à réunir : la justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique. En insistant sur l'interaction entre l'humanité et la biosphère, Strong considère que l'écodéveloppement est à la fois désirable et faisable, que des préoccupations mondiales doivent inspirer les actions locales et que des politiques publiques, aux niveaux national et international,

¹²⁰ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 7.

¹²¹ VEYRET, Y., « Définition et composantes du développement durable : une question qui ne pas de soi », in : Y. VEYRET, éd., *op. cit.*, p. 13-53, p. 21.

¹²² *Ibid.*, p. 13.

¹²³ AZOULAY, G., *Les théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes, PUR, 2002, p. 7.

¹²⁴ WEBER, J., juin 1995, *op. cit.*

¹²⁵ Pris aux termes de J. Weber, mettre en valeur signifiait transformer en espèces sonnantes et trébuchantes ; le synonyme en était Valoriser.

¹²⁶ WEBER, J., juin 1995, *op. cit.*

¹²⁷ STRONG, M., « Préface », in : SACHS, I., *Écodéveloppement*, Paris, Syros, Alternatives économiques, 1993, p. 9-11, p. 9.

sont nécessaires pour donner aux communautés urbaines ou rurales le pouvoir d'établir leur propre Agenda 21¹²⁸. Il propose la restructuration de l'économie mondiale pour un transfert adéquat des ressources et des techniques du Nord au Sud, l'adaptation de la science et de la recherche à la production et à la diffusion de techniques appropriées et la familiarisation des chefs d'entreprises avec le concept d'éco-efficacité, avec l'identification des occasions de gagner sur deux tableaux : l'amélioration de l'environnement allant de pair avec les gains économiques.

Comme le définissait Sachs :

« L'écodéveloppement est un développement endogène et dépendant de ses propres forces, soumis à la logique des besoins de la population entière, conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature¹²⁹. »

Dans cette conception, l'écodéveloppement naît d'un message d'espoir (face aux inquiétudes environnementales) lancé respectivement par le rapport de Founex (1971), les déclarations de Stockholm (1972) et de Cocoyoc (1974). Ce message rejette les approches réductrices de deux camps : d'un côté les positions dignes des malthusiens – considérant que le monde est déjà condamné au désastre par son surpeuplement – et de l'autre celles de l'économisme étroit, des chantres de la croissance illimitée, faisant confiance à la capacité des hommes, par la science et la technique, à résoudre les problèmes de rareté des ressources et de déchets polluant la biosphère¹³⁰.

Il s'agit d'une voie médiane, une sorte de réalisme entre les deux positions extrêmes – pessimistes absolus versus optimistes radicaux – qui souligne la nécessité mais aussi la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économique équitable, respectueuses de l'environnement, bref, de l'écodéveloppement¹³¹. Il prône un niveau de vie décent pour tous, sur une planète habitable pour toujours ; une nouvelle civilisation centrée sur l'homme et favorable à la nature ; des modèles de production tenant compte de la justice sociale tout en se préoccupant de l'environnement. Ce qui exige de trouver un nouvel équilibre entre toutes les formes de capital humain, naturel, financier et les ressources naturelles et culturelles¹³².

Ce concept a marqué le premier la prise de conscience écologique étendue des années 60 qui présentait la nécessité de mettre en œuvre un autre développement face aux défis environnementaux qui ne faisaient que naître et s'accroître. Il est basé sur trois principes¹³³ :

- Satisfaire les besoins fondamentaux de l'ensemble des êtres humains ;
- Rechercher un modèle de développement autonome fondé sur les particularités historiques et territoriales d'une communauté et
- Prendre en compte l'environnement dans les modes de production.

L'écodéveloppement indique ainsi non seulement un concept de développement tenant compte de l'environnement, mais aussi un véritable projet social et un modèle de développement¹³⁴. Il relit l'homme à la nature dans un projet social, orienté dans la perspective d'un développement endogène

¹²⁸ L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le 21^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle à partir d'un mécanisme de consultation de la population. L'Agenda 21 fournit un cadre à des discussions qui doivent être suivies d'actions politiques impliquant les autorités, les groupes des citoyens et les entreprises. Voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Agenda_21, consultée lundi 18 avril 2011.

¹²⁹ WEBER, J., juin 1995, *op. cit.*

¹³⁰ SACHS, I., *op. cit.*, p. 14.

¹³¹ *Ibid.*, p. 15.

¹³² *Ibid.*, p. 21.

¹³³ TREMBLAY, S., *De l'écodéveloppement au développement communautaire viable : la contribution des approches écologiques pour la revitalisation des milieux urbains et ruraux*, Chicoutimi, Université de Québec, 1999, http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/12056863T1.pdf, consulté ce 04 juillet 2008.

¹³⁴ CUHNA, A. *et al.*, *Terrains vagues et terres promises. Les concepts d'écodéveloppement et la pratique des géographes*, Paris, PUF, 1982, p. 49. Cité par S. TREMBLAY, *op. cit.*

respectueux de la diversité culturelle et capable de conduire à la couverture des besoins essentiels de tous les humains sans exception. Tel est l'enjeu fondamental de l'écodéveloppement.

Ignacy Sachs identifie cinq dimensions de l'écodéveloppement :

- **La durabilité sociale** pour la construction d'une civilisation de l'être fondée sur un partage plus équitable afin d'améliorer substantiellement l'accès aux richesses et de réduire l'écart du niveau de vie entre les riches et les pauvres ;
- **la durabilité économique** qui suppose une répartition et une gestion des ressources plus efficaces et un flux constant d'investissements privés et publics ;
- **la durabilité écologique** qui implique l'augmentation de la "capacité de charge"¹³⁵ de la planète, la limitation de la consommation des combustibles fossiles, l'autolimitation de la consommation matérielle de la part des riches, l'intensification de la recherche des techniques propres et efficaces et la définition des règles de protection adéquate de l'environnement ;
- **la durabilité spatiale** qui demande un meilleur équilibre villes-campagnes et une meilleure répartition spatiale des établissements humains et des activités économiques (avec un accent mis sur les problèmes de concentration excessive dans les métropoles, de destruction des écosystèmes fragiles par des colonisations incontrôlées, etc.) ; et
- **la durabilité et la culture** pour des racines endogènes aux modèles de modernisation et aux systèmes intégrés de production ; le changement s'inscrit dans **la continuité culturelle**, ce qui traduit la norme d'écodéveloppement en **une pluralité de solutions locales, propres à chaque écosystème, à chaque contexte culturel et à chaque site**¹³⁶.

Dans ses principes, l'écodéveloppement implique la participation de tous. Il sous-entend une amélioration permanente des connaissances et des compétences d'un public informé qui s'engagera à agir de façon responsable, tant individuellement que collectivement, pour assurer à la génération actuelle et aux générations futures une société écologiquement saine, économiquement prospère et équitable. C'est un processus permanent aux vastes applications, une question de rapports interdisciplinaires et qui fait l'affaire de toute une vie. Par l'interdisciplinarité, il ne suit pas les théories d'une discipline unique, mais met l'accent sur les rapports entre tous les domaines, géographiques, culturels et autres. Il renforce la rigueur des disciplines individuelles au lieu de l'affaiblir en faisant ressortir le caractère fondamental de leurs rapports¹³⁷.

Cependant, malgré tous ces principes, capables de mobiliser des formes de développements souhaitables, l'écodéveloppement n'est pas le vocable qui a gagné la faveur populaire. Dans la suite, c'est l'ensemble de son contenu qui a été rebaptisé "développement durable"¹³⁸.

Ici encore le choix de mots n'est pas neutre. Fallait-il opter pour ce vocable "d'écodéveloppement" aux consonances d'un écologisme intransigeant ? Sans doute que le choix d'un tel concept chargé de l'idéologie des durs des "verts" ne ferait pas l'affaire des nouveaux capitalistes. Ces jeunes entrepreneurs apprenant à jouer le jeu de l'environnementalisme s'adaptent mieux à des mots doux et consensuels, un "*sustainable development*", réadapté en développement durable. Un vocable qui fait l'affaire de tous, même de ceux qui, visiblement, n'y sont pas convertis.

Parmi les avancées conceptuelles récentes, notamment dans la compréhension progressive du fonctionnement des systèmes, la prise en compte de la complexité dans la dynamique des systèmes a

¹³⁵ Définie comme la densité maximale d'individus d'une population d'une espèce donnée que peut supporter un écosystème.

¹³⁶ SACHS, I., *op. cit.*, p. 28.

¹³⁷ RILEY, R., « L'écodéveloppement. Les jeunes représentent 20% de la population mais 100 % de l'avenir » in *Revue électronique de l'USIA*, Volume 1, Numéro 2, Avril 1996, disponible sur <http://usinfo.state.gov/journals/itgic/0496/ijgf/frglej07.htm>, site consulté le 19 juin 2008.

¹³⁸ SACHS, I., *op. cit.*, p. 15.

le mérite de prouver l'inexistence d'équilibres tant dans la nature que dans l'économie. L'équilibre n'est qu'une perception de l'esprit ; il n'existe qu'instantanément. Comme le dit Weber :

« *L'intrusion de la **variabilité**, de l'**incertitude** et de l'**irréversibilité** dans les dynamiques des systèmes conduit à poser la question du développement en termes de gestion des interactions entre des variabilités économiques et sociales et des variabilités naturelles, tant dans l'espace que dans le temps*¹³⁹. »

Comme le développe Weber, dans les systèmes naturels comme dans les systèmes économiques ou sociaux, on se rend compte qu'un organisme vivant, en même temps qu'il modifie son milieu de vie, il s'adapte aussi aux modifications exogènes de ce milieu, suivant un "sentier de viabilité" le long duquel il n'y a ni équilibre, ni optimum, autres qu'instantanés. C'est à cette réalité complexe – d'actions réciproques entre l'organisme (l'individu) et son environnement – que fait référence la notion de "développement viable" ; elle implique d'envisager, à long terme, la gestion des interactions entre des sources différentes de variabilité, naturelle et sociale¹⁴⁰.

Les rythmes de viabilité diffèrent avec les échelles considérées. Ainsi les rythmes de viabilité des bactéries se distingueront très nettement de ceux des arbres tout comme les rythmes micro seront très différents des rythmes macro-économiques. De ce fait, la viabilité d'un organisme complexe (un arbre, un animal) va dépendre des rythmes nombreux et différents, ceux des micro-organismes, des cellules, des fonctions. De la même façon, le comportement d'un entrepreneur va différer avec le cycle de son investissement, selon qu'il est plus bref ou plus long que celui de l'écosystème qu'il exploite. Pour que cette complexité soit viable, précise Weber, il faut une grande inertie de l'ensemble, mais aussi il intervient d'autres mécanismes ou des facteurs de régulation, qui échappent au contrôle des hommes, des "*régulons*"¹⁴¹.

Le concept de développement viable affirme quatre principes intrinsèquement indissociables¹⁴² :

- 1) le préalable à l'élaboration de toute stratégie de gestion des ressources naturelles est fait par la définition d'objectifs de très long terme, d'ordre éthique et politique ;
- 2) la socio-diversité est aussi importante pour des communautés humaines que la biodiversité ;
- 3) la viabilité de ces communautés et celle des écosystèmes où elles tirent leur subsistance sont mutuellement, mais non exclusivement déterminantes. Les décisions économiques et sociales devraient être prises sous contrainte de maintien de la viabilité des écosystèmes, tout comme les décisions d'aménagement des milieux devraient être liées par la viabilité des modes de vie ;
- 4) que d'opposer une confrontation avec les écosystèmes, la préférence sera accordée à la connivence : jouer avec les variabilités naturelles et non les nier¹⁴³. De même, l'élaboration des stratégies adaptatives, tant aux variabilités naturelles qu'aux variabilités économiques, sera préférée que la recherche de l'optimum.

Ainsi le concept de développement viable à long terme est identifié à la recherche d'une co-viabilité à long terme des écosystèmes et des modes de vie dont ils sont les supports¹⁴⁴. Il suppose moins la préservation que la gestion des ressources. La viabilité ne traduit pas la préservation d'équilibre ; on ne s'interdit pas de produire de nouveaux écosystèmes, mais de réduire un écosystème – les humains y inclus – à l'un de ses composants.

¹³⁹ WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 4.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ HENRY, C., *La nature, l'ingénieur et le contribuable : affrontement ou connivence*, Laboratoire d'économétrie, École Polytechnique, Paris - Multigr, 1987, cité par WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁴ WEBER, J., juin 1995, *op. cit.*, p. 1-21.

Cependant, cette conception n'augure pas explicitement de règles d'équité liées à la "logique de besoins de la population entière", retrouvée dans l'écodéveloppement et qui en fait la différence avec le développement viable. Il est alors possible d'inventer des modèles de développements inéquitables tout en restant viables.

Nonobstant, dans ce "*modèle wébérien*", tel que marqué par Feltz en parlant de l'expertise scientifique¹⁴⁵, on considère que les règles d'équité, comme les objectifs de long terme ressortent plus du débat politique que des définitions analytiques. Pour un très long terme, les choix politiques précèdent le travail scientifique¹⁴⁶. Le politicien ayant choisi les objectifs, le technicien décide des moyens les plus pertinents pour les atteindre. Toutefois aussi, de plus en plus, cette "conception forte"¹⁴⁷ de la science, ne va plus de soi. Les "accidents technologiques majeurs" semblent avoir modifié les rapports avec l'expertise scientifique : on n'est plus dans le registre de la certitude, d'où le principe de la précaution, ni dans celui de la neutralité axiomatique, d'où le principe d'un contrôle démocratique continu tout au long du processus de mise en œuvre de la technologie ou dans le suivi de la réalisation des solutions proposées par les experts¹⁴⁸.

1.1.2. Le développement durable

Aujourd'hui le concept de développement durable émerge dans – et fait émerger – un vaste questionnement qui va de la signification aux acteurs, en passant par la temporalité, les composantes et leurs articulations, l'échelle d'action ou de réalisation, etc. La définition la plus couramment avancée est celle proposée par la CMED dans son rapport baptisé "*rapport Brundtland*" :

« *Un développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs*¹⁴⁹. »

Malgré la grande diffusion du terme, le développement durable reste une notion floue. Tout d'abord les mots qui le composent. Alors que le "développement" pose déjà le problème de l'inégal développement et de la croissance souhaitée, le terme "durable" n'en pose pas moins. Si la durabilité implique une réflexion sur le futur, il importe de se demander de quel futur s'agit-il : d'une génération, de plusieurs, des siècles ?¹⁵⁰

Ensuite, en cherchant l'origine intellectuelle du développement durable, Weber l'identifie à celle du concept de *Sustainability* ou durabilité, retrouvée dans les modèles biologiques représentant l'évolution d'une ressource à "*l'équilibre*", exploitée par les hommes, l'exploitation étant elle-même considérée linéairement croissante¹⁵¹. Ce qui le distingue fondamentalement des notions de viabilité (développement viable), basées sur les récentes avancées dans la compréhension des dynamiques des systèmes complexes, qui rejettent dans la désuétude les raisonnements à "*l'équilibre*" et les modèles dépassés d'analyse des dynamiques de ressources à la base de gestion de stocks¹⁵².

C'est dans ces premières conceptions du développement durable, basées sur une vision de la nature comme stock à gérer à l'optimum, à l'équilibre que se retrouvent, comme affirmé Weber, des distinctions casuistes entre durabilité "forte" et "faible", en fonction du taux d'actualisation. Dans le prolongement de cette thèse – déjà biaisée –, bon nombre de personnes viennent à concevoir le

¹⁴⁵ FELTZ, B., 2001, *op. cit.*, in : F. DEBUYST, et al., *op. cit.*, p. 190.

¹⁴⁶ WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁷ Qualifiée de modèle "clé sur porte" par B. FELTZ, car basée sur une confiance absolue en la démarche scientifique ; voir : FELTZ, B., 2001, *op. cit.*, in : F. DEBUYST, et al., *op. cit.*, p. 191.

¹⁴⁸ FELTZ, B., 2001, *op. cit.*, in : F. DEBUYST, et al., *op. cit.*, p. 191.

¹⁴⁹ CMED, *Notre avenir à tous*, Montréal, éd. du fleuve, 1988, p. 52-55, 432 p.

¹⁵⁰ VEYRET, Y., 2007, *op. cit.*, in : Y. VEYRET, éd., *op. cit.*, 2007, p. 13-53, p. 13.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 14.

¹⁵² WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 1-21.

¹⁵³ *Ibid.*

développement durable en termes de préservation des milieux, en termes de "maintien" ou de "restauration des équilibres". Telle est la logique qui ressort des programmes de gestion de la biodiversité à travers les politiques des AP, forêts et sites classés¹⁵³.

Il y a aussi des problèmes liés aux considérations actuelles. Dans ses nouveaux entendements, le développement durable se veut une nouvelle manière de gérer le monde. Pour beaucoup de ses tenants actuels, cette façon d'aborder le monde doit faire consensus, et conduire à gommer les conflits et les disfonctionnements si nombreux à toutes les échelles géographiques¹⁵⁴. Il s'agit d'un objet politique (difficile à analyser), d'une forme de compromis entre des conceptions émanant des militants de l'écologie politique et celles émises par des économistes partisans du développement.

Le développement durable se décline alors sous forme d'une analyse globale qui suppose résolues les contradictions entre développement, économie et protection de la nature. Ce n'est en rien une solution ou des solutions qui répondraient aux questions qui se posent sur la planète. Il peut s'envisager plutôt comme un problème ou des problèmes à résoudre, des contradictions à dépasser. C'est une sorte d'utopie porteuse d'idéal dont l'ambition est d'établir un meilleur ajustement entre trois pôles (économique, écologique et social)¹⁵⁵.

Les composantes du développement durable interviennent lorsqu'on aborde l'identification des problèmes à résoudre. Le premier problème reste celui des inégalités toujours croissantes entre les populations de la planète – alimentation, accès à l'eau, traitement des eaux usées, des déchets, éducation, santé, etc. –. Le développement durable doit d'abord contribuer à réduire ces inégalités, il doit permettre à chacun d'accéder à une vie décente, à la connaissance et à la démocratie.

Mais un tel objectif nécessite de repenser les modalités du développement, ce qui constitue un deuxième problème. Dans les principes du "consensus de Washington" – base des pratiques des institutions internationales (BM, FMI), de la plupart des États et des ONG –, le développement est envisagé dans le cadre d'une économie néolibérale dont les fondements sont la protection du droit de la propriété, la concurrence par les marchés, la déréglementation, la privatisation, la viabilité de la dette, etc.¹⁵⁶ Ces conceptions néoclassiques, fortement ancrées dans le seul esprit du capitalisme dévastateur des conditions de vie des masses, ne peuvent en aucun cas faire l'unanimité. Il est nécessaire de construire d'autres modes d'accès au développement et au développement durable.

Le troisième problème est celui de la destruction des ressources de la planète. La sortie du mal-développement ne peut se faire en détruisant les ressources de la Terre. D'où le volet environnemental qui exige un usage mesuré et raisonné des ressources renouvelables – eau, air, sols, biodiversités – et non renouvelables – énergies fossiles, minerais –¹⁵⁷.

Le développement durable implique ainsi une association complexe du social, de l'économique et de l'écologique qui doit se lire pour le présent, mais aussi pour les "générations futures", c'est-à-dire dans la durée. Il faut donc se projeter dans le temps afin de savoir ce que l'on doit protéger aujourd'hui pour l'avenir. C'est justement ce travail de projection, comme le note Veyret, qui est extrêmement difficile car, dit-elle : qu'aurait-on choisi de protéger, il y a deux siècles, si la même question avait été posée alors ?¹⁵⁸

Ces composantes du développement durable sont représentées dans le schéma qui suit :

¹⁵³ WEBER, J., *op. cit.*, p. 1-21.

¹⁵⁴ Y. VEYRET, éd., *op. cit.*, 2007, p. 13-53, p. 14.

¹⁵⁵ VEYRET, Y. et J. JALTA, *Développement durables. Tous les enjeux en 12 leçons*, Paris, Autrement, 2010, p. 10.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ *Ibid.*

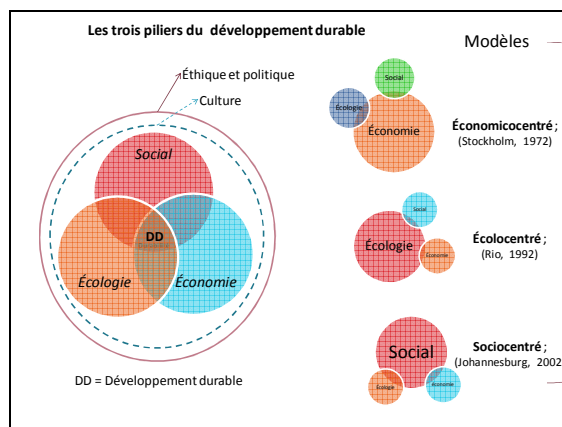


Figure 5 - Les trois piliers du développement durable

Source : Sommet de la Terre de Johannesburg¹⁵⁹

Malgré tous les efforts de conception et de représentation les questions ne s'épuisent pas, au contraire elles s'exposent davantage. Comment intégrer dans ces réflexions le progrès technique pour atteindre des modes de consommation plus économique, pour élaborer des produits de remplacement des ressources épuisables ? La transmission des ressources aux générations futures signifie-t-elle que les générations actuelles doivent en cesser toute utilisation ? Au nom des générations futures, faut-il mettre "sous cloche" les différentes ressources de la planète ? Si leur usage est possible, comment définir le seuil d'utilisation de ces ressources ? Le partage équitable implique-t-il que les riches donnent aux pauvres, que le modèle des pays riches soit appliqué dans les pays en développement ? Etc.¹⁶⁰

Dès les premières conceptions, les initiateurs du développement durable, notamment des mouvements de la protection de la nature (UICN, Sierra Club, WWF, etc.)¹⁶¹, insistent (avec l'ONU) sur la nécessité, pour protéger la nature et ses ressources, d'instaurer des solutions globales venant d'en haut et qui sont à appliquer partout selon les mêmes principes. Il s'agit d'une conception du développement durable qui impliquerait une sorte de gouvernance supranationale établissant ce qui est bon pour la planète selon un modèle *top-down*. Ce qui suppose que l'on impose en tout lieu les mêmes modes de gestion de la nature. Cette conception se heurte évidemment à la variété des situations économiques, sociales, culturelles, au poids de l'histoire des sociétés.

Quoique la diffusion des principes du développement durable soit nécessaire, la réalité impose des modes de développement durable spécifiques aux différentes sociétés qu'il faut envisager de mettre en œuvre à des échelles plus ou moins fines (régionales, locales). Il faut accorder au local une place de choix. La perspective de développement durable implique l'adhésion pleine et entière des populations, l'appropriation du concept et des pratiques adaptées. Ce qui est loin d'être atteint.

Dans tous les cas, le développement durable s'annonce comme un idéal à atteindre plus qu'il ne peut être une réalité. Et jusqu'aujourd'hui, comme l'affirme Knafou, il n'y a pas une définition stricte et consensuelle du développement durable¹⁶². Dès lors tout dépend du statut accordé aux discours qui l'accompagne : des objectifs audacieux, voire irréalistes, constituent un horizon idéal venant contrebalancer le matérialisme du monde. Cependant, cette idéologie à caractère programmatique peut constituer un puissant levier d'action même si, note Knafou, beaucoup des actions qui s'en réclament en sont souvent éloignées dans l'ambition globale¹⁶³.

¹⁵⁹ R. BARBAULT, A. CORNET, J. JOUZEL, G. MÉGIE, I. SACHS, J. WEBER, *Johannesburg. Sommet mondial du développement durable. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?*, Paris ADPF, 2002. Cité par VEYRET, Y. et J. JALTA, 2010, *op. cit.*, p. 11

¹⁶⁰ VEYRET, Y. et J. JALTA, 2010, *op. cit.*, p. 12.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 14.

¹⁶² KNAFOU, R., « Tourisme et développement durable », in : VEYRET, Y., éd., 2007, *op. cit.*, p. 178.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 179.

Cette idéologie semble être arrivée à point nommé. On ne peut que constater avec Knafo :

« Dans un monde toujours à la recherche des grands principes immanents, le "développement durable" a bénéficié de l'échec historique du communisme, consommé en 1990, alors que le rapport Brundtland venait juste d'être adopté (1987) : toutes les conditions étaient réunies pour que la nouvelle idéologie prenne le relais de l'ancienne, mais dans un registre différent. Le projet n'est plus la construction d'une société sans classes et sans État, passant par une phase de construction d'un État assumant la dictature du prolétariat, mais dans la résolution d'autres contradictions inhérentes à la vie humaine, à savoir la transformation des milieux et la production d'inégalités sociales et économiques, dans le contexte de la prise de conscience du caractère unique de la Terre et du caractère fini du monde dans lequel nous vivons¹⁶⁴. »

En effet, comme poursuit cet auteur, dans un monde en rapide mutation où les stratégies sont surtout de court et moyen terme, le projet du développement durable introduit la dimension à la fois rassurante et utopique du long terme, permettant de penser que le monde ne court pas nécessairement à sa perte, dès lors que la responsabilité des générations successives est davantage assurée, y compris vis-à-vis des générations à venir¹⁶⁵.

Dans la mesure où l'expression de développement durable connaît aujourd'hui un succès planétaire, l'objectif des initiateurs de cette nouvelle "doxa" alternative est atteint, au moins en partie (se voulant une forme de gouvernance mondiale). Il s'agit bien d'une idéologie mondiale qu'on retrouve dans les discours de tous les coins du monde. Cependant, cette très large diffusion a un revers de la médaille. Au fur et à mesure de leur diffusion, les principes du développement durable connaissent une banalisation pouvant résulter, d'une part, à un affadissement croissant des mesures effectives et, d'autre part, au désamorçage de son potentiel de remise en cause des situations établies¹⁶⁶. Ce qui convient bien aux acteurs intervenant déjà sur le terrain. Par des mécanismes "d'inertie", ils préfèrent proclamer l'idéologie sans adopter son contenu.

De la multitude de définitions du développement durable rencontrées dans la littérature très abondante sur le sujet, celle proposée par Debuyst, quoique reprenant encore des formes "d'équilibres" (à nuancer), semble adaptée à une mobilisation des dynamiques de développement propres aux populations, à la lumière de la grille d'analyse testée dans ce travail :

« une combinatoire de progrès matériel respectant les équilibres biophysiques et les logiques sociétales et, une dynamique sociale d'acquisition d'un "surplus social" pour le grand nombre, s'inscrivant dans une temporalité intergénérationnelle et des interrelations coopératives au sein et entre les sociétés¹⁶⁷. »

Le développement durable est alors compris comme une manière de caractériser une démarche de changement souhaitée, dont la pertinence scientifique reposerait sur la capacité d'approcher la complexité du réel (contextes spatio-temporels divers) et la pertinence politique, sur le caractère performatif de la définition (capacité à représenter des aspirations collectives et à proposer des voies menant à des objectifs sociétaux)¹⁶⁸. L'amélioration des conditions matérielles reste un impératif mais dans le respect des représentations et logiques d'actions de chaque société. Ainsi, le progrès ne peut plus se penser de façon uniforme qui répondrait à la seule logique d'une modernité universelle ou d'accumulation¹⁶⁹. Cette définition est d'autant complète qu'elle intègre le grand nombre des

¹⁶⁴ Ibid., p. 179.

¹⁶⁵ KNAFOU, R., *op. cit.*, p. 180.

¹⁶⁶ Ibid.

¹⁶⁷ DEBUYST, F., « Une perspective en termes d'acteurs », in : F. DEBUYST, P. DEFURNY et H. GÉRARD, éd., *op. cit.*, p.14.

¹⁶⁸ Ibid., p. 14.

¹⁶⁹ Ibid., p. 14.

bénéficiaires, la pluralité des devenir ou des "développements durables" ainsi que les rapports de pouvoirs symétriques à différents niveaux géographiques et des pratiques coopératives.

En effet, l'idée de "surplus social" pour un grand nombre, avancée par Debuyst, va au-delà de la simple notion "d'équité sociale" tout comme elle soutient la valorisation des trajectoires et des substrats historiques propres aux diverses communautés humaines ; il n'y a pas qu'un seul modèle de développement qui soit durable. Aussi, faudrait-il souligner l'opposition à des pratiques et logiques d'exclusion et d'exploitation, d'échanges inégaux, de mise sous tutelle et de conflits armés, à des mécanismes pouvant générer des développements pour les uns mais contre les autres¹⁷⁰. La combinaison de ces considérations donne à cette définition, tout en gardant sa valeur d'horizon idéal, le caractère singulier d'adaptation pour faire ressortir les particularités de chaque contexte. Ce qui convient pour l'adoption dans le cadre contextuel de cette étude qui se veut examiner les implications des politiques de conservations au développement local.

Par ailleurs, depuis que le vocable de développement durable a été plébiscité, sa très large utilisation pouvait faire croire à une prise de conscience générale face à la menace qui pèse, dans le monde, sur les ressources et sur les populations qui en dépendent. Malgré les alertes et les inquiétudes, émises à tord ou à raison, dénonçant pêle mêle, surtout par les médias, la dégradation tous azimuts de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, etc., force est de constater que cette tendance ne suscite que fort peu d'initiatives¹⁷¹. Malgré les menaces, émises par certains intervenants, des mesures tangibles et proportionnelles à ces alertes ne sont pas aussi remarquables¹⁷². À force d'inquiéter, de culpabiliser, remarque Veyret, le public se lasse et les vrais problèmes ne sont pas abordés comme ils le devraient dans une perspective de développement durable¹⁷³.

Le plus souvent, sinon toujours, malgré les connaissances déjà suffisantes en la matière, ce sont les considérations d'ordre économique qui priment sur les valeurs écologiques. Alors que les pays du Nord mettent en œuvre des politiques de protection de l'environnement, la situation dans les pays du Sud tend à se dégrader, la priorité de ces derniers étant le développement économique¹⁷⁴. Et même dans les pays les plus industrialisés les politiques de protection de l'environnement sont souvent remises en cause par des gouvernements soucieux de réduire leurs budgets. Par cette curieuse logique politique, même les riches, bien que plus riches que jamais, peuvent de moins à moins faire face aux dépenses requises pour leur propre environnement¹⁷⁵.

Le refus pendant trop longtemps de ratifier le protocole de Kyoto par des grandes puissances, notamment les USA, est un cas illustratif. Le cheminement vers une prise de conscience conduit à des situations paradoxales. En effet, au même moment où les uns peuvent chercher à adopter des politiques de protection de l'environnement, les autres mettent l'emphasis sur la situation économique à relever. Les multinationales seraient alors tentées de délocaliser leurs activités industrielles dans les pays en développement pour contourner les normes des pays industrialisés¹⁷⁶.

Enfin, quel garde-fou peut-il contenir les élans mal orientés ? Décidemment, aucun État ni personne n'acceptera de payer seul ni jouer la victime des effets indésirables du mal-développement des autres. Avec la pluralité de développements durables, la palette des manœuvres est élargie. L'infinité

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 14.

¹⁷¹ RONNEAU, C., *Énergie, pollution de l'air et développement durable*, Louvain-La-Neuve, DUC-UCL, PUL, 2004.

¹⁷² TYLER, S. R., *La cogestion des Ressources naturelles. Réduire la pauvreté par l'apprentissage local*, Ottawa Canada K1G 3H9, CRDI - CP 8500, 2006, Voir <http://www.idrc.ca/openbooks/329-1/>; site consulté le mardi 4 décembre 2007.

¹⁷³ VEYRET, Y., *op. cit.*, 2007, p. 15.

¹⁷⁴ TROMMETTER, M. et J. WEBER, « Biodiversité et mondialisation : défi global, réponses locales », in : *Politique étrangère*, n°2, 2003, p.382. [pdf], voir http://www.ifri.org/files/PE_2_3_trommetter.pdf/ site consulté vendredi 21. 03. 2008.

¹⁷⁵ GENDREAU, F., P. GUBRY et J. VÉRON., éd., 1996, *Populations et environnement dans les pays du sud*, Paris, Karthala-Ceped, 1996, p. 10.

¹⁷⁶ TROMMETTER, M. et J. WEBER, *op. cit.*, p. 383.

des conditionnalités qui découleraient des trajectoires et substrats historiques et surtout culturels peut constituer un faux-fuyant pour certains pays et une voie de sortie pour d'autres. Ce climat s'y prête bien et répondrait à un schéma de principe : « à chacun son développement durable ».

Ainsi, les pays en développement, tenus encore à une croissance économique plus forte et à une amélioration des conditions de vie des citoyens pourront justifier des projets d'exploitation des ressources sur base des considérations historiques et culturelles pour se dérober aux réglementations de la durabilité. De même, des pays déjà industrialisés, peuvent s'appuyer sur des arguments de non clarté et de non uniformité des règles de jeu pour expliquer leur refus d'adhésion à des chartres élaborées pour la protection de l'environnement.

Peut-être l'approche par les biens publics globaux apporterait-elle plus ? Comme certains l'avancent, la double défaillance du marché et des États est la cause du déficit actuel en biens publics globaux¹⁷⁷. Pour créer et gérer ce type de bien, il faudrait instituer des normes internationales et leur garantir une légitimité. Les conventions les plus médiatisées en matière de risque environnemental global sont celle relative à l'émission du CO₂ et la gestion de l'effet de serre et celle relative à la biodiversité. Elles ont été signées puis transposées dans les législations nationales des États, mais il n'existe pas d'institution supranationale capable d'imposer ces normes. Pourrait-on arriver à la création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME), à l'instar de l'OMC ? Où les différends jugés donneraient lieu à des sanctions contre le pays reconnu fautif¹⁷⁸. Encore, ces normes devraient être négociées collectivement, car, le dit Godard : « personne ne peut créer seul son propre climat¹⁷⁹. »

Tout compte fait, la lutte est loin d'être épuisée et le chemin vers le développement durable est encore long, des points précis dans les conventions à négocier restent à clarifier selon chaque cas. Si les pays industrialisés peuvent se prévaloir des initiatives actuelles des politiques de protection de l'environnement, les pays en développement rétorqueront encore que le cycle n'est pas inversé. Les initiatives d'accélérer la croissance des années 50 par la "mise en valeur" des ressources naturelles inexploitées semblent avoir concerné seulement les pays aujourd'hui riches qui peuvent maintenant s'inquiéter en premier plan de la détérioration de l'environnement.

De cette façon, le concept de développement durable paraît une notion à replacer dans ce processus de temps long qui semble accompagner le "Développement des peuples" et ses diverses définitions. Mais, à cette dimension de temporalité, il faut tout aussi adjoindre la dimension spatiale différentielle. Si en certains endroits de la planète, les pratiques de terrains se sont référées successivement aux concepts de "développement", "écodéveloppement", "développement durable", jusqu'à la "viabilité du développement", en d'autres, le processus n'a avancé d'un seul pas. Les pratiques correspondraient encore aux toutes premières définitions du "développement."

Placé dans une dynamique d'évolution des processus, on peut se demander quel autre vocable devra supplanter celui de "*développement durable*". Qu'y aura-il après le "*développement durable*" ?

Quoi qu'il en soit, certaines notions liées à la question de l'environnement ne devaient pas être occultées par le niveau élémentaire, qui est le nôtre, de démonstrations actuelles. C'est l'exemple de la finitude des ressources naturelles rares en voie d'épuisement. Pour pareils cas, l'enjeu ne peut qu'être planétaire. De simples déclarations d'intentions ne peuvent suffire pour inverser le cours des choses. Un engagement confirmé, traduit par des programmes concrets et globaux, un pragmatisme accrédité par tous les décideurs peut encore porter des fruits.

¹⁷⁷ GABAS, J.-J. et P. HUGON, « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale », dans *Biens publics à l'échelle mondiale*, Bruxelles, Colophon Editions, 2001.

¹⁷⁸ TROMMETTER, M. et J. WEBER, *op. cit.*, p. 383.

¹⁷⁹ GODARD, O., « Climate Change : A Case for Trading to Protect a Global Public Good », Conférence SUSTRA, *Commerce et biens publics mondiaux : conflits, compatibilité et complémentarité*, Montpellier, 13-14 mai 2002.

Cependant, tant que les parties prenantes des négociations ne verront pas prises en compte leurs préoccupations, des embûches persisteront et les initiatives de protection de l'environnement en pâtiront. Certes, la confusion grandissante dans ce glissement dangereux de l'ambition de développement durable vers l'aspiration à un environnement durable reste le nœud de l'ambiguïté¹⁸⁰.

Aussi, loin des contournements intentionnels, serait-il nécessaire d'insister sur la diversité des besoins et des entendements des différentes communautés. À la suite de la question posée par Veyret : qu'entend-on par "besoins" et comment définir les besoins qui forcément diffèrent grandement selon que l'on considère un individu moyen vivant New York ou Londres, ou un pauvre de Dacca ou de Brazzaville ?¹⁸¹ Ces besoins dépendent des contextes, mais surtout leurs entendements émanent de considérations ontologiques, souvent fort variées, véhiculées au sein et portées par chaque société, de relations que les hommes entretiennent avec le milieu naturel ou le "naturel". Une lumière mérite d'être apportée sur cette relation Homme-Nature.

1.2. *Le rapport de l'homme à la nature*

Il est attesté que la période historique moderne et contemporaine, par son emprise sur la nature, son extension spatiale et son expansion massive de l'activité économique, a profondément bouleversé les dynamiques naturelles à l'échelle du globe¹⁸². De même, les préoccupations environnementales ont émergé avec la modernité. Du coup, parler de la conservation, une notion qui suppose l'intégration de la problématique environnementale dans les dynamiques sociales, implique une réflexion parallèle sur les conséquences écologiques de l'activité humaine, sur notre rapport à la nature. La conservation constitue un révélateur fondamental de la construction sociale de l'environnement¹⁸³.

1.2.1. *Le rapport à la nature*

La question de ressources est au centre de relations homme-nature. Les phénomènes dits "naturels" tant qu'ils n'affectent pas les intérêts des humains, tel un météorite dans un espace interstellaire éloigné de notre Galaxie, ne peuvent attirer l'attention que des rares curieux. On est tenté, comme Singleton, de reprendre Bourdieu : « *le sens pratique prime sur la vision théorique*¹⁸⁴. »

D'un simple point de vue utilitaire, le naturel semble unique pour tous. Pour ses besoins matériels, l'homme puise les ressources dans la "nature". Il recourt à d'autres "maillons de chaînes alimentaires", des producteurs primaires ou secondaires, pour se nourrir. Dans les transformations et fabriques plus élaborées, l'origine des matières premières reste la "nature". "Rien ne se crée..."

Cependant, les modes d'extraction des ressources vont différer profondément selon la technologie mais aussi suivant la philosophie de base, notamment le bagage culturel. Ce dernier aspect est la préoccupation de ce propos. Les comportements dans la gestion des ressources sont fortement influencés par les rapports entretenus avec la nature. Mais de quelle nature s'agit-il ?

Nombreux sont ceux qui ont fait constat :

« *Il n'y a pas de "nature", même s'il existe des "lois" physiques. La nature est affaire de représentations directement issues des systèmes de valeurs à l'œuvre dans les systèmes sociaux*

¹⁸⁰ DEFOURNY, P. et P. BARET, « Le développement durable : une exigence des sciences de la nature ? » in : F. DEBUYST, P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *op. cit.*, p.31.

¹⁸¹ VEYRET, Y. ET J. JALTA, *op. cit.*, 2010, p. 14.

¹⁸² RODARY, E., C. CASTELLANET et G. ROSSY, éd., *op. cit.*, 2003, p. 6.

MAFOUTA IZENZAMA, N., *Le paradigme écologique du développement durable en Afrique subsaharienne à l'ère de la mondialisation. Une lecture éthico-anthropologique de l'écodéveloppement*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 102.

¹⁸³ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 7.

¹⁸⁴ SINGLETON, M., « Un Anthropologue entre la Nature de la Culture et la Culture de la Nature », in : DEBUYST, F., P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *op. cit.*, p. 85-111, p. 85.

comme dans les groupes qui les composent. La "nature" est un miroir social. Chaque société a ses espèces "nobles" ou vulgaires et des tabous alimentaires distincts¹⁸⁵. »

Même au sein d'une société, les représentations diffèrent selon le groupe d'appartenance. Ainsi la forêt sera perçue autrement par un chasseur, un agriculteur, un ébéniste ou un écologue.

Fondamentalement, ces représentations sont mieux repérées, par Singleton, dans l'histoire du chasseur courageux Shambwe chez les Wakonongo du centre Sud-ouest de la Tanzanie, narrée par tous pour s'être, le premier, hissé au rang de véritable chef :

« Shambwe n'est pas une figure folklorique, mais un modèle métaphysique – un modèle de et pour les (r)apports Nature/Culture. En Shambwe, les Wakonongo ont pu se faire leurs idées, d'un côté, sur le passage "politique" entre des cultures de l'autorité vers des sociétés du pouvoir, et, de l'autre, sur la vocation "pontificale" du pouvoir – le chef du groupe faisant figure d'un "faiseur de ponts" entre la culture et la nature¹⁸⁶. »

L'exemple pratique est celui des Pygmées et des Bantous qui se côtoient dans la forêt équatoriale de l'Afrique centrale. Les Pygmées vivent la nature comme un prodige, qui ne leur veut que du bien là où les Bantous la vivent comme une force hostile contre laquelle il faut lutter pour survivre. Pour les uns, la nature est prodigieusement généreuse pour tous. Tandis que pour les autres, la même nature est hostile à tous ; il faut tout arracher. Comme affirmé par nombreux :

« Dis-moi ta culture et je te dirai ta nature [...] et vice versa ! Telle nature, telle culture [...] "Hors culture(s) il n'y a Rien", il y a non pas Une Nature, mais autant de natures qu'il y a de cultures¹⁸⁷. »

À ce niveau, un problème persiste : comment délimiter une culture effective ? Où commence et où s'arrête une culture ? À l'extrême, on se conduirait à la conclusion que seul l'individu *hic et nunc* ne pourrait constituer une culture véritable ! Qu'en serait-il alors de la nature ?

Décidemment, les conduites dans les rapports avec la "Nature" ne sont pas neutres. Au-delà des identités culturelles, les différenciations sont encore marquées par des pré-requis disciplinaires. Nos disciplines spécifiques façonnent notre seconde/autre culture. Ainsi, une question de ressources sera abordée différemment par un géologue, un médecin ou un homme de droit, bien que d'une même société, alors que des similitudes seront retrouvées chez des agronomes, même d'origines différentes.

Nombreux trouvent, à l'origine des ces déterminismes, la relation "Nature, Homme et Dieu"¹⁸⁸, ... Les rapports homme/nature seront appréhendés distinctement selon la vision donnée à cette relation ; et des cas de figures sont retrouvés.

Partons du fameux discours du célèbre chef indien¹⁸⁹ :

« [...] la terre n'appartient pas à l'Homme ; l'Homme appartient à la terre. [...] Tout ce qui arrive à la terre arrive aux fils de la terre. Ce n'est pas l'Homme qui a tissé la trame de la vie : il en est seulement un fil. Tout ce qu'il fait à la trame, il le fait à lui-même¹⁹⁰. »

Cette conception, attribuée aux sociétés dites "primitives", se sépare radicalement de la vision cartésienne qui, depuis le XVII^e siècle, avec la science occidentale, caractérise les relations homme-

¹⁸⁵ WEBER, J., juin 1995, *op. cit.*, p. 6.

¹⁸⁶ SINGLETON, M., *op. cit.*, in : DEBUYST, F., P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *op. cit.*, p. 85-111, p. 89.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 99, 101. ; RABOURDIN, S., *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*, Paris, Delachaux et Nestlé, , 2005, p. 108.

¹⁸⁸ FELTZ, B., *op. cit.* ; JEANRENAUD, S., *op. cit.*, 85 p.

¹⁸⁹ Sans autant considérer comme absolument vrai et salvateur face à certaines impasses actuelles dans le domaine de l'environnement ; comme ceux qui voient l'herbe ailleurs paraître, de loin, plus verte.

¹⁹⁰ Réponse du Chef Seattle au Gouvernement américain lui proposant d'abandonner sa terre aux Blancs contre une "réserve" pour son peuple en 1854, repris par TERI MC LIHAN, éd., *Pieds nus sur la terre sacrée*, Denoël, Paris, 1^{ère} éd., 1974.

nature sur la distinction entre sujet et objet¹⁹¹. Pour Descartes, comme pour tout chrétien se référant au texte biblique de la Genèse, l'homme est supérieur aux autres êtres de la nature ; ils sont tous à sa disposition. Fort de la conception de l'âme, qui le distinguerait de toutes les autres créatures, l'homme participerait même à la vie divine par cette spécialité.

Cette conception machiniste du vivant¹⁹² reconstitue la biologie sur le modèle de la physique. Elle a présidé aux multiples manipulations génétiques tout au long du XX^e siècle qui ont culminé avec la "maîtrise" de la structure de l'ADN et ses applications en biologie moléculaire. En plus, ici le progrès a deux dimensions : la science s'entend aussi comme un facteur porteur du bien-être social.

Les pratiques d'agriculture intensive ne visant que des rendements de plus en plus accrus dans la production des "denrées alimentaires" en sont largement tributaires. La conversion actuelle de ces productions dans les biocarburants illustre en sus ce rapport strictement instrumental au vivant ; le souci de la maîtrise de la nature par et au service de l'homme¹⁹³.

L'intrusion des contraintes environnementales semble modifier profondément le rapport cartésien à la nature. Avec l'écologie, les concepts d'écosystème et de stocks finis, doucement l'homme perd sa place de sujet et l'externalité qui caractérisait le rapport cartésien homme/nature est remise en cause. L'homme fait désormais partie de l'écosystème et ne peut plus se prévaloir de dominer ; la notion de solidarité pour une harmonie entre toutes les espèces de la planète est mise en avant.

Au même moment que l'homme se rend compte qu'il ne peut rien créer, ce qui a été considéré comme progrès scientifique n'est plus compris de la même façon et plus rien n'est moins confus que la notion de son implication comme progrès social. Ce changement de cap est l'effet, dans la conception générale, des impacts écologiques négatifs tant locaux que globaux associés aux activités humaines comme l'effet de serre, la pollution des nappes phréatiques, etc., des catastrophes plus ou moins majeurs, qui sont liés à des développements technologiques¹⁹⁴.

Pour intégrer les problèmes environnementaux, au concept de progrès infini par la science a succédé celui de développement durable. Toutes les questions qu'englobe ce dernier dépassent largement les limites de l'écologie. Au fait, le projet de l'écologie scientifique prolonge la position cartésienne où la nature reste un système d'objets à la disposition de l'homme et la protection de la nature n'a de sens que dans la mesure où l'homme peut s'en servir. Mais avec des notions comme la protection des paysages, le développement durable pose déjà la problématique de la valeur intrinsèque : les espèces sont-elles à protéger pour elles-mêmes ou pour leur contribution à la viabilité des écosystèmes ?

C'est ici que commence la *Deep Ecology* qui veut étendre le principe de la "fin en soi" au monde du vivant contrairement au primat de la subjectivité, centrée sur les êtres humains ; une remise en cause du principe éthique du respect de l'humain. Mais cette position radicale est rattrapée par des limites sans compter les impasses auxquelles elle conduirait¹⁹⁵. Comment faudrait-il mettre au même pied d'égalité une défense des espèces en voie d'extinction et les droits de l'homme alors que ces notions sont pensées et mises en échelles de valeurs par l'homme lui-même ?

Aujourd'hui, il se développe une tendance anthropogénique qui se veut concilier les partitions. En actant que c'est l'homme qui établit le système de valeurs de référence, elle respecte le primat de l'humain sur le plan éthique et accorde une valeur importante à d'autres espèces, dans un système hiérarchisé. Ici, le statut juridique accordé à l'animal ou l'écosystème relève d'une question de

¹⁹¹ FELTZ, B., *op. cit.*, p. 184.

¹⁹² La théorie des animaux-machines sépare radicalement le corps de l'âme pour ainsi manier les vivants comme des machines.

¹⁹³ HOUTART, F., *op. cit.*, 2009, 222 p. ; FELTZ, B., *op. cit.*, p. 184.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ *Ibid.*, 186.

stratégie pour une protection efficace. Ainsi, des valeurs portées par la *Deep Ecology* sont, en partie, prises en compte par cette lecture compatible avec le primat de la subjectivité tout en accordant une place autre que strictement fonctionnelle aux non-humains¹⁹⁶. Il reste à voir si cette tendance saura justifier la protection de la nature sans aboutir à des impasses comme la *Deep Ecology* ou aura seulement à légitimer le projet cher à l'écologie scientifique.

Dans la pratique de la conservation, ces divergences sont vécues dans une confrontation des logiques. Si la gestion des ressources a comme acteurs principaux les gouvernements nationaux, des ONG et des bailleurs de fonds, dans la conservation, elle met aux prises deux formes d'acteurs aux logiques opposées : les institutions de protection de la nature et les populations locales dont les dialectiques sont orientées par des enjeux liés à l'idée qu'elles ont de leurs besoins. L'analyse des discours sur les populations et la conservation identifie des allégories divergentes de la "nature", des "problèmes" et des "solutions", révélant ainsi la confrontation, au sein même des institutions de conservation, de valeurs morales et d'approches scientifiques très différentes.

1.2.2. Typologie des logiques à la base de la conservation

Une classification des logiques en différentes écoles fait intervenir un autre élément, la notion de Dieu, pour évoquer la transcendance, dans la relation homme/nature. On retrouve des visions divergentes entendues de la relation "Nature, Population et Dieu"¹⁹⁷. Principalement, trois grandes écoles sont distinguées, mais la liste peut s'allonger avec leurs chevauchements :

La vision Cosmo/Écocentrique : l'humanité et Dieu font partie intégrante de la nature. À l'origine, elle considère que c'est la nature qui conduit à la culture et à Dieu. Les cosmocentristes posent le postulat de la souveraineté de la nature, affirmant sa réalité ontologique et objective. De telles vues se rapprochent de la pensée courante de l'écologie et de la biophysique mais ouvrent largement dans la *Deep Ecology*. L'humanité fait partie de l'écosystème naturel, comme un produit de l'évolution, soumis aux mêmes lois biologiques que le reste de la nature.

Pour certains, proches de l'écologie scientifique, la nature est comprise en termes "d'écosystèmes" ou de "biodiversité". La nature n'est plus une "vie sauvage". Les problèmes d'environnement et leurs solutions sont appréhendés selon la compréhension scientifique "objective" de la nature. Pour d'autres, quelques "verts fondamentalistes" et fervents de la *Deep Ecology*, on retrouve à la base un souci éthique pour la nature non humaine et pour l'ensemble des écosystèmes.

Poussée à l'extrême, la perspective cosmocentrique peut éclipser toute considération pour les humains et conduire à des attitudes de déterminisme biologique. Ses partisans constituaient, il y a peu (ou encore), la cible des hostilités des durs capitalistes libéraux qui, ayant vaincu les "rouges" du communisme se battent contre les "verts" de l'environnementalisme, perçus comme les derniers obstacles à la réalisation totale de la modernité capitaliste¹⁹⁸. Mais les choses semblent évoluer, avec le bon usage de la "magie" du capitalisme : "*utiliser ses reproches comme moteur de propulsion*"¹⁹⁹. Ils sont les mêmes durs du capitalisme qui se vêtissent, aujourd'hui, en "vert" !

La vision Anthropocentrique : la nature et Dieu font partie intégrante de l'humanité. Dans cette perspective, c'est la culture qui est mise en avant, elle constitue l'élément de base qui conduit à la nature et à Dieu. Son point d'appui est que nous ne pouvons percevoir la nature indépendamment de

¹⁹⁶ *Ibid.*, p., 187.

¹⁹⁷ JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p.

¹⁹⁸ ZIMMERMAN, M. E., « L'écologie profonde ("*Deep Ecology*") et l'éco-fascisme », in : LARRIERE, C. et R. LARRIERE, éd., *La crise environnementale*, Paris, INRA, Colloques du 13-15 janvier 1994, 1997, p. 269-282.

¹⁹⁹ NOREL, P., *op. cit.*, 290 p.

la culture. Le "naturel" varie suivant les cultures. Les significations de la nature influent sur les interactions avec elle. La culture façonne aussi la science et les politiques suivies.

Cette vision ne donne pas d'objet à la nature en dehors des perceptions, valeurs et besoins humains. Elle conçoit différemment les problèmes environnementaux et leurs solutions. Au lieu d'une compréhension scientifique étroitement définie, elle fait appel à des valeurs culturelles.

Une vision anthropocentrique poussée à l'extrême peut conduire à des perceptions trop sociales de la nature et justifier la poursuite d'intérêts humains au détriment de ceux d'autres formes de vie.

La vision Théocentrique : la nature et l'humanité font partie intégrante de Dieu. C'est la conscience spirituelle qui conduit à la culture et à la nature. La vision présume de la primauté de Dieu ou de "l'Esprit", une réalité qui s'exprime au-delà des apparences physiques. Contrairement aux traditions et au positivisme précédents, ici on accepte d'abord le savoir tiré de l'intuition spirituelle.

Les théocentristes voient dans la nature l'expression divine. Les problèmes de l'environnement sont alors abordés en tant que transgressions spirituelles. Et donc, les solutions éventuelles sont des défis spirituels, amenant à transformer d'abord l'être intérieur avant d'aborder le monde extérieur.

Cette vision poussée à l'extrême peut résulter en une référence constante à Dieu, minimisant la responsabilité humaine à l'égard de la nature. Un accent sur le changement de notre propre nature peut être utilisé pour excuser la passivité face aux problèmes environnementaux.

Quelle serait alors la vision qui peut contenir les effets de perturbation des dynamiques naturelles, pour ainsi aborder avec sérénité les problèmes environnementaux de notre temps ?

1.2.3. Du rapprochement des logiques en action

Qu'il soit difficile de trouver des termes communs au sein même des institutions de conservation, il est encore plus compliqué de rapprocher leurs logiques à celles (aussi multiples) des populations, surtout des pays aujourd'hui défavorisés sur le plan socioéconomique. Même les principes de la nouvelle doctrine de développement durable tiennent difficilement : comment prétendre assurer de l'équité à des générations futures – donc dans le temps à venir – alors que dans l'espace et le temps présents des congénères en sont privés ?

La vision de la nature par ces populations diffère de celle des "experts" exprimée dans les stratégies de conservation. La rupture est plus nette en regardant les peuples dits traditionnels ou primitifs. Au sens de Rabourdin, ces derniers désignent l'ensemble des sociétés non caractérisées par les valeurs de la modernité (effacement des limites, individualisme, quête permanente de puissance, supériorité technique, etc.), des sociétés non industrialisées. Mais le monde ne peut se décrire par les deux extrêmes car il n'existe pas réellement de société tout à fait moderne ou de société tout à fait traditionnelle, c'est l'entre-deux qui se rencontre le plus souvent²⁰⁰.

Du côté des traditionnels, des conceptions extrêmes vont jusqu'à considérer que tous les éléments de la nature sont dotés d'une âme. Les hommes ne sont pas isolés du monde des éléments naturels et ne sont pas les seuls caractérisés par la conscience et l'intelligence. Ainsi ces éléments sont vus non pas comme des êtres inférieurs au service de l'homme, mais comme des égaux, sinon des supérieurs. Loin des relations du dominant/dominé de la vision moderne, pour les indigènes, il n'est pas question de rapport de vassalité ou de supériorité mais plutôt de complicité et d'unité. Ici l'aspect sacré, maternel, fraternel des éléments naturels est omniprésent.

²⁰⁰ RABOURDIN, S., *op. cit.*, p. 37.

Au-delà de ces considérations à tendance d'extrême *Deep Ecology*, chez certaines tribus, comme le font les Kasuas, en Papouasie, on pense qu'il est possible de communiquer²⁰¹ avec les éléments de la nature à qui sont attribuées des caractéristiques jusque là reconnues aux hommes (catégories d'esprits reconnues au milieu forestier). Cette conception cosmologique engendre une relation de réciprocité de vie et de mort qui pose les humains en éternels débiteurs. Tout prélèvement sur le milieu forestier devient synonyme de dette ; l'homme est invité à modérer la ponction sur la nature. Dans cette croyance, la nature réagit quand la dette devient importante ; ainsi pensent-ils que, tel un boomerang, toute blessure que vous infligez à l'environnement vous reviendra tôt ou tard²⁰².

Pour ces *cosmo-logiques*, l'homme ne sait pas se concevoir sans la nature. Il en fait partie intégrante, un élément comme tous les autres. Ayant la même place que tout autre élément, il a le même droit d'existence. Ainsi, il doit se garder de ne pas abuser de ce droit. Sa place est définie par rapport aux autres éléments, dans le souci d'équité et de droit partagé. Considéré comme un maillon de la chaîne alimentaire, à l'extrême (chez les Kasuas traditionnels), s'il enfreint l'équilibre du biotope, il peut être cannibalisé de la même façon que tout autre élément de la chaîne.

Dans cette vision toutes les espèces sont interdépendantes vis-à-vis de la régénération de leur environnement. L'homme et son environnement forment un tout, il est sans cesse en communication avec ce qui l'entoure. Il ne fait pas seulement partie de la nature, il est lui-même la nature. L'homme renferme l'univers et la nature contient l'homme ; une fusion qui le rend à la fois spectateur et acteur de la vie : il est partie infime et éphémère et en même temps créateur de la nature. Dans une telle représentation, l'homme peut-il encore s'exclure de la nature ?

Chez tous les peuples "traditionnels", dans leurs rapports avec la nature, on retrouve l'idée de la recherche de l'harmonie du tout qu'il faut préserver, du maintien d'un état stable auquel ils ont adapté leur mode de vie. La modification de cet état ou sa disparition est une perturbation de leur mode de vie et peut entraîner l'arrêt de la survie. Et si cette harmonie est valable pour leur environnement, elle l'est aussi pour toute la planète. Ainsi, il est important d'éviter le gaspillage des ressources qui entraînerait des perturbations de "l'ordre naturel" attribué au "Grand-Esprit".

Cette conception de la nature paraît d'autant nourrie et ancrée dans les cultures indigènes qu'elle se croise avec la sphère spirituelle. Entre "l'ordre naturel" ou le "Grand-Esprit" et le domaine religieux ou sacré, il n'y a qu'un pas. C'est cette vision d'une organisation des éléments naturels qui dirige le comportement social de ces peuples. Dans tous les systèmes sociaux traditionnels on retrouve sans cesse des liens ancestraux avec l'environnement ; à tout temps, référence est faite à ces liens religieux, symboliques, sociaux, naturels, teintés d'une volonté de préserver le milieu²⁰³. Mais, ces liens suffisent-ils pour disposer ces "traditionnels" à une gestion durable des ressources ?

Formalisée, cette conception semble trop embellie pour être vraie ; que ce soit chez Rabourdin, chez Narby²⁰⁴ ou chez Defourny et Baret²⁰⁵, elle reproduirait l'idéal d'une éducation à l'écologie qui soit respectueuse de l'environnement. Ne serait-elle pas notre façon à nous – occidentaux et occidentalisés – de construire notre compréhension de leur réalité ? Comme posée par Rabourdin²⁰⁶ : « Ne prête-t-on pas à ces peuples des préoccupations qui leur sont étrangères ? Ou si leur mode de vie peut réellement préserver l'environnement, est-ce de manière consciente et volontaire ? »

²⁰¹ Communiquer compris dans une acception plus large qu'un simple échange des mots : une communication dans le sens d'influences réciproques entre un arbre et un homme par exemple.

²⁰² RABOURDIN, S., *op. cit.*, p. 45.

²⁰³ *Ibid.*, p. 108.

²⁰⁴ - NARBY, J., *Le serpent cosmique, l'ADN et les origines du savoir*, Genève, Terra magna, Georg, 2005, 237 p.

- *Id.*, *Intelligence dans la nature. En quête du savoir*, Paris, Buchet - Chastel, 2006, 295 p.

²⁰⁵ DEFOURNY, P. et P. BARET, *op. cit.* p.31.

²⁰⁶ RABOURDIN, S., *op. cit.*, p. 58.

Même de rien, en voyant l'inertie avec laquelle ces cultures dites des "primitifs" réagissent face à la poussée de la modernité, force est de conclure qu'il existerait une philosophie à la base. Peut-être le contact permanent avec la modernité l'aura-t-il érodée ? Mais nous pouvons nous assurer d'une chose : que les Pygmées meurent trop tôt (avec une espérance de vie voisine d'une trentaine d'années), bousillés par la pléthore des maladies tropicales dont regorgent les forêts équatoriales, il ne s'agit plus d'une durabilité. Comparés aux Bantous voisins, l'inertie ou l'inadéquation dans la transition vers la modernité ferait penser à des mécanismes culturels.

Ces Pygmées de la forêt équatoriale préféreraient-ils mourir tôt ? Est-ce un choix raisonné et prémédité ? Sont-ils victimes d'une culture plus écologique ? Et s'il en était le cas, en vertu du principe de non comparabilité des cultures²⁰⁷, le débat peut encore s'alimenter.

À mon sens, des valeurs universelles minimales pour le bien-être humain tel le droit à la santé, le droit à la formation et à l'information, etc. – comme le prétend-t-on pour les "droits de l'homme" –, devraient transcender et traverser les "frontières" des cultures pour ainsi s'assurer de leur garantie pour tous. Ces valeurs sont à intégrer à des "développements des peuples" qui soient "durables". Que ces valeurs soient exprimées plus ouvertement par l'occident et sa culture scientifique, il faut tout aussi accepter que les cultures qualifiées de "traditionnelles" possèdent encore tout un réservoir de préceptes à nous apprendre avant que ces cultures ne soient effacées ou que l'homme moderne n'échoue à répondre à cette exigence éthique de se protéger contre lui-même²⁰⁸.

Dans tous les archétypes de conceptions, il est difficile de se détacher entièrement de la spirale d'une "anthropo-référence". Toute représentation de la nature reste « *un modèle de et pour les (r)apports Nature/Culture* ». Le degré d'emprise de l'homme et la place lui accordés peuvent varier d'un type à un autre mais l'homme, étant son penseur, reste au centre tout au moins de la régulation du modèle.

Pour une durabilité des dynamiques des systèmes, mon choix est de considérer la "Nature" comme un "Tout", un ensemble d'éléments en interrelations, un "Système Nature", réservoir des matières et d'interactions assurant la coexistence des éléments. Peu éloigné de la tendance anthropogénique, les interactions sont hiérarchisées selon l'intensité de l'influence exercée et forment des dynamiques partielles à l'intérieur du "Système Nature". Aucun élément n'est à négliger ni à considérer au-delà de sa position hiérarchique. L'évolution du système dépend de la résultante d'interactions complexes (non d'une simple sommation d'influences successives) qui en constitue la dynamique globale. Ces interactions sont alors agencées selon un relativisme objectivé tels des cercles d'influences excentrés. Chaque élément peut alors se placer suivant son sentier de viabilité.

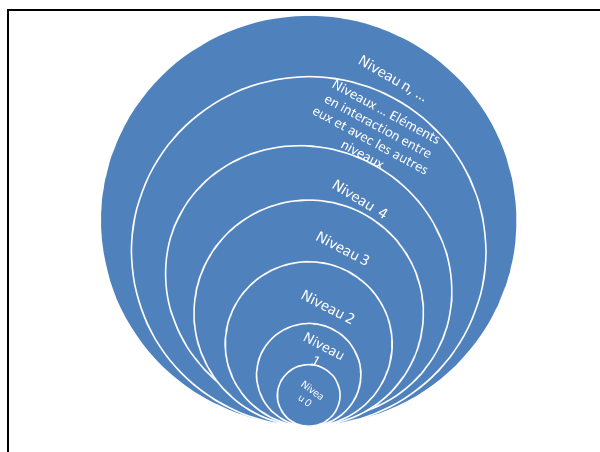


Figure 6 - Diagramme d'interactions dans l'ensemble "Système Nature" (Source : ma conception)

²⁰⁷ Fondamentalement, il n'existe pas de culture qui soit inférieure ou supérieure à d'autres.

²⁰⁸ - DEFOURNY, P. et P. BARET, *op. cit.* p. 34. ; VERHAEGEN, E., « Le développement durable : entre science et politique » in : LORIAUX M., éd., *Populations et développement : une approche globale et systémique*, Louvain-La-Neuve - Paris, Académia - Harmattan, 1998, p. 555-582.

1.3. La question de l'environnement

1.3.1. L'environnement : ses composantes et ses fonctions

Aujourd'hui les situations dégradées font partie du vécu quotidien. De partout, les questions environnementales sont à l'ordre du jour. Il n'est plus de débat aussi commun que celui de l'environnement, tant dans les milieux profanes que scientifiques. Les substances qui nourrissent et cristallisent polémiques et altercations s'étalent des formes de pollutions aux manifestations du réchauffement de la planète.

Dans l'imaginaire collectif, la nature est considérée propre et l'environnement malpropre ; tant qu'il s'agit de la nature tout va bien mais tout va mal dès que l'on parle d'environnement. Tout est fait comme si l'environnement est l'envers imaginaire de la nature²⁰⁹. Cependant dans différentes applications, ces concepts se rejoignent, souvent ils sont utilisés indistinctement pour désigner des réalités quasi-identiques et il sera difficile d'en séparer les frontières.

Godard disait : « *Le champ de l'environnement suscite la question de savoir comment penser l'intégration de sujets humains et d'êtres non-humains dans une même représentation*²¹⁰. »

Dans cette perspective, penser environnement, tant cognitivement que pratiquement, c'est encore une affaire de représentation, et la contextualité impose le cas de figure en application. Ces figures peuvent se multiplier mais deux d'entre elles constituent les principales et les autres cas peuvent s'y rapporter avec des adaptations. La première est celle des modèles politiques ; ils renvoient à un bien commun pour les sujets constituant une communauté politique et définissent les référents des processus de justification des décisions qui engagent le sort collectif. La deuxième est la figure du système qui a ses équilibres et ses déséquilibres, ses régulations et ses chaînes de relations, liant causes et effets et débouchant sur des effets "pervers". Ces deux figures se distinguent dans l'espace interne de leurs représentations consécutives, dans les séquences opératoires, les types d'épreuves jugées pertinentes et les rôles sociaux qu'elles distribuent²¹¹.

Les théories classiques des systèmes²¹² définissaient l'environnement comme un contexte stable, un ensemble de contraintes supérieures (non négociables) qui imposent la structure à l'activité possible d'un système donné et qui la déterminent partiellement à travers le comportement d'adaptation qu'elles lui infligent. L'objet était de séparer dans une hiérarchie le système et son environnement et ainsi mettre l'environnement à l'abri de l'action du système. Cette conception est dépassée par les faits à l'origine de l'émergence de la question de l'environnement : les effets de retour, la capacité de l'homme à altérer et aménager son environnement biophysique au-delà du modèle d'adaptation.

Louis Goffin propose la définition suivante de l'environnement :

« *Système d'interactions entre d'une part des éléments naturels et construits (artefacts), plus précisément appréhendés en termes de ressources et d'espaces de vie, et d'autre part, des populations humaines, leurs champs d'activités et leurs structures organisationnelles au niveau technique, économique, institutionnel et culturel*²¹³. »

Il caractérise l'environnement par les composantes que ce concept désigne :

²⁰⁹ WEBER, J., juin 1995, *op. cit.*

²¹⁰ GODARD, O., « Le concept d'environnement, une hiérarchie enchevêtrée », in LARRIERE, C. et R. LARRIERE, éd., 1997, *op. cit.*, p. 97.

²¹¹ *Ibid.*, p. 97.

²¹² CHURCHMAN, 1968, cité par O. GODARD, *op. cit.*, p. 99.

²¹³ GOFFIN, L., « L'éducation relative à l'environnement (ERE) : conception, publics cibles, acteurs et stratégies », in : DEBUYST, F., P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *op. cit.*, p. 313-339, p. 315.

- **une réalité objectivable**, située dans l'espace (milieux de vie), dont les caractéristiques biophysiques et sociétales peuvent être décrites (milieu urbain, rural, de travail, de loisir, industriel, marin, local, planétaire, etc.) ;
- **une problématique spécifique** constituée par les problèmes auxquels la société doit faire face : la gestion des ressources (eau, air, sol, sous-sol, faune, flore), le maintien de la qualité du cadre de vie (pollutions, déchets, enlaidissement, encombrements, ...) et la prévention des risques naturels (volcans, tremblements de terre, inondations, sécheresses, cyclones, typhons.), technologiques (production, transport, manipulation, consommation, stockage de matières et produits dangereux) y compris nucléaires, alimentaires (OGM, Vache folle, la dioxine, ...) ;
- **des modes stratégiques d'intervention** pour prendre en charge les problèmes et trouver des solutions. Ces solutions doivent être durables, réalisables techniquement, écologiquement viables, économiquement soutenables et socialement acceptables ;
- **un champ psycho-social** tel qu'il est représenté et vécu par un individu dans des milieux de vie, personnels et partagés avec d'autres, avec lesquels il entretient des relations intimes – peur, malaise, aisance, compassion, amour et affection, protection, soin, etc.– qui participent à son développement, tantôt positivement, tantôt négativement.

Cette conception s'adapte au champ d'éducation à l'environnement pour une prise de conscience afin d'adopter des conduites conséquentes. Mais, en s'appuyant davantage sur le comportement des humains, ce modèle plus anthropocentrique n'offre pas de cadre analytique du concept-même.

De sa part, Brackley définit l'environnement comme l'ensemble des conditions, des circonstances et des influences sous lesquelles un système existe. L'environnement peut être déterminé par des caractéristiques physiques, chimiques ou biologiques, naturelles ou induites par l'homme. Plus communément, il est utilisé pour désigner les conditions de vie de l'homme²¹⁴. Ainsi, il est à distinguer de l'habitat qui est une localité dans laquelle une espèce ou une communauté d'espèces vit et grandit. L'environnement est alors caractérisé par ses trois fonctions principales :

- **La fonction de support général de la vie** : l'environnement contient les ingrédients essentiels pour la vie, la santé et le bien-être de l'homme. Certains de ces ingrédients sont en perdition suite à une course effrénée au développement, tandis que d'autres, à caractère fini, sont sujets à une perte irréversible. A l'heure actuelle, cette fonction semble encore cryptée pour une large et complexe portée des fonctions environnementales qui ne sont comprises qu'en partie ;
- **La fonction d'approvisionnement en matières premières et en énergie**, nécessaires pour la production et la consommation, qui peuvent être renouvelables ou pas. Les stocks des ressources non renouvelables s'amenuisent continuellement quand elles sont exploitées alors que les ressources renouvelables peuvent être utilisées de façon durable tout comme elles peuvent se détériorer sous une exploitation excessive ou une maintenance inefficace ;
- **La fonction d'absorption des déchets et détritrus** produits de l'activité économique et sociale – la "*sink function*" ou "fonction d'évier" – à travers l'air, le sol ou l'eau. Tant qu'on reste en dessous d'un certain seuil, considéré comme seuil de durabilité, l'environnement peut assimiler sans danger les débris. Cependant, au-delà de ce seuil, les systèmes naturels deviennent saturés ; expression d'une utilisation non soutenable de l'environnement et de la fragilité de ces systèmes.

Cette représentation suffisamment élémentaire, en dépit de sa fonctionnalité pratique, ne renseigne pas sur la complexité des systèmes réels. Elle décrit clairement les fonctions de l'environnement qui

²¹⁴ WINPENNY, J.T., *Values for the Environment. A Guide to Economic Appraisal*, Londres, Copyright Overseas Development Institute, 1991, p. 1.

semblent plus des conséquences des structures encore plus confuses que leur reproduction même. La représentation de ces constructions complexes permettrait une perception plus affûtée des échanges et interconnexions entre l'environnement et les systèmes considérés.

1.3.2. Le modèle "Environnement-Système"

Un renseignement des structures même de l'environnement nécessite un autre modèle d'appui. Mais la capacité d'unifier le champ de l'environnement par une problématique commune à toutes les disciplines impliquées dans son étude reste un problème. C'est ici que se situe le rôle essentiel, dans le champ de l'environnement, du processus social des controverses sur les cadres interprétatifs. Il permet de rendre la question de la pluralité des ordres politiques de justification une composante majeure de la conception systémique qui découle du couple "système-environnement".

Dans l'autre sens, avec la qualification environnementale des objets, les modèles politiques sont obligés d'incorporer la figure du système dans leurs modes de représentation des objets. D'où une figure hybride entre les deux (politique et système), "*une hiérarchie enchevêtrée*"²¹⁵ d'emboîtement dans le champ de l'environnement. Cette manière de penser a permis à Polanyi justement de ré-encastrier l'économie dans le système global composé des sociétés et de leur environnement²¹⁶.

Cette structure est mieux renseignée par les théories de la "*complexité*" et de "*l'auto-organisation*" des systèmes. L'effet est de placer objets et points de vue touchant l'environnement dans une instabilité essentielle, d'emporter et situer l'analyse dans une circulation générale récurrente entre points de vue et entre niveaux d'organisation, rangeant la circulation perpétuelle entre le sens qui procède du système et le sens qui procède de l'environnement²¹⁷.

Ainsi dans le champ de l'environnement, les différentes articulations et les imbrications qu'elles entraînent sont mises à jour par la mise en tension des trois sens pris par le terme environnement : "l'environnement-objet", "l'environnement-problème de société" et "l'environnement-système".

L'environnement-objet est le sens donné par les sciences physiques et naturelles, qu'elles tendent trop vite à assimiler à leurs objets disciplinaires usuels. Les éléments sus-identifiés (dans le "système Nature"), pris isolément répondent à cette représentation tel l'oxygène, l'ozone dans l'atmosphère ou l'eau de pluie, de ruissellement ou de rivière. Leurs interactions peuvent être observées sans tenir compte des susceptibilités aucunes, comme dans un laboratoire.

L'environnement-problème de société renvoie à celui qui fait l'objet des représentations sociales et d'usages, d'inquiétudes et de demandes, de conflits et d'une gestion politique administrative. Inscrit dans un modèle politique, il réfère à un bien commun et aux processus des décisions qui engagent le sort collectif. Dès que les éléments, attribués à l'environnement-objet, viennent en créer une dynamique non habituelle, une perturbation, ils entrent dans l'environnement-problème de société. Ainsi, on parle de "crise environnementale" pour englober les phénomènes d'amenuisement (ou d'épaississement) de la couche d'ozone dans l'atmosphère, de dégradation et d'érosion des sols par les eaux de ruissellement, de concentration des GES, tel le CO₂, le CH₄, le N₂O, etc.

L'environnement-système, enfin, est celui que les travaux sur l'auto-organisation des systèmes complexes amènent à décrire comme une hiérarchie enchevêtrée. Ce modèle utilise une structure abstraite, les relations entre un système autonome et son environnement, et un objet particulier (des relations entre l'activité économique, au sens large, et sociale des hommes et leur environnement

²¹⁵ Expression proposée par D. HOFSTADTER (1986), cité par O. GODARD, *op. cit.*, p. 98. Elle désigne les systèmes où se déploient ce qu'il appelle des "boucles étranges" qui se produisent "chaque fois que, à la suite d'une élévation (ou d'une descente) le long de l'échelle d'un système hiérarchique quelconque, nous nous retrouvons, à notre grande surprise, au point de départ".

²¹⁶ POLANYI, K., *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, 467 p.

²¹⁷ GODARD, O., *op. cit.*, p. 98.

biophysique) en assumant l'inscription politique de cet objet (référence à l'existence des problèmes, à un jugement en fonction d'un bien commun et à un engagement dans une action)²¹⁸.

Dans tout son sens, le concept d'environnement s'appréhende mieux par le couple "environnement-système", il prend en compte les composantes cognitives et pratiques formant un système autonome et son environnement. Le premier postulat est de considérer un système, dont l'identité et l'autonomie résultent aussi bien d'un fonctionnement "opérationnel clos" que d'une ouverture physique sur son domaine d'existence, qui fait son environnement. La clôture opérationnelle traduit l'autonomie du système qui crée lui-même son espace de signification. Ainsi, des événements, fluctuations et autres altérations de cet environnement ne prennent sens que pour lui. Pour que ces fluctuations et perturbations soient perçues comme des informations par le système, il faut qu'il ait préalablement produit pour lui-même un univers de significations – sa lexicologie – à partir duquel il leur donne sens. Des nouvelles "informations" reçues par le système provoquent des modifications des états internes du système, lesquelles modifications renseignent en son sein, de la base organisationnelle de création de sens des événements émanant de l'environnement.

Le deuxième postulat est l'identification de l'environnement du système et la délimitation de ses contours qui tracent du même coup son domaine d'existence. Elles partent de la nature du système de référence et des relations qu'il établit avec le monde qui l'entoure. Ainsi les choses retrouvées dans l'environnement n'ont de sens que pour le système de référence ; l'environnement devient alors une extension du système. Dans le même temps, l'environnement suggère une extériorité par rapport au système de référence. Cette extériorité rend compte, à la fois de la limite du domaine de contrôle – pratique et informationnel – acquis par le système, et de l'écart entre son domaine d'action et son domaine d'autoreproduction.

De ces postulats découlent trois conséquences identifiées par Godard²¹⁹ :

- L'environnement d'un système représente, comme totalité, un contexte décisif pour la reproduction, la survie et le développement de ce système ; les éléments – objets et êtres – qui lui sont externes ne constituent l'environnement du système que s'ils représentent – seuls ou ensemble – des éléments pertinents pour lui ;
- Comme l'autonomie du système a pour base la définition de son domaine d'autoreproduction, l'environnement est alors formé d'objets et de formes d'organisation, dont la reproduction n'est pas activement ni régulièrement incorporée à l'organisation du système lui-même. Ce mouvement actif d'autoreproduction du système est, en même temps, le mécanisme actif de "l'externalisation de l'environnement" : *"l'autonomie du système et l'externalisation de son environnement sont bien les deux faces d'une même médaille"* ;
- Par son organisation propre, l'environnement est un pôle autonome, créant son propre sens, fonctionnant comme une source permanente d'incertitudes et de surprises pour le système.

Dans sa manière de renvoyer au système, le concept d'environnement articule auto-référence et hétéro-référence. Le système "construit", cognitivement et pratiquement, son environnement à travers ce qu'il est lui-même, mais cet environnement est aussi une source de perturbations et de surprises que le système ne contrôle pas, auxquelles il doit s'adapter, et dont certaines résultent précisément du processus d'externalisation qu'il lui impose.

Mais pour la régulation de l'ensemble "système-environnement", le scénario de la reproduction de l'environnement par le seul phénomène d'externalisation rattrapée dans le cadre du jeu de

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ GODARD, O., *op. cit.*, p. 100.

l'adaptation et de l'évolution est la source d'une béance, susceptible de menacer la survie du système considéré. Tout de même, cette béance trouve son importance, c'est elle qui inscrit les rapports du système à son environnement dans une histoire, pouvant engendrer du nouveau. Elle ouvre la perspective d'une trajectoire de coévolution entre le système et son environnement.

En définitive, ici, le système fait partie intégrante de l'environnement dans lequel il est immergé, car il contribue, par ses actions, à l'aménagement fonctionnel de ce dernier, alors même que par son organisation, le système fait de cet environnement un objet extérieur, séparé et indépendant de lui.

Sur base de cette analyse, il est alors possible de théoriser les problèmes de l'environnement qui peuvent être séparés en deux classes. La première classe est celle des problèmes internes au système et s'appuyant à son environnement tandis que la seconde renferme des problèmes survenant dans ce méta-espace de séparation et d'échange entre le système et son environnement.

Dans la première classe se rangent tous les points de tension et de frictions observés dans un système à la recherche des meilleures stratégies d'utilisation ou de répartition des contraintes et opportunités d'un environnement donné, dont les caractéristiques essentielles pour le système sont restées stables. Pour cette classe, l'environnement n'est qu'un support des relations internes au système. Ce sont les problèmes courants où les conflits, d'accès à ou d'usage, des ressources naturelles sont analysés en problèmes d'environnement par les approches sociales et économiques. Ils sont souvent abordés dans leur aspect de répartition entre groupes sociaux ou d'allocation entre agents, du fait du caractère collectif de certains biens, ou des effets externes qui sont associés à leur production ou à leur consommation. Ici s'applique toutes les logiques autoréférentielles et leurs corollaires.

La deuxième classe regroupe les problèmes "paradoxaux" qui résultent de l'imbrication des niveaux hiérarchiques distincts. Alors que l'environnement était tenu pour donné et stable, il se trouve maintenant altéré par les actions du niveau inférieur qui étaient sous sa dépendance. Il y a une remontée des niveaux hiérarchiques, dans un ordre qui traduit les conditions de vie et la possibilité de survie du système lui-même. C'est ici qu'on se rend compte de l'insuffisance du degré de maîtrise de la fonction de support de vie, régulée par l'environnement. D'où "l'effet Boomerang" dans les approches des problèmes de l'environnement. Les cas de la biodiversité, de paysages et du climat admis comme des éléments de l'environnement des sociétés humaines, vues comme des systèmes autonomes, donnent des illustrations. C'est justement lorsque les ponctions réalisées menacent l'espèce naturelle, lorsque les actions des hommes dégradent irréversiblement le paysage ou encore lorsque l'émission des GES va jusqu'à modifier durablement les conditions climatiques du globe. Ainsi s'interpréteraient des paradoxes, non encore expliqués, tel l'effort d'asepsie de certains milieux (moins de microbes) qui s'accompagne d'une montée spectaculaire des cas d'allergies.

Il intervient un surpasement de l'autoréférence qui révèle en son sein, en franchissant les limites, une hétéro-référence imposant de nouvelles conditions adaptatives au système. Est-ce ici le nœud des théories de l'évolution ? Au moins, c'est là le champ d'actions oscillantes de la structure dite "hiérarchie enchevêtrée", une interface de "confusions" où diffusent de deux côtés, les actions et interactions entre l'autonomie du système et l'externalisation de son environnement. La question de l'environnement est pleinement éprouvée par ce type de problèmes, comme reprend Godard²²⁰ :

« L'horizon de la globalisation, comme processus de remontée des niveaux, et l'inscription des faits locaux dans une généralité plus large, qui leur donne sens, sont des éléments essentiels à la définition unifiée de l'environnement, tant sur le plan conceptuel, que sur celui des logiques sociales à l'œuvre. »

²²⁰ GODARD, O., *op. cit.*, p. 102.

Cependant, il est important d'insister qu'au point de tension entre autoréférence et hétéro-référence, le concept d'environnement agence la réunion paradoxale de deux "hiérarchies inverses" de sens : ce qui lui vaut la qualification de "hiérarchie enchevêtrée". Le paradoxe est d'agencer, en un même concept, deux hiérarchies inverses qui devraient se nier l'une l'autre et ainsi neutraliser toute forme d'hiérarchie²²¹. C'est ce paradoxe qui permet d'introduire et d'expliciter la question centrale de l'intelligibilité possible d'une auto-organisation se déployant simultanément sur plusieurs niveaux :

« Comment comprendre que des entités animées de logiques autoréférentielles, aux domaines d'autoreproduction bornés, engendrant chacune l'externalisation des conditions de reproduction du milieu dont elles dépendent, parviennent néanmoins à composer des entités viables de niveau organisationnel supérieur, sans qu'aucun ingénieur n'ait conçu les mécanismes de régulation ou les schémas de câblage permettant d'asservir chaque composant aux exigences fonctionnelles de la totalité ?²²² »

De plus, on constate une absence de clôture définitive dans cette problématique de l'environnement, elle est faite de remontées incessantes. Les processus environnementaux se déploient sur une pluralité de niveaux d'organisation. De même, la science écologique nous apprend que la remontée de niveaux peut s'accompagner de manifestations d'inversion du sens apparent des phénomènes. Du point de vue de la viabilité organisationnelle, un phénomène de destruction locale peut devenir un élément positif de régulation au niveau supérieur ; tout comme l'inverse, à l'image du phénomène retranscrit en économie par Schumpeter : *"la création est destructrice"*²²³. Ce qui est une propriété d'inversion de la qualification des phénomènes selon le niveau d'organisation.

Il en résulte que toute forme de cloisonnement du domaine phénoménal considéré est limitée, pour un niveau organisationnel choisi, le sens apparent peut se démentir par un sens latent qui relève d'un autre niveau d'organisation. Aussi, la qualification des événements devient-elle indécidable et insaisissable face à cette remontée infinie des niveaux et au regard du sens qu'ils prendront globalement pour l'environnement ; tout dépendra du niveau pris par l'observateur pour fixer son attention. Encore que ce choix ne peut se justifier que par des considérations dictées par la logique autoréférentielle du système comme des intérêts économiques et/ou politiques, des représentations morales de l'univers, etc.

1.3.3. Le champ de l'Environnement : aux limites du maîtrisable

Qu'on ne maîtrise pas les relations qui s'établissent entre les phénomènes s'inscrivant à des niveaux différents, que ces niveaux soient eux-mêmes indéterminés et même, qu'à un niveau choisi, le sens et la qualification des événements ne soient plus des données ; c'est la complexité qui caractérise les niveaux d'organisation de l'environnement. Au même moment, reconnaître la complexité, soutient Godard, c'est reconnaître les limites qui sont aujourd'hui les nôtres, pour passer des énoncés à un niveau d'organisation donné, aux énoncés relatifs à un niveau d'organisation supérieur.

Entre-temps, ces phénomènes d'auto-organisation se complexifient de façon croissante et on est de moins en moins armé pour parler du lien entre les phénomènes propres à chaque niveau d'organisation. Quel malvoyant est-il donc habilité à conduire les autres aveugles dans leur géhenne ? Le champ de l'environnement, surtout dans sa conception globalisée, devient donc un terrain fertile aux discours contradictoires qui alimentent les grandes controverses sociales de nos jours. Des acteurs, même les plus inattendus, faisant irruption sur la scène se retrouvent avec une large marge de manœuvres : confusion d'abord faite et consommée sur le champ du développement,

²²¹ Principe mathématique d'antisymétrie dans une relation d'ordre : si elle est vérifiée tant pour (a,b) que pour (b,a), c'est que a est identique à b.

²²² GODARD, O., *op. cit.*, p. 104.

²²³ SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris : Payot, 1979.

entre "développement durable" et "développement viable", entre "développement durable" et "environnement durable", etc., et maintenant la confusion s'empare du champ de "l'environnement".

Les problèmes de l'environnement, réellement constatés mais souvent mal compris – surtout dans leurs reproductions –, sont à l'origine d'un grand amalgame monté en cabale. Ceux qui n'hésitent pas à s'en donner l'audace les qualifient carrément de "crise environnementale" de dimension planétaire. Y-a-il réellement une crise environnementale globale ?

Si crise il y a, il est vrai, la déforestation et la destruction systématique des espèces animales sont l'expression de la crise écologique ; mais d'abord la crise relève de la représentation faite de la nature, il y a crise de rapports à la nature²²⁴. Ne saisissant plus clairement ce qui nous lie à l'animal, au vivant, à la nature, ainsi que ce qui nous en distingue ; notre crise serait celle du lien et de la limite : une crise de paradigme. La rupture de ce lien amène au retrait de la responsabilité mais aussi de la religion (dans le sens de ce qui relie, ce qui crée des liens). Quant à la perte de la limite, elle est une crise du sacré, le sacré étant ce qui sépare, ce qui distingue : la distance créatrice du sens. Crise du religieux et du sacré, qui affecte autant l'homme que la nature ou les dieux, tous renvoyés pêle-mêle soit à la confusion d'un panthéisme, soit au matérialisme absolu de la loi du marché.

Qui peut-il prédire à quel degré précisément le maintien des forêts tropicales arrêterait la fonte de neige des calottes glacières du Kilimandjaro, de la banquise du Groenland ou de l'Antarctique ? Au vu des amalgames actuels à la question de l'environnement, on ne peut que se demander si la Nature n'est pas perdue dans cette multiplicité des "*natures*" dont le sens dépend de chaque intervenant.

Cette façon de tout ramener à soi-même, cet anthropocentrisme à outrance serait la base dangereuse de la transformation de la nature en artefacts technologiques et du fait de penser que le progrès scientifique peut constituer le dénouement des impasses pourtant imminentes !²²⁵ Rien ne sert donc d'assimiler et fusionner les élucubrations de certains ultras de la *Deep Ecologie* ou des éco-féministes (curieusement plus médiatisées) avec les arguments assortis d'un débat soutenu. De ce dernier résulte pourtant d'éthiques environnementales venues des rigoureuses théories confrontées à des solides arguments qui engagent conceptions et représentations scientifiques faites de la nature.

Reconnaître nos limites de connaissances en matière d'environnement est un fait ; un autre serait de prendre des dispositions utiles, dans ces limites, pour affronter avec sérénité les impasses actuelles. Pour une protection soutenue de l'environnement, des préalables sont un minimum de termes communs, harmonisés pour livrer un sens pratique de l'environnement aux acteurs impliqués dans des contextes donnés. À défaut d'une définition ontologique, d'une hétéro-référence maîtrisée et/ou maîtrisable, mieux vaut se contenter des définitions existentielles, quoiqu'encore limitées, plus pratiques. D'ailleurs, concrètement, l'hétéro-référence ne déboucherait que sur l'autoréférence.

Comment alors la protection de l'environnement se réalise-t-elle par la conservation de la nature ?

1.4. De la conservation de la nature

Dans son génie, Darwin le disait : si la charrue est une des grandes découvertes de l'homme, avant son invention, les vers de terre (annélides, olochètes) sillonnaient déjà nos prairies, nos champs et nos jardins²²⁶. Ils assuraient efficacement le retournement de la terre, rôle reconnu à ce joyau de la création humaine. En ce sens, la conservation de la nature semble une noble mission de l'homme en

²²⁴ OST, F., « La crise écologique : vers un nouveau paradigme ? Contribution d'un juriste à la pensée du lien et de la limite », in C. LERRÈRE et R. LARRÈRE, éd., 1997, *op. cit.*, p. 46.

²²⁵ *Ibid.*, p. 46.

²²⁶ -, « Charles Darwin (1809-1882), grand naturaliste passionné et fondateur de la théorie de l'évolution, qui a publié ses études dans un livre paru en 1881 (Rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale) », in : *Vers la Terre, Nos amis, les vers*, retrouvé sur le site <http://www.verslaterre.fr/vers/>, consulté ce vendredi 18 avril 2008.

faveur d'autres espèces. Opportunisme oblige, peut-être parmi ces espèces disparaissant, par milliers, avant même leur identification, en aurait-il d'aussi bénéfiques que les vers de terre ?

Telle que invoquée de partout, la conservation concerne aussi bien la biodiversité et les écosystèmes que les problèmes réputés de l'environnement. Ses débuts sont caractérisés par une représentation de la nature, tributaire de la mythologie judéo-chrétienne, où la nature est conçue comme un tout et l'homme, placé dans une réalité particulière, en est le propriétaire. À la suite de ce mythe d'un monde idéal et perdu, le jardin d'Éden, qui semble avoir marqué définitivement la conscience humaine, l'homme se croit dans l'obligation de protéger la nature, de rétablir ce lieu parfait où bêtes et plantes vivent en harmonie sans cet homme chargé de péchés²²⁷. Ce n'est que plus tard, avec la prise de connaissance des cycles globaux et du rôle y joué par cette nature, bien que peu maîtrisés, que des raisons de régulation de l'environnement et de protection de biodiversité prendront le relais.

Débutée à tâtons et finalement justifiée comme le produit de quelques progrès des sciences de la nature, notamment de l'écologie, la conservation aura-t-elle été noble et bénéfique, d'abord pour la nature elle-même, ensuite pour l'homme ou pour tous ? Dans son évolution, elle est passée successivement par les zoos, ensuite par les AP en sanctuaires, puis en patrimoines et par des tentatives de la participation, des populations, remise en cause aujourd'hui. Cependant, malgré la déjà longue histoire de la conservation, ses résultats restent mitigés et les conflits font irruption sur son champ. Pourrions-nous alors espérer protéger l'environnement par cette conservation ? Hantée par le sort que *"tout progrès scientifique n'est plus considéré nécessairement comme progrès social"*²²⁸, la mise "sous cloche" des morceaux de la nature, si elle n'est pas consensuelle, ne risque-t-elle pas de ne résulter qu'en des tensions sociales ? Quels en sont les tenants et les aboutissants ?

1.4.1. Des ressources naturelles et leurs conflits

La "Ressource" sous-entend une potentialité de l'utilisation ou de la jouissance, au service de l'homme. La perception du terme de ressource est rendue possible au travers de l'utile ou de l'utilisé. S'il est possible de définir la nature isolément de l'homme, les ressources font référence à lui.

Pour Worthington : « *au sens large, les ressources naturelles désignent tout ce que l'homme peut tirer ou adapter de n'importe quelle partie de l'univers pour s'en servir*²²⁹. » De sa part, Ramade définit les ressources naturelles comme : « *les diverses ressources minérales ou biologiques nécessaires à la vie de l'homme et partant, à l'ensemble des activités économiques propres à la civilisation industrielle*²³⁰. »

L'utilisation des ressources implique la notion de la gestion de celles-ci. Comme le rappelle Weber, la façon de poser un problème de gestion est en partie prisonnière de la représentation du contexte dans lequel ce problème émerge, ou dont nous le faisons émerger en le formulant : « *la perspective bloque la représentation*²³¹. » Ainsi, la gestion des ressources naturelles ramène, dans le contexte de la conservation, à la gestion de l'espace. Elle intéresse les acteurs à tous les niveaux car les enjeux du milieu (surtout rural) passent par la maîtrise des règles d'appropriation des espaces. Ce contrôle des règles est utilisé par les acteurs pour atteindre des objectifs politiques, économiques et même d'identité sociale, en suivant diverses procédures : emploi du capital financier et relationnel ou recours à la corruption de l'appareil de gestion de l'espace régional²³².

²²⁷ GAY, P., *op. cit.*, p. 62.

²²⁸ FELTZ, B., *op. cit.*, p. 187.

²²⁹ WORTHINGTON, E. B., *Une définition des ressources naturelles*, Paris, Unesco/CORPSA/4.A, 1964, p. 2, [pdf], consulté sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001436/143605fb.pdf>, le vendredi 06 mai 2011.

²³⁰ RAMADE, F., *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*, Paris, Ediscience internationale, 1993, 821 p.

²³¹ WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 1-21.

²³² MAFIKIRI TSONGO, A., 1994, *op. cit.*, 184 p.

Par ailleurs, une ressource naturelle est une matière première considérée comme de qualité dans son état relativement non modifié (naturel)²³³. Il lui est alors associé des activités principales qui sont l'extraction et/ou la purification plutôt que la création. Un élément ne devient une ressource que s'il est reconnu (sans être forcément activé) et que si les rapports marchands lui attribuent une valeur qui varie dans le temps et dans l'espace. Le cas du sel qui, pendant l'Antiquité, a eu une valeur importante face au pétrole alors qu'actuellement c'est l'inverse. De même, aujourd'hui le coltan²³⁴ a de la valeur, tant pour les occidentaux et autres pays technologiquement avancés que pour certaines régions africaines sous-développées, parce que les rapports marchands les ont mis en contact.

Le terme de "ressources naturelles" est alors utilisé pour désigner des matières premières, des éléments de milieux, des marchandises, l'objet d'enjeux entre individus d'une même communauté, groupes sociaux, pays du Nord et/ou du Sud, ... C'est la fonction (effective ou potentielle) qui transforme un élément du milieu en une ressource et rend donc un discours sur la gestion possible. Comme le soutient Figuié, étant que pure construction sociale, les ressources appartiendraient au domaine de l'environnement et non à la nature²³⁵. Il en va ainsi pour les habitudes et interdits alimentaires dérivant du système de valeurs établi par chaque société et non de besoins immanents, que telle espèce ou chose de la nature soit exploitée par l'homme, qui en fait par là une ressource.

Aux ressources dites naturelles sont adjointes des ressources synthétisées par l'activité humaine (ressources artificielles) ; ces dernières ne sont pas retrouvées dans la nature à leur état d'utilisation. La distinction n'est que d'ordre de clarté sémantique car elles proviennent toutes de la nature.

Une autre notion, liée aux ressources naturelles, est celle du renouvellement des stocks. On parlera parfois de ressources naturelles renouvelables ; toute ressource renouvelable est tout d'abord naturelle. À l'inverse, sauf à échelle pluri-séculaire, toute ressource naturelle n'est pas renouvelable.

La notion de "Stocks finis" et du caractère de "Finitude de la planète" a pour mérite d'avoir montré que, malgré le renouvellement, toutes les ressources sont épuisables²³⁶. Les plus concernées par l'épuisement sont surtout les ressources minérales, dont la période de régénération se mesure en temps géologique. Les crises persistantes du pétrole aujourd'hui n'en font qu'une confirmation. C'est certainement la raison pour laquelle, dans la littérature économique, il est davantage mention de termes de "stocks à exploiter rationnellement". Le problème est alors celui du "taux optimal d'extraction". Les ressources renouvelables en deviennent un cas particulier qui rend encore difficile le calcul du taux optimal d'extraction par l'existence du renouvellement régulier.

L'homme peut accélérer la reproductibilité de la ressource dans le cas des systèmes artificialisés, par sélection génétique par exemple ; à l'inverse, il ne peut faire mieux que préserver ou altérer la reproductibilité d'une forêt naturelle ou d'un stock de poisson soumis à la pêche. Si le caractère renouvelable des systèmes agricoles, sylvicoles et piscicoles est évident, en raison de l'artificialisation des milieux, leur approche est distincte de celle des ressources renouvelables où l'homme exploite sans pouvoir en contraindre le renouvellement de façon positive. C'est cette dernière distinction entre les ressources renouvelables (sans l'appui de l'homme) et les autres, qui implique des regards scientifiques différents tant pour les sciences sociales que pour les sciences de la nature, contrairement à ce que produirait une séparation entre domaines de vivants et non vivants²³⁷.

²³³ BORIS, J.-P., *Commerce inéquitable*, de Hachette, 2005

²³⁴ Coltan ou or gris : minéral associant colombite et tantalite, source de niobium de tantale, utilisé en téléphonie et en aéronautique, actuellement produit à 80 % par la RD Congo, faisant l'objet d'un intense trafic.

²³⁵ FIGUIÉ, M., *La construction sociale d'un savoir sur la dégradation des ressources naturelles : le cas des pâturages dans les exploitations agricoles familiales de la commune de Silvânia au Brésil*, Thèse de docteur de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, 2001, p. 14/

²³⁶ GENDREAU, F., P. GUBRY et J. VÉRON, éd., 1996, *op. cit.*, p. 61.

²³⁷ WEBER, J., J. M., BETSCH et P. CURY, « À l'interface Hommes-Nature: les ressources renouvelables », in : *Colloque Recherche et Environnement*, Strasbourg, 24-25 Septembre 1990, p. 1. [pdf].

Dans des nombreux contextes, les ressources renouvelables désignent les prélèvements d'une activité humaine, dans d'autres, surtout pour les sciences de la nature, elles concernent la production biologique d'un écosystème. Mais ces deux perceptions se rejoignent lorsque l'activité anthropique est importante ; elles sont aussi fort éloignées dans d'autres cas. La notion de ressource et celle d'efficacité de l'activité humaine liée à celle-ci sont par conséquent étroitement imbriquées²³⁸.

Tous les pays subissent les effets de l'évolution de l'utilisation des ressources naturelles et recherchent des solutions pour mieux gérer leurs propres ressources et celles qui relèvent du patrimoine commun de l'humanité. Parmi ces ressources, l'eau et la biodiversité sont cruciales pour la santé et la survie humaines, mais elles sont aussi difficiles à gérer à l'échelle mondiale.

L'utilisation des ressources soulève aussi des questions sociales et distributives difficiles. La pauvreté peut conduire à des modes d'utilisation non viables et à la dégradation de l'environnement et met en péril des écosystèmes fragiles, mais l'exploitation non viable peut venir et des plus riches et des plus pauvres. Et les conflits naissent parfois entre ces deux groupes extrêmes et leurs alliés²³⁹. Dépourvus d'une représentation politique ou économique suffisante, les pauvres pâtissent de façon disproportionnée de la surexploitation et de la dégradation des ressources.

Au-delà des aspects théoriques, les questions que pose la gestion des ressources naturelles s'ancrent dans la réalité la plus immédiate. Le plus souvent, des nombreux conflits sont perçus comme politiques ou religieux, en fait, ils plongent leurs racines dans les conflits d'accès à ou d'usage des ressources. Les éternels conflits et guerres du Moyen-Orient, entre israéliens et palestiniens, entre l'Israël et la Syrie autour du plateau de Golan, les conflits supposés ethniques en Assam, au Rwanda, en Ituri et au Masisi en RD Congo et ailleurs ou le durcissement des relations entre l'Égypte et le Soudan pour la maîtrise du Nil, etc. sont avant tout des conflits de ressources²⁴⁰.

L'accès à et l'usage des ressources sont au fondement des drames humains engendrés par des grands programmes d'infrastructures et d'aménagement de l'espace, qui jettent sur les routes des populations, expropriées, au nom de la "lutte contre la pauvreté" ou de la conservation de la nature.

L'accroissement de la population vient amplifier les rapports de l'homme aux ressources naturelles. En raison d'une surpopulation présente et à venir, en croissance exponentielle, les ressources sont surexploitées. À cette allure, nombreux sont ceux qui redoutent le danger que court la planète. La sonnette d'alarme a été tirée en septembre 1994, à la conférence du Caire sur la population et le développement qui ramenait la thèse de Malthus sur le devant de la scène. L'attention est attirée vers la finitude des quantités des ressources disponibles. La planète est finie mais elle est aussi "une"²⁴¹.

La croissance excessive de la population constitue une menace pour le globe autant que les modèles de consommation dite des riches. L'évolution actuelle du cours de vie, surtout la consommation des ressources les plus énergivores, dans les pays émergents et les plus peuplés (Chine et Inde) en sont une preuve. C'est même source de conflits violents puisque les guerres d'Irak auraient été déclenchées pour prévenir la Chine d'accéder à du pétrole bon marché. Ce qui ne peut que ramener à la notion de "capacité de charge" de la planète et certains n'hésitent pas de parler d'une limite déjà dépassée ! Mais qui sait en fournir toutes les composantes pour construire la courbe estimative ?

²³⁸ *Ibid.*, p. 3.

²³⁹ GALLOPÍN, G.C., P. GUTMAN and H. MALETTA, *Global impoverishment, sustainable development and the environment: a conceptual approach*, in : *International Social Science Journal* 121 (1989), p. 375-397.

²⁴⁰ WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 1-21.

- MATHIEU, P. et A. T. MAFIKIRI, "Guerres paysannes au Nord-Kivu (République démocratique du Congo), 1937-1994, in: *Cahiers d'Études africaines*, 150 -152, XXXVIII-2-4, 1998, p. 385 - 416.

²⁴¹ GENDREAU, F., P. GUBRY et J. VÉRON, éd., 1996, *op. cit.*, p. 61.

Il est une autre notion, revenue en vogue à l'heure du "développement durable", qui s'applique à toutes les ressources naturelles, renouvelables ou non, c'est celle de la conservation. Alors qu'on se prive d'étendre la notion de "dégradation des ressources" à celle de la nature pour éviter de parler de "dégradation de la nature", pour la conservation, c'est tout à l'inverse. Au lieu de se limiter aussi à la "conservation des ressources naturelles", on préfère directement parler de "conservation de la nature". Est-ce encore dans le même registre ? Le moins qu'on puisse constater, c'est que ce glissement des "ressources" à la "nature" elle-même ne peut qu'avoir des conséquences. On passe d'une "pure construction sociale", un élément appartenant au domaine de l'environnement, à ce qu'on voudrait faire passer pour une "réalité en soi", la nature ! Dès lors la conservation prend une connotation réifiée, elle devient en-soi une réalité positive. Est-ce vraiment le cas ?

1.4.2. De la protection de la biodiversité

La notion de la biodiversité s'étend de l'individu à l'ensemble des écosystèmes, en passant par les espèces, avec une réflexion sur les interactions entre les différents échelons. Tandis que la diversité génétique sépare les individus d'une même espèce, la diversité spécifique distingue les espèces et la diversité écologique les différents écosystèmes. C'est là l'esprit de la Convention cadre sur la biodiversité de 1992, dont la finalité est d'établir un cadre international de préservation de toute cette diversité contre les atteintes d'origine anthropique²⁴². L'anthropique relevant tant de "l'expert" et ses innovations que du "développement", avec la poussée démographique, ou que de la guerre attirant des différents groupes dans la forêt ou la zone protégée.

Trommetter et Weber considèrent la biodiversité comme « *L'ensemble des richesses génétiques, spécifiques (au sens d'espèces) et écosystémiques*²⁴³. » Ils notent sa perte continue, déjà fustigée par nombreux²⁴⁴, qui résulte de causes multiples : surexploitation de ressources, destruction des habitats naturels et d'écosystèmes (par la construction des routes, des logements, ...), changement climatique, intensification de l'agriculture et de la sylviculture, pollution et utilisation excessive d'engrais, etc.²⁴⁵

Si l'érosion de la biodiversité inquiète, outre mesure, sa diminution comporte, effectivement, un risque sérieux en cas d'épidémie ou de changement climatique. Les progrès dans la sélection des variétés et la mondialisation des échanges ont entraîné une grande dépendance de l'alimentation de l'humanité vis à vis d'un nombre très limitée de plantes et d'animaux, de plus en plus fragiles.

La convention sur la diversité biodiversité, en son article 2, lui donne pour définition :

« *Variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes*²⁴⁶. »

Adoptée au sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le but de la Convention est d'assurer, avec la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments et le juste partage des avantages qui découlent de l'exploitation des ressources génétiques. En 2010, 193 pays l'avaient déjà ratifiée²⁴⁷.

²⁴² GODARD, O., « Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique », in : *Cahiers d'épistémologie*, Montréal, Université du Québec, n° 332, 2005-09, p. 39, [pdf], sur <http://www.philo.uqam.ca/> consulté le 06.05.2008.

²⁴³ TROMMETTER, M. et J. WEBER, « Biodiversité et mondialisation : défi global, réponses locales », in : *Politique étrangère*, n°2, 2003, p.1. [pdf], disponible sur http://www.ifri.org/files/PE_2_3_trommetter.pdf / site consulté vendredi 21.03.2008

²⁴⁴ ..., « De l'émergence d'une conscience planétaire, ... », in : *Naissance du rapport de Brundtland*, pdf, p. 295-312, disponible sur <http://www.lentrepriseresponsable-lelivre.com/Chapitres/15.fm.pdf> / site consulté le 06 mai 2008.

²⁴⁵ TROMMETTER, M. et J. WEBER, 2003, *op. cit.*, p. 5.

²⁴⁶ UN, « Convention sur la biodiversité », in : *Treaty Series*, UN, 1993, p. 4, [pdf], disponible sur http://droitnature.free.fr/pdf/Conventions/1992_Convention_Rio_Text.pdf / site consulté ce 07.05.2008.

²⁴⁷ À la tenue de la COP10 (la dixième conférence des nations unies sur la diversité biologique) de Nagoya (Japon), du 18 au 29 octobre 2010 ; voir <http://www.actualites-news-environnement.com/24677>, consulté jeudi 28 avril 2011

Cette convention-cadre, donc très générale, présente la caractéristique (inconvenient ou avantage) de laisser le choix aux États parties de prendre les moyens juridiques nécessaires à son application.

Dans sa majeure partie, les dispositions de la convention visent à établir des normes d'exploitation et de répartition des ressources tirées de la biodiversité. Cependant, les enjeux ne sont pas nets. Il y est dit, par exemple, que les pays développés inscrits sur la liste arrêtée par la Conférence, doivent fournir aux Pays en développement des ressources financières pour compenser la totalité des surcoûts découlant de l'application de la Convention, mais aucun objectif quantitatif de préservation de la biodiversité n'a été fixé, ni aucun engagement multilatéral de "réduction de son érosion"²⁴⁸. Ainsi, les pays en développement ne pourront appliquer la convention que si les pays développés s'acquittent de leurs obligations financières.

Ledant se pose bien la question : "*Faut-il vraiment maximaliser la biodiversité ?*" S'il est un sentiment habituel que toute extinction d'espèce est forcément déplorable, en revanche, il n'y a pas justement lieu de prétendre vouloir maintenir aussi élevé que possible le nombre d'espèces existantes. Le fait se vérifie à l'échelle globale : les diverses espèces ne sont pas équivalentes. *A fortiori*, au niveau local certaines espèces s'avèrent indésirables pour qui les côtoie comme pour la conservation globale²⁴⁹.

On se rend vite compte que les variables quantifiables liées à l'idée de biodiversité (nombre de gènes, d'espèces, etc.) ne peuvent donner lieu qu'à des considérations très relatives. C'est seulement la référence à une définition encore trop large de la biodiversité, en tant que globalité du vivant, qui peut aboutir à des affirmations qu'elle est capitale. Elle n'est alors pas quantifiable et donc l'idée d'une maximalisation n'a pas de sens. Par conséquent, conclut Ledant, le concept de biodiversité indique bien peu de choses sur la façon dont il faut gérer les écosystèmes²⁵⁰.

Notons que l'expansion récente de ce terme de biodiversité (comme d'ailleurs de l'environnement) ne relève pas de son essence propre ni de l'avènement de ce qu'il désigne, mais plutôt de la prise de conscience de sa perte. De fait, la biodiversité est évoquée souvent pour souligner sa regrettable disparition et le besoin de la préserver. Dès lors, le thème de la biodiversité, intimement lié à celui de la conservation, est au centre des discours sur les milieux naturels et le souci de sa protection oriente une grande part des pratiques. Ce qui permet souvent de reporter les coûts de conservation sur des tiers, comme reprend Ledant : « *nous aimons presque tous admirer les éléphants à la télévision et les savoir exister, s'ils ne piétinent pas nos champs*²⁵¹. » Ce thème est d'autant plus populaire qu'il émerge de concert et dans le sillage du concept encore plus à la une de "développement durable"²⁵².

Cependant, la notion de biodiversité n'échappe pas au débat sur l'essence et la finalité évoqué pour la Nature. Pour certains, la valeur de la biodiversité résulterait du seul fait de son existence, et non de l'usage dont elle fait l'objet. En même temps qu'ils font une impasse sur la valeur d'usage de la biodiversité pour les populations des pays en développement, ils s'opposent aussi à la considération de la biodiversité comme réservoir potentiel de médicaments, de denrées agroalimentaires, etc.²⁵³

Le double coût qu'implique sa préservation donne la connotation de limitation de droit au développement pour les pays pauvres, proposés pour la plupart des projets de gestion de la biodiversité. Derrière le coût direct il y a un coût d'opportunité qui résulte du non-développement d'une zone, ou d'un développement différent de celui qu'aurait permis la situation originelle.

²⁴⁸ TROMMETTER, M. et J. WEBER, *op. cit.*, p. 5.

²⁴⁹ LEDANT, J.-P., *Faut-il vraiment maximaliser la biodiversité ?*, Ottignies, IDD, 2007, [pdf], disponible sur <http://www.iddweb.eu/docs/biodiversite.pdf> / site consulté le mercredi 07 mai 2008.

²⁵⁰ LEDANT, J.-P., *op. cit.*, p. 1.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 3

²⁵² *Ibid.*, p. 1

²⁵³ TROMMETTER, M. et J. WEBER, *op. cit.*, p. 4.

Dans la perspective du développement durable, la gestion de la biodiversité exige une approche dynamique. La volonté de conserver, dans un état d'équilibre statique, l'ensemble des ressources existantes, à l'instant t, peut entraîner leur déperdition. L'équilibre instantané résulte de l'interaction continue de tous les éléments des systèmes en place. Mieux vaut donc analyser la régulation de l'ensemble, la façon dont les différents éléments agissant sur la biodiversité (plantes, animaux, humains, etc.) interagissent et évoluent. La dérégulation, par l'accroissement ou la diminution excessive d'un élément, peut affecter de façon irréversible tout l'ensemble de l'écosystème. La suppression d'un des éléments du système (l'homme par exemple) n'en fera qu'une dérégulation.

Dans l'utilisation des éléments de la biodiversité, l'interaction des acteurs a des effets positifs ou négatifs, à la fois sur la biodiversité et sur les usages qui en seront faits. Les actions individuelles produisent des conséquences directes sur l'écosystème et sur le bien-être des autres acteurs. Du niveau local au niveau global, les politiques de gestion de la biodiversité devraient en tenir compte. C'est cette vision volontariste du développement durable qui est retrouvée dans le rapport Bruntland, insistant sur les conséquences à très long terme des actions présentes, lorsqu'il conçoit le développement durable comme devant s'appuyer sur une limitation des "irréversibilités"²⁵⁴.

1.4.3. La conservation de la nature

Roosevelt disait : « *Conserver, c'est utiliser sagement*²⁵⁵. » En son sens, la conservation annonce l'étude rationnelle et à long terme de la mise en valeur et de l'utilisation. Dans le cas des ressources renouvelables, la conservation implique qu'on utilise le revenu sans toucher au capital.

Théoriquement, conservation n'est pas synonyme d'une stricte préservation des ressources. Au sens de Rodary et Castellanet, la conservation de la nature, entendue comme la caractérisation technoscientifique de la protection de l'environnement, représente potentiellement une application concrète que le développement durable pose aujourd'hui à la politique mondiale²⁵⁶.

Avant les révolutions industrielles, la conservation a été l'alternative à la grande exploitation des milieux. Là où des limites techniques d'autrefois permettaient utilisation et protection des milieux, il faut des nouvelles formes de pratiques et d'éthiques pour refonder ces liens. Serait-ce la justification de la notion d'AP ? Malgré ses réussites écologiques, parfois discutées, elle a provoqué (à l'image du capitalisme), des conséquences sociales souvent dramatiques²⁵⁷.

Pour caractériser la conservation, Rodary et Castellanet placent cette notion sur un spectre imaginaire d'actions organisées sur des systèmes naturels. Dans cette image, la "protection" étant le terme générique pour désigner toute action visant à maintenir ou améliorer les systèmes naturels, elle renvoie à l'idée de défense des éléments naturels contre des dynamiques anthropiques, jugées négatives. La protection s'oppose donc à "l'exploitation", qui elle, définit une utilisation de la nature sans considération des impacts portés à ces systèmes. Sur ce spectre d'actions, le critère de maintien des dynamiques naturelles place la protection à une extrémité, tandis que l'exploitation est à l'opposé. La notion de gestion se trouve alors au centre. Sans qu'elle définisse ni qualifie l'orientation de l'action, la gestion désigne une utilisation organisée de la nature. Elle a un statut fourre-tout en ce qu'il désigne très peu de choses, si ce n'est seulement la volonté de rationaliser l'action²⁵⁸.

Sur cette échelle de valeur certains termes apportent des précisions, en fixant la dimension technico-scientifique de la défense des ressources. La préservation comme la conservation sont retrouvées du

²⁵⁴ PNUE, « *Notre Futur à Tous* », Commission des N.U. pour l'environnement et le développement, PNUE, 1987

²⁵⁵ WORTHINGTON, E. B., *op. cit.*, p. 5.

²⁵⁶ RODARY, E., CASTELLANET, C., ROSSI, G., éd., *op. cit.*, p. 7.

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 8.

côté de la protection. Alors que la préservation n'autorise aucun prélèvement – protection totale –, la conservation désigne une gestion prudente et mesurée des ressources, c'est-à-dire une utilisation avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs. Cette acception, encore théorique dans bien de cas, est le résultat des modifications profondes qu'ont subi des nombreuses formes de la conservation adoptées au cours du dernier siècle²⁵⁹.

Des instruments économiques adaptés et structurés sont essentiels pour parvenir à une gestion des ressources, porteuse d'avantages aussi sociaux qu'écologiques. La démarche date des temps les plus reculés depuis que l'homme s'est préoccupé de la préservation des conditions d'une production continue dans les civilisations antiques et continue à alimenter les débats contemporains.

Les premières préoccupations formalisées seraient davantage liées à la rencontre des Européens avec les tropiques et semblent remonter à la période qui court du XVII^e à la fin du XIX^e siècle. Ceci contrairement à une thèse répandue chez les historiens des mouvements écologistes selon laquelle l'environnementalisme serait une conséquence directe et locale de l'industrialisation nord-américaine. Les premières mesures concrètes de mise en réserve coïncideraient assez étroitement avec la colonisation occidentale (à la fois mentale et territoriale) du monde²⁶⁰. En cette période, la protection est restée inscrite dans une problématique générale de mise en valeur et de contrôle de la nature. Dans la construction de cette pensée, la prise de conscience de l'interconnexion des phénomènes environnementaux et la notion de rareté des ressources profilent très tôt une dimension "intégrative" de ce qui s'appellerait "développement". Ici, l'île tropicale a occupé une place particulièrement édifiante. Sa taille réduite a permis les premières perceptions des liens qui pouvaient se tisser entre la destruction de la forêt, les changements climatiques et l'érosion des sols.

Les propos de Grove soutiennent que la constitution d'une pensée environnementale a été surtout provoquée par la contradiction apparue rapidement entre une entreprise géographique de découverte et de mise en valeur de nouveaux territoires, d'une part, et les détériorations rapides qui sont survenues sur ces espaces du moment qu'ils ont été mis en exploitation par les autorités coloniales, de l'autre. Il note des actions concertées, dignes de protection de l'environnement, dans les îles Maurice et Sainte Hélène dès la fin du XVIII^e siècle. L'espace insulaire, notamment la notion de frontière et de limite qu'il induit, aurait joué un rôle important pour la science écologique :

« On sait en effet qu'il existe une filiation certaine entre ces formulations initiales, les théories darwiniennes de l'évolution énoncées en 1859 et la biologie de la conservation actuelle avec ses travaux sur les dynamiques des peuplements insulaires²⁶¹. »

Ce mouvement de "conservationnisme" n'a atteint l'espace continental qu'au milieu du XIX^e siècle avec les premières mesures de conservation dans la province du Cap et en Inde. La taille des continents africain et asiatique n'a pas permis une prise de conscience aussi rapide que dans les îles. Mais dans les deux cas, les interactions entre déforestation et diminution des pluies, ainsi que leurs conséquences en termes de famine, auraient été, comme pour les îles, au centre des débats²⁶².

Le tournant décisif de la conservation comme domaine spécifique, avec ses propres logiques et ses propres finalités, n'est intervenu qu'au XX^e siècle. L'objet ultime de ce mouvement d'autonomisation était de répondre à une rupture conceptuelle importante par rapport aux orientations dominantes prises par le capitalisme et le colonialisme. Cette rupture a séparé, depuis lors, les actions de conservation de celles d'exploitation des milieux. Il apparaît ainsi qu'au départ de son histoire, la

²⁵⁹ RODARY, E., CASTELLANET, C., ROSSI, G., éd., *op. cit.*, p. 8.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 8.

²⁶¹ GROVE, R. H., *Green Imperialism. Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism 1600-1860*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1995, p. 343, 483.

²⁶² GROVE, R. H., 1989, *op. cit.*, et GROVE, R. H., 1995, *op. cit.*

conservation naît avec des liens étroits d'une "intégration" ; elle n'était pas déconnectée du développement, comme le martèlent Rodary et Castelanet :

« Ce que la médiatisation des questions environnementales depuis les années 60 cache, c'est que la réflexion conservacionniste (dans ses formes intégrées ou "excluanes") est pratiquement aussi vielle que le capitalisme²⁶³. »

Dans sa forme restreinte d'aires sanctuaires, la conservation n'a pas toujours constitué l'élément paradigmatique de l'action de protection, mais elle a répondu à une marginalisation et à une fixation du discours à la fin du XIX^e siècle. Les débats actuels sur la réintégration de la problématique conservacionniste dans les systèmes de développement, sont donc à considérer d'abord comme les reliefs les plus récents d'une controverse beaucoup plus ancienne.

Théoriquement, la conservation implique des décisions à prendre quant à l'étendue et à l'intensité qu'il convient de donner à une exploitation projetée, compte tenu, à long terme, tant de la nature de la ressource que des besoins du pays²⁶⁴. Mais souvent la pratique la ramène à une préservation.

Après une histoire déjà longue :

- 1) les premières tentatives de gestion intégrée de milieux aux XVIII^e et XIX^e siècles ;
- 2) les politiques étatiques centralisées des aires sanctuarisées (parcs et réserves) au XX^e siècle ;
- 3) les tentatives de participation des populations des dernières décennies du XX^e siècle ;

la conservation connaît depuis peu un nouveau souffle, à la hauteur des espoirs placés aux concepts qui accompagnent le nouveau dogme de développement durable. Depuis lors, elle est entrée dans un tournant, où la durabilité annoncée implique aussi bien des aspects écologiques que sociaux.

C'est depuis plus de deux décennies que les politiques de protection de la nature cherchaient à (ré)intégrer, du moins dans le discours, des objectifs de développement. Mais l'intégration s'avère plus difficile que prévue, si ce n'est l'expression d'un leurre. Cependant, la définition des nouveaux modèles qui répondraient à la fois aux variabilités des systèmes naturels et sociaux, donc aux exigences de tous les acteurs concernés semble encore un défi insurmontable à la conservation.

Les questions urgentes qui s'imposent à la conservation sont essentiellement du genre :

- Comment aménager l'espace de manière à exploiter et préserver, à la fois, la nature ?
- Comment articuler la biodiversité avec la diversité des pratiques de gestion des milieux ?
- Comment valoriser les ressources naturelles afin de profiter aux plus pauvres ?
- Comment, finalement, la conservation peut-elle déboucher sur des régulations émancipatrices, davantage que sur des politiques répressives et conservatrices ?²⁶⁵ »

En attendant des formulations de réponses claires à ces questions, qui détermineront l'alignement final de la conservation – en stratégie de développement durable ou vaste entreprise de prédation –, l'IUCN donne une catégorisation (la plus répandue) des AP :

« Une aire protégée est une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres²⁶⁶. »

Selon leur mode de gestion lié aux objectifs poursuivis dans la protection, l'IUCN distingue dans ses lignes directrices six catégories cotées par des chiffres romains de I à VI. Les valeurs de ces chiffres identifient les catégories de gestion et augmentent avec le degré de l'intervention humaine suivant le

²⁶³ RODARY, E., CASTELLANET, C., Rossi, G., éd., *op. cit.*, p. 11.

²⁶⁴ WORTHINGTON, E. B., *op. cit.*, p.9-20.

²⁶⁵ RODARY, E., CASTELLANET, C., Rossi, G., éd., *op. cit.*, 310 p.

²⁶⁶ IUCN, « Les catégories de gestion », in IUCN, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, IUCN, 1994, p. 1-8.

type de réserve comme indiqué dans le tableau n° 1. Chaque catégorie conserve son importance pour la conservation avec la finalité (annoncée) de contribuer au développement durable. La gradation des catégories dépend donc de la présence humaine dans la réserve et non de son importance. Ce système de catégorisation reste celui qui est internationalement reconnu.

Tableau 1 : Les catégories de gestion des aires protégées/IUCN

Catégorie		Appellation	Objectifs de gestion
I	Ia	Réserve naturelle intégrale	Protection intégrale des aires pour des fins scientifiques
	Ib	Zone de nature sauvage	Protection intégrale des ressources sauvages
II		Parc national	Protéger des écosystèmes et à des fins récréatives (tourisme)
III		Monument naturel	Préserver des éléments naturels spécifiques
IV		Aire de gestion des habitats ou des espèces	Fins de conservation par gestion active
V		Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation des paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives (loisirs)
VI		Aire protégée de ressources naturelles gérée	Fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels

Source : IUCN, 1994

1.4.4. De la patrimonialisation de la nature

Une autre notion qui affecte de plus en plus le discours sur la conservation est celle de "patrimoine", notamment dans son aspect de patrimonialisation de la nature.

Il est d'usage de considérer les caractéristiques des ensembles et d'en conclure de leurs éléments constitutifs. Ces déductions fonctionnent mal dans les études de territorialisation, ici les particularités propres à chaque élément spatial peuvent se révéler déterminantes au point de le spécialiser et de ne plus répondre au modèle de l'ensemble.

En prenant des indices usuels – densités de populations, climat, moyennes de température, altitudes moyennes, etc., – donnés pour l'ensemble d'un territoire (RD Congo dans ce cas), il n'est pas étonnant de retrouver des écarts-types très étendus lorsqu'on se rapproche des sous-ensembles régionaux. Si des paramètres d'ensemble peuvent prêter d'emblée le territoire de la RD Congo à une conservation prometteuse, à l'échelle locale, certaines contrées semblent réfuter la règle. Le cas de la région de Butembo, en étude ici, illustre cette situation. Ses caractéristiques s'écartent tellement des moyennes observées sur l'étendue du territoire national.

Alors que le patrimoine désigne originellement l'ensemble des biens privés d'une famille (dont on hérite), tout en gardant la même signification, ce concept a subi et subit encore une transformation sémantique. Il s'est étendu d'abord des biens privés aux biens collectifs ou publics ; il représente alors ce qui est globalement transféré par une génération à la suivante. Ensuite, une deuxième extension a été liée à la nature même de ce qui est transmis. Dès lors, il désigne non seulement des biens matériels, mais aussi de valeurs purement immatérielles, conceptuelles, d'idées, de connaissances et de croyances, de conceptions et de pratiques, de savoir-faire et de techniques, etc.

Le fondement dans cette évolution est l'idée de cession par filiation. Le patrimoine établit dans le temps une relation verticale intergénérationnelle jusqu'à remonter aux origines des groupes sociaux. En touchant aux mythes fondateurs de toute entité sociale construite dans une certaine durée, il devient le référent emblématique des identités collectives, auxquelles il confère un caractère essentialiste parfois dangereux. Ayant désigné un concept de nature surtout économique et juridique au départ, progressivement le patrimoine évolue vers une représentation aux caractères affectifs et symboliques, religieux et sacrés, enracinée dans l'intemporel et le durable. L'enjeu stratégique qui en résulte est à la fois social, culturel, économique, symbolique et marque définitivement le territoire²⁶⁷.

²⁶⁷ DI MÉO, G., *Processus de patrimonialisation et construction des territoires* ; <http://www.adcs.cnrs.fr/IMG/pdf/> consulté le 25, 04, 2008.

Du coup, toute chose est un patrimoine potentiel. Au sens de Di Méo, tout patrimoine résulte d'une stricte production sociale à finalités idéologique, politique et/ou économique. Le processus de patrimonialisation est alors l'ensemble de formulation de règles : leur définition et leurs modalités d'application, mais aussi celles de procédures de sauvegarde, de conservation et de valorisation. La construction patrimoniale et les formes de sélections des objets qui l'accompagnent relèvent de critères variés, ils sont économiques, idéologiques et culturels, politiques, etc.²⁶⁸

Mais la notion de patrimoine est tout d'abord une invention du monde occidental, où ce concept traduit essentiellement une affirmation identitaire, souvent nationale, rattachée à une réalité historique et spatiale que le regard de l'autre a contribué à créer et à diffuser. Tout se fait comme si, notre société actuelle, en quête de sa définition, surtout dans ses rapports avec la nature, au même moment qu'elle exprime le désir de transmettre aux générations futures un avenir viable, elle cherche tout aussi à définir et/ou à identifier tous les éléments matériels et immatériels, hérités du passé, qui méritent d'être conservés. Comme défini par l'Unesco : « *Le patrimoine est l'héritage dont nous profitons et que nous transmettons aux générations à venir*²⁶⁹. »

Le schéma classique de la patrimonialisation supposerait donc une affectation collective de sens, un accord social implicite, un témoignage tacite d'une indéniable identité partagée, qui découle d'un principe de convention. La patrimonialisation et ses processus ne sont donc nullement neutres.

Quant à la patrimonialisation de la nature, elle intervient dans une double mutation de sens. La première extension naît au passage du concept d'un objet à tout un territoire, une spatialisation du patrimoine. Désormais, le caractère patrimonial est affecté à des espaces plus vastes et étendus. On parlerait indistinctement d'une territorialisation du patrimoine ou d'une patrimonialisation des territoires. La deuxième extension survient quand le contenu du patrimoine passe de la culture à la nature ou, plutôt, à l'environnement.

On ne se limite plus à des objets de culture, à des artefacts fabriqués ou transformés par la créativité, par le travail humain, mais des espaces entiers, avec tout leur contenu naturel ou artificiel, sont intégrés à des valeurs patrimoniales. C'est ici, dans cette nouvelle catégorie d'affectations patrimoniales que s'inscrivent les aires environnementales à protéger. Cette patrimonialisation de la nature trouve aujourd'hui un terrain fertile et poursuit son avancée, grâce au succès des thématiques du développement durable et de la protection de l'environnement. Elle est même accréditée par des mouvements écologistes – surtout de *Deep Ecologie* – qui lui confère une envergure internationale²⁷⁰.

La notion se retrouve relayée par des organisations internationales à l'instar de l'Unesco qui en fait l'objet des conventions internationales avec son concept de "patrimoine mondial" de l'humanité. En effet, le concept de patrimoine mondial émerge depuis plus de trois décennies. Son histoire est à rattacher à cette révolution qui s'est produite dans l'attitude de l'homme vis-à-vis des AP²⁷¹. Il est devenu l'expression même de la concrétisation et de l'expansion à l'échelle globale des convictions partagées par les "protectionnistes" de l'environnement.

Au niveau global, on donne le label "patrimoine mondial"²⁷² à des biens culturels et naturels définis par l'Unesco. Aux termes de son article 2, la Convention Concernant la Protection du Patrimoine

²⁶⁸ DI MÉO, G., *op. cit.*, p. 2.

²⁶⁹ UNESCO, « Centre du patrimoine mondial », in : *Patrimoine mondial*, <http://whc.unesco.org/fr/apropos/>, consulté le 09-03-2008.

²⁷⁰ DI MÉO, G., *op. cit.*, p. 4.

²⁷¹ BANDARIN, F., « Qu'est-ce que le patrimoine mondial ? », *Planète Conservation. Vision et réalité. La conservation du patrimoine mondial en action*, UICN, n° 2, 2001, p. 3-4.

²⁷² La notion de patrimoine mondial prend ses origines historiques sur les "Sept Merveilles du monde" (antique), qui sont des œuvres architecturales et artistiques les plus extraordinaires du monde antique. La Convention de La Haye (1954) est la première consacrée à la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Les biens naturels n'intègrent le processus qu'en 1965 sur demande des États-Unis pour la création d'une Fondation mondiale pour préserver les sites culturels et naturels ; le quel processus aboutit avec la Convention de 1972.

Mondial Culturel et Naturel, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à Paris le 16 novembre 1972, donne la définition suivante :

« Sont considérés comme "patrimoine naturel", aux fins de la convention,

- Les monuments naturels constitués par les formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ;
- Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;
- Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimités, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle²⁷³. »

Cette convention est un instrument juridique qui s'appuie sur le principe que certains lieux de la planète ont une valeur universelle si exceptionnelle, de par leurs caractéristiques naturelles, leur importance historique et/ou spirituelle que leur protection n'incombe pas à un seul pays mais à la communauté internationale dans son ensemble.

En considérant le patrimoine sous ses aspects naturels, la Convention rappelle l'interaction entre l'être humain et la nature et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux. Être partie à la Convention et avoir des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial confère un prestige qui joue souvent un rôle catalyseur dans la sensibilisation à la préservation du patrimoine.

L'avantage majeur de la ratification, en particulier pour les pays en développement, est d'avoir accès au Fonds du patrimoine mondial. Aujourd'hui, le concept de patrimoine mondial est bien compris, au point que les sites inscrits sur la liste attirent la coopération internationale et peuvent recevoir une aide financière de diverses sources pour des projets de conservation. Ces sites bénéficient aussi de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion qui définissent des mesures de préservation et des mécanismes de suivi adéquats. Par ailleurs, des experts peuvent également assurer la formation technique de l'équipe locale de gestion du site.

Cette opportunité a constitué une brèche pour nombreux gouvernements des États africains qui en ont profité pour proposer en candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial des sites qui étaient déjà consacrés en des AP. Dans le cas de la RD Congo, parmi ses candidatures, certains sites ont reçu l'approbation du Comité du Patrimoine Mondial et ont été inscrits sur la liste tandis que d'autres sites proposés n'ont jamais acquit ce crédit. Ainsi certains parcs nationaux de la RD Congo se sont retrouvés inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité alors que d'autres en ont été rejetés. Le Nord-Kivu est justement concerné par tous les deux camps (pour les parcs nationaux qu'il abrite) ; le Parc National des Virunga (PNVi) est parmi ceux qui ont eu l'avantage d'acquérir le statut de patrimoine mondial contrairement au Parc National de la Maïko (PNM) dont la candidature a été recalée. Le PNVi est reconnu patrimoine de l'humanité depuis 1979.

Visiblement, le processus de patrimonialisation des AP au Nord-Kivu – comme il en est pour toute la RD Congo – n'a pas suivi le schéma classique de la reconnaissance, de l'approbation et de l'appropriation par les communautés directement concernées par ces outils, des portions de territoire rendues en patrimoines. Il aura suivi un autre schéma, d'une patrimonialisation "par le haut" ; la volonté et la reconnaissance de ces patrimoines étant venues des autorités (de niveaux supérieurs), nationales, voire internationales. Ce qui évoluerait vers une reconnaissance locale.

²⁷³ UNESCO, « Convention Concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel », in : *Unesco*, textes normatifs, <http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL/>, consulté le 23-04-2008.

Cependant, ces outils de protection de la nature accusent toujours un criant déficit d'appropriation locale. N'ayant jamais reçu d'accord social, sauf pour certains citoyens éloignés de leurs frontières, ces parcs patrimoniaux n'ont rien d'identité locale. À l'inverse, comme l'expriment les vécus de terrain, ils seraient en-soi porteurs de conflits et loin d'être valorisés, ils paraissent plus une négation de l'identité même des populations évincées de ces territoires. Ne serait-ce pas ici le nerf des tensions permanentes entre les structures de conservation et les riverains de ces AP ?

1.4.5. La controverse dans l'évolution des paradigmes de la conservation

1.4.5.1. Le temps de la voix unique : la nature comme vie sauvage

Des conceptions théoriques aux applications pratiques, la conservation de la nature a évolué dans une controverse, notamment dans son rapport avec les populations.

Il paraît vulgaire, aujourd'hui, de livrer des affirmations telles que :

« *"La conservation de la nature ne peut se faire qu'avec les populations" ; "imputer aux pauvres la mauvaise gestion de leurs ressources sont des vieilles idées de domination" ; "les membres des communautés locales sont désormais les principaux acteurs", etc.*²⁷⁴ »

Hier il n'en a pas été le cas ; et ces allégations n'en resteraient – dans nombreux cas – que sur le plan théorique. Exprimeraient-elles la volonté de changer de tournure d'esprit pour les intervenants ?

Les mémoires et les récits rapportés par Gay sont éloquentes :

- « *Lorsque le gouvernement américain décida de créer le parc national de Yellowstone, [...] Depuis des milliers d'années, des hommes vivaient dans ses forêts, [...] l'armée les expulsant de leurs terres avec la dernière brutalité. [...]*
- *"Nous avons été chassés dès le premier jour [...] J'avais 31 vaches, quelques chèvres et des poules. Elles ont été tuées [...] Nous sommes pauvres maintenant." Ainsi parle Joy Ngoboka, que la police a chassé de chez lui pour un corridor de gibier à Kibale, en Uganda. [...]*
- *En Thaïlande, un Karen parle du malheur qui plane sur lui parce que, depuis toujours, son peuple vit dans ce qui est devenu le sanctuaire naturel de Thounng Yai : "si nous avions abattu la forêt, détruit la terre et construit une grande cité comme Bangkok, nous ne serions peut-être pas aujourd'hui confrontés à la possibilité d'une expulsion." [...]*²⁷⁵ »

La toute première conception de la conservation (détachée de l'exploitation), intervenue en fin du XIX^e siècle, considère les populations comme une menace pour la nature. Il fallait les extraire des aires à protéger pour y garder la nature. Personne ne pouvait demander l'avis de ces populations ni s'intéresser à la façon dont elles menaient leur existence, aux liens qu'elles avaient tissés, depuis des siècles, avec les plantes, les animaux, les saisons, etc. La nature seule comptait. En plus, la nature est confondue avec la vie sauvage (grande caractéristique de cette conception).

Les premiers schémas de la conservation par des AP sont associés à des idées attribuées à des malthusiens fustigeant les menaces qui pèsent sur la nature, surtout dans les pays en développement, et la pression de la population. Bien que ce type de conservation ait débuté plus tôt, les discours de crise des années 60, notamment d'Ehrlich (fondateur du Club de Rome) dans ses ouvrages *"The Population Bomb"* et *"The Limits to Growth"*, dans leur large médiatisation, sont sans doute venus, en tête de ligne, cristalliser cette conception²⁷⁶ ; tout comme les propos de

²⁷⁴ TYLER, S. R., *La co-gestion des ressources naturelles. Réduire la pauvreté par l'apprentissage local*, [pdf], Ottawa K1G 3H9, CRDI-CP 8500, 2006, p. 4, disponible sur <http://www.idrc.ca/openbooks/329-1/> site consulté le mercredi 30 avril 2008.

²⁷⁵ GAY, P., *op. cit.*, p. 63.

²⁷⁶ GENDREAU, F., P. GUBRY et J. VÉRON, éd., *op. cit.*, p. 61.

"multiplication incontrôlée comme celle de lapins fous" rapportés par Nicholson²⁷⁷. Dans ce courant, certains n'ont pas hésité de lâcher leurs éloges, frisant l'élitisme, pour les AP :

« [...] une aire de détente aux personnes cultivées²⁷⁸ ; "des lieux inégalés de repos et de rafraîchissement pour les ressortissants des nations développées du monde"²⁷⁹. »

Cette vision de la conservation ne pouvait que se heurter contre des critiques basées sur plusieurs fondements. Le premier reproche est de favoriser les idées que les occidentaux se font de la nature ; ce discours a été qualifié d'ethnocentrique. Ensuite, ne prenant pas en compte les avis des indigènes, il a été vite considéré d'élitiste. Enfin, ces conceptions sont réputées désuètes, elles sont celles qui "gèlent" le *statu quo* en matière d'écologie, se référant à des notions fixées "d'équilibres naturels". Ces critiques seraient à l'origine d'une pensée nouvelle à partir des années 70.

1.4.5.2. Le temps de la contestation : la nature référée aux écosystèmes

À la fin des années 70, au discours des "populations-menace" a supplanté celui des "populations-ressource", "elles ne peuvent être ignorées". Le thème "conservation-développement" devient récurrent dans un discours qui tend à montrer l'interdépendance des deux. Les tenants de la conservation se sont emparés, dès lors, du concept, comme témoignent ces propos stéréotypés du WWF :

« [...] jamais encore la conservation n'avait été aussi clairement présentée comme une aide, plutôt qu'un frein au développement ; jamais encore, le développement n'avait-il été mis en évidence comme un outil majeur de réalisation de la conservation ; jamais encore n'y avait-il eu un tel consensus entre les représentants des pays développés et en voie de développement, et entre les représentants de tendances politiques différentes, pour décider des actions à prendre²⁸⁰. »

Les années 80 ont vu certaines langues se délier pour dénoncer les attitudes des conservationnistes de première heure. Sur scène, des thèmes de reconnaissance du savoir et des systèmes de gestion des terres propres aux indigènes ne sont plus rares. Le rapport Phillipson²⁸¹ (en 1987) sur les 25 ans de la conservation, par une revue externe, en a été très critique. En attirant l'attention sur le caractère éphémère des succès à court terme, ce rapport note déjà que l'accent mis sur la préservation des parcs et des espèces n'était ni opérant, ni efficace à long terme. Il souligne également l'asymétrie dans les relations de pouvoir entre le terrain et le centre de commandement de la conservation :

« [...] un obstacle majeur à l'avancement de la conservation de la nature à l'échelle mondiale est le syndrome du "nous et eux"²⁸². »

Il fallait donc réorienter la réflexion sur la conservation. Cette période voit recruter, au sein des organisations de conservation, de nouveaux membres venant des réseaux sociaux pour exploiter davantage d'approches de conservation à l'échelle des communautés. Mais le virage n'a pas rencontré l'enchantement surtout des traditionnels conservatistes qui s'opposaient farouchement aux réformes. L'opposition est mieux mise en évidence par le commentaire, des premiers activistes du nouveau modèle, considérant que la "Stratégie de la Conservation Mondiale" devrait être plus justement appelée "la Tragédie de la Conservation Mondiale"²⁸³.

²⁷⁷ NICHOLSON, M., "The First World Conservation Lecture", Presented at the Royal Institution, 12 March 1981.

²⁷⁸ GILES, K., "Bioreserves: Land Use Surrounding National Parks in Savanna Africa", MSc Thesis, Wolfson College, Oxford, 1992.

²⁷⁹ WWF, *The Ark Under Way. Second Report of the World Wildlife Fund 1965-1967*, Morges (Switzerland), WWF, 1967.

²⁸⁰ Id., *WWF Yearbook 1980-8*, Gland (Switzerland), WWF, 1981, p. 15.

²⁸¹ WWF, 1989, cité par par JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 15.

²⁸² JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 15.

²⁸³ *Ibid.*, p. 16.

Au même moment, une autre opinion, au sein du mouvement de conservation, affirmait que ce changement ne devait en aucun cas être pris à la lettre. Pour elle, aborder les préoccupations sociales ne devait être qu'un moyen pour parvenir à une fin, la conservation de la nature.

Mais la grande évolution dans la pensée de la conservation est à attribuer à la modification majeure intervenue dans la vision de la nature. C'est depuis les années 80 qu'il y a eu la mise en place d'un cadre de référence aux écosystèmes et son incorporation dans les discours d'environnement. Désormais, la nature n'est plus la vie sauvage mais elle se redéfinit par rapport aux écosystèmes, à la biodiversité et plus récemment aux écorégions. La crise de l'extinction de la biodiversité devient le thème central, le cheval de bataille pour les scientifiques et les activistes de la conservation. L'idée est encore plus nourrie par l'éclosion et l'influence grandissantes des *Verts* fondamentalistes dont l'impact est le renforcement de l'autorité de l'expert en écologie au sein de la conservation.

Théoriquement on s'accorde qu'il n'est plus ni faisable politiquement, ni justifiable sur le plan éthique d'exclure des populations pauvres des réserves sans leur fournir une alternative pour leur survie. Elles ne seront donc plus blâmées comme les destructeurs, ou si elles le sont, il est à comprendre que la pauvreté peut les forcer à dépendre de seules ressources disponibles. Puis, d'autres études ont commencé à louer les qualités des indigènes qui ont vécu des générations durant en "harmonie avec la nature". Pour ces études, ces populations contribueraient à une compréhension globale de l'utilisation durable des ressources et de la conservation²⁸⁴.

Toutefois, malgré ces mutations du discours, toutes les nouvelles tendances érigent les populations en une ressource pour atteindre des objectifs fixés par les experts de la conservation. Parmi les solutions proposées, on note l'introduction des notions de zone tampon entre les espaces de vie et l'aire sanctuarisée, de conservation intégrée et approches de développement, d'utilisation durable des ressources et des formes de conservation à l'échelle des communautés. Ces solutions considèrent cependant que les projets de conservation ne sont pas des "projets des populations", seulement ils prendraient davantage compte des populations. En ce sens, les organisations de conservation se rappellent toujours qu'elles ne sont pas des "agences de développement"²⁸⁵.

Ce nouveau modèle, de concepts de politiques de conservation et de développement, n'a pas lui non plus échappé aux critiques. On retrouve notamment les présomptions globales de la planification de la conservation internationale, les liens entre conservation et développement mal conçus, le manque d'attention porté à l'équité, l'extension de relations coercitives de pouvoir, l'exacerbation de la destruction écologique par la contribution aux processus de croissance de l'économie, etc.

Du coup, on remarque (dans le fond) que le nouveau discours n'a constitué qu'un "remodelage" superficiel (et théorique) de la conservation, mais non une redéfinition radicale du domaine²⁸⁶. Forcés par les critiques, souvent sévères, les premiers discours de la conservation n'ont été retouchés que dans leur forme (le fond restant intact) : "les conservatistes ont changé de cartouches et non de fusils, ils n'ont ni changé de cible ni désarmé". En définissant à la fois les problèmes et les solutions, le nouveau discours des experts détermine le rôle des populations, la forme et le degré d'intervention de celles-ci dans la conservation²⁸⁷ ; une participation ajustée d'avance.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 16.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 16.

²⁸⁶ ADAMS, W. M., *Green Development, Environment and Sustainability in the Third World*, London, Routledge, 1990.

²⁸⁷ JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 17.

1.4.5.3. La remise en cause des discours

Dès le début des années 90, sur le champ de la production du discours de la conservation, des nouveaux groupes d'opinions apparaissent sous l'impulsion de courants intellectuels à similitude d'influence postmoderne sur les sciences naturelles et sociales. Ce dernier courant, renforcé par l'importance croissante de chercheurs du Sud et de leurs perspectives dans le débat, tend à imprimer des regards alternatifs sur les relations populations/environnement. Il est fondé sur une remise en question de toute la pensée traditionnelle de la conservation.

Dans ce courant "postmoderniste", les postulats traditionnels ne sont plus de mise. Loin de prendre la science comme génératrice d'un unique et immuable faisceau de "faits objectifs" sur l'environnement, loin de croire que seules les lois de l'écologie peuvent définir des problèmes et/ou des solutions d'environnement, on part sur des nouveaux fondements. Les préoccupations sont plutôt du genre : *"qu'est-ce qui compte comme un problème d'environnement ?"* et *"pour qui ?"*²⁸⁸

À l'actif de ces derniers intervenants, il faut surtout marquer la remise sur table du "problème lui-même" comme non donné. En insistant sur le pouvoir du langage, des intérêts sociaux et des réseaux dans la définition de la "vérité" et de la façon dont sont institutionnalisés les "régimes de vérité" à travers les pratiques, ils ont démontré l'existence d'une lutte permanente quant à la définition et à la signification du "problème de l'environnement"²⁸⁹. Les effets en ont été la déconstruction et la déglobalisation des vieux concepts de la nature, des problèmes environnementaux et de leurs solutions. Ils ont miné profondément la foi en l'autorité de la science orthodoxe.

Les nouveaux discours se fondent sur des avancées de la "nouvelle écologie", laquelle voit la nature comme un produit de l'histoire écologique et sociale et met l'accent sur la variabilité spatiale et temporelle, la dynamique et l'absence d'équilibre dans les processus et les évolutions²⁹⁰. Cette dernière tendance fustige le fait qu'il n'existe pas de réponse scientifique claire et définitive à de nombreuses questions en matière d'environnement. Ce qui impose que la conservation doive être considérée comme un domaine qui ne relève pas uniquement de "la science pure". En concédant ces incertitudes, en acceptant ce contexte d'une sorte de défaillance scientifique, personne ne peut plus se prévaloir d'être le primat dans la prise de décisions. Ceux qui ont été appelés "les experts" doivent accepter d'ôter leurs tuniques de donneurs de leçons. Il serait alors commode et plus honnête d'adopter comme meilleure façon d'avancer le débat :

*« Augmenter très nettement le nombre de participants dans le processus de prise de décision, pour s'assurer qu'un spectre plus large de valeurs et d'intérêts soit représenté dans le débat »*²⁹¹.

Ainsi des approches participatives ont été de plus en plus supportées par de nouvelles communautés scientifiques, car permettant d'inclure une gamme de problèmes plus large. La tendance a généré un "débat sur les fondamentalismes", une "ré-évaluation des facteurs préalables", et fourni un autre regard qui aboutirait à un nouveau paradigme de la conservation. Toutes les démarches de décentralisation, qui semblaient marquer forcément les politiques de conservation, ne sont connues qu'à partir de ces discours. Au sein des organisations de conservation globale comme le WWF et l'UICN, une large palette d'approches centrées sur les populations a été mise en avant. Différentes tendances, telles la *"Community Based Conservation"* ou les *"Integrated Conservation and*

²⁸⁸ REDCLIFT, M. R. ET T. BENTON, Éds, *Social Theory and the Global Environment*, London, Routledge, 1994 ; JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 19.

²⁸⁹ HAJER, M. A., *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernisation and the Policy Process*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

²⁹⁰ ZIMMERER, K. S., « Human Geography and the 'New Ecology': the Prospect and Promise of Integration », *Annals of the Association of American Geographers*, n°84 (1), 1994, p. 108-125.

²⁹¹ JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 20.

Development Projects (ICDPs)", ont développé alors toute une série des pratiques de gestion décentralisée comme les activités environnementales de base, la gestion collaborative, etc.²⁹²

Des interventions du WWF, dans des projets sur les forêts des années 90, plus de 70% présentaient aussi des objectifs sociaux que de conservation ; mais les populations y sont restées considérées comme une ressource pour des finalités de conservation décidées par des experts²⁹³. Mieux vaut donc rester sur ses gardes, ne pas se précipiter de proclamer l'avènement de la "*conservation participative*".

Cependant, dans cette mutation des paradigmes, il est intéressant d'observer les effets induits du discours venant d'institutions internationales – autres qu'environnementales – pour ainsi apprécier les influences mutuelles entre les mondes de pensées de la conservation et du développement. Cette façon de ranger (dos à dos) les cours des courants de pensées dans les deux domaines reflète à la fois les rôles réciproques joués dans leurs remodelages, étroitement liés entre eux, tout en traduisant (en partie) les niveaux atteints des façons de penser le monde.

On sait que la pensée du développement a intégré la dimension écologique, en 1972, avec la conférence de Stockholm (fruit des débats houleux des années 60 et 70 sur l'état de conservation de la planète). Mais le volet économique restait le centre du débat. Dès 1980, alors qu'au sein de l'ONU les institutions internationales (surtout celles de Breton Woods) exaltaient encore le développement économique, l'Unicef introduit pour la première fois la dimension humaine dans la conception. Il a lancé l'offensive contre les conséquences sociales négatives des programmes d'ajustement structurel en prônant un "ajustement à visage humain"²⁹⁴ qui prélude l'aspect social dans la pensée du développement. Dès lors, le discours des internationaux a subi une métamorphose.

Ce qui correspond forcément, dans le monde de la conservation, à la sortie (en 1980) de la "*Stratégie de la Conservation Mondiale*"²⁹⁵ qui a utilisé pour la première fois le vocable de "développement durable". Du côté développement, le débat sera focalisé peu à peu sur l'aspect environnemental avec le rapport Brundtland (1987) et le sommet de la Terre de Rio (1992). Pendant ces décennies, alors que le monde de la conservation s'activait déjà, au cours des années 70, dans des initiatives de participation des populations, ces dispositifs participatifs sont retrouvés largement préconisés par les institutions dites de soutien au développement dès la fin des années 80.

Des initiatives ont été multipliées au sein même de l'ONU. En 1990, le rapport annuel de la BM sur le développement dans le monde était entièrement consacré au thème de la pauvreté dans le tiers monde ; la même année, le PNUD publiait son premier rapport sur le développement humain. En 1995, à Copenhague, l'ONU organisait le premier sommet mondial sur le développement social²⁹⁶ ; en octobre 1999, la FAO tenait à Harare (Zimbabwe) une consultation technique internationale sur la conciliation entre le développement rural durable et la gestion des AP²⁹⁷, etc.

Officiellement, l'aspect social ne vient constituer le centre de la pensée du développement qu'au sommet de la Terre de Johannesburg, en 2002. Pendant ce temps, le monde de la conservation semble avoir tiré ses leçons des résultats souvent peu concluants des initiatives participatives. Alors que les tenants des DSRP, des DSCR et autres dispositifs issus du sommet de Johannesburg continuent à jurer au nom de la participation, les conservatistes eux seraient revenus aux barrières, des clôtures d'isolation des AP.

²⁹² PIMBERT M., « Préface », in : S. JEANRENAUD, *op. cit.*, p. vii-xii.

²⁹³ *Ibid.*, p. vii-xii.

²⁹⁴ MESTRUM, F., « Les organisations internationales et la lutte contre la pauvreté », in A. ZACHARIE, *Le développement est-il un droit ?*, Tournai, Éditions Labor, 2006, 185 p., p. 148.

²⁹⁵ UICN/PNUD/WWF, *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, 1980.

²⁹⁶ LAPEYRE, F., 2002, *op. cit.*

²⁹⁷ MENGUE-MEDOU, C., 2002, *op. cit.*, p. 1-13.

Sur le champ de la conservation, si les termes et les débats qui accompagnent la participation sont connus de tous, leur usage théorique semble suffire ; ce dernier n'a pas de mesure commune dans la pratique. Si l'on sait qu'il ne faut plus ignorer les populations, il faut en revanche trouver d'autres modes d'intégration développement-conservation ; qu'ils soient imposés, négociés ou par d'autres modalités. Le discours est alors aux services écosystémiques, environnementaux, aux corridors écologiques, aux espaces transfrontaliers, etc.

Dans ces conceptions, depuis le départ et de deux côtés (développement comme conservation), le modèle des institutions internationales est celui de la croissance. Jusqu'aujourd'hui, c'est la pensée économiciste qui prime toujours. Le durable n'intervient que tant qu'il peut contribuer à la croissance ou anticiper ses freins. La récession n'est simplement pas souhaitable, qu'elle soit pour l'environnement ou qu'elle soit pour le social !

1.4.5.4. La production du discours de la conservation

Le discours sur la conservation et les populations résulte des représentations dominantes, souvent divergentes, de la "nature" et de ses "problèmes et solutions préconisées" au sein des organisations de conservation. La confrontation d'approches dissemblables des différentes écoles, déjà identifiées (au point 1.2), produit la controverse qui émaille l'évolution des paradigmes de la conservation. Les prises de position émanent des valeurs prônées par le courant d'appartenance. Ainsi, dans le débat, les *cosmo-centristes* se distinguent des *néolibéraux*, des *radicaux* et des *élites anthropocentristes*.

Les *cosmo-centristes*, composés d'individus dotés souvent d'une formation en sciences biologiques et écologiques, sont les apôtres d'une planification globale de la conservation basée sur les valeurs du positivisme scientifique. Ils se divisent entre ceux qui considèrent les populations comme une menace, notamment des Verts fondamentalistes, et entre ceux qui préconisent l'intégration d'une réflexion sociale dans la conservation. Ils pensent à y intégrer des préoccupations de développement. Ils sont largement associés au discours : "*les populations ne peuvent être ignorées*".

Pour les *néolibéraux anthropocentristes*, l'accent est à mettre plutôt sur les vertus des processus économiques et politiques tels que le rôle du marché et la globalisation. Souvent d'une formation en sciences économiques, politiques et en droit, leur influence est plus marquée au sein des institutions gouvernementales, politiques et financières, telles que la BM, le Club de Rome, le Parlement européen, etc. Ils sont aussi associés au discours : "*les populations ne peuvent être ignorées*".

Les *radicaux anthropocentristes* insistent sur les questions de droits de l'homme et sur les approches participatives dans la conservation. Ils soulignent les besoins de subsistance, les droits de groupes marginalisés et des indigènes et les questions liées à la justice sociale, au développement et à l'environnement. Ils sont des individus disposant d'une expérience en anthropologie sociale, en développement et bénéficiant de formations nouvelles en écologie, ainsi que d'activistes de terrain. Ce groupe a des alliances avec les promoteurs des notions de droit de l'homme et des projets de développement. Leur point de vue a une influence sur les faillites de la conservation classique et attire beaucoup ses insatisfaits sur le terrain. Les radicaux anthropocentristes sont ceux qui développent le discours contre-normatif comme : "*conservation pour qui ?*" ; "*qui en décide ?*"

Enfin, les *élites anthropocentristes* défendent l'agenda traditionnel. Ce sont surtout des individus socialement privilégiés, à la fois du Nord et du Sud, provenant de l'aristocratie, du monde des affaires, des cercles de la politique et de la propriété terrienne. Ils utilisent souvent le fondement de la "construction nationale" pour légitimer les aires protégées. Nombreux des premiers supporters du mouvement de la conservation globale sont de ce groupe. Ils sont les producteurs historiques et porteurs du discours : "*les populations constituent une menace*".

S'il est vrai, pour certains milieux (des pays ayant un État de droit), que des discours comme celui des "*populations menaçant la nature*" n'ont plus d'auditoire, pour d'autres, notamment les pays du Sud, ces *élites anthropocentristes* ont encore une emprise sur des gouvernements peu soucieux. Pour ces dirigeants, peu scrupuleux, la bonne image dans des grands salons internationaux prime sur la condition de vie de leurs populations. Les récits repris par Gay (retrouvés plus haut) ne présentent qu'un cas parmi une infinité de souffrances et misères qui retentissent partout où la cause des bêtes l'emporte sur celle des humains.

1.4.5.5. Du discours de la participation à son affaiblissement

Jusqu'il y a peu, les points d'appui des programmes de conservation étaient (et seraient encore), théoriquement, le fait d'œuvrer avec des communautés, de soutenir la participation, de compter sur les institutions locales, de faciliter les moyens d'existence, d'impliquer les femmes, d'apprendre sur le savoir indigène, etc.²⁹⁸ Nonobstant, même pour ceux qui prônent d'intégrer la dimension sociale dans la conservation, l'application révèle des réalités dissemblables.

L'expression de "conservation centrée sur les populations" apparaît comme le référent générique des politiques qui prétendent accorder l'équité à l'intérêt au bien-être des populations et à celui de la nature. Néanmoins, ces considérations sont construites sur des notions de "communauté" et de "participation" qui relèvent de compréhensions diverses, de significations plurielles. Les problèmes liés à ces termes renseignent davantage sur la manière dont les organisations de conservation envisagent des pratiques mécaniques pour faire participer la population.

Dans ce discours, il transparaît une illusion de l'existence des communautés. Tout est dit comme si, *a priori*, les populations locales possèdent des intérêts collectifs ou partagés, prennent leurs décisions par consensus et ont, dès le départ, le souci de la préservation de la nature. Les différences sociales, mises en évidence, viennent en alimenter le débat. De plus en plus, des analyses soulignent des questions complexes à la fois pour les agences de conservation et pour celles de développement :

« Qu'est-ce qu'une communauté ? Quelle est la différence entre communauté locale, indigène et traditionnelle ? Les communautés existent-elles vraiment ou sont-elles juste des abstractions de fiction pour répondre aux besoins des concepteurs de politiques ?²⁹⁹ »

Localement et même au-delà, ce sont davantage les intérêts (politiques) des dominants qui semblent définir ce qui est entendu derrière une communauté dans la gestion des ressources. Ce terme de communauté a été utilisé de façon inconsistante pour désigner des populations rurales sélectionnées par les experts – dans la planification des activités en zones tampons par exemple – ou pour soutenir les projets des groupes qui se sont auto-définis et auto-mobilisés. De cette façon, l'usage de ce terme rappelle des contextes qui ignorent des différences sociales au niveau local. Les différences liées au genre, à l'âge, à l'origine ethnique, aux idées et aux valeurs sont souvent déterminantes pour le contrôle et l'accès aux ressources. Par ailleurs, elles auront des implications décisives pour déterminer qui supporte les coûts et qui tire les bénéfices des AP³⁰⁰.

Bien que formellement mentionnée dans la politique internationale de conservation – la *Stratégie de la Conservation Mondiale* (1980) –, la participation peut être prise différemment comme une "fin en soi" ou comme un "moyen". On peut alors distinguer différents types de planification avec participation publique ; ils vont de la manipulation au contrôle des citoyens.

²⁹⁸ ICCN, 2008, *op. cit.*

²⁹⁹ JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p.39.

³⁰⁰ METCALFE, 1996, cité par JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 39.

L'analyse donne des degrés divers de participation en soulignant l'importance de la qualification donnée à l'emploi du terme. Dans un sens, la participation est perçue comme un outil de réalisation des objectifs déjà fixés à partir de l'extérieur ; tandis que dans l'autre, comme un droit humain fondamental. Dans ce dernier cas, elle implique des processus de décisions qui affectent une société plus large et l'environnement, en se basant sur le long terme et sur une assise sociale large.

Mais la grande partie de la littérature du courant dominant entend la participation comme "un moyen" pour ne pas parler d'une ruse. Certains intervenants reconnaissent le besoin d'impliquer les populations, mais insistent sur le fait qu'en matière de prise de décision *"les gestionnaires doivent savoir où poser des limites"*³⁰¹. D'autres, pour appuyer, défendent la thèse que la conservation, pour achever son objectif de base (la protection et l'utilisation durable de la biodiversité) : *« les populations ne peuvent avoir une voix que sur les aspects de développement »*³⁰².

Conçue comme "moyen", cette forme de participation expose la conservation à des critiques. Elle est assimilée à de l'ingénierie sociale. Dans cette tendance de vouloir imposer les valeurs des experts écologistes au reste de la société, elle semble exclure une société civile plus large des processus de prise de décision qui affectent sa vie. Cependant, les conservationnistes peuvent-ils jouir d'un tel pouvoir se posant comme de nouveaux censeurs, de nouveaux prêtres ?³⁰³

Cette conception tend à exagérer le pouvoir des experts et à sous-estimer la capacité des populations qui répondent pourtant de façon créative aux interventions liées à des projets et parviennent même à les détourner à leurs fins propres. En effet, des nombreux projets n'ont pas réussi à cerner que les institutions des communautés indigènes peuvent représenter les intérêts des élites (commerçants, intellectuels, ...) et comment ces communautés peuvent se briser sous des diverses pressions³⁰⁴. Les évaluations d'initiatives portant sur les moyens de subsistance de communautés ont démontré que les groupes les plus pauvres peuvent ne pas bénéficier du tout des interventions et que celles basées sur les communautés pouvaient servir à marginaliser davantage des groupes vulnérables³⁰⁵.

En ce sens, ce sont plutôt les organisations internationales de conservation qui ont (peut-être involontairement) participé aux "projets" locaux davantage que les populations ne participent aux projets des organisations de conservation. Comme le soutient Lapeyre :

*« [...] Si on admet la "ruse" des acteurs dominants [...], on ne peut exclure la capacité de "ruse" des acteurs populaires, qui vont soumettre cette nouvelle régulation de contrôle à leurs pressions incessantes afin de modifier les règles et réaménager l'espace de négociation, bref réintroduire du mou et du flou dans la rigidité des dispositifs participatifs [...] »*³⁰⁶

Considérée comme une "fin en soi", la participation comporte des dilemmes difficiles pour les organisations de conservation. La promotion d'une autodétermination et un pouvoir accru des populations dans le contrôle de leurs existences ne garantit pas la protection de l'environnement. Les exemples de location des terres paysannes à des compagnies minières ou d'exploitation forestière en échange de redevances en sont des illustrations. Tout de même, chez les gouvernants aussi, des intérêts d'exploitation économique avérés priment sur des considérations environnementales. C'est le cas de gisements de pétrole repérés dans des zones d'AP : la biodiversité cesse d'être le fer de lance, sa protection est simplement reléguée pour d'autres cieux, d'autres époques.

³⁰¹ MACINNON et al (1986:99), cité par JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 8.

³⁰² WELLS (1995:1019), cité par JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 8.

³⁰³ JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 28.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 29.

³⁰⁵ ROSENDO, S., *Social and Environmental Support for Rondonian Rubber Tappers*, WWF Forest Study 5, Glans, World Wide Fund for Nature, 1996.

³⁰⁶ LAPEYRE, F., in G. FROGER, éd., *op. cit.*, p. 1-16.

La participation, comme un moyen de réaliser la conservation, reflète une vision instrumentale des populations en tant que ressource pour la planification et la gestion de la conservation globale. Ce qui contraste avec toute considération de la participation comme un droit de l'homme de base ou comme un outil d'autodétermination, une fin en soi. De fait, la nouvelle conception présente pour défi majeur **non seulement le fait de redessiner la carte de la conservation** mais aussi et surtout **le changement de l'objectif pour lequel la carte a été dessinée**.

Les concepts de communauté et de participation ont donc été absorbés et phagocytés (pour ne pas dire neutralisés) par les organisations internationales afin de parvenir à des objectifs déjà définis à l'avance ; l'échelle mondiale l'emportant évidemment sur le niveau local. Est-ce là l'action de la "conservation participative" comme outil de contrôle autoritaire de l'action sociale ?

Au lieu de considérer les termes de communauté et de participation comme des outils de rhétorique conférant une aura d'autorité aux organisations de conservation, davantage d'attention devrait être accordée aux différences sociales dans les zones rurales. Et plutôt que cette aura ne soit utilisée pour légitimer l'accès et le contrôle des ressources par ces organismes, ce qui pourrait n'avoir que peu de relation avec les intérêts locaux, le fait de répondre à des besoins socialement différents peut jouer un rôle clé dans la recherche de solutions à des problèmes d'environnement.

Une autre difficulté majeure de la participation reste l'exécution des programmes de gestion communautaire des ressources. Au-delà même des exagérations de la logique de la "*tragédie des communaux de Hardin*"³⁰⁷, la réalisation de ces programmes exige des préalables. S'il faut mettre à l'écart le cas d'existence d'un droit coutumier, la question se pose en termes de libre-accès, de propriété commune, privée ou publique, ou de droit de propriété. Des exigences pour la bonne marche du programme de gestion communautaire sont proposées par Ostrom et Wade³⁰⁸.

Ces auteurs reconnaissent d'abord, dans la gestion des ressources, la principale difficulté liée à l'image que l'on a, ou que l'on se fait, de la communauté. Aborder une communauté comme homogène peut être pertinent car les individus partagent souvent des valeurs communes. Mais les réalités internes (diversité des acteurs, multitude des segments économiques rencontrés sur la scène locale) imposent qu'elles soient considérées comme des lieux hétérogènes et complexes³⁰⁹.

Pour analyser les actions collectives, Ostrom suggère non seulement de définir les limites de la ressource et rappeler aux individus leurs droits et leurs devoirs à partir des règles d'accès, mais aussi de préciser les mécanismes de résolution des conflits qui contiennent des mesures de surveillance ainsi qu'un système graduel de sanctions géré localement et reconnu au niveau gouvernemental.

De sa part, Wade évalue la "soutenabilité" d'une action collective par :

- « *Les attributs de la ressource (par exemple limites et frontières) ;*
- *La technologie et les conditions environnementales ;*
- *La relation entre les ressources et les groupes d'utilisateurs (par exemple habitent-ils près de la ressource ? quels sont les besoins locaux ?)*
- *La taille du groupe et la limite géographique de la communauté, la distribution du pouvoir entre les groupes ;*
- *Les mécanismes de détection des contrevenants et enfin ;*

³⁰⁷ HARDIN, G., « The Tragedy of the Commons », in: *Science*, 162, 1968, p. 1243 -1248.

- Pour lui, un "communal" représente un espace voué à une surexploitation en raison du libre-accès et de l'absence de titre formel de propriété, une pensée reposant sur l'égoïsme individuel des utilisateurs qui maximisent à court terme leurs gains sans égard pour la ressource ou l'environnement (cette pensée égoïste n'étant pas toujours première dans l'attitude de l'acteur concerné, surtout si d'autres perspectives s'ouvrent à lui).

³⁰⁸ PLANTE, S. et P. ANDRÉ, « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de réflexion sur les communautés locales », *Revue canadienne des sciences régionales*, xxv : 1, printemps 2002, p. 117-132.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 119.

- *Les relations entre les usagers et l'État (par exemple respect des structures en place et renforcement des droits de propriété)³¹⁰. »*

Dans le cadre strict de la conservation, généralement, les résultats observés opposent les attentes des différentes parties. L'éthique du Sud en matière d'environnement, les définitions alternatives de la nature et les approches tournées vers la base, ne sont pas les points de départ de l'action de la conservation globale parce que celle-ci est mise en forme principalement suivant les perceptions et les valeurs des élites dites mondiales et de leurs cooptés dans les pays en développement.

Tout porte à croire qu'il n'y a pas eu de changement fondamental dans les politiques des organisations internationales de conservation et dans leurs pratiques. De fait, elles ont commencé à utiliser le langage de la participation et des processus prenant en compte les populations, sans changement significatif dans l'organisation du travail et sans réalignement au sein des pouvoirs politiques, scientifiques et bureaucratiques.

Néanmoins, bien que souvent idéalisées ou réorientées, les notions de communauté et de participation ne devraient pas être rejetées. À l'opposé des styles précédents, ces processus offrent aux populations davantage d'espace de manœuvre lors des prises de décision en matière d'environnement. De cette façon, les personnes en charge des projets et les populations locales peuvent parvenir à négocier un terrain d'entente quant à leurs intérêts respectifs³¹¹.

Les discours de conservation basés sur la participation et la communauté deviennent donc d'importants moyens pour articuler, négocier et légitimer les intérêts et les préoccupations locales, offrant davantage de possibilités aux locaux pour manœuvrer. Ainsi, faudrait-il plus d'ouverture pour faire progresser le débat d'apprentissage collectif comme traduisent les métaphores de Kipling :

« [...] "Comment le Léopard a obtenu ses taches", le léopard a développé des taches comme camouflage nécessaire pour chasser ses proies, mais il est peu vraisemblable qu'il les modifie car il est très content de ce qu'il est. Néanmoins, par contraste avec les interprétations postmodernes les plus sceptiques, [...] le "transfert de paradigme" ne peut être regardé comme strictement technocratique ou insidieux³¹². »

La controverse, déjà relevée, peut encore s'accroître quand persistent sur le terrain des situations plus complexes engendrées par des interventions en gestion communautaire. A la lumière de ce que rapporte Vermeulen dans le village de Lara, à la périphérie du Parc W au Burkina Faso, où l'introduction et la promotion de la culture de coton vient exacerber très rapidement des situations de saturation foncière, agricole et pastorale, la prudence doit être de mise³¹³.

Ici, la politique d'interventionnisme dans le sens d'expérimentation d'une gestion communautaire des ressources fauniques a été vite rattrapée par l'exiguïté des derniers espaces déjà disputés entre pâturages (pour le cheptel local et la grande transhumance internationale des peuples Peuhls), terres destinées à l'agriculture (dévorées justement par la culture du coton en plein essor) et espaces de chasse traditionnelle. Cette politique de valorisation économique de la grande faune par et pour les populations locales, réalisée par la mise en place des Zones Villageoises Cynégétiques (ZOVIC) se trouve alors remise en question. La coercition, de la part d'une administration rigide, dans l'application de la contrainte cynégétique ne pourra que produire des conséquences dramatiques : la multiplication des conflits internes aux populations d'une part, et des heurts entre administration

³¹⁰ *Ibid.*, p. 121.

³¹¹ JEANRENAUD, S., 2002, *op. cit.*, p. 31.

³¹² *Ibid.*, p. 54.

³¹³ VERMEULEN, C., « Les enjeux de la gestion communautaire de la grande faune : entre tensions foncières et production cotonnière. Le cas de Lara, périphérie du Parc W, Burkina Faso », *Parcs et Réserves*, Volume 59 n°4, (10-12) 2004, p. 20-27.

des forêts et populations d'autre part, et une cristallisation des conflits et polémiques latents. Il en ressort que la compréhension de chaque cas est à resituer dans son contexte particulier, des conditions physiques et sociales spécifiques au milieu précis³¹⁴.

Cependant, depuis peu, sur le champ de la conservation, on assiste de plus en plus à un mouvement de retour aux barrières, par une montée des tendances qui simulent un renoncement à la participation citoyenne à l'œuvre de la conservation³¹⁵. Les raisons de cette rétractation vont des résultats maigres ou décalés de la participation à des constats, souvent amers, tels que : « *les tentatives de participation n'ont constitué qu'une perte de temps* ».

Dès le début des années 2000, Ballan notait un virage de la participation en conflits, dans le projet de conservation de la biodiversité dans la moyenne vallée du Zambèze, attribué à l'émiettement social de la "communauté locale" et aux stratégies politiques locales³¹⁶. Vers la fin de la décennie, dans une remise en question de la gestion participative de l'environnement en Afrique centrale, Arnoldussen et les autres arrivaient à une conclusion sans appel : « *l'approche participative est arrivée soit trop tôt, soit trop tard [...] l'approche participative doit absolument être repensée*³¹⁷. »

Enfin, Aubertin, Rodary et les autres trouvent la viabilité des AP actuelles dans une réalité complexe : « *Les enjeux de nos jours, plus qu'une simple participation des "populations locales" inféodées aux dynamiques (positives ou négatives) des politiques de la conservation, concernent les relations entre le monde de la conservation et des groupes sociaux importants (politiquement et économiquement) et dont les logiques ne recoupent que partiellement celles de la conservation*³¹⁸. »

Ils identifient cette nouvelle réalité des territoires de la conservation, bien au-delà d'une politique *bottom-up* – longtemps prônée par les experts –, en des politiques d'enclassement entre groupes sociaux différents, sans hiérarchie d'échelle ni de pouvoir³¹⁹. Il s'agit d'un réajustement profond des politiques participatives, qui se décentrent d'une approche verticale en faveur d'une démarche horizontale, capable d'articuler des logiques initialement divergentes, axée sur une base de coopération davantage que sur des relations de dépendance³²⁰.

De la notion de la nouvelle *doxa* du développement durable aux conceptions plurielles et réajustées d'une possible conservation participative, en passant par le rapport homme/nature, les constructions sociales de l'environnement et les paradigmes de la conservation et ses controverses, ce sont là les notions de base qui actionnent et alimentent le débat dans cette étude.

Mais avant d'aborder les aspects empiriques de l'étude, qui se veut une compréhension des interactions entre le monde de la conservation des systèmes naturels et des systèmes sociaux dans les dynamiques de développement, il sied d'examiner quelles sont les implications ainsi que les imbrications de ces notions basiques avec les systèmes sociaux, de la production à la reproduction sociale. Ce qui impose de changer de registre pour aborder maintenant des processus qui consacrent les conditions de vie des populations et qui importent d'abord pour ces dernières dans l'interprétation et la représentation des phénomènes physiques et naturels tout en constituant le contexte-même de la construction sociale de leur environnement.

³¹⁴ VERMEULEN, C., *loc. cit.*, p. 27.

³¹⁵ AUBERTIN, C., F. PINTON et E. RODARY, in : C. AUBERTIN et E. RODARY, éd., *op. cit.*, p. 18.

³¹⁶ BALLAN, É., « De la participation en conflit : la décision à l'épreuve des faits dans la moyenne vallée du Zambèze », in : RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, 2003, p. 225-237., p. 229.

³¹⁷ ROULET, P.-A. et P. ASSENNAKER, éd., *op. cit.*, 2008, p. 7.

³¹⁸ AUBERTIN et E. RODARY, éd., *Aires protégées, espaces durables ?*, Marseille, IRD, 2008, p. 17-27., p. 160.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 160.

³²⁰ *Ibid.*, p. 161.

1.5. Espaces disputés et précarisation socioéconomique des populations

1.5.1. Éléments d'analyse du processus de précarisation

Des préoccupations quotidiennes et permanentes, pour des "besoins élémentaires essentiels", celles de se nourrir, de se loger, de se vêtir et de s'instruire, voilà à quoi se réduit et l'on résume la vie des "pauvres". Ils sont comptés par dizaines de centaines de millions de femmes, d'enfants et d'hommes à travers le monde, soit plus d'un quart des habitants de la planète³²¹.

La pauvreté, cet ennemi inscrit formellement et repris expressément par les institutions spécialisées des Nations Unies, dans la "ligne de mire", semble manquer de définition cohérente et uniforme. Dans le même temps qu'elles prétendent "*œuvrer pour l'élimination de la pauvreté*", cette cible n'est pas connue de toutes. Si les pauvres sont bien identifiés et répertoriés (les aigris dangereux qui vivent dans les ghettos et les bidonvilles, les ruraux pauvres, les primitifs forestiers, etc.), en revanche la pauvreté paraît assimilée à ses effets. Ces institutions se compleraient d'utiliser et recommander des concepts creux pour ainsi imposer le discours du néo-libéralisme. Dans ce discours, si la pauvreté a des "formes, des aspects, des effets", elle semble par contre ne pas avoir de causes. Comme qui dirait : « *la bonne volonté n'a plus de dénominateur commun avec le cours du monde*³²². »

C'est ce qui transparaît des célèbres Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) – *réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté* ! – ainsi que de multiples Documents des Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), rebaptisés plus récemment Documents des Stratégies de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et des Contrats de Gouvernance élaborés de partout et initiés par le FMI. Ces "experts *Doctors*" – compris dans tout son sens de soignants – de l'ONU, principalement des Institutions de Bretton Woods, faute de maîtriser la maladie, ne vont-ils pas en traiter les symptômes et laisser le mal intact pour mieux se reproduire ?

Le paradigme de la pauvreté, se demande Ela : « *le recours à un terme aussi imprécis que chargé de connotations morales que la "pauvreté" ne relève-t-il pas de l'économie politique ?*³²³ » Encore ici, le choix des mots n'est pas neutre. Pour la saisir, il n'y aurait que celui qui la vit pour mieux le faire : « *regardez moi et tout ce qui est autour de moi, ce que vous voyez c'est ça la pauvreté [...]*³²⁴ »

La pauvreté désigne un état de vie, une situation pleine et totale, marquée par une dégradation des conditions de vie de couches importantes de la population ; elle concerne des populations ruinées par l'absence (naturelle ou par pillage) des ressources et qui vivent des "temps durs" d'une rareté matérielle, etc.³²⁵. Il s'agit d'une situation générale d'insécurité matérielle qui aboutit à une crise aiguë de subsistance, marquée par la pénurie dans les secteurs vitaux où, face à l'eau, à la nourriture, au transport, aux services de base, l'accès aux ressources essentielles est un enjeu quotidien.

Opposé aux qualificatifs de réussite reconnus pour encenser les riches et la richesse (exploits, efforts, bravoure, *doping*, *boosté*), le sens moral affecté à la pauvreté rendrait les pauvres comme responsables, sinon les seuls, de leur état de pauvreté. Serait-ce le sous-entendu de cet objectif commun aux institutions internationales : « *œuvrer pour que les pauvres se libèrent de la pauvreté* » ?³²⁶ Devant le phénomène de la "mondialisation de la pauvreté", comment résister à la

³²¹ FIDA, *Œuvrer pour que les ruraux se libèrent de la pauvreté. Rapport annuel 2004*, Rome, FIDA, mars 2005.

³²² SLOTERDIJK, P., cité par M.D. PERROT, in : G. RIST, éd., 2002, *op. cit.*, p. 43-66.

³²³ ELA, J.-M., *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 80.

³²⁴ Déclaration d'un pauvre homme du Kenya cité dans le rapport de la Banque mondiale : BM, *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001. Combattre la pauvreté*, Washington, BM, 2001, p. 3.

³²⁵ ELA, J.-M., *op. cit.*, 1998, p. 10.

³²⁶ FIDA, *Œuvrer pour que les ruraux se libèrent de la pauvreté. Rapport annuel 2004*, Rome, FIDA, mars 2005.

théorie du "complot", lorsque, malgré toutes les déclarations d'intentions, le constat reste le même : *« les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres, ils plongent davantage dans la "pauvreté" »* ?³²⁷

Historiquement, dans le fonctionnement du monde – notamment par le capitalisme –, les milieux, défavorisés comme favorisés, semblent s'être enracinés encore chacun dans leur état. Le changement de lignée reste un phénomène d'exception ; le dualisme et le respect du camp d'alignement sont les grandes caractéristiques. Ainsi ont fonctionné depuis longtemps les modèles "centres-périphéries" des premiers moments de la modernisation du monde jusqu'à nos jours. Les processus actuels de globalisation des échanges en sont une évolution et ne feront qu'amplifier la différenciation déjà bien amorcée, en intégrant tous les interstices qui échappaient encore aux régulations de contrôle.

Dans ces processus, d'enrichissement et de mobilisation des ressources d'un côté, et de raréfaction des ressources essentielles et de précarisation continues de l'autre, il est important de s'interroger si des barrières rigides ont existé entre les deux blocs. Ces processus (d'enrichissement et/ou de précarisation) ont-ils été ou sont-ils indépendants ? C'est de cette analyse qu'il peut être pertinent de conclure de la responsabilité de chacun dans son cas. Les pauvres, puisqu'il en est question dans notre propos ici, sont-ils réellement à l'origine et seuls responsables de leur précarité ?

Tout d'abord, il convient de marquer que la position centrale n'est déterminée que par rapport à d'autres, qui en sont alors périphériques. Ce sont les relations d'échanges et d'interactions qui ont constitué le fonctionnement des modèles "centres-périphéries". Ensuite, que l'on parle de situation de pauvreté absolue, en revanche, il n'existe pas de richesse absolue car on en cherche et on en cherchera encore davantage. Il semble alors qu'il a toujours existé une interconnexion entre les deux processus qui peuvent, dans des cas de subtilité accrue, se confondre en un seul. La précarisation paraît le prolongement du processus d'accumulation des richesses, comme s'y attarde Houtart :

*« Le capitalisme, [...] loin de répondre à la logique de la main invisible, l'économie du profit construit au contraire un rapport de domination, ce même rapport qui présida à la conquête des Amériques et au génocide des indiens, au libre-commerce des esclaves et au blocage politico-social de l'Afrique, à l'exploitation du prolétariat industriel, à la colonisation, mercantile d'abord et d'exploitation des richesses ensuite, à la guerre de l'opium et à la révolte de Tai-Pei, à l'intégration de l' ancestrale infériorité des femmes dans les rapports sociaux générateurs d'avantages économiques, à l'émigration massive des européens vers d'autres continents et à la fermeture des frontières quand le processus s'inverse, à l'échange inégal entre le Nord et le Sud, à l'informalisation du Tiers-Monde et à ce qu'on appelle aujourd'hui dans les sociétés industrielles l'exclusion »*³²⁸.

La précarisation socioéconomique des populations apparaît ainsi comme inhérente à l'esprit de cette entreprise d'accumulation des capitaux. Depuis ses débuts, la paupérisation de masses a toujours accompagné cette forme d'occidentalisation du monde, mieux identifiée par "le capitalisme". Les victimes en sont "les pauvres", ceux qui se sont retrouvés et/ou se retrouvent "au mauvais endroit et au mauvais moment". Parmi ces pauvres, ceux qui veulent fuir ces lieux horribles, sont repérés dans tous les coins de la planète comme les "nouveaux barbares" formant "l'avalanche des immigrés" exposés à tous les maux, pour paraphraser qui dirait *« les gens heureux ne migrent pas »*³²⁹.

³²⁷ GENDREAU, F., P. GUBRY et J. VÉRON., éd., *op. cit.*, p. 16.

³²⁸ HOUTART, F., « L'avenir du développement au Sud : à la recherche d'une alternative de gauche », *Séminaire à l'occasion du XX^e anniversaire du Centre Tricontinental (CETRI)*, 27 septembre 1996, cité par Ela, J.-M., p. 13.

³²⁹ Formule empruntée de Marc Gentilini, président de la Croix-Rouge française, retrouvée dans « Migrations et développement », *Antipodes*, février 2002, p. 3.

Ce mode de reproduction du capitalisme par la production permanente de la précarisation des populations a été bien identifié par Peemans qui, en le rapprochant des systèmes de gouvernance, précise que loin de tenir ses promesses d'effets vertueux :

« L'accumulation est à la fois un processus sociopolitique et un processus technico-économique, les deux étant inextricablement liés. À travers eux, des minorités dirigeantes, dont la nature change selon les époques et les lieux, cherchent à mettre en place des institutions qui leur permettent de définir les modes et les règles générales de mobilisation et utilisation des ressources et du travail disponibles dans une société. À travers cette définition, elles cherchent à assurer leur reproduction comme classe dominante ou comme élite privilégiée. [...] l'accumulation est en même temps un processus de différenciation sociale, de reproduction élargie de l'inégalité et de la mise en œuvre d'un ordre hiérarchique dans l'accès à la richesse et au pouvoir sur les êtres et les choses³³⁰. »

Des illustrations apparaissent, aujourd'hui plus que jamais, nombreuses et plausibles.

Dans le même temps que la FAO, à son assemblée annoncée historique, tenue à Rome du 2 au 5 juin 2008, attribue la flambée des prix alimentaires à l'augmentation du niveau de vie dans les pays émergents, à l'utilisation de la biomasse pour produire du carburant, au réchauffement climatique, à une spéculation accrue et aux subventions à l'exportation des produits agricoles des pays développés, tous phénomènes émanant des riches, ce sont les pauvres qui en paient des lourds tributs, ils périssent encore par ce qui est appelé les "émeutes de la faim". Ses participants se sont contentés de reprendre la même chanson connue de tous : *« réduire d'ici, l'an 2015, de moitié le nombre de personnes affectées par la faim »*, simple déclaration d'intention sans pour autant fixer des modalités contraignantes à ceux qui, visiblement, en sont à la base.

Dans le même temps que des milliers d'enfants pauvres meurent de marasme et de malnutrition à travers le monde, notamment en Afrique, des milliers de tonnes de lait fini sont versées dans des égouts et épandues sur des champs par des manifestants producteurs laitiers "riches" en Europe réclamant des hausses de prix de produits, etc. Tant d'autres exemples jalonnent le vécu quotidien pour coupler accumulation et précarisation.

Il y a aussi cette déstructuration du tissu social. La déconstruction et la banalisation des liens sociaux préexistants, qui ont assuré pendant longtemps la cohésion sociale au sein des communautés, sont des phénomènes qui accompagnent ou qui résulteraient de la précarisation croissante des milieux.

D'une première vue, la recrudescence de l'individualisme ou l'individualisation croissante du vécu quotidien, qui est un de modes d'action, de production et de reproduction privilégié du capitalisme, semble une conséquence et une caractéristique de la précarisation continue des populations. L'individu doit prendre en charge sa destinée sociale par des ressources matérielles et des compétences qu'il lui faut surtout acquérir par lui-même. Les "temps durs" l'imposent, chacun cherche tout d'abord à s'assurer de sa survie. Les vieilles "bonnes manières" de la solidarité légendaire de certains milieux semblent s'inscrire dans le passé. On observe une nucléarisation de plus en plus forte des familles qui accompagne ce processus qui est à la fois celui de l'inféodation de la modernisation dans ces milieux et d'insécurisation socioéconomique de masse.

Cependant, en Afrique, à côté de ce processus d'individualisation et de nucléarisation, qui n'arrive pas à son achèvement, il se forme un autre processus d'insertion sociale de plus en plus complexe. Souvent, la société est sous l'impulsion d'un État de type clientéliste, mais aussi basé sur une administration qui intègre des individus en tant qu'individus, ce qui les détache de leur ancien

³³⁰ PEEMANS, J.-P., 2002, *op.cit.*, p. 365.

enracinement communautaire. Les individus aspirent à la modernité caractérisée par une société civile définie d'abord comme société d'individus détachés de leur communauté d'origine³³¹.

Pour Leimdorfer et Marie les raisons de l'inachèvement de ce processus sont surtout :

- Le sous développement industriel qui entraîne la non-absorption des flux de main-d'œuvre "libérée" par la croissance démographique excessive, l'exode rural, etc. La majorité des actifs s'emploie dans le secteur informel, régulé par le cadre communautaire traditionnel.
- Les régimes en place sont souvent de prélèvement et de redistribution clientéliste. L'absence de démocratie interdit un espace de conflictualité où s'exprimeraient des divergences d'intérêts et de choix de société. L'institution d'un clientélisme dans une bourgeoisie d'État a entretenu une "surcommunautarisation" de la société, les individus attachés maintenant à la reproduction des relations d'interdépendance ou de dépendance personnelles :

« La modernisation des sociétés africaines, non seulement n'a pas fait obstacle à la permanence des incorporations communautaires, mais elle les a renforcées : l'économie et la politique ont concouru à maintenir les individus rivaux à leurs communautés³³². »

- La double crise économique et de gouvernamentalité ; la crise économique provoque l'expulsion massive des salariés hors du secteur moderne et la chute du pouvoir d'achat. Ses effets sont amplifiés par les bailleurs de fonds qui, au nom de l'ajustement structurel, ont imposé à l'État une cure d'amaigrissement, d'austérité et de gestion rigoureuse et, au nom de la vérité des prix et de l'ouverture au marché, la dévaluation de la monnaie et des détaxations douanières. En conséquence, l'État ne peut plus remplir ses fonctions classiques ; d'où la crise de sa légitimité.

Dans ces conditions, les populations s'organisent en associations et réseaux, inventent leur propre emploi et prennent distances avec leurs communautés d'origine, en même temps qu'ils apprennent à s'engager en politique. Prise de conscience citoyenne face au pouvoir, multiplication des associations locales, organisation de comités de lutte contre l'insécurité, diversification des réseaux sociaux, création de micro-entreprises, exode des femmes fuyant la condition villageoise, etc., autant de signes d'autonomies productrices d'un espace civil dans un rapport problématique à l'État³³³.

Cette réalité de la précarité et de la précarisation, bien qu'elle ait la même signification et qu'elle soit produite par des systèmes similaires, se vit et se manifeste différemment dans le temps et dans l'espace. Les dynamiques de sa reproduction – par les acteurs dominants – changent selon le lieu et le moment. Elles cherchent en permanence de nouvelles régulations de contrôle soumises toujours aux pressions des mécanismes d'adaptation pour la survie, par les acteurs du bas appelés alors "pauvres", dont la confrontation définit les conditions de vie actuelles³³⁴. Ainsi le capitalisme a triomphé dans le temps en adaptant ses formes aux différents moments de l'histoire.

Dans l'espace, les modèles retrouvés au Nord se distinguent de ceux du Sud. Les configurations régionales viennent en donner des ampliations. Cependant, dans chaque bloc, il est plus commode d'isoler les milieux urbains des milieux ruraux. En suivant ce type de séparation, les conditions et les modes de précarisation se distinguent nettement.

En milieu urbain, les types de précarisation peuvent se reproduire de plusieurs façons. Ils concernent des formes d'exclusions multiples liées notamment aux modes d'accès à l'emploi, aux systèmes

³³¹ LEIMDORFER, F. et A. MARIE, éd., *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, 2003.

³³² *Ibid.*, p.15.

³³³ *Ibid.*, p. 61.

³³⁴ LAPEYRE, F., in : G. FROGER et al., 2006, *op. cit.*, p. 1-16

d'éducation, aux logements – leur distribution et localisation –, aux infrastructures diverses de soin, de transport, à l'eau, à l'énergie domestique, etc.³³⁵

En milieux ruraux, les phénomènes de paupérisation prennent de l'ampleur. La précarisation, le sort des populations vivant ces milieux ruraux dans le contexte des pays du Sud constitue le cadre de mes propos. La dépendance directe et quasi-totale de ces populations aux ressources naturelles fait tomber toute forme de masques ; ici, sans trop de peine, l'empire de la nécessité et du besoin se fait reconnaître. Ces milieux deviennent alors pertinents pour des études de cas. Le FIDA estime que les $\frac{3}{4}$ des plus pauvres de la planète sont retrouvés dans les zones rurales ; soit plus de 800 millions d'âmes, tributaires de l'agriculture et des activités connexes pour leur survie³³⁶.

C'est encore ici que plane la confusion. D'abord, s'il faut distinguer les termes et parler d'une "pauvreté absolue", le propos paraît mal parti et même insultant car à ce moment, la pauvreté serait inhérente à la personne pauvre. Elle ferait alors partie de son identité, de son être, une caractéristique à la fois physique et morale. Ensuite, si on s'accorde et on adopte un critère à retenir comme seuil de pauvreté : « *les "plus pauvres" sont tous ceux qui vivent avec moins de 1 U\$D/jour* », alors comment les distinguer des "extrêmement pauvres", des "misérables", des "très pauvres", des "moins pauvres", des "assez pauvres", bref des "pauvres" ?

Ces nuances et la définition, seraient-elles liées au degré d'accès aux ressources ou au marché, celui tant proclamé par les néo-modernistes ? Et en plus, la vie de toutes ces populations serait-elle maintenant réduite à la seule valeur marchande ? Quid des services et des ressources non marchands ? Pourtant, il me semble qu'ils sont au cœur de la reproduction de la vie sociale de ces populations qualifiées de "pauvres". Comme le soutient Ela, devrions-nous rappeler que les conditions actuelles de la pauvreté en Afrique résultent des conflits majeurs entre le travail et le capital qui cherche à tout soumettre aux logiques marchandes au sein des sociétés contemporaines ?³³⁷ En plus, faudrait-il articuler cette considération africaine du fait que quelqu'un qui "travaille" est riche et que quelqu'un qui n'a pas d'amis est pauvre ?

1.5.2. Le cercle vicieux d'espaces disputés et précarité

En parlant d'espace disputé, il s'agit tout d'abord d'un espace géographique, l'œkoumène des Anciens ou l'espace habitable. L'espace géographique désigne la partie de la surface terrestre où les conditions naturelles permettent l'organisation de la vie en société³³⁸. Si, pendant longtemps, jusqu'à des périodes récentes, il coïncidait avec les terres cultivables et utilisables par l'élevage, l'œkoumène correspond, de nos jours, à la terre habitée avec ses annexes, l'espace accessible aux hommes, utilisé par l'humanité pour son existence³³⁹.

L'espace géographique est localisable et concret. Inscrit dans un ensemble, il est déterminé par sa situation par rapport à ce dernier et par les relations qu'il entretient avec les autres milieux de cet ensemble. Il est alors caractérisé par un système de relations entre, d'une part, des éléments du milieu physique (formes de reliefs, eaux, climat, végétations) et, d'autre part, des éléments du milieu humain (populations avec leurs densités, leurs modes de vie, leurs structures sociales, leurs activités, etc.). Le cadre concret étant la surface de la Terre, le paysage constitue son apparence visible.

³³⁵ SOTO HARDIMAN, P., F., LAPEYRE, *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés: approches politiques dans six villes d'Europe*, Col. Tendances de la cohésion sociale, n° 9, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2004.

³³⁶ FIDA, *op. cit.*, p. 2. Bien sûr, les "braves et clairvoyants" experts du FIDA ont besoin de beaucoup plus que 1 U\$D/jour (750 U\$D/jour pour le personnel FIDA en mission, 600 U\$D/jour pour un consultant international, et 184 U\$D, coût moyen d'1 consultant local) ; <http://ifed.org/gbdocs/repl/4/f/REPL-VI-4-R-2.pdf>, site consulté samedi le 26 juillet 2008.

³³⁷ ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p.82.

³³⁸ DOLLFUS, O., *L'espace géographique*, Paris, PUF, Coll. : Que sais-je ?, 1980, p. 5.

³³⁹ *Ibid.*

Un même milieu peut donner naissance à des paysages humanisés différents. Le milieu physique exerce une action sur l'homme en agissant sur sa physiologie et son comportement tout comme la société répond aux contraintes du milieu³⁴⁰. Il s'en suit alors des interrelations, entre des systèmes naturels et des systèmes sociaux, qui constituent un milieu territorialisé, le territoire des hommes. Sur ce territoire, les populations trouvent les ressources nécessaires pour mener leur vie actuelle, en l'exploitant, ou pour leur vie future, en le conservant. C'est à ce niveau que les ressources naturelles constituent l'interface entre le milieu (la nature) et l'activité humaine (le développement).

Dans l'activité humaine d'exploitation du milieu, bien que tous dépendent de la nature, comme source de ressources, certains en dépendent directement tandis que d'autres indirectement. Pour ceux dont leur vie est directement liée aux ressources naturelles, la terre (étant que ressource foncière) s'impose comme support de vie indispensable. Ils sont surtout les ruraux ne vivant que de l'agriculture. Et pour ces derniers, le constat est amer, au de-là du débat sur la "pauvreté", ci-haut retrouvé (et loin d'être clôturé) : la majorité vivent dans des conditions de précarité matérielle. Parmi les hommes les plus pauvres de la planète, 70 % sont des agriculteurs³⁴¹.

La démographie est la première accusée. Les effectifs de plus en plus croissants des populations – notamment du Sud – ne font qu'accroître la pression sur les ressources naturelles. Pressés par la raréfaction de celles-ci, des conflits surgissent de partout. Chacun veut s'assurer de son ticket au "grand rendez-vous, au banquet de la vie des terrestres". Du coup, toutes les terres qui, hier, ont été "découvertes" vacantes par des explorateurs, sont au bord de l'implosion. Elles sont les "espaces disputés", au centre des analyses dans cette étude.

En effet, la terre reflète un enjeu principal. Elle est revendiquée, au niveau international, comme support gratuit des programmes de développement, d'investissement, de patrimonialisation, d'habitat ou de protection de l'environnement. À l'échelle nationale, elle est monopolisée par l'État, pour satisfaire les besoins des services publics ou ceux de ses clients alors qu'au niveau local elle est traversée par deux modèles d'organisation : la discussion relative au statut qui l'organise (utilisation d'un langage peu clair ou symbolique) et les pratiques de spoliation privée ou d'expropriation par l'État. Ces aspects confèrent à la terre un statut d'espace disputé, objet de conflits qui cherchent soit à le soustraire soit à le défendre, si possible avec des arguments juridiques, sinon avec la force³⁴².

En ce sens, dans cette étude, les "espaces disputés" désignent des **"espaces gérés et soumis à des tensions traduites par des conflits, entre différents acteurs (institutionnels et/ou privés), latents ou déjà exprimés, susceptibles ou non de se reproduire et se transformer en violences"**³⁴³. Ces espaces sont au cœur des désaccords souvent perçus comme politiques ou religieux alors qu'ils ont leurs racines dans des conflits de ressources naturelles³⁴⁴. Ils intéressent les acteurs à tous les niveaux, leur appropriation étant un passage obligé des enjeux du milieu rural³⁴⁵.

Par l'accroissement des densités, l'accumulation démographique aboutit, à plus ou moins long terme, à des ajustements de plusieurs ordres³⁴⁶. Dans certaines régions, ces ajustements seront soit politiques et sociaux ; ils procèdent par l'élaboration d'un nouveau contrat social à travers de possibles changements fonciers ; soit spatiaux et à ce moment, des migrations à longue distance sont mises en œuvre pour contribuer au délestage des densités. Il peut aussi s'agir des ajustements positifs

³⁴⁰ DOLLFUS, O., *op. cit.*, p. 42.

³⁴¹ VANDER ELST, C., in : GARCIA VELASQUEZ, A., et al., *op. cit.*, p. 7.

³⁴² CROUSSE, B., E. LE BRIS et E. LE ROY, éd., « Introduction générale », in CROUSSE, B., E. LE BRIS et E. LE ROY, *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala, 1986, p. 7-32, p. 19.

³⁴³ Ibid., 426 p.

³⁴⁴ WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 1-21.

³⁴⁵ MAFIKIRI TSONGO, A., 1994, *op. cit.*, 184 p.

³⁴⁶ CALAS, B., 1999-1, *loc. cit.*, p., 53-65.

internes, induits par un cercle vertueux des transformations du système : ajustement micro-spatial par l'extension des surfaces cultivées ; ajustement économique-technique par l'intensification de la production et la diversification des activités. Dans ce cas, ces conflits d'espaces disputés sont porteurs d'une dynamique de développement, mobilisée par ces transformations vertueuses³⁴⁷.

Dans d'autres régions, ces ajustements deviennent négatifs, induits par un cercle vicieux de crises : crise écologique ; crise économique et sociale ; crise violente, etc. C'est ce qu'évoquent des "liaisons dangereuses" dans le génocide rwandais³⁴⁸, de 1994 ; il aurait exprimé de façon paroxysmique la crise sociale, politique et morale dont les surdensités et le surpeuplement sont le terreau, mais surtout pas la cause. Dans ces ajustements négatifs, les conflits sont entretenus par un sentiment de saturation d'espaces qui est développé à partir des carences plus ou moins aiguës des ressources. C'est cette perception, plus que la pression démographique, ce sont la saturation démographique (c'est-à-dire les représentations que les gens se font de la saturation) et le blocage du marché foncier qui façonnent les représentations géographiques, l'anxiété, les jalousies et les rivalités des acteurs³⁴⁹.

La conséquence directe est l'escalade d'une paupérisation de masses impliquées dans un cycle infernal de disputes. Chaque acteur reste obnubilé par cet état de carence de ressources qu'il veut absolument contrôler. Loin de penser à des alternatives, par des mécanismes divers, les efforts s'engouffrent dans la reproduction de conflits (emploi du capital financier et relationnel, usage des valeurs identitaires, recours à la corruption de l'appareil de gestion, appel à la violence, etc.).

Des conflits notoires sont d'abord observés dans ce qui est qualifié de "confrontation des cultures de la forêt, de la houe et de la vache"³⁵⁰. Les peuples vivant principalement de la chasse et de la cueillette redoutent que les agriculteurs exterminent la forêt par la houe tandis que les agriculteurs se plaignent des dévastations des cultures par les animaux d'éleveurs réputés s'accaparer de vastes étendues de pâturage. Puis, ces conflits se répercutent dans chaque groupe installé. Le résultat est un cycle sans fin, un cercle vicieux où les espaces disputés conduisent à la précarisation continue qui, elle-même, ramène à la recrudescence des conflits de contrôle de ressources et ainsi de suite.

Ces phénomènes de corrélations précarité/espaces disputés ont été observés par nombreuses études réalisées dans la région étudiée ici, la partie septentrionale du Nord-Kivu au nord-est de la RDC, aux frontières avec l'Uganda et le Rwanda. A part les travaux de Willame³⁵¹ et ceux de Calas³⁵², les écrits de Mafikiri³⁵³ et les résultats de recherches de Kitakya³⁵⁴ témoignent des dynamiques complexes dans l'évolution conflictuelle du marché foncier local. L'accumulation des terres dans quelques mains d'une minorité formant la bourgeoisie locale, la montée des phénomènes de "paysans sans terre", la recrudescence de la conflictualité foncière, la précarité de masses continue, etc. sont autant d'écueils, à l'essor de la région, liés à ces espaces disputés.

1.5.3. L'effet d'amplification par les aires protégées (AP)

Il vient alors s'ajouter la question des AP. Souvent, c'est dans des conditions déjà précaires que cette question est abordée. Des terres mises en défens se retrouvent entourées ou voient s'entasser des populations en leurs lisières. Devant la précarisation croissante de ces populations, en forte densité,

³⁴⁷ CALAS, B., 1999-1, *loc. cit.*, p. 55.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 55.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 61.

³⁵⁰ CIHYOKA, M., A., « Dialogue de la haoue et de la vache. Mécanisme de gestion de la paix en milieu paysan », in : ANSAY, M. et al., *op. cit.* p. 66.

³⁵¹ WILLAME, J.-Cl., « Trajectoires de la démocratie, gouvernance : concepts de base pour l'analyse », in : P. MATHIEU, et al., *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'Ouest et centrale*, Cahiers Africains, n° 23-24, 1996, Paris, L'Harmattan, p. 9-25.

³⁵² CALAS, B., 1999-1, *loc. cit.*, p. 53-65.

³⁵³ MAFIKIRI, T. A., 1994, *op. cit.*, p. 37 ; MATHIEU, P. et MAFIKIRI TSONGO, A., *loc. cit.*, 1998, p. 385-416.

³⁵⁴ KITAKYA, P., A., *op. cit.*, 2007.

dont la survie ne dépend que de l'agriculture, la sanctuarisation des ressources (notamment foncières) ne peut que susciter des questionnements.

Mengue-Medou trouvait l'explication de la montée des conflits autour des zones de conservation dans l'ambiguïté qui a caractérisé le choix et les modalités de zonage de certaines AP. Alors que les politiques de conservation devraient non seulement promouvoir des actions de protection physique du territoire elles devraient tout autant tendre à améliorer les conditions naturelles favorables à la survie des populations locales. La mise en place des AP n'a pas été précédée et/ni suivie d'actions d'accompagnement telles que l'amélioration des terres cultivables, l'évaluation de besoins des populations, de leurs modes d'alimentation, etc. Les expropriations des terres sont source de révoltes liées à ce sentiment de confiscation de ressources³⁵⁵.

Dans la séparation de systèmes contigus de production et de conservation de la nature, surtout à côté de fortes densités de populations, les AP deviennent rapidement des "îlots écologiques". Les terres arables destinées aux productions locales devenues peu rentables et érodées ne suffisent pas pour couvrir les besoins élémentaires de développement des populations³⁵⁶.

Que ces espaces soient retranchés pour des causes supposées et annoncées nobles (protection de la biodiversité et de l'environnement), il faut rappeler que c'est tout d'abord pour un projet proposé et porté par les tenants de l'entreprise d'occidentalisation du monde. Le "capitaliste libéral", après avoir franchi toutes les limites pour finalement constituer un danger pour lui-même, veut trouver une solution aux problèmes de l'environnement : retrancher des morceaux de la planète de l'exploitation humaine. Malheureusement, c'est encore du côté des "pauvres", notamment sur les tropiques, que des nombreux projets seront orientés.

De toute évidence, ici, la confrontation des conceptions fort différentes et éloignées des fondements vitaux ne doit qu'engendrer des chocs. D'abord dans la conception des valeurs même de la vie sociale : alors que les uns (côté tropique) ne se réalisent et ne voient le sens de la vie que dans les constructions sociales, pour les autres (libéraux), ce communautarisme était encore vécu, il y a peu (s'il ne l'est encore), comme un "cauchemar" à l'image des dérives culturalistes vues par Mahieu³⁵⁷ :

« L'impact de la société communautaire pose un problème [...] la communauté est un frein à l'augmentation de la production. Elle paralyse l'initiative individuelle, abaisse la productivité, rationne les facteurs [...] l'obligation communautaire est un archaïsme, une survivance tribale, une source d'angoisse permanente, opposée au bien-être [...] le totalitarisme communautaire constitue un cauchemar pour l'observateur libéral [...] »³⁵⁸

Ensuite, comme dit plus haut, la "nature" se comprend différemment. D'un côté on se prend aussi naturel que tous les autres êtres, de l'autre, on se croyait (même si une inflexion semble profiler, de nos jours, cette position) affranchi et dominateur de cette nature. Il est alors difficile, à ceux qui s'estiment naturels, de comprendre l'extirpation des humains afin de conserver la nature.

L'anachronisme entre conservation et développement est au centre des conflits des AP. Ici, comme pour l'accumulation démographique, l'espace protégé ne fait pas en soi le problème. C'est plus l'attitude adoptée, les mobiles de création et le type de gestion qui jugeront de sa réappropriation comme patrimoine et facteur d'une dynamique de développement local.

³⁵⁵ MENGUE-MEDOU, C., *loc. cit.*, avril 2002.

³⁵⁶ MUGANGU, T. et V. KATEMBO MUSHENGEZI, *op. cit.*

³⁵⁷ ELA, J.-M., *op. cit.*, p.82.

³⁵⁸ MAHIEU, F. R., *Les fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 88.

À certains emplacements d'AP, des misères s'attacheraient à l'éviction des populations de la gestion de ressources qui ont constitué ou qui constitueraient leur support de vie. Certains sont arrivés même à qualifier ces projets (de sanctuarisation des morceaux de la planète) de "vaste sottise"³⁵⁹. Ces souffrances seraient la "pierre d'angle" de mutation de paradigmes de conservation quand elle se veut encore "communautaire", à en croire ces propos :

« Il apparaît indispensable, compte tenu des erreurs du passé, de repenser non seulement le choix des zones à conserver mais aussi et surtout les approches de gestion qui doivent concilier conservation et satisfaction des populations locales³⁶⁰. »

Sans doute, avouer les erreurs du passé ne découlait simplement pas de la misère de populations. Ces présumés "pauvres", et qu'on veut condamner à le rester, ne sont pas naïfs face à la précarisation qu'on leur impose. Au contraire, ils sont activement engagés dans la recherche des conditions de vie qui soient dignes. Ce sont leurs vibrantes "élucubrations" qui imposent aux conservatistes cette gênante présence qui s'avère incontournable. Contrairement, ces derniers se frotteraient les mains en exaltant l'œuvre accomplie malgré le revers tourné vers la paysannerie.

N'est-ce pas l'aveu par l'ICCN que les stratégies d'interventions exclusives n'ont pas produit les effets escompté ? C'est ce résultat négatif, et non la volonté d'incorporer l'avis populaire, qui ont motivé les des stratégies de CoCo³⁶¹. Est-ce en cours d'application qu'elles intégreront le savoir paysan ? Ou simplement faire de la CoCo un cosmétique pour étouffer la résistance populaire ? Pourtant, il me semble, c'est là-même la clé de leur réussite ?

Tels sont les défis que posent la conservation en région de Butembo, elle constitue un cas de protection des ressources là où la carence est déjà signifiée avec acuité. Des espaces y ont été classées "réserves". De même, deux barrières naturelles comme les qualifie Vyakuno, le PNVi à l'est et le PNM à l'ouest, y limitent l'expansion des populations³⁶². Cette étude se veut apprécier, dans ces contextes, si oui ou non et sous quelles conditions ces espaces protégés et disputés peuvent-ils constituer un moteur pour déclencher un cercle vertueux d'une dynamique soutenue de développement local.

1.6. Enjeux et acteurs de développement local

1.6.1. Du "Développement" aux possibles développements

Sur le champ du développement, les grilles d'analyse les plus communes ont été basées sur une "hypothèse mal fondée" relevant des postulats évolutionnistes et historiques. Dénoncés par Ela, ces postulats, aux empreintes hégéliennes, opposent en permanence, d'un côté l'homme moderne, le blanc, rationaliste, logique, scientifique, créateur et de l'autre, le non blanc, primitif, instinctif, ignorant, mystique, empêtré dans les croyances et les traditions et condamné par la science à rester dans cet état³⁶³. Quoique ce jugement puisse paraître radical pour frôler les limites, l'image n'est pas éloignée du schéma habituel qui regroupe d'un côté des "développeurs" qui sont des acteurs (actifs) et de l'autre des passifs "non-acteurs" pauvres à développer qui n'attendent qu'un seul espoir : l'intervention extérieure, qu'elle soit structurelle ou humanitaire. Ils sont cette population ciblée par la coopération au développement et soumise à des vagues d'initiatives visant à les développer³⁶⁴.

³⁵⁹ Gay, P., *op. cit.*, p. 67.

³⁶⁰ SYNGE et S. HOVE, *Parks for Biodiversity: policy Guidance Based on Experience in ACP Countries*, Gland, European Commission/IUCN, 1999, 119 p.

³⁶¹ ICCN, 2008, *op. cit.*, p. 6.

³⁶² En parlant de "l'effet barrière" joué par ces aires protégées en termes de modélisation spatiale : VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 166.

³⁶³ ELA, J.-M., *op. cit.*, p. 86.

³⁶⁴ LAPEYRE, F., « Développement, acteurs et régulations : retour sur une expérience d'enseignement profane » in : I. AMOUKOU et J.M. WAUTELET, éd., *Croisement des savoirs villageois et universitaires. Enjeux pour le développement*, Louvain-la-Neuve, PUL-Annales de l'Université Abdou Moumouni, Niamey, 2007, p. 127-141, p. 130.

En fait, cette traduction d'une réalité diptyque n'est ni plus ni moins l'expression des grandes orientations empruntées sur le champ du développement dès ses premières conceptualisations. Dans son discours sur l'état de l'Union, en parlant du développement en 1949, le président Truman désigne ouvertement des peuples traditionnels à moderniser, les non-civilisés, les sous-développés qu'il faut amener vers le développement³⁶⁵. Lequel ?

Peemans l'explique : le concept de développement a d'abord été construit à partir de son absence, le "sous-développement", vu comme le manque de développement. C'est le sous-développement qui donne sens au développement, pensé alors comme la sortie du sous-développement. Le développement a d'abord été vu comme une sorte de version opérationnelle du progrès, une version simplifiée à opérationnaliser rapidement dans le transfert du progrès vers la majorité de l'humanité qui n'en bénéficiait pas encore³⁶⁶.

Le discours dominant de la pensée sur le développement a alors été celui du projet toujours inachevé du paradigme de la modernisation convenue par tous – capitalistes comme socialistes – malgré leurs différences apparentes. Ses champs et objets de prédilection étant l'industrialisation, la croissance, l'accumulation, les systèmes d'information, etc. Le passage du traditionnel au moderne a été considéré comme un processus universel – vers un ordre unique des choses à construire – car supposé basé sur une connaissance scientifique du réel.

Cependant, dans le temps, l'espace d'expression et d'action de ce processus de modernisation est passé confusément du cadre national au cadre international exclusif de mondialisation de l'activité économique. Étonnamment, dans ce dernier cadre, l'ordre recherché au départ est établi maintenant comme donné et existant, par des mécanismes inexplicables de suppositions. Il faut seulement s'y conformer, s'y ajuster. Et désormais, seule la croissance économique compte comme instrument et finalité du développement. Toutes les autres composantes – sociales, culturelles, politiques, etc. – qui ont constitué la pensée du développement, d'ailleurs dont la composante économique n'était que le starter, sont devenues aussitôt accessoires ou complémentaires. Dans ce discours, les exigences économiques sont maintenant posées comme impératives et évidentes ; l'espace du social et du politique n'a plus à se définir, si nécessaire, qu'à partir d'elles. L'économie impose ses contraintes aux niveaux social, culturel et politique de ce qui reste des espaces nationaux³⁶⁷.

Depuis lors, des grandes contradictions, des incohérences, des controverses se succèdent et ne cessent de se reproduire dans le champ du développement tant du savoir scientifique que de la volonté d'action sur le réel. Au point que le développement apparaît aujourd'hui comme le domaine de convergence pour tous ; il serait sans doute le seul domaine où chacun – qui qu'il soit et d'où qu'il vienne – se réserve le droit et estime intervenir avec autorité sans le moindre souci d'être contredit. Dans tous les domaines et à tous les niveaux, tout intervenant ne jure plus qu'au nom du développement. Avec l'apport des sciences sociales, la prise de conscience de la nécessaire ouverture à la pluridisciplinarité s'est exigée pour une meilleure articulation des analyses du développement. Par cette nécessité obligée à toutes les disciplines et à tous les domaines, reconnaissant leurs limites respectives pour saisir le réel, le développement s'est alors imposé au carrefour comme l'énonce Peemans dans le paradoxe de l'affrontement de paradigmes concurrents :

« Le domaine du développement s'est constitué comme un lieu unique de dialogue et de confrontation entre différentes disciplines et différentes approches scientifiques. Il est devenu par sa nature un champ de connaissances interdisciplinaires unique en son genre. [...] Et à

³⁶⁵ LAPEYRE, F., in : G. FROGER, 2006, *op. cit.*, p. 1-16.

³⁶⁶ PEEMANS, J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 8.

³⁶⁷ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 54.

*cause de cette inextricable relation entre visions du monde et approches scientifiques, [...] la prétention par certains à asseoir leur conception du développement sur une rigueur scientifique incontestable, est, plus ou moins rapidement, dénoncée par d'autres comme une insupportable prétention idéologique sans fondement légitime*³⁶⁸. »

J'ai donné, dès le départ, ma position à ce sujet. La globalisation, en phase de large déploiement et d'expansion sans limite aujourd'hui, n'est que la version intégrale et intégrante (dans l'espace), en permanence actualisée de la vision du monde comme condamné par la voie unique de progrès universel. Elle n'est en rien une fatalité. L'avenir n'est pas écrit ; il ne peut non plus se construire à la seule image de quelques lobbies qu'ils soient, scientifiques ou autres. Les devenirs doivent être repensés dans la complexité des dynamiques, par des interactions, des contextes.

L'intrusion, dans le cours des choses, de nombreux problèmes de déstructuration des cadres de vie, cadres socioculturels, sociopolitiques et environnementaux, non clarifiés et même non clairs à l'esprit des défenseurs de "l'ordre des choses", lesquels sont restés sans solution et constituent aujourd'hui une crise multiforme, menace visiblement cet ordre unique. Nombreux sont ceux qui lient, par exemple, la montée des phénomènes d'intégrisme au mal-développement cumulatif et irréversible résultant de la logique de l'accumulation. Le même qui se traduit par un découplage entre croissance et développement : dans le même temps et sur des mêmes lieux, les uns deviennent plus riches que jamais, les autres s'enfoncent davantage dans la misère. Et s'y ajoute l'inéluctable "crise" environnementale ! La commodité serait donc d'abandonner de penser "*Le Développement*" immuable mais d'adopter un profil bas en optant pour une acception tenant compte du caractère pluriel et complexe des voies aux "*développements durables*"³⁶⁹.

Une telle acception (la dernière) semble intégrer le mieux et traduire les conflits qui émaillent les contextes réels. À chaque époque et à chaque lieu, ces conflits résultent de la collision d'acteurs voulant imposer leurs conceptions du monde à travers des diverses stratégies, des divers modèles économiques, politiques ou culturels. Ainsi les contradictions et les incohérences retrouvées dans les approches thématiques du développement ne relèvent que des manières de voir et de penser le monde et les problèmes tout en révélant leur multiplicité et leur complexité³⁷⁰.

À ceux qui croient tant ou qui veulent autant faire croire à cette fatalité de l'inéluctable "ordre des choses", doit-on encore opposer la reconnaissance, par le maître à penser, de la diversité des voies de la rationalité, retrouvée dans les premières pages du *Discours de la méthode* quand il dit :

*« La diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies, et ne considérons pas les mêmes choses »*³⁷¹.

Loin de désigner cette volonté d'imposer au monde la voie unique de la modernisation, qui a pris (dans le temps) différents vocables et formules sans autant changer de fond, le développement doit être vu dans le sens de la pluralité. Il n'y a pas un "Développement" mais des "développements".

En effet, des tentatives perpétuelles de contournement sans succès des réalités têtues vécues par les populations ont été traduites par les qualificatifs successifs "d'intégré", "d'endogène", "d'humain", "de social", etc. donnés à ce qu'ils ("les experts") veulent appeler développement. Face aux résultats très contrastés et souvent catastrophiques observés, il y a lieu de se demander si la pratique n'a pas montré le contraire. Justement, la recrudescence de la précarisation de masse, en Afrique noire

³⁶⁸ PEEMANS, J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 9, 10.

³⁶⁹ DEBUYST, F., *op. cit.*, 2001, p.14.

³⁷⁰ PEEMANS, J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 11.

³⁷¹ DESCARTES, R., *Le discours de la méthode*, Paris, Flammarion, 1992, p. 23.

notamment, ne signifie-t-elle pas que le développement prescrit par les "maîtres du monde" a été "désintégré, exogène, inhumain, asocial, et non durable" ? Ce mythe du progrès n'a contribué qu'à la mise en place, sous la loi désormais incontestée du marché, d'un système économique mondial auquel est intégrée une partie des populations du sud, au prix de l'exclusion du grand nombre³⁷². De tout le temps, il a péché contre l'exigence d'intégrer le grand nombre des bénéficiaires, spécificité d'un développement qui soit "durable".

Il s'avère donc nécessaire de prendre en considération d'autres grilles d'analyse dans des contextes précis et produire des outils de connaissance permettant de comprendre les racines des situations réelles. Des éléments comme les relations contradictoires entre accumulation et développement, entre accumulation et détérioration de l'environnement, entre accumulation et déstructuration sociale, etc., les notions de conflits, doivent réintégrer le débat sur les processus de développements.

1.6.2. Du développement local : pour harmoniser les vues !

Le concept de développement doit être lié à l'évolution historique insérée dans l'ensemble du complexe contextuel de vie des peuples. Tous les peuples ont été et sont en développement ; ce processus historique d'actions et d'interactions qui les a accompagnés dans le temps et dans l'espace et qui a marqué leur histoire. Il s'oppose aux interventions externes et/ou intempestives à conséquences négatives plus ou moins graves, pouvant relever des phénomènes naturels – catastrophes naturelles – ou anthropiques comme les pratiques de l'esclavage, les conflits armés : génocides, guerres d'agression ou d'occupation, etc.

Ici, l'idée de la prospérité des peuples reste une composante permanente, d'autant qu'elle concerne le grand nombre. L'amélioration des conditions matérielles est un impératif au développement mais dans le respect des représentations et logiques d'actions de chaque société³⁷³.

Parler du développement local exige de se situer d'abord. La localité renvoie à un espace physique et à une mise en valeur de ressources, délimitées sur un territoire qui possède une dynamique sociale interne³⁷⁴. Le local correspond à cet espace géographique déterminé et connu³⁷⁵. La dynamique sociale interne fait du local un espace maîtrisé, le territoire. Elle englobe des actions individuelles et/ou collectives, des initiatives par lesquelles les populations maîtrisent l'espace et le marquent comme territoire. Justement, la nature n'est ni donnée ni inépuisable ; son appropriation la transforme. Elle a des limites qualitatives et quantitatives. En ce sens, la notion du local comme espace maîtrisé (ou territoire) va au-delà d'une simple localisation géographique et peut s'appliquer à des niveaux différents selon l'activité choisie ; l'espace n'étant plus neutre. Ainsi, le local le sera par rapport à un thème précis, par rapport à un terroir déterminé, par rapport au niveau national ou régional, à l'international, au global, etc.

La compréhension du concept de "développement local" n'échappe pas au caractère polysémique retrouvé au concept de "développement" et qui souvent suscite des polémiques. Contrairement à la doctrine "Truman", traduisant la vision dominante du développement référée à une dichotomie entre sociétés modernes et sociétés traditionnelles à transformer, l'expression de demandes réelles de développement des peuples est retrouvée dans les initiatives multiples quotidiennement vécues, les "pratiques populaires"³⁷⁶. Les différents acteurs n'ont donné au développement que le contenu qui réfère aux processus en cours dans leurs contextes spécifiques.

³⁷² ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 126.

³⁷³ DEBUYST, F., *op. cit.*, 2001, p. 14.

³⁷⁴ DEMAZIÈRE, Ch., « Ingénierie territoriale : un champ professionnel et un domaine de recherche à baliser », in : *Atelier facultaire des Fucam du 6 au 7 avril 2006*, Mons, non publié.

³⁷⁵ PECQUEUR, B., *Développement local : mode ou modèle ?*, Syros, Paris, 1989, p. 17.

³⁷⁶ LAPEYRE, F., in : G. FROGER, 2006, *op. cit.*, p. 1-16.

Plusieurs théories ont été émises sur le "développement local"³⁷⁷. Pour ce cadre, il est à retenir que le concept est mis souvent en opposition avec le développement par le haut. Il se comprend comme un développement endogène ; le rôle de l'acteur local (des populations locales) étant placé en avant.

Plus souvent, la notion de la trans-appropriation permet de définir mieux le territoire. Elle suppose d'abord une appropriation et une exploitation des ressources par des techniques qui permettent la transformation du milieu. Puis, elle rend compte des interactions entre les usages, en mettant en évidence les synergies possibles, les éventuelles incompatibilités, les complémentarités dans les échanges économiques, leurs externalités, etc. Il s'en suit alors des stratégies de régulation et de coopération déterminées sur base d'une hiérarchisation des usages. La définition des priorités et l'organisation spatiale (spécialisée et hiérarchisée) étant liées aux croyances et au sentiment d'identité ; le tout concourt à la définition du territoire comme support d'une identité sociale³⁷⁸.

Du coup, la notion de développement local fait une rupture avec la conception hégémonique du développement, le mythe de la voie unique, constamment renouvelée et sacralisée comme dogme infaillible et intouchable. La caractéristique principale ici est le fait-même que les populations locales cessent d'être vues comme des "non-acteurs" passifs en quête de recevoir, d'ici là, de l'aumône qu'est le développement. Plutôt, ce sont les actions menées par des individus et/ou au sein des associations ou sous l'impulsion des institutions populaires qui donnent sens au développement. La combinaison de toutes ces actions, transformant l'espace en territoire, est la dynamique du développement local.

Le développement local est pris dans le sens du processus plus que le résultat global des actions communes et isolées. Ces actions mobilisent des ressources du milieu pour répondre d'abord aux besoins des populations et à ses structures. Il s'agit d'initiatives qui visent des populations dans un cadre spatial précis. Ainsi le processus de développement local ne prend tout son sens, d'abord et essentiellement, que dans la considération des demandes locales de développement.

L'enjeu n'est plus forcément ce malaise ou cette opportunité identifiée de l'extérieur par des experts mais, plutôt au départ, l'enjeu est la mobilisation des ressources disponibles pour la satisfaction des populations, suivant leurs représentations sociales. Cette mobilisation exige alors la mise en place des différents acteurs. Sans exclure des interventions externes, reçues comme catalyseurs ou apports d'appuis nécessaires aux structures locales, le pilier principal reste tout d'abord l'acteur d'en bas.

En effet, les structures locales comme la culture locale ont besoin d'une rencontre et d'une confrontation avec l'extérieur pour confirmer leur existence. Le territoire, défini comme patrimoine local, ne peut servir seulement de repli d'une société sur son passé et sur sa singularité, mais il est un enjeu d'échange, de métissages et aussi de combat permanent. C'est pourquoi, tout en insistant sur l'importance des acteurs locaux, le développement local implique tout autant d'autres acteurs tels que l'État, les ONG, etc. Tous ces acteurs interagissent dans des rapports sociaux conflictuels ou de coopération selon les intérêts qui sous-tendent les logiques en place³⁷⁹. Le développement reste un enjeu de conflits à tous les niveaux ; ainsi cheminent ses étapes par compromis successifs.

1.6.3. Des pratiques populaires : pour affirmer la pluralité des devenirs

La reconnaissance d'une potentialité de vision, de pensée et d'action aux populations pour leur propre devenir reste non seulement un défi mais aussi le gage-même du développement local. Les

³⁷⁷ PEEMANS, J.- P., 2002, *op. cit.*, p. 420 ; *Id.*, "Quelques remarques introductives", in : S. CHARLIER et al., éd., *Une solidarité en acte. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-La-Neuve, UCL - PUL, 2004, p. 17-52.

- KAMBALE MIREMBE, O., 2005, *op. cit.*, p. 80.

³⁷⁸ DEMAZIÈRE, Ch., *op. cit.*

³⁷⁹ DEBYST, F., 2001, *op. cit.*, p. 115.

politiques d'interventionnisme devraient l'admettre : œuvrer pour le développement impose de placer les populations-cible au centre de l'action ; les accepter comme acteurs.

Mais, cet autre regard sur les acteurs du changement social exige d'accepter la pluralité d'acteurs et, du coup, celle des sources de régulations et de remettre au centre de l'analyse l'autonomie des acteurs. Ce déplacement radical du regard jusqu'aux pratiques des acteurs d'en bas signifie reconnaître leur pouvoir face au projet de "la voie unique" et la pluralité des devenir qui en découle :

« C'est intégrer dans sa réflexion sur le changement le pouvoir du refus, de l'indocilité et de la dérobade par lesquels les acteurs populaires tentent de définir les lignes de fuite et de se soustraire à la logique de l'accumulation³⁸⁰. »

Dans le contexte rural en pays du Sud, l'enjeu de premier ordre est le contrôle de la terre ; la dépendance directe des populations à la terre n'a pas permis d'alternatives. Dans les stratégies mises en jeu, chaque acteur mobilise tout le pouvoir dont il dispose pour y accéder.

Les significations données à l'espace rural peuvent différer selon le type d'acteurs sociaux³⁸¹. Le point focal reste l'acquisition et le contrôle de la terre. Cependant, les usages et l'intensité d'exploitation de ces terres dépendent fortement de la qualité de l'acteur considéré.

Pour certains, les commerçants et les nouveaux riches par exemple, les terres acquises constituent un capital, destiné à produire une plus-value, ou une valeur refuge idéale des capitaux que l'on n'est pas obligé d'entretenir. Pour d'autres (la paysannerie) au contraire, la terre est acquise et exploitée pour la production des vivres indispensables à l'autosubsistance. Pour les chefs terriens, la terre est un capital à louer aux paysans pour des redevances. Enfin les hauts fonctionnaires et les politiciens cherchent à acquérir de grands espaces afin de disposer d'un pouvoir de contrôle sur la population. Alors que d'autres espaces constituent des supports des programmes de conservation, revendiqués gratuits au niveau international³⁸².

Cependant, l'appropriation des terres dans un but à caractère non productif conduit non seulement à une concentration de la ressource dans certaines classes sociales (minoritaires) mais aussi à une marginalisation des exploitations. La dynamique ne produit pas une tension nécessaire (entre fermes) pour déclencher la mise en place des économies d'échelle porteuses d'une prospérité. Cette situation conduit elle-même à un blocage de la croissance économique malgré la nouvelle distribution de la ressource car au même moment que des masses populaires en sont éjectées, beaucoup des terres restent non exploitées³⁸³.

Au-delà des actions individuelles, le développement local est plus affecté par les actions collectives. Les initiatives des associations atteignent à la fois le plus grand nombre des populations ciblées. En ce sens, le cadre qui semblait porter les atouts du développement local est celui qui couvre les multiples réalités qui ont été englobées dans l'appellation de "société civile".

Au cours des temps, ce concept a été sujet à diverses interprétations, transformations, adaptations relatives aux milieux et aux circonstances de son utilisation et même à des détournements par des politiques voulant s'approprier des opinions partagées par des grands nombres. Il est donc resté polysémique. Faut-il alors vérifier ce qu'il en est resté de son fond pour des cas précis ?

Dans ce cadre, sans autant consacrer d'attention particulière à cette notion aussi complexe que diffuse et dont les interprétations restent discutées, je me limite à dire que la société civile devrait

³⁸⁰ LAPEYRE, F., in : I. AMOUKOU ET J.M. WAUTELET, dir., *op. cit.*, 2007, p. 127-141, p. 128 et 131.

³⁸¹ MORMONT, M., L'espace rural comme enjeu social, *Recherches Sociologiques*, volume IX, numéro 1, 1978, p. 10.

³⁸² CROUSSE, B., E. LE BRIS ET E. LE ROY, *op. cit.*, 1986, p. 19.

³⁸³ MAFIKIRI TSONGO, A., *op. cit.*, p. 184 p.

jouer un rôle considérable dans ce processus de développement local, notamment dans ces conditions du Sud où l'État, dépouillé de ses moyens d'action, s'est désengagé même de ses obligations élémentaires.

Dans ce contexte, propre aux milieux africains, les pratiques populaires visées par le développement local sont ici identifiées comme **toutes les façons d'agir des gens, de procéder, d'exercer leurs activités, de s'organiser, pour la production des conditions de la reproduction de la vie quotidienne et du milieu de vie, auxquelles recourt le grand nombre**³⁸⁴. Dans ces pratiques, la production permanente du lien social reste une composante indissociable de cette reproduction :

« L'individu ne peut vivre et surtout ne souhaite vivre qu'en se plaçant et se remplaçant sans cesse dans des réseaux de relation, le plus souvent fluides et informels, qui sans cesse se récréent à travers des manifestations d'échange dont même l'aspect monétaire n'est le plus souvent qu'une composante de sa signification globale »³⁸⁵.

La reproduction des liens sociaux, comme référent primordial au sein des sociétés, pose déjà problème à la pensée dominante, surtout dans sa version où la composante économique est posée comme une "fin en soi". Les néolibéraux, engagés dans la prophétie de la productivité toujours accrue (non sous-contrainte d'une quelconque composante) par l'initiative individuelle ne pouvaient que vivre cette vision du développement comme un "cauchemar"³⁸⁶.

Comment concilier ces fondements, au départ éloignés, lorsque les institutions internationales promettent "d'œuvrer pour que les pauvres se libèrent de la pauvreté" ?³⁸⁷ Ne serait-ce pas un leurre pour mieux intégrer dans le "nouvel ordre" ces espaces diffus restés longtemps indomptables ? Ou alors, "ceux qui savent" auraient-ils subitement renoncé aux principes chers au "chemin à parcourir sur ce village planétaire" ?³⁸⁸ Cette approche, dont la base est le contrat social, incarnerait pourtant la valeur que portaient les premiers énoncés du projet de développement, conçu pour la réduction des écarts et des inégalités sociales ; bref de l'économique encore au service du social !³⁸⁹

Une deuxième difficulté part de l'interprétation et du sens accordés aux pratiques populaires qualifiées de "pratiques informelles". Par simple comparaison aux cadres institués, l'informel ferait référence à une atypie, non conforme à l'officiel, à l'opposé du formel, à ce qui est "frauduleux". Mais, les pratiques populaires rappellent seulement et plutôt les actions, les modes socioculturels d'action et d'organisation, liés aux acteurs à la base, partagés par la majorité de la population³⁹⁰.

Ces modes ne sont pas repris par le cadre institutionnel officiel, ils sont avant tout les formes de reproduction de la vie (dans son entièreté) de ces acteurs d'en bas. Ils sont inventés, pas forcément pour s'opposer à la loi, mais pour reproduire quotidiennement la vie et le milieu de vie et ensuite pour résister et se protéger contre les aléas, imposés de l'intérieur comme de l'extérieur, susceptibles de les supprimer. Il s'agit donc des modes de production de diverses régulations de contrôle pour assurer la reproduction du contexte de la vie.

Ensuite, le terme "informel" prête à confusion : une altérité ou un gauchissement des "normes". Faudrait-il encore préciser quelles sont ces normes ? Sont-ce les lois fiscales, sociales, sécuritaires, etc. ? Qu'il s'agisse seulement de normes de fonctionnement – la recherche, par exemple, du maximum de profit au détriment de l'emploi, de la structure familiale, de l'éducation, de la cohésion

³⁸⁴ PEEMANS, J.-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 201.

³⁸⁵ *Ibid.*, p. 203.

³⁸⁶ MAHIEU, F. R., *op. cit.*, p. 88.

³⁸⁷ FIDA, *op. cit.*, mars 2005.

³⁸⁸ B M, *Rapport de la Banque Mondiale sur "l'ajustement en Afrique : les réformes, les résultats et le chemin à parcourir"*, BM, 1994.

³⁸⁹ AZOULAY, G., *op. cit.*, 2002, 332 p.

³⁹⁰ KAMBLE MIREMBE, *op.cit.*, p. 52.

et de la structure d'une nation ou de la reproduction du lien social, etc. –, alors les formes les plus sauvages du capitalisme contemporain – où l'on hésite pas de brandir des armes pour des intérêts –, font des belles illustrations des pratiques "informelles"³⁹¹.

Dans les réalités courantes, les critères de distinction souvent utilisés sont assortis à une analyse économique basée sur la dualité : moderne/traditionnelle, formelle/informelle, grande/petite, public/privé, collectif/individuel, etc. Ces critères sont peu pertinents pour rendre compte de la complexité des systèmes réels. Ils cloisonnent l'analyse et limitent le débat à des simples dualismes. Ceci d'autant, par exemple, qu'il s'agisse de la taille, du milieu d'action ou de la propriété, les mêmes acteurs sont souvent impliqués dans différentes pratiques et ne conçoivent pas leur développement en termes de relations "locale/globale" (ou "centre/périphérie") de service de l'un pour l'autre, de simple accumulation individuelle de richesse, de vente de connaissances, etc. Mais considèrent les points intéressants (notamment dans la reproduction sociale) à chaque niveau pour constituer un tout complexe. Faudrait-il encore rappeler que c'est ici que s'impose, dans l'analyse, une approche interdisciplinaire et systémique, dans tout son sens ?

Lorsque les pratiques populaires sont une réponse à des situations de précarisation maintenue par un système, elles deviennent des mécanismes de protection que les populations opposent aux sources de régulations du système, elles constituent une illustration des "*Weapons of the Weak*" au sens de Scott³⁹². Mais ces pratiques sont avant tout une forme particulière de la dynamique sociale dans les sociétés en développement. Elles sont une réponse des sociétés aux besoins nouveaux, aux mutations structurelles, aux contraintes sociales résultant de l'influence du développement transféré sur toutes les catégories sociales³⁹³. Elles constituent des stratégies des populations pour s'abriter contre des dangers renouvelés dans le temps et susceptibles de supprimer, à la limite, leur existence. Ces lignes de fuite, sans être une simple réaction négative, expriment la demande réelle en développement de ces populations et portent son projet³⁹⁴. À l'opposé ce qu'on a dit :

« [...], les besoins essentiels du peuple sont ceux-ci, [...] Comme si la position de l'opprimé, c'était de chercher à se vêtir, à dormir, à manger un certain nombre de calories par jour, à accélérer le taux de croissance du PNB ou à promouvoir les exportations !³⁹⁵ »

Jamais on n'a demandé ce que pense ce peuple. Voilà où retrouver l'opinion du peuple : dans ses pratiques, "populaires ou informelles" ; elles portent le projet de la demande en développement.

Les stratégies usuelles des acteurs d'en bas servent pour réaffirmer leur capacité de résistance, pour se tailler une certaine autonomie et s'assurer d'une dignité de vie. Elles sont les dispositifs-mêmes de la propriété de résilience portée par les systèmes humains. Si elles peuvent se traduire par la dérobade, la ruse, l'esquive ou le simulacre³⁹⁶, elles peuvent aussi s'identifier à des simples stratégies de survie ou à des tentatives de réinvention d'une identité pouvant revêtir des formes négatives complexes comme des mouvements ethniques agressifs ou de fondamentalisme sectaire³⁹⁷. Dans d'autres cas, l'identité territoriale peut se réaliser de façon positive, par exemple de comportements ethniques d'émulation et non d'agression, à la manière de ce que relève Willame dans les initiatives observées chez les Nande en RD Congo et chez les Bamileke au Cameroun³⁹⁸.

³⁹¹ LAUTIER, B., « Economie informelle », in : J.-L. LAVILLE et A. D. CATTANI, éd., *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris, p. 175-182, p. 175.

³⁹² SCOTT, J. C., *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, Londres, Yale University Press, 1985, p. 31.

³⁹³ LAUTIER, B., 2005, *op. cit.*, p. 175.

³⁹⁴ HARDT, M. et NEGRI ANTONIO, *Empire*, Paris, Exils Éditions, 2000, p. 319- 341.

³⁹⁵ LAPEYRE, F., in : I. AMOUKOU et J.M. WAUTELET, éd., *op. cit.*, 2007, p. 127-141, p. 127.

³⁹⁶ PEEMANS, J.-P. et al., *Stabilité politique, ethnicité et dimensions socio-économiques de la gouvernamentalité locale*, Bruxelles, Administration Générale de la Coopération au Développement, 2000, p. 118.

³⁹⁷ LAPEYRE F., in : G. FROGER, 2006, *op. cit.*, p. 1-16.

³⁹⁸ WILLAME, J.-Cl., 1996, *op. cit.*, p. 9-25.

Dans les processus de développement, le plus redoutable est cette capacité des acteurs à se créer de l'autonomie qui peut résulter à une indifférence aux initiatives proposées. Loin d'être harmonieux, ces processus sont pleins d'incertitudes, de ruptures, d'ambiguïtés et d'imprécisions. Tous les intervenants devraient y prêter une grande attention pour ainsi se rendre compte **des régulations préexistantes, de leur articulation et des conflits de régulation**. Ce n'est que la prise en compte de tous ces "non-dits" (y compris les non-dits pour instituer une réserve ...) qui permettra d'éviter ou de dompter les stratégies de défection et de se placer à l'abri du pouvoir des populations à se soustraire par la dérobade pour ainsi convaincre les individus de surmonter leur indifférence ou leur hostilité afin de participer aux initiatives de changement³⁹⁹.

Les projets d'AP tels qu'elles sont créées, notamment au Nord-est de la RD Congo, et dans leur forme revue (théoriquement) de CoCo⁴⁰⁰, auront-ils l'opportunité de reproduire ces conditions ? Il s'agit de trouver les ressources, la pertinence et la subtilité nécessaires pour gagner ce pari ; pénétrer les méandres de ces milieux déjà meurtris par la raréfaction des ressources afin de découvrir les régulations et comprendre les conflits qui les émaillent tout en les entretenant. Tel est le défi de ces projets de conservation pour susciter l'adhésion des populations et espérer contribuer à une dynamique de développement local.

1.7.Des régulations sociales dans le contexte d'étude

Généralement, en observant des sociétés, ce sont les structures et leurs organisations qui importent et en constituent les facteurs qualificatifs ; et d'emblée ces structures apparaissent naturelles, comme allant de soi. On ne s'aperçoit pas vite que ces systèmes organisés sont des constructions humaines. Il apparaît ainsi normal de distinguer les sociétés primitives des sociétés modernes.

1.7.1. Des éléments théoriques

Alors que l'opinion générale semblait affirmer la prédominance de l'intuition chez les "primitifs" et d'accorder la rationalité aux seuls modernes, nombreux sont ceux qui se rendent compte, à l'instar de Levy-Bruhl, de la gravité de la fausseté d'une telle assertion et s'en détournent :

« J'avais déjà mis beaucoup d'eau dans mon vin [...] J'abandonne une hypothèse mal fondée [...] Je ne parle plus d'un caractère prélogique de la mentalité primitive [...] Du point de vue strictement logique, aucune différence essentielle entre la mentalité primitive et la nôtre. Dans tout ce qui touche à l'expérience courante ordinaire, transactions de toutes sortes, vie politique, économique, usage de la numérotation, etc., ils se comportent d'une façon qui implique le même usage de leurs facultés que nous faisons des nôtres [...] J'affirmerai, une fois de plus que la structure logique de l'esprit est la même chez tous les hommes et que, par conséquent, les "primitifs", tout comme nous, rejettent la contradiction quand ils l'aperçoivent⁴⁰¹. »

Du coup, les systèmes d'organisation ne sont plus vus comme donnés, il importe de les regarder de l'intérieur, dans leurs constructions. Les modèles de poursuite d'une rationalité unique et totalitaire – surtout affectionnés par les spécialistes en "management" – perdent alors leur légitimité. La nécessité s'impose de déconstruire ces systèmes pour mettre en évidence les modes d'élaboration de différentes structures d'organisation et en conclure de la possibilité des rationalités "multiples", qui restent, dans leur état, limitées et procédurales, problématisables, discutables et révocables⁴⁰².

³⁹⁹ LAPEYRE, F., in : I. AMOUKOU ET J.M. WAUTELET, éd., *op. cit.*, 2007, p. 127-141, p. 135.

⁴⁰⁰ http://www.ICCNRDC.cd/travail_communaire.http, consulté le 26 juin 2008.

⁴⁰¹ LÉVY-BRUHL, L., Carnets, dans : *Revue philosophique*, n°s 7-9, juillet - septembre 1947.

⁴⁰² FRIEDBERG, E., *op. cit.*, p. 54.

Crozier et Friedberg révèlent la part irréductible de liberté des acteurs dans toute relation de pouvoir, le caractère non naturel des systèmes organisés et l'opportunisme des stratégies humaines :

« [...] l'acteur et le système forment deux pôles opposés. [...] L'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer. C'est de la juxtaposition de ces deux logiques que naissent les contraintes de l'action organisée [...] »⁴⁰³

Si dans certaines organisations, comme dans le monde des entreprises, des rationalités opposées peuvent être difficilement démontrées, elles sont les mêmes qui se cachent derrière l'apparente domination de la rationalité du profit. La remarquable différence entre les rationalités des ingénieurs de production, des commerciaux, des financiers, des hommes de la recherche se traduit par la lutte complexe entre ces groupes, laquelle lutte a des raisons structurelles et se développe en jeux très organisés, mais c'est avant tout une lutte entre des rationalités. C'est pourquoi elle est tout d'abord une lutte sur la définition du problème, c'est-à-dire sur la rationalité qui s'appliquera. C'est là même la justification de l'extrême importance que les acteurs accordent aux définitions des compétences et aux libellés de problèmes, autrement cette importance serait absurde et incompréhensible⁴⁰⁴.

De la même manière, sur le terrain d'investigation dans ce travail, les rationalités des divers acteurs en place ne doivent que se trouver fort différentes. Il en va ainsi des rationalités suivies par les agriculteurs, les chefs terriens, les commerçants, les clergés, les agents des ONG et des institutions de conservation, les fonctionnaires et administratifs, les politiques, etc.

Avant l'implantation des AP dans la région étudiée, si les initiateurs ont trouvé une nature à conserver, c'est qu'il a existé sur ce territoire une organisation capable de tenir, tout au moins jusqu'à ce moment, une certaine "harmonie" – résultante des tensions en jeu, en apparence stabilisée – entre ses occupants, c'est-à-dire cette façon de vivre ensemble "homme-nature". Cette structuration a été "naturalisée" par l'histoire de la région, sa coutume et ses croyances au point de paraître évidente ; elle est d'abord une construction humaine. C'est la même qui a orienté les acteurs et circonscrit leur liberté et leurs capacités d'action pour ainsi rendre possible l'harmonie constatée. Avant donc de critiquer cette organisation et d'en proposer de nouvelles, il importait de la connaître, d'en comprendre la logique et la rationalité propres en s'interrogeant sur les problèmes que les hommes ont tenté de résoudre à travers elle et sur les difficultés et contraintes qui en résultent⁴⁰⁵.

Sans cette précaution, en espérant vouloir préserver la nature, on risquerait d'aboutir à cet "effet pervers" ou contre-intuitif : plutôt la destruction de la nature, comme ces effets inattendus, non voulus et aberrants sur le plan collectif d'une multitude de choix individuels autonomes et, pourtant, chacun à son niveau et dans son cadre, parfaitement rationnels. C'est là, justement, l'opposition entre les orientations et les intuitions des acteurs et l'effet d'ensemble de leurs comportements dans le temps, ce mécanisme fondamental qui fait qu'en voulant le bien nous réalisons le mal⁴⁰⁶.

Mais pour en arriver là, à la création des AP, traiter l'organisation rencontrée sur place non pas comme une donnée naturelle dont l'existence irait de soi, mais comme un problème à expliquer, imposait de partir de ce postulat heuristique de base qui commande toute démarche :

*« Si aberrants, contradictoires et dépourvus de sens qu'ils paraissent de prime abord : **tous les phénomènes qu'on observe ont un sens et correspondent à une rationalité à partir du***

⁴⁰³ CROZIER, M. et E. FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, p. 11.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 364.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 17.

moment où ils existent. Et le propre du travail du chercheur, c'est précisément de rechercher et de trouver le "sens profond" qui souvent se cache derrière le "sens" et le "non sens" apparents, en découvrant les contraintes particulières par rapport auxquelles des conduites et réactions apparemment "irrationnelles" ne le sont plus⁴⁰⁷. »

1.7.2. Des régulations autour du foncier

Vlassenroot et Raeymaekers rapportent, au Nord-Kivu, des traditions dont la terre est la base de l'ordre rural social. Chez les Hunde au Masisi, un système de bail foncier, dans lequel le droit d'usage accordé au paysan est compensé par sa loyauté au chef coutumier, est au centre de la régulation. C'est le principe de *mutulo*, base structurelle de l'économie morale locale. Le paysan y trouve son intégration et donc sa sécurité tandis que le *mwami* du pouvoir. La terre est non-aliénable, elle est gardée, pour la communauté, par ses chefs coutumiers. Aucun sujet ne peut prétendre légitimement posséder une terre même si sa famille a cultivé la parcelle pendant plusieurs générations. Lorsqu'un homme défriche des terres vierges, il ne fait qu'étendre en fait le domaine collectif⁴⁰⁸.

Le même rôle primordial de la terre dans la régulation sociale est souligné chez les Nande en région de Butembo⁴⁰⁹. Un système de bail foncier analogue à celui retrouvé chez les Hunde subsiste bien chez les Nande. La régulation est assurée par le principe de *muhako*, équivalent du *mutulo*. Comme fondement, il traduit le système d'organisation sociale et politique de la société. La terre étant la base de la vie traditionnelle, les pouvoirs politique et économique y sont liés. L'expression du *mwami* Kighombwe en donne toute la signification : « *ovukama vutawite kitaka ni vwa vusa* » ; ce qui, littéralement, veut dire : « *un pouvoir sans terre n'en est pas un* »⁴¹⁰.

En plus, ces principes de régulation – des règles qui accompagnent la récolte, le cheminement et la redistribution de cette "redevance", *muhako* – émanent des conceptions ancrées dans la tradition et sont vécus comme des faits culturels. Ainsi, par exemple chez les Nande, Kitakya note que la répartition des fonctions sociopolitiques – liée à ce système de *muhako* – entre les différents clans est la source de leurs relations d'interdépendance. En formant des espaces de rencontre supra-claniques, des relations de solidarité, de coopération, d'entraide, de complémentarité sur les plans religieux, rituel et économique sont alors tissées pour assurer une convivialité dans la vie affective de l'ensemble⁴¹¹. Les rôles comme les statuts des différents clans y sont bien définis ; cependant ces fonctions et prérogatives coutumières à connotation rituelle et sacrée ne sont opérationnelles et effectives que lorsqu'elles sont régulièrement ressourcées sur les sites sacrés coutumiers⁴¹².

D'autres auteurs retrouvent, dans cette intégration politique et sociale chez les Nande, la sociabilité comme élément primordial dans les relations interpersonnelles. Ils attachent cette prévenance à la notion de partage du sang et de territorialité, remarquables chez les Nande traditionnels. Ceux-ci considèrent que le fait d'habiter la même entité territoriale, pour ceux dits "*avasavasa*" (traduit par "*les mêmes*" autrement dit ceux qui partagent la même entité), lie leur destin comme pour ceux qui partagent le même sang, alors dits "*avaghuma*" (traduit par "*les uns*"). Pour exprimer ce mode de régulation par exemple, la sagesse locale exige que prudence soit de mise pour tout intervenant dans leurs différends (entre "*avasavasa*" ou entre "*avaghuma*"), car ils ne doivent que se réconcilier ; leurs origines les y obligent. D'où, dans cette sagesse, les expressions : « *Avasavasa si v'endana !* »,

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 456

⁴⁰⁸ VLASSENROOT, K. et T. RAEYMAEKERS, *Conflits et transformation sociale à l'Est de la RDC*, Gent, Académia Press, 2004, p. 81.

⁴⁰⁹ MAFIKIRI TSONGO, A., 1994, *op. cit.* ; - *Id.*, "Pratiques foncières, phénomènes informels et problèmes ethniques au Kivu (Zaire)", in DE VILLERS, G., éd., *Cahiers africains*, Cédaf-l'Hamattan, n°19-20, 1996, p. 47-63. - MUWIRI, K. et KAMBALUME, K., *op. cit.*, 2002, p. 24. - NZABANDORA NDI MUBANZI, 2003, *op.cit.*, p. 88

⁴¹⁰ KITAKYA, P., *op. cit.*, 2007, p. 91.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 90.

⁴¹² NZABANDORA NDI MUBANZI, *op.cit.*, p. 88

littéralement : "ceux qui partagent une même entité ne peuvent que se chamailler" ; « *avaghuma si ve lwa* », pour dire "ceux qui partagent le même sang ne peuvent jamais se battre"⁴¹³.

Au vu de ces pratiques, profondément ancrées dans la tradition locale, et devenues par ce biais un patrimoine culturel, il y a lieu de se demander si ces peuples n'ont pas compris plus tôt ces valeurs retrouvées à l'origine du courant de recherche et d'action (le mouvement des relations humaines) :

« *L'individu n'est pas mû uniquement par l'appétit du gain, il est motivé aussi par son affectivité et par ses besoins psychologiques plus ou moins conscients. "Il n'est pas qu'une main, il est aussi un cœur"*⁴¹⁴. »

Dans le fond de ces pratiques, la priorité est accordée à la survie harmonieuse du groupe ; le pouvoir en est conçu de cette façon. Plutôt il est un service rendu/échangé pour la survie de tous, donc **un mode de régulation sociale du groupe basé sur la (re)création permanente du "lien social"**. Le pouvoir est alors, en réalité, exercé par toute la collectivité au moyen du dialogue et de la palabre. Comme le rappelle cet adage : « *o'mwami ni valume* », dont la traduction littérale "le chef ce sont les hommes", traduirait bien cette conception du pouvoir.

Dans ces conditions, de nombreux éléments de régulations sont à observer pour maintenir cet ordre des choses. Autour de la terre, ce capital foncier constituant le nerf même du pouvoir, des normes devenues automatiques et apparemment presque naturelles assurent la cohésion du groupe. À l'exemple de ce que relèvent Vlassenroot et Raeymaekers chez les Hunde, ici aussi la terre est une propriété inaliénable. Ce qu'on appellerait "la législation coutumière" du foncier n'admet pas la vente des terres. **Sa réglementation n'a pour finalité que la cohésion du groupe**. Il reste difficile de déterminer précisément qui est le vrai propriétaire des terres. Ceci d'autant plus que même le chef coutumier terrien n'est qu'un gardien et finalement la parcelle de terre appartient au cultivateur qui doit la mettre en valeur et payer le fermage – *muhako* – à son chef qui en est le protecteur. Ni l'utilisateur, ni le gardien des terres, personne n'est autorisé à les vendre, ils sont tous des usufruitiers. Les régulations locales reconnaissent l'appartenance de la terre aux seuls ancêtres.

On ne soulignera jamais assez, font remarquer Crozier et Friedberg, pas plus que l'existence d'une organisation, celle d'un groupe ne saurait être considérée comme une donnée naturelle allant de soi. Ces groupes sont une construction sociale qui n'existe et perdure que pour autant qu'ils peuvent s'appuyer sur des mécanismes permettant d'intégrer les stratégies et les orientations différentes des individus-membres et de réguler ainsi leurs conduites et interactions. Ce sont ces mécanismes qui bâtissent la capacité collective du groupe. Et celle-là, au même titre que les données de la situation, commande son comportement en restreignant ou au contraire, en élargissant l'éventail des choix effectivement réalisables⁴¹⁵.

Autant que cette arrogance qu'on peut reprocher à la situation qui a caractérisé la création des AP – procéder à un changement de statuts de terres, centre de pouvoir, en faisant table rase des considérations antérieures –, il est tout aussi impérieux de prévenir le danger que courent les réformes préconisées aujourd'hui dans la conservation sur ce territoire. S'il est un fait accepté de nombreux (en commençant par l'institution officielle chargée de cette conservation, l'ICCN⁴¹⁶) que les échecs répétés enregistrés dans le passé résultent essentiellement des stratégies d'interventions exclusives, l'intégration des populations dans le système de conservation, par les méthodes prônées de CoCo, ne va pas et n'ira pas aussi de soi.

⁴¹³ MUWIRI, K. et KAMABLUME K., *op.cit.*, p.35.

⁴¹⁴ E. FRIEDBERG, *op. cit.*, p. 36.

⁴¹⁵ CROZIER, M. et E. FRIEDBERG, *op. cit.*, 1977, p. 215.

⁴¹⁶ ICCN, 2008, *op. cit.*, p. 6.

Pendant près d'un siècle de cohabitation AP-populations, malgré qu'elle soit difficile, nécessairement qu'elles se sont trouvées d'autres formes d'adaptations à la situation, une sorte de "vivre ensemble", bien que ces ajustements soient des équilibres précaires, fragiles et transitoires. Ce sont cette précarité et cette fragilité qui font peser sur les AP des menaces les plus sérieuses ; le cas échéant, elles pourront aboutir à l'implosion du système.

Il est alors compréhensible de voir les officiels envisager des nouvelles stratégies de conservation. Cette volonté, du moins la déclaration d'intentions, de chercher à faire participer les populations à la conservation n'est pas un cadeau qui leur est apporté. À l'inverse, elle traduit la prise au sérieux, par ces officiels, des menaces réelles que représente le redéploiement, de façon autonome, des systèmes sociaux locaux. Sinon, la conservation établie ferait seul sa route. D'où la crainte d'une manipulation que suscitent ces dispositifs de participation imposés (à leurs inventeurs) par l'indocilité du local⁴¹⁷.

Ce qui, au départ de la création des AP, a été une perturbation des systèmes sociaux préétablis, constitue le système actuel de conservation. Par une sorte de retournement et échange de rôles, ce dernier redoute les perturbations en retour que lui imposent visiblement des mécanismes de régulation qui tendent à faire revenir les premiers systèmes sociaux de ce territoire, des mécanismes de résilience sociale. Ces derniers n'expriment-ils pas seulement la propriété des systèmes humains repérée par Crozier et Friedberg : une tendance à revenir, même pendant des périodes relativement longues, à l'équilibre auquel postulent leurs structurations ?⁴¹⁸

Comprise de façon conceptuelle, comme étant « *la capacité d'un système à pouvoir intégrer dans son fonctionnement une perturbation, sans pour autant changer de structure qualitative* », la résilience⁴¹⁹ porte des définitions opérationnelles plus ou moins distinctes selon le domaine d'usage du concept. Dans les systèmes vivants elle est connue comme : « *la propriété physiologique de rechercher et de maintenir en permanence sa propre "homéostasie"*⁴²⁰ », c'est-à-dire la faculté de rebondir (à la manière d'un système élastique) suite aux difficultés ; bref la "lutte pour la vie". Elle résulte alors d'une régulation métabolique (catabolisme et anabolisme ; des forces destructrices et constructrices) correspondant à un maintien forcé de l'homéostasie du système⁴²¹.

De façon similaire, appliquée aux systèmes sociaux (plus complexes), la résilience est définie comme : « *la capacité d'un système à maintenir ou à rétablir un niveau de fonctionnement acceptable malgré des perturbations ou des défaillances*⁴²². » Par sa complexité, le système est formé de plusieurs niveaux constitués d'ensembles fonctionnels qui ont chacun un rôle dans la fourniture d'un extrant pour le système global. Chaque ensemble fonctionnel est ensuite lui-même formé d'éléments matériels ou immatériels, des éléments de gestion ou de contrôle qui ont chacun une fonction précise dans l'ensemble fonctionnel. C'est l'ensemble coordonné de tous ces éléments organisés au sein d'ensembles fonctionnels selon des objectifs communs qui constitue le système⁴²³.

Pour arriver à rétablir son niveau de fonctionnement acceptable, le système est organisé de façon que chaque niveau supérieur de complexité qui émerge de différents niveaux subalternes contient les arrangements de ceux sur lesquels il s'est construit, les niveaux inférieurs servant souvent "d'archives

⁴¹⁷ LAPEYRE, F., in G. FROGER, éd., 2006, *op. cit.*, p. 8.

⁴¹⁸ CROZIER, M. et E. FRIEDBERG, *op. cit.*, 1977, p. 284.

⁴¹⁹ HOLLING, C. S., *Resilience and Stability of Ecological Systems*, Vancouver, IRE-UBC, 1973 [pdf] ; retrouvé sur <http://www.iiasa.ac.at/Admin/PUB/Documents/RP-73-003.pdf>, page consultée le 13 juin 2011.

⁴²⁰ Les réactions physiologiques coordonnées qui maintiennent la plupart des équilibres dynamiques du corps sont si complexes et si particulières aux organismes vivants qu'il a été suggéré qu'une désignation particulière soit employée pour ces réactions : celle d'homéostasie. (Cannon, 1946 cité par Baillet, 2003 ; in : RIEDEL, M., 2006).

⁴²¹ RIEDEL, M., « Le potentiel d'adaptation et de résistance au stress des organisations », *Les cahiers des dynamiques sociales et de la recherche-action*, de février 2006, retrouvé sur <http://www.cedrea.net/Le-potentiel-d-adaptation-et-de>, site consulté le 27 mai 2011.

⁴²² ROBERT, B., Y. HÉMOND et G. YAN, « L'évaluation de la résilience organisationnelle », *Télescope*, vol. 16, n° 2, 2010, p. 131-153.

⁴²³ *Ibid.*

évolutives" aux niveaux supérieurs, tout en faisant leur synthèse et en ajoutant leur propre fragrance d'émergence. C'est en considérant ces niveaux de complexité systémique qu'il est possible de concevoir "l'ouverture" du système sur un plan informationnel. Cette ouverture lui donne l'opportunité de s'adapter à l'évolution de son environnement par acquisition et traitement de l'information que lui procurent les niveaux sous et sus-jacents. Cette adaptation induite par l'ouverture du système nécessite tout de même une relative stabilité de la structure ayant pour fonction le traitement de l'information. Le système cherchera donc à maintenir de manière simultanée, au mieux et le plus longtemps possible, son homéostasie⁴²⁴.

De plus en plus, de nos jours, dans un contexte de forte sensibilité des organisations aux perturbations de toute envergure, afin de modifier la manière d'aborder la continuité des affaires, la planification et la préparation face aux mesures d'urgence (face à des catastrophes par exemple), la résilience est vue comme la capacité d'anticiper une perturbation, d'y résister en s'adaptant et de se rétablir en retrouvant le plus possible l'état d'avant la perturbation. En intégrant la notion d'anticipation, la résilience organisationnelle se caractérise sous quatre axes : éviter les perturbations (anticipation), résister aux perturbations, s'adapter et se relever. Les concepts qui en ressortent sont alors la connaissance de l'environnement, le niveau de préparation, l'anticipation des perturbations, la capacité de déploiement des ressources, le degré d'adaptation et la capacité de rétablissement⁴²⁵.

La même propriété a été identifiée dans les systèmes sociaux par Barel quand il parle de cette sorte de pouvoir "néguentropique" qui fait que le système soit reconnu pour tel, avec cette faculté apparente ou réelle d'auto-production et d'auto-reproduction. Par cette propriété, tout se passe comme si un système possédait un dynamisme propre lui permettant de résister un temps aux forces de destruction qu'il subit, la résilience. Comme il le convient, toute la théorie des systèmes est au fond une série de variations sur cette propriété étonnante que Weiss (et al.) s'efforcent de formuler :

« On reconnaît un système au fait que sa variance globale est moindre que la somme des variances de ses composantes : ou bien encore qu'un système a un "comportement" qui lui permet, après perturbation, de recréer les conditions de son équilibre et de sa stabilité⁴²⁶. »

Dans le contexte de cette étude, si les nouvelles méthodes de CoCo sont adoptées seulement pour pallier ou pour anticiper ces perturbations, cette forme de stratégies de cloisonnement du système⁴²⁷ ne pourra que se heurter à une impasse. Loin d'échapper à la confrontation, inévitable d'ailleurs, la connaissance approfondie des nouveaux systèmes qui se sont reformés du côté des populations peut s'avérer bénéfique. Ainsi des questions du genre :

- Quels sont les nouveaux acteurs qui forment les systèmes sociaux en place ?
- Comment sont-ils organisés et quelles sont les configurations des structures actuelles ?
- Quels sont les soubassements de la nouvelle structure du pouvoir ? Etc.,

peuvent contribuer à la compréhension des logiques en application dans ces systèmes. Elles permettraient d'élucider les problèmes que les populations tentent de résoudre à travers ces logiques et d'entrevoir les contraintes qui guettent les nouveaux dispositifs de la conservation.

C'est au prix de ces contraintes qu'un éventuel changement (intégrant la participation des populations) peut être envisagé de nos jours. Bref, il importe maintenant autant qu'il aurait fallu, à la création de ces AP, de mener des investigations pour comprendre les nouvelles structures et les régulations qui régissent les organisations sociales locales.

⁴²⁴ RIEDEL, M., *op. cit.*

⁴²⁵ ROBERT, B., Y. HÉMOND et G. YAN, 2010, *op. cit.*

⁴²⁶ BAREL, Y., *Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*, Grenoble, PUG, 1989, p. 170, 171.

⁴²⁷ *Ibid.*, p.271.

Cependant, sans se faire des nouvelles illusions scientifiques et/ou technocratiques, il est nécessaire, tout le temps, de se rappeler et de garder à l'esprit la remarque :

« Il n'y a pas de systèmes sociaux entièrement réglés ou contrôlés. Les acteurs qui les composent ne peuvent jamais être réduits à des fonctions abstraites et désincarnées. Ils disposent d'une marge de liberté qu'ils utilisent de façon stratégique dans leurs interactions avec les autres. La persistance de cette liberté défait les réglages les plus savants, faisant du pouvoir en tant que médiation commune des stratégies divergentes le mécanisme central et inéluctable de régulation de l'ensemble⁴²⁸. »

Ainsi des nouvelles configurations souhaitées (avec la participation des communautés) ne peuvent prétendre résulter ni du déroulement majestueux de l'histoire dont la narration veut ignorer les régulations préexistantes ni de la mise en œuvre d'un mode d'organisation "rationnel" et "prêt à porter". Les intervenants seraient rattrapés par cette loi de la liberté irréductible des acteurs retrouvée dans tout système humain. Malgré les contraintes, ces acteurs trouveront toujours des astuces et des marges pour contourner et dérégler les serrages, même les plus tenaces.

Tout comme la contrainte, la manipulation ne peut pas non plus, contenir la liberté des acteurs. Deux voies restent ouvertes au changement. D'abord l'action sur les hommes, elle utilise par exemple la formation technique et humaine, la politique de recrutement, de promotion et de gestion du personnel et s'appuie du point de vue scientifique sur la psychosociologie. Puis l'action sur les structures, elle se guide sur le ou les modèle(s) rationnel(s) à partir des données de la technologie, de l'organisation scientifique du travail, etc. On ne peut développer une action de changement durable qu'en associant étroitement les deux actions dans la même stratégie⁴²⁹.

Le changement ne peut donc se comprendre que comme un processus de création collective à travers lequel les membres d'une collectivité donnée apprennent ensemble, c'est-à-dire inventent et fixent des nouvelles façons de jouer le jeu social de coopération et du conflit, bref, une nouvelle praxis sociale, et acquièrent les capacités cognitives et organisationnelles correspondantes. C'est un processus d'apprentissage collectif permettant d'instituer des nouveaux construits d'action collective qui créent et expriment à la fois une nouvelle structuration des champs⁴³⁰.

1.8. Conclusion partielle

Comme science physique, la géomorphologie décrit et explique l'ensemble des traits physiques actuels des milieux dans leur évolution. Ces reliefs sont le premier élément d'identification des milieux. Elles interviennent à la fois dans la constitution de leur différence et de leur identité. Ainsi les éléments du climat (température, précipitations, insolation, vents, etc.), les sols, la végétation, donnent des critères qui permettent d'en tracer les limites et d'en décrire les caractères. Les différentes variables combinées produisent une grande hétérogénéité des situations locales.

Les sciences sociales en amènent plus. Les milieux ne sont plus compris simplement dans leur conformation physique mais sont et sont surtout vus dans leurs rapports d'intérêts (viabilité ou exploitabilité) avec l'homme. Ils deviennent des milieux d'influence humaine. L'identification et la différenciation des milieux, processus déjà marqué par les conditions physiques, est complété et accentué par l'impact divers – le marquage par une empreinte – de l'homme. Ce dernier apporte un élément additionnel et décisif de spécialisation. Les hommes marquent le milieu qu'ils produisent en

⁴²⁸ CROZIER, M. et E. FRIEDBERG, *op. cit.*, 1977, p. 29.

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 416.

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 35.

territoire. Parfois, l'intervention de ce dernier peut engendrer des dynamiques de transformation qui prennent des allures de dégradation irréversible des milieux⁴³¹.

Au stade actuel, il me semble hasardeux de concevoir encore des milieux qui soient seulement "naturels" et/ou sans influence humaine. Tous ont connu, de manière inégale, l'effet de l'homme. Les écosystèmes connus et rencontrés aujourd'hui, même les forêts réputées les plus impénétrables des tropiques et des fonds marins connus les plus abyssaux, ont subi l'influence anthropique. Ils sont le produit d'une évolution des effets d'interactions physiques et humaines combinées. Ceci d'autant plus que même les cas identifiés de climax ont atteint l'état "d'équilibre transitoire" constaté en assimilant et en intégrant l'intervention, si modérée soit-elle, de l'homme. C'est la confirmation faite par Weber : « *La "nature" est un miroir social* »⁴³².

Qu'en est-il alors de la préservation de la nature ?

Les débats, encore loin d'être clôturés, les discussions prenant des allures divergentes, sur les questions de l'environnement n'autorisent ni ne permettent des prises de position nettes et tranchées. En devenant de plus en plus complexe, la notion de l'environnement semble perdre d'objectivité marquée. Elle n'offre pas un cadre favorable à des positions radicales.

Au vu du cortège des misères qu'ils charrient, les projets de conservation de la nature par éviction des populations de la gestion de ressources sont souvent qualifiés d'erreurs de l'histoire de la conservation. Ils paraissent moins modérés, ceux qui taxent l'outil privilégié qui a servi dans la conservation de nature au XX^e siècle, l'Aire Naturelle Protégée – cette forme de sanctuarisation des morceaux de la planète – de relever d'une "vaste sottise"⁴³³.

Plus grave encore, est cette connotation de plan machiavélique, d'un vaste complot qui semble davantage coller à ce type de conservation ; une sorte de "Darwinisme" planifié. En rappelant cette entreprise d'occidentalisation du monde, le "capitaliste" dévoué, se prive de ne donner aucune frontière à ses exploitations. Il n'a pas tardé de franchir toutes les limites pour constituer un danger pour lui-même. Par cette aire naturelle protégée, des riches vivant à l'occidentale et polluant la planète, veulent-ils trouver et installer leurs poumons sous les tropiques ?

D'une part, la visée de la protection de l'environnement est sans doute la reproduction des milieux encore viables, ou en mieux plus vivables pour l'homme. Mais aussi le nœud du problème réside à la frontière qui marque le début de la nocivité. Où et quand commencent les "dégradations" des milieux ? La notion de seuil de tolérance en constitue l'expression même de l'ambiguïté.

D'autre part, le sens où se penche la balance des rudes effets des grands fléaux du siècle et du moment peut susciter des questions : quand ce sont les "plus faibles", les "pauvres" qui en pâtissent. Le réchauffement de la planète, tant redouté, sera encore plus sévère sur les tropiques. Les pandémies du siècle (le paludisme, le Sida, etc.) ont été et seront encore plus dévastatrices pour les "pauvres". Ils sont les mêmes qui seront le plus affectés par les effets de l'effondrement des fondements du "*fameux marché autorégulateur*" ! Des exemples pullulent au point qu'on se dirait : **"la nature ne serait-elle pas entrain de faire son ménage ? Une élimination des plus faibles ?"**

De toutes les tendances retrouvées, l'autoprotection semble au centre des philosophies. Que l'homme se réalise dans la nature, qu'il se croît affranchi ou qu'il s'y prenne au centre, ce sont les approches qui changent mais sa protection s'accomplirait en même temps que celle de la nature.

⁴³¹ KOECHLIN, J., « Conditions écologiques et facteurs de dégradation du milieu », in Cl. RAYNAUT, ed., *Sahels : Diversité et dynamiques des relations sociétés - nature*, Paris, Karthala, 1997, p. 35.

⁴³² WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 1-21.

⁴³³ GAY, P., *op. cit.*, p. 67.

Tout comme les projets de protection de l'environnement conçus à l'occidentale, les manifestations paysannes exprimées dans toutes ces pratiques appelées populaires ne visent qu'à assurer une redéfinition des rapports de l'homme à la nature, à produire des nouvelles règles de survie.

Sur les terrains d'application de la conservation, de la confrontation des différentes logiques de "survivance", souvent divergentes, résulte de conflits. C'est le mode de gestion de ces conflits qui déterminera le sort de la conservation. Même les nouvelles formes préconisées, dites centrées sur la participation, n'échapperaient pas à la règle. Au lieu d'imaginer une victoire d'un camp comme de l'autre (des dominants comme des dominés), il serait mieux, dans la gestion de ces conflits, de reconsidérer tous les acteurs mis en place avec leurs logiques pour un débat engagé. De toute évidence, le défi permanent reste les capacités nécessaires de créer cet espace de débat sincère, indispensable à une "gestion responsable" des nouveaux conflits.

Sans se faire des complexes scientifiques et/ou technocratiques, les nouvelles configurations ne peuvent résulter que du processus de gestion des conflits par le débat à engager entre tous les acteurs. Le changement ne peut donc se comprendre que comme un processus d'apprentissage collectif des nouvelles façons de jouer le jeu social de coopération et du conflit.

Des limites de gestion technoscientifique ou traditionnelle de la nature

L'objet d'attrait à l'origine de cette recherche de thèse est l'émergence et la persistance des conflits, tournés souvent en violences, autour des AP – notamment autour du PNVi – en région de Butembo. Ces conflits de ressources naturelles portent une signification double, en ne considérant que les principaux protagonistes : les structures officielles de la conservation et les populations locales.

En même temps que cette escalade d'oppositions obstinées constitue des difficultés sérieuses auxquelles sont confrontées les structures de conservation de la nature dans la région, elle traduit tout autant les limites de ce système de conservation, compris comme mode de protection de l'environnement. Ces conflits acharnés jettent définitivement le discrédit sur ce mode de gestion de la nature basée uniquement sur des présupposés et/ou connaissances techniques ou scientifiques.

Tout comme du côté des populations, ces antagonismes persistants montrent la ténacité avec laquelle ces paysans revendiquent les espaces protégés, ils expriment tout aussi le malaise qui se vit sur les terres leur reconnues comme domaine de vie. C'est-à-dire, ce sont les déséquilibres survenus en plein milieu paysan qui ne permettent plus à ses occupants de se contenir sur les espaces de vie (leur reconnus). C'est ce qui les oblige à franchir, à tord ou à raison – et malgré la contrainte –, les frontières fixées entre leur domaine de vie et celui de la protection. Le système de conservation de leur milieu de vie connaît aussi bien, de nos jours, des limites.

Ainsi la gestion technoscientifique de la nature tout comme la gestion traditionnelle de la nature, sur ce territoire, connaissent et se retrouvent en crise. L'expression de cette double crise constitue la deuxième partie de cette thèse, répartie en trois chapitres (chap. 2, chap. 3 et chap. 4). Tandis que les chapitres 2 et 3 montrent l'établissement progressif de la crise sur les AP – depuis leur création jusqu'à nos jours – ainsi que l'implication de ce processus à la fois sur l'état de conservation des AP et surtout sur la paysannerie, le chapitre 4 revient sur les traditions de conservation dans la région.

Les chapitres 2 et 3 se veulent une réponse au premier objectif de cette recherche : les mécanismes de conversion des AP en espaces disputés. Le chapitre 2 retrace l'histoire des parcs nationaux dans la région (spécialement le PNVi et en moindre mesure le PNM). Il montre les origines et les évolutions des conflits – aux zones étudiées – qui ont transformé les Parcs nationaux en domaines querellés. Dans le même ordre, le chapitre 3 relate les événements majeurs survenus sur le champ de la conservation des autres réserves naturelles dans la région. Il commence par décrire la vie des anciennes réserves, essentiellement transformées – elles aussi – en espaces disputés, avant d'observer la dynamique des nouvelles formes de réserves récemment créées et/ou en cours d'implantation.

La chapitre 4, tout en montrant les limites du système de la tradition dans la conservation, se veut amorcer la question des potentialités – notamment culturelles – que la région peut proposer à la conservation. Il explore, en fond, les symboles de la tradition en établissant leurs avantages ainsi que leurs limitations quant au potentiel qu'ils représentent pour la conservation de la nature dans le contexte actuel de la région étudiée.

Chap. 2. : LA CRISE DES PARCS NATIONAUX

Les conflits des parcs nationaux ne résultent pas d'une "génération spontanée". En fait, les faits ne sont pas des faits en soi, c'est nous qui les rendons faits" en les dotant d'un sens. Comme le précise Friedberg : « *en dehors de l'action des acteurs, il n'y a pas de données en soi*⁴³⁴. »

C'est avec ces considérations de base que sont présentés des faits marquant la vie des parcs nationaux en région de Butembo, une vie particulièrement mouvementée pour le PNVi. Ces faits traduisent les interactions entre les populations et les systèmes de conservation, la gouvernance environnementale ici appliquée, les différents rapports entretenus entre les humains et la nature, etc.

2.1. Les conflits et les acteurs autour du Parc National des Virunga (PNVi)

Le contexte actuel est le résultat d'un processus permanent d'interactions. Soumis à la pression du jeu d'acteurs les plus divers, il préfigure la configuration du prochain contexte qui sera, lui aussi comme le précédent, transitoire. C'est là que l'apparence de l'équilibre s'expose dans tout son sens.

Le mérite de l'approche historico-systémique est d'éviter le piège d'une optique partielle qui donnerait une cartographie ponctuelle, sectorielle et statique des faits ou une historiographie. Cet abord ramène dans l'analyse la prise en compte des longs processus qui ont cumulé, dans le temps et dans l'espace, des interactions multiples de phénomènes physiques et sociaux qui dessinent des contextes précis et mouvant. Tout essai de compréhension d'événements consacrant les interfaces sociétés-environnement, comme celui du processus de développement, ne devient pertinent qu'en prenant appui sur la dynamique, complexe, d'interactions, ancrée dans la dimension historique.

Le chapitre qui suit a pour vocation de satisfaire à l'exigence de cette approche historico-systémique. Il présente d'abord une tentative de recensement et une description des faits majeurs qui se sont succédé sur les territoires étudiés depuis la création du PNVi. Il s'en suit une analyse pluridisciplinaire des processus complexes dont résultent les situations actuelles. Cette globalité et cette multidisciplinarité, une analyse des faits dans leur ensemble, permet d'honorer et de dévoiler certaines des multiples facettes de l'enchevêtrement des réalités sociales. Une approche sectorielle des phénomènes de société, isolés du contexte total, ne peut déboucher qu'à une seule facette de toute une complexité de réalités à la fois sociales, technico-économiques et politiques.

2.1.1. Les origines du conflit

Dans le cas précis du PNVi, de nombreux auteurs attestent l'existence des phénomènes d'oppositions des populations depuis sa création, en 1925⁴³⁵. Le PNVi naît générant alors sa part de conflits. Les plus communes des contestations recensées dès le départ relèvent de l'implantation du parc sur un territoire déjà occupé, par endroits, par des communautés locales.

Dans la pratique de sa gestion, le Parc National Albert (PNA), devenu aujourd'hui Parc National des Virunga (PNVi), est régi comme une "zone de protection intégrale"⁴³⁶ par l'incompatibilité avec la présence humaine en son sein. Les populations étaient donc vouées à l'expulsion pour l'implantation de "l'aire naturelle protégée". En ce sens, cette conception se prête à une contradiction : si le "naturel" exclut l'homme, alors ces endroits qui étaient déjà colonisées par des communautés humaines posent le problème de l'essence-même du concept de départ.

⁴³⁴ FRIEDBERG, E., *op. cit.*, 1993, p. 120.

⁴³⁵ VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 165. NZABANDORA, N. M. J., *op. cit.*, p. 158. MUGANGU, T. et V. KATEMBO MUSHENGEZI, *op. cit.*

⁴³⁶ La zone de protection intégrale, telle que définie par l'IUCN dans les lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées, a pour objectif la protection intégrale des aires pour des fins scientifiques. Elle exclut toute présence humaine ne répondant à cet objectif. Lire : IUCN, « Les catégories de gestion », in IUCN, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, IUCN, 1994.

Alors que le premier acte de création du PNA, le décret royal du 21 avril 1925, ne reprenait que 24 000 ha limités à des zones peu ou pas peuplées, dans la région des volcans éteints (Mikeno, Karisimbi et Bisoke) qui englobent les 10 000 ha du "*Gorilla Sanctuary*" déjà créé en 1923, ce sont ses extensions qui ont été redoutables. Elles engagent, sur le champ de la conservation, des terres densément habitées. Ces terres dépouillées des communautés locales alimentent la genèse des conflits du PNVi.

L'extension du 9 juillet 1929 portant la superficie du parc à environ 200 000 ha, incorpore les localités de Kibumba, Rugari et Jomba en Territoire de Rutshuru et de Kamandi en Territoire de Lubero, pourtant déjà très peuplées⁴³⁷. Ce décret annexe au parc la zone des volcans actifs de Nyamulagira et de Nyiragongo ainsi que la réserve de chasse de la Rwindi (Réserve Albert créée depuis le 24 février 1923 dans la plaine Rwindi-Rutshuru) au sud du lac Édouard⁴³⁸. Jusque là le Parc est composé de différents secteurs encore séparés par des zones habitées. Par souci de relier ces secteurs, une autre extension est signée en date du 26 novembre 1934. Sans plus épargner les zones habitées, ce décret royal prolonge les étendues du Parc qui devient un territoire compact d'environ 390 000 ha⁴³⁹.

Une dernière extension, dont la mise en œuvre a été encore plus spectaculaire – en dimensions des terres conquises et en mode d'application – est celle du 12 novembre 1935. Ce dernier décret a été un véritable coup de force dans la conquête des terres destinées à "la réserve intégrale", le PNVi. Dans son exécution, il est retenu le recours à la force d'un ancien officier de l'armée belge, le colonel honoraire Henri Hackars. Cette extension ajoute au Parc plus de 450 000 ha délimités dans les Territoires de Beni et Lubero. Elle lui confère ses étendues actuelles évaluées à environ 790 000 ha⁴⁴⁰.

Le milieu ici visé – les zones de Mayango's, de Vuholu et de Kanyatsi-Lubiriha – est directement concerné par ce dernier décret du 12 novembre 1935. Ces zones sont incorporées dans la dernière conquête du Parc, la région constituée, dans une progression sud-nord, de la bande des terres le long de la côte occidentale du lac Édouard et de toutes ses eaux congolaises, du Mont Kyavirimu, de toute la plaine giboyeuse de la Haute-Semuliki, de la forêt équatoriale de la Moyenne-Semuliki et du versant occidental du massif du Ruwenzori. Alors que la zone de Vuholu rassemble les terres à la côte ouest du lac, le mont Kyavirimu et le début de la plaine de la haute Semuliki, la zone de Mayango's s'intercale et prend une partie de la savane de la haute-Semuliki (le secteur de Nyaleke) et une autre partie de la forêt dense de la moyenne Semuliki (le secteur Nord de Ngadi à Mbau) et la zone de Kanyatsi constitue un prolongement vers le nord-est de la plaine de la Semuliki avant d'affronter les imposants massifs du Ruwenzori(cf. Fig. 2).

Bien que les questions conflictuelles dans ces zones étudiées se posent différemment et nécessitent des examens séparés, elles partent néanmoins de points communs.

Tout d'abord les trois zones sont consacrées au Parc par la même loi, le décret royal du 12 novembre 1935. Bien plus, les extensions du Parc, vers le nord, profitent directement des mesures dites prophylactiques contre la maladie du sommeil détectée dans la région. Effectivement, la plaine de la Semuliki regorge des glossines ou mouches tsé-tsé qui sont les agents vecteurs de la trypanosomiose. Comme dit ci-haut, cette épidémie avait déjà imposé le déplacement successif de la première paroisse catholique de la région – de Karuhamba-I à Karuhamba-III – et du poste administratif de

⁴³⁷ NZABANDORA, N. M. J., *op. cit.*, p. 137.

⁴³⁸ VAN SCHUYLENBERGH, P., « Le Parc National Albert : la naissance du premier parc d'Afrique de 1925 à 1960 », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 65-74, p. 66.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 69.

⁴⁴⁰ Ce chiffre est revu à 790 000 ha et non 840 000 ha = (390 000 + 450 000) ha suite à la rétrocession de quelques terres paysannes litigieuses et de la partie rwandaise après l'accession du Congo belge à l'indépendance.

Beni de la vallée de Nyaleke – Vieux Beni – vers la ville actuelle de Beni, tout comme l'escalade, par certains des premiers occupants de la côte du lac Édouard, des monts Kyavirimu⁴⁴¹.

Au début des années 1930, les autorités médicales avaient recommandé le déplacement temporaire des habitants de la plaine vers d'autres zones, situées à l'ouest – pour les zones de Vuholu et de Mayango's – et au nord – pour la zone de Lubiriha –, considérées comme non encore infestées afin de permettre une désinfection générale de la région. C'est sur base de cette mesure contre la trypanosomiose que l'administration a décidé d'évacuer, au besoin par la force, les populations sur la côte occidentale du lac et dans les plaines de la Semuliki avant d'y étendre le Parc.

Ce que l'on sait est que lors de l'examen du projet du décret royal de 1935, portant extension du parc, le problème des droits indigènes de pêche sur le lac Édouard tout comme celui des pâturages dans la plaine de la Semuliki auraient été soulevés par quelques membres du conseil colonial. Mais ce que l'on ne connaît pas c'est le déroulement de la campagne de désinfection de la région contre la maladie du sommeil : aurait-elle eu lieu, et de quelle manière ? Ou tout simplement, les autorités coloniales se seraient-elles limitées à l'évacuation des populations ? Quant à la question des droits indigènes, la réponse de "l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge" (IPNCB) y a été sèche :

« L'extension et ses limites avaient été établies en accord avec les autorités indigènes et territoriales ; mais pour les pâturages, l'administration était devant une situation de fait : l'évacuation des éleveurs Hima (Basongora) de la plaine par ordre des autorités médicales et vétérinaires⁴⁴². »

Quelles en sont alors les conséquences et les évolutions ultérieures ? Des réponses à cette question constituent le premier volet du chapitre. Il donne l'évolution générale des conflits dans le temps avant de présenter leurs évolutions spécifiques dans les trois zones étudiées, successivement à Mayango's, à la côte Ouest du lac Édouard – zone de Vuholu – et à Kanyatsi-Lubiriha.

2.1.2. L'évolution des conflits

Rappelons que l'autorité coloniale qui a été chargée de la gestion du PNA, l'IPNCB, avait affiché clairement ses couleurs dès le départ. Pour elle, il n'était pas question de tolérer la présence de population dans la réserve intégrale. Une fois la réserve étendue, les anciens occupants ne devaient plus espérer y rester ou y revenir, peu importe la nature de l'activité préconisée par ces derniers. L'IPNCB a donc pris l'option d'une gestion policière, dès ses débuts. Le Parc ne pouvait alors compter que sur la force pour sa protection. Comme le montreront les expériences de la vie du PNVi, sa santé a étroitement dépendu de celle de l'État, surtout de ses options en matière de conservation.

Remarquons que les textes de création et de contrôle du Parc prévoyaient des enquêtes de vacance de terres et de cession des droits indigènes avant toute implantation. En exemple, l'article 4 du décret royal du 26 novembre 1934, portant création de l'IPNCB, stipule que les terres indigènes doivent être compensées par une indemnité équitable et d'autres terres de même valeur et situées à une altitude similaire. Mais en de nombreux lieux, ces mesures n'ont pas été respectées. Et par la suite, les responsables du PNA n'ont plus voulu entendre parler des revendications indigènes.

2.1.2.1. La période de la grande contestation populaire (de 1935 à 1947)

A leur expulsion, entre 1931 et 1934, notamment en zone de Vuholu, les agriculteurs et les pêcheurs Nande se sont concentrés à la lisière de ce qui devenait "la réserve intégrale" tandis que les Hima se

⁴⁴¹ VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 164.

⁴⁴² Rapport du Conseil Colonial sur le projet de décret royal relatif à l'extension du Parc National Albert. Bulletin Officiel du Congo Belge, 28^e année, n° 12 du 15 décembre 1935, p. 1311-1312.

sont réfugiés avec leurs troupeaux en Uganda. De 1932 à 1935, les indigènes se sont limités à des revendications de droits sur leurs anciens espaces de vie. Malgré le retentissement de ces réclamations relayées par l'administration coloniale locale à tous les échelons, les gestionnaires du Parc ne voulaient pas l'entendre de la même oreille.

L'illustration est donnée par le cas d'une lettre adressée au Ministre des Colonies le 28 mai 1935 par le Gouverneur Général. Ce dernier, plaidant pour la rétrocession des terres en faveur des indigènes, faisait remarquer que ceci permettrait le retour des pasteurs Hima réfugiés en Uganda, après la perte de leurs pâturages en 1932 lors de la lutte contre la maladie du sommeil. En réponse, l'IPNCB n'a fait mieux que brandir les décisions des autorités médicales pour y opposer une fin de non recevoir :

"Le comité, se basant en cela sur l'avis autorisé de Monsieur le Docteur Rodhain et des médecins ayant dirigé les Missions de la Maladie du Sommeil à la Semuliki et au lac Edouard, a estimé qu'une année d'évacuation ne suffisait pas pour éteindre les foyers de Trypanosomiasse qui avaient à peu près anéanti les populations de la région"⁴⁴³.

Plutôt, l'IPNCB présente l'extension du Parc comme une contribution majeure à la lutte contre l'épidémie de la trypanosomiasse, quoique les enquêtes médicales aient préconisé le retour des populations dans leurs villages et pêcheries en leur soumettant à des examens réguliers. D'ailleurs, il semble que les populations s'étaient accommodées aux épidémies du milieu.

Après les échecs des simples revendications de leurs droits, ces populations ayant compris que l'IPNCB était décidé à ne jamais rétrocéder leurs terres, ont envahi la "réserve intégrale". Depuis 1935, l'intransigeance des responsables du parc semble s'être retournée contre eux. Plus d'une décennie durant, ils ont vécu des assauts villageois. Malgré l'interdiction, des villages ont été rétablis dans le Parc ainsi que des pêcheries, des champs de cultures et des pâturages. On signale aussi une recrudescence du braconnage de survie, le refus de fournir des ouvriers au Parc, les assassinats des "traîtres" (acceptant la surveillance du Parc), des incendies spectaculaires et volontaires, etc.

Malgré la force de l'État colonial, les gardiens du PNA se retrouvèrent impuissants. Au fait, ils avaient en face d'eux non seulement des populations mais aussi des braconniers européens. Cependant, derrière cette dynamique d'actions d'autochtones, il faut retrouver l'administration coloniale locale qui n'hésitait pas à prendre leur défense. C'est notamment le rétablissement, en mars 1942, de quelques pêcheries traditionnelles (Lunyasenge, Kamandi, Musenda et Kisaka) par la décision du Commissaire de District, Mr De Ryck, soucieux de la précarisation des conditions de vie des indigènes interdits d'exercer leurs activités traditionnelles.

Ces mesures n'ont pas enchanté les responsables de l'IPNCB qui ont protesté violemment. Tenant à leur rigidité, preuve qu'ils n'étaient pas d'accord, ils ont établi une série des mesures très sévères pour encadrer ces pêcheries en l'occurrence : les sentiers d'accès aux pêcheries coutumières rétablies étaient décrits dans leur moindre détail et rigoureusement surveillés, au-delà de 1 km² sur lequel était autorisée la pêche, ces indigènes ne pouvaient débroussailler que sur deux hectares et demi autour de leurs pêcheries, etc. Mais cette rigueur n'a pas suffi pour empêcher un dépassement rapide par des événements souvent inattendus.

Le comble de la lassitude des gardes de la "réserve intégrale" face aux réactions des populations était atteint vers 1945. Visiblement, cette situation inconfortable les a plongés dans une impasse comme il se lit dans cet extrait du rapport de l'IPNCB :

⁴⁴³ Rapport de l'IPNCB de 1935, Archives Africaines du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume de Belgique à Bruxelles, consulté au musée de Tervuren (2006).

« [...] des difficultés ont été éprouvées par le conservateur de Mutsora. Des revendications furent formulées par des indigènes [...] en territoire de Beni, l'objet des contestations plus ou moins justifiées de la part des indigènes, désireux d'étendre leurs terres d'occupation au détriment du Parc National Albert [...] les indigènes ont opposé un refus obstiné à toute demande de céder les droits qu'ils conservent ou prétendent conserver sur les terres ayant fait l'objet d'une enquête de vacance. Ces indigènes loin de quitter ces terres en litige, ont établi en 1945 de nouveaux villages à quelques deux cents mètres à l'intérieur de nouvelles limites abornées par le Conservateur. Les nouvelles limites proposées maintenant par les indigènes, non seulement réduisent l'extension primitivement demandée à un tiers environ, mais rendent par surcroît illusoire toute efficacité de protection de la réserve par suite de sa profondeur et du libre exercice du droit de pêche qu'ils entendent conserver [...]»⁴⁴⁴ »

Comme pour avouer leur épuisement, les responsables de l'IPNCB ont été obligés de réexaminer les contentieux avec les communautés locales. Des pseudo-concessions ont été faites et refaites. Il faut citer la rétrocession d'un espace exigu aux éleveurs Hima à la lisière du Parc en 1941 et le rétablissement de quelques pêcheries traditionnelles en 1942. Les grandes restrictions qui ont accompagné ces formes de concessions n'ont nullement permis la résorption des foyers de tensions. Ces tentatives de concession, loin de donner les effets escomptés, se sont tout au contraire révélées plus pernicieuses que les problèmes à résoudre, comme montré ci-après.

De nouveaux conflits, encore plus difficiles à contenir, n'ont pas tardé à resurgir. D'un côté les communautés des pêcheurs appuyées par l'administration coloniale revendiquaient l'exercice libre des droits de pêche selon les techniques traditionnelles tout comme les éleveurs Hima se plaignaient de l'exiguïté de l'espace qui leur était rétrocédé et, de l'autre, les responsables de l'IPNCB, très soucieux de préserver "l'équilibre écologique" de la réserve ouverte à la pêche, n'arrêtaient pas de multiplier des restrictions. D'autres problèmes ont résulté d'événements inattendus comme les débordements survenus avec le surnombre des populations, accompagnant les pêcheurs revenus, à la reouverture de quelques pêcheries traditionnelles en 1942, par rapport aux prévisions de l'IPNCB. C'est le cas à Kyavinyonge le 13-01-1943 quand l'agent Van Rompaey du Territoire de Beni écrit :

« Une meilleure surveillance est malheureusement matériellement impossible. Quant aux quelques Bashu "ougandais", il fallait les accepter pour réapprendre leur métier aux Bashu qui n'avaient plus "pratiqué" ce métier depuis dix ans. Ceux qui étaient restés chez-nous étaient plutôt des aide-pêcheurs. Les vrais pêcheurs étaient tous partis en Uganda⁴⁴⁵. »

Même dans les rangs des colons, de grandes confusions étaient nettes à propos de la mise en œuvre des concessions à réaliser. L'administration n'hésite plus à prendre faits et causes pour les indigènes ; la lettre de l'agent Van Rompaey, qui s'insurge contre le conservateur De Wilde, le traduit :

« Je vous admire de savoir exactement ce qui est ou n'est pas permis aux pêcheurs. En général, on a l'air d'oublier que ce sont des êtres vivants. J'espère que tout ira pour le mieux quand le pêcheur sera planté devant sa case, avec un filet au bord du lac, juste devant la pêcherie, et dans le lac une plaque de signalisation "Poissons, filets par ici" pour drainer les poissons vers le filet se trouvant entre ses mains ; ensuite un moyen automatique pour évacuer les poissons vers la montagne et ramener le produit de la vente et des vivres dans la poche des pêcheurs par une baguette magique !⁴⁴⁶ »

⁴⁴⁴ Rapport annuel de l'IPNCB exercice 1945.

⁴⁴⁵ Archives du Territoire de Beni.

⁴⁴⁶ *Ibid.*

L'IPNCB ne s'opposait pas seulement aux communautés locales, il contestait également avec autant d'obstination les activités de pêche des colons blancs dans la "réserve intégrale". En fait, depuis les années 1920, des sociétés commerciales et minières européennes avaient installé des pêcheries ainsi que des établissements portuaires et de salaison sur le lac Édouard. Les colons blancs y pêchaient pour le commerce et pour le ravitaillement de leurs ouvriers. C'est le cas de la société SHUN (Société du Haut-Uélé et du Nil) tout comme la COBELMIN (Compagnie Belge de Mines) et la MGL (Mines des Grands Lacs) qui pêchaient pour ravitailler leurs campings en poissons salés. Cette opposition ressort clairement de la lettre du Conservateur De Wilde du 12-03-1942, adressée à sa hiérarchie :

« [...] le motif principal de la réouverture des pêcheries purement indigènes est de rétablir une source normale et coutumière de ravitaillement pour la population indigène et non une industrie à caractère commercial et à but purement économique et lucratif [...]. Il ne sera pas question de la pêche commerciale. Donc pas de pêche industrielle⁴⁴⁷. »

A l'inverse, les Gouverneurs Généraux du Congo Belge, dans leurs correspondances avec le Ministère des Colonies plaidaient plutôt pour la cause des colons et des sociétés européennes ainsi que des indigènes. Ils fustigeaient un fait qu'ils considéraient inacceptable : les pêcheurs congolais réfugiés sur la côte ougandaise pêchaient du poisson revendu au Congo Belge comme produit d'importation, alors que les trois quarts des eaux de ce lac sont congolaises. Les mêmes autorités n'ont pas hésité à ouvrir les pêcheries de Vitshumbi et de Kamandi à la MGL, alors confrontée au problème d'approvisionnement de ses ouvriers soumis à l'effort de guerre (1940-1945).

Tout compte fait, les tentatives de concessions ont rendu le problème plus complexe en mettant aux prises un plus grand nombre d'acteurs : les autochtones, l'IPNCB, les sociétés commerciales et minières européennes et l'administration coloniale.

La plus grande limitation de toutes les tentatives de médiations restera le refus catégorique de cession des droits que les communautés locales exerçaient sur certaines terres. Ce refus a été le plus souvent lié à des croyances et rites spirituels locaux. La position cabrée à laquelle se sont accrochés les paysans pendant les multiples séances d'enquêtes de vacance et de cession de certaines terres serait ainsi justifiée. Nos enquêtes de juillet et août 2009 confirment ces faits, notamment en zone de Vuholu. La forte attache aux terres ancestrales est retrouvée dans ces déclarations des années 1930 :

« "Si nous vendons les terres, nous cédon en même temps le lac, chose inconcevable car ce serait le suicide de nos familles", déclaration du notable Bonge du village Isolu, 381 habitants. "Ces eaux et les terres riveraines sont, au figuré comme au propre, nos mères. Elles nous ont élevés. Nous avons bu de leur lait. Nous ne pouvons nous en priver, au risque de nous livrer, pieds et mains liés, à la pauvreté, à la misère noire et, finalement à la mort. A aucun prix nous ne les céderons", renchérit le notable Kikale Hangi, au nom de son village Mubana, 960 habitants. "Le lac est le cordon ombilical et les seins prodigieux et intarissables qui nous donnent la vie et l'entretiennent. Il est la source de notre vie et de notre prospérité. Comment peut-on l'abandonner ? ", interroge le notable Sivunava, du village Ighalika Matolu au nom de sa famille élargie forte de 274 personnes. "Si nous cédon le lac et les terres riveraines, nous ne reverrons plus nos pêcheries et nous serons coupés de nos ancêtres", ajouta le représentant des 1 432 habitants de Luongo⁴⁴⁸. »

Ce n'est qu'à la dernière enquête de 1948, que les communautés ont cédé certaines des terres demandées. Et ceci, moyennant les modifications des limites faites en 1939 en leur faveur

⁴⁴⁷ Archives du Territoire de Beni.

⁴⁴⁸ Procès-verbaux des enquêtes de vacance des terres indigènes.

(rétrocession de 14 000 ha) et sur l'approbation du Substitut du Procureur Général du Parquet de Léopoldville (Kinshasa), mr Léon Dewaerseegeer, délégué expressément pour cette fin. Nonobstant, certaines de ces communautés, notamment en Territoire de Lubero, ont gardé leurs promesses, elles ont toujours refusé les indemnités compensatoires proposées par l'administration coloniale. Elles n'entendent surtout pas céder les pêcheries traditionnelles et les terres côtières abritant les sites extrêmement sacrés pour eux (*mahero*, sépulture des ancêtres).

Par ailleurs, à sa descente sur le terrain, le Substitut du Procureur Général, Léon Dewaerseegeer, était chargé d'une double mission. D'un côté, pour le Gouverneur Général du Congo Belge, sa mission première était de certifier que les ayants droit étaient satisfaits des arrangements et indemnités reçues de l'IPNCB. De l'autre, pour les indigènes, sa deuxième mission était de donner aux communautés locales la garantie formelle suivante :

« Les terres faisant l'objet du contrat restent à la disposition de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge ou de tout autre organisme similaire et qu'elles fassent retour au cas où l'Institut cesserait de poursuivre ses buts⁴⁴⁹. »

2.1.2.2. La période d'accalmie (de 1948 à 1960)

L'année 1947 marque une étape importante dans la vie du PNVi. Plus de deux décennies durant, depuis sa création, ses responsables n'avaient jamais compris ce qui les attendait. Ils se rendent enfin compte que la "réserve intégrale", sans influence humaine, sous des tensions permanentes avec les riverains n'était qu'une utopie. De même, les communautés locales de leur côté, semblent avoir compris qu'elles n'avaient pas les moyens suffisants pour arrêter ou annuler le projet du Parc. Voilà des prédispositions qui permettraient un répit aux embarras vécus depuis la création du PNA.

La même année, le Gouverneur Général du Congo Belge diligenta une commission d'enquête sur les droits indigènes afin de proposer des contrats de cession de ceux-ci. Le temps serait venu pour faire la paix entre le Parc et les communautés locales. Il fallait, cette fois pour l'occasion, confronter sur place les avis des indigènes concernés par les étendues litigieuses devant leurs chefs coutumiers et en les commentant le plus objectivement possible.

Le contrat portant des mesures relatives à la cession des terres indigènes a été signé par les différentes parties en avril 1948. Les indemnités de certaines terres litigieuses ont été payées sous la garantie de les restituer aux communautés locales en cas de cessation de poursuite des buts de l'Institut. Cependant, même pour des indemnités acceptées et payées, surtout en Territoire de Beni, il n'a pas été aisé de déterminer précisément le vrai propriétaire des terres cédées.

À ce propos, on a fini même par qualifier ces chefs coutumiers, comme le note Verschuren, de "peu souples, imbus de leurs droits sur les terres et fermés aux problèmes de conservation [...]"⁴⁵⁰ car, dit-il, ils ont fait prévaloir la perte de tributs coutumiers pour revendiquer des bonnes parts de l'indemnité et laisser des miettes aux ayants droit. Ces attitudes s'expliqueraient plutôt par l'organisation foncière locale qui ne permet pas la vente des terres. Ils ne pouvaient que tergiverser. Ainsi les litiges ne se sont pas soldés totalement mais au moins la crise a été désamorcée.

À partir de 1948, le Parc pouvait alors poursuivre les objectifs lui assignés sans se buter à des oppositions généralisées. Jusqu'à 1960, les difficultés rencontrées sont au compte des coutumiers qui n'ont pas clarifié la réglementation foncière locale lors de l'enquête et des contrats de 1948.

⁴⁴⁹ Rapports synthétiques du Délégué spécial de la Colonie (1948).

⁴⁵⁰ VERSCHUREN, J., *Ma vie. Sauver la Nature*, Editions de la Dyle, Sint-Martens-latem Aix-en-Provence (Deurle), 2001, p. 107-108, 111 et 500.

Toutefois, il faut reconnaître en cette période l'effort fourni par l'administration coloniale et les responsables de l'IPNCB pour préserver l'accalmie. Ces efforts s'inscrivent dans la protection des cultures paysannes contre les animaux du Parc et dans la régulation de la pêche indigène sur le lac Édouard. C'est ainsi que, par exemple, les indigènes qui se sont retrouvés en contact franc avec le Parc, suite à ses extensions réalisées entre 1929 et 1935, ont été dotés de quelques armes à feu afin de protéger les personnes et leurs cultures contre les animaux sauvages réputés dangereux.

Dans le même ordre, lorsque la commission d'enquête de 1947 constata la confusion intervenue avec le rétablissement des pêcheries traditionnelles et ses problèmes exposés par les responsables du Parc, elle décida de les remplacer par une seule société : la Coopérative des Pêcheries Indigènes du Lac Édouard (COPILE). Sa gestion a été confiée à un personnel européen. La COPILE devait se soucier à la fois des intérêts vitaux des communautés locales et des objectifs du Parc. Elle devait tout aussi évacuer elle-même ses productions vers le marché et vers les communautés locales. Le Parc avait, de cette façon, en face un seul interlocuteur ; la multitude des enclaves de pêcheries étant réduite en deux (Kyavinyonge en Territoire de Beni et Vitshumbi en Territoire de Rutchuru). La création de la COPILE a donné des résultats très avantageux ; ils sont notamment la surveillance facile des activités de la coopérative, la souplesse dans les négociations entre les acteurs en présence et la décrispation du problème de circulation dans le Parc, à l'origine de grands malentendus. Ainsi, des circulations intempestives dans le Parc ont été éliminées. Cependant, tout n'a pas été complètement réglé, il a persisté quelques ennuis surtout liés à la radicalisation de l'IPNCB sur certains aspects de protection très stricte des ressources du Parc et l'absence de pêcheries sur l'étendue du Territoire de Lubero.

Plusieurs points de désaccord sont restés entre l'IPNCB et les autres acteurs qui sont la COPILE et les indigènes soutenus par l'administration coloniale. Dans les années qui ont suivi, l'accroissement des populations concentrées aux lisières du Parc n'ont pas joué en faveur du maintien de l'accalmie.

Pour toute la région de Butembo, dans un laps de temps de 70 ans (entre 1930 et 2000), Vyakuno note que la population a octuplé avec une évolution de 705 % et un taux d'accroissement annuel moyen de 3 % (supérieur à la moyenne de la RD Congo : 2,93 %) ⁴⁵¹. La densité de population dans cette région (25 585,98 km²) étant estimée à 73,8 hab/km² en 2000, la population était donc d'environ 1 888 250 habitants. En considérant l'évolution de 705 % sur 70 ans, cette population est estimée autour de 234 565 habitants en 1930, soit une densité de 9,17 hab/km². Avec l'accroissement annuel moyen de 3 %, ces chiffres donnent un effectif de population d'environ 811 750 habitants en 1960, soit une densité 31,73 hab/km². En ne considérant que la côte ouest du lac Édouard, Nzabandora note pour la chefferie de Batangi une évolution de la densité de population qui est passée de 10,72 hab/km² en 1954 à 54,33 hab/km² en 1982 pour atteindre 68,68 % hab/km² en 1995 ⁴⁵². Ce qui traduit la pression démographique qui s'exerçait sur le Parc. À l'indépendance du Congo Belge, en 1960, les relations entre le PNA et les populations locales n'étaient plus au beau fixe.

Tableau 2 : Évolution des densités des populations sur les rives du PNV

	En région de Butembo			Chefferie des Batangi (côte ouest lac Édouard)		
	1930	1960	2000	1954	1982	1995
Effectifs	234 565	811 750	1 888 250	31 126	157 650	199 270
Densité (hab/km²)	9,17	31,73	73,8	10,72	54,33	68,68

Source : Estimations personnelles basées sur Nzabandora, *op. cit.*, 2003, p. 316

⁴⁵¹ VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 177.

⁴⁵² NZABANDORA, J., *op. cit.*, p. 316.

2.1.2.3. *De l'indépendance (1960) à nos jours*

La période d'après-indépendance semble répondre parfaitement à l'hypothèse de l'étroite corrélation de l'évolution du Parc avec le contexte sociopolitique du pays.

Au lendemain du 30 juin 1960, il se posait déjà cruellement un problème de compétence pour la succession aux conservateurs belges. Il s'en est suivi des conflits armés généralisés, les rébellions de 1960 à 1964. La compréhension de ces insurrections passerait par des questionnements ; ils sont du type : ces mutineries auraient-elles exacerbé le manque cruel des compétences dans la direction du jeune État du Congo indépendant ou en constituaient-elles l'expression-même ?

Pendant ces temps de violences, le Parc, nouvellement placé sous la responsabilité de Congolais peu expérimentés, assistés de quelques conseillers expatriés, a échappé de justesse à une implosion. Il connaîtra toutes formes de menaces de disparition, allant de la recrudescence du braconnage à l'assassinat de ses protecteurs. Entre 1961 et 1968 on regrette l'exécution sommaire d'une vingtaine de gardes et conservateurs du PNA, par des rebelles et braconniers.

Déjà en 1959, dans les campagnes électorales des candidats aux collèges permanents des entités locales, on déplorait (du côté du Parc) l'attitude de dirigeants des partis politiques qui prenaient à leur compte des revendications des populations, accrues dangereusement aux rives du Parc. Ce sont surtout des lumumbistes du MNC (Mouvement des Nationalistes Congolais) qui se sont montrés les plus pernicioeux ; ils sont allés jusqu'à promettre la suppression totale de la réserve. Sous l'impulsion de ces propagandistes, les populations ont envahi les espaces du Parc. Pendant que les gardes et les conservateurs du Parc constituaient la cible de menaces, dans une ambiance de confusion politico-militaire totale, des pêcheries traditionnelles sont réapparues anarchiquement. Militaires, rebelles, irréguliers, bandits, mutins, malfrats, milices populaires et braconniers trouvaient au Parc un repaire propice à leur organisation. On note, dans les rangs des insurgés, des Congolais réfugiés en Uganda, les Hima, victimes des expropriations anciennes des terres, revenus combattre avec la promesse ferme de récupérer leurs terres sans conditions.

Les représailles à cette insurrection armée ont été sévères à telle enseigne que les mouvements des populations qui voulaient croire aux promesses insidieuses des insurgés seront complètement oubliés. Le Parc connaîtra alors une quiétude du temps de gloire de Mobutu. Les années 70 repèrent le moment de prospérité pour le Parc qui a cessé d'être appelé "Parc National Albert" devenant ainsi "Parc National des Virunga" (PNVi) en 1974, suite au processus de la "Zaïrianisation"⁴⁵³. Dorénavant, le PNVi et tous les autres parcs déjà créés, sont sous la tutelle de l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN) qui remplace l'IPNCB, aujourd'hui ICCN.

L'année 1974 signe l'apogée de la prospérité du Parc sous le Congo indépendant devenu Zaïre. La "Zaïrianisation" met fin à toute forme de coopération. Rapidement le PNVi va retomber dans ses problèmes financiers pour revivre ses ennuis de tout le temps. Quand commencent les années 80, le PNVi accuse des sérieuses difficultés logiquement attachées aux conjonctures économiques du pays. Ces ennuis seront amplifiés par les crises économiques successives que connaîtra l'État zaïrois, souffrant visiblement des effets les plus rudes de l'ajustement structurel, passant d'un effondrement à une agonie économique. Le système de surveillance du Parc devient de plus en plus défaillant. Ses problèmes sont liés principalement à l'irrégularité des salaires des agents. Aux années 80, la dégradation du Parc était flagrante mais on n'en était pas encore à la catastrophe⁴⁵⁴.

⁴⁵³ Par la "zaïrianisation", toutes les plantations, les pâturages et les sociétés agro-industrielles appartenant aux anciens colons ont été confisqués et redistribués à la classe dirigeante (hommes politiques et d'affaires) du régime dictatorial de Mobutu.

⁴⁵⁴ VERSCHUREN, J., « Les parcs nationaux congolais depuis l'indépendance à maintenant », *Parcs et Réserves*, Vol. 60, n°4, décembre 2005, p. 4-17.

Le début des années 90, correspond à la chute progressive du règne sans partage de Mobutu. Au 24 avril 1990, en annonçant la "libéralisation politique"⁴⁵⁵, Mobutu ouvrait une autre ère au Pays. Avec la multitude des partis politiques, forgés de toutes pièces, parfois sans idéologie ni projets de société, pour le PNVi, la situation ressemble à celle de 1960. Pour se frayer un chemin, dans la multitude d'embryons de partis politiques, certains de leurs animateurs se sont lancés sur le terrain de revendications paysannes contre le PNVi. Des idées, de la réappropriation des terres jusqu'à la disparition du Parc, commencent à renaître parmi les populations.

Entre-temps, la population n'a fait qu'augmenter. Des foyers de peuplement sont localisés dans les zones riveraines au Parc. En ces lieux, plus souvent, les terres soumises à la surexploitation émanant des surpeuplements sont menacées d'érosions et de dégradations multiples. Ces dernières sont accélérées par les pratiques agricoles rudimentaires intensifiées sur des terres fragiles, surtout des pentes à sols superficiels, sans dispositifs antiérosifs. À cette dynamique, des observateurs⁴⁵⁶ attribuent le cycle des luttes internes réputées dans la région, les conflits fonciers vécus au quotidien.

De toute vraisemblance, pour le PNVi, le tournant serait déjà marqué depuis 1994. Il me semble que le cap a été franchi quand des centaines de milliers de réfugiés rwandais ont déferlé dans le Parc, devant le regard impuissant, sinon complice, des protecteurs de ce dernier. C'est après le tristement célèbre génocide rwandais que cette marée humaine a infligé au PNVi sa lourde facture évaluée à 600 tonnes de bois combustible par jour⁴⁵⁷. La sur-militarisation des zones périphériques au PNVi, pour une prétendue prévention d'éventuelles attaques par le Rwanda ou l'Uganda, n'a fait qu'accroître sa destruction. Dès lors, le décor a changé dans toute la région. D'ores et déjà, le PNVi tout comme d'autres AP dans la région, constituent plutôt des bastions, sanctuaires et bases arrières propices pour les milices, guérillas et rebelles qui se préparent de tout côté.

En 1996, quand sont déclenchées les guerres dites "*de libération*", le PNVi est envahi totalement par des troupes de militaires et de milices armées qui le connaissaient déjà. Les atrocités et les ignominies perpétrées jusqu'à nos jours sont à situer dans la continuité de ces violences qui ont, depuis lors, embrasé toute la région et y sont devenues le quotidien. Toutes les branches armées et milices, se disant "*mouvements de libération*", engagées dans les violences qui gangrènent la région se sont d'abord localisées dans les parcs (NALU, FDLR, Maï-Maï, AFDL, RCD, CNDP, etc.). Qu'elles soient venues du côté rwandais, ougandais ou congolais, pro ou contre l'un des régimes en place dans ces pays, toutes trouvent au parc un garde-manger autant qu'une cachette. Ce cycle infernal de violences appuyé sur les ressources des aires protégées ne ferait qu'actualiser notre questionnement :

« Autant que la "démocratie", dans nos pays, les effets des aires protégées sont devenus aussi catastrophiques pour les plus humbles ; comme qui dirait : "Quand la démocratisation se terminera-t-elle ?"⁴⁵⁸ ajouterait-il : "Quand les aires protégées disparaîtront-elles ?" »

Pendant que toutes les bandes armées qui se battaient à l'Est – militaires rwandais, ougandais ou congolais et autres milices – se nourrissaient des animaux du Parc, leurs chefs – ces seigneurs de guerres nommés "parties belligérantes" – se distribuaient en butins, en août 1999 à Lusaka, les particules éclatées du pays. La grande occupation du Parc remonte à cette période. Dans le secteur Nord du PNVi, on cite notamment l'installation en plein Parc des champs de cultures sur plusieurs fronts, des villages entiers, le massacre de la faune, d'autres formes d'occupation comme le lotissement d'un quartier de la ville de Lubiriha, frontalière à l'Uganda, etc.⁴⁵⁹.

⁴⁵⁵ Le "libéralisation politique" est le terme emprunté du discours-même de Mobutu pour enfin accepter le multipartisme politique au Zaïre.

⁴⁵⁶ - CALAS, B., *loc. cit.*, 53-65 ; MAFIKIRI, T. A., 1994, *op. cit.*, p. 37 ; KITAKYA, P. A., *op. cit.*, 290 p ; VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 166.

⁴⁵⁷ UNESCO, Parc national des Virunga, in : *Patrimoine mondiale*, <http://whc.unesco.org/fr/list/63>, consulté le 09/03/2006.

⁴⁵⁸ WILLAME, J.-Cl., *op. cit.*, 1996, p. 9-25.

⁴⁵⁹ KALPERS, J. et N. MUSHENZI, « Les années de crises (1992-2003) », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 95-104.

Ces populations auront-elles conclu que le PNVi se serait détourné de ses objectifs pour appliquer d'elles-mêmes les accords d'avril 1948 : la récupération des terres par ses anciens propriétaires ? Dans tous les cas cependant, les populations confinées sur les rivages du parc restent pour lui un danger permanent ; même en temps de paix, ses étendues subissent un déboisement continu. La demande en énergie domestique toujours croissante dans la région en est la première cause. À côté du bois autoconsommé par les riverains déjà en surnombre, la production de charbon de bois est encore plus dévastatrice pour le parc. Seule source d'énergie domestique des agglomérations prolifiques de la région, le bois et son charbon sont une denrée très prisée.

Toutes ces expériences confirment la dépendance du devenir du PNVi fondamentalement avec la santé politique du pays. Le PNVi n'a commencé à rétablir son autorité sur les "terres spoliées" qu'après les résolutions dites de Sun City, consacrant la réunification du pays en juin 2003, lors du "Dialogue Inter-congolais"⁴⁶⁰. Depuis ce temps, les responsables du PNVi mettent tous les moyens en œuvre pour reprendre, à tout prix, les limites qu'ils reconnaissent au Parc⁴⁶¹. Ces opérations de délogement des paysans ne se font pas sans heurts et à nombreux endroits la bataille s'annonce très longue et loin de s'appréter à des pronostics faciles. Dans certains cas, comme montré dans la suite, les acteurs semblent bien en place, engagés dans des conflits inouïs qui risqueront d'impulser si non d'imposer un nouveau cadre de la conservation dans la région.

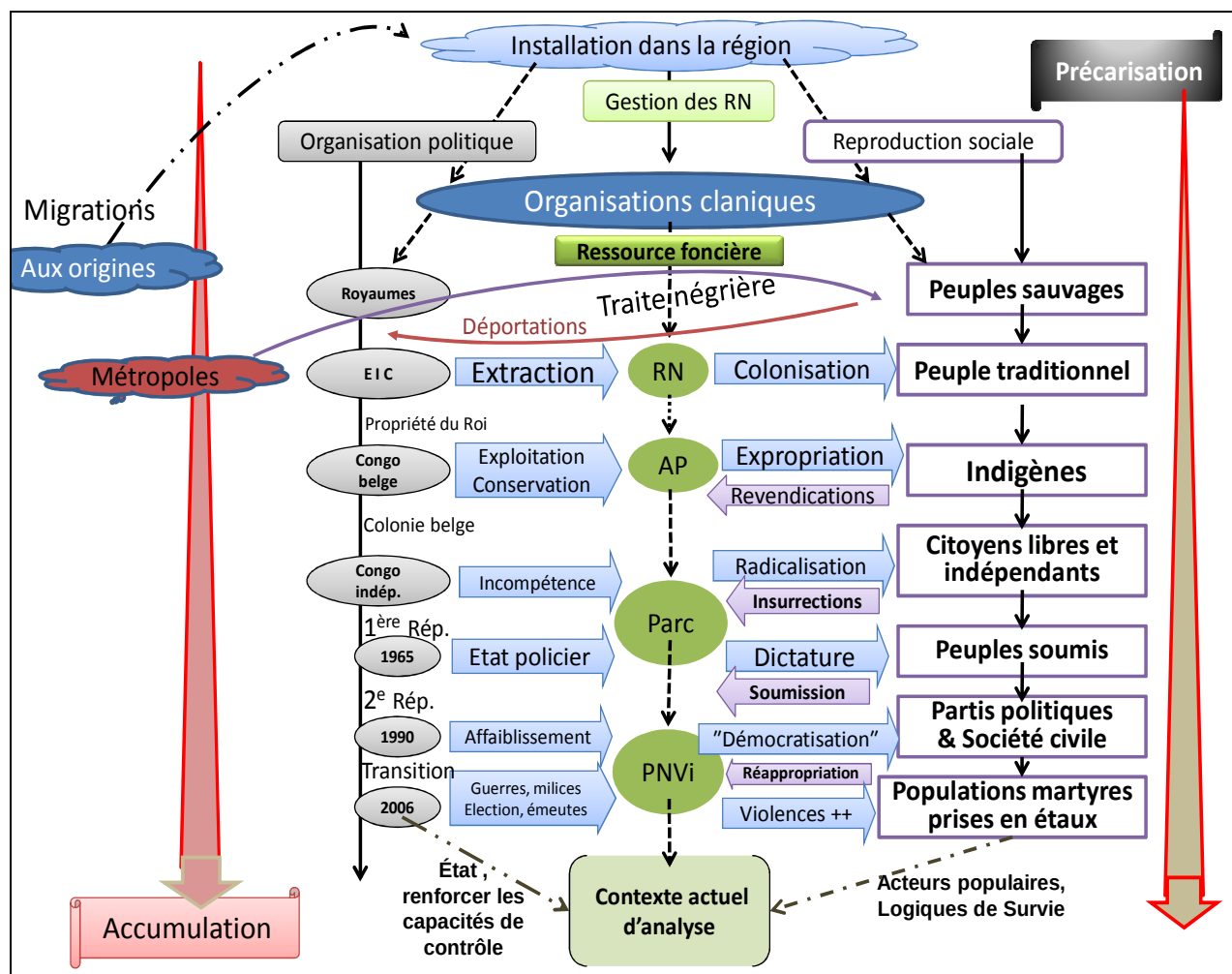


Figure 7 - Précarisation des populations par une gouvernance historique de prédation
Source : conception personnelle

⁴⁶⁰ VIKANZA, P., 2006, *op. cit.*, p. 83.

461 MUSHENZI, N., *Rapport d'évacuation pacifique des pasteurs Hima de Karuruma au PNVi - Nord*, Note de service, mars 2006.

2.2. Le conflit de Mayango's

Dans ses manifestations, le conflit ICCN-populations locales dans la zone de Mayango's semble le plus médiatisé parmi tous les démêlés autour des AP en région de Butembo. Il est alors le plus connu du public local de toutes les contestations que rencontre le projet de conservation du PNVi dans la région. L'afflux d'acteurs les plus divers et les logiques fort-différentes qu'ils développent constituent la pertinence de ce cas pour observer la mise en place et le positionnement des uns et des autres dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles.

2.2.1. Déclenchement du conflit

En zone de Mayango's, tous les problèmes semblent resurgir depuis les deux dernières décennies. Aux années 90, dans un climat de densification démographique accélérée, les populations ont déclenché un mouvement d'empiètement général des terres "connues" – par les officiels – comme domaine alloué au PNVi, profitant de l'affaiblissement du régime de Mobutu. C'est le phénomène vulgairement dénommé "*le problème de Mayango's*" comme déjà précisé (au point 2.1.1.)⁴⁶².

Ce mouvement, qui a commencé simplement comme un fait sans gravité de quelques paysans isolés qui ont dépassé les limites du Parc dans l'expansion de leurs champs de culture, semble avoir caché d'autres faits. Rapidement, il n'a pas tardé à se propager comme un feu de brousse. Les premiers à s'installés sur les espaces du Parc ont vu leurs rendements en culture s'améliorer sensiblement. Ainsi, le front initial localisé au village originel de Mayango's s'est étendu à d'autres localités pour constituer une menace sérieuse du PNVi.

En cette période, les pouvoirs publics qui se sont succédé en place ont été soit peu acceptés par les populations soit complices avec elles. Dans les deux cas, ils n'avaient pas la main mise ou la main libre pour empêcher les actions des populations locales contre le Parc. Dans nombres d'opérations, qu'elles soient de braconnage, d'implantation de villages ou d'activités paysannes en plein Parc, les pouvoirs publics ont été identifiés à la base des responsabilités au-delà des simples paysans. Si ce n'est pas l'intervention directe de quelques gardes du Parc, c'est soit la complicité de certains autres qui se sont fait corrompre, confrontés au non paiement de leurs soldes et qui en ont profité pour se faire quelques sous, soit alors c'est une main forte (politique), invisible directement, qui est retrouvée derrière et qui préside aux initiatives.

De tous les problèmes recensés, si le braconnage ainsi que l'exploitation du bois ou des minerais du Parc peuvent trouver une issue rapide, le plus récurrent et le plus souvent évoqué qui, par contre, ne s'apprête pas à des solutions faciles, comme l'usage de la seule force physique, est celui de l'implantation des populations et surtout de leurs activités agricoles sur les espaces du Parc.

Effectivement l'explosion démographique dans toute la région de Butembo, la pression qu'elle exerce sur les ressources naturelles et avec elle la chaîne des corollaires – ajustements de plusieurs ordres – sont d'abord des faits incontestables. Cependant, ils ne doivent pas masquer les grandes inégalités internes à la société – quant à la répartition des ressources disponibles – qui semblent tout autant déterminantes pour l'avenir de la région que les facteurs externes (AP, immigration de masse due par exemple aux déplacés de guerres, boom du marché des nouveaux minerais dans la région comme le coltan⁴⁶³ et la cassitérite, inflations monétaires intempestives, etc.). L'exemple des réserves naturelles

⁴⁶² "Mayango's", dans ce contexte, est une extrapolation faite sur les espaces où se vit le phénomène baptisé "*le problème de Mayango's*". Une dénomination de fait, rappelant que ce mouvement de spoliation est parti du village de Mayango's.

⁴⁶³ Le coltan ou colombite-tantalite est un minerai de couleur noire ou brun-rouge contenant deux minéraux associés, la colombite (Fe, Mn) (Nb, Ta)₂O₆ et la tantalite (Fe, Mn) (Ta, Nb)₂O₆. La colombite (ou columbite) et la tantalite sont les principaux minerais de niobium (d'abord appelé colombium) et de tantale, et contiennent des proportions variables de niobium et de tantale. La tantalite est très résistante à la corrosion. Elle est utilisée dans la fabrication de condensateurs (électronique) et des réacteurs (aéronautique).

déjà déclassées dans la région dont les espaces sont finalement retombés dans les mains des seuls nantis, au détriment exactement des prétendus "populations bénéficiaires", avec la cohorte des conflits qu'elles charrient en est éloquent, comme il sera montré plus loin.

Durant les dernières décennies, l'accroissement des densités de population a caractérisé la zone de Mayango's, comme toute la région de Butembo. Des basses terres chaudes de ce milieu, épargnées pendant longtemps de la surexploitation que connaissaient déjà les hautes terres tièdes et froides du Sud, ne sont plus à l'abri. Contrairement aux dernières qui se sont révélées plus ou moins résistantes tout au cours du XX^e siècle, les basses terres chaudes du Nord s'avèrent très fragiles et plus vulnérables à l'intense exploitation sans restitution, imposée à la fois par les surdensités des populations et le système de production agricole peu performant. Ces terres s'éroderaient rapidement et semblent supporter mal une accumulation démographique indéfinie.

Les rendements réalisés sur les jachères paysannes ne sont plus satisfaisants. Ce résultat traduit l'épuisement plus ou moins accéléré des sols déjà mis en culture. C'est ce qui justifie tout d'abord la nécessité, pour ces agriculteurs, de se trouver de nouveaux fronts, des terres encore fertiles, notamment en zones forestières. L'on sait par exemple dans la contrée que ce sont les champs de caféiers cultivés dans le sous-bois de Mayango's (en plein Parc) qui ont montré une certaine résistance à la propagation de la trachéomycose, tout comme aujourd'hui ses bananeraies seraient encore insensibles au wilt bactérien qui sévit dans la région. Ainsi pour dire que le développement des phyto-maladies, de façon endémique, serait aussi un problème de vigueur des plants qui dépend étroitement du complexe textural et structural de leur alimentation, facteur de fertilité du sol.

Le développement récent de gigantesques centres, habités par des populations occupées par la même agriculture rudimentaire, est venu amplifier les nouveaux fronts agricoles. Ces jeunes "villes" (Beni et Oïcha) sont de foyers des "paysans sans terres". Il y a aussi d'autres grandes agglomérations (Ngadi, Mavivi et Mbau) pleines de paysans à la recherche des terres encore fertiles.

L'on paraîtrait frôler le cynisme en constatant que l'état de sécurité relative qu'a connu la région de Butembo pendant que le District voisin de l'Ituri brûlait, sous les feux des guerres civiles qu'a connues ce dernier, n'a pas été à la faveur de la résorption des situations litigieuses avec le Parc en zone de Mayango's. L'accalmie relative qui régnait dans le milieu a été le principal point d'attrait des déplacés de guerre. Sans compter les nombreuses familles qui ont été intégrées illico dans la vie des quartiers de Beni et des villages avoisinants, les camps de déplacés de guerre, principalement implantés en zone de Mayango's entre 2002 et 2006, accueillaient les personnes fuyant les combats, évaluées en dizaines de milliers. Les principaux camps de déplacés localisés dans cette zone sont les sites de Mavivi, de Ngadi, de Kangaïmbi et de Kahongero, tous situés sur les rives du PNVi.

Au-delà des modestes interventions humanitaires d'ONG locales et internationales, principalement en matériels logistiques et quelques vivres essentiels, ces masses de déplacés de guerre (d'Ituri) n'avaient pas trop de choix pour soutenir leur vie quotidienne. Ils ne pouvaient que se rabattre sur les ressources disponibles. D'abord pour la question de l'énergie de cuisson des aliments quand ces vivres ont été reçus des humanitaires. Puis, quand la disponibilité-même de ces vivres posait problème, car avec le temps et le nombre croissant de ces déplacés, l'aide humanitaire n'était plus suffisante ou n'atteignait plus convenablement les nécessiteux concernés. Sans oublier que ces ONG sont elles-mêmes souvent confrontées à des problèmes internes de dysfonctionnement.

Dans ces conditions, les espaces du Parc voisin constituaient le réservoir idéal des ressources pour suppléer aux besoins croissants des déplacés de guerre qui viennent s'ajouter aux carences traditionnelles qui sévissaient déjà chez les locaux. Ainsi le phénomène de déplacés de guerre n'a fait qu'exaspérer la spoliation du Parc entamée depuis lors dans la zone. Nos enquêtes de 2005

indiquaient que dans tout le secteur Nord du PNVi, notamment à Mayango's, plus de 60 % des conflits du Parc prenaient directement pour cause et appui les déplacés de guerre de l'Ituri⁴⁶⁴. Et les enjeux y retrouvés étaient davantage d'ordre de survie pour les populations et stratégiques pour les chefs coutumiers qui veulent, une fois pour toute, en profiter pour récupérer "leurs terres"⁴⁶⁵.

Malgré le retour des déplacés de guerre, depuis 2007, et le démantèlement de leurs camps, la spoliation du Parc n'a pas été jugulée. Alors, quand commence le "retour progressif" du pouvoir de l'État avec l'avènement de Sun City, en juin 2003, les "protecteurs" du PNVi ont exprimé ouvertement leur volonté de remettre de "l'ordre" dans le domaine de protection. Et depuis ce temps, il se vit sans arrêt sur ce terrain un jeu de "*chat et souris*" entre les gardes du Parc et les paysans, obstinés à continuer leurs activités sur ces espaces devenus disputés, car ces populations évoquent désormais des litiges qui remontent à la création du Parc : c'est "*l'affaire Mayango's*".

2.2.2. Présentation des faits

2.2.2.1. Des réclamations pour la révision des limites

C'est lorsque les responsables du PNVi ont lancé la traque aux "spoliateurs" que tout a été porté au su du grand public. L'entêtement opposé par les agriculteurs qui ne voulaient pas suivre les avertissements, les ultimatums et les sommations communiqués au niveau des médias locaux, lancés par les protecteurs du Parc, ont obligé ces derniers à passer à l'usage de la force. Dès 2004 on signale des arrestations, notamment de chefs coutumiers et de représentants des agriculteurs, ainsi que des dérapages dans la méthode de déguerpissement forcé utilisée par les responsables du PNVi.

Du coup, on assiste à un accroissement du nombre d'acteurs dans le conflit. Il n'est plus une affaire entre les protecteurs du Parc – gardes, conservateurs, ICCN et alliés – et les paysans seuls ; d'autres types d'acteurs s'y greffent progressivement. Il embarque désormais tout l'appareil judiciaire qui semble, tout au début, enthousiasmé et acquis à la cause de la protection du PNVi. Les paysans engagés sur le terrain du Parc, comptés en milliers des ménages⁴⁶⁶, crient à la corruption et à la complicité des institutions judiciaires et déclenchent des manifestations populaires répétées qui paralysent régulièrement l'activité économique en ville de Beni.

Les cris et les protestations de ces paysans, se disant sinistrés par le système de protection du PNVi, relayés par des ONG, notamment celles dites de "*Droits de l'Homme*" comme "*La Voix des Sans Voix*", n'ont pas tardé d'investir les médias au niveau local et même national. Très vite, "*l'affaire Mayango's*" fait désormais la une des journaux. Le conflit se transforme alors en guerre de communication dans les médias locaux comme dans une guerre idéologique où les mots deviennent des armes⁴⁶⁷. Chaque partie cherche à justifier ses positions et à s'attirer la sympathie et le soutien d'autres acteurs.

Sous la ruée des critiques violentes des ONG locales et des médias, qui dénoncent pêle-mêle plusieurs cas de violation grave des "droits humains", les instances locales de l'appareil judiciaire se rétractent, se déclarent incompétentes pour juger de nombreux cas d'accusés et des prévenus et se retirent de "*l'affaire Mayango's*". Cependant la justice n'empêche ni n'arrête non plus la terreur reprochée aux gardes du Parc. Pour ces derniers, le mot d'ordre est clair : à tout prix, évacuer les spoliateurs du PNVi. Les exactions déplorées sont de divers ordres. Les paysans accusent, à tort ou à raison, au compte l'ICCN, la corruption de l'appareil judiciaire, des arrestations et condamnations

⁴⁶⁴ VIKANZA, P., mars 2009, *loc. cit.*, p. 97-99, p. 98.

⁴⁶⁵ *Id.*, 2006, *op. cit.*, p. 84.

⁴⁶⁶ Eux-mêmes avancent le chiffre de 24 000 ménages, difficile à vérifier car souvent ils englobent pour leur compte tous les différends autour de tout le secteur Nord du PNVi alors que leurs actions se limitent à la zone de Mayango's.

⁴⁶⁷ HOUTART, F., 2009, *op. cit.*, p. 3.

arbitraires, des enlèvements, la destruction méchante des logis et des cultures de paysans, des viols, des agressions et tentatives de meurtres, des assassinats et des exécutions sommaires⁴⁶⁸.

Après les ONG et les médias, c'est l'administration, du local au national, qui prend position à son tour. Tout en étant visiblement du côté du PNVi, qu'ils soutiennent effectivement non sans intérêts, les garants de l'administration sont certainement gênés de prendre des décisions, imposées par les circonstances, qui semblent à l'avantage des paysans. Avec le processus électoral engagé dans le pays, il semble que les masses populaires peuvent commencer à hausser le ton ; et elles semblent s'y prendre en connaissance de causes. Les échéances électorales l'obligent : s'il est de la règle bénéfique de se rallier aux logiques des dominants qui prônent la protection du PNVi – surtout pour les fonds que celle-ci draine par des partenariats internationaux –, l'exception en est qu'il devient par moment (du moins en temps de processus électoral) tout autant intéressant de ne pas trop se compromettre avec l'opinion publique pour éviter une sanction populaire. C'est ce qui ressort des instructions du Ministre de l'Environnement, adressées à l'Administrateur Délégué Général (ADG) de l'ICCN quand il écrivait – aux veilles des élections présidentielles et législatives, qui se préparaient pour 2006 – :

« [...] Les informations me sont parvenues faisant état des affrontements entre la population et les gardes du PNVi, secourus par des militaires et qu'il y a eu morts d'homme et des blessés. [...] à la base seraient des espaces du Parc que les populations exploitent anarchiquement pour l'agriculture de subsistance. Pour calmer la situation en cette période préélectorale, je vous instruis : d'ordonner la libération de tous les Chefs Coutumiers arrêtés à cet effet sur ordre du Directeur Provincial de l'ICCN ; d'ordonner que la population récolte ce qu'elle a planté sur cet espace et n'en sème plus. [...] »⁴⁶⁹

Les effectifs des paysans directement engagés dans "l'affaire Mayango's" et surtout l'opinion que cette dernière suscite deviennent alors un enjeu électoral majeur notamment pour les candidats députés locaux qui affichent visiblement l'intention de transposer le conflit du PNVi en dossier politique qu'il faut examiner au sein des institutions politiques tant provinciales que nationales. Nombreux des candidats députés de la région ont battu campagne et se sont fait élire sur base des promesses électorales de défendre les paysans dans le conflit du PNVi. Cet état a ravivé encore les débats vifs sur la question de Mayango's au niveau des médias locaux avec des prises de position, souvent contradictoires, des hommes politiques, obligés de se mesurer et se combattre aussi bien sur le champ de la conservation de la nature que sur d'autres sujets politiques.

Pendant le temps des élections – tenues durant le deuxième semestre de l'an 2006 –, alors qu'une forme de répit aux accrochages en zone de Mayango's était imposée par les administratifs, les gardes du Parc en ont profité pour tenter d'identifier les agriculteurs retrouvés dans le Parc et ont essayé ainsi de les obliger à acheter des jetons, une sorte de fiches d'identification. Tandis que les paysans, opposés catégoriquement à ces jetons, trouvaient une occasion de saisir toutes les instances possibles susceptibles de contribuer au dénouement des litiges en leur faveur. Et lorsque les instances nationales n'étaient plus sensibles, il fallait au besoin alerter les internationales. C'est dans ce sens qu'au 26 août 2006, le chef Kitobi de la localité de Mayango's – un des coutumiers qui avaient été arrêtés plusieurs fois dans ce conflit – s'adressait à la Division des Droits de l'Homme de la MONUC (devenue MONUSCO = Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo) à Beni dans un rapport qui remet en cause les limites du PNVi en zone de Mayango's telles que brandies par l'ICCN :

⁴⁶⁸ Rapport sur le conflit Parc-Chefferie en Territoire de Beni transmis au Chef de Division des Droits de l'Homme à la MONUC-Beni en date du 26 août 2006, par le chef coutumier Grégoire Olenga Kitobi au nom des agriculteurs de Mayango's.

⁴⁶⁹ Lettre n°1283/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du Ministre Anselme Enerungi de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et forêts, adressée à l'Administrateur Délégué Général de l'ICCN, consultée dans les archives du Territoire de Beni, à Oicha, enquêtes d'août 2009.

« [...] L'espoir du peuple pointe à l'horizon quand la communauté internationale penche son oreille sur ce dossier [...] Le peuple sinistré ne croisera jamais les bras tant que justice ne sera pas faite. Nous réclamons encore une fois de plus qu'une commission d'enquête mixte soit constituée pour nous départager avec l'ICCN [...] Nul n'ignore que les limites du parc national des Virunga sont naturelles et décrites dans le décret royal 1934. Nous ne voulons pas qu'une portion de chefferie soit appelée portion du parc et réciproquement⁴⁷⁰. »

Cette demande expresse de clarification des limites du PNVi, devenue l'enjeu du moment dans ce conflit, est encore affirmée dans la lettre adressée au Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu par le Comité des Cultivateurs de Chefferie Mayango's :

« [...] En tant qu'élu du peuple permettez nous de nous adresser à l'Auguste Assemblée Provinciale [...] afin de solliciter l'institution d'une commission mixte pouvant trouver une solution durable sur la question de définir les réelles limites du Parc National des Virunga [...] conformément aux clauses du Décret Royal de 1934 [...] en vue d'épargner vos électeurs des tueries sauvages [...] Nous observons avec un œil impuissant les gardes [du] parc qui récoltent nos produits agricoles [...] le décret royal de 1934 n'a jamais été modifié [...] tous avons toujours brandi le même décret quand chacun veut défendre sa cause [...] »⁴⁷¹

Notons que les paysans citent tout le temps le décret royal de 1934 qu'ils prennent pour référence. Effectivement un texte (peu clair) existe à ce sujet et semble corroborer leurs revendications⁴⁷². Seulement, ils semblent ignorer l'existence d'autres textes ultérieurs comme le décret royal du 12 novembre 1935 repris par des écrits qui le prennent finalement comme étant celui qui porte l'extension du PNA en territoire de Beni et Lubero. Dans leurs textes, Nzabandora⁴⁷³ tout comme Van Schuylenbergh⁴⁷⁴ ne font guère allusion à ce décret de 1934 ; ils ne parlent que des travaux de terrain (pour le premier) et des rapports d'études (pour le second) du colonel Henry Hackars, menées en 1934 et qui ont conduit au décret royal du 12 novembre 1935.

Ces initiatives répétées de correspondances des paysans – de lettres et mémorandums⁴⁷⁵ – teintées de "chantages", adressées surtout aux "élus du peuple" et à d'autres instances, semblent avoir trouvé une bonne audience auprès de certains parlementaires qui les ont porté jusqu'à des instances plus habilitées. La préoccupation des agriculteurs sera ainsi inscrite à l'ordre du jour du Ministère de l'Environnement comme l'indique la lettre N° 4192/CAB/MIN/ECN-T/27/JEB/o8 du Ministre Endundo adressée à deux députés nationaux (Bahati Vitsange et Katsuva Syahembulwa) :

« [...] J'accuse réception de votre lettre du 27 mai 2008 relative au litige ICCN-populations riveraines PNVi [...] au mois d'août courant l'ICCN organisera un atelier avec toutes les parties prenantes sur la problématique du PNVi [...] Conscient que la survie du parc dépend étroitement de ses relations avec les populations riveraines, je vous fais part de ma ferme détermination d'œuvrer à leur normalisation [...] »⁴⁷⁶

⁴⁷⁰ Rapport circonstancié sur le conflit Parc-Chefferie en territoire de Beni transmis au Chef de Division des Droits de l'Homme de la MONUC-Beni en date du 26 août 2006, par le chef coutumier Grégoire Olenga Kitobi au nom des agriculteurs de Mayango's, consulté dans les archives du Territoire de Beni à Oïcha.

⁴⁷¹ Lettre du Comité des Cultivateurs de Chefferie Mayangose adressée au Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu à Goma en date 21 février 2007, consultée auprès des agriculteurs de Mayango's au cours de nos enquêtes d'août 2009.

⁴⁷² « Province du Kivu. Réserves naturelles intégrales. Parc National Albert, Kivu-Ruanda. Décret du 20 novembre 1934. », 1934, p. 390.

⁴⁷³ NZABANDORA, J. N. M., *op. cit.*, 2003, p. 139.

⁴⁷⁴ VAN SCHUYLENBERGH, P., *loc. cit.*, 2006, p. 65-74, p. 69.

⁴⁷⁵ A côté des lettres et rapports déjà cités, on retrouve encore d'autres documents émis par les paysans comme : le mémorandum à l'attention des participants à la conférence sur la paix, la sécurité et le développement de la région du Kivu tenue à Goma du 27 décembre 2007 au 04 janvier 2008, consulté auprès des agriculteurs de Mayango's au cours de nos enquêtes d'août 2009.

⁴⁷⁶ Lettre du Ministre José Endundo du 06 août 2008 adressée aux députés nationaux Bahati Vistange et Mwami Katsuva Syaembulwa Kakusi II à Kinshasa, consultée auprès des agriculteurs de Mayango's au cours de nos enquêtes d'août 2009.

2.2.2.2. *Le Processus de Clarification des Limites*

Comme annoncé par le Ministre, l'Atelier sur le Processus de Clarification des Limites du PNVi dans le secteur Mavivi-Nyaleke, tel qu'il s'intitulait, s'est tenu au centre d'accueil Hellénique de Beni, du 16 au 17 octobre 2008. S'assignant comme objectif "*la réhabilitation de l'intégrité du PNVi dans la zone Mayango's*", cet atelier a tenté de réunir toutes les composantes intéressées par le conflit, à savoir : les autorités politiques et administratives locales (dont des députés provinciaux), les chefs coutumiers, l'ICCN (comme organisateur), les délégués de la population engagée dans le conflit, les responsables de la "*Société Civile*"⁴⁷⁷ en ville et Territoire de Beni et les services spécialisés de l'État⁴⁷⁸.

A l'issue de cet atelier, les grandes résolutions retenues en plénière, telles que rapportées dans le compte rendu, concernent essentiellement les recommandations formulées, amendées et validées, le chronogramme des activités de clarification et de démarcation participative des limites du PNVi à Mavivi-Nyaleke et le programme d'implication des communautés locales dans le processus de clarification et démarcation participative des limites du PNVi.

Dans les recommandations, il est surtout constaté une double nécessité : celle de revoir les limites telles que reprises dans le texte des lois régissant le PNVi dans la zone de Mayango's et celle d'élaborer un édit en rapport avec la modification des limites dans ce secteur. L'élaboration d'un édit dépassant les compétences de l'atelier, la recommandation a été adressée aux députés présents aux assises ; ils ont alors été chargés de la présenter à l'assemblée provinciale qui la transmettra à son tour à l'assemblée nationale. Alors que la révision des limites conduisait logiquement à l'institution de la commission mixte tant réclamée par les paysans. Cette commission mixte a été instituée avec deux rôles précis lui assignés : d'une part vérifier sur le terrain les limites légales et usuelles du Parc et d'autre part marquer physiquement la limite du PNVi pour ce secteur Mayango's⁴⁷⁹.

La constitution de la commission mixte de clarification et démarcation des limites du PNVi est retrouvée dans le communiqué de presse conjoint, élaboré, amendé et adopté par tous les participants à la plénière de l'atelier. Aux termes de ce communiqué conjoint, la commission mixte est composée des services et entités suivants : un expert cartographe (non autrement identifié), les chefs coutumiers, l'ICCN, le délégué des cultivateurs, le service de cadastre, le parquet, la Police Nationale Congolaise, les députés provinciaux, le bourgmestre de la Commune de Ruwenzori – une des communes de la ville de Beni, en franc contact avec le Parc –, le service des titres fonciers, le Maire de la Ville de Beni et la "*Société Civile*". En outre, ce communiqué précise que les activités de la commission mixte s'étendront du lendemain de la fin des travaux de l'atelier jusqu'à la mi-novembre 2008 et conduiront à la démarcation participative des limites du PNVi⁴⁸⁰.

Au terme de quatre jours de travaux de terrain (29, 30, 31 octobre et 3 novembre 2008), les résultats de la commission mixte semblent mitigés et du coup, ils n'apportent pas de solution à la hauteur des entendements et des attentes y placées. Dans un procès-verbal – bien pauvre – résumé en quelques paragraphes, la commission se restreint désormais à la clarification des limites et se dérobe à la deuxième mission de démarcation des limites, pourtant bien indiquée dans le communiqué de presse conjoint portant son érection. Ce procès-verbal final de la commission mixte stipule :

⁴⁷⁷ La "*Société Civile*", dans la région comme partout en RD Congo, est une composante, fortement politisée, regroupant des associations et des entités, notamment des ONG locales, des églises ou autres institutions, qui se disent non alignées derrière des partis politiques et qui prétendent porter la voix des populations.

⁴⁷⁸ Compte rendu de l'Atelier sur le Processus de Clarification des Limites du Parc National des Virunga dans le secteur Mavivi-Nyaleke (Beni/Centre Hellénique du 16 au 17 octobre 2008, retrouvé dans les archives du bureau du WWF/Beni ou Programme Environnement autour des Virunga (PEVi) secteur Nord à Beni au cours de nos enquêtes de juillet 2009.

⁴⁷⁹ *Ibid.*

⁴⁸⁰ Communiqué de presse sur le processus de clarification et démarcation participative des limites du parc à Mavivi-Nyaleke, signé conjointement par le Maire de la Ville de Beni, le conservateur du Parc à Mutsora (ICCN), quatre chefs coutumiers, le Bourgmestre de la commune de Ruwenzori et le Président de la société civile de Beni. Archives de la Ville de Beni, consultés aux enquêtes de juillet 2009.

« [...] Nous, membres de la commission mixte de clarification des limites du PNVi, [...] Avons constaté ce qui suit :

- 1- Que les limites du PNVi, telles que définies dans l'arrêté royal de 1935 n'ont jamais été appliquées sur le terrain et ne sont pas applicables en l'état.
- 2- Par conséquent, nous proposons de démarquer les limites du PNVi, selon les limites usuelles [...] Recommandons que :
 - Cette commission devra démarquer prochainement la zone de 124 ha (de Mavivi), considérée comme étant en dehors du parc, d'après ses enquêtes à la lumière du décret royal de 1935.
 - Une commission multidisciplinaire (ICCN, Chefs coutumiers, parlementaires, services techniques, ...) s'attellera à la rédaction du projet d'un édit, pour modifier la limite du PNVi dans le secteur. [...]
 - Dans l'attente de la promulgation de cet édit, les populations riveraines sont tenues de respecter les limites usuelles [...]
 - Une commission de démarcation placera des repères physiques (pancartes) sur l'ensemble des limites usuelles validées par ce présent procès-verbal jusqu'à la promulgation de l'édit⁴⁸¹. »

Les détails des travaux de terrain de la commission renseignent davantage. En réalité, celle-ci a été confrontée sur le terrain à trois considérations différentes : les limites décrites dans l'énoncé des limites du décret royal de 1935 qui entaillent sérieusement les terres dites coutumière de la chefferie, les limites revendiquées par la population qui, par contre, pénètrent profondément dans les espaces conservés du PNVi et les limites usuelles actuellement appliquées par l'ICCN qui se rapprochent, par endroits, de l'énoncé du décret de 1935 mais bien au-delà des revendications paysannes. Ce sont ces limites usuelles qui ont emporté, tout au nord de la zone de Mayango's – en localité de Mavivi – les 124 ha au-delà des limites de l'énoncé du décret de référence pour la commission mixte (1935), à restituer à la chefferie, dont il est fait allusion dans le procès-verbal.

La curiosité est que dans le procès-verbal final, sans autant lever l'équivoque pour les textes de référence – décrets royaux –, la commission mixte prend simplement appui sur le décret royal de 1935 et ne fait pas cas de celui que les paysans utilisent comme référence. Logiquement cette solution ne peut qu'être légitimée car faisant foi au dernier texte qui doit avoir amendé le premier. Cependant, quand l'on apprend l'existence d'autres textes plus récents que celui de 1935, précisément le décret de 1950⁴⁸², qui complète celui de 1935, la même logique d'actualité du texte d'appui ne se justifie plus. Il se pose alors la question du critère de choix du décret royal de 1935 comme référence des travaux de terrain de la commission.

Paradoxalement, une autre lecture peut ressortir des conclusions de la commission. Il semble que la commission mixte, même avant ses travaux, avait un sens préétabli de l'orientation des résolutions à prendre, comme "*pour calmer la situation*" (au sens de la lettre du Ministre écrite en 2005). Ici, tout semble avoir été fait seulement pour trouver "de l'espace", à tout prix, aux populations. Quand bien même les recommandations de l'atelier indiquaient que la clarification des limites tiendrait compte des réalités sociales actuelles, on peut se demander pourquoi la commission devait taire ce qu'elle trouve comme dépassements des paysans et opter pour la restitution des 124 ha amputés par le Parc des terres paysannes. Pour une résolution plus juste, pourquoi la commission ne devrait-elle pas, par exemple, opter pour des compensations ?

⁴⁸¹ Procès-verbal de la commission mixte de clarification des limites du Parc National des Virunga, dans le secteur Mavivi-Nyaleke, établi le 04 novembre 2008, retrouvé au bureau de l'Association des Agriculteurs et Eleveurs, Axe Beni-ville, Mutwanga-Kasindi, et consulté au cours de nos enquêtes de juillet 2009.

⁴⁸² Le décret de 1950 est cité dans le compte rendu de l'Atelier sur le Processus de Clarification des Limites du Parc National des Virunga dans le secteur Mavivi-Nyaleke (Beni/Centre Hellénique du 16 au 17 octobre 2008, retrouvé dans les archives du bureau du WWF/Beni ou Programme Environnement autour des Virunga (PEVi) secteur Nord à Beni au cours de nos enquêtes de juillet 2009.

2.2.2.3. *Le retrait de la confiance populaire de la commission*

Certainement que tous ces questionnements n'auraient plus de sens au cas où ces résolutions auraient apporté une accalmie au conflit. À l'inverse, au lendemain de la clôture des travaux de la commission, le 05 novembre 2008, les paysans exprimaient ouvertement leur indignation contre le comportement de la commission, dans une lettre accusant les membres de cette dernière de corruption et de ne rouler que pour les intérêts de l'ICCN. En bref, rien n'a donc été désamorcé. Tout est reparti à la case de départ. Les paysans ont résolu de poursuivre l'envahissement du Parc. Même les 124 ha rétrocédés n'ont fait que l'affaire des populations de la seule localité de Mavivi qui toutefois, continuent de soutenir la lutte des agriculteurs d'autres localités.

Pour ces populations, les 124 ha de terres rétrocédés à Mavivi ne sont que de la poudre aux yeux. Pour elles, cette tranche rétrocédée servirait à l'ICCN pour dissimiler les grandes portions de terres récupérées de la chefferie aux années 30 au-delà des limites convenues, lors du programme prophylactique contre la trypanosomiose. Ces paysans sont donc repartis en confrontation contre les protecteurs du Parc, malgré les travaux de la commission mixte qu'ils réclamaient pourtant. Déjà en Noël 2008, voulant se remettre dans ce qu'elles appellent leur droit, la confrontation de ces populations avec les gardes du Parc a entraîné des nouvelles fusillades plongeant la ville de Beni dans une panique suivie d'une large diffusion par la voie des médias locaux.

Depuis ce temps, ces paysans, constitués en Association – l'Association des Agriculteurs et Eleveurs, Axe Beni-ville, Mutwanga-Kasindi (AAEABMK) –, veulent profiter de toutes les occasions pour élever la voix et expliquer, à qui veut les croire, la légitimité de leur lutte contre l'ICCN. Au 28 février 2009, au passage du Président de la République, ces paysans n'ont pas manqué l'occasion pour lui adresser un mémorandum contenant les mêmes revendications contre l'ICCN⁴⁸³. En juin 2009, à l'occasion des vacances parlementaires, une lettre reprenant les mêmes récriminations a été adressée aux députés, en vacances dans la région, qui ont eu le temps d'écouter ces paysans lors des nombreux contacts entretenus avec eux⁴⁸⁴. Comme par coïncidence, c'est à ce temps que les mêmes paysans ont organisé un "Sit-in" permanent du PNVi. Des familles des paysans ont quitté leurs toits, avec des calicots et banderoles, pour installer un "campement de fortune" juste en face du poste de gardes du Parc, armés, de Nyaleke, à côté du camp d'entraînement militaire de Nyaleke en plein Parc, une façon d'assiéger le PNVi, créant ainsi une situation potentiellement explosive.

Du côté de la protection du PNVi, les responsables de l'ICCN estiment avoir en face d'eux des éternels insatisfaits qui veulent tout simplement occuper injustement les espaces du Parc pour des intérêts égoïstes. Pour les conservateurs du PNVi, les arguments avancés dans les revendications des populations ont été épuisés et les solutions à leurs problèmes trouvées, les actuelles manifestations ne sont que des élucubrations mal fondées et non justifiées. Pour montrer "l'irresponsabilité" du côté paysan, l'exemple de 124 ha de terres rétrocédées est cité dans les bureaux de l'ICCN : les populations bénéficiaires n'auraient pas encore trouvé un consensus pour le partage de ces terres, certains parmi eux estimaient que l'intervention de l'ICCN était nécessaire pour les départager et surtout limiter la cupidité de ceux qui veulent se mettre en exergue, notamment les chefs coutumiers.

L'ICCN dénonce maintenant la manipulation politique de ces populations. Avec la coïncidence, heureuse ou mauvaise selon le camp, du siège du Parc et de la présence de certains députés dans la région, ceux qui sont du côté de l'ICCN n'hésitent plus de citer nommément les commanditaires de l'entêtement des paysans. Au vu de l'ICCN, ces députés, en quête de leadership et pour des intérêts

⁴⁸³ Mémorandum des cultivateurs de chefferie de Mayango's à l'attention de son Excellence Monsieur le Président de la CDC en séjour à Beni, retrouvé au bureau de l'Association des Agriculteurs et Eleveurs, Axe Beni-ville, Mutwanga-Kasindi, et consulté aux enquêtes de juillet 2009.

⁴⁸⁴ Lettre du comité des agriculteurs de Mayango's adressée aux députés en vacances parlementaires à Beni le 09 juin 2009, retrouvée au bureau de l'Association des Agriculteurs et Eleveurs, Axe Beni-ville, Mutwanga-Kasindi, et consultée aux enquêtes de juillet 2009.

électoralistes, sont considérés comme les sponsors de ces paysans qui constituent aujourd'hui un groupe de pression contre le PNVi et souvent contre les actions de l'administration locale.

De même, du côté des officiels le débat est loin d'être clos. Une fois élus, les députés de la région n'ont cessé de se déchirer autour de la question de Mayango's où l'on tarde à trouver une issue. Les élections passées, l'administration semble avoir perdu le grand intérêt pour le dossier et les gardes du Parc ont repris le plein pouvoir pour traquer les paysans récalcitrants. La riposte des paysans et leur entêtement ne feront qu'accroître le nombre des victimes dans ce conflit qui prend par moment des allures violentes. Bref, le conflit est relancé.

2.2.3. Notre visite à Nyaleke

Partis de Beni, le matin du 18 juillet 2009 à bord d'une 4x4 de l'université, pour Nyaleke à la rencontre des populations insurgées contre les conservateurs du PNVi et qui ont opté pour une forme particulière de manifestation populaire à l'entrée du Parc, nous avons été accueillis par quelques personnes au départ peu intéressées par la visite inattendue d'un inconnu. Après une brève présentation des objectifs clairs de notre visite, fixés dans le cadre strict d'une étude de compréhension des relations entre les populations et le PNVi, la nouvelle n'a pas tardé de se propager dans le camp des manifestants qui sont venus en foule nous écouter et surtout nous exposer la motivation de leur "*Sit-in*". Leurs allégations ne sont fondées que sur la version des faits de la partie paysanne du conflit de Mayango's. Cette rencontre fortuite s'est organisée à l'entrée du camp de fortune installé par les paysans pour faire pression sur les gardiens du Parc.

Hésitant au départ pour désigner celui qui présentera les faits au nom du groupe, une dame se prête volontaire pour raconter leurs "malheurs" et leurs réclamations. Rapidement les langues sont déliées et les plaidoyers pour les paysans émergent de cette ambiance tumultueuse.

Pour ces paysans, tout le problème naît avec la création du Parc. Pouvant manier sans confusion les différentes dates de création et d'extension du Parc, les interlocuteurs résument d'emblée le problème en un conflit de limites. Ils distinguent les limites du Parc fixées de commun accord en 1934 de celles rétablies unilatéralement par les protecteurs du Parc en 1958. Cependant ces paysans ne font pas allusion aux limites fixées par le décret de 1935 qu'ils déclarent ignorer, quand la question est posée, car n'ayant jamais fait l'objet d'une quelconque concertation. Telle qu'ils l'annoncent, leur lutte est donc de rétablir les limites reconnues de 1934, qu'ils peuvent réciter, la liste des repères du bout de doigts comme un catéchisme appris à longueur de journées.

Selon ces paysans, depuis 1906, ils avaient leur village de Matongo (à 933 m d'altitude)⁴⁸⁵ très proche des rivages de la rivière Semuliki à l'endroit appelé Vieux Beni (ou Karuhamba III) où s'est installée la première administration coloniale de la contrée ainsi que la première mission catholique, dans sa migration de Karuhamba I (dit Kasindi-port). Le PNA, étendu en ces lieux en 1934, a eu ses limites connues, encadrant la rivière Semuliki (près du village Matongo), qui ne posaient aucun problème avant que ne se propage, dans cette vallée, l'endémie de la trypanosomiose dans la seconde moitié des années 30. En 1938, l'administration coloniale va obliger le déplacement des habitants des zones affectées par la maladie du sommeil vers les hauteurs non touchées par celle-ci, avec la promesse de revenir dans la vallée après sa désinfection. C'est ainsi que ces populations se sont retrouvées à Païda (à 1 230 m d'altitude), localité située en Commune de Ruwenzori dans l'actuelle ville de Beni.

⁴⁸⁵ Tel qu'indiqué par les paysans, ce point est marqué par les coordonnées : 00° 25,893' latitude Nord, 029° 33,829' longitude Est et 933 m d'altitude, prélevées au GPS, Garmin/Etrex/Vista HCx/Canada 210, Enquêtes de terrain, juillet 2009.

Alors que les gardes du Parc avaient leur camp dans ses limites convenues par tous, la surprise des populations intervient en 1958 lorsque ce camp de gardes est déplacé de Matongo (dans la vallée) à son emplacement actuel de Nyaleke (1030 m d'altitude), situé à mi-hauteur de la montée Semuliki-Païda, terres que les paysans considèrent appartenir au domaine de la chefferie. À la réclamation des chefs coutumiers, les conservateurs du Parc de ce temps ont reconnu les faits mais ils justifiaient leur déplacement par le souci d'une surveillance facile de leur domaine à partir des hauteurs. Une convention fut alors prise entre les deux parties pour des redevances à payer afin d'assurer une location de ces terres paysannes. C'est seulement dans les années 80 que ce système de redevances sera supprimé, Mobutu ayant déclaré toutes les terres encadrées par les gardes appartenir au PNVi. Pour ces paysans, c'est à ce moment qu'ils ont été spoliés pour la première fois du droit à leurs terres.

À l'arrivée au pouvoir de Laurent Kabila qui promettait de remettre chaque citoyen dans ses droits, les chefs coutumiers de la localité en ont profité pour envoyer une délégation à Kinshasa afin de revendiquer leurs terres ; ce qui leur a été accordé en 1998. Ces paysans précisent que c'est à ce moment que des lotissements en parcelles de cultures ont été massivement exécutés sur ces terres litigieuses, d'ailleurs en accord avec le conservateur du Parc et l'administrateur de Territoire de Beni, qui confirmaient la reconnaissance de leurs droits. Aux yeux des paysans, le revirement actuel des conservateurs du Parc ainsi que des autres autorités locales est une crainte de la perte des fonds du WWF agissant par le PEVi/Kacheche (Programme Environnemental autour des Virunga) à qui, pour les villageois, le domaine du Parc semble avoir été "vendu". Pour ces paysans, le financement accordé à l'ICCN oblige (moralement) une justification de la part de ses agents. D'où, entre autres, les actions de déguerpissement des populations. Ils cesseraient alors d'être les responsables (vrais) face à ces nouveaux "propriétaires" : les financiers. Voilà ce qu'ils appellent "achat" du domaine du Parc. La confrontation apparaît alors vive dans ce jeu continu d'expropriation-réappropriation.



Figure 8– Les paysans racontent leur version de faits, photo prise le 18-07-2009 (enquêtes de terrain)

C'est dans ce même combat ininterrompu, qu'en juin 2009, à l'arrivée des députés en vacances parlementaires dans la région qui ont rassuré les paysans que, cette fois, le dossier était sur la bonne voie, et que ces derniers ont opté pour une réactivation directe du problème. Et le moyen le plus approprié qu'ils ont trouvé a été l'organisation de ce "Sit-in" à Nyaleke devant le poste de garde du Parc. À notre passage le 18 juillet 2009, la cinquantaine des paysans attroupés déclaraient avoir passé tout un mois dans ce campement de fortune ("Sit-in") et qu'ils ne comptaient pas décamper tant que la solution n'était pas trouvée. Quant à la question de savoir comment ils se nourrissaient dans ce camp, ils ont répondu que c'était d'abord la souffrance qu'ils connaissent, en voyant leurs récoltes attribuées gratuitement à des militaires et gardes de Parc, qui alimente la détermination dans la lutte. Ils ajoutaient qu'au-delà du groupe rencontré, ils étaient plus nombreux – parlant de 24 000 ménages – et procédaient à des remplacements perpétuels. De plus, précisaient-ils, des bonnes volontés, comprenant leurs "malheurs", ne manquaient pas de compassion pour leur venir en aide.

Nous promettant de fournir quelques documents certifiant leurs allégations, nous avons pris avec nous trois représentants qui nous ont guidé jusqu'à leur bureau installé en ville de Beni. Pendant que des volontaires se chargeaient pour nous de la photocopie des documents retrouvés en leur bureau, nous sommes repartis en excursion pour Nyaleke, pour cette fois pénétrer dans le Parc sur la route qui le traverse, avec la "porte-parole" (auto-désignée) du groupe et deux anciens qui affirment maîtriser les signalisations des limites du Parc installées en 1934, afin de nous les montrer.

Localisant sans hésitations l'emplacement de l'ancien village de Matongo (Vieux Beni), ils voulaient entrer profondément dans le Parc pour ramener des briques des ruines de leur église, pour certifier leurs allégations. Ce qui n'a pas reçu notre consentement car sachant que l'entrée dans le Parc nous était seulement permise qu'en qualité d'usager de la route de passage comme tout autre passant et donc limitée à la route qui traverse le Parc. De la même façon, un arbre, un faux figuier (*Ficus sp.*)⁴⁸⁶ situé au bord de la route au point de coordonnées géographiques [00° 25,867' latitude Nord ; 029° 33,900' longitude Est et 925 m d'Altitude] est localisé avec précision par les deux anciens comme étant la limite traditionnelle du Parc reconnue par les populations locales. Rappelons à ce sujet que dans la tradition locale, le *Ficus sp.* (*Mukimba*) tout comme le *Dracaena sp.* (*Muhati*) sont les espèces utilisées pour leurs pérennité et rusticité, même à l'état sauvage, comme bornes vivantes pour matérialiser les limites des territoires ou des domaines paysans.



Figure 9 - Un ancien à la trace de l'ancien village Matongo dans le PNVi (gauche) ; un faux figuier comme point limite du PNVi reconnue par les paysans (droite)

Source : enquêtes de terrain, photo du 18-07-2009.

Sur ce tronçon du Parc, comme pour attester les lamentations des paysans, nous avons croisé des militaires accompagnés de femmes, venant de la brousse du Parc et transportant à dos des régimes de bananes effectivement ramassés des anciens champs de culture d'où ont été déguerpis les paysans. D'autres avaient installé, à un endroit de ce tronçon, un étalage pour la vente de leur butin. Ces militaires ne toléraient pas le moindre rapprochement pour la prise des photos. Et les paysans ne cessaient de s'insurger contre ce qu'ils qualifient d'injustice flagrante.

Une fois revenus au camp de Nyaleke, nous prévoyions en second lieu de rencontrer les gardes du Parc à leur poste. Au poste de contrôle, tout d'abord notre demande d'entretien a reçu une fin de non recevoir par les gardiens en poste. Dans leur hangar, pendant que nous voulions donner l'objectif de la visite, nous nous sommes rendus compte que certains de ces gardes étaient à nos trousses quand deux hommes en tenue civiles, armés de pistolets, sont soudainement entrés et nous exigent de nous expliquer sur nos entretiens avec les insurgés, tels qu'ils qualifiaient les paysans campés de l'autre côté. Nous nous sommes débattus comme nous le pouvions dans cette ambiance crispée, essayant de démontrer notre neutralité en tant que chercheur et comptant sur un supposé degré de compréhension plus élevé chez des gardes du Parc formés pour leur travail que chez des spontanés paysans manifestants.

⁴⁸⁶ Les gardiens du Parc ayant compris récemment que cet arbre constitue encore une référence pour paysans, ils l'ont abattu ; à mon passage sur cette route en septembre 2010, la borne vivante de nos paysans était fauchée en terre.

Ce que nous avons su décrocher auprès de ces gardes du Parc a été d'abord notre propre "libération" après un contact radiophonique qu'ils ont eu avec leur direction de Mutsora (à environ 80 km de Nyaleke). Nous soupçonnons que c'était grâce à un ordre du conservateur et directeur du secteur Nord du PNVi, avec qui nous avons déjà eu maints entretiens sur le sujet à des nombreuses occasions. Ensuite, à la question d'un entretien, les gardes du Parc déclarent n'avoir rien à dire sauf nous assurer la protection en cas d'une visite simple ultérieure coordonnée avec la direction du PNVi. Toute forme de déclarations serait réservée au conservateur, donc à la direction du Parc.



Figure 10 - L'aspect de la zone forestière de Mayango's en conflit, photo prise lors de nos enquêtes de juillet 2009

C'était la fin de notre séjour à Nyaleke où nous avons quitté les paysans et les gardes du Parc en situation explosive et de tension permanente pouvant se transformer à tout instant en violences. Cependant, en début décembre 2009, lors de notre dernière rencontre avec le directeur du secteur Nord du PNVi, de passage à Bruxelles, il déclarait que ces "insurgés" avaient été simplement dispersés. Leurs leaders séjourneraient maintenant en prison, comme pour confirmer la reprise en force des pratiques de la méthode policière dans la gestion du conflit du PNVi.

À ce stade, nos interrogations de départ persistent : ces conditions sont-elles favorables à une conciliation de la conservation avec les besoins en développement de la région ? Quelle est alors la forme de participation que préconise l'ICCN dans sa "*Stratégie de Conservation Communautaire*" ?⁴⁸⁷ Visiblement cette stratégie reste encore au stade théorique et tarde de montrer ses effets. Pourtant toute l'histoire du PNVi n'est parsemée que d'exemples montrant les limites de la confrontation ! Néfaste à la protection du PNVi, cette dernière ne fera que détériorer ses ressources !

D'une part, ce qui paraît indéniable, c'est que les déclarations des paysans renfermeraient certaines évidences ; mais la question est de savoir comment déceler le vrai du faux ? Nonobstant, à chaque instant, l'essentiel dans la gestion de ces conflits serait de se rappeler les objectifs poursuivis qui permettraient de prendre telle ou telle autre option. D'autre part, à la place des protecteurs du Parc, comment ne pas être tenté de confirmer la thèse de la manipulation quand l'on se rappelle les appels téléphoniques reçus après notre visite de Nyaleke, dont un certain "leader" de ces paysans nous demandant pourquoi avons-nous contacté ses gens en son absence ? Ce dernier, au-delà des justifications fournies sur place, voulant savoir l'objectif réel de notre visite. Il s'avère qu'à partir de certains faits réels que renferme cette description selon les paysans, la situation s'entremêle avec de multiples interventions qui peuvent avoir des visées diverses ou même éloignées des préoccupations paysannes originelles de la simple survie.

Il serait donc plus que temps d'instaurer un organe et un système de contrôle continu, chargés de la gestion des conflits des ressources des aires protégées dans la région comme partout en RD Congo.

⁴⁸⁷

RDC, M.E.C.N.E.F., ICCN et al., *Projet de la stratégie nationale de Conservation Communautaire en République Démocratique du Congo (2007 - 2011)*, Kinshasa, avril 2008, 35 p.

2.3. *Le conflit de la côte Ouest du lac Édouard*

2.3.1. L'émergence du conflit

En zone de Vuholu, de par les activités économiques traditionnelles – l'agriculture de subsistance, la pêche artisanale et l'élevage extensif – dont dépendait la vie quotidienne de ses habitants, le problème s'est posé dès l'avènement du PNA. Il naît avec l'expulsion des agriculteurs et pêcheurs Nande qui vivaient sur les côtes du lac ainsi que des pasteurs Hima de la haute Semuliki. Depuis l'extension du PNA en ces lieux, s'il n'y a jamais eu de répit aux ennuis posés par les contestations d'agriculteurs et pêcheurs de la côte ouest, le problème des éleveurs n'en est pas moins brûlant. Ces derniers, ayant perdu les espaces nécessaires pour faire paître leurs troupeaux, se sont réfugiés en Uganda. Et rien n'est moins sûr qu'ils ne chercheront pas à revenir.

Les farouches oppositions ainsi que le refus catégorique de cession des droits coutumiers – sur les terres côtières et les eaux du lac – concernent particulièrement la zone de Vuholu. Si, en zone de Mayango's, les populations peuvent reconnaître la légitimité du Parc sur la portion des terres dans les limites qu'elles lui concèdent, en zone de Vuholu les situations sont exprimées tout autrement. À l'unanimité les communautés locales nient en bloc toute forme de vente de terre dans la contrée. Spécialement, pour les terres retrouvées en Territoire de Lubero, les paysans précisent que les conventions faites avec le Substitut du Procureur Général, en 1948, étaient claires : les terres comme les eaux du lac Édouard, tout en faisant partie du domaine d'action du Parc, sont restées une propriété coutumière. Ainsi, malgré la pression de l'IPNCB, ces populations n'ont jamais consenti à perdre le droit de pêche sur le lac, dont la mise en œuvre a été à l'origine de nombreux heurts.

Nonobstant la résurgence de disputes notamment autour des pêcheries dites anarchiques, selon qu'elles n'étaient pas acceptées par l'IPNCB, et des sites rituels, continuellement réclamés par les communautés pour des cérémonies de croyances spirituelles, les conventions de 1948 semblent avoir tenu le coup jusqu'aux années 1980. Quand commence la décennie nonante, les structures de protection du PNVi apparaissent très fragiles. Le non paiement cumulé des salaires des gardes du Parc, consécutif aux conjonctures économiques délabrées, se traduit par une déliquescence progressive de l'appareil de protection du Parc et une inversion de valeurs. Trop souvent, les mêmes gardes, dépourvus des moyens adéquats pour le service et une vie décente, sont cités dans la prédation des ressources du PNVi : abattage des pachydermes pour leur ivoire, vente du bois du Parc pour l'énergie domestique, aliénation des espaces du Parc par l'octroi des parcelles de culture, etc.

L'isolement de cette zone de Vuholu des grands axes routiers et des zones les plus en vue, aux marges de la région de Butembo, aura aussi agit en défaveur du PNVi. Du temps des turbulences politiques des derniers moments du règne de Mobutu, pendant que son gouvernement agonisant se débattait pour tenter de survivre à l'inéluctable vague de "démocratisation" soufflé forcément par le vent de la perestroïka, à la chute du communisme, le pouvoir public n'a plus eu la force ni les moyens de surveiller ce qui se passait dans les zones marginales, au-delà des grandes préoccupations du moment. La "libéralisation politique " qui a résulté à l'éclosion de la multitude des partis politiques et l'émergence de la "société civile" ont surtout eu pour effet la libération des énergies de frustrations longtemps accumulées sous la dictature de Mobutu.

Précisément, en zone de Vuholu, ceci se traduit par l'occupation pure et simple des terres du PNVi retrouvées sur les pentes des côtes ouest du lac Édouard, en Territoire de Lubero et la prolifération des pêcheries incontrôlées. Cette occupation par la mise en culture paysanne et l'implantation des villages tout autour du lac entraîne la coupure totale du PNVi entre les secteurs Nord (en Territoire de Beni) et le secteur Sud (en Territoire de Rutshuru). Le Parc se retrouve alors avec deux blocs de

réserves nettement séparés, amputés des espaces qui ont assuré la communication entre eux. Bien que ces blocs restants soient plus importants en termes de dimensions et de richesses biologiques, l'amputation du "couloir écologique" de la côte ouest, comme préfèrent le qualifier les conservateurs, est aujourd'hui la pierre d'achoppement, le nerf du conflit entre l'ICCN et les populations de Vuholu.

Alors que la zone de Vuholu embrasse aussi bien le Territoire de Beni que celui de Lubero, il apparaît étonnant de constater, à première vue, que l'occupation du PNVi n'est strictement limitée qu'en Territoire de Lubero. En longeant la côte ouest du lac Édouard dans la direction nord-sud, en partant de l'agglomération de Kyavinyonge⁴⁸⁸, les paysans délimitent nettement les espaces qu'ils reconnaissent au Parc : la frontière naturelle qui sépare les deux Territoires administratifs de Beni et de Lubero. Une rivière dénommée Tumbwe qui marque la frontière traditionnelle entre les chefferies voisines de Bashu (Territoire de Beni) et de Baswagha (Territoire de Lubero) devient alors le repère paysan pour distinguer le domaine du Parc du domaine de la chefferie. La rive gauche du ruisseau, portant encore une savane broussailleuse reste intacte et respectée comme domaine du PNVi tandis que sa rive droite elle, est entièrement envahie, emblavée des cultures par des populations qui la réclament appartenir au domaine non vendu de la chefferie.



Figure 11 - Tumbwe, la rivière qui donne la démarcation du PNVi par les paysans, photo prise durant les enquête d'août 2009.

Au débat de cette démarcation des territoires appropriés, tout en se plaignant du comportement cupide de certains chefs coutumiers, notamment en territoire de Beni, les paysans remarquent un vice de procédure à l'implantation du PNA. L'IPNCB s'est contenté des compromis avec les grands chefs de collectivités-chefferies, sans tenir compte d'autres structures, plus basses, de l'organisation sociale, qui en sont pourtant plus pratiques et légitimes. Pensant avoir tout arrangé au niveau de la tête, ils se sont finalement retrouvés avec des problèmes insolubles à la base de la société.

En effet, rappelons à cette occasion la structure élémentaire de l'organisation foncière Nande, décrite dans ses détails par nombreux chercheurs⁴⁸⁹ quant à la responsabilité dans la gestion du foncier. Dans cette structure, le grand chef ou *mwami* de la collectivité-chefferie – l'équivalent du roi de la période précoloniale – est très hautement placé pour prendre en charge des résolutions de conflits locaux de terres. La chefferie est alors subdivisée en Groupements qui sont à leur tour subdivisés en Localités qui comptent chacune un nombre relativement grand d'agglomérations ou de villages. Le Groupement est dirigé par un chef ou *mwami* et la Localité par un chef "Notable", proprement appelé *mukama* qui veut dire "le chef terrien", l'équivalent d'un seigneur féodal. Dans cette coutume, c'est le *mukama* qui possède la terre et la distribue à ses *vasoki*, équivalent aux vassaux du système féodal⁴⁹⁰.

⁴⁸⁸ Kyavinyonge est une enclave habitée, la seule reconnue comme pêcheerie officielle par le PNVi en Territoires de Beni et de Lubero.

⁴⁸⁹ MAFIKIRI TSONGO, A., 1994, *op. cit.*, p. 37 ; MUWIRI, K. et K. KAMBALUME, *op. cit.*, 332 p. ; VYAKUNO, K., mars 2006, *op. cit.*, p. 166 ; KITAKYA, P. A., *op. cit.*, 2007, p. 92.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 92.

C'est à ce sujet que la population condamne exactement l'autorité coutumière, le grand *mwami* de la des Bashu (Territoire de Beni) qui avait accepté les indemnités proposés par l'IPNCB contre les droits coutumiers sur les terres occupées par le Parc. Les populations admettent ainsi contre leur gré la continuité du Parc en Territoire de Beni, tout en rappelant qu'elles ont été trahies par leur chef qui a accepté de vendre des terres sur lesquelles il avait le devoir de garde qui incarne d'ailleurs son statut de *mwami*. À l'inverse, toutes les populations, même retrouvées dans l'enclave de Kyavinyonge (Territoire de Beni) viennent aujourd'hui louer, moyennant des redevances, des parcelles de cultures sur les espaces récupérés du Parc en Territoire de Lubero. Ici, précisent-elles, tous les chefs des chefferies concernées (Baswagha, Bamate et Batangi) auraient pris la précaution d'indiquer à l'IPNCB la procédure coutumière normale d'acquisition de terres dans la région. Ayant consulté les chefs terriens locaux (*vakama*), la demande de l'IPNCB s'est buté à une fin de non recevoir. Toutefois, la commission d'enquête de 1947 a permis d'aboutir à certaines concessions signées en 1948 et qui, malgré des difficultés récurrentes, auront contenu les populations jusqu'à la décennie nonante.

Toute la bande de terres qui portaient le PNVi en Territoire de Lubero, évaluées à environ 50 000 ha, délimités du 18 au 30 juin 1934 par l'Administrateur du Territoire de Lubero, Henri Bracard, et le colonel Henri Hackars sur la côte ouest du lac Édouard⁴⁹¹, aura été envahie et réappropriée par les paysans depuis le début des années 90. Quand sont déclenchées les guerres "de libération" (1996), des unités de militaires ont été déployées dans la zone de Vuholu, sous prétexte d'assurer une sécurité aux frontières. Sans liens avec les disputes entre l'ICCN et les paysans ni distinguer les territoires reconnus au Parc, ces hommes armés sont venus s'installer parmi les populations sur les terres récupérées du Parc, comme pour soutenir l'action paysanne. Cependant leurs démarches n'ont aucun rapport avec les revendications des populations quand bien même ces militaires, peu soutenus matériellement par leur hiérarchie, peuvent être obligés de s'appuyer sur les paysans pour la survie. Au demeurant, l'action de ces militaires, quelque peu oubliés dans cette zone, serait très néfaste sur les ressources du Parc et surtout celles du lac Édouard où ils se sont souvent adonnés à une exploitation prédatrice, sans aucun respect des lois ni des règles.

2.3.2. Tentatives de rétablir le "corridor écologique"

2.3.2.1. Les premières tentatives.

Comme partout sur les territoires où il avait perdu le contrôle, le PNVi n'a cherché à rétablir son pouvoir qu'en 2003, avec le "Dialogue inter-congolais" (cf. point 2.1.2.3). Cette période ne marque pas seulement la réunification du pays mais, conséquemment, elle correspond aussi à la reprise effective de la coopération bilatérale, qui a permis la relance des soutiens aux programmes de conservation de la nature par des financements extérieurs. Fort de l'appui des ONG internationales, notamment du *World Wide Fund for Nature* (WWF), de la *Wildlife Conservation Society* de Washington (WCS) et de la *Dian Fossey Gorilla Foundation* (DFGF/Europe), destiné à l'encadrement du service de surveillance du PNVi dont la prise en charge de salaires des agents et l'octroi de la logistique nécessaire, l'ICCN veut alors se défaire de l'occupation sur son domaine. En zone de Vuholu les premières tentatives de récupération du territoire occupé par les paysans remontent du dernier trimestre de l'année 2003.

Après plus d'une décennie de réadaptation aux espaces repris du Parc, les villageois n'entendent pas céder aux menaces de déguerpissement proférées par les gardes du Parc. Ces paysans semblent cette fois déterminés pour engager une lutte de longue haleine. Dès fin 2003, après une opposition des paysans, insensibles aux sommations verbales d'expulsion de ces terres reprises, l'ICCN a réquisitionné les forces de l'armée nationale (FARDC) pour prêter main forte aux gardes du Parc afin

⁴⁹¹ NZABANDORA, N. M. J., *op. cit.*, 2003, p.151.

de déloger et refouler ces paysans entêtés d'occuper les espaces du PNVi. À cette occasion, les populations déplorent un pillage des vivres et d'autres biens domestiques perpétré par ces hommes armés au service de l'ICCN. Cependant, que de se laisser faire et d'évacuer calmement les lieux, ces paysans n'ont trouvé rien de mieux que recruter des bandes armées et recourir à la force des milices *maï-maï*, pourtant réputées pour leur barbarie dans la région, afin de contrer les attaques de l'ICCN. Ces affrontements sanglants ont obligé l'administration locale de s'interposer par la médiation de la MONUC et d'exiger de l'ICCN de surseoir à l'évacuation des populations de ce territoire disputé.

Dans cette résistance paysanne, comme dans le processus de réappropriation par les paysans de ce territoire disputé, la localité de Muramba s'est retrouvée en tête. Cette localité, pour son site de Vikovo, abritant des lieux sacrés et nombreux signes fortement vénérés par les populations locales, constitue le cœur-même de la résistance contre la réinstallation du Parc. Et en ce point, les responsables de l'ICCN ne s'y trompent pas ; ils veulent tout d'abord déloger les villageois de Muramba, estimés à plus ou moins 5 000 habitants⁴⁹², qui entêteraient tous les autres paysans et sont repérés en avant-plan dans la désobéissance contre le PNVi. C'est effectivement dans ce village de Muramba que sont survenus les affrontements entre les forces armées "officiellement" et les milices *maï-maï* recrutées par les paysans. Depuis ce temps, une position militaire est installée spécialement dans ce village en attendant de trouver une solution appropriée au problème.



Figure 12 - Le village de Muramba, symbole de la résistance contre le projet du PNVi
Photo prise durant nos enquêtes d'août 2009.

Un fait surprenant, c'est que l'intervention des *maï-maï* dans ce conflit, dit "combat de Muramba", jugée positive par et pour les populations locales, reste unique en son genre. En effet, dans toute la région de Butembo, les milices *maï-maï* se sont illustrées par une barbarie sans pareil. Depuis l'avènement des "guerres répétitives" à l'est de la RD Congo, qui ont engendré et/ou entraîné avec elles des bandes armées de toute sorte, ces miliciens sont souvent impliqués dans la dévastation des économies paysannes locales comme le pillage des exploitations agricoles, notamment des fermes d'élevage, et dans d'autres nombreuses exactions dirigées contre les populations civiles, dénoncées par les militants de droits de l'homme. Ces *maï-maï* n'ont alors jamais rencontré l'assentiment des populations locales. Ils ont été surtout vus comme des groupes d'anarchistes armés, plongés dans l'oisiveté, le plus souvent instrumentalisés, manipulés et servant notamment aux intérêts peu clarifiés d'acteurs politiques en mal de positionnement. L'expérience des combats de Muramba est en soi l'unique cas où des populations civiles locales reconnaissent des *maï-maï* combattre de leur côté. Était-ce par simple coïncidence de convergence d'intérêts ou alors, comme le réclament souvent les responsables de l'ICCN, un fait à compter au solde de "l'intoxication politique" ?

⁴⁹² Estimations données par le bureau de l'Antenne du Centre de Recherches sur l'Environnement, la Démocratie et le Droit de l'Homme (CREDDHO) à Kyavinyogne et confirmées par le chef du village de Muramba mais non encore autrement vérifiées ; Enquêtes d'août 2009.

Malgré cette résistance, sans autant baisser les bras dans son entreprise de réinstaller le PNVi, depuis lors l'ICCN recherche obstinément à recouvrer l'autorité sur tout le territoire lui reconnu par les instances officielles. Cependant, du côté des paysans, les acteurs cherchent à consolider des positions avantageuses considérées comme déjà acquises. C'est ainsi que par exemple, en 2004, le chef de Groupement de Masiki-Vayana voulait faire entériner, par une matérialisation conjointe avec l'ICCN, les limites usuelles actuelles de la réserve de gorilles de Kyavirimu – faisant partie du PNVi en zone de Vuholu – où les paysans ont grignoté les espaces du Parc. La réponse du Directeur de la station locale de l'ICCN, appuyée sur le texte juridique réglementaire, a été sèche, comme il l'écrit :

« [...] Un arrêté, une ordonnance ne peut être annulé que par un autre, dûment promulgué par l'autorité compétente. Dans ce cas d'espèce, seul le Président de la République, sur proposition du parlement, peut abroger l'arrêté royal de 1934 créant le Parc National Albert. C'est ainsi que je ne peux aucunement souscrire à votre lecture concernant les limites [...] Je vous exhorte de ne pas distraire la pauvre population qui a respecté les limites du parc depuis l'indépendance, n'eut été l'intoxication de certains leaders d'opinion en mal de positionnement politique à la recherche de l'électorat dont le parc constitue le tremplin. [...] »⁴⁹³

2.3.2.2. Le processus dit "de la Côte ouest"

Depuis 2005, l'ICCN, soutenu principalement par le WWF, n'a cessé de multiplier des initiatives visant à rétablir, à tout prix, le "corridor écologique" de la côte ouest du lac Édouard. Ses nombreuses actions, qui n'auraient pour objectif que d'éloigner les paysans, ont abouti, en 2006, au "Processus de la Côte-ouest". Celui-ci réunit les acteurs impliqués dans le conflit autour de l'Administrateur du Territoire de Lubero⁴⁹⁴. Nonobstant, cette démarche dite "pacifique" adopterait le contenu de la méthode forte : éloigner sans autre forme de procès les paysans des espaces du Parc. La conséquence est que cette variante s'avère – jusque là – tout aussi inefficace que la méthode forte. Ne devrait-on pas alors questionner la démarche elle-même ?

Le processus dit "de la Côte-ouest, qui serait fondé sur un "positivisme scientifique" de la conservation car basé sur l'unique opinion d'acteurs dominants (supposée rationnelle puisque découlant des avis scientifiques), semble mal parti. La déclaration de la coalition des *vakama* de la zone de Vuholu aux assises du dit processus, en avril 2006, annonçait déjà leur position. Elle remet en cause tout le processus. Pour ceux-ci, il n'est plus question de parler du Parc sur ce territoire. Et si négociations devaient se faire, elles seraient à mener sur des nouvelles bases. Ils reprennent :

« [...] L'institut des parcs a manifesté qu'il avait fini d'exercer la poursuite de ses objectifs sur nos terres [...] la dématérialisation des limites du parc, le massacre des animaux du parc, la vente des parcelles de culture, l'exploitation du bois [d'œuvre] et la carbonisation du bois du parc pour la production de "makala" par les gardes [du] parc étaient des actes suffisants pour nous de constater que le moment était venu pour reprendre nos terres [...] Disons enfin que dans le territoire de Lubero il n'y a pas de Parc⁴⁹⁵. »

Dans cette déclaration, non seulement les coutumiers contestent la légitimité du PNVi sur ce territoire disputé mais aussi ils se livrent à une énonciation de ce qu'ils entendent par "conservation

⁴⁹³ Extrait de la lettre du Directeur Mushenzi Lusenge Norbert, chef des secteurs Nord du PNVi adressée au chef de Groupement de Masiki-Vayana en date du 22 décembre 2004.

⁴⁹⁴ - Compte rendu de la réunion technique de décembre 2006 sur la budgétisation des actions prioritaires à mener par les 5 commissions de déguerpissement de la population du Parc National des Virunga. Archives du Territoire de Lubero (Enquêtes d'août 2009).

- Actes d'engagement des participants à la réunion de Lubero sur le Processus de la Côte ouest du lac Édouard, du 05 au 06 nov. 2007.

⁴⁹⁵ Exposé des Chefs Coutumiers du Graben Lacustre du 15 avril 2006 aux assises de Lubero du "processus de la côte ouest du lac Édouard", document retrouvé au bureau de l'Antenne du Centre de Recherches sur l'Environnement, la Démocratie et le Droit de l'Homme (CREDDHO) à Kyavinyogne, enquêtes d'août 2009.

de la nature", d'une certaine conception locale de cette notion. Pendant que la pertinence de la création du PNVi – et en sus de l'ICCN – serait fondée sur la protection des ressources contre les éventuels abus d'utilisation, notamment par les populations, la démarche des coutumiers vise et défend le contraire. Ces derniers affirment que ceux engagés officiellement dans la protection de la nature – les agents de l'ICCN – en sont les premiers destructeurs. L'ébauche de conceptualisation locale de la conservation de la nature peut transparaître de la déclaration lorsqu'ils affirment :

« "La conservation de la nature n'est réelle que lorsqu'elle a comme finalité la conservation de l'homme et non de la nature". [...] loin de toute prétention que vous nous faites, nous sommes les véritables conservateurs de la nature, plus que les agents du parc, que nous connaissons actuellement puisque nous avons gardé et nous continuons à garder nos gorilles de Kyavirimu [...] nous restons ouverts à toute négociation avec l'institut des parcs pour certaines terres qu'il juge nécessaire comme le mont Kyavirimu [...] »⁴⁹⁶

Cependant, l'ICCN et ses partenaires semblent ne pas comprendre ce langage paysan. Ces positions des coutumiers ont été jugées d'extrémistes, de motivées par des intérêts égoïstes et ainsi leur déclaration balayée d'un simple revers de la main. Cette attitude est la tendance traditionnelle des responsables du Parc : écarter de la ligne de compte les avis adverses et non conformes à la voie unique déjà tracée par l'opinion conservacionniste.

Dans la suite de ce processus annoncé "pacifique", des malentendus vont en se multipliant à tel enseigne que les parties en conflits se retrouvent plus partagées qu'au départ, avec des avis de plus en plus divergents. La confusion se traduit, en fin 2006, par une défection des coutumiers du processus. Cependant le désistement des coutumiers n'a pas empêché les responsables, à la tête du processus, de chercher à forcer le projet comme le déclare de l'Administrateur de Territoire :

« Le travail déjà lancé sur le déguerpissement de la population en dehors du parc est une action de longue haleine et l'équipe technique va faciliter la praticabilité [...] Le Territoire est disponible et disposé à appuyer cette action même si certains Chefs des chefferies désignés dans cette équipe se sont absentés dans cette séance de planification [...] »⁴⁹⁷

Comme pour confirmer l'inaboutissement du processus dit "pacifique", des responsables de l'ICCN, en certaines instances, se montrent désormais impatients et veulent revenir à l'usage des anciennes méthodes utilisant la force pour aboutir rapidement au résultat. Ces agents de l'ICCN se seraient-ils aperçu du gouffre dans lequel allait sombrer ce processus ? Effectivement, dans ce processus de la côte ouest, il apparaît que des commissions constituées ont beau élaborer des programmes et des activités, la source de moyens, de fonds pour leur exécution reste une inconnue. Les yeux des membres des commissions formées à l'occasion sont encore une fois tournés vers le bailleur de fonds qui ont servi dans la mise sur pied de ce processus : le WWF et d'autres partenaires de l'ICCN, toutes des organisations internationales ou étrangères qui brassent des fonds venant de l'extérieur. Ces commissions voudraient ainsi, certainement, s'ériger en institutions œuvrant localement, à l'image de nombreuses ONG locales, sous la motivation ou la seule impulsion du financement extérieur.

Lorsque cette tendance – de greffage ou plutôt de capture de la bienfaisance et de la générosité étrangère – gagne aussi bien le cœur de l'administration locale, il sied alors de s'interroger sur le fond-même des actions posées. Ainsi, il paraît important de se demander si les membres de ces institutions en gestation – les commissions de déguerpissement – sont convaincus du délogement de leurs concitoyens – les populations à "glisser" – pour la cause du fameux "corridor écologique" ou s'il

⁴⁹⁶ Ibid.

⁴⁹⁷ Compte rendu de la réunion technique de décembre 2006 sur la budgétisation des actions prioritaires à mener par les 5 commissions de déguerpissement de la population du PNVi. Document consulté dans les archives du Territoire de Lubero. Enquêtes d'août 2009.

ne s'agit là que d'une couverture argumentaire qui sous-tend la motivation pécuniaire de salaires à gagner. Là serait la signification de la recommandation finale de la réunion technique sur la budgétisation du déguerpissement de la population du PNVi. Elle exhorte :

« Que les fonds de fonctionnement soient débloqués dans le délai prévu par le calendrier pour lancer les activités, l'absence de fonds est un handicap majeur pour le lancement du travail⁴⁹⁸. »

Plus fondamentalement, cette question peut se poser en ces termes : **"Existe-t-il chez les acteurs nationaux une conscience environnementale derrière les multiples initiatives de conservation de la nature fondées seulement sur le système de financements étrangers dont les fonds de la coopération au développement ?"** Le danger en est que si ces initiatives ne sont que des appâts des financements étrangers, la source de ces derniers ne devrait pas tarir avant qu'ils n'aient suscité chez les locaux le même sentiment propre à eux et légitime de conservation des "aires protégées". Contrairement, l'on pourrait parier que la sentence d'arrêt des financements extérieurs entraînera avec elle la fin et la suppression de tous ces projets de protection de la nature, comme les *vakama* l'ont déjà observé à juste titre dans le chef des gardes du Parc jusqu'à la veille de la reprise par la population des terres baptisées "corridor écologique" de la Côte ouest, aux années 90.

2.3.2.3. Une remise en cause du modèle de conservation du PNVi ?

C'est dans l'impatience que certains agents de l'ICCN sont revenus à des tentatives de déguerpissement forcé des populations au courant de l'année 2006. Il s'agit notamment du conservateur de la réserve de gorilles de Kyavirimu, basé à Kyondo, localité située sur les limites nord-ouest de la zone de Vuholu. Voulant isoler davantage les paysans retrouvés sur les terres litigieuses du Parc – le fameux "corridor écologique" –, ce conservateur a imposé un système de péage à tout passant, à chaque traversée de la nouvelle frontière érigée entre le domaine occupé par les paysans et la partie encore contrôlée par l'ICCN. C'est à l'approche du ruisseau Tumbwe – frontière naturelle entre les deux Territoires de Beni et Lubero, signalée plus haut – que la barrière a été érigée sur le tronçon de la piste reliant ce territoire disputé à l'enclave de Kyavinyonge, seule agglomération établie légalement dans le Parc comme pêcherie officielle en zone de Vuholu et unique exutoire des produits de la contrée. Cette mesure était d'autant plus drastique qu'elle frappait directement toutes les masses de paysans qui partent chaque matin de Kyavinyonge se rendant dans leurs champs de culture pour revenir le soir. Ces derniers ont été donc soumis à une double taxation journalière car exigée à chaque passage au poste de garde du PNVi.

Cette situation fortement décriée par les villageois de toute la contrée a été vite relayée par des députés de la région réunis au sein du Collectif des Députés Provinciaux du Territoire de Lubero qui s'en est emparé pour saisir le Gouverneur de Province. Dans une lettre d'information du 18 janvier 2007, les députés ne se limitent pas seulement à alerter le gouverneur de la menace qui pèse sur la situation sécuritaire et humanitaire du Territoire – par les initiatives du conservateur de Kyondo – mais aussi ils s'investissent davantage à démontrer l'atrocité, l'inutilité, l'obsolescence et la désuétude-même de toute opération de déguerpissement des populations de ces espaces disputés :

« [...] voici plus de 17 ans qu'un grand conflit oppose la population riveraine de la côte ouest du lac Edouard et les agents de l'ICCN [...] la population [...] estimée à plus ou moins 150 000 habitants s'étant accommodé à un genre de vie [...] a déjà construit plus de 15 villages le long du lac Edouard comme pour confirmer une installation définitive. Cependant [...] les agents de l'ICCN ont commencé des raids à l'endroit de cette population pour les chasser [...] Et pourtant

⁴⁹⁸ Compte rendu de la réunion technique de décembre 2006 sur la budgétisation des actions prioritaires à mener par les 5 commissions de déguerpissement de la population du PNVi. Document consulté dans les archives du Territoire de Lubero. Enquêtes d'août 2009.

un processus de mise en place d'une commission chargée d'examiner la question est en cours à l'Assemblée Provinciale pour évaluer les besoins de la population et par conséquent étudier les circonstances d'intégration de celle-ci au système de conservation communautaire, préalablement reconnus pour faire la paix entre les agents du Parc et la population riveraine. [...] une barrière arbitraire [...] n'a pas de justification quelconque [...] puisque l'article 30 de la loi fondamentale du Pays (la constitution) garantit la liberté de circulation sur toute l'étendue du territoire congolais [...] »⁴⁹⁹

Il apparaît que le conflit est loin d'être jugulé et les différents acteurs ne sont pas encore au point de trouver un terrain d'entente qui permettrait l'évolution du débat autour de la question du "corridor écologique". Pendant que l'ICCN affiche ouvertement sa détermination à faire déguerpir les paysans de ce territoire occupé, tout à l'inverse, ces populations semblent durcir leurs positions. Elles veulent de plus en plus se munir des mécanismes argumentaires et stratégiques appropriés pour contrecarrer le redéploiement du Parc. Il semble qu'elles s'y prennent efficacement comme il s'annonce à la lecture de la réponse réservée à la demande du Collectif des Députés et adressée au Directeur Provincial de l'ICCN/Nord-Kivu à Goma par le Gouverneur de Province :

« [...] le Collectif des Députés Provinciaux de Lubero a dénoncé l'excès de zèle constaté dans le chef de votre collaborateur [...] Si ces informations s'avèrent fondées, je vous demande, toutes affaires cessantes, d'instruire vos collaborateurs de :

- *Supprimer la perception de toute taxe illicitement perçue à cette barrière et ne respectant pas la nomenclature en vigueur dans ce domaine ;*
- *Surseoir à l'opération de déguerpissement forcé qui déstabilise cette population et ce, en attendant la publication du rapport de la commission qui est en instance d'être mise en place à l'Assemblée Provinciale et qui se chargera d'examiner ce dossier afin de départager les gardes du parc et la population riveraine. [...] »⁵⁰⁰*

À ce niveau, des questionnements s'imposent. S'il est avéré que le Collectif des Députés est profondément ancré dans la logique des "spoliateurs du Parc" pour qui il joue le jeu, il n'est pas pour autant aisé de préciser l'alignement du Gouverneur de Province. Toutefois, ce dernier ne s'y oppose pas et préfère couvrir les populations qui occupent le terrain au détriment du Parc. Justement, toute la question est en ce point : si le pouvoir législatif – les députés provinciaux – tout comme le pouvoir exécutif – le Gouverneur de Province – ne plaident pas pour ou ne défendraient plus la conservation du Parc sur ce territoire en conflit, qui soutiendrait encore le PNVi ? Pourquoi n'ont-ils pas la main libre pour acter la fin du Parc National sur ce territoire ?

À ce propos, comme le souligne le collectif des députés, depuis maintenant deux décennies, sur le Territoire de Lubero, le PNVi ne serait resté que de "papier"⁵⁰¹. Il devient alors intéressant de questionner cet état : le "Parc National" serait-il celui décrété, c'est-à-dire celui consigné dans les limites des lignes reprises sur des pages et dans les livres qui consacrent la loi, ou celui vécu et protégé sur le terrain ? Et s'il ne faut s'atteler qu'aux objectifs et à la finalité des "aires protégées", car ce sont les effets qui caractérisent et définissent la matière, il persiste une question qui mérite un débat plus approfondi : **« les endroits qui sont restés gardés dans leur état sans aucun texte "officiel" ou "légal" ne seraient-ils pas des (hauts) lieux de conservation et de protection de la nature plus que ces espaces "classés" et plutôt envahis par une exploitation inconsidérée –**

⁴⁹⁹ Lettre du Collectif des Députés Provinciaux du Territoire de Lubero adressée au Gouverneur de Province du Nord-Kivu le 18 janvier 2007. Document consulté au bureau du Chef de Poste d'encadrement administratif de Kyavinyonge. Enquêtes d'août 2009.

⁵⁰⁰ Lettre du Gouverneur de Province du Nord-Kivu, portant mesure dérogatoire, adressée au Directeur Provincial de l'ICCN/Nord-Kivu en réponse à la demande du Collectif des Députés Provinciaux du Territoire de Lubero au le 30 janvier 2007. Document consulté au bureau du Chef de Poste d'encadrement administratif de Kyavinyonge. Enquêtes d'août 2009.

⁵⁰¹ DEPRAZ, S., *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 7.

ces "aires protégées de papier" ? » N'est-ce pas la reconnaissance, faite d'ailleurs à juste titre, à partir d'observations satellitaires, au congrès latino-américain sur les espaces protégés de Bariloche, en 2007, que le maintien des règles de gestion coutumière pour la protection de la forêt équatoriale, sur des territoires maintenus aux mains des propriétaires indigènes, était sans doute une mesure de protection efficace contre la déforestation ?⁵⁰²

Dans le même temps, s'il faut considérer que le système de "classement des espaces" a constitué un outil de conservation de la nature, il faut tout aussi reconnaître la pluralité des systèmes de régulations de contrôle des rapports de l'homme à la nature. Cette considération peut s'avérer pertinente et pourquoi pas, peut-être, la clé de la "protection de la nature" notamment dans la nouvelle perspective de la "conservation participative". C'est cette même convenance, en termes de différents types de gouvernance des espaces protégés, qui a conduit, au congrès de Durban, en 2003, à l'établissement des "principes de bonne gouvernance" consacrant d'office toute leur légitimité à des modes de gestion non étatiques – gouvernance partagée, exclusivement privée ou communautaire – des espaces protégés⁵⁰³. Ainsi le congrès de Durban proposait une typologie de la gouvernance des espaces protégés, complétant la typologie fonctionnelle des aires protégées de l'IUCN.

À quand la traduction de cette reconnaissance en pratiques ? Dans le cas de la zone de Vuholu, il semble mal venu de continuer à affirmer que le Parc existe encore sur ce territoire disputé. Comme l'affirment les paysans de ce coin : *« ils ne sont pas foncièrement opposés à la conservation de la nature ni à l'idée-même du "corridor écologique", le préalable serait d'y supprimer ce concept de "Parc National" qui les a tant martyrisés et de leur reconnaître la propriété de ces terres »*⁵⁰⁴. Ne faut-il alors pas associer ces populations à des nouveaux programmes de conservation intégrant davantage des notions de gouvernance partagée pour préserver ces milieux de détériorations ?

Nonobstant, les diverses dégradations, visiblement très prononcées, observées facilement sur les pentes raides qui surplombent le lac, dénudées de leur végétation ne sont en rien conformes à la protection de la nature prônée aussi bien par le PNVi et n'arrangent nullement les paysans qui les exploitent. Une raison en plus pour les deux parties de trouver un compromis autour, tout au moins, de ce point de convergence : la préservation du milieu des dégradations graves. Pourtant ceci semble encore loin de l'avis de l'ICCN qui n'attend pas conjuguer ses efforts avec des incrédules paysans.



Figure 13 - Etat de dégradation avancée sur les pentes qui surplombent le lac en région de Vuholu, Nos enquêtes d'août 2009.

⁵⁰² DEPRAZ, S., *op. cit.*, p. 119.

⁵⁰³ *Ibid.*, p. 119.

⁵⁰⁴ Déclarations régulièrement entendues des paysans de la zone de Vuholu lors de mes enquêtes d'août 2009.

2.3.2.4. L'ombre de la main internationale

Cependant, pour chercher à y voir plus clair, dans ces tergiversations des gouvernants au sujet des limites légales, théoriques, usuelles ou réelles du Parc, il faut monter et ramener l'analyse au-delà du niveau provincial. Il apparaît que l'emprise du niveau national reste prégnante sur toutes les mesures qui se rapportent à ces espaces "protégés", certainement comme l'indique le qualificatif de "Parc National". À ce niveau, les dirigeants peuvent paraître déconnectés des réalités élémentaires de la condition de vie quotidienne des masses populaires quand ils s'engagent dans des ambitieux programmes de conservation sans autant les traduire par des stratégies concrètes et des mesures responsables sur le terrain. C'est le cas lorsque les instances habilitées projettent encore des extensions allant jusqu'à doubler les superficies déjà classées en "aires protégées". Estimé il y quelques temps à environ 7,7 % du territoire national, soit 180 507 km² sur les 2 345 000 km²⁵⁰⁵, les projections officielles prévoient de porter ce taux des AP, à 15 % dans un proche avenir⁵⁰⁶. Et les ambitions seraient même révisées à la hausse, jusqu'à 17 % du territoire national à en croire les récentes déclarations du Ministre congolais de l'Environnement⁵⁰⁷.

Ces dirigeants semblent alors se complaire des déclarations dont les ambitions peuvent s'avérer, en l'état des conditions de vie actuelles des populations, démesurées. Nonobstant, face aux enjeux globaux du moment, surtout environnementaux, couverts par des multiples conventions et accords internationaux, une abstention qui conduirait à l'inaction de la part des gouvernants serait un signe d'insensibilité et même d'irresponsabilité notoires. Ils sont donc obligés d'agir. Il suffit d'un coup d'œil sur la liste des conventions internationales en matière de conservation de la nature ou de changement climatique et des accords multilatéraux environnementaux signés par la RD Congo pour estimer de la longueur de la corde au cou de ses dirigeants⁵⁰⁸.

Plus rude encore est le poids des ONG internationales de protection de la nature. Ainsi que le dit Depraz, le travail de lobbying de ces structures, souvent très puissantes, auprès des instances gouvernementales dans l'adoption des mesures environnementales et dans leur accompagnement de terrain se trouve toujours très déterminant⁵⁰⁹. Comme dans nombre d'exemples retrouvés dans les pays dits en voie de développement, notamment en Afrique sub-saharienne, les experts de ces grandes ONG – les BINGO (*Big International Non-Governmental conservation Organizations*) – dont le WWF et la WCS en tête, semblent toujours chercher à imposer une vision préservationniste de l'action environnementale ou simplement une approche fortement dichotomique des rapports homme-nature⁵¹⁰. D'où l'option favorisée du déguerpissement des populations pour les séparer et les éloigner des espaces consacrés à la conservation de la nature qui aboutit – le plus souvent – à des "réfugiés de la préservation de la nature". Et dans le cas précis du PNVi, particulièrement dans son action projetée de déplacements des populations du "corridor écologique" en Territoire de Lubero, les partenaires de taille restent le WWF et la WCS accompagnés de la ZSL (Société Zoologique de Londres) et de la DFGF/E agissant localement par la GO (*Gorilla Organization*)⁵¹¹.

⁵⁰⁵ - RDC, M.E.C.N.E.F. et PNUD, *Identification et Evaluation des Besoins en Renforcement de Capacités pour la Gestion de l'Environnement en République Démocratique du Congo. Rapport de Consultation*, Kinshasa, M.E.C.N.E.F. et PNUD, Juillet 2007, p. 12.

- RDC, M.E.C.N.E.F., *Cellule De Coordination, Plan national forêt et conservation de la nature. Draft*, Kinshasa, M.E.C.N.E.F., 2003, p. 4.

⁵⁰⁶ Discours du Ministre de l'environnement du 14 avril 2007 à Washington, à la Table Ronde du Gouvernement de la RD Congo, du Royaume de Belgique et la BM, pour réfléchir sur l'avenir du deuxième bloc forestier tropical de l'Afrique dont la moitié se trouve en RD Congo.

⁵⁰⁷ BAÏTALE, D., *Déclaration du Ministre à la Rencontre de Haut niveau Gouvernement et UNESCO sur les Biens du Patrimoine mondial*, à Kinshasa le 14/01/2011, Retrouvée sur <http://leclimattempere.com/News/Details/Politique/sites-du-patrimoine-mondial>, consultée le 28 janvier 2011.

⁵⁰⁸ LUHUNU, K. S. et J. KIVULU N., « Intégration de la problématique de la biodiversité dans le secteur forestier République Démocratique du Congo », in : *L'intégration de la biodiversité dans les programmes de nationaux de planification forestière*, Atelier international tenu au Siège du CIFOR, Bogor, Indonésie du 13 au 16 Août 2001, p. 9. RDC, M.E.C.N.E.F. et PNUD, *op. cit.*, p. 49.

⁵⁰⁹ DEPRAZ, S., *op. cit.*, p. 104.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 104.

⁵¹¹ Acte d'engagement des participants à la réunion de Lubero sur le processus de la côte ouest du lac Édouard du au 06 novembre 2007 ; Document consulté dans les archives du Territoire de Lubero. Enquêtes d'août 2009.

Avec les dernières évolutions des événements sur ce terrain de la conservation, les conflits sont loin de tendre vers le bout des rebondissements. Dans les dernières révélations autour du pétrole récemment découvert dans toute la plaine de la Semuliki – le Graben qui a été consacré très tôt à la protection du PNVi – le gouvernement congolais semble se prendre à son propre piège.

En effet, au 18 juin 2010, malgré des lettres pressantes de l'Unesco pour en dissuader Kinshasa, le consortium formé par les compagnies pétrolières Dominion Petroleum basées aux Bermudes (46,75 % des parts), Soco International – compagnie britannique – (38,25 %) et Cohydro – société nationale congolaise – (15 %) a reçu l'autorisation, par un décret présidentiel, d'un contrat de partage de production pétrolière pour un bloc – le bloc V d'une superficie de 7 105 km² – situé en plein cœur du PNVi⁵¹². Ce contrat ayant été conclu au 5 décembre 2007 entre l'État congolais et le consortium, le 10 juin 2008, c'était d'abord le directeur du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, F. Bandarin, qui demandait, au Ministre congolais de l'Environnement, des explications sur l'attribution de ce bloc.

Ensuite, à l'issue de sa réunion tenue à Brasilia, du 25 juillet au 3 août 2010, le Comité du patrimoine mondial, au lieu de bannir le PNVi de sa Liste, a préféré réitérer ses inquiétudes quant *"aux projets de prospection pétrolière"* sur le territoire du Parc tout en sommant Kinshasa de lui soumettre, avant le 1^{er} février 2011, un rapport sur la conservation du PNVi⁵¹³.

Au 30 novembre 2010, c'était la Banque mondiale, à son tour, qui adressait au Premier ministre congolais Adolphe Muzito, une lettre soulignant, comme le reporte la Libre Belgique, que *"le démarrage des opérations"* pétrolières dans le Parc *"contredira la volonté affichée par la RDC dans les fora internationaux et portera une atteinte certaine à son image d'acteur international"*. Elle priait alors le Premier ministre de *"confirmer"* à la BM *"l'engagement de la RDC à préserver l'intégrité du Parc national des Virunga afin de lui permettre de poursuivre ses financements dans le domaine de la conservation de la nature et du développement durable des forêts en RDC"*⁵¹⁴.

Depuis le 26 janvier 2011, sur le site du WWF-France, il est publié les indications suivantes :

*« Aidez-nous à arrêter la prospection pétrolière dans l'un des parcs nationaux les plus emblématiques d'Afrique. Le WWF appelle les compagnies Soco et Dominion à abandonner leurs projets d'exploration pétrolière dans le parc national des Virunga, en république démocratique du Congo (RDC). Ces projets risquent en effet de réduire à néant des décennies de travail de conservation couronné de succès pour sauvegarder la nature unique du parc*⁵¹⁵. »

Ici, le WWF va jusqu'à s'appuyer sur des faits qui sont loin d'être avérés sur le terrain, s'ils ne sont, du moins, contraires à la logique de conservation en application. C'est le cas :

*« Les forages pétroliers causeraient d'immenses dégâts à la biodiversité [...], mais aussi à la population locale qui bénéficie du tourisme et de la pêche durable à l'intérieur du Parc National. [...] Par ailleurs, les 30 000 pêcheurs qui pratiquent la pêche durable dans les eaux du lac Édouard, [...], subiront aussi les conséquences néfastes de ces projets de forage s'ils se réalisent. [...] il est navrant de voir qu'une compagnie pétrolière cherche à tout prix le profit sans tenir compte des animaux et des communautés qui vivent dans la zone*⁵¹⁶. »

Cette autorisation, comme on pouvait s'y attendre, continue de faire des remous sur la scène internationale. Il semble même que le déplacement sur Kinshasa du 14 janvier 2011 de la directrice

⁵¹² CROS, M.-F., « Les Virunga ouverts à l'exploitation pétrolière », *La Libre Belgique*, du 18 novembre 2010.

⁵¹³ *Ibid.*, 18 novembre 2010

⁵¹⁴ *Ibid.*, 20 décembre 2010

⁵¹⁵ <http://www.wwf.fr/s-informer/actualites/aidez-nous-a-arreter-la-prospection-petroliere-dans-l-un-des-parcs-nationaux-les-plus-emblematisques-d-afrique>, page consultée le 07 mars 2011.

⁵¹⁶ *Ibid.*

générale de l'Unesco, madame Irina Bukova, était tout d'abord dans le cadre de rappeler Kinshasa à l'ordre, comme l'avait reporté le quotidien local "Le Potentiel" en date du 22 janvier 2011⁵¹⁷.

Cependant, malgré les menaces, les coups de colère des institutions internationales et les élucubrations de l'ICCN et de ses partenaires – qui ont réussi jusque là à empêcher le consortium pétrolier à commencer ses exploitations –, les dirigeants de ce dernier seraient restés confiants. À ce propos, le directeur général Afrique de Soco international, Serge Lescaut, a déclaré à la Radio Okapi (média local financé par l'Onu) que son entreprise n'attendait que la validation par le gouvernement congolais des résultats de l'étude d'impact environnemental du projet sur l'écosystème du PNVi pour lancer l'exploitation. À son avis, même si pour l'heure, Soco international n'a pas accès au Parc, il reste optimiste puisque il dispose d'un contrat d'exploitation acquis sur ordonnance présidentielle⁵¹⁸.

Dans cette confusion, entretenue autour de la ressource pétrolière, le gouvernement congolais semble buté contre le bloc du lobbying international de la conservation. Il occuperait, ici lui aussi, la position dans laquelle se retrouvent toujours les populations. Ces dernières se croient dans la légitimité d'exploiter les ressources disponibles pour leur développement, mais en face les logiques de conservation imposent le contraire. Dans ce cas précis, où cette fois, ce sont des puissants qui s'affrontent, attendons voir qui d'entre la rente "noire" et la rente "verte" l'emportera ?⁵¹⁹

2.3.2.5. De l'évolution récente du conflit avec les locaux

Le comble de la confusion dans ce conflit de Vuholu a été observé en fin 2007. Malgré la mesure de sursis prise par le Gouverneur de Province et malgré l'annonce de l'éventuelle mise en place prochaine d'une commission parlementaire qui se penchera sur la question, l'autorité territoriale, sous l'influence de l'ICCN et ses partenaires, a organisé un atelier du 05 au 06 novembre 2007 pour réactiver le "processus de la côte ouest".

À l'issue de ces assises de Lubero, il a été établi un document très contesté par la partie de populations locales. Le document est présenté par les organisateurs des assises comme étant un acte d'engagement de tous les participants, qui adoptent des mécanismes de déguerpissement des populations de la côte ouest du lac Édouard. Mais du côté des populations, le même document est présenté à la fois comme une preuve de mauvaise foi de la part de l'ICCN et de corruption de l'administration locale. Les quelques chefs coutumiers et membres des communautés locales ayant répondu présent à ces assises clament à la supercherie. Ceux-ci réclament que leurs signatures, de simples listes de présence, ont été plaquées sur une déclaration dont ils ignorent complètement la provenance et qui n'a jamais fait l'objet de quelconques discussions. Ainsi, tout en estimant que l'autre partie du conflit n'était formée que des personnes peu dignes de fréquentations, ils déclarent leur retrait total de ce processus.

Jusqu'à ce jour, le conflit n'a fini de produire des rebondissements perpétuels. Le 17 août 2010, les populations du village de Muramba ont été prises pour cibles des attaques de l'ICCN. Des gardes du Parc déchaînés ont incendié des cases et des vivres des paysans. Des récoltes aux champs – des rizières presque en maturité –, sur les terres disputées, ont été fauchées par ces agents du PNVi. À l'origine de ces violences, un des gardes du Parc aurait été tué au poste de Patrouille par un malfrat (*mai-mai*) que les agents du PNVi placent au compte des villageois de Muramba (centre de la résistance contre le Parc). Les représailles ont donc été orientées vers les paysans de Muramba. La

⁵¹⁷ <http://www.lavoixdelafrique.org/vers3/?p=197>, page consultée le 07 mars 2011

⁵¹⁸ <http://radiookapi.net/environnement/2011/01/20/le-petrole-du-parc-national-des-virunga-au-centre-d%E2%80%99une-polemique/>, page consultée le 07 mars 2011.

⁵¹⁹ Veyret, Y. et J. Jalta, *op. cit.*, p. 15.

situation n'a jamais été élucidée malgré le passage, en octobre 2010, d'une délégation venue de Kinshasa pour enquêter sur ces atrocités ; il règne encore des tensions vives entre les deux camps.

Plus récemment, dans la dernière semaine de l'année 2010, c'était le tour du village Nduali en localité de Kamandi (juste au sud de Muramba). Ici aussi les cases et les vivres des paysans ont été incendiés par les agents de l'ICCN et trois personnes, du côté des paysans, en ont perdu la vie au motif qu'un hippopotame aurait été abattu par un homme armé dans ce village⁵²⁰. Au regard du flou entretenu par les officiels autour de ces événements, on peut se demander si ce n'est pas par ces moyens que l'ICCN voudrait rétablir son autorité sur le territoire amputé du PNVi. Cependant, du côté des populations, des lobbyings se multiplient à l'instar du collectif des députés pour contrer les actions de l'ICCN et renforcer la position des paysans. Qui aura le dernier mot ?

Il apparaît difficile de prédire des orientations prochaines du conflit. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce processus dit "de la côte ouest" semble avoir pris du plomb dans l'aile. Il irait dans l'intérêt général de rétablir sur ce territoire des conditions qui permettent des activités économiques non prédatrices du milieu et vitales pour les communautés locales. Il reste à définir l'espace de débat nécessaire et le type de conservation qui soit à cette hauteur, pour une satisfaction, quoi que progressive et partielle, de tous. Une structure de gestion de conflits serait indiquée pour ce rôle.

2.3.3. La crise halieutique au lac Édouard

2.3.3.1. Les pénibles origines de la COPILE

L'exploitation du lac Édouard, pour ses ressources halieutiques, a été le premier contentieux qui a cristallisé le conflit entre les gestionnaires de l'IPNCB et les communautés locales dès l'extension du PNA en zone de Vuholu. Effectivement, la mesure d'interdiction de la pêche au lac Édouard précède même celle de l'extension du Parc en cette zone. L'interdiction de la pêche émane de l'ordonnance n° 25/AGRI du 18 février 1934 du Gouverneur Général du Congo Belge faisant suite à la décision, n° 11/1932 du 08 juin 1932 des autorités médicales du District du Nord-Kivu, d'évacuation des populations des terres infectées par la trypanosomiase.

Cette dernière décision a conduit, en 1933, à l'expulsion totale de milliers de familles indigènes, contre leur gré, par le Colonel Henri Hackars, sous prétexte de lutte contre la maladie du sommeil. Le rapport de l'Administrateur du Territoire de Lubero, en 1939, faisait état de 8 843 personnes – 1 900 familles d'agriculteurs et 365 familles de pêcheurs – évacuées de la côte ouest du lac Édouard sans aucune mesure d'accompagnement de ces déplacements massifs⁵²¹.

Le décret royal portant extension du PNA vers le nord en Territoires de Lubero et Beni n'intervient que deux ans plus tard environ après l'interdiction de la pêche, au 12 novembre 1935. Ce décret annexe ainsi des vastes territoires, évacués à la suite de la trypanosomiase, au Parc qui englobe désormais l'entièreté des eaux congolaises du lac Édouard évaluées à 166 872 ha, soit les $\frac{3}{4}$ de sa superficie totale (74%) de 224 083 ha, le quart restant étant formé des eaux ougandaises⁵²².

Pour contourner la loi et refuser de reconnaître le coût social et économique de ce qu'appelle majestueusement Verschuren « *notre œuvre belge de conservation outremer* »⁵²³, cette mesure d'imposition de la réserve intégrale sur des espaces déjà grevés par des droits indigènes, l'IPNCB brandissait incessamment le prétexte que la réserve occupait des terres que la maladie du sommeil

⁵²⁰ Lettre ouverte d'un député provincial du Nord-Kivu à l'ADG de l'ICCN le 3 janvier 2011.

⁵²¹ Rapport de l'Administrateur du Territoire de Lubero, M. Van Der Dries, rédigé à Lubero le 21 mai 1939 au sujet des « récriminations des indigènes contre le Parc National Albert ». Archives du Territoire de Lubero, dossier n° 49.02/P.N.A.

⁵²² LANGUY, M. et E. DE MERODE, *op. cit.*, p. 37.

⁵²³ VERSCHUREN, J., « Les parcs nationaux du Congo belge de 1945 à maintenant », *Parcs et réserves*, vol. 59 n° 3, 2004, p. 18-23, p. 18.

avait vidé de leur population. De cette façon, ils espéraient ne devoir à personne quoi que ce soit. Ainsi toutes les revendications étaient à étouffer et les espaces devenus Parc national à évacuer complètement. Mais les populations ne sont pas restées les bras croisés ; elles n'ont jamais consentis à la perte ni des droits indigènes de pêche sur les eaux du lac Édouard ni du contrôle des tombes des ancêtres-fondateurs de clans qui sont des hauts-lieux spirituels et rituels.

L'intransigeance de l'IPNCB a déclenché la grande contestation à partir de 1935. Entre 1935 et 1947, le rétablissement des pêcheries indigènes, supprimées entre 1929 et 1934, a été un point constant de friction entre les responsables du Parc et ceux de l'administration coloniale. Ces derniers soutenaient alors les indigènes, en conformité d'ailleurs avec le décret royal du 26 novembre 1934 portant création de l'IPNCB qui prévoyait que les pêcheries traditionnelles soient rétablies aussitôt après l'éradication de la maladie du sommeil⁵²⁴.

Au 27 février 1936, le Ministre des Colonies, par sa lettre n° 44/Agri, demandait au Gouverneur Général du Congo Belge des propositions concrètes, non en compromission avec la réserve intégrale, de solutions à ce problème des pêcheries indigènes. En réponse, des propositions ont été formulées par le Commissaire du District du Nord-Kivu à la suite d'une mission de terrain. Il plaida alors pour la réouverture d'un certain nombre de pêcheries sur les rives de la Semuliki et du lac Édouard. Ces propositions ont été appuyées par toute la hiérarchie et transmises au Ministre des Colonies au 02 septembre 1936. L'Administrateur Général des Colonies, dans une lettre adressée au Président du Comité de l'IPNCB, le 03 octobre 1936, agréa ces propositions. Tout en rappelant les très vives réclamations des pêcheurs indigènes, il autorise sans délai la pêche libre dans la rivière Semiliki. Mais sur les eaux du lac Édouard, sans autant exclure la reprise de la pêche traditionnelle, il remet à plus tard le rétablissement des pêcheries indigènes. Enfin, il trouvait extrêmement intéressant le projet de peuplement en poissons, avec le concours de l'IPNCB, de certains étangs et cours d'eaux en dehors du Parc, au moyen d'alevins provenant du lac Édouard⁵²⁵.

Par la suite, les revendications des pêcheurs toujours appuyées par l'administration locale devenaient de plus en plus vives. Mais l'IPNCB se référait toujours aux mêmes mesures d'éradication de la maladie du sommeil pour maintenir la position du refus à la réouverture des pêcheries. Cette stratégie de l'IPNCB aura tenu jusqu'en 1940. En ce moment, le conservateur en chef de la réserve intégrale, le Colonel R. Hoier, faisant partie d'une commission chargée de solder, cette fois pour toutes, les problèmes de droits de pêche sur le lac Édouard, se lamentait en ces termes :

« [...] des médecins qui changent de décision comme ils changent de diagnostic [...] Le Gouverneur Général désire la réouverture des pêcheries indigènes et notre position ne changera probablement rien à ce projet⁵²⁶. »

Malgré la contestation violente des responsables de l'IPNCB, les travaux de la commission clôturés le 22 janvier 1942 concluaient à la réouverture des pêcheries indigènes. Ainsi, l'article 2 de la décision n° 57 du 03 mars 1942 du Commissaire du District du Nord-Kivu, De Ryck, faisant suite aux résultats de la commission, autorisait la reprise des activités des pêcheries sur la côte ouest qui sont : Kamandi, Taliha, Katundi, Lunyasenge, Musenda, Kisaka et Muramba⁵²⁷.

⁵²⁴ NZABANDORA, J., 2003, *op. cit.*, p. 178.

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 180.

⁵²⁶ Lettre du 13 juillet 1940 du Colonel R. Hoier, Conservateur en Chef du Parc National Albert, adressée à J. de Wilde, Conservateur adjoint chargé des secteurs nord. Dossier 49.02/PNA. Archives de la station administrative et technique des secteurs sud à Rumangabo. Repris par NZABANDORA N. M. J., 2003, *op. cit.*, p. 183.

⁵²⁷ Exposé des Chefs Coutumiers du Graben Lacustre du 15 avril 2006 aux assises de Lubero du "processus de la côte ouest du lac Edouard", document retrouvé au bureau de l'Antenne du Centre de Recherches sur l'Environnement, la Démocratie et le Droit de l'Homme (CREDDHO) à Kyavinyogne, enquêtes d'août 2009.

Ces pêcheries rouvertes au sein même de la réserve n'ont pas tardé d'envenimer les rapports qui étaient déjà tendus entre les paysans revenus pour la pêche traditionnelle et les gestionnaires du Parc. Ces derniers, très soucieux de la préservation d'un équilibre écologique de la réserve intégrale, s'en tenaient au durcissement de la réglementation quant à la construction des villages des pêcheurs, à l'aménagement des lieux de troc, aux quotas alloués aux pêcheurs, à l'accès des villages et aux techniques et matériels de pêche. Ils se butaient directement, en face, sur une nouvelle résistance des pêcheurs indigènes qui s'entendaient à l'exercice d'une pêche libre comme à l'accoutumée. Rapidement, cette divergence a dû dégénérer pour replonger les l'IPNCB et les communautés dans une situation de tension permanente peu confortable pour la conservation de la réserve intégrale⁵²⁸.

En 1947, aux veilles de la constitution de la commission d'enquête sur les droits indigènes dans le PNA, la guerre de nerfs était à son comble. La réouverture des pêcheries selon les conditions de l'IPNCB n'aura donc arrangé personne. Elle aura, à l'inverse, ravivé davantage l'animosité entre les parties en conflit. Des prétendus pêcheurs indigènes se sont retrouvés dans une situation d'inefficacité totale de pêche – les vrais s'étant réfugiés du côté de l'Uganda – pour se livrer ensuite à des abus graves, souvent de destructions méchantes, contre la réserve dite intégrale.

Il était alors temps, aux conservationnistes de l'IPNCB, d'un côté, de comprendre qu'une telle réserve, dans ces conditions, n'était pas viable. De l'autre, les paysans se rendaient tout aussi compte qu'ils n'avaient pas non plus la capacité de supprimer le Parc. L'opportunité d'une entreprise industrielle de pêche associant les communautés locales s'offrait ainsi comme la solution pouvant encore contenir les intérêts en jeu des différentes parties en présence. C'est là certainement les origines sinueuses de la Coopérative des Pêcheries Indigènes du Lac Édouard, la COPILE.

2.3.3.2. La vie de la COPILE : un compromis pour le développement durable ?

En 1948, fort édifiée par les déboires de la réouverture des pêcheries indigènes, la grande commission d'enquête de 1947 décida de remplacer ces pêcheries par une société coopérative : la Coopérative des Pêcheries Indigènes du Lac Édouard (COPILE). La COPILE avait ainsi été instituée dans un but précis ; elle avait le devoir de sauvegarder les intérêts vitaux des communautés locales, d'observer et de respecter les objectifs de conservation de la nature assignés à l'IPNCB dans la protection du PNA. Pour cette fin, la coopérative a été placée, pour sa gestion, entre les mains d'un personnel européen.

L'avantage était que l'IPNCB avait désormais, en face, un seul interlocuteur. En plus, la multitude des villages de pêcheurs indigènes a été réduite en deux enclaves de pêche dont Vitshumbi, son siège social, en Territoire de Rutshuru sur la côte méridionale du lac, et Kyavinyonge, en Territoire de Beni sur la côte septentrionale. Toute la côte ouest du lac Édouard, allongée sur plus de 80 km en territoire de Lubero, se retrouvait ainsi sans aucune pêcherie ; mais toutes les communautés locales étaient supposées d'office membres de la COPILE par l'entremise de leurs chefferies respectives. La surveillance de ce seul opérateur était alors rendue plus aisée et la circulation dans le Parc restreinte car la COPILE devait évacuer, elle-même, ses productions vers les marchés.

De par l'objectif visé à sa création, "**celui de répondre à la fois aux demandes vitales des communautés et aux besoins de conservation de la réserve intégrale**"⁵²⁹, le constat est que la COPILE s'annonce, déjà en 1948, comme un projet qui préfigure les atouts, de nos jours, recherchés et reconnus dans la notion de "**développement durable**"⁵³⁰. En ce point, il sied de remarquer que toutes les ambitions, proclamées et données aujourd'hui à des programmes prétentieux de

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 184.

⁵²⁹ VIKANZA, P., mars 2009, *op. cit.*, p. 97.

⁵³⁰ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 7.

protection de la nature, se réclamant du domaine devenu de plus de plus polysémique de "développement durable"⁵³¹, ne présentent pas de nouveautés face à ces objectifs assignés, dès lors, à la COPILE. Mais, la COPILE aura-t-elle accompli cette double exigence de gestion durable des écosystèmes et de satisfaction des besoins des communautés locales ?

Dans ce cas précis de la COPILE, il faudrait encore rappeler comment en est-on arrivé à ce compromis. L'expérience vécue pendant plus de deux décennies (1925-1947) en est à l'origine. C'est cette guerre d'usure qui a opposé des défenseurs "obstinés" de la protection de la nature – les responsables de l'IPNCB – et les communautés locales, cherchant désespérément à recouvrer le minimum de dignité humaine – la satisfaction des besoins élémentaires de survie – et appuyées d'ailleurs à ce juste titre par l'administration coloniale, qui a résulté en ce compromis de la COPILE.

En 1949, se constituait ainsi la COPILE dont les statuts ont été signés le 3 février 1949 et agréés le 31 mai de la même année par l'arrêté n° 254/CONT du Gouverneur de la Province du Kivu. Toutes les Collectivités qui léguaient les droits de pêche de leurs communautés à la COPILE en ont constitué les membres fondateurs ou coopérants. Il s'agit de chefferies des Baswagha, des Batangi, des Bamate et le secteur des Bapere en Territoires de Lubero ; de chefferies des Bashu, des Watalinga et les secteurs de Beni-Mbau et de Ruwenzori en Territoire de Beni ; de chefferies de Bwito et de Bwisha en Territoire de Rutshuru et enfin la chefferie de Bukumu en Territoire actuel de Nyiragongo-Goma⁵³².

Les onze chefs de Collectivités devenaient d'office des membres coopérateurs et le Commissaire du District du Nord-Kivu, le président du conseil de gestion. Les Administrateurs des Territoires concernés ont aussi été impliqués ; ils jouaient le rôle de conseiller technique de la COPILE, chacun dans son Territoire. Ils assistaient, à titre consultatif, aux réunions du conseil de gestion constitué aussi d'un vice-président qui est un des membres coopérateurs élu pour cette fin et de cinq autres membres du conseil provenant des Collectivités, en raison d'un membre par entité.

Le nombre de parts sociales détenues par les membres de la coopérative était variable et dépendait du montant investi par chaque chefferie pour constituer les fonds de démarrage de la coopérative. Avec les dividendes réalisées par la COPILE et redistribuée à ses membres, les chefferies étaient tenues d'entreprendre des travaux d'utilité publique. Ces travaux sont notamment la construction des routes d'intérêt local, des écoles et des dispensaires. Ces ouvrages, une fois réalisés, devaient être marqués par des indications commémoratives servant de rappel, aux populations, des avantages tirés du Parc par ces actions concrètes qui compensent les droits indigènes de pêche sur le lac⁵³³.

Comme dit plus haut, la mission assignée à la COPILE était donc double. La coopérative devait faire face à la fois aux demandes en poissons, de plus en plus accrues, du marché et des communautés riveraines, à des meilleurs prix de revient possibles et aux réglementations sévères imposées de l'IPNCB par souci de conservation. Comment alors concilier les exigences socioéconomiques croissantes des communautés au niveau local et même provincial avec des obligations restrictives de la conservation du PNA ? Des objectifs nettement antinomiques qui forment l'équation à résoudre par le compromis de la COPILE : **« maximiser les productions de la pêche, disposer des poissons à un prix abordable par tous, sous contrainte de la protection des écosystèmes du PNA ! »**

Pour cette double finalité, la "notion de conflit" recouvre pleinement son sens. D'un côté, les communautés réclament leur droit de survie et de "développement". De l'autre, pour la durabilité, l'IPNCB, préoccupé par la préservation de "l'équilibre écologique" des côtes et des eaux du lac,

⁵³¹ GUAY, L. et AL., éd., *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Saint-Nicolas (Québec), PUL, 2004, 370 p. VEYRET, Y., éd., *op. cit.*, 2007, 432 p.

⁵³² KASONIA, F. et N. MUSHENZI, « L'histoire de la COPEVI : l'utilisation et la gestion du lac Edouard », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 165-170.

⁵³³ NZABANDORA N. M. J., 2003, *op. cit.*, p. 243.

multiplie les entraves à la pêche. Enfin, la confrontation des logiques met aux prises l'administration locale et l'IPNCB. Ce qui résulte en l'inéluctable épreuve de bras de fer, indispensable à un compromis, à défaut de la pleine satisfaction de chacun, convenable et acceptable par tous. Le conflit se révèle ainsi porteur d'une évolution à la faveur de tous, donc un moteur de "développement".

L'expérience de la COPILE, dans les années qui ont suivi sa création (1949-1960), renseigne davantage. Tout d'abord, la tâche demandée à la coopérative n'était pas du tout la plus simple à réaliser. Elle était d'autant difficile que les mesures de restriction à la pêche émanaient unilatéralement de la seule institution officielle établie de conservation. L'IPNCB était alors et se prenait comme la seule source de production des connaissances en matière de protection de la nature et par conséquent des régulations y relatives. Ainsi plusieurs limitations ont été imposées à la COPILE qui se débattait, souvent sans gain de cause, devant le Comité de Direction de l'IPNCB aux productions réglementaires irréductibles, présumées découlant des "normes scientifiques".

Ce réglementarisme réductionnel de la capacité de production de la COPILE concerne essentiellement la délimitation stricte des vastes zones de pêche réservées et la rigidité de fixation du plafond de la pêche sur le lac. Ce plafond était fixé arbitrairement et unilatéralement par l'IPNCB. Il était à 3 000 tonnes de poissons par an de 1950 à 1953. Il a été porté, toujours unilatéralement par l'IPNCB, à 5 000 tonnes par an après la publication, en février 1954, des résultats de recherches des hydrobiologistes belges (Capart, Hulot et Kufferath) sur le lac. Pourtant ces recherches concluaient à un plafond, d'une pêche écologiquement viable dans le lac Édouard, nettement supérieur aux chiffres de l'IPNCB, 15 000 tonnes de poissons par an. Ces chercheurs démontraient aussi que la stricte délimitation des zones de pêche réservées n'était aucunement fondée sur des bases scientifiques. Ce n'était donc qu'une obsession des responsables de la conservation du PNA⁵³⁴.

Par ailleurs, ces résultats de recherches n'ont fait que renforcer les réclamations de la COPILE qui, désormais, misait sur une majoration du plafond de production à 10 000 tonnes de poissons par an. Cependant, malgré l'embarras dans lequel se trouvait le Comité de Direction de l'IPNCB, son directeur ne s'était pas empêché de trouver des prétextes pour contester catégoriquement la valeur scientifique des conclusions de recherches qui soutenaient les positions de la COPILE. Pour continuer à rejeter et museler les demandes de cette dernière, ce directeur affirmait-il :

« [...] nous pouvons confirmer le caractère peu sérieux des recherches de la Mission (hydrobiologique des lacs Kivu, Édouard et Albert) qui apparaîtront dans l'histoire de la Science au Congo comme une faille⁵³⁵. »

Il y avait aussi le refus catégorique d'ouverture de nouvelles pêcheries, à l'occurrence celle de Kisaka dont la pertinence s'imposait pourtant sur la côte ouest du lac, aux pieds des Monts Mitumba (Kyango). En effet, certaines communautés des habitants du Kyango, ayant perdu le droit de pêche, se sont retrouvées dans des localités enclavées, qui surplombent le lac au dessus de la localité de Kisaka. Ces communautés, de fait, non concernées par l'organisation des marchés ordinaires par la COPILE, étaient exclues de tout ravitaillement en poissons. De plus, dans leur tradition, ces habitants du Kyango avaient acquis des habitudes alimentaires avec une préférence pour le poisson frais. Ainsi, lorsque la COPILE voulait approvisionner ses ouvriers en vivres, dans cette contrée du Kyango, le troc ne pouvait se faire que sur base de poisson frais, très prisé par ces anciens "pêcheurs indigènes". Contrairement, ils refusaient de céder leurs produits vivriers⁵³⁶.

⁵³⁴ CAPART, A., A. HULOT et J. KUFFERATH, Le problème "poissons" au Congo belge. Mission hydrobiologique KEA, Bruxelles, 1954.

⁵³⁵ NZABANDORA N. M. J., 2003, *op. cit.*, p. 254.

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 249.

Pour faciliter l'achat des vivres de ses ouvriers et essayer de soulager les paysans du Kyango, alors marginalisés par ce manque d'approvisionnement en poissons frais, la COPILE demanda, en 1956, l'autorisation de pêcher à Kisaka, à la veille des jours de marché qui étaient organisés deux fois seulement par mois. L'IPNCB, comme d'habitude, a trouvé irrecevable cette demande. Pendant ce temps, le fait de priver de cette source en protéines ces anciens habitants de la côte ouest du lac Édouard a eu des effets sur leur situation alimentaire. Ce qui provoquait, parmi ces populations, un sentiment de frustration comme le note le Commissaire de District, en évoquant la question de la pêche à Kisaka, d'ailleurs de peu d'importance par rapport au capital poisson du lac, en ces termes :

« [...] Il faut comprendre que les indigènes de cette région ne peuvent obtenir autrement du poisson frais [...] Il est certain que les indigènes demeurant sur toute la côte des Mitumba [Kyango], entre Rwindi et Musea [Museya] dans le Nord du lac [donc toute la côte ouest], sont frustrés par la suppression de leurs droits de pêche. Je me permets d'insister pour que la position du parc soit revue et qu'une pêche surveillée, les jours de marché, puisse s'effectuer dans la zone de Kisaka⁵³⁷. »

Malgré toutes les interventions et ces plaidoyers, la demande de la pêche à Kisaka n'a jamais reçu l'approbation des autorités de l'IPNCB ; elle est restée sans aucune suite.

Ensuite, dans cet état de disputes permanentes entre la COPILE et l'IPNCB, les clauses du compromis n'ont jamais été définitives. L'émergence des points de friction constamment renouvelés entre les parties en présence a entretenu le conflit. Cette évolution, dans un processus de gestion ininterrompue des points de divergence qui peuvent surgir à tout moment, constitue la vie de la COPILE. Ainsi, plusieurs autres points de désaccord ont jalonné le parcours de la coopérative. C'est le cas des compromis difficiles sur le type de carburant des embarcations de pêche, sur la hauteur des prélèvements sur les ressources naturelles de la réserve en termes d'extraction des matériaux de construction des habitations et d'autres infrastructures et d'exploitation d'essences végétales – des ambatchs – pour la production des flotteurs, sur la circulation dans les enclaves de pêche, etc.

Finalement, soulignons que malgré l'obstination de l'IPNCB dans son obsession de conservatisme absolu pour la réserve intégrale, la COPILE a su tirer son épingle du jeu. Elle a produit autant qu'elle le pouvait sans violer les zones réservées ni enfreindre les obstacles lui érigés. À la veille de l'indépendance du Congo Belge, en 1960, la COPILE pouvait se féliciter pour le grand essor qu'elle connaissait en ce moment, de 1958 à 1960. Effectivement, sa production de 1960 a été de 6 500 tonnes de poisson, chiffre qui se rapproche des 7 500 tonnes de poisson par an, fixés comme plafond de la pêche sur le lac depuis 1959. Cette production se distingue nettement des réalisations enregistrées aux années précédentes, 4 300 tonnes en 1958 et 2 200 en 1957⁵³⁸. Son grand essor des deux dernières années de la colonisation résulte surtout d'un effort de modernisation de son équipement de pêche, d'une politique efficiente et d'un réseau adéquat de vente des produits de la pêche. Ces exploits ont été opérés malgré les contraintes limitatives, dressées par l'IPNCB, auxquelles la COPILE devait se soumettre et s'accoutumer pour exister et survivre. Le dommage en est qu'après l'indépendance, l'imbroglio et les troubles politico-militaires qui ont suivi ont servi d'occasions d'anéantissement progressif de tous les efforts consentis pour l'édification de cette œuvre de la COPILE.

2.3.3.3. La débâcle et l'écroulement de la coopérative (COPILE)

Au lendemain de l'indépendance du Congo Belge, survenue le 30 juin 1960, l'amateurisme, souligné plus avant dans le chef des jeunes congolais non formés et peu compétents, qui ont pris les affaires,

⁵³⁷ Lettre du Commissaire du District du Nord-Kivu adressée au Comité de Direction de l'IPNCB le 1^{er} janvier 1956.

⁵³⁸ KASONIA, F. et N. MUSHENZI, *op. cit.*, p. 167.

se vit directement au grand jour dans la gestion de la COPILE. Ce compromis âprement négocié et qui prouvait déjà ses mérites va bientôt partir en lambeaux par le concours des circonstances peu heureuses pour la conservation de la nature et/ou des ressources naturelles. Les troubles politico-militaires des années 1960 ont été une occasion de dégradation de la fragile cohésion, maintenue durant l'époque coloniale, entre les membres de la COPILE, les onze Grands chefs coutumiers des Chefferies et Secteurs riverains du lac Édouard.

"Nostalgiques" de leur mode de gestion et de régulation anciennes des rapports avec les espaces naturels, des institutions sociopolitiques autonomes scellées par des rites spirituels, ces Grands chefs coutumiers membres effectifs de la COPILE n'avaient pas encore acquis une vision claire de la coopérative. Et dans le cas où ils pouvaient saisir nettement son bien-fondé, ils ne se sont donné ni l'occasion ni le temps d'en convaincre leurs subalternes, notamment les *vakama*, chefs terriens locaux. La COPILE, malgré les avantages matériels plausibles qu'elle a portés, semble avoir été imposée à l'ensemble des chefs coutumiers de la région, dans une logique soutenant des valeurs contraires à leur tendance traditionnelle d'autonomies politico-sociales et économiques, très localement limitées, dans laquelle ils étaient profondément ancrés.

C'est ainsi qu'un mécontentement général était observé au niveau des *vakama* qui grognaient sérieusement depuis leur éviction de ce système de gestion de la COPILE. Celle-ci, confiée directement aux Grands chefs de Chefferies et de Secteurs – les *grand vami* – aux rôles plus administratifs qu'effectifs de terrain, les vrais gestionnaires de la terre situés plus bas – *vakama* – s'en retrouvaient exclus. Les Chefs coutumiers ont d'abord profité de l'imbroglio politique des temps de rébellions pour écarter les administrateurs des Territoires ainsi que le Commissaire du District de la gestion, avant de passer ensuite à une systématique saignée à blanc des finances de la coopérative.

Entre 1960 et 1965, ces membres effectifs de la COPILE ont effectué des prélèvements injustifiés de sommes importantes. On a assisté à l'ouverture de pêcheries individuelles ; le tout en connivence avec le directeur de la coopérative. Pendant ce temps, ce dernier se livrait étrangement à des détournements de fonds, de véhicules, de matériels de pêche (bateaux, pirogues et filets) et même de la production de la COPILE. En 1966, la coopérative s'empêtrait déjà dans une crise financière sans pareil. Elle était criblée de dettes insolubles, de retards de paiement de salaires, de contentieux de non acquittement de multiples obligations légales comme la quotité de la pension des travailleurs, les taxes, etc. Tout a été réalisé pour précipiter la coopérative dans une faillite forcée⁵³⁹.

A partir de ce moment, la COPILE ne saura plus jamais se remettre de sa faillite malgré le nombre de tentatives de relance de ses activités. L'inévitable défaut dans ces essais de reformes ratées se révèle être le contexte socioéconomique local non maîtrisé, surtout les forces sociales en présence. Il faut spécialement noter la proposition d'aide énoncée par le gouvernement central de Kinshasa, en 1966, soucieux de l'état de débâcle de la COPILE. Au vu des mesures d'austérité qui l'accompagnaient, elle a été refusée catégoriquement par les chefs coutumiers, imbus du pouvoir de contrôle qu'ils détenaient encore sur la coopérative. De même, l'intervention des diocèses de Butembo-Beni et de Goma, en 1987, par l'entremise de leurs évêques, n'a pas non plus inversé la tendance. Les fonds injectés par ces diocèses n'auront pas suffi pour changer le cours des choses, le destin de la COPILE à l'effondrement⁵⁴⁰. Mais à ce moment là, la crise écologique n'était pas encore installée sur le lac.

Comme le rappellent Kasonia et Mushenzi⁵⁴¹, l'appellation de la coopérative a été fréquemment modifiée au cours du temps. Connue à sa création, en 1949, sous le nom de la Coopérative des

⁵³⁹ NZABANDORA NDI MUBANZI, J., 2003, *op. cit.*, p. 302.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 304.

⁵⁴¹ KASONIA, F. et N. MUSHENZI, *op. cit.*, p. 166.

Pêcheries Indigènes du Lac Édouard, la COPILE, a été rebaptisée COPILA – Coopératives des Pêcheries Indigènes du Lac Amin – en 1972, lorsque le lac Édouard fut appelée lac Idi Amin, du nom du dictateur fou et violent qui avait pris le pouvoir en Uganda. En 1975, la coopérative subit la "zaïrianisation" et devient une société étatique, l'ONP – Office National de Pêche – qui avait son siège social à Kinkole (Kinshasa) mais qui mit fin à ses activités de pêche sur le lac Édouard une année plus tard. Elle reprit l'ancienne appellation COPILA, en 1978, lorsque ses membres coopérateurs réclamèrent l'exercice de leur droit de pêche.

Deux ans plus tard, la coopérative changea encore de nom et devient la COPEVI – Coopérative des Pêcheries de Vitshumbi –, prenant alors le nom de son siège social traditionnel, en 1980, lorsque le dictateur fou de l'Uganda fut chassé du pouvoir. Ce nom est noté COPEVI-I puisque, en 1983, un vol du sceau de la coopérative obligea un changement brusque d'appellation. Elle a pris alors son nom de Coopérative des Pêcheries des Virunga qu'il porte jusqu'aujourd'hui. C'est la COPEVI-II⁵⁴².

2.3.3.4. La crise sur le lac Édouard

D'origine, depuis l'époque coloniale, la COPILE a eu le monopole de pêche sur le lac Édouard. Elle a pratiqué, pour son efficacité, une pêche industrielle avec un matériel approprié. Du temps de sa prospérité, elle comptait 32 bateaux de pêche équipés des sennes tournantes et traînantes, avec une main d'œuvre expatriée, qualifiée et consciencieuse, notamment seychelloise. Des statistiques des produits de la pêche sur le lac Édouard ont été tenues régulièrement par les services de la COPILE jusqu'au moment où sa gestion échappe complètement au contrôle strict, en 1964.

Dépouillée de son patrimoine par des détournements, la COPEVI n'était plus capable d'assumer correctement son rôle. L'accroissement anarchique des pêcheurs individuels ou des commerçants-pêcheurs et des pirogues incontrôlés, n'a plus permis de suivre l'évolution des prélèvements en poissons du lac. Toutes les normes de surveillance, rétablies et revues à satiété, de l'afflux des populations – commerçants et habitants irréguliers – dans les enclaves de pêche ont été vite déréglées. Les tentatives répétées de suppression des pêcheries pirates et individuelles ont été suivies rapidement par de nouvelles réapparitions. Un désordre, visiblement orchestré, n'a pas tardé à s'installer sur les côtes du lac.

Dans la volonté de contrôler et réglementer le mouvement des populations, des mesures arrêtées, en 1966, prévoyaient que les agents du PNVi chargés de surveiller les clandestins soient équipés en pirogues et nourris par la COPEVI. Certainement, c'est le manque de subsides propres au Parc qui aurait poussé le Conseil d'Administration de la COPEVI à recourir aux maigres moyens qui lui restaient encore pour lutter contre la pêche illicite. Le rôle qui a été dévolu à l'IPNCB de l'époque coloniale, d'ailleurs ardemment défendu par celui-ci dans son intransigeance historique de protection des zones de pêche réservées, manque alors d'acteurs. Ce qui n'a pas été sans conséquences. Les dirigeants de la COPEVI se sont vite monté la tête ; ils ont réclamé plus qu'il n'en fallait. En 1971, il a été accordé à son Directeur les pleins pouvoirs de livrer les autorisations d'achat et de vente du poisson à des particuliers, d'assurer lui-même la sécurité et de réglementer le mouvement des populations dans les enclaves et centres de pêche.

Ce pouvoir de contrôle ayant ainsi échappé complètement au nouvel Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) et aux Administrateurs de Territoires, les dirigeants de la COPEVI sont restés juges et parties. Très vite, le dérapage ne tardera pas. La coopérative s'éloignera de plus en plus de ses objectifs originels, jusqu'au point-même de les contrecarrer. Bientôt, les intérêts ou les besoins des communautés locales ne seront plus dans sa ligne de mire, moins encore la protection

⁵⁴² KASONIA, F. et N. MUSHENZI, *op. cit.*, p. 166.

d'une nature ni de ses ressources. Devant les limites financières que connaissait déjà l'entreprise, ces dirigeants de la COPEVI n'allaient pas hésiter d'inciter des commerçants à la sous-traitance d'une "pêche d'entreprise". Le monopole de la coopérative se serait transformé en une privatisation totale.

Le lac va connaître toutes les formes de pêches prédatrices pour ses ressources. Tandis que la COPEVI se dépossédait constamment de son matériel de pêche, ses dirigeants se charmaient à faire fortune dans la malversation autour des redevances imposées aux sous-traitants, qu'ils exploitent en "extorquant" leurs captures. Toute la production de ces derniers était reversée à la COPEVI qui en fixait unilatéralement le prix d'achat et la revendait à son compte. D'ailleurs, comme nous le verrons tantôt, ce sont les contentieux entre ces deux partenaires, autour du prix d'achat des poissons imposé aux pêcheurs et les dettes y relatives accumulées par la COPEVI qui conduiront irrémédiablement la coopérative à une faillite totale.

De leur côté, les gardes du Parc, devenus impuissants devant cette invasion du lac, en ont profité pour y infiltrer eux-aussi leurs pêcheurs individuels. Les présumés défenseurs des zones de pêche réservées, pour leurs comptes privés, y engagent paradoxalement des mercenaires à la pêche. Sur le terrain, les deux institutions – COPEVI et PNVi – se livrent alors à une sorte de concurrence déloyale où l'une pourchasse et traque les vassaux de l'autre. Ce qui a accru davantage la confusion, dans laquelle les uns les autres se rejettent la responsabilité. Et par moment, des compromis ont été retrouvés mais, dans tous les cas, au détriment des ressources halieutiques du lac.

Au début des années 80, c'est l'armée du Président Mobutu qui occupe certaines des pêcheries avant d'y installer et laisser la place aux comités des militants du Parti-État, le MPR (Mouvement Populaire de la Révolution). Ces comités du MPR se sont arrogé les pleins pouvoirs d'autoriser l'installation de populations et la pêche sur tout le lac. Ce qui n'a fait qu'alourdir la charge supportée par ce dernier. Mais ce n'était pas encore tout. Par la suite, il y a eu le débarquement des éléments de la force navale et de l'infanterie, puis des services d'immigration, de douane, de renseignement et de sécurité, etc. L'action de toutes ces forces a abouti à un embrouillamini où "*chacun avait ses pêcheurs*" qu'il recrutait. Ce qui a accentué l'afflux continu de population vers le lac et résulté en de grandes agglomérations considérées par l'ICCN comme une catastrophe écologique pour le PNVi⁵⁴³.

Le surnombre de pêcheurs contractuels sur le lac ne devait que le plonger dans la surexploitation. D'un côté, l'ICCN accuse la COPEVI formellement responsable de la dégradation des ressources du lac et du PNVi en général. Effectivement, avec l'accroissement des "pêcheurs d'entreprise" contractualisés par la COPEVI, on a signalé souvent le recours à des techniques de pêches très néfastes pour la conservation du capital poisson du lac. C'est le cas de la fameuse technique appelée "*nkurura*", comme le signifie ce terme en dialecte local, qui consiste en : "*racler le fond du lac, traîner et emporter tout son contenu*". Ces pratiques dévastatrices qui ont été exécutées jusque dans les frayères se révèlent particulièrement catastrophiques pour l'avenir de la pêche sur le lac.

De l'autre côté, les gardes du Parc ne sont pas à l'abri des critiques. Ils sont réputés protéger "leurs propres pêcheurs", dont d'ailleurs les techniques de pêche ne diffèrent en rien de celles pratiquées par les sous-traitants de la COPEVI, à qui ils empêchent couramment d'exercer librement leur métier. Ils sont ceux qui exploitent même le plus les frayères, pourtant supposées défendues par leurs maîtres-protecteurs. Pour ce faire, ces gardes s'acharnent seulement contre les "redevables" de la COPEVI à qui ils infligent des arrestations arbitraires, des tortures, des amendes et des confiscations du matériel de pêche et de leur production. Ces derniers se retrouvent alors sans

⁵⁴³ - LANGUY, M., C. DE WASSEIGE et al., « Changements d'occupation du sol en périphérie du Parc National des Virunga » in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 153-164.

- D'HUART, J. P., A. LANJOUW et N. MUSHENZI, « Evolution récente des menaces sur le Parc National des Virunga et synthèse des leçons tirées de 80 ans de gestion » in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 245-252.

défense et abandonnés à eux-mêmes par la structure qui les a engagés. Voilà pourquoi, ils ont estimé, le plus souvent, inutile de fournir ou de déclarer leurs productions à la COPEVI qui devait en retour assurer leur protection comme le prévoyaient leurs contrats. Ainsi la coopérative n'a plus su tenir les statistiques et suivre l'évolution des prélèvements du lac.

Les révoltes de pêcheurs se sont ensuite multipliées. Protestant contre leur maltraitance par la COPEVI, ils ont maintes fois organisés des grèves. Ces dernières ont eu pour mérite de porter au grand jour la triste réalité de ce qu'était devenue la célèbre COPEVI. Elle n'était plus "*qu'une coquille vide, sans aucun moyen ni matériel de pêche*". Sans ces particuliers – et leurs matériels privés – à qui elle imposait des prix dérisoires aux productions pour ensuite les revendre sur le champ à plus du double, la COPEVI n'aurait aucune réalisation à inscrire à son actif. Elle n'existait plus qu'aux dépens de ces pêcheurs contractuels.

Au départ, les pêcheurs protestaient contre les énormes profits réalisés sur leur dos par la COPEVI qui n'avait rien à investir en échange. Ils réclamaient alors de la coopérative un prix d'achat du poisson qui soit proportionnel, comparativement au prix de vente, à l'effort et/ou au mérite de chacun. En plus, la COPEVI, malgré ces gros bénéfices indument gagnés, ne savait même pas honorer les factures des pêcheurs à ces prix insignifiants leur imposés. C'était donc avec raison qu'ils ont continué à réclamer le paiement des factures qui ne cessaient de s'accumuler. Ils en ont même fait la condition pour désamorcer la dernière grève de 1983. Le leitmotiv de cette dernière était que la COPEVI apure d'abord toutes les factures, accumulées depuis des années, pour espérer continuer à recevoir les captures des pêcheurs.

Certains chercheurs affirment que cette grève de 1983, avec le refus obstiné des pêcheurs de céder aux fausses promesses, aura marqué la faillite de la COPEVI⁵⁴⁴. Effectivement, c'est ce moment qui a connu le retrait définitif du représentant de l'État des structures de la coopérative. Le départ du Commissaire sous-régional du Conseil d'Administration, en laissant sa présidence à un des chefs coutumier (Mwami Buunda) ayant alors entraîné des modifications des statuts de la coopérative⁵⁴⁵.

Faute de trouver solution à cette exigence, pourtant légitime des pêcheurs, la COPEVI se cramponne désormais aux "redevances" payées annuellement par les pêcheurs. Cette usurpation des droits de pêche des communautés sur le lac, par une entreprise fantoche (COPEVI) déviée complètement de ses objectifs, nourrit depuis lors la rancœur des populations et de leurs *vakama*. Ces derniers la considèrent au besoin et logiquement comme une émanation du Parc, créé seulement pour leur "malheur". De cette façon, la pêche sur les eaux du lac n'est plus qu'une source de tensions sociales et d'insécurité, surtout avec les événements des guerres récurrentes à l'est de la RD Congo, dans une logique dont la règle d'or semble devenue : "*la loi de la jungle où le plus fauve avait le dernier mot*".

2.3.3.5. Les manifestations de la crise halieutique

Aux années 90, quoiqu'on ne puisse encore parler véritablement d'une crise halieutique, il sied de signaler qu'il se vivait déjà une crise institutionnelle sur le lac Édouard. La pêche "libéralisée" avait acquis des dimensions alarmantes avec les diverses sources de régulation, souvent contradictoires. Les conditions de pêche établies par la COPEVI en fonction de ses pêcheurs contractuels, ne pouvaient en aucun cas correspondre à celles souhaitées par les "pêcheurs individuels" introduits et parrainés par les gardes du PNVi, moins encore par ceux dépendant des pêcheries privées.

⁵⁴⁴ NZABANDORA, N. M. J., *op. cit.*, p. 314.

⁵⁴⁵ KASONIA, F. et N. MUSHENZI, *op. cit.*, p. 167.

Alors que le rapport des travaux de l'expert Vakely de la CEE, effectués sur le lac en 1988, recommandaient de limiter la pêche à un maximum de 700 pirogues⁵⁴⁶, Languy, en 1994, constatait qu'avec l'afflux des réfugiés rwandais à l'est de la RD Congo et ses corollaires sur l'environnement des milieux locaux, ce chiffre était déjà largement dépassé⁵⁴⁷. Il inventoriait en ce moment plus de 1 100 pirogues de pêche sur le lac, soit plus de 150 % de la capacité maximale indiquée. En 2006, le nombre de pirogues engagées dans la pêche sur le lac échappait déjà à tout éventaire sérieux, suite au surnombre de pêcheries pirates et clandestines. Kasonia et Mushenzi l'estimaient alors à plus de 2 000, soit à plus de 280 % de la capacité de charge du lac. A notre passage à Kyavinyonge, en août 2009, les responsables locaux de la COPEVI s'avouaient personnellement dépassés par les événements. Ils déclaraient qu'un recensement exhaustif des pirogues sur le lac s'avérait pratiquement impossible dans les conditions qui prévalaient en ces temps. Comment en est-on arrivé jusque là et quel en ont été les conséquences ?

Dès l'avènement des guerres répétitives à l'est de la RD Congo, depuis 1996, qui ont entraîné avec elles l'apparition de bandes armées et de milices dans la région, les modalités de pêche sur le lac ont totalement échappé à toute forme de contrôle. Les anciens parrains de la situation n'avaient plus les commandes. Ils devaient simplement se résigner ou alors jouer le jeu des nouveaux maîtres. Les militaires ou les hommes armés, peu ou pas contrôlés, dans la zone, quand ils ne s'adonnent pas au braconnage dans le Parc, sont donc forcément engagés dans une pêche inconsidérée. Ils utilisent des méthodes totalement inouïes et folles de capture de poissons. Même les anciens pêcheurs qui ont été accusés d'enfreindre la loi en se retrouvant souvent dans les frayères n'en revenaient pas.

Face au désastre que subissent les ressources du lac en ces moments de troubles, les fameuses pratiques de "*nkurura*" dénoncées précédemment ne sont plus qu'un jeu d'enfants. L'usage des filets de mailles *impossibles et inimaginables*, dès lors installés sans plus aucune crainte sur toute l'étendue du lac ni distinction des zones réservées, est la nouvelle technique de ces pêcheurs occasionnels. Cette fois, la question n'est plus ni de taille des mailles ni de dimensions des poissons récoltés. Il s'agit plutôt d'un ratissage systématique du lac qui va jusqu'à constituer un fléau pour le métier-même de la pêche, à tel enseigne qu'aujourd'hui la pêche sur le lac Édouard traverse une crise qui semble s'installer durablement.

Quel n'a pas été la tristesse des pêcheurs rencontrés à Kyavinyonge en me racontant le sort de leur métier, qui va bientôt, disaient-ils, devenir une "histoire" et surtout ces techniques ignobles qui l'anéantissent ? Ces ultimes maîtres de la pêche de dernière minute, auraient même imaginé des "*filets de pêche montés localement par un assemblage de moustiquaires !*". Des tels pièges installés aussi bien dans les frayères que partout dans le lac, n'épargneraient même plus têtards ni larves de poissons aux dimensions de "moustiques", pourtant non encore exploitables.

A ce niveau, rappelons le système naturel de fertilisation du lac Édouard qui a été fondé principalement à l'apport "d'engrais vert" par les milliers d'hippopotames qui colonisaient ses eaux. Cet écosystème a abrité, il y a peu, la plus grande population d'hippopotames au monde⁵⁴⁸. Ces pachydermes passant toute leur journée dans l'eau y défèquent des tonnes d'herbes partiellement digérées qu'ils ont broutées la nuit dans les savanes. C'est ce phénomène qui est à la base de la grande fertilité du lac Édouard et de sa productivité légendaire en poissons qui le classait parmi les

⁵⁴⁶ VAKILY, J. M., *Les pêches dans la partie zaïroise du lac Idi Amin : analyse de la situation actuelle et potentiel de développement*, Rapport au DAFECN et à la CEE, 1989 ; cité par KASONIA, F. et N. MUSHENZI, *op. cit.*, p. 167.

⁵⁴⁷ LANGUY, M., *Problèmes environnementaux liés à la présence des réfugiés rwandais. Identification des interventions réalisées. Coordination entre les organismes et propositions d'interventions complémentaires*, Rapport de mission auprès du PNUD, 1995 ; cité par KASONIA, F. et N. MUSHENZI, *op. cit.*, p. 167.

⁵⁴⁸ LANGUY, M. et E. DE MERODE, *op. cit.*, p. 16.

plus productifs d'Afrique⁵⁴⁹. Avec l'anarchie confirmée sur le lac, ces destructeurs armés n'ont pas épargné les hippopotames. Ils les ont massacrés à plus de 95 % avant de ratisser les poissons qu'ils nourrissaient dans cette chaîne alimentaire⁵⁵⁰. Les hippopotames sont passés d'un effectif de plus de 20 000 têtes à moins de 1 000 à l'espace de 15 ans, entre 1990 et 2005⁵⁵¹.

Dans la vie quotidienne des habitants des agglomérations constituées autour du lac, la crise sur le lac parle d'elle-même. Le poisson se fait de plus en plus rare. Des paysans qui se sont gavés en poissons, tout au long de leur vie, jusqu'au point de se construire une préférence alimentaire pour le poisson frais, doivent aujourd'hui affronter et s'habituer à des régimes alimentaires davantage végétariens. Des mères de Kyavinyonge m'exprimaient leur regret en déplorant les cas de malnutrition chez leurs enfants qui se font de plus en plus fréquents. Cette maladie liée à l'alimentation, restée impensable dans l'histoire des côtes du lac, sauf du temps des expulsions des populations, n'est plus une rareté.

Même se procurer des aliments peu protéiques d'origine végétale n'est pas une mince affaire. De plus, il faut noter d'abord que la conversion des femmes de pêcheurs en agricultrices est en soi difficile ; elles n'ont jamais été habituées avant aux pénibles travaux champêtres. Comme si cela ne suffisait pas, il s'ajoute ensuite toutes les formes de "tracasseries" de la part des agents de l'ICCN quand son directeur se dit, après les violences, vouloir remettre de l'ordre dans son domaine. C'est ce qui enchante les conservateurs du PNVi lorsque Kasonia et Mushenzi constatent la nette réduction des populations dans les agglomérations autour du lac, en écrivant :

*« En 2003, par exemple, la population avait atteint 22 000 habitants à Kyavinyonge ; en 2005, elle n'est plus que de 18 000 habitants, en diminution sensible grâce à l'interdiction énergique des cultures vivrières dans le parc. »*⁵⁵²

En effet, nombreux parmi ces habitants des enclaves autour du lac, qui ne savent plus tenir le coup, ont enclenché un mouvement inverse à celui observé du temps de l'afflux massif des populations vers le lac. Les résultats de l'étude socioéconomique de la région, menée en 2007 par Kujirakwinja et al., annonçaient déjà les propos tenus par des ménagères de Kyavinyonge : *"les maigres repas, devenus peu protéiques, ne s'organisent plus qu'une fois par jour dans la majorité des ménages"*⁵⁵³.

L'expression du malaise général lié à la crise du lac dans la zone de Vuholu n'est plus à cacher. Ce malaise se remarque facilement dans le vécu quotidien comme dans toutes les circonstances où les parties en présence s'attribuent (quand elles semblent heureuses) ou se rejettent (dans le cas contraire) les responsabilités. Il est notamment perceptible dans le cas d'un phénomène de grande actualité dans la région qui a fait récemment son intrusion dans la vie des populations et qui divise davantage les parties en conflit. C'est le **"phénomène mayimolo"**, comme il est appelé et fustigé localement. Il s'agit de la récente apparition, surprenante pour les populations, de crocodiles sur les rives du lac semant alors la panique et la consternation pour les cas de morts qu'ils ont entraînés.

Les paysans de la région et tous ceux qui prennent leur parti dans les conflits du Parc mettent cette curieuse et embarrassante présence des farouches crocodiles au compte de leurs adversaires. Ils croient que ce sont les conservateurs du Parc voulant à tout prix éloigner les populations de ce domaine qui ont introduit cette nouvelle espèce. Ils racontent que des crocodiles inoffensifs aux hommes ont toujours existé dans la région, sur des biefs lointains au nord, au-delà des chutes de la

⁵⁴⁹ NZABANDORA, J. N. M., *op. cit.*, p. 60.

⁵⁵⁰ VIKANZA, P., mars 2009, *op. cit.*, p. 98.

⁵⁵¹ LANGUY, M., « Évolution des populations des grands mammifères », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 140-151, p. 147.

⁵⁵² KASONIA, F. et N. MUSHENZI, *op. cit.*, p. 168.

⁵⁵³ KUJIRAKWINJA, D., G. BASHONGA et A. PLUMPTRE, Étude socio-économique de la zone nord ouest du Parc National des Virunga. Région de Lubero-Butembo-Beni, Nairobi, Kenya, WWF Eastern Africa Regional Programme Office, Feuille technique n°2, 2008, 50 p.

Semuliki. Pour ces paysans, l'apparition de la nouvelle espèce qui s'attaque et consomme aussi bien les animaux que les hommes est une œuvre des agents de l'ICCN.

Certains parmi ces paysans, les plus tenaces, vont jusqu'à démontrer l'introduction récente de cette nouvelle espèce de crocodile par des "hommes blancs" amenés en visite par les conservateurs du Parc basés à Ishango, à l'exutoire du lac Édouard où commence la Semuliki. Selon les mêmes paysans, ces "hommes blancs" seraient venus avec des œufs de crocodile qu'ils auraient déposé sous surveillance sur les rives la Semuliki non loin d'Ishango. Ils paraissent se convaincre que la présence et surtout le développement de ce carnivore (et chasseur d'homme) dans le lac entraînera avec elle une forte déprédation du capital poisson en concurrence avec les prélèvements effectués par les hommes⁵⁵⁴.

Officiellement, les responsables de l'ICCN constatent simplement cette progression vers le sud intervenue dans la localisation des crocodiles retrouvés traditionnellement dans la Semuliki. Se limitant à reconnaître seulement l'ancienne espèce, le *Crocodilus niloticus*, ils indiquent :

*« Le crocodile du Nil Crocodilus niloticus a toujours été connu dans le secteur nord du parc national, mais apparemment il fut longtemps confiné au nord des chutes de la Semuliki. À partir de 1986 cependant, on a observé l'espèce à Ishango, sur la rive nord du lac Edouard. Sa progression a continué et en avril 2005, on en a vu sur la Rutshuru, [au-delà de la rive sud du lac] [...] »*⁵⁵⁵

À ce propos, le débat semble loin d'être clos. Des hypothèses, non encore vérifiées, évolueraient dans le sens d'une toute nouvelle espèce différente de la traditionnelle *Crocodilus niloticus* de la basse Semuliki. L'apparente différence serait retrouvée au niveau de la longueur des mâchoires. Le crocodile du Nil est alors caractérisé par ses fortes mâchoires longues ; il s'attaquerait rarement aux hommes. Tandis que le nouveau, réputé farouche, qui fait maintenant ses apparitions sur les rives du lac aurait des fortes mâchoires courtes. Ce qui pourrait, en cas de vérification de ces hypothèses, résulter des croisements nouveaux ou d'autres variétés qui n'ont pas existé dans la région.

D'autres spéculations, venant d'un ancien conservateur du PNVi qui a été basé à Lulimbi pendant les années 80, mr Jacques Letiexhe, soupçonnent l'introduction possible de cette nouvelle variété par des chasseurs grecs qui vivaient dans la région, notamment à Beni. Et dans ce cas, poursuit-il, c'est dans une visée de la chasse de cet animal pour sa peau que ces chasseurs peuvent avoir introduit cet animal⁵⁵⁶. Il faudra sûrement encore des investigations plus élaborées pour infirmer ou confirmer ces hypothèses ou alors expliquer avec plus de clarté et de certitude le processus de l'évolution de ces crocodiles qui ont été jusqu'à coloniser ces espaces du lac. En attendant, ces sauriens se sont déjà invités dans les réalités quotidiennes des paysans du Vuholu, notamment à Kyavinyonge où tous savent maintenant s'interdire strictement de s'approcher des rivages du lac dès la tombée de la nuit.

Cependant, au-delà de ce bilan chaotique établi pour les ressources halieutiques du lac, il peut paraître paradoxal d'affirmer que l'espoir n'est pas complètement perdu. C'est pourtant là aussi l'avis de nombreux pêcheurs rencontrés à Kyavinyonge. Ces derniers estiment avoir tiré la leçon des expériences malheureuses vécues dans l'histoire très récente de leur métier. Ils reconnaissent et fondent leur espoir à la grande fertilité avérée du lac. Seulement, ils fixent sans ambages la reprise de sa productivité et, par voie de conséquence, de l'essor de la pêche à une condition qui finalement ne dépend plus d'eux : **« la résurrection de l'État dans ses responsabilités, en retirant les hommes armés qui ont pris d'assaut le lac et en soumettant tous les intervenants à la loi »**. De leur

⁵⁵⁴ Ces propos ont été tenus par des chefs coutumiers dans un atelier de réflexion sur la gestion responsable et durable du lac Edouard, tenu par une ONG locale, le Syndicat pour la Défense des Intérêts Paysans (SYDIP), à Kyavinyonge, en juin 2009.

⁵⁵⁵ LANGUY, M. et E. DE MERODE, *op. cit.*, p. 58.

⁵⁵⁶ Propos recueillis auprès de Monsieur Jacques Letiexhe, ancien conservateur du PNVi, rencontré à son domicile à Anvers, en novembre 2009.

part, ils s'estiment suffisamment édifiés. Certains promettent qu'une simple trêve de deux mois de la pêche sur le lac suffirait pour régénérer son capital poisson.

Effectivement, il serait peu et même contre-productif et moins réaliste de clôturer ce propos par une note pessimiste. Des raisons liées à la nature-même et seule du lac, en particulier, et de la région, en général, promettent et permettent un grand espoir. Seul un minimum d'effort humain reste à s'adjoindre à cette nature déjà destinée et préparée pour le développement prospère des poissons dans ce lac Édouard. Le témoignage en est donné par des nombreux facteurs. J'ai cité tout d'abord la fertilisation naturelle par les hippopotames. Languy et De Merode soulignent le facteur climat :

« Le climat qui règne dans cette région et la faible profondeur du lac permettent un brassage naturel des eaux à la fin de chaque saison sèche (vers le mois d'août) grâce au changement de température des eaux de surface qui redescendent en profondeur lorsqu'elles se refroidissent. Ceci, associé à l'apport d'"engrais vert" [...], explique la fertilité du lac et sa productivité en poissons⁵⁵⁷. »

Tant d'autres éléments et caractéristiques naturels, devenus très ordinaires aux quotidiens de la région, méritent cependant d'être soulignés. C'était ma surprise en observant un tout nouvel événement (pour moi) quand je suis passé pour la première fois par Kyavinyonge en 2005, pourtant parfaitement intégré dans le normal du quotidien des enfants du milieu qui n'en font plus cas. Le "**phénomène vusama**", ces nuages très denses des minuscules insectes – appelés localement **vusama** – qui envahissent les soirs, les matins, et parfois les jours, et couvrent le ciel de Kyavinyonge en empêchant la visibilité et en irritant tous les organes de sens – les yeux, le nez, la peau, etc. – des nouveaux venus dans la région.

Voulant comprendre le cycle de vie de cette espèce d'insectes hyper prolifiques sur le lac Édouard et qui contribuent énormément à sa fertilisation, à mes exclamations, la réponse simpliste des paysans du coin était unanime : "*ce sont les excréments des « ndyoka » ou « dragons » du lac, qu'ils rejettent à sa surface*". Ces paysans me reprenaient-ils que jusque là personne n'a donné d'explication claire quant à la production et à la reproduction, totalement spectaculaire, des masses gigantesques de ces insectes. Quand j'effectuais des tours sur le lac, en pirogue, j'ai alors compris ce qu'exprimait Nzabandondora à ce sujet, en reprenant les écrits de Capart de 1954 :

« C'est dans le lac Édouard [...] Les quantités de larves d'insectes à vie pélagique sont également trop importantes. [...] le seul lac de l'est où l'on puisse voir de jour autant de poissons au large [...] en train de se nourrir des cadavres de millions d'insectes retombés à la surface après des vols spectaculaires du matin [...] »⁵⁵⁸

Si le nombre de poissons visibles la journée, venant se nourrir des cadavres d'insectes, a sensiblement diminué, en revanche ces insectes qui surgissent de la haute mer pullulent toujours sur le lac. Des nuées de larves "jaunâtres" de ces insectes pélagiques grouillent dans les vaguelettes à la surface du lac et attirent toujours les poissons. Faudrait-il encore mener des études approfondies pour identifier ces espèces et expliquer cette corrélation complexe, constatée et soutenue plus tôt par Verschuren, entre l'abondance des hippopotames, celle des poissons et celle de divers invertébrés et organismes aquatiques du lac Édouard en le qualifiant de plus poissonneux d'Afrique ?⁵⁵⁹

⁵⁵⁷ LANGUY, M. et E. DE MERODE, *op. cit.*, p. 37.

⁵⁵⁸ CAPART, A., Rapport sur l'activité scientifique de la Mission des lacs Kivu, Edouard et Albert (KEA) du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 1953. Mission hydrobiologique KEA, Bruxelles, 1954 ; NZABANDORA N. M. J., *op. cit.*, p. 60.

⁵⁵⁹ VERSCHUREN, J., « Le Parc national des Virunga au Zaïre : nouvelles très réconfortantes », *Zoo Anvers*, vol. 54 n° 3, 1989, p. 20-26.

2.4. D'autres conflits à Kanyatsi-Lubiriha

En région de Butembo, au-delà des conflits plus célèbres du Vuholu et de Mayango's déjà présentés, d'autres contrées attenantes au PNVi connaissent aussi bien divers démêlés avec la protection du Parc. Ici et là, on rencontre du côté des populations des murmures ou des réclamations pour des problèmes de clarifications de limites, de sépultures dans les périmètres du Parc ou de ravages des cultures dans les champs paysans. Ces problèmes semblent généralisés sans qu'ils entraînent de graves soulèvements des populations de nature à porter réellement atteinte à l'intégrité du Parc ou à celle de ses ressources. C'est le cas des réclamations retrouvées à Kikingi⁵⁶⁰ dans le secteur de Ruwenzori et à Mukakati⁵⁶¹ dans la chefferie des Watalinga tout au Nord du secteur PNVi-Nord.

De leur côté, les services du Parc déplorent de partout des incursions des paysans parfois sans énorme gravité ; elles concernent principalement des cas de braconnage sous des formes multiples : abattage d'animaux, carbonisation du bois du Parc, vente de bois, spoliation des espaces du Parc, etc. Le plus souvent, ces actes peuvent être entérinés ou couverts par des complicités dans les rangs des officiels comme les gardes du Parc⁵⁶², surtout lorsqu'ils ne sont pas suffisamment encadrés ou lorsqu'ils connaissent des retards – souvent prolongés – dans le paiement de leurs soldes.

Dans la plupart des cas, les riverains se plaignent couramment de la dévastation des cultures par les animaux du Parc qui franchissent les limites pour brouter dans leurs champs. Très souvent, les zones tampons sont mal définies ou ont été mal gérées et donc les cultures se retrouvent en franc contact avec les limites des zones d'intense circulation des animaux sauvages. Ce qui crée régulièrement des conflits de concurrence "Homme-animaux".

Si dans de nombreux cas rencontrés ces conflits n'ont pas encore atteint des dimensions inquiétantes pour la conservation du PNVi, deux cas méritent d'être soulevés de par l'ampleur de l'évolution qu'ils prennent de nos jours et la particularité de leurs formes. Il s'agit des conflits vécus dans la zone de Kanyatsi-Lubiriya qui semble emboîter le pas aux zones de Mayango's et de Vuholu.

2.4.1. Des conflits en zone de Kanyatsi

La zone de Kanyatsi couvre le secteur, sur l'axe routier Beni-Kasindi, allant de Bulongo à Rugets (à environ 40 km au Sud-est de la ville de Beni). Dans cette zone, comme partout dans la région, les populations sont très actives dans l'agriculture, seule source de revenus des paysans, notamment la culture de la banane plantain exportée vers l'Uganda. Dans le temps, il a été répertorié des cas d'envahissement de cultures par des animaux déprédateurs venant du PNVi et depuis les décennies 80, il est déjà fait allusion à des tentatives d'incursions des paysans dans le domaine du PNVi. Il s'agit principalement d'actes plus ou moins isolés, tantôt d'exploitation de bois d'œuvre, parfois de cultures installées dans les limites du Parc et surtout du braconnage perpétré avec les armes disséminées très tôt dans cette zone, qui ont été maîtrisés par les gestionnaires du Parc.

⁵⁶⁰ Réclamations consignées dans la lettre N° 5072/055/Z.5/G.BOL./2009 du Chef de groupement BOLEMA, portant demande de démarcation des limites du parc à Kikingi, adressée au Conservateur Chef du PNVi-Nord à Mutsora en date du 07 août 2009.

⁵⁶¹ Réclamations des terres, dites violées par le PNVi, de la famille Kyambya Mukelembe Batulo ; lesquelles ont fait l'objet d'échange de nombreuses lettres entre cette famille, l'administration locale et les conservateurs du parc (Lettre sans numéro de la famille Kyambya Mukelembe Batulo adressée au Gouverneur de la province du Nord-Kivu en date du 05-12-2008 ; lettre N° 030/ICCN/SITE/PNVi/2009 du Directeur et chef de site Adjoint du PNVi adressée au Conservateur Chef du PNVi-Nord à Mutsora en date du 02-03-2009 ; lettre N° 5072/TB/5/108/Z.716/2009 de l'Administrateur du Territoire de Beni adressée au représentant de la famille Kyambya Mukelembe Batulo en date du 24-01-2009 ; etc.).

⁵⁶² L'illustration est faite par le cas d'abattage d'un hippopotame à Ngite par le chef du Poste de Patrouille de Djuma Kakule Musavuli, lequel a fait l'objet d'échanges nourris de correspondances entre l'administration locale et les conservateurs du PNVi (lettre n° COOR/52.07/11/ECNEF/S-B-MB/TB/2009 du Chef de Secteur de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts de Beni-Mbau adressée à son superviseur en date du 23 mai 2009 ; lettre N° 5072/TB/01/767/Z.71/2009 de l'Administrateur du Territoire de Beni adressée au Conservateur Chef du PNVi-Nord à Mutsora en date 13-06-2009 ; lettre N° 141/ICCN/PNVi-N/DEL./2009 du Conservateur Chef du PNVi-Nord adressée à l'Officier Principal de Garde, Superviseur de Sous-secteur de Watalinga en date du 25 juin 2009 ; lettre N° 151/ICCN/PNVi-N/DEL./2009 du Conservateur Chef du PNVi-Nord adressée à l'Administrateur de Territoire de Beni en date 17-07-2009 ; etc.).

Dans la deuxième moitié de la décennie 90, marquée par des guerres dites de "libération" au départ, puis "d'agression ou de rectification"⁵⁶³ ensuite, les données semblent avoir changé. Le mythe du Parc, sanctuaire inviolable, se serait progressivement estompé. D'abord avec l'installation en plein Parc (Secteurs Sud du PNVi) des réfugiés rwandais (de 1994). Ce phénomène de dévastation massive semble avoir marqué depuis lors l'histoire et l'état de conservation du PNVi.

Ensuite, l'opinion collective serait encore imprégnée de l'invasion des espaces du Parc, par une population de pasteurs Hima de plus de cinq milles personnes venues ou revenues⁵⁶⁴ de l'Uganda en 1999, accompagnées de leurs troupeaux de vaches, pour élire domicile en toute quiétude dans le Parc en zone de Karuruma⁵⁶⁵ située à moins de dix kilomètres de Kanyatsi. Ils auraient profité de l'époque où les "agresseurs" ougandais (nommés ainsi par les gouvernants de Kinshasa de l'époque) régnaient en seuls maîtres dans cette partie du pays pour se soustraire à toute forme de réglementation. Ces Hima, avec leurs troupeaux ont séjourné dans le Parc plus de sept ans durant, de 1999 à 2006, avant de repartir pour l'Uganda. Il a fallu l'intervention spéciale des Forces de la MONUC (l'actuelle MONUSCO) pour les astreindre à quitter les espaces du Parc⁵⁶⁶.

Dans ce contexte de fragilité des structures de l'État, et par elles, du système de conservation du PNVi, des opportunités de tout bord ne manquent pas de se manifester. Dans la zone de Kanyatsi, il est fait mention, dans les rapports des services de l'Environnement⁵⁶⁷, de l'intervention d'un certain Kadembi Pojo's Bololo Gérard, fils de la contrée se proclamant alors "Cadre politico-militaire" du RCD/K-ML (Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Kisangani-Mouvement de Libération), branche armée sensée contrôler la région. Audacieux de son état, ce dernier a pris l'initiative, en décembre 2000, de réunir et sensibiliser les chefs coutumiers de la contrée au sujet de la reprise et du lotissement, au compte des populations, d'une partie de la réserve intégrale du PNVi⁵⁶⁸.

Dans son projet, pour Kadembi, les populations devaient récupérer du PNVi et mettre en valeur une bande de terre d'une profondeur de 2 km en entrant dans le Parc, tout le long des limites jusque là reconnues, sur un trajet de plus de 60 km, en partant du pont de la Semuliki jusqu'à Kasindi⁵⁶⁹, à la frontière avec l'Uganda. Le motif avancé par celui-ci était la simple raison que cette portion serait une extension du PNA (actuel PNVi) obtenue "injustement" (selon lui) en 1958 par mr Kint O., alors conservateur adjoint du PNA. Il prétendait alors remettre la population dans ses droits. Sa démonstration tenait à montrer (et convaincre), à qui voulait le croire, que le conservateur Kint O. avait forcé la main aux chefs coutumiers, ayant pris part au conseil des Notables indigènes tenu à Beni le 15 février 1958 sous la présidence de l'Administrateur du Territoire Van de Weghe, afin de signer le document portant la nouvelle délimitation du Parc et qui consacrait cette extension⁵⁷⁰.

La population de la zone de Kanyatsi a vite répondu à l'annonce de projet pour se mettre rapidement à l'œuvre. C'était là le début de l'envahissement du domaine du PNVi et donc des tiraillements entre les agents de l'ICCN et les populations. Les responsables du PNVi ont dû batailler pendant un temps,

⁵⁶³ Le choix du terme dépendant du cas d'appartenance, voir : D'HUART, J. P., A. LANJOUW et N. MUSHENZI, « Evolution récente des menaces sur le Parc National des Virunga et synthèse des leçons tirées de 80 ans de gestion », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 245-251, p. 245.

⁵⁶⁴ À l'implantation du PNA on retrouve des éleveurs Hima évacués (de Kasaka-Karuruma, chefferie des Bashu) qui ont migré vers l'Uganda. Ces hommes, se disant descendants des migrés Hima, sont revenus pour s'implanter à l'intérieur du parc.

⁵⁶⁵ MUIR, R. et E. DE MERODE, « La gestion des crises au Parc National des Virunga », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 237-243, p. 242.

⁵⁶⁶ MUSHENZI, N., *Rapport d'évacuation pacifique des pasteurs Hima de Karuruma au PNVi - Nord*, Note de service, mars 2006.

⁵⁶⁷ Rapport d'information du Chef de poste de patrouille du PNVi-Nord, S/Secteur de Mavivi à l'attention de Monsieur le Conservateur en Chef, Chef des Secteurs Nord du PNVi à Beni en mars 2000.

⁵⁶⁸ Message officiel N° 5072/117/B.6/OKP/B-CITE/LUM/2000 du 08/12/2000 adressé à l'Administrateur du Territoire de Beni par le Chef de Cité de Lume.

⁵⁶⁹ Lettre N° 114/ICCN/PNVi-N/DEL./2000 traitant de la violation du PNVi par un irresponsable, du Conservateur Adjoint au Chef du PNVi-Nord adressée au Chef de Collectivité Secteur de Ruwenzori en date du 12 décembre 2000.

⁵⁷⁰ Voir Document portant signatures des Notables indigènes sur les limites du P.N.A., à l'issu du Conseil des Notables tenu à Beni le 15 février 1958 dont l'ordre du jour était les limites du P.N.A., sous la présidence de l'Administrateur Van de Weghe M. à la présence d'un témoin, Monsieur Kint O., Conservateur Adjoint du P.N.A.; document retrouvé et consulté dans les archives des services de l'Environnement et Conservation de la Nature du Territoire de Beni à Oicha.

heureusement soutenus par la haute hiérarchie du RCD/K-ML, qui contrôlait la région, pour évacuer ces populations du Parc. C'est ce qui ressort des multiples correspondances du Commissaire à l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme du RCD/K-ML, Benoit Kisuki, alors basé à Beni, qui n'hésitait pas de prendre la cause des conservateurs dans ses réactions en ce propos⁵⁷¹.

Les actuelles réclamations des populations de la zone de Kanyatsi, exprimées souvent avec énergie, pour des multiples cas d'invasion des cultures par des animaux venant du Parc, seraient des rebondissements de ces anciennes disputes qui ont opposé le système de conservation aux populations dans la contrée. En effet, ces rebondissements ont été portés en plein jour récemment (fin 2008) jusqu'à entraîner des échanges des correspondances discordantes entre les responsables des services et institutions officiels chargés de la conservation de la nature. Les uns préconisant une stricte surveillance des animaux et un dédommagement des cultures ravagées – Service territorial de l'Environnement et Conservation de la Nature – pour une cohabitation paisible des paysans avec le Parc et les autres (l'ICCN) rejetant en bloc, dans un premier moment, conformément à leur législation, toute opération à mener dans ce sens⁵⁷².

Par la suite, les idées ont rapidement évolué au point que seulement une année plus tard – fin 2009, début 2010 – des opérations innovantes dans la région, mais qui ne sont pas sans critiques, ont été initiées. Ces dernières visaient à contenir, dans les limites strictes du Parc, les déprédateurs, surtout les herbivores sortant régulièrement de celles-ci pour ravager les champs en culture. Des dispositifs de dissuasion constitués des fils électrifiés à partir de cellules photovoltaïques ont été installés le long de la frontière du PNVi avec le domaine de la collectivité, pour contenir le mouvement des animaux, sur un trajet de plus de 10 km en zone de Kanyatsi.

Fort curieusement, à mon passage dans la zone, à l'issue de rencontres avec des chefs coutumiers locaux et des représentants de la population au cours des enquêtes d'octobre 2010, l'effet de ces dispositifs reste mitigé au sein des autochtones. Plutôt que de saluer la solution évitant effectivement des ravages des cultures, nombreux sont les paysans qui ont déplacé la ligne de front dans la lutte opposée à l'ICCN. Ces réfractaires s'appuient désormais sur les arguments développés en 2000 par Kadambi et les mêmes allégations des déplacements massifs des populations survenus aux années 1930 suite à l'épidémie de la maladie du sommeil. Pour eux, l'électrification des limites du Parc servirait tout d'abord à effrayer et à dissuader plutôt les populations locales, en les empêchant de revenir aux réclamations de leurs droits. Et donc cette crise reste encore loin d'être désamorcée.

2.4.2. Le conflit de la ville de Lubiriha

Lubiriha est la nouvelle ville construite très récemment – à partir des années 2000 – à la frontière ougandaise sur l'axe Beni-Bwera. Elle fait directement suite à la localité de Kasindi tout au bout, sur les limites-est, de la zone de Kanyatsi. Au départ, la création de cette ville, très dynamique et prospère dans l'activité commerciale transfrontalière, a été saluée et vue comme un prodige émanant du mouvement politique, le RCD/K-ML, qui administrait la région en ces temps de partition du pays. La construction de cette ville s'imposait en fait pour soutenir l'intense activité économique transfrontalière au poste de Kasindi, seule porte d'entrée internationale en région de Butembo. C'est

⁵⁷¹ - Lettre N/Réf : CAB/CECN&T/RCD-KIS/43/2001 portant sur l'exploitation forestière illicite dans le Parc, du Commissaire à l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme du R.C.D./K.-M.L., adressée au Directeur, Chef des Secteurs - Nord du PNVi à Mutsora et Coordinateur provincial de l'ECN&T à Beni, en date du 12 -09-2001.

- Lettre N/Réf : CAB/CECN&T/RCD-KIS/48/2001 portant Rappel à l'ordre, du Commissaire à l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme du R.C.D./K.-M.L., adressée aux Conservateurs, Chef des Sites protégés (Tous), Coordinateurs de l'ECN&T/Territoires (Tous) et Superviseurs de l'ECN&T/Territoires (Tous), en date du 17 -09-2001.

- Lettre N/Réf : CAB/CECN&T/RCD-KIS/69/2001 portant Disposition pour la protection du PNVi, du Commissaire à l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme du R.C.D./K.-M.L., adressée au Gouverneur de Province du Nord-Kivu à Beni, en date du 24 -09-2001.

⁵⁷² Lettre N° 226/ICCN/PNVi-N/REL.EXT/2008 traitant des doléances des agriculteurs, du Conservateur Adjoint au Chef du PNVi-Nord adressée au Chef de Service de l'Environnement du Territoire de Beni en date du 09 août 2008.

avec la volonté d'ouvrir des deux côtés de la frontière (Lubiriha et Mpondwe) des marchés, organisés une ou deux fois par semaine, une sorte de zone franche, exonérée de visas et de taxes douanières, principalement pour des articles d'usage courant comme des produits alimentaires et domestiques.

Cette ville est érigée le long de l'axe routier transnational Kasindi-Mpondwe ou Beni-Bwera⁵⁷³. Dès le début, son lotissement a connu un essor fulgurant au point que des dérapages pouvaient s'annoncer prévisibles. Comme partout dans la zone de Kanyatsi, la limite usuelle du PNVi (adoptée par l'ICCN) est marquée par l'axe routier Beni-Kasindi. Dans cette progression (de Beni vers Kasindi), la rive droite est alors du domaine du PNVi tandis que la rive gauche relève du domaine de la collectivité.

Au lieu de se limiter au domaine reconnu de la Collectivité-secteur de Ruwenzori (rivages gauches de la route), les initiateurs se sont aussi empressés à morceler les terres de la rive droite sur une profondeur de plus ou moins 500 mètres dans le domaine pris pour celui du PNVi. On cite, notamment dans ces opérations, l'intervention personnelle du chef de la Collectivité-secteur de Ruwenzori de l'époque. Mais ces opérations auraient été réalisées avec la complicité de certains officiers de l'organisation politico-militaire locale sous la bénédiction de l'armée ougandaise qui détenait l'effectivité de la mainmise sur ce territoire.

C'est ce quartier, hébergeant plus de cinq mille ménages, durablement construit et installé sur un terrain litigieux qui fait aujourd'hui le centre des nerfs tendus entre ses habitants, les services de l'ICCN et l'administration locale. Pour les uns, chargés de la conservation, ce quartier est construit en plein Parc, donc par des pratiques illicites. L'ICCN est alors appuyé par ses partenaires pour détruire ce quartier qu'il considère illégalement installé. Pour les autres, les chefs coutumiers et les habitants de ce quartier, ils s'investissent maintenant à vouloir prouver, à tout prix, l'appartenance de ces terres au domaine coutumier qui n'a jamais été cédé ni appartenu au Parc.

Lorsqu'éclate le problème au grand jour, avec la volonté de l'ICCN de remettre en ordre tout son patrimoine, fort du soutien de ses partenaires, profitant du climat de paix qui se profilait dans le pays à la veille de sa réunification, en 2003, des versions justificatives détenues par la population se font entendre à ce moment. Depuis ce temps de diverses logiques autour de ce quartier divisent les nombreux acteurs : politiques, administration locale, institutions populaires, coutumiers, activistes des diverses associations et des ONG tant locales que régionales, etc.

Du côté de la conservation, l'ICCN a commencé par signifier sa position aux occupants de ce quartier en litige. Il devait reprendre sans conditions tous les espaces du Parc qui auraient été spoliés. Ces habitants étaient donc à la fois informés et sommés pour un déguerpissement très prochain de tous qui se retrouvent dans ce domaine considéré comme une partie intégrante du PNVi.

Dans cette démarche, dès 2004, l'ICCN a initié une procédure d'identification des paysans qui ont érigé leurs constructions dans ce domaine du Parc. Et pour cette fin, des fiches d'identification ont été conçues par l'ICCN. Ces fiches ne portaient pas seulement des éléments spécifiant l'identité des présumés spoliateurs du Parc, les dates d'installation de la construction sur ces espaces du PNVi et les activités entreprises ou l'usage alloué à l'immeuble – maison d'habitation ou à usage commercial – mais bien plus elles contenaient un double engagement.

D'abord l'individu déjà identifié devait s'engager à verser à l'ICCN des frais d'expertise pour connaître la valeur de son immobilier pour en déduire le montant de location qu'il devra désormais supporter annuellement pour espérer continuer à résider sur cette concession. Puis ce présumé spoliateur s'engageait à signer un protocole d'accord de bail avec l'ICCN pour la parcelle bâtie ; en

⁵⁷³ Beni étant la dernière ville en RD Congo à 80 km à l'ouest avant d'atteindre Kasindi à la frontière et Bwera la première ville en Uganda à 12 km à l'est après la frontière de Mpondwe.

acceptant d'avoir construit par erreur sur le domaine réservé du PNVi. La fiche d'identification était donc doublée d'un protocole d'accord de bail entre l'ICCN et l'individu qui prend l'engagement de devenir locataire de la surface de parcelle où est installée sa maison. Selon les clauses consignées dans ce protocole, la redevance à payer annuellement à l'ICCN était à fixer proportionnellement à la valeur de l'immeuble et ce contrat non renouvelable avait pour durée celle de la vie de la construction. De plus, cet engagement s'accompagnait de plusieurs autres restrictions comme l'interdiction de creuser sur ce domaine des trous destinés aux latrines, fosses septiques, etc.

La logique dans la démarche de l'ICCN était donc claire : la finalité était de faire déguerpir toutes ces populations du domaine du Parc. Mais son exécution n'a pas été une tâche facile. Elle continue, même de nos jours, à alimenter des vives tensions et des violences entre les parties en conflit. Il est reporté régulièrement de cette ville, au compte des gardes du Parc qui sont armés, des exactions sommaires commises à l'endroit des populations civiles. Des habitations incendiées, des chantiers de maisons de paysans *rabattus* régulièrement par des agents au solde du Parc et d'autres formes de violences, exprimées finalement comme des règlements de comptes, sont devenus des jeux fréquents dans ce quartier transformé en espace disputé. Les réactions des populations n'ont pas tardé : des maisonnettes des gardes du Parc, au niveau du Poste de Patrouille (PP) de Lubiriha, ont été plusieurs fois l'objet d'incendie et de destruction de la part des paysans et des échanges de jets de pierres contre des coups de fusils n'ont pas été rares dans cette partie de la ville.

En observant de très près la nature et la forme des fiches d'identification ainsi que du protocole de bail – par leur conception, leur formulation et leur mise en œuvre (Annexe 1) – imposés à ces populations, identifiées comme spoliatrices du Parc, il apparaîtrait que ces documents sont des créations locales ; du moins elles ne seraient pas connues de la haute hiérarchie de l'ICCN. Ce qui ferait penser au caractère de règlement de comptes dans les exactions commises en ces lieux. Quand bien même ces formulations "maladroites" d'actions⁵⁷⁴ émaneraient des instances locales – les plus basses – du PNVi, elles sont en tout cas vécues par les populations comme des exactions locales de tout le système de protection du Parc. Ainsi ces mesures engagent-elles la responsabilité de l'ICCN et ses partenaires, d'autant qu'elles viseraient les objectifs et les orientations dictées par la hiérarchie ?

Loin de baisser les bras, malgré la résistance des populations, l'ICCN poursuit son cheminement. Il est resté déterminé à évacuer les spoliateurs de ce quartier bâti sur les espaces maintenant disputés entre le PNVi et les chefs coutumiers. Les autorités du PNVi et surtout ses partenaires – à l'instar du WWF/PEVI – s'investissent à identifier des nouvelles concessions, sur les espaces propres à la chefferie, qui recevront ces déplacés une fois mis hors du domaine du Parc. Ils auraient même déjà constitué un comité d'évacuation pacifique des populations en dehors du Parc⁵⁷⁵. Les propositions porteraient sur des espaces localisés à plus ou moins 9 km de l'actuelle ville de Lubiriha sur le site de Kyatenga. Le dommage en est que ces mesures ne seraient pas du genre à enchanter ni à convaincre tellement les populations car ces dernières considèrent que cette disposition isolerait le quartier, elle est donc une solution de nature à freiner l'élan que prenait déjà le développement de la nouvelle ville et la résurrection économique de la région.

Dans la ligne de mire, les premiers visés par l'ICCN sont les services de l'État : l'OFIDA (l'Office des Douanes et Assises), l'OCC (l'Office Congolais de Contrôle) et la DGM (la Direction Générale de l'Immigration). Effectivement, à la création de cette nouvelle ville de Lubiriha, ces services étatiques, alors sous le RCD/K-ML, ont été parmi les premiers à déménager de l'ancienne agglomération de Kasindi pour construire des bâtiments plus ou moins décents – à la hauteur de cette porte d'entrée

⁵⁷⁴ Retrouver en annexe le modèle de la fiche d'identification et du protocole d'accord de bail imposés aux populations (Annexe 1, a et b).

⁵⁷⁵ Lettre du superviseur du WWF/PEVI du 14 mai 2009 portant identification et visite du site d'accueil, adressée au Chef de Secteur Ruwenzori et aux Membres du Comité d'évacuation pacifique des populations en dehors du Parc à Lubiriha.

de la région – dans la nouvelle ville. Le mal est que ces édifices n'étaient pas placés du bon côté, ils sont rangés juste à la frontière, à l'entrée du quartier pris dans les collimateurs de l'ICCN. Ces bâtiments de l'État auraient-ils été placés ici pour faciliter l'envahissement du Parc ? Dans ce cas, l'ICCN voudrait alors opposer le même défi et rétorquer la même argumentation : « si les services de l'État sont délogés en premier, qu'en est-il pour des particuliers, les populations civiles ? »

Du côté de la population, les arguments ne manquent pas non plus. Contrairement à ce qu'on pouvait les croire résignés à leur triste sort et acceptant la loi de l'acteur dominant, les paysans se retrouvent maintenant, plus que jamais, en position de revendiquer ce qu'ils appellent leurs droits. Ils utilisent tous les moyens et profitent de toutes les occasions pour mettre toutes les chances de leur côté afin de se faire entendre. Comme ce qui a été entendu de tous les rivages du PNVi, l'argumentaire des populations de Lubiriha repose principalement sur des témoignages historiques. Donc pour celles-ci, le conflit ne date pas d'aujourd'hui, il remonte à la création-même du Parc.

La version de fait reprise ci-après est celle fournie par mr Viro-Munani Sanasiyo Ihembe-rya-Ngoto, chef coutumier du Bukuka-Vusukali – contrée disputée avec le PNVi – lors de mes enquêtes de septembre 2010 (le 28) devant environ une double dizaine de ses sujets qui s'insurgent tous contre le PNVi. Selon Sanasiyo, la confusion serait entretenue expressément par les agents de l'ICCN pour chercher à dissimuler frauduleusement des terres reconnues dès le départ comme domaine paysan. Il s'agit précisément de la contrée nommée Bukuka qu'il hérite comme chef coutumier de son grand père Ihembe-rya-Ngoto, ancien chef de ce village et dont il porte même le nom.

Sanasiyo reconnaît qu'à la création du Parc, vers 1925, ils avaient encore leur village sur le mont Bukuka, donnant le nom à la contrée, situé au sud-ouest de la ville de Lubiriha. Ils ont eu pour voisin direct le père missionnaire, mr Léopold qui a installé sa première mission catholique depuis 1897 à Karuhamba, village surnommé Vimbao pour avoir construit une maison en planches – *mbao* qui signifie planches en swahili –. Cette station missionnaire de Karuhamba-I est située près du village Nyitera, connu aujourd'hui sous le nom de Kasindi-port ; dénomination donnée, par le colon blanc (le missionnaire), à partir du nom d'un des vassaux d'Ihembe-rya-Ngoto à Nyitera qui a adhéré au catholicisme en premier dans ce village, un certain Kasindi.

Selon le même chef Sanasiyo, au départ, quand le conservateur du Parc, le Colonel Hackars, sollicitant d'installer le Parc dans la région, la partie lui accordée n'atteignait même pas le village de Nyitera, baptisé Kasindi-port, situé à plus de 10 km de l'actuelle ville de Lubiriha. Comme attesté par les textes délimitant le PNA⁵⁷⁶, dans cette contrée de Bukuka, les limites étaient marquées par une piste appelée "route carrossable", créée pour permettre le déplacement du Colonel Hackars avec son cheval. Cette route partait alors du Poste de patrouille de Kambo-Kavakali jusqu'à la frontière de la colonie britannique d'Uganda aux abords du village Nyitera (Kasindi-port), au croisement de la rivière Lubiriha, en passant par Rwamera-1, Rwamera-2, les environs d'Ishango et de Kyamunyu.

Toutes ces localités donnant le passage de "route carrossable" sont retrouvées dans la dépression – prolongement de la plaine de la Semuliki – aux pieds sud-ouest des monts Ihani (dénommé aujourd'hui Kasindi ou Kasindi-douane) et Bukuka en partant du Poste de patrouille de Kambo-Kavakali. Pour ces populations, cette "route carrossable" délimitant le Parc n'aurait donc rien à faire avec l'actuel axe routier Kasindi-Lubiriha qui n'a été tracé que plus tard (vers 1933) pour relier Kambo-Kavakali à la cité de Mpondwe en Uganda. Cette route, la seule existante aujourd'hui, a constitué un raccourci qui traverse des terres paysannes, selon ces mêmes populations, sur les hauteurs de l'actuelle localité de Kasindi entre les deux monts de Bukuka et d'Ihani.

⁵⁷⁶ Décret royal du 26 novembre 1934 portant délimitation du Parc National Albert.

Comme le poursuivent ces populations, la confusion aurait pour origine le déplacement des populations dans ce qui a été appelé lutte contre l'épidémie de la maladie du sommeil qui se vivait effectivement sur les espaces de la plaine de la Semiliki. Dans cette opération, les villages de Nyitera – ou Kasindi-port – et de Bukuka tout comme le poste de la paroisse catholique de Karuhamba-I – ou Vimbao – ont été évacués. Les populations de Nyitera et de Bukuka ont été déplacées vers le nord, principalement sur les hauteurs d'Ihani constituant l'actuelle localité de Kasindi et qui font le début des massifs de Ruwenzori alors indemnes de la trypanosomiase.

Tandis que la paroisse catholique, après la mort du missionnaire Léopold qui a succombé à cette épidémie, s'est déplacée de la localité du poste de Vimbao, alors connue comme Karuhamba-I. Cette paroisse s'est installée successivement en localité de Vwino – située en Groupement Isale – nommée Mission Saint Gustave ou Karuhamba-II et au village de Matongo appelé Vieux-Beni ou Karuhamba-III, en secteur de Nyaleke, Groupement de Batangi-Mbau, avant de s'établir définitivement sur les hauteurs de Beni-Païda épargnées aussi de l'épidémie.

Cette confusion de limites du PNVi vécue aujourd'hui en localité de Lubiriha serait alors entretenue à partir du moment où le retour des populations dans leurs anciens villages évacués suite à la trypanosomiase leur a été refusé par les responsables de la conservation du Parc. Ce refus de retour dans les anciens villages a été suivi des tentatives de négociation de rachat au profit du PNA de certaines portions des terres paysannes évacuées⁵⁷⁷. Il semble que ces négociations n'ont jamais abouti mais c'est ici que les uns et les autres ne trouveraient pas de points communs.

Cependant pour les paysans, même dans le cas du rachat des portions négociées, toutes les terres de Bukuka, actuellement disputées, ne seraient pas concernées dans leur entièreté par ces transactions. Les paysans parlent des portions de terres qui ont été mises en location, principalement des zones tampons. C'est-à-dire qu'il s'agit des terres pour lesquelles le PNA devait payer des redevances comme tous les autres vassaux. Certains paysans témoignent que ces redevances ont été perçues des conservateurs du Parc jusqu'aux années 1980, juste avant qu'il ne se déclenche dans la région le mouvement ADF/NALU (Allied Democratic Forces/National Army for Liberation of Uganda) des rebelles ougandais qui ont complètement insécurisé la région.

Jusqu'à ces années 80, la localité de Lubiriha n'aurait jamais été affectée par cette connotation de Parc. Tout comme l'actuel Poste de Patrouille (PP) du Parc installé à Lubiriha n'existait pas encore. Les gardes du Parc seraient restés cantonnés au poste de Vimbao jusqu'à 1986, année marquée par la grande insécurité consécutive à la rébellion ougandaise des ADF/NALU. Ici, dans ce coin isolé de Vimbao, ils ont été victimes d'attaques répétées des rebelles ADF/NALU et certains gardes du Parc ont été tués. Ils sont alors venus solliciter une implantation temporaire dans la localité déjà habitée pour fuir l'isolement à Vimbao qui les exposait directement aux exactions des bandes armées. C'est en cette année 1986 que mr Mambura, alors chef de localité de Kasindi-Lubiriha, a eu la bonne foi de déplacer les gardes du Parc de Vimbao à l'actuel PP de Lubiriha pour leur épargner ces tueries.

Il serait alors étonnant, pour ces populations, de constater que le PP de Lubiriha soit aujourd'hui la justification suffisante de l'extension du PNVi en ces lieux ; surtout avec l'interprétation erronée de l'ancienne "route carrossable", expressément confondue avec l'actuel axe routier transnational Kasindi-Mpondwe. En construisant le quartier sud – Congo ya Sika – de la ville de Lubiriha, aux années 2000, ces populations ne pouvaient s'attendre à aucune restriction, que ce soit de la part des conservateurs du Parc ou de l'administration.

⁵⁷⁷ Rapport de la Commission d'enquête sur les droits indigènes dans le Parc National Albert de 1948.

Pour les chefs coutumiers locaux, l'un des grands acteurs dans cette confusion artificielle est l'ancien chef de Collectivité qui était alors à la tête du Secteur de Ruwenzori. À la différence avec les chefs de Collectivités-Chefferies, le chef de Collectivité-Secteur n'est pas un chef coutumier, il est un administratif, agent de l'État comme tous les autres. Il n'hérite ni ne lègue pas son pouvoir, il peut donc faire l'objet de mutation et il n'a pas de mainmise sur la gestion foncière. Ainsi pour se tailler une place incontournable dans ce lotissement du quartier sud de Lubiriha, cet ancien chef de Secteur – maintenant déjà été muté – n'avait pas trouvé mieux que pour entretenir la confusion.

Pour exclure les coutumiers de la rente venant du lotissement, il fallait faire passer ces terres comme faisant partie intégrante du PNVi et que la Collectivité devait trouver un mécanisme de compensation avec le Parc. Mais de l'autre côté, les gardes du Parc, qui n'étaient pas payés depuis de longs moments trouvaient en cette opération un instrument de chantage aux paysans et une aubaine de création de ressources financières. Ainsi, des parcelles de ce quartier ont été vendues essentiellement par le chef de Secteur avec la complicité de certaines autorités militaires. Et quand ce n'était pas lui, c'était alors les gardes du Parc qui procédaient, en lieu et place des coutumiers terriens, à des lotissements et ventes anarchiques de parcelles de ce quartier. Ce qui n'a fait qu'accroître le chaos, les gardes du Parc devenant libres de décider du sort des constructions paysannes qu'ils peuvent alors faucher, détruire ou incendier à leur gré et sans aucune poursuite.

Et avec la réputation de "zone rouge", parsemée des rebelles ADF/NALU armés, qui a été propagée pour toute la contrée, toute réclamation de paysans – ou de coutumiers – était assimilée à des tendances de rébellion, donc à réprimer avec énergie. C'est de cette façon que nombreux paysans de ce milieu qui ont osé soulever le petit doigt, surtout ceux qui ont été identifiés comme des meneurs de groupe dans ce mouvement de réclamation, ont séjourné maintes fois en prison pour des motifs échaudés d'appartenance à des bandes rebelles.

Depuis ce temps, ce terrain serait devenu fertile à toutes les interventions. D'abord on y retrouve une préoccupation des autorités administratives qui se disent soucieuses de la sécurité du milieu. Puis quand commence les fragments de démocratisation avec le processus électoral qui a abouti en 2006 – date de tenue des premières élections démocratiques –, comme l'on pouvait s'y attendre, des candidats députés et autres politiques aux visées électoralistes ne pouvaient qu'investir ce champ fertile par toute forme de campagne. Des séries de délégations, venues de tous les niveaux du national au local, se sont alors succédées les unes après les autres pour s'enquérir de la situation. Parfois ces délégations ont donné des recommandations, souvent contradictoires, sans jamais trouver une solution à ces conflits devenus la préoccupation quotidienne des populations locales.

Après les députés et les membres du gouvernement provincial, c'était le tour des délégations venant des institutions nationales. Et comme pour signifier que ces délégations ne suffisaient pas pour désamorcer ce conflit, ce qui s'est révélé clair pour l'ICCN et ses partenaires c'est qu'ils vont ou du moins veulent continuer leur projet de rétablir l'autorité du Parc sans tenir compte des "élucubrations" des paysans. Pour preuve, malgré les moratoires à la destruction du quartier litigieux tant souhaités par certains parlementaires en attendant une clarification de la situation, en 2007, le 19 août, des pancartes matérialisant les limites du PNVi ont été placés pour la toute première fois, selon les paysans, devant des maisons d'habitation et de commerce sur ces terres de Lubiriha, désormais disputées entre l'ICCN et les coutumiers locaux suivis de leurs populations. Ce qui a encore déclenché des affrontements directs entre ces protagonistes.

Depuis lors cette situation de tension permanente, rimée par des provocations, des exactions des uns et des réactions des autres, a persisté sans qu'il y ait des avancées significatives quant au statut définitif des terres litigieuses. Quand le projet de déguerpissement de ces populations se trouve

retardé ou torpillé par certaines instances, émanant notamment des institutions à la tête du gouvernement provincial et parfois national, les responsables de l'ICCN évoquent des manipulations par certains politiques aux visées mesquines ou seulement électoralistes. Ils considèrent que ces derniers veulent simplement sacrifier ce "patrimoine mondial", comme le PNVi est inscrit sur la liste des sites de l'Unesco, pour des intérêts privés et égoïstes.

Dans les tentatives de dénouement de ces conflits, il est retenu localement la visite expresse du Ministre à l'Environnement et Conservation de la Nature, José Endundu, en date du 21 juin 2010. Les paysans témoignent que c'est son passage qui a eu un premier effet sur le comportement atroce des gardes du PNVi. Comme responsable de la dernière instance en matière de conservation en RD Congo, le Ministre a promis aux populations la constitution en urgence d'une commission spéciale devant se pencher sur ce cas afin d'en élucider enfin la situation pour le moins confuse à Lubiriha.

À mon dernier passage par Lubiriha (enquêtes de septembre 2010), une délégation mixte composée des parlementaires provinciaux et nationaux ainsi que des agents de l'ICCN et du Ministère de l'Environnement était incessamment attendue. De mes enquêtes, j'apprends que cette délégation a effectivement procédé à un passage éclair en ces lieux en octobre 2010. La dite délégation, plutôt surchargée, était d'abord préoccupée par une situation plus explosive à Muramba, en côte ouest du lac Édouard où tout brûlait entre l'ICCN et les populations. La situation de Lubiriha semble alors restée dans un *statu quo* en attendant les résolutions de cette commission.

Des telles situations suffisamment explosives, pouvant se décrire à volonté sur les rives du PNVi, à l'exemple des cas ici retrouvés, imposent à se poser des questions sur la finalité et la viabilité-même des AP conservées et maintenues dans ces conditions.

Quelle peut être la position du Ministre en l'Environnement et Conservation de Nature face à cet accroc de démolition de toute une fortune de plus de cinq-cents maisons que forme ce quartier litigieux ? Quand on sait que le projet, plusieurs fois affirmé du gouvernement, est de doubler, dans un court délai, les superficies aujourd'hui réservées aux AP en RD Congo ; lesquelles devront passer de 8% à 15% (et même à 17%) du territoire national⁵⁷⁸. Dans cette démarche, faudra-t-il d'abord consolider ce qui est déjà créé ou simplement en créer de toutes nouvelles ? L'intention étant déjà annoncée, de quelle manière faudra-t-il procéder pour cette réalisation ? Quelle en est la stratégie ? Ce cas de Lubiriha n'annonce-t-il pas l'image des extensions à venir ? Ou ce cas n'est-il pas suffisant pour en constituer une sorte de champ expérimental ?

Pour ne se limiter qu'à ce dernier cas de Lubiriha ici décrit, il apparaît curieux de confronter ces priorités des gouvernants aux demandes réelles des populations en développement. Dans une ville de plus de 20 000 habitants, installée depuis maintenant dix ans, on ne rencontre qu'une seule école secondaire privée et quelques 3 à 4 centres de santé pour de soins primaires, eux-aussi privés. L'approvisionnement en eau potable est encore un calvaire. Ce qui signifie que depuis la création de cette ville, dont les retombées financières sont indéniables pour l'État, aucune instance étatique n'a pensé à équiper ce milieu d'infrastructures élémentaires de développement local. Les seules structures qui ont été établies en priorité sont celles destinées à la récolte des tributs : les services déjà cités (OFIDA, OCC et DGM). Ne serait-ce pas une économie de prédation ?

Quant à la démolition de tout un quartier déjà installé, malgré les priorités, les rationalités et les raisons de l'ICCN et l'intérêt porté par le projet du PNVi, la question peut toujours prêter à débats ou même à de polémiques. Auront-ils perdu de vue qu'ils sont au centre d'un pays "pauvre" avec des

⁵⁷⁸ ICCN, *Stratégie Nationale de la Conservation de la biodiversité dans les Aires Protégées de la république démocratique du Congo*, Kinshasa, ICCN, juillet 2005, 25 p., p.12.

citoyens bien démunis ? Pourtant, pour ces pauvres paysans, l'érection d'un immobilier, d'un logis a toujours constitué un des grands si non le plus grand projet de développement des populations ! Et dans ce cas, le projet du Parc n'apparaît-il pas, principalement pour ces populations, comme un projet de maintien et de reproduction de la pauvreté ?

2.5. Le cas du Parc National de la Maïko (PNM)

2.5.1. Une présentation générale

Le Parc National de la Maïko (PNM) est situé à cheval sur les trois provinces du Maniema, du Nord-Kivu et Orientale⁵⁷⁹. Avec sa superficie d'environ 1 000 000 ha, il amorce son occupation à l'est dans les confins occidentaux du Territoire de Lubero. Ce Parc fait partie intégrante des espaces appelés par les professionnels de la conservation le « paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega »⁵⁸⁰, dans l'Est de la RD Congo entre les parallèles 0°20'30"N – 2°45'17"S et les longitudes 26°35'8"E – 29°2'51"E⁵⁸¹.

Ces mêmes professionnels de la conservation caractérisent la région de ce paysage par un haut degré de potentiel naturel irremplaçable et un degré moyen de vulnérabilité qui justifieraient la "priorité" accordée aux programmes de sa conservation⁵⁸². De plus, ce paysage est annoncé comme un terrain d'essai pour des actions considérées innovatrices dans le domaine de la conservation, en termes de réserves communautaires et de participation, dans le but, disent-ils, d'harmoniser les objectifs de la conservation avec les aspirations des populations. C'est le cas des initiatives dans le cadre des projets de l'UGADEC (Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement à l'Est de la RD Congo) dont la RGT (Réserve des Gorilles de Tayna) en région de Butembo et d'autres réserves forestières comme la Réserve Naturelle de Kisimba-Ikobo en Territoire de Walikale⁵⁸³.

Le PNM est situé dans les plaines qui font suite, à l'ouest, aux hautes montagnes du Rift Albertin en région de Butembo. Contrairement à cette dernière zone qui abrite le PNVi, réputée finalement comme une "poudrière démographique"⁵⁸⁴, le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega en général, mais particulièrement la région du PNM, est une zone à faible densité d'occupation humaine. Ce Parc est couvert par la forêt équatoriale dense humide – avec des précipitations de l'ordre de 1 200 mm à 1 800 mm de pluie par an – dont une grande partie constituée d'une forêt "primaire"⁵⁸⁵. L'on pouvait donc croire, en comparaison avec la situation du PNVi et des montagnes du Rift Albertin, à une absence de pressions anthropiques sur les ressources naturelles retrouvées dans le PNM.

C'est tout à l'inverse, dans ce domaine de la Maïko, les problèmes venant des riverains du Parc ne sont plus rares. L'exemple est ce qui a été annoncé par un chef coutumier du Secteur des Bapere dans les ateliers du CACUDEKI (Centre d'Animation pour la Culture et le Développement de Kirumba) en septembre 2009⁵⁸⁶. Ce chef coutumier dénonçait non seulement l'imposition, dans leur milieu de vie, de ce Parc dit "patrimoine" alors qu'il n'a rien d'aspirations endogènes, mais aussi et surtout l'implantation unilatérale de ses limites. Pour ce chef, comme pour ses sujets, le minimum de respect à la dignité des populations serait d'harmoniser les frontières du PNM avec les autochtones.

La Secteur des Bapere est l'une des entités administratives qui forment le Territoire de Lubero. Ce dernier étant subdivisé en quatre entités administratives : trois Collectivités-Chefferies dont les

⁵⁷⁹ TAMBWE, M. M. (éd.), *Le Petit futé. République Démocratique du Congo 2010*, Bruxelles -Paris, Neocity sprl – Leonce Deprez, janvier 2010, p. 48 ; RDC, MINISTÈRE DU PLAN, UNITÉ DE PILOTAGE DSRP, *Monographie de la Province du Maniema, Kinshasa*, RDC, Ministère du Plan, mars 2004, p. 50.

⁵⁸⁰ DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, 2006, p. 199.

⁵⁸¹ http://carpe.umd.edu/resources/Documents/Maiko_SOF2006_fr.pdf, page consulté le mercredi, 17-11-2010.

⁵⁸² DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, 2006, p. 202.

⁵⁸³ *Ibid.*, p. 202.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 16.

⁵⁸⁵ http://www.iccn.cd/index.php?option=com_content&task=view&id=75, page consultée le jeudi, 09-12-2010.

⁵⁸⁶ Rapport de l'atelier territorial d'une ONG locale, le Centre d'Animation pour la Culture et le Développement de Kirumba (CACUDEKI), sur la problématique foncière en Territoire de Lubero, tenu à Mulo/Lubero, du 21 au 26 septembre 2009.

Chefferies des Bamate, des Baswagha et des Batangi et d'une Collectivité-Secteur qui est le Secteur des Bapere⁵⁸⁷. C'est ce dernier, constitué des vastes espaces formant l'Ouest du Territoire de Lubero, qui a cédé les terres occupées, en région de Butembo et donc en province du Nord-Kivu, par le PNM. Aux ateliers du CACUDEKI, à Mulo (septembre 2009), à propos des relations entretenues entre le PNM et les communautés des Bapere, il a été affirmé et repris dans le rapport final :

« Bien qu'hospitaliers et pacifistes, les Bapere sont actuellement en conflit ouvert avec les agents du parc de la Maïko. Ils auraient souhaité un dialogue franc et constructif autour de la délimitation concertée du parc de la Maïko⁵⁸⁸. »

Ce qui, en fait, traduit déjà un degré d'hostilité de ces populations locales envers la conservation en ces lieux des ressources naturelles dans le PNM.

En effet, la création de ce Parc remonte à une période plus récente, en novembre 1970, en remplacement d'une ancienne réserve de chasse créée depuis 1938⁵⁸⁹. Il n'aurait donc rien de commun avec l'histoire plus ancienne et parsemée des vieux conflits du PNVi. Cependant, dès sa création, ce nouveau Parc (PNM), à l'exemple de ce qui a été retracé pour le PNVi, serait mal parti, sur des bases aussi délicates que périlleuses. À sa création, il est à déplorer la présence d'importantes populations humaines dans ses limites⁵⁹⁰. Ces populations n'ont été ni associées à ce processus de création ni consultées pour la matérialisation de ses limites, comme d'ailleurs dans tous les autres cas recensés en RD Congo. C'est ce qui semble rattraper le sort de ce Parc.

Ces défauts conceptuels engendrent naturellement l'hostilité des autochtones vis-à-vis de ce PNM. Comme si ces "lacunes congénitales"⁵⁹¹ ne suffisent pas pour tronquer le modèle et le système de conservation de ce Parc, il faut ajouter les éternelles déficiences structurelles, reprochées de partout sur le champ de la conservation en RD Congo, pour aggraver l'état piteux de conservation du PNM.

Il est à noter le manque de moyens humains et financiers, les difficultés de déplacement des agents du PNM sur des espaces aux dimensions gigantesques, et par elles, l'éloignement des installations de surveillance ou des PP par rapport aux limites du Parc. Souvent les quelques gardes du Parc retenus pour sa surveillance sont obligés d'effectuer plusieurs jours de marche à pied pour atteindre les limites de leur zone à patrouiller. En 2007, le PNM enregistrait en son compte un personnel dont l'effectif s'évaluait seulement à 49 personnes soit, environ 204 km² par garde. Ce qui ne peut que traduire des lacunes, dans ce contexte congolais, on ne résiste pas à comparer ces chiffres à l'effectif de 691 personnes comptées la même année pour son voisin le PNVi, soit environ 11 km² par garde.

Cette combinaison de faits rébarbatifs oblige le milieu de la conservation d'avouer la défaillance notable dans ce domaine de conservation de la Maïko. C'est à peine pour voiler l'ineffectivité du projet de sa conservation, 40 ans après la création, que les professionnels déclarent leur aveu : « *ce Parc n'a jamais pu être contrôlé efficacement*⁵⁹² ».

Ici, ces espaces ont simplement été décrétés – par l'ordonnance n° 70-312 du 20 novembre 1970 – comme une Aire Protégée mais aucun aménagement appréciable n'a été jusque là réalisé.

⁵⁸⁷ Pour la configuration de ces entités, voir : KABAMBA, B. et A. M. MALUMALU, (éd.), *Cadastre des infrastructures : problèmes et recommandations. Provinces du Nord et du Sud-Kivu. République Démocratique du Congo*, Liège, Programme STAREC - CAPAC (Ulg/Liège), 2010, p. 33.

⁵⁸⁸ Rapport de l'atelier territorial sur la problématique foncière, tenu à Mulo/Lubero, du 21 au 26 septembre 2009.

⁵⁸⁹ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, p. 202.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 202.

⁵⁹¹ Emprunté dans ce cas de l'expression utilisée par D. DIOP (2006) et reprise par JOIRIS, D.V. et P. BIGOMBÉ LOGO en parlant de la participation : des « lacunes congénitales de la participation », voir : JOIRIS, D.V. et P. BIGOMBÉ LOGO, « Dynamiques participatives et développement local dans le Bassin congolais », in : ROULET, P.-A. et P. ASSENMAKER (éd.), *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*, Bruxelles (Tervuren), MRAC, 2008, p. 24.

⁵⁹² - DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *Op. cit.*, p. 202.

- http://carpe.umd.edu/resources/Documents/Maiko_SOF2006_fr.pdf, *op. cit.*, p. 5.

Contrairement aux grands travaux déjà accomplis pour le PNVi, le PNM ne connaît pas encore une répartition en des blocs spécifiés et structurés. Malgré le décret de classement, cette forêt serait restée dans son état d'évolution naturelle, sans intervention notable de la part des institutions de conservation. Des opérations d'inventaires des cheptels spécifiques seraient maintenant à l'ordre du jour mais elles peinent à s'étendre sur tout son territoire. L'on reconnaît seulement qu'il y a ici une énorme potentialité de conservation de la nature sans en avoir de précisions.

Ainsi, l'on s'accorde de la spécificité faunique de ce Parc marquée par la présence à la fois de trois espèces rares qui sont le gorille de plaine de l'est (*Gorilla gorilla graueri*), l'okapi (*Okapia johnstoni*) et le paon congolais (*Afropavo congoensis*). Mais ni les inventaires précis de ces espèces ni les potentialités réelles de ce Parc ne sont connus. Comme l'avoue d'ailleurs l'ICCN : « *A ce jour, aucune prospection systématique n'a encore été réalisée sur la faune et la flore*⁵⁹³ ».

Avec ce cas, la question de l'essence-même des AP, notamment en RD Congo, se repose avec toute acuité : « **Le Parc National serait-il ce parcours, espace concret ou territoire substantiel sans rapport avec l'évolution de son occupation ? Ou cet ensemble formé des ressources naturelles (ou autres) protégées ou disputées sur ce territoire ? Ou alors cet espace "virtuel" décrété et consigné sur papiers chez le garde-de-sceaux ou chez le notaire ?** »

S'il ne faut reprendre la définition reconnue par l'IUCN : « *Aire protégée : toute zone géographiquement désignée, délimitée, réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation*⁵⁹⁴ » ; certains Parcs de la RD Congo auront encore une tâche à effectuer, celle d'allier ces quatre éléments de désignation, délimitation, réglementation et gestion, pendant un bon moment avant de s'affirmer.

2.5.2. Des difficultés de gestion du PNM

Comme présenté, le PNM n'est pas encore doté d'un plan d'aménagement qui définirait clairement son mode de gestion. Le sort définitif de ces importantes populations humaines recensées dans les limites décrétées du Parc n'est donc pas encore décidé. C'est dans ce plan de gestion que sera nettement déterminée l'option que prendra le système de conservation de ce Parc quant à la présence tolérée ou non des êtres humains à l'intérieur de ses frontières. Et dans le cas où la présence humaine serait tolérée, ce plan d'aménagement devra préciser les activités permises et compatibles avec sa conservation. Le PNM devra-t-il continuer sur la lancée déjà tracée des anciens parcs nationaux, c'est-à-dire extirper et séparer les humains des espaces naturels ? Ou alors devra-t-il tirer des conséquences de l'expérience des anciens pour ainsi repartir sur des nouvelles bases ?

À entendre parler les responsables de ce Parc, rencontrés à Butembo lors de mes enquêtes de septembre 2008 et à en croire leurs allégations, les conceptions officielles seraient encore loin d'intégrer les activités humaines non liées (directement) aux systèmes de conservation de la nature. La première hypothèse, celle de séparer la "nature" des humains, serait encore largement partagée et défendue par les professionnels de la conservation. Et ceci, malgré le tapage propagé autour de la "Conservation Communautaire" ou les initiatives annoncées de "participation des populations locales", la méthode forte d'une conservation consécutive à une protection policière poursuivrait bien son chemin. Si la présence humaine serait encore envisagée ici, ou si l'on en parle encore, c'est seulement par la défaillance des structures actuelles de ce système de conservation.

⁵⁹³ http://www.iccn.cd/index.php?option=com_content&task=view&id=75, page consultée le jeudi, 09-12-2010.

⁵⁹⁴ ICCN, Unesco et al., *Projet de la Stratégie Nationale de Conservation Communautaire en République Démocratique du Congo (2008-2011)*, Kinshasa, ICCN, janvier 2008, 35 p.

Cet obstacle majeur, ce manque de clarté quant au statut des zones déjà habitées, ne permet pas d'assurer une intégrité à ce "patrimoine" national. Cette dernière insuffisance a même été parmi les motifs du rejet de la candidature du PNM pour son inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial par le Comité de l'Unesco, par sa décision – o8COM IX.C – 281 lors de sa huitième session ordinaire réunie à Buenos Aires, le 2 novembre 1984. Bien que le bureau de ce comité recommandait, à l'occasion et par la même résolution, aux autorités congolaises – alors zaïroises à l'époque – de :

« Prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ce site de grande valeur qui constitue l'une des plus vastes étendues de forêt vierge subsistant en Afrique⁵⁹⁵. »

Il est donc question de se demander comment les autorités congolaises entrevoient les mesures de protection de ce site de "grande valeur". En effet, si le site du PNM est de "grande valeur", de toute évidence, il l'est doublement : en termes de paysage écologique et de riche biodiversité à préserver pour les uns et de support de vie indispensable à exploiter pour les autres. Et toute la problématique présagée dans ce travail se traduit pleinement sur ce terrain : **« logique de conservation vs logique d'exploitation ! »**. Décidément la magie du nouveau rêve de "développement durable", et par lui, cette forme de conservation en harmonie avec les intérêts annoncés divergents de ces occupants et acteurs locaux, aurait donc ici son terrain d'actions. Comment les décideurs devront-ils envisager et négocier la sortie sans accroc ou l'extraction, s'il le faut ou s'il en est l'option, de ces communautés humaines hors des frontières du PNM pour sa conservation durable ?

Parmi les diverses difficultés connues par le PNM, l'exploitation minière artisanale est recensée comme la plus grande menace. Elle est directement suivie, dans ce dénombrement des problèmes, de l'insécurité générale persistante dans ce milieu, qui d'ailleurs serait justifiée en partie par cette intense activité minière. Ici, plusieurs zones du paysage sont "perturbées" par l'exploitation de l'or, du coltan ou de la cassitérite. Ces creuseurs artisanaux à la recherche de minerais sont supportés et/ou contrôlés par des bandes armées ou des milices, rebelles à tout gouvernement, qui habitent les espaces du Parc en rendant ainsi son contrôle difficile et même dangereux⁵⁹⁶.

Dans les milieux de la conservation, même si l'on s'accorde que la gestion de ce Parc, sous l'ICCN, a énormément souffert des guerres répétitives vécues en RD Congo entre 1996 et 2003, il est tout autant reconnu de tous que la présence et l'activité des exploitants miniers dans les espaces du PNM remontent plus tôt et seraient antérieures au déclenchement de la guerre. C'est ce que révèlent les différents rapports du PFBC – le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo – et du réseau CARPE – Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement – quand ils précisent :

« Déjà dans les années 1980 et au début des années 1990, donc bien avant la guerre, le parc était en partie occupé par des orpailleurs et par des bandes armées qui tentaient de les "contrôler"⁵⁹⁷. »

Pendant les temps de conflits armés (1996-2003), ce phénomène des bandes armées s'est amplifié au point que le Parc a pratiquement été abandonné par ses gardiens. Craignant l'insécurité et privés de toutes formes de moyens d'action, les gardes du Parc et les conservateurs se sont simplement dispersés dans la nature. Les milices et bandes armées réputées depuis lors dans ce milieu sont alors

⁵⁹⁵ <http://whc.unesco.org/fr/decisions/3935/>, page consultée le jeudi, 09-12-2010.

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Convention concernant la protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel. Huitième session ordinaire. Rapport du rapporteur*, Buenos Aires (Argentine), 29 octobre - 2 novembre 1984, [PDF], 37 p., p.20.

⁵⁹⁶ http://www.iccn.cd/index.php?option=com_content&task=view&id=75, page consultée le jeudi, 09-12-2010.

DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, p. 203.

⁵⁹⁷ *Ibid.* p. 202.

restées les seules maîtresses de cette jungle où ne régnait plus que la loi des fauves. Elles restent jusqu'aujourd'hui les seules qui contrôlent la grande majorité des zones formant le PNM.

C'est le cas précisément de la partie retrouvée en région de Butembo où l'accès reste limité suite à cette connotation d'être sous contrôle rebelle. Il m'a même été interdit de m'y rendre durant tout les temps de mes enquêtes – de 2007 à 2010 –, par certains habitués du coin, sous peine d'exposition à des risques graves. Ce genre d'entretiens, relatifs à ces travaux liés aux formes de gestion des ressources naturelles, attireraient justement l'attention et l'agressivité de ces bandes armées.

Heureusement pour moi et pour mes recherches que les personnes enquêtées, notamment ceux qui avaient la charge de la conservation de ce Parc, se sont repliées momentanément à Butembo où je les ai rencontrées. En effet, la reprise bien que tacite des activités des responsables du PNM n'a été effective qu'en fin 2003. Elle correspond donc à cette période où le programme CARPE a commencé à appuyer à nouveau les activités de conservation dans le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega.

La CI (Conservation Internationale), ayant reçu du programme CARPE la responsabilité de la conservation dans ce paysage, a eu comme partenaire le DFGFI pour appuyer les structures du PNM⁵⁹⁸. C'est à ce moment que la direction du Parc s'est d'abord installée à Butembo – dans les bâtiments logeant la RGT –, ville située à plus de 150 km à l'est du PNM, avant de revenir, en 2009, à la station de Lubutu, à environ 60 km à l'ouest des espaces du PNM. C'est de là que les structures du Parc cherchent à se reconstituer afin de reprendre le contrôle de son territoire et les activités de sa gestion. Il se confirme que sans l'intervention et le soutien permanent des institutions et ONG internationales, l'ICCN en soi ne savait rien faire pour remettre en marche les activités du PNM.

D'autres menaces contre ce Parc proviennent de la chasse pour la viande et pour l'ivoire qui est pratiquée en grande envergure dans ce milieu. Nonobstant, dans les habitudes de cette région, la chasse est une pratique traditionnelle qui a toujours existé. Elle n'a été décrétée illégale, du moins sur les espaces et pour les animaux interdits, que depuis l'avènement du PNM. Ce qui ne pouvait qu'attiser l'animosité des autochtones tant qu'aucune action n'a été entreprise pour encourager leur adhésion à cette invention ou pour prouver de son intérêt local.

Cependant il faut noter que cette chasse est restée sans conséquences néfastes pendant un temps, limitée pratiquement par le niveau et la technologie des armes qui ont été utilisées. Cette chasse n'a atteint des allures suffisamment inquiétantes que lorsqu'elle s'est énormément amplifiée au cours des années 1980. À l'origine de cette amplification on signale l'introduction massive dans la région du fusil Baikal et des armes de guerre, notamment l'AK-47 – automate de Kalachnikov⁵⁹⁹ –, de fabrication soviétique. Aujourd'hui, avec la diffusion de ces armes principalement entre les mains des milices déjà fustigées, cette activité de chasse est devenue, tout comme le contrôle des mines artisanales de la région, l'apanage des bandes armées incontrôlées qui occupent encore en toute quiétude de nombreuses parties de ce paysage. Et même depuis la fin des guerres, la situation ne s'est pas vraiment améliorée. Ainsi l'accessibilité à cette zone reste limitée.

Il y a aussi le trafic des peaux d'okapi très recherchées dans la région ; il alimente aussi cette pratique de chasse bien que déclarée totalement illicite dans les milieux officiels. De même, il faut placer dans ce cadre la capture d'animaux vivants pour l'exportation. Cette capture, qui continue son cours dans cette zone, est alors plus dommageable lorsqu'elle concerne des jeunes de gorilles et de chimpanzés

⁵⁹⁸ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *Op. cit.*, p. 202.

⁵⁹⁹ L'**AK-47** (en russe : Автомат Калашникова, *Avtomat Kalachnikova* modèle 1947, littéralement « automate de Kalachnikov », et non « Kalachnikov automatique »), souvent connu sous le nom de **kalachnikov**, est un fusil d'assaut qui a été fabriqué par le Soviétique Mikhaïl Kalachnikov. L'AK-47 est le premier modèle d'une vaste famille de fusils d'assauts. Voir : <http://fr.wikipedia.org/wiki/AK-47>, page consultée le 05 mars 2011.

vivants parce qu'elle s'accompagne souvent du massacre des adultes. Mais le perroquet est aussi cité parmi les animaux qui font l'objet de prédilection de ces trafiquants⁶⁰⁰.

Également, l'effondrement économique général, vécu en RD Congo depuis plus de trois décennies, ne joue pas non plus en faveur de la protection du PNM. Il devient particulièrement nuisible et invivable en certains milieux comme c'est le cas dans la zone d'implantation du PNM. Dans ce milieu, plus que partout ailleurs en région de Butembo, si le réseau routier a existé, il est en état de délabrement total. Le plus souvent, ce réseau s'est carrément refermé, bloqué par la disparition de ponts ou simplement inexistant. Cet état ne permet aucunement l'évacuation des produits agricoles de ce milieu et bloque ainsi toute forme d'essor relatif à ce domaine qui occuperait la majorité des populations. En conséquence, les populations n'ont actuellement plus d'autres ressources de rente que celles de la forêt. Il se comprend alors qu'elles ne peuvent que rechercher des voies et moyens de se coaliser avec ces bandes d'inciviques armés pour s'abattre aux ressources du Parc.

En ne prenant que ce cas de routes, la situation serait déjà pénible. Mais c'est sans parler d'autres infrastructures élémentaires. Kabamba et Malumalu fustigent l'inexistence flagrante et spectaculaire des infrastructures sanitaires – postes et centres de santé, source ou fontaine d'eau potable – et l'insuffisance notoire des infrastructures éducatives (écoles primaires, secondaires ou institutions d'enseignement supérieur) dans tout le Secteur des Bapere⁶⁰¹. Sur un territoire de 9 557 km², abritant plus de 102 000 habitants ils n'ont retrouvé aucun médecin, aucune institution de formation en technique médicale, aucune institution d'enseignement supérieure ; ils ne comptent que quelques 3 à 4 écoles secondaires non équipées et à peine une dizaine d'écoles primaires non encadrées⁶⁰². Comment envisager ici un "développement durable" par la conservation de la nature sans "aucune forme de développement" ?

Enfin, persiste l'éternelle question de la capacité réelle des institutions spécialisées en RD Congo. Dans ce cas, l'ICCN est l'organe officiel chargé de la conservation en RD Congo. Tout le monde reconnaît que par manque de moyens financiers, matériels et humains, l'ICCN se retrouve actuellement dans l'incapacité d'exécuter son mandat. C'est un fait : la protection existe encore, et on ne peut parler de conservation de la nature, que dans les zones où l'ICCN est directement appuyé, notamment financièrement, par des organismes internationaux comme l'USAID (Agence américaine pour le développement international) agissant par le CARPE, le WWF, le GTZ, le DFGFI, etc.

Quelle seraient alors le rôle, le rendement et le degré de confiance d'une telle institution qui ne serait plus qu'un organe des "commissionnaires" auprès des bailleurs de fonds que sont ces organismes étrangers engagés dans la conservation ? Le discours de la conservation ne paraît possible que lorsqu'il est accompagné d'un "paquet de soutien commandé de l'étranger". Toutes les expériences semblent corroborer l'hypothèse que derrière cette rhétorique faciale de la conservation, pour les locaux et nationaux, il ne se développe de conscience environnementaliste. Quelle viabilité faut-il prêter à ces projets ? De toute vraisemblance, ils ne subsisteront qu'avec la pérennité de cette rente verte internationale. Trouverait-on ici la signification de l'exclamation revenue toujours sur les bouches des simples populations se sentant exclues de cette manne : « *l'ICCN a vendu nos terres aux étrangers ! [...]* » ?

⁶⁰⁰ DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE (éds), *Op. cit.*, p. 203.

⁶⁰¹ KABAMBA, B. et A. MUHOLONGU MALUMALU, (éd.), *op. cit.*, 2010, 538 p, p. 49 et 50.

⁶⁰² *Ibid.*

Chap. 3. : LA VIE DES AUTRES RÉSERVES NATURELLES

Les exemples de gouvernance environnementale, au sens de Guido Gryseels⁶⁰³, appliquée aux parcs nationaux en région de Butembo – PNVi et PNM – ont montré le niveau de l'impasse à laquelle aboutissent aujourd'hui ces formes de gestion scientifique de la nature. Cependant, les parcs nationaux n'en constituent pas les seules références retrouvées dans la région. Afin de comprendre la profondeur des malaises et de la crise des modèles de la conservation de la nature en application – singulièrement technoscientifiques – dans la région étudiée, il s'avère pertinent d'observer l'histoire et l'état de conservation des réserves naturelles autres que les "Parcs Nationaux".

3.1. Des dispositions et considérations générales

L'émergence de la problématique des réserves naturelles, particulièrement dans le contexte congolais et généralement en Afrique centrale, plus que celle des parcs nationaux, semble étroitement liée à l'épineuse question des ressources forestières. Alors que les parcs nationaux concernent aussi bien des savanes herbeuses associées à leurs richesses fauniques, des forêts que d'autres formations végétales ou même des espaces arides, glacés, etc., dans la région, on n'a qualifié et parlé de réserves naturelles que pour des formations forestières ; elles sont aussi appelées des réserves forestières.

3.1.1. De la réglementation des réserves naturelles

La question des ressources forestières devient épineuse parce que peu facile à aborder. En fait, la notion de la forêt est d'apparence simple ; mais, au-delà de cette simplicité apparente du mot, la "forêt" renferme des réalités complexes, multiples et dynamiques. Elle peut prendre une signification et une interprétation notablement différentes, suivant sa valeur essentielle – intrinsèque, liée à sa richesse floristique ou aux essences de bois qu'elle abrite –, culturelle, fonctionnelle ou utilitaire, pouvant varier dans l'espace et dans le temps. Ce qui constitue, pour cette notion de forêt, une source majeure de confusion et surtout d'incompréhension.

L'on sait, par exemple, que jusqu'il y a peu, avant que la FAO n'adopte en 2005 une définition internationale, la même notion de la forêt pouvait compter plus de 650 définitions de par le monde⁶⁰⁴. Encore que cette définition harmonisée⁶⁰⁵ ne manque pas pour autant des limites et des incertitudes inhérentes à la définition des espaces et des territoires forestiers⁶⁰⁶.

Or, dans la région d'étude, comme dans toute l'Afrique centrale, les premières tentatives de gestion formalisée, c'est-à-dire à l'occidentale, de ces ressources forestières remontent à la période coloniale, bien avant les années 1960. Il se poserait donc une question de l'uniformité de sens dans le langage à chaque fois que la notion de forêt était évoquée. Un des corollaires en a été : sur l'immense territoire du Congo Belge, les premiers législateurs en la matière (des années 30-40) trouvaient qu'il y avait peu de régions où les autochtones avaient des coutumes protectrices et régénératrices de la flore arborescente. Et dans ces rares cas (le Bas-Congo et le Haut-Ituri), ils parlent des coutumes favorisant la croissance d'une végétation arbustive dans un but de protection du sol en vue de sa régénération⁶⁰⁷. Ces jugements porteraient-ils sur les mêmes bases d'appréciation ?

⁶⁰³ La gouvernance environnementale entendue comme « la compréhension des modes de structuration du pouvoir sur les ressources naturelles » ; voir : GRYSSELS, G., « Avant-propos », in : ROULET, P.-A. et P. ASSEMAKER (éd.), *op. cit.*, 2008, p. 7.

⁶⁰⁴ BOULIER, J. et L. SIMON, « Les ressources forestières au cœur des enjeux du développement durable », in : VEYRET, Y., éd., *op. cit.*, 2007, p. 77-90, p. 78.

⁶⁰⁵ La définition proposée par la FAO : « *Terre avec un couvert arboré (ou une densité de peuplement) supérieur à 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 hectare (ha). Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimum de 5 mètres à maturité in situ. Sont exclues : les terres utilisées de manière prédominante pour les pratiques agricoles* », voir : BOULIER, J. et L. SIMON, *op. cit.* , [in : VEYRET, Y., éd., *op. cit.* , 2007, 432 p.], p. 77-90, p. 78.

⁶⁰⁶ *Ibid.* p. 78.

⁶⁰⁷ ..., « Préambule », in : LIEGEOIS, P., *Vade-mecum de la législation forestière*, Bukavu, Service provinciale de l'agriculture, 1958, p. 45.

Au vu des multiples cultures de la région (d'Afrique centrale), fondées communément sur des rites traditionnels, le plus souvent basés sur des valeurs, des objets de nature sauvage ou liés à la "forêt", on peut se demander si ce constat ne traduirait pas, non seulement un souci d'uniformisation des valeurs de référence mais aussi une erreur liée à l'autoréférence qui pourrait affecter tout observateur. Paradoxalement, le rythme de déforestation qu'ont suivi ces espaces, dans le dernier demi-siècle, pourrait militer en faveur de ce constat précocement émis. Mais ceci ne serait en rien une fatalité comme le prouve l'exemple du Cameroun où l'on remarque une progression de la forêt – la superficie gagnée par la forêt depuis 1950 est estimée à près d'un million d'ha – dans un contexte général de déforestation en Afrique centrale⁶⁰⁸.

Mais, dans ces considérations, il importe de prendre en compte et d'aligner les apports de la rencontre et des échanges de ces cultures traditionnelles avec la culture occidentale ainsi que leurs implications sur les faits forestiers. Des faits vécus ou des biens connus traditionnellement d'abord pour leur valeur culturelle et/ou d'usage direct seront maintenant soumis en permanence à l'épreuve du marché ou de la marchandisation où la valeur marchande prime sur toutes les autres considérations. Ces "équilibres" traditionnels locaux ne pouvaient plus tenir face aux nouvelles régulations qu'imposeraient ce contact permanent avec le système monde.

Dans le même temps, ces législateurs reconnaissaient dans certaines parties des Districts Sud et Nord-Kivu, principalement où l'état boisé se raréfiait, l'intervention des autorités coutumières qui s'alarmaient du recul de la forêt et qui voulaient en conserver les produits ligneux à leur communauté et aussi comme source de revenus de la collectivité. Cependant cette reconnaissance, loin d'impulser leurs agissements, ne les a pas empêché de motiver les décrets portant législation forestière par le même propos contraire :

« La forêt, et principalement la dense forêt équatoriale est un bien auquel les populations congolaises n'attachent qu'une importance relative, serait-ce donc un bien sans propriétaire ? Il n'existe aucune coutume, aucun droit d'usage comparable à une méthode d'exploitation européenne de la forêt, la plus simple soit-elle⁶⁰⁹. »

Rappelons qu'à la base, la gestion foncière (moderne) au Congo Belge était soumise à trois régimes, comme le note Kifwabala : les terres domaniales, les terres coutumières et les terres occupées par les étrangers⁶¹⁰. Les terres coutumières étaient celles effectivement occupées et visiblement exploitées par les indigènes. Les terres occupées par les étrangers étaient celles exploitées par les colons belges ou autres expatriés pour leurs entreprises agropastorales. Tandis que toutes les terres dites "non occupées, vacantes" ou qui n'étaient pas seulement en exploitation ont formé les terres domaniales qui constituaient d'office la propriété du roi des Belges, transférée par la suite à la Belgique par le biais de l'administration coloniale⁶¹¹.

C'est pourquoi, dans les décrets du 11 avril 1949 et du 15 mai 1950, en conformité d'ailleurs avec cette loi foncière qui était en vigueur, le législateur avait scindé les forêts en deux groupes : les forêts domaniales et les forêts indigènes, elles-mêmes divisées en forêts classées et forêts protégées⁶¹². Les forêts classées – domaniales ou indigènes – étaient celles qui ont fait l'objet d'un acte juridique de classement, une ordonnance ou un arrêté. Elles constituent le cadre du propos de ce chapitre 3. Ces forêts classées ne pouvaient être aliénées, en totalité ou en partie, qu'après déclassement par ordonnance du Gouverneur Général, une fois le service des Eaux et Forêts entendu. Elles étaient des

⁶⁰⁸ BOULIER, J. et L. SIMON, *op. cit.*, p. 82.

⁶⁰⁹ ..., « Préambule », in : LIEGEOIS, P., *op. cit.*, 1958, p. 45.

⁶¹⁰ KIFWABALA, J.P., *Droit civil : les biens, les droits réels fonciers*, Tome 1, P.U. de Lubumbashi, 2004, p. 109.

⁶¹¹ Ibid., *op. cit.*, p.109.

⁶¹² LIEGEOIS, P., *Vade-mecum de la législation forestière*, Bukavu, Service provinciale de l'agriculture, 1958, p. 46.

réerves forestières conservées pour assurer non seulement la conservation, mais aussi l'amélioration et la pérennité des peuplements forestiers domaniaux et indigènes⁶¹³.

Tandis que les forêts protégées, domaniales et indigènes confondues, désignaient toutes les autres forêts non cédées n'ayant pas fait l'objet d'une ordonnance ou d'un arrêté de classement. L'objectif était d'ériger en réserve forestière les peuplements intéressants pour l'exploitation actuelle et future, ou présentant un caractère d'intérêt public, afin d'assurer la pérennité du capital forestier, de même que la normalisation de la production⁶¹⁴. Les forêts protégées étaient placées dans l'indivision. Elles étaient par définition accessibles ou destinées à l'exploitation, notamment commerciale, sous réserve de réglementations bien entendu, et donc susceptibles de générer des revenus. Afin de procéder à la répartition et la rétrocession des parts des revenus gagnés de celles-ci, une enquête administrative devait établir, pour chaque Communauté Indigène, le pourcentage des forêts indigènes⁶¹⁵.

Dans ces premières législations, les objectifs essentiellement visés dans la conservation des forêts qui ont été classées en réserves intégrales de l'État ont été expressément marqués en ces termes⁶¹⁶ :

- Protéger la forêt dans un but scientifique et touristique ;
- Protéger les parties de terrain nu ou insuffisamment boisé pour leur restauration ;
- Protéger les pentes contre l'érosion ;
- Protéger les sources et le régime du cours supérieur des rivières ;
- Protéger la forêt pour l'exécution des travaux à caractère d'utilité ou de salubrité publique et
- Protéger certaines essences forestières.

Ce sont ces réglementations qui ont orienté la création des réserves naturelles. Elles sont celles qui devaient orienter la gestion des ressources forestières pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Puisqu'elles sont restées inchangées depuis les années 50 et cela malgré le changement du régime foncier avec l'avènement de l'indépendance. Si toutes les terres étaient passées aux mains de l'État avec la **loi Bakajika**⁶¹⁷ en 1966, et confirmée en 1973 par la loi dite foncière, la loi forestière, quant à elle, est restée longtemps muette à ce sujet : que signifieraient alors forêts domaniales et forêts indigènes dans ces nouvelles conditions ? La nouvelle loi forestière n'intervient seulement qu'en 2002, avec la promulgation du code forestier qui est venu adapter le régime de gestion des forêts à celui des terres, plus de trente ans après.

Dans la nouvelle législation en vigueur – le code forestier promulgué depuis 2002 – toutes les forêts, à la suite des terres, constituent dès lors une propriété de l'État. Elles peuvent être cédées à des tiers par concession. Ici le domaine forestier comprend désormais trois catégories : les forêts classées, les forêts protégées et les forêts de production permanente. Les forêts classées et les forêts protégées ont gardé presque la même signification qu'elles avaient dans l'ancienne législation.

Les premières, sous l'action d'un acte de classement, sont soumises à un régime restrictif pour l'usage et l'exploitation ; elles sont affectées à une vocation principalement écologique. Ces forêts classées font partie du domaine public de l'État. À des nuances près, les objectifs poursuivis dans leur protection sont restés sensiblement les mêmes que dans la première législation. Ces objectifs

⁶¹³ MINISTÈRE DES COLONIES, DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE L'ÉLEVAGE, *Régime forestier du Congo Belge*, Bruxelles (Place royale), Direction de l'Agriculture, des forêts et de l'élevage, 1955, p. 17-18.

⁶¹⁴ *Ibid.* p. 17-18.

⁶¹⁵ Ordonnance-Loi n°52/205 du 15 juin 1950 et 52/214 du 17 juillet 1951 ; Lettre n°52/2761 du 14 juillet 1950 du Gouverneur de province ; citées par LIEGEAIS, P., *op. cit.*, p. 46.

⁶¹⁶ MINISTÈRE DES COLONIES, DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE L'ÉLEVAGE, *op. cit.*, 1955, p. 17-18.

⁶¹⁷ La **loi Bakajika** est une loi congolaise (RDC) proposée par le député Bakajika Diyi Kamgombe Isaac-Gérard, votée par la Chambre des députés le 28 mai 1966 et promulguée sous forme d'Ordonnance-loi le 7 juin 1966 par le Lieutenant-Général Joseph-Désiré Mobutu. Elle sert à régler le régime juridique de la propriété foncière tel que la Constitution du 1^{er} août 1964 stipule dans l'article 43, alinéa 4 : « une loi nationale réglera souverainement le régime juridique des cessions et des concessions foncières faites avant le 30 juin 1960 ». Cette Ordonnance-loi précise que « le sol et le sous-sol appartiennent à l'État congolais ».

profitent évidemment – et les intègrent – des évolutions et des nouvelles notions en écologie comme celles de la protection de la diversité biologique, des paysages, de l'environnement humain, des réserves de biosphères, etc. Les secondes, les forêts protégées, n'ont pas fait l'objet d'acte de classement et leur régime est moins restrictif. Celles-ci font partie du domaine privé de l'État.

C'est plutôt la troisième catégorie des forêts, les forêts de production permanente, qui vient marquer la nuance. Elles sont définies, en vertu de l'article 10 alinéa 4 du code forestier, comme des forêts soustraites des forêts protégées dans le but de les concéder pour l'exploitation⁶¹⁸. Elles sont composées des concessions et des forêts qui, ayant fait l'objet d'enquête publique, sont destinées à la mise sur le marché. Elles sont libres de tout droit.

3.1.2. Une localisation d'ensemble en région de Butembo

C'est dans ces conditions, de succession de réglementations, que sont abordées les réserves repérées en région de Butembo. Ici, au-delà des deux parcs nationaux déjà examinés, l'histoire renseigne⁶¹⁹ que des nombreuses autres réserves naturelles ont été classées. Elles ont toutes acquis un statut similaire (aujourd'hui) à celui d'une "réserve intégrale" ; celle-ci n'ayant reçu une définition, en termes communs, adoptée pour tous les espaces que plus tard, en 1994 par l'IUCN⁶²⁰.

Ceci justifierait la fréquence des expressions de "réserves naturelles", "réserves forestières" et "réserves intégrales", indistinctement employées dans les rares documents d'archives retrouvés traitant du sujet. Dans ces conditions, il me semble plus commode d'utiliser, dans les lignes qui suivent, le vocable de "réserves naturelles" pour exprimer cette même réalité, sans trop s'en tenir à la stricte correspondance avec la classification UICN de 1994 (cf. point 1.4.2.2).

Ces réserves naturelles ont surtout été localisées dans la "bande de surpeuplement" (identifiée et définie au point 0.3.1.1.), c'est-à-dire, de part et d'autre de l'axe routier Goma-Kisangani, traversant la région de Butembo, de Kanyabayonga à Eringeti, comme montré sur la figure 14 qui suit.

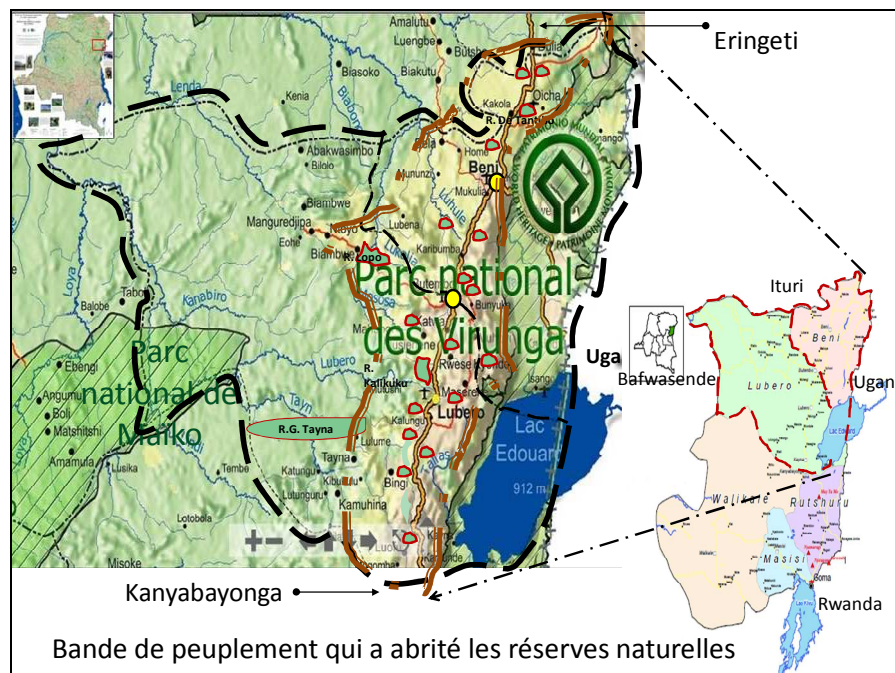


Figure 14 - Localisation d'ensemble des réserves naturelles en région de Butembo
Source : Enge/Ucl ; DSRP/Nord-Kivu et traitement personnel

⁶¹⁸ Loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier en République Démocratique du Congo, document [PDF] retrouvé sur <http://www.riddac.org/document/pdf/rdc-loiforets.pdf>, consulté le samedi 26 novembre 2006.

⁶¹⁹ Par la compilation des documents d'archives et des récits recueillis auprès des personnes ressources

⁶²⁰ DUDLEY, N. (Éd.), *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse, UICN, 2008, p. 16.

Au vu des finalités de ces réserves naturelles, les raisons de ce choix d'emplacement peuvent se comprendre aisément. Elles ont été localisées, du temps de leur conception, dans des zones qui commençaient à subir des pressions anthropiques. Ainsi, ces réserves sont identifiées le long des axes routiers qui sont sensés attirer la colonisation humaine et par conséquent la déforestation. Était-il aussi nécessaire de classer des espaces dans le domaine public de l'État à des endroits sous-peuplés, où toute l'occupation de la zone n'était que de la forêt ?

Dans cette même optique, les repères des différentes réserves naturelles qui ont existé dans la région répondraient principalement à une double logique. À côté de la spécificité des formations végétales – elles-mêmes tributaires de la position altitudinale – nombreuses sont les réserves qui couvraient des zones abritant des sources des cours de rivières. Ces zones sont alors des châteaux d'eaux, sur cette crête que forme la région de Butembo, d'où prennent source et partent des affluents importants qui alimentent les deux grands bassins du Nil, à l'Est, et du Congo à l'Ouest⁶²¹. En plus, dans certains cas, ces réserves naturelles ont été délimitées en des endroits à reliefs très abrupts et de ce fait, fragiles et peu ou pas indiqués pour la mise en valeur notamment par l'exploitation agricole.

3.2. Le temps de classement des réserves naturelles

De par sa compartimentation altitudinale allant de quelques 800 m à plus de 5 000 m d'altitude, la région de Butembo se prête à un agencement d'une mosaïque de formations végétales dont la production est une richesse incroyable en termes de paysages et de biodiversité. En suivant le gradient d'altitude, à chaque étage correspond une formation végétale spécifique qui détermine sa richesse floristique ainsi que faunique particulière.

3.2.1. La dynamique de création des réserves

Cet agencement de formations végétales fut visiblement le tout premier critère utilisé dans la création des réserves classées en région de Butembo. A chaque étage d'altitude, le concepteur aurait eu le projet de vouloir conserver un spécimen singulier d'habitat, de flore et de faune, qui rappellerait cette richesse de diversité biologique après la disparition des formations "primaires" par la colonisation anthropique. C'est ce qui transparaît de la documentation qui témoigne du classement des réserves naturelles au Kivu⁶²². Mais ces sanctuaires de biodiversité avaient-ils une chance de résister contre la pression et la sollicitation anthropiques à venir ?

En voulant reconstituer le catalogue de ces réserves naturelles, l'on se rend compte que presque toutes, en région de Butembo, ont été classées durant les deux dernières décennies de la période coloniale, entre 1937 et 1958. Depuis ce temps, aucune autre réserve n'a plus été créée dans la région. Au contraire, soumises aux dynamiques diverses du moment, ces réserves ont presque toutes disparues. Dans ce bilan, il est mis à part bien évidemment le PNM né aux années 70 (comme d'autres parcs nationaux créés ailleurs qu'en région de Butembo) dont la partie Est retrouvée dans la région a fait l'objet d'analyse ci-haut.

Ce n'est qu'aujourd'hui que les gouvernants s'activent à vouloir reconstituer de nouvelles réserves. Ils seraient visiblement incités par la rente verte, venant de la BM, qui accompagne de nos jours des telles actions. C'est notamment avec les récents projets des réserves communautaires à l'exemple de la RGT à l'ouest de Lubero et les ébauches de projets des forêts coutumières de Bahatsa et de Mwenda tout au nord-est de Beni, analysés plus loin. Ces derniers modèles présenteraient-ils des garanties suffisantes pour résister à la turbulence qui a décimé les anciennes réserves de la région ?

⁶²¹ MWANDO NSIMBA, *Rapport sur la situation des réserves forestières à l'extrême Nord-Kivu*, Rapport de service, 1984.

⁶²² - LIEGEIOS, P., *op. cit.*, p. 55 et 56 ; - Arrêté N° 52/266 du 05 avril 1950 érigeant en réserve forestière les régions du Territoire de Lubero ; - Ordonnance N° 305/Agri du 30 juin 1941 et 31/Agri du 28 février 1947 érigeant en réserve forestière les régions du Territoire de Beni.

Remarquons que toutes ces réserves ont été retrouvées sur des terres grévées de droits coutumiers – les terres coutumières – et donc gérées originellement par les Communautés Indigènes. L'acquisition de ces terres pour des nouvelles affectations, afin de passer dans le domaine public de l'État en devenant des réserves naturelles, devait alors se négocier auprès des chefs coutumiers. Ces terres, qui faisaient partie du domaine des Communautés Indigènes, ont été transformées en réserves quand les gouvernants avaient trouvé la nécessité de les protéger pour des objectifs de conservation.

C'est cet état de besoin, de protection de certains milieux susceptibles de dégradations, de certaines espèces végétales ou animales jugées en danger, etc., qui aurait animé à la base les commanditaires de ces négociations des terres auprès des coutumiers. Les transactions de ce genre, comme celles concernant les terres qui ont été occupées par les étrangers, étaient confiées en province du Kivu au CNKi (Comité National du Kivu). C'est la raison pour laquelle de nombreuses concessions de terres dans la région, déjà acquises auprès des chefs terriens, ont été appelées des "blocs CNKi" ; elles étaient alors prêtes à une nouvelle affectation ou à une exploitation sous la gestion de ce comité.

C'est ainsi qu'on a procédé à des expropriations des terres pour cause d'utilité publique, matérialisées par des ordonnances ou des arrêtés, des mesures de classement portant création de réserves naturelles au Kivu⁶²³. Cependant, des mesures de compensation de ces terres n'ont pas suivi. L'on sait par exemple que l'acquisition de ces terres s'est faite souvent en échange contre des biens de valeur dérisoire ou contre de la pacotille. Qui des chefs terriens a reçu un costume en cadeau, qui une chemise, qui d'autre un miroir ou simplement du sel de cuisine. Ce qui peut constituer une matière à débat et à critique à l'endroit du CNKi face aux mesures compensatoires, plus sérieuses, déjà initiées plus tôt pour l'acquisition des terres du PNVi, bien que peu respectées dans certains cas.

De la même façon, des amples explications, quant aux bien-fondés des réserves naturelles et à la destination finale des terres sollicitées, n'ont jamais été données lors de ces expropriations. Il est raconté dans le milieu que pour gagner par exemple la sympathie des populations locales – qui étaient en pleine évangélisation – et surtout l'accord des coutumiers, on aurait évoqué des motifs de réserves de bois pour la cuisson de briques utilisées dans la construction des églises, des écoles, des dispensaires, etc. Sous-estimaient-ils le niveau de compréhension de ces indigènes ? Dans tous les cas, ils ont opté pour l'explication facile ; ce qui fragilise la conservation de ces réserves.

Parmi les nombreuses réserves qui ont été créées dans la région, toutes n'ont pas laissé de traces écrites. Pour certaines, rares sont les bribes d'informations recollées difficilement qui renseignent de leur existence dans le temps. Pour d'autres, les quelques écrits retrouvés sont tellement flous qu'il apparaît difficile de les localiser et dans d'autres rares cas, ces réserves naturelles classées seraient restées théoriques, sur papier ; elles n'ont pas été délimitées ni matérialisées sur le terrain.

La difficulté de localiser certains de ces espaces devient plus grande d'autant qu'au niveau des services officiels les documents de référence font souvent défaut. Généralement ces documents sont déclarés inexistantes ou perdus par diverses circonstances (pillages, incendies, guerres, etc.). Même sur le terrain, une fois ces localités plus ou moins repérées et qu'on rencontre ceux qui ont hérité ces espaces – et qui les exploitent –, ils ne veulent pas entendre parler de réserves. Ceux-ci préfèrent les ignorer. Ils déclarent simplement ne rien en savoir du tout, peut-être par crainte d'en être bousculés – vu l'ampleur des conflits fonciers qui se vivent dans la région – et ainsi éviter des reproches ou des éventuelles évictions. Dans pareils cas, l'option a été de se limiter ou de se contenter de citer les noms retrouvés des réserves naturelles sans autant en donner trop de précisions.

⁶²³ - LIEGEOIS, P., *op. cit.*, 1958, p. 55 ; - Archives, Service de l'Environnement Territoire de Beni et de Lubero.

Mais ceci c'est lorsque l'occupation de ces espaces n'a pas créé de problèmes ou n'en a pas encore posé, depuis la destruction et/ou le déclassement de la réserve naturelle. Dans le cas contraire, très souvent les conflits parlent d'eux-mêmes et aucun effort n'est plus à ménager pour localiser ces terrains disputés. Ce sont ces exemples de cohabitation ou d'occupation difficile, sur ces espaces qui ont été des réserves naturelles, qui sont traités et analysés dans la suite de cette dissertation.

3.2.2. Une classification selon un zonage altitudinal

Comme donné au point 0.3.1.1., la large bande de concentration humaine dans la région de Butembo est ici présentée en trois ensembles d'intervalles d'altitudes qui ont défini les trois zones distinguées. Pour une cohérence, la classification des réserves suit la même logique de zonage basé sur le niveau d'altitude. Ainsi sont retrouvées des réserves de haute altitude (situées au dessus de 1 700 m), de moyenne altitude (entre 1 700 et 1 200 m) et de basse altitude, en dessous de 1 200 m d'altitude.

Les textes légaux, arrêtés ou ordonnances, retrouvés dans les archives, qui ont consacré la création des réserves naturelles en région de Butembo ont été chronologiquement les suivants :

- les ordonnances N° 52/Agri du 25 mars 1937, N° 71/Agri du 16 mai 1938, N° 305/Agri du 30 juin 1941, N° 31/Agri du 28 février 1947, N° 52/266 du 05 avril 1950 et N° 52/371 du 17 novembre 1954 et ;
- les arrêtés N° 52/204 du 09 mars 1950, N° 52/1029 du 13 décembre 1951, N° 50/265 du 27 septembre 1954, N° 52/84 du 20 mai 1955 et N° 71/Agri du 18 mai 1958⁶²⁴.

Ainsi les réserves naturelles suivantes ont été créées en région de Butembo :

Tableau 3 : Identification des réserves naturelles en région de Butembo

Zone	Secteur	N°	Dénomination	Superficie	Acte de classement	Observation
Haute altitude	Lubero-sud	01	Mesomangi	177 ha	Ord. 52/Agri du 25-03-1937	Disparues
		02	Alimbongo	484 ha		
		03	Mambasa	200 ha		
	Lubero-centre	04	Kamihunga	140 ha	Ord. 52/371 du 17-11-1954	Disparues
		05	Itsimbi	344 ha	Arr. 52/266 du 05-04-1950	
		06	Itondi-Bionge	2000 ha	Arr. 52/84 du 20 mai 1955	
		07	Kalikuku	132 ha	Arr. 52/266 du 05-04-1950	Existe en partie (± 80 ha)
	Musienene (Lubero-nord)	08	Biena	52 ha	Arr. 52/266 du 05-04-1950	Disparues
		09	Mwine	44 ha		
	Beni-sud	10	Mbolu	119 ha	En projet au Gouvernement central (1958)	Existe en partie (± 87 ha)
		11	Kasongwere	87 ha		
		12	Kalonge-Musienene	-	-	-
Moyenne altitude	Beni-sud	13	Abialose	600 ha	Ord. 305/Agri du 30-06-1941	Disparues
		14	Mateitei		Ord. 31/Agri du 28-02-1947	
		15	Muhindo	38 ha	En projet au Gouvernement central (1958)	
		16	Mumole	76 ha		
Basse altitude	Beni-centre	17	Ngadi (Matembo)	450 ha	Arr. 71/Agri du 12-05-1958	Disparues
		18	Tantibo-Mukakira	1500 ha	Arr. 50/265 du 27-09-1954	
	Beni-est	19	Mwenda	-	-	Disparues
		20	Hurara	-	-	
	Beni-nord	21	Eringeti	868 ha	Ord. 71/Agri du 16-05-1938	Disparues
	Lubero-ouest	22	Lopo	815 ha	Arr. 52/266 du 05-04-1950 et Arr. 52/1029 du 13-12-1951	Déclassée

Sources : - LIEGEOIS, P., *op. cit.*, 1958, p. 55 - 56 et Rapport du Gouverneur Mwando Nsimba, 1984.

⁶²⁴ - Documents d'archives des Services de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et Forêts des Territoires de Beni et de Lubero ; - Documents d'archives des Services de l'Agriculture, Pêche et Elevage des Territoires de Beni et de Lubero

De ce tableau il ressort qu'il a été classé 22 réserves identifiées dont 3 ont été difficiles à localiser, à savoir les réserves de Kalonge, d'Abialose et de Hurara, celles-ci étant citées en Territoire de Beni. Pour ces trois réserves, à côté de l'absence caractéristique des documents d'archives pouvant offrir des amples éléments de localisation, rares ont été les personnes ressources prêtes à en parler. Pour la réserve de Mwenda, même s'il manque des documents d'archives, les populations de ce milieu, tout en rejetant l'existence de la réserve naturelle, parlent plutôt d'une forêt coutumière qu'ils veulent faire valoir aujourd'hui au niveau de l'administration centrale.

Sur un total de 22 réserves identifiées, 12 soit 55 % ont été localisées en haute altitude, 4 soit 18 % en moyenne altitude et 6 réserves soit 27 % en basse altitude. En les répartissant sur les deux Territoires administratifs, 10 réserves soit 45 % sont retrouvées en Lubero et 12 soit 55 % en Beni.

En termes de superficies, ces chiffres montrent une autre face en fonction des Territoires d'appartenance. Sur un total de 8 126 ha effectivement identifiés, ils attribuent au Territoire de Lubero 4 388 ha, soit 54 % et 3 738 ha, soit 46 % au Territoire de Beni. Néanmoins pour la répartition en secteurs, en termes de superficies, la même allure donnée par le nombre de réserves se conserve avec une légère diminution pour les zones de haute et moyenne altitude et une nette amélioration pour la zone de basse altitude. La zone de haute altitude détient 46 % (3 779 ha), la moyenne altitude 9 % (714 ha) et la basse altitude 45 % (3 633 ha). Ce qui fait un cumul de 55 % de surfaces réservées aux zones de densité de population élevée et 45 % en zone de faible densité.

Cependant, il faut noter que ces chiffres reproduits en termes de superficies, ne peuvent porter qu'une signification relative d'autant que les superficies trouvées dans le tableau ont été réadaptées pour certaines réserves. Dans ce dernier cas, elles ont été reprises à titre indicatif. En effet, dans les documents de référence retrouvés pour la création, il est donné parfois un seul chiffre pour englober les superficies de deux ou plusieurs réserves. C'est le cas de la réserve d'Eringeti, reprise comme un ensemble de plusieurs blocs séparés nommé "Réserve forestière Route Beni-Irumu" avec une superficie totale de 868 ha, des réserves forestières "d'Abialose et de Matetei" affectées à une superficie globale de 600 ha et du cas similaire des réserves forestières de Biena, Istimbi, Kalikuku et Mwine correspondant, dans l'ordonnance de leur création, à un seul chiffre brut donnant la superficie de 600 ha⁶²⁵. Dans la mesure du possible, à partir des documents complémentaires, ces chiffres bruts ont été éclatés afin d'affecter à chaque réserve une superficie propre à celle-ci.

Nonobstant, pour ces documents de complément, la difficulté a été que, pour une réserve considérée, les chiffres retrouvés peuvent différer d'un auteur à l'autre et surtout suivant la période de leur établissement⁶²⁶. Pour surmonter cette difficulté, la solution a été une convenance personnelle : en considérant que la quasi-totalité de ces réserves n'existe plus, mon option a été de reprendre comme superficie, chaque fois, le plus petit des chiffres retrouvés. Dans ces cas d'ambiguïté, il paraissait dès lors superflu de gonfler des chiffres pour des réserves déjà détruites.

La curiosité est attirée par le nombre élevé des réserves implantées dans les secteurs réputés détenir des records de densité de populations. Il s'agit des secteurs retrouvés dans la fameuse "poudrière démographique" sur les montagnes du Rift Albertin, en zone de haute altitude – les secteurs Lubero-sud, Lubero-centre, Lubero-nord et Beni-sud – et en zone de moyenne altitude (Beni-sud). Ces secteurs ont abrité 16 réserves, soit 73 % alors que les secteurs relativement peu peuplés, de basse altitude – Beni-centre, Beni-est, Beni-nord et Lubero-ouest – n'en avaient que 6, soit 27 %.

⁶²⁵ LIEGEOIS, P., *op. cit.*, 1958, p. 55.

⁶²⁶ LIEGEOIS, P., *op. cit.*, 1958 ; MWANDO NSIMBA, *op. cit.*, 1984 ; Archives des Territoires de Beni et de Lubero, 1983, 1978, 1985 et 1995.

De la même façon, les superficies des réserves attestent ce constat. Quoique nuancé (ce constat) par ces superficies, les zones à densité de populations élevée gardent la grande proportion ; ce taux passe à 55 % (46 % pour les hautes terres et 9 % pour la moyenne altitude) alors qu'en basses terres – relativement peu peuplées – il est réévalué à 46 %. Ce qui confirmerait l'hypothèse de localisation des réserves, du temps de leur conception, dans des zones susceptibles ou exposées à des pressions démographiques, donc à haut risque de détérioration des ressources forestières.

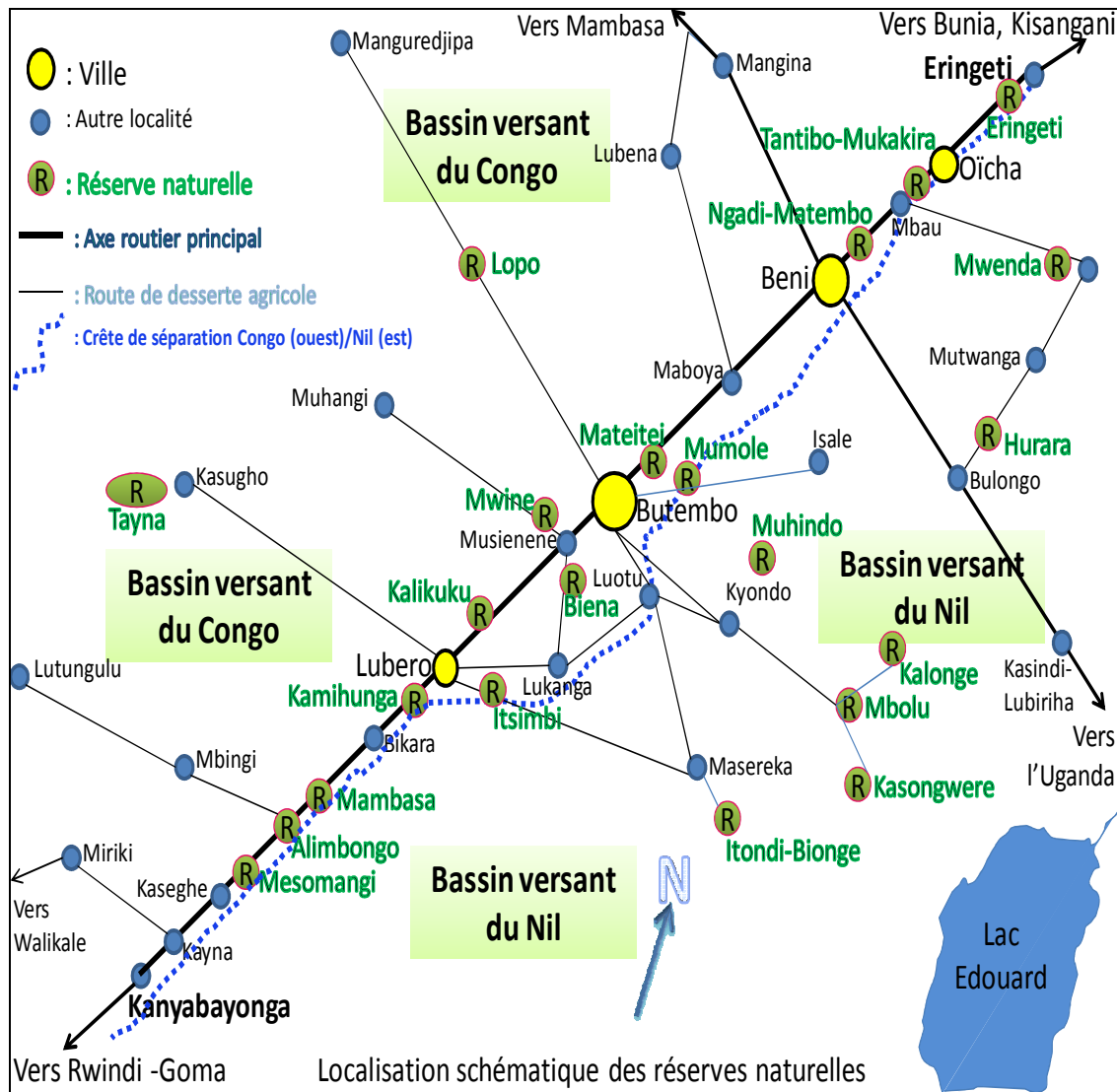
Enfin, de toutes les 22 réserves, 20 soit 91 % n'existent plus ; elles ont été déclassées ou simplement spoliées. Pour l'ancienne réserve de Lopo, malgré la présence d'une forêt persistante en ces lieux, la réserve a déjà été déclassée du domaine public de l'État et donc ses espaces sont à la disposition de l'exploitation paysanne ; elle est comptée parmi les 20 réserves disparues. Il ne persiste plus, dans la région, que deux réserves qui se conservent encore en partie, curieusement, encore une fois, en zone de forte concentration humaine. Ce sont les réserves de Kalikuku – à qui est accordée 80 ha pour les espaces qui lui restent⁶²⁷ – et de Mbolu-Kasongwere qui conserverait encore environ 87 ha. N'est-il pas ici un présage que le maintien ou la disparition de ces réserves naturelles n'auraient pas été seulement une question de concentration humaine ou de pression démographique ?

La particularité pour la dernière réserve, notée comme celle de Mbolu-Kasongwere, est que les espaces encore conservés ont été récupérés des anciennes réserves de Mbolu ou de Kasongwere. Après plusieurs grignotages des espaces de ces réserves par les populations, les parties sauvées de celles-ci formeraient aujourd'hui une masse de terres indistinctement différenciées qui ont été annexées au PNVi autour de la réserve des gorilles du Mont Kyabirimu. Ce dernier fait partie intégrante du PNVi qui a été voisin de ces anciennes réserves naturelles avant l'annexion. Certains intervenants considèrent que ces portions, récupérées des anciennes réserves et annexées au PNVi, intégreraient aussi bien une partie de l'ancienne réserve de Musienene-Kalonge⁶²⁸.

Cette situation des réserves de la région de Butembo peut être représentée très schématiquement, afin de fixer les idées dans la distribution par localité de ces réserves, comme présentée dans la figure 17. Cette dernière est une adaptation du "*Croquis de situation des réserves forestières de l'Extrême Nord-Kivu*" réalisé depuis 1984 qui a été proposé par son concepteur, le vieux Mikitso Hangi Boniface, actuel Agronome Chef de cellule de production et protection des végétaux à l'Inspection de l'Agriculture, Pêche et élevage (AGRIPEL) en Territoire de Lubero, lors de mes enquêtes de septembre 2010. La copie de l'original de ce Croquis est retrouvée en annexe 2.

⁶²⁷ Rapport de mesurage de la réserve de Kalikuku de 2006, Archives du Territoire de Lubero.

⁶²⁸ Selon le service de l'environnement et conservation de la nature en Territoire de Beni qui ne sait plus localiser et distinguer les trois anciennes réserves de Mbolu, Kasongwere et Musienene-Kalonge (mes enquêtes de 2008).



3.2.3. Des spécificités reconnues à la création

Les particularités retenues dans le classement de ces réserves naturelles, du moins pour celles dont les traces de textes ont été retrouvées, peuvent être reprises comme suit :

- 1) La réserve de **Mesomangi** a été caractérisée par la position qu'occupe la localité de Mesomangi qui lui a donné son nom sur la crête Congo-Nil. Elle est située, sur l'axe routier Goma-Kisangani, au point où le tracé de la transnationale devant relier les deux extrêmes du continent africain trouve son point culminant. Ce projet de la route partant de la région du Cap en Afrique du Sud jusqu'au Caire en Egypte indique en ce point 2 380 m d'altitude, la plus haute sur tout son tracé⁶²⁹.

La réserve était principalement destinée, comme ce sera le cas de nombreuses autres créées dans la région, à la protection des sources de rivières – dans cette localité – sur la dorsale Congo-Nil. Couverte d'une forêt ombrophile de montagne, sa spécificité était principalement marquée par la présence des *Podocarpus* sps – notamment le *Podocarpus macrophyllus* – qui sont des conifères de la famille des *Podocarpacea*, connus sous le nom de "pin des bouddhistes". Parmi ses particularités, la réserve abritait aussi des éléphants et des gorilles de montagne.

⁶²⁹ Archives des Territoires de Lubero, rapport du service de l'Agriculture, 1983.

- 2) La réserve d'**Alimbongo** était localisée sur l'axe routier Kanyabayonga-Lubero à 20 km au nord de Mesomangi. Alimbongo étant située à environ 2 000 m d'altitude, sa réserve était caractérisée par une végétation d'altitude. Ce que l'on sait plus, c'est qu'à côté de la protection des sources de rivières sur la crête Congo-Nil, cette réserve abritait aussi et principalement des gorilles de montagne. Ces deux éléments sont ceux notés comme des objectifs de sa protection.

Mais ce que l'on connaît moins, c'est qu'à l'origine du classement de la réserve il y a tout d'abord la visite du roi des Belges dans la contrée. On raconte que c'est ici que le Roi Léopold III a vu les gorilles de montagne, comme il peut se lire dans un rapport du service de l'Agriculture :

« La réserve d'Alimbongo [...] est le premier site où le Roi Léopold III avait observé les gorilles de montagnes qui font la renommée du Kahuzi-Biega au Sud-Kivu [...] »⁶³⁰

- 3) Quant à la réserve de **Mambasa**, elle était localisée à 10 km de la réserve naturelle d'Alimbongo. Ces deux réserves ont été pratiquement retrouvées dans les mêmes conditions climatiques, marquées principalement par l'altitude ($\cong$ 2 000 m). On note au compte de la réserve de Mambasa, comme pour les autres, la protection des sources de rivières alimentant les bassins du Congo et du Nil. Sa particularité était une forêt d'altitude qui a hébergé des populations de primates, notamment des gorilles, des chimpanzés et des cercopithèques.
- 4) La localité de **Kamihunga**, qui a abrité la réserve portant le même nom, est située sur l'axe routier Goma-Butembo à environ 10 km au sud de la cité de Lubero (fig.17). Localisée à environ 1 900 m d'altitude, elle est caractérisée par une formation végétale particulière dominée par des fougères arborescentes. Dans la région, cette rare végétation serait presque endémique à cette seule localité. Mais elle peut être aussi retrouvée en d'autres endroits de la région sans avoir cette même ampleur de prédominance comme en localité de Kamihunga.

On raconte, dans le milieu de la conservation, que tous les rois des Belges qui ont parcouru le Congo-Belge en passant par cette route, dite de la crête Congo-Nil, se sont arrêtés à cet endroit pour observer cette formation végétale caractéristique. Le premier qui a exigé la protection de cette végétation est le Roi Albert 1^{er}⁶³¹. D'ailleurs dans l'ordonnance de son classement, de 1954, elle est nommée "Réserve forestière Roi Albert"⁶³². Elle aurait été débaptisée après l'indépendance. Il est aussi connu que cette réserve abritait des singes et des écureuils⁶³³.

- 5) La réserve d'**Itsimbi** était localisée sur les hauteurs qui surplombent l'agglomération de Mulo au nord-est de la cité de Lubero, à environ 10 km sur les rives gauches de la route Lubero-Masereka (fig. 17). Cette contrée d'Itsimbi est caractérisée par les fortes pentes des flancs de montagnes qui ont constitué la réserve naturelle. Ces montagnes, dont les sommets dépassent 2 200 m, ont été colonisées par des végétations d'altitude surtout dominées par des forêts de bambous.

Dans les documents retrouvés, l'on se limite à marquer que la réserve avait la particularité de protéger la végétation de haute altitude. Mais, très souvent dans la région, à ces forêts de bambous ont été associées des populations de primates, notamment des gorilles et des chimpanzés qui se nourrissent de jeunes pousses de cette formation végétale. Cependant, bien que ces hauteurs d'Itsimbi s'écartent de l'axe nommé "route de la crête Congo-Nil", elles correspondent bien à l'orientation prise par la dorsale Congo-Nil et en font aussi partie⁶³⁴.

⁶³⁰ Ibid.

⁶³¹ Archives du Territoires de Lubero, rapport du service de l'Agriculture, 1983.

⁶³² LIEGEOIS, P., *op. cit.*, 1958, p. 55.

⁶³³ Archives du service de l'Environnement, Territoires de Lubero.

⁶³⁴ En effet, les sources d'eau retrouvées sur leurs flancs-est sont rassemblées par la *Luveve* pour cheminer vers la *Talihya* qui est un affluent important de la *Semuliki* (haut-Nil). Tandis que sur leurs flancs-ouest, toutes les sources sont ramassées au passage par la *Munovo* qui, au

- 6) En continuant sur la route Lubero-Masereka, la réserve d'**Itondi-Bionge** a été identifiée. Elle occupait des vastes espaces formant des plateaux de haute altitude, à plus de 2 200 m, au dessus (sud-est) de la localité de Masereka. Ces plateaux ont été colonisés par des forêts de montagnes, parsemées des touffes de bambous, qui abritaient, comme pour Istimbi, principalement des gorilles et des chimpanzés se nourrissant des jeunes pousses des bambous.

Contrairement aux hauteurs d'Istimbi, les localités d'Itondi-Bionge s'écartent bien à l'est de la dorsale Congo-Nil. Toutes leurs sources d'eau sont orientées vers la Semuliki. Elles sont donc du bassin du Nil ; elles n'ont aucune portion dans le bassin du Congo.

- 7) La réserve naturelle de **Kalikuku** est située à environ 10 km au nord de la cité de Lubero sur l'axe routier Goma-Butembo. Ses espaces sont retrouvés sur les rives gauches du tronçon Lubero-Musienene (Fig. 17). Elle est encadrée à l'est par la route Lubero-Musienene, au sud par la localité de Kalikuku, au nord par le village de Lusimi et à l'est par la localité de Bwandanzi.

Cette réserve est implantée sur des pentes, souvent très raides, qui s'enfoncent dans des vallées au fond des collines et des éminences qui se succèdent et font suite aux escarpements de Bukano sur la route Lubero-Musienene. L'altitude moyenne de ses espaces avoisine les 1 850 m. Sa formation végétale est une forêt d'altitude avec des points de ressemblance à une flore de basse altitude.

Elle est surtout caractérisée par des *Celtis* sps (surtout le *Celtis australis* ou Micocoulier du Midi) de la famille des *Ulmaceae* et des *Musanga* sps (dont *Musanga cecropioides* ou le parasolier, appelé *Kombo-Kombo* ou *Kumbu-Kumbu* localement) de la famille des *Urticaceae*. Cette réserve naturelle était aussi connue comme un abri de chimpanzés, d'antilopes et de cercopithèques.

- 8) La réserve de **Biena** était retrouvée sur la route reliant les agglomérations de Musienene et de Lukanga, à plus ou moins 5 km de Musienene. Bien que la localité de Biena soit située à l'est de la route de la crête Congo-Nil, elle a toutes ses eaux rassemblées vers le bassin du Congo ; elle se situe à l'ouest de la ligne de crête qui ne correspond plus exactement à l'axe routier⁶³⁵.

La réserve de Biena était reconnue protéger des sources d'eaux qui alimentent, sur le tronçon Lukanga-Musienene, la Biena qui est une des principales sources de l'Ituri-Aruwimi, un grand affluent du fleuve Congo. Cette réserve était principalement installée sur des escarpements qui encadrent la Biena, à une altitude moyenne de 1 800 m. Sur son parcours, qui a été couvert d'une forêt dense d'altitude, il se rencontrait des fougères arborescentes, déjà identifiées dans la localité de Kamihunga. La réserve a hébergé principalement une faune de cercopithèques et d'écureuils.

- 9) La réserve de **Mwine** était retrouvée dans les mêmes conditions que celle de Biena à la différence qu'ici les pentes ne sont pas aussi raides que pour la dernière. À une altitude voisine de 1 750 m, la réserve était située à 8 km à l'ouest de Musienene, sur la route Musienene-Muhangi (fig. 17). Ses particularités étaient les mêmes que celles de la réserve de Biena, avec une forêt dense d'altitude parsemée de quelques fougères arborescentes abritant une forte concentration d'écureuils et des cercopithèques. Et toutes ses eaux sont retrouvées dans le bassin du Congo.

- 10) Les réserves de **Mbolu, Kasongwere et Musienene-Kalonge** ont été situées dans le sud-est du territoire de Beni, au sud de la cité de Kyondo. Toutes ces localités ont une moyenne d'altitude supérieure à 2 200 m et sont voisines du mont Kyabirimu retrouvé sur les limites-ouest du PNVi.

croisement avec la *Bukano* (déjà associée à la *Kaviro*), va former la *Luviro*. C'est cette dernière, nommée Lubero et donnant son nom au Territoire, qui continue son parcours dans l'Ouest du Territoire pour se jeter dans la *Lindi*, un important affluent du bassin du Congo.

635 Sur ce tronçon, de Lubero à Beni, le tracé de la route est passé à l'ouest de la ligne de la crête. Cette dorsale vient suivre alors l'itinéraire marqué (dans la figure 17) par les localités de Lubero à Istimbi, d'Istimbi à Lukanga - sur les hauteurs d'Ikuvula et de Kitsuku juste à l'est -, de Lukanga à Luotu et de Luotu à Beni - en suivant la succession des dômes et des sommets de collines à l'est de Butembo - pour revenir correspondre encore à l'axe routier Beni-Eringeti.

Leur particularité a été une formation forestière de montagne réputée pour avoir abriter de nombreuses familles de gorilles de montagne. C'est ainsi que des restes de ces réserves annexés au PNVi ont constitué, avec le mont Kyabirimu (haut de 3 300 m), ce qui est connu aujourd'hui comme étant la réserve de gorilles du mont Kyabirimu. Notons aussi que ces localités sont toutes retrouvées dans le bassin du Nil. Elles sont situées bien à l'est au-delà de la ligne de crête passant à ce niveau par la localité de Luotu ; aucune de leurs sources n'alimente le bassin du Congo.

- 11) Les réserves de **Mateitei** et de **Mumole** auront laissé peu d'écrits pour ce qui est de leurs caractéristiques à la création. Elles ont été localisées dans des contrées dont l'altitude moyenne est voisine de 1 600 – 1 700 m. La réserve de Mateitei qui était située dans le voisinage direct de la ville de Butembo, juste à la sortie nord sur la route Butembo-Beni, aurait disparu très tôt.

Tandis que celle de Mumole, qui était placée dans les mêmes conditions d'altitude – en moyenne altitude –, sur la route reliant la ville de Butembo ($\cong$ 15 km au nord-est) à l'agglomération d'Isale, ne serait disparue que récemment. Cette dernière arborait une formation végétale proche des forêts denses d'altitude. Il y a moins d'une décennie des traces de familles de chimpanzés y étaient encore détectables. On y a trouvé des grottes, tapissées des pailles et des feuillages entassés à l'intérieur, qui auraient formé des logis et des maternités pour ces chimpanzés. Les derniers spécimens de ces primates évolués n'ont été tués, accusés de dévastation des champs en culture, que pendant la dernière décennie lorsque la réserve a été complètement détruite.

- 12) La réserve de **Ngadi-Matembo** a été située dans la zone de transition entre les formations montagneuses du Rift Albertin et les débuts de la cuvette centrale congolaise. Cette localité se trouve au cœur de la zone de Mayango's (cf. point 2.2.), sur la route Beni-Eringeti, à 7 km au nord de la ville de Beni. Ici, la ligne de crête qui sépare les bassins du Nil et du Congo est redevenue cette correspondance avec l'axe routier Kanyabayonga-Eringeti, nommé de la crête Congo-Nil.

Cette réserve, retrouvée entre 1 000 et 1 100 m d'altitude, a été caractérisée par la forêt humide tropicale qui débute ici pour continuer à l'ouest dans la cuvette centrale du Congo. Mais son classement dans cette localité a tout d'abord été décrété pour la protection des troupeaux d'éléphants qui ont été très réguliers dans la zone. Ces pachydermes traversaient fréquemment les frontières du Parc, très voisin à l'est, pour séjourner dans cette localité qui a acquis, par ce fait, le nom de *Matembo* qui signifie simplement "des éléphants" en swahili.

- 13) Quant à la réserve de **Tantibo**, retrouvée dans les mêmes conditions d'altitudes (1 060 m) que Matembo, elle a occupé deux blocs de forêts situés entre les deux villages de Mukakira et de Buloloma. L'ensemble de ces villages forme la localité appelée communément Tantibo située entre l'agglomération de Mbau et la cité d'Oïcha, actuelle chef-lieu du Territoire de Beni. Cette réserve a été directement attenante à l'agglomération de Mbau au sud et se trouvait à 2 km seulement de l'entrée de la cité d'Oïcha. Ainsi elle est appelée indistinctement, selon les différents documents retrouvés⁶³⁶, réserve de Tantibo, réserve de Buloloma-Mukakira ou réserve de Mbau.

À l'origine de sa création on parle d'une importante communauté des Pygmées *Mbuti* appelés aussi *Basumba* dans les environs des agglomérations de Mavivi et de Mbau. Ces Pygmées vivent d'un quasi-nomadisme basé sur la cueillette et la chasse. Dans la progression des agriculteurs Nande, en colonisant la région de Butembo à partir des hautes terres du Sud-est, cette zone de Mayango's – comme dit précédemment – fut parmi les fronts pionniers. L'ouverture des exploitations agricoles a entraîné avec elle une pénurie des produits de cueillette et de chasse reléguant ainsi les Pygmées qui ont eu tendance à se retrancher plus loin pour trouver la forêt. On

⁶³⁶ Archives du service de l'Environnement et Conservation de la nature, Territoires de Beni à Oïcha.

raconte, dans le milieu de la conservation, que c'est pour essayer de stabiliser ces Pygmées dans la zone que l'administration coloniale a décrété le classement de la réserve.

Comme pour des nombreuses autres réserves retrouvées sur la dorsale Congo-Nil, la réserve de Tantibo a abrité d'importantes sources d'eaux alimentant les deux bassins versants. Dans cette localité on retrouve principalement deux rivières qui y prennent source. À l'est, c'est la Mamondioma qui canalise les eaux vers la Semuliki. Tandis que les eaux des versants orientés vers l'ouest sont drainées par la rivière Asefu qui s'écoule vers le bassin du Congo.

- 14) La réserve d'**Eringeti** a été située dans la localité du même nom, à l'extrême-Nord de la région de Butembo, à une cinquantaine de km au nord de la ville de Beni sur la route de la crête Congo-Nil. Cette localité, située à environ 1 000 m d'altitude, a une végétation caractéristique des forêts sempervirentes des régions tropicales humides. Sur la dorsale Congo-Nil, la réserve était aussi destinée, comme d'autres, à la protection des sources d'eaux alimentant ces bassins versants, c'est notamment la Kasana donnant dans Abialose qui est un d'importants affluents de la Semuliki.

Il a été retrouvé dans cette réserve des nombreuses espèces animales, des antilopes, des sangliers, des cercopithèques, etc. Eringeti connaît de nos jours une forte progression démographique, surtout par l'afflux des agriculteurs à la recherche des terres arables. La présence des nombreux herbivores dans la réserve a constitué récemment l'alibi pour réclamer son déclassement. Ces animaux étaient alors accusés de ravageurs des cultures riveraines des paysans.

- 15) Enfin, la réserve de **Lopo** était située sur la route Butembo-Mangurejipa (à $\approx$ 45 km). La zone de la Lopo est une localité retrouvée dans les contreforts Ouest des massifs de montagnes du Rift Albertin lorsque ce relief très accidenté de l'est "cherche" à se raccorder aux calmes équatoriaux de la cuvette centrale. Cette zone est d'abord caractérisée par "l'effet de foehn"⁶³⁷, phénomène qui découle des mouvements ascendants et descendants des masses d'air lorsqu'elles rencontrent un relief et qui s'accompagne d'abondantes précipitations surtout sur les versants au vent.

C'est dans cette conversion de relief (des montagnes en plaines) que s'insère cette zone autour de 1 000 m d'altitude. La réserve naturelle y aurait été créée –selon les officiels – principalement pour la protection des chutes⁶³⁸ – de plus de 300 m de haut – sur la rivière de la Lopo. Ces cascades de la Lopo interviennent dans une zone connue et réputée de glissements de terrains.

La forêt de la Lopo, tout en protégeant les chutes, couvre aussi des terrains susceptibles de glissements. Elle conserve des bois d'œuvre de qualité remarquable tels le Limba (*Terminalia sps*) de la famille des *Combretaceae*, le Sapelli (*Entandrophragma sps*) de la famille des *Meliaceae*, etc. De même, elle abriterait encore des nombreuses espèces animales telles des chimpanzés (*Pan sps*) de la famille des *Hominidae*, des babouins (*Papio sps*) de la famille des *Cercopithecidae*, des sangliers (*Sus scrofa*) de la famille des *Suidés*, des antilopes surtout des gazelles (*Gazella sps*) de la famille des *Bovidae*, des perroquets (*Psittacus sps*) de la famille des *Psittacidae*, etc.

Le résumé des spécificités de ces réserves est retrouvé dans le tableau-3 qui suit :

Tableau 4 : Spécificités retenues à la création des réserves naturelles

N°	Appellation	Spécificités retenues	État actuel	Zone

⁶³⁷ L'effet de foehn est un phénomène lié à la présence de reliefs. Il explique en grande partie le climat des régions montagneuses. Sur le versant sous le vent, il est marqué par une élévation de la base des nuages, une hausse de la température et une diminution de l'humidité relative. La masse d'air s'assèche donc en passant au-dessus du relief. Par effet de foehn, les mouvements ascendants de l'air à l'amont des reliefs y favorisent la formation de nuages et de précipitations. À l'aval, les mouvements descendants s'accompagnent d'un réchauffement des masses d'air pouvant entraîner une stabilité de l'atmosphère par formation de couches d'air chaud en altitude.

⁶³⁸ Peut-être pour leur usage futur, soit comme site touristique soit alors comme source potentielle d'énergie hydroélectrique.

01	Mesomangi	- Sources d'eaux sur la crête (commune aux 5 réserves) - Point culminant sur le tracé de la route Cap-Caire ;	Disparues	Haute altitude
02	Alimbongo	- Forêt ombrophile de montagne avec <i>Podocarpus sps</i>		
03	Mambasa	- Gorilles de montagne, 1 ^{er} site vu par le roi Léopold III (Alimbongo) - Forêt d'altitude à gorilles, chimpanzés et cercopithèques (Mambasa)		
04	Kamihunga	- Forêt à fougère arborescente, privilèges du roi Albert 1 ^{er} (Kamihunga)		
05	Itsimbi	- Forêt de bambous sur des fortes pentes avec primates (Istimbi)		
06	Itondi-Bionge	- Plateaux en altitude à forêts de bambous avec primates ; - Entièrement retrouvée dans le bassin versant du Nil.	80 ha protégés	Haute altitude
07	Kalikuku	- Escarpements, vallées encaissées, eaux du bassin du Congo ; - Forêt à <i>Celtis sps</i> et <i>Musanga sps</i> avec primates et antilopes.		
08	Biena	- Forêts sur escarpements avec cercopithèques et écureuils ;		
09	Mwine	- Écartées à l'ouest de la dorsale, eaux du bassin du Congo.		
10	Mbolu Kasongwere Kalonge-Musienene	- 2 200 m d'altitude, toutes leurs eaux dans le bassin du Nil ; - Forêts de montagne à nombreuses familles de gorilles.		
11	Mateitei Mumole	- Formation végétale proche des forêts denses d'altitude. - Des chimpanzés logés dans des grottes (Mumole).	Disparues	Moyenne altitude
12	Ngadi (Matembo)	- Source d'eaux sur la crête (commune aux 3 réserves) - Zone de transition montagnes/est – cuvette/ouest ;	Disparues	Basse altitude
13	Tantibo-Mukakira	- Forêt humide avec des éléphants (Matembo).		
14	Eringeti	- Importante communauté des Pygmées aux environs ; - Ligne de crête : Mamondioma/Nil), Asefu/Congo - Forêts humides (antilopes, sangliers et cercopithèques) ; - Ligne de crête : Kasana et Abialose vers la Semuliki		
15	Lopo	- Contreforts de montagnes, effet de foehn, forêt dense et humide ; - Cascades sur la Lopo (entièrement dans le bassin du Congo), - Glissement de terrains, bois d'œuvre.		

Du tableau n° 3, il ressort les éléments suivants :

- Sur 15 cas observés, la protection des sources alimentant les bassins du Nil et du Congo est l'objectif pour un grand nombre. Il s'agit des réserves retrouvées exactement sur la ligne crête : Mesomangi, Alimbongo, Mambasa, Kamihunga et Itsimbi dans le Sud et Ngadi-Matembo, Tatimbo-Mukakira et Eringeti dans le Nord, soit pour 53 %. Elles partagent leurs eaux ; les versants Ouest alimentant le Congo et les versants-Est les amenant eux au Nil.
- Deux cas sur 15 (13 %), les réserves d'Itondi-Bionge et de Mbolu, Kasongwere, Kalonge-Musienene ont toutes leurs eaux orientées vers le Nil par le biais de la Semuliki.
- Pour quatre cas, 27%, les eaux sont orientées uniquement vers le fleuve Congo. Il s'agit des réserves de Kalikuku, de Biena, de Mwine et de Lopo situées à l'ouest de la ligne de crête.
- Les 7 % restant sont attribués au cas des réserves de Mateitei et de Mumole où l'orientation des eaux n'a pas été précisée. Il est difficile de donner cette précision d'autant que les limites des réserves n'ont pas été retrouvées. Dans ces conditions, de par la situation de ces localités,

de petites modifications des limites peuvent entraîner de grands changements quant à l'appartenance de ces espaces à l'un ou à l'autre de deux bassins considérés.

- D'autres objectifs, plus spécifiques, sont rencontrés. Mais parmi ceux-ci le critère d'altitude semble prendre plus de poids. Ainsi la protection des forêts de montagne est attribuée à toutes les réserves situées en haute et moyenne altitude (11 cas sur 15 ou 73 %) ; elle est associée souvent à la présence de gorilles de montagne ou d'autres primates (chimpanzés et cercopithèques). Les 27 % restant sont les cas de protection de la forêt dense de basse altitude liée à d'autres spécificités comme la présence d'antilopes, de sangliers, etc.

3.3. Le temps de déclassement des réserves naturelles

Comme déjà annoncé, la quasi-totalité des réserves naturelles créées en région de Butembo (91%) ont disparu. Il n'en persiste que deux sur un total de 22 réserves identifiées (soit 9%). Dans cette disparition il faut remarquer un double mouvement, celui d'occupation des réserves par des populations locales et celui de déclassement par les instances officielles.

3.3.1. Quelques dispositions réglementaires

Dans le milieu de conservation, il est commode d'attribuer au mouvement d'occupation des réserves par les populations locales une connotation négative mieux exprimée par la qualification de "spoliation" (occupation illégale). Tandis qu'à la dynamique de déclassement par les officiels il est associé une tendance positive qui porte le qualificatif de "désaffectation légale". Mais, curieusement, tous les deux processus ont abouti au même résultat : la destruction des réserves naturelles.

Tout comme le "classement" est un acte juridique qui consacre l'incorporation d'un bien dans le domaine public d'une collectivité (ou de l'État), par opposition, le "déclassement" est aussi un acte juridique dont l'objet est le transfert d'une dépendance du domaine public au domaine privé d'une collectivité ou de l'État. Dans la mesure où le "classement" est suivi, immédiatement ou par la suite, d'effets concrets, de sa part, les effets du "déclassement" sont toutes les conséquences de droit qui en résultent et qui en font suite⁶³⁹.

Selon que les biens de la collectivité – ou de l'État – sont au service ou à l'usage du public, suivant des règles bien définies, ou des particuliers, ils sont rangés comme des biens du domaine public ou des biens du domaine privé de l'État. Le patrimoine de l'État est alors composé du domaine foncier, immobilier et mobilier en RD Congo. Et tous les biens du domaine public, tant qu'ils ne sont pas régulièrement désaffectés, sont déclarés hors du commerce.

C'est l'acte d'entrée ou de sortie d'un bien dans le domaine public, consacrant une décision de l'autorité compétente, qui porte consécutivement les appellations "d'affectation ou de classement", pour le premier, et de "désaffectation ou de déclassement", pour le second. En vertu du principe de parallélisme de forme et de compétence, l'affectation comme la désaffectation devraient être exécutées suivant le même schéma et la même procédure de régularité⁶⁴⁰.

Par leur classement, les réserves qui sont des biens immobiliers par nature, entraînent dès lors dans le domaine public de l'État. Comme l'exige le principe de parallélisme de forme et de compétence, avant que ces biens immobiliers ne soient concédés à des tiers, ils devraient d'abord faire l'objet d'un déclassement préalable par l'autorité compétente, l'équivalent de celle qui les a affectés au service public. Pour le besoin de la cause, ayant jugé de l'opportunité, l'État pouvait donc procéder au déclassement des réserves et remettre ces espaces à la disposition (pour usage) des particuliers.

⁶³⁹ REYMOND, G. et J. VINCENT, *Lexique des termes juridiques*, 14^e éd., 2003, p. 188.

⁶⁴⁰ KALAMBAY, L., *Droit civil : régime général des biens*, volume 1, Presses Universitaires du Congo-Zaïre, Kinshasa, 1989, p. 62.

Dans le cas de la Province du Kivu – avant qu'elle ne soit scindée, en 1988, en trois pour donner naissance aux Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema – il a été fait allusion à des raisons de besoins imminents en espaces de cultures pour des populations en pleine expansion démographique⁶⁴¹. Ces motivations ont constitué des apologies suffisantes pour justifier des actes de désaffectation de nombreuses réserves naturelles. Mais dans la pratique, il semble que ces justifications n'ont servi que d'alibis pour accéder à ces espaces qu'il fallait redistribuer plutôt au gré des gouvernants et au propre intérêt de leurs protégés.

Dans ce processus de déclassement des réserves, les autorités de l'ancienne Province du Kivu ont opté pour une démarche particulière. Théoriquement, elles auraient mis l'accent sur une double nécessité qui s'imposait en ces temps. Il fallait premièrement procurer aux populations, désormais nombreuses, des terres arables qui étaient devenues par ailleurs de plus en plus rares. Ensuite, aux investisseurs qui sont principalement des hommes d'affaires du milieu ; à qui il fallait accorder des structures d'acquisition de vastes superficies à même de soutenir des activités agricoles et/ou pastorales de grande envergure. Ces dernières activités, dans les termes utilisés par ces autorités provinciales, constitueraient une nécessité économique pour le développement du pays⁶⁴².

Pour cette fin, la tendance officielle – théorique – a été de sauvegarder chaque fois une partie de la réserve, d'en donner une autre aux paysans et une troisième partie aux opérateurs agroindustriels⁶⁴³. Les proportions proposées, dans la redistribution des espaces désaffectés, auraient été de 60 % de terres en faveur des populations, 20 % au profit des exploitations agroindustrielles et les 20 % protégés comme vestiges de la réserve. Cependant, lors de l'exécution des actes de désaffectation qui ont été émis, il est à constater, comme il sera montré plus loin, que ces règles théoriques n'ont jamais été mises en application ; elles auraient juste servi pour justifier les opérations de déclassement.

3.3.2. La ruée vers les espaces des réserves

Le temps de classement des réserves ayant été identifié à la période coloniale, celui de déclassement correspond à la période de l'après indépendance en RD Congo. Rappelons que toutes les réserves de la région sont restées relativement intactes pendant les deux décennies qui ont suivi l'indépendance. Jusque 1979, certaines pouvaient avoir subi des grignotages de superficies dans leurs limites mais aucune d'entre elle n'était jusque là ni déclassée ni totalement ou véritablement occupée. Peut-être pour des raisons qu'en ces temps la demande en terres arables n'était pas encore aussi pressante !

Au début des années 1980 il circulait déjà dans la région, entre les mains de certains nouveaux riches commerçants, des "certificats d'enregistrement" de terres couvertes exactement par les aires classées en réserves naturelles. Effectivement ces certificats émanaient d'une autorité très compétente en la matière, le département provincial des affaires foncières. Mais ces "précieux" documents, faute de la nécessaire couverture juridique sur les droits fonciers qu'ils définissaient, allaient sous peu devenir des "chèques sans provision" ; comme les compare l'image – fort adaptée au contexte de ce moment – utilisée par le Premier Substitut du Procureur de la République dans son allocution :

« [...] Nous assistons, en effet, dans les Zones de Masisi et de Lubero, à un phénomène inquiétant qui veut que le certificat d'enregistrement, à l'instar du chèque, ne soit plus crédible, autant on trouve des chèques sans provision, autant on rencontre dans le Nord-Kivu des certificats d'enregistrement pour des terres qui n'existent pas ou qui ne sont pas la propriété

⁶⁴¹ Comme il en ressort de tous les arrêtés portant déclassement des réserves naturelles retrouvés.

⁶⁴² MWANDO NSIMBA, *op. cit.*, Rapport de service, 1984.

⁶⁴³ KATWALA, K.-K., *Rapport de mission sur les destructions méchantes mutuellement reprochées entre le Citoyen Kastuva Kirivutsi et la population de Biena*, du 18 mai 1984. Archives du territoire de Lubero, consultées aux enquêtes de septembre 2010.

*réelle et palpable de leurs détenteurs. Il en découle l'insécurité dans les transactions et l'impuissance de l'action juridique [...]*⁶⁴⁴ »

Dans tous les cas rencontrés en région de Butembo, les "certificats d'enregistrement" retrouvés auraient été délivrés avant même la désaffectation de ces terres du domaine public de l'État. Ces certificats ont précédé les actes de déclassement des réserves. De toutes les réserves de la région, celle qui est citée en premier lieu est la réserve d'Itondi-Bionge. Cependant, il semble vérifié que c'est seulement parce qu'elle a été la toute première à obtenir un acte régulier de déclassement, en 1981.

En effet, l'année précédente, en 1980, cette réserve avait déjà fait l'objet d'une désaffectation partielle en faveur de la population et de mr Victor Ngezayo Kambale⁶⁴⁵ – un opérateur économique du milieu –, qui en avaient formulé une demande de déclassement. Ainsi 1 200 ha avaient été concédés (sur papier) à ces demandeurs, dont 700 ha à la population et 500 ha à Ngezayo, consignés par l'autorité provinciale aux termes des contrats de concession n° 10.280 et 10.281 du 13 juin 1980⁶⁴⁶.

Mais avant l'émission de ces contrats de concession partielle sur la réserve d'Itondi-Bionge, d'autres opérateurs économiques du milieu détenaient déjà d'autres titres pour d'autres réserves naturelles, jugés aussi de bonne foi par les instances judiciaires⁶⁴⁷. Les titres antérieurs au contrat de session partielle d'Itondi-Bionge, cités dans le milieu, sont notamment ceux détenus par les sieurs :

- Kasereka Kaviti, détenteur d'un contrat d'occupation provisoire n° D.8/N.10165 du 26 février 1979 portant sur la réserve de Mambasa ;
- Katsuva Kirivutsi, pour un contrat d'occupation provisoire n° D.8/N.10069 du 6 décembre 1979 portant sur la réserve de Biena ;
- Kavusa Mwira Wa Nyungu, pour un contrat d'occupation provisoire n° D.8/N.10070 du 6 décembre 1979 portant sur 44 ha de la réserve de Mwine ;
- Kambale Sivihwa, lui aussi détenteur d'un contrat d'occupation provisoire n° D.8.N.10072 du 6 décembre 1979 portant sur la réserve d'Itsimbi⁶⁴⁸.

Bien d'autres titres pouvaient encore se retrouver entre des mains individuelles, ils restent difficiles à déceler d'autant qu'ils ne seraient pas consignés au niveau des services territoriaux.

Dès lors, il apparaît que la réserve d'Itondi-Bionge n'aurait pas été la seule à être entamée par ce processus de destruction. Le phénomène d'acquisition des contrats d'occupation provisoire aurait été généralisé au point qu'il serait difficile d'en préciser, faute d'une documentation complète, par quelle réserve il se serait enclenché. À la base de ce mouvement de "désaffectation plus ou moins officieuse" des réserves, il y aurait eu, comme le disait Katwala, "*des manœuvres frauduleuses et mercantiles de certains fonctionnaires des services de l'Environnement et des cadres politico-administratifs à la solde des personnes nanties*"⁶⁴⁹ auxquelles ils distribuaient ces espaces.

Cependant, ce mouvement de conquête de concessions de terres ne concernerait pas seulement les réserves naturelles. Dans toute la région de Butembo, loin de se limiter aux seuls espaces des réserves, au cours de cette même période, la marchandisation de la terre se serait déjà développée sérieusement en milieu paysan ; l'achat des terrains – quoique prohibé par la tradition foncière locale – était déjà devenu une pratique courante. Des multiples transactions de vente de terres, sous des

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p.1.

⁶⁴⁵ Victor Ngezayo Kambale est un des grands opérateurs économiques de la région. Ancien Président Directeur Général (PDG) de la CAPACO sprl (Café -Papaïne Commerce/Société personnelle à responsabilité limitée) qui a son siège en ville de Beni, il est l'actuel Président du Groupe Ngezayo dont fait partie la CAPACO sprl.

⁶⁴⁶ Archives du territoire de Lubero, consultées aux enquêtes de septembre 2010.

⁶⁴⁷ KATWALA KABA-KASHALA, *op. cit.*, Rapport de mission du 18 mai 1984, p. 3.

⁶⁴⁸ - *Ibid.*, p. 3. ; - Archives du territoire de Lubero, enquêtes de septembre 2010

⁶⁴⁹ *Ibid.*, *op. cit.*, Rapport de mission du 18 mai 1984.

modalités diverses, étaient déjà enregistrées partout dans la région⁶⁵⁰. Le plus souvent, ces opérations ont été engagées principalement par certains chefs terriens qui sous-estimaient la valeur des recettes gagnées par la redevance coutumière et cherchaient ainsi à se passer de cette pratique traditionnelle par la vente de terres. Le phénomène se serait propagé tel un feu de brousse, comme l'explique l'interlocuteur de Kitakya, quand il déclare :

« [...] Ils ont compris qu'ils peuvent gagner beaucoup d'argent par la vente des terres. Beaucoup de chefs de terres pensent qu'ils peuvent s'enrichir grâce à la vente des terres. Chaque fois qu'une colline est vendue, les autres chefs de terres ne tardent pas à mettre leurs collines à la vente [...] »⁶⁵¹

Cette course effrénée d'acquisition des terres coïncide exactement avec la période d'installation de la crise économique généralisée au Zaïre de Mobutu, laquelle crise se serait construite au milieu des années 1970 avec la fameuse "zaïrianisation". Paradoxalement, le temps d'affirmation de cette crise économique zaïroise correspond à une période pouvant être qualifiée de "boom économique" à Butembo, avec la prospérité de ses activités commerciales des décennies 80 et 90. Dans ce contexte de fluctuations et d'insécurité économique grandissante, ceux qui accumulaient des masses d'une monnaie devenue très instable – le Zaïre monnaie – trouvaient à la terre un bien d'investissement plus sûr, un objet portant valeur refuge des capitaux.

La tendance de rechercher des refuges aux capitaux, imposée par la conjoncture difficile du moment, est venue se coupler à ce comportement cupide retrouvé chez certains chefs terriens dans le phénomène de marchandisation de la terre. Ce phénomène allait encore s'amplifier avec le développement accru dans la région de l'élevage du gros bétail, intervenu aux années 1980, qui exige des superficies conséquentes pour sa tenue. À cela il faut annexer évidemment la croissance continue de la demande en terres par une population de plus en plus nombreuse.

La combinaison de tous ces facteurs ne devait qu'aboutir à un sentiment de carence relative des terres. Il serait à l'origine de cette ruée sur les espaces des réserves naturelles, laquelle s'expliquerait par un double mouvement de deux forces contraires mais parfois convergentes à la fois, comme l'avait noté le Gouverneur du Kivu :

« [...] la profondeur du problème tel qu'il se pose à l'extrême Nord-Kivu ; il s'agit de deux forces en présence : d'un côté les hommes d'affaires devant mettre en valeur des grandes exploitations et, de l'autre, la population qui pour sa subsistance cherche de nouvelles terres pour que l'exploitation agricole réponde tant aux besoins qu'à la taille de la famille⁶⁵². »

Ces forces sont en opposition d'autant que des deux côtés, toutes visent l'acquisition de la même ressource, la même terre à exploiter. C'est ce qui fait la réputation des querelles au quotidien en milieu paysan dans cette poudrière démographique de la région de Butembo. Dans le cas des réserves, ces forces en opposition convergent vers la destruction et la disparition des réserves.

Mais dans toute cette dynamique, en milieu paysan comme pour les réserves, l'effet des acteurs retrouvés dans les structures administratives reste très déterminant. Accusés souvent de corruption, de concussion ou d'être de mèche dans les opérations de vente de terres, au lieu de prendre une position d'impartialité, ils choisissent d'avancer un camp dans les différends autour de ces terres. Le résultat qui provient des cas recensés semble sans appel : d'un côté, les plus faibles, les paysans démunis perdraient toujours la partie et sont exposés de plus en plus à une précarisation continue.

⁶⁵⁰ KITAKYA, P. A., *op. cit.*, novembre 2007, p.134.

⁶⁵¹ *Ibid.*

⁶⁵² MWANDO NSIMBA, *op. cit.*, Rapport de service, 1984, p.1.

Tandis que, de l'autre, on observe une accumulation de terres par une minorité formée d'une élite de bourgeois, notamment des hauts fonctionnaires, des commerçants et des membres du clergé.

3.3.3. La disparition des réserves naturelles

Est ensuite intervenu le moment de "déclassement officiel" de ces réserves dont les terres étaient déjà attribuées à des acquéreurs par des multiples contrats d'occupation provisoire. L'inauguration est faite dans la région par le premier acte "officiel" de déclassement – retrouvé dans les archives – qui a été signé en 1981. Il s'agit de l'arrêté ministériel n° 005/DECNT/CE/81 du 31 janvier 1981 portant déclassement partiel de la réserve forestière d'Itondi-Bionge.

Dans cet arrêté, il est fait allusion à seulement 1 540 ha accordés à toute la réserve. Pourtant à sa création, il lui était reconnu 2 000 ha. La différence serait-elle déjà grignotée par des "spoliateurs" ? Cet arrêté prévoyait de garder et protéger, comme vestige de la réserve, un noyau de plus ou moins 340 ha. Le reste, c'est-à-dire 1 200 ha, formait alors des terres concédées pour l'exploitation au prorata de 700 ha à la population et 500 ha à mr Ngezayo, PDG de la CAPACO-Sprl.

Mais ce n'étaient là que des dispositions théoriques. Dans l'exécution pratique de l'arrêté, les agents du Service de l'Environnement en ont profité pour appliquer d'autres règles, dignes des "manœuvres frauduleuses". Ces agents de terrain ont alors aussitôt loti et distribué, à des tierces personnes, et le noyau à protéger, et, tous les espaces désaffectés, notamment les 500 ha destinés aux populations locales. Ces terres sont aujourd'hui occupées et exploitées par des fermiers non prévus par l'arrêté de déclassement. Le PDG Ngezayo en a d'ailleurs payé le prix ; il n'a pas su récupérer sa part, occupée *de facto* par des populations avec qui il avait formulé la demande de déclassement et qui venaient d'être écartées du lotissement par les agents de terrain.

Un deuxième acte de déclassement de réserves retrouvé en région de Butembo est l'arrêté n° 005/CCE/DECNT/85 du 23 juillet 1985 portant déclassement partiel de certaines réserves forestières de la région du Kivu (Annexe 3). La motivation, dans sa formulation, garde l'objectif traditionnel :

« Vu la nécessité et l'urgence qu'il y a à procurer aux populations des Zones de Lubero et de Beni des superficies arables ou destinées aux activités agro-pastorales ; [...] »⁶⁵³

Comme il le prévoyait en son article premier, cet arrêté consacre le déclassement de cinq réserves d'Itsimbi, Biena, Mwine, Lopo et Ngadi, à l'exception pour chacune d'elles d'un noyau en titre de vestiges. Il précisait que les réserves d'Itsimbi comme celle de Biena devaient garder chacune une superficie de 10 ha qui restaient classés. Tandis que celle de Mwine en conservait 6 ha, celle de Lopo 13 ha et le noyau conservé pour la réserve de Ngadi était fixé à 12 ha.

Une caractéristique à cet arrêté c'est qu'il ne détermine pas les acquéreurs de ces terrains désaffectés du domaine public de l'État. Il se limite de désigner les instances chargées de son exécution qui sont respectivement le Secrétaire Général à l'Environnement et le Gouverneur de Province du Kivu. De ce fait, en considérant que les multiples contrats d'occupation des réserves – devenus inattaquables – déjà détenus par des hommes d'affaires du milieu avaient été livrés par l'autorité provinciale, en lui laissant l'exécution, cet arrêté venait seulement entériner, en couverture, ces actes de cession.

En effet, en rapport avec la régularisation des situations de réserves qui étaient déjà occupées, le Ministre à l'Environnement, dans sa lettre n° 1217/CCE/ECNT/85 du 8 avril 1985, prévoyait une amende forfaitaire de 30 000 Z (trente mille Zaïres) par tranche de 100 ha pour les irréguliers qui ont occupé les réserves avant leur déclassement. Mais à ce propos, le Gouverneur de Province, dans sa

⁶⁵³ Arrêté n° 005/CCE/DECNT/85 du 23 juillet 1985 portant déclassement partiel de certaines réserves forestières de la région du Kivu (Annexe 3). Document d'archives, Territoire de Lubero.

lettre n° 01/BIS/790/CAB/PR-MPR/GR/85 du 7 octobre 1985, avait tenu à préciser à l'Administrateur de Lubero que cette mesure ne concernait que la réserve naturelle de Mambasa. Pourtant nombreuses autres réserves de la région se retrouvaient dans cette même situation d'irrégularité ! C'est le cas notamment de la réserve de Biena qui était déjà en état de dispute entre la population de la contrée et mr Kirivutsi, un commerçant de Butembo⁶⁵⁴.

À cet arrêté, portant déclassement des réserves d'Itsimbi, Biena, Mwine, Lopo et Ngadi, était annexé un projet d'ordonnance lui aussi portant déclassement de deux autres réserves de la Province du Kivu, les réserves de Mambasa et de Mateitei. Ces deux dernières devaient être déclassées au même moment que les cinq premières réserves. Mais comme le remarquait justement le Ministre à l'Environnement, dans sa lettre n° 2362/CCE/ECNT/85 du 23 juillet 1985, ces réserves de Mambasa et de Mateitei avaient été classées par ordonnance (Tableau – 2). Par conséquent, leur déclassement ne devait être consacré légalement que par un acte équivalent.

Voilà pourquoi le Ministre était tenu à soumettre le projet d'ordonnance de déclassement de ces deux réserves à la signature du Président de la République. Ce projet qui n'avait pas encore reçu ni de numéro ni de date de signature ordonnait un déclassement total pour la réserve de Mateitei tandis qu'à la réserve de Mambasa il réservait un déclassement partiel en lui conservant un noyau d'une superficie de 33 ha qui resterait classé (Annexe 4).

La curiosité dans cette forme d'administration c'est que le Ministre, en transmettant l'arrêté de déclassement de cinq réserves, signé par lui-même, a tenu à transmettre au Gouverneur de Province tout aussi et de la même façon, un projet d'ordonnance de déclassement de deux autres réserves, non encore signé. Chose étonnante, à son niveau, le Gouverneur de Province avait tenu lui aussi, comme l'avait fait son Ministre, à transmettre à l'Administrateur du Territoire de Lubero la copie de ce même projet d'ordonnance non signé. Ce projet d'ordonnance figure bien sur la liste d'annexes consignées dans la lettre de transmission venue du Gouverneur de Province.

Depuis lors, aucun autre élément traitant du sort des deux réserves de Mambasa et de Mateitei n'a plus été transmis à l'administration locale. Ce projet d'ordonnance de déclassement a-t-il reçu la signature du Président de la République ? Mais dans les agissements des acteurs chargés de l'exécution, à tous les niveaux des structures administratives, tout a été fait comme si ce projet non encore signé avait les effets d'une ordonnance de déclassement des réserves concernées. De toute façon elles étaient déjà "irrégulièrement" occupées. Quant aux autres réserves, le Gouverneur, dans sa lettre de transmission de l'arrêté ministériel, faisait remarquer que les mesures de protection intégrale des réserves de Mesomangi, Alimbongo, Kamihunga et Kalikuku devaient être renforcées.

Un autre fait marquant c'est que de toutes ces réserves concernées par des actes de déclassement, il n'y a que la réserve de Mateitei qui était candidate à un déclassement total. Toutes les autres, officiellement, étaient destinées à un déclassement partiel. Nonobstant, dans l'exécution, tous leurs espaces ont été redistribués et sont aujourd'hui occupés par des tiers, à l'exception de deux réserves de Lopo et de Ngadi-Matembo.

À Matembo, les services de l'Environnement du Territoire de Beni savent encore parler d'une dizaine d'hectares qu'ils peuvent faire valoir au nom du noyau non déclassé de l'ancienne réserve de Ngadi-Matembo. Tandis que la réserve de Lopo présente cette particularité d'être la seule qui, malgré le nombre d'actes juridiques qui se sont succédé à son propos⁶⁵⁵, a encore la quasi-totalité de sa forêt

⁶⁵⁴ KATWALA KABA-KASHALA, *op. cit.*, Rapport de mission du 18 mai 1984.

⁶⁵⁵ D'abord de déclassement partiel, puis de déclassement total et enfin de reprise et déclassement partiel de la réserve.

intacte. Ici, comme il sera montré dans la suite, il serait encore possible de situer et matérialiser le noyau à conserver en vestige de la réserve.

Un autre acte de déclassement de réserve cité dans la région concerne l'éventuelle désaffectation totale de la réserve de Tantibo-Mukakira. Il serait intervenu dans la deuxième moitié de la décennie 80, vers 1987. À l'origine, il y a d'abord cette notoriété que l'essor du café marchand dans la région a procurée à la zone d'Oïcha qui connaissait alors une certaine prospérité économique. Ce phénomène explique l'attrait de cette zone qui accueillait des nombreuses familles d'agriculteurs venus notamment des zones surpeuplées localisées dans le Sud-est de la région de Butembo.

Dans les contrées environnant la cité d'Oïcha, les effectifs d'agriculteurs se sont vite vus gonfler. Ces derniers étaient tellement animés par la recherche de parcelles de cultures, principalement de caféier, au point d'y importer les problèmes de pénurie de terres de cultures déjà bien connus dans les zones des montagnes du Sud. Dans ce contexte, la réserve de Tantibo, juste à l'entrée de la cité, constituait une opportunité dans les parages de ce monde d'agriculteurs avides des terres arables.

Pour ces populations, la désaffectation de ces terres consacrées à la réserve était un impératif inscrit parmi les priorités. Il ne restait plus qu'à trouver de bonnes raisons et des moyens pour demander officiellement le déclassement de la réserve. Pour vite y arriver, en fait ces populations qui étaient déjà regroupées en association⁶⁵⁶ contre la présence de la réserve en ce lieu, ont profité du passage dans le milieu du Ministre Nyamwisi Muvingi Énoch – connu alors pour son charismatique hors pair comme un grand leader politique de la région – pour lui adresser la doléance.

Elles ont présenté le dossier à leur leader vénéré en mettant en avant l'aspect sécuritaire. L'argument fort était que cette forêt constituait, à l'entrée de la cité, une cachette de malfrats qui ne cessaient d'inquiéter les passants en traversant le tronçon de route dans la réserve. Effectivement, en ces temps marqués par la grande circulation d'armes de guerre dans cette zone, placée surtout au compte des rebelles ougandais de l'IDF-NALU – déjà cité au point 2.4.2.–, la requête n'a rencontré qu'une bonne audience dans le milieu des gouvernants.

Revenu de Kinshasa, le leader charismatique a convoqué un rassemblement populaire à la place publique – le rond-point d'Oïcha – pour annoncer, en plein air et devant tout le monde, la grande nouvelle du déclassement de la réserve. Dans sa grandiloquence, il a tellement émerveillé son public à telle enseigne que les paysans, au départ associés pour constituer le dossier afin de se partager le butin après déclassement, ont oublié de réclamer de leur leader les actes de déclassement.

Malheureusement pour ces paysans associés, mr Énoch est mort quelques années plus tard sans avoir remis l'acte de déclassement de la réserve. Seulement dans la suite, sur le terrain, la réserve a été effectivement défrichée. Mais ce sont des proches de la famille du leader Énoch Nyamwisi qui ont été vus occuper ces espaces défrichés. Dans l'entre-temps, il sied de noter que des traces de sa désaffectation sont restées inconnues de l'administration locale. Aura-t-elle été légalement déclassée, ou simplement par la parole publique d'Énoch Nyamwisi ?

Après la réserve de Tantibo-Mukakira, c'est encore la réserve de Lopo – du moins pour les 13 ha lui restés en vestige – qui a été concernée par un nouvel acte de déclassement. Il s'agit de l'arrêté ministériel n° 021/CM/ECN.85/91 du 27 septembre 1991 portant déclassement total de la réserve forestière de Lopo. Par ce dernier arrêté, même le noyau qui avait été réservé n'est plus à compter au domaine public de l'État. Cependant, contrairement aux autres arrêtés déjà cités, celui-ci contient un élément nouveau. Il précise en son article 1^{er} :

⁶⁵⁶ L'association est faite principalement autour de l'ONG locale, la Relance de la Mission d'installation des Populations pour l'Aménagement de la Terre, et Coopérative de Développement Agricole et d'Installation des Paysannats (RMIP/AT-CODAIPA) basée à Oïcha.

« La réserve de Lopo-Kakova⁶⁵⁷ est déclassée totalement en faveur de monsieur Kitambala Mukutwa, Président Directeur Général de la Compagnie des Boissons du Kivu⁶⁵⁸. »

Même dans sa motivation, l'arrêté fait allusion à des impératifs liés à l'aménagement agricole du domaine de Lopo-Kakova et à des travaux de mise en valeur dudit site réalisés par la Compagnie des Boissons du Kivu "CO.B.KI." Effectivement, les 600 ha de la partie déclassée au premier tour avaient déjà été attribués, trois ans plus tôt (en 1988), à cette compagnie par la lettre n° COO.52/079/BUR-SOUREGI-COM/626/Z 511.11 du 15 avril 1988 du Président Sous-Régional du MPR et Commissaire Sous-Régional du Nord-Kivu⁶⁵⁹. Mais, ce qui est curieux et qui contredit toute la motivation de l'arrêté, depuis son attribution à la CO.B.KI, cette concession n'avait jusqu'à là connu aucune forme d'aménagement ni de mise en valeur. Cette dernière n'aurait servi d'argument que pour justifier la spécificité de ce déclassement opéré en faveur d'un seul individu.

Un dernier acte de déclassement de réserve en région de Butembo concerne la réserve d'Eringeti. Il s'agit de l'arrêté ministériel n° 009/CAB/MIN/ECN-EF/BB/2003 du 04 décembre 2003 portant déclassement de la réserve forestière d'Eringeti. Pour ce dernier, la motivation est de mettre fin à la déforestation par l'exploitation illégale des essences forestières et la quête de bois de chauffage et de construction dans la réserve d'Eringeti. Voilà pourquoi, en son article 1^{er}, la réserve est déclassée et mise à la disposition du Diocèse de Butembo-Beni pour ses projets de développement en faveur de la population. Dans sa conception, en son article 3, c'est le Diocèse de Butembo-Beni qui mettrait en place, en compensation de la déforestation due au déclassement, un programme de reboisement.

Bien que la réserve dans son intégralité ait déjà subi quelques dommages par amputation de certaines parties, s'il ne faut comparer qu'avec la superficie initialement classée (868 ha en 1938), il faut reconnaître qu'une bonne portion – 200 ha – est restée conservée jusqu'à ce déclassement intervenu en 2003. Dans cette proportion – environ ¼ conservé –, afin d'apprécier l'effort de conservation des 200 ha, il importe tout aussi de nuancer les chiffres.

Il faut remarquer qu'au temps du classement, en 1938, la réserve comportait des compartiments peu clairement définis. Au total, elle était composée de cinq blocs séparés, formant ce qui a été baptisé Réserve forestière Route Beni-Irumu. Ces blocs étaient définis seulement par une numérotation, des indications de nombres de kms sur la route, mesurés en partant de Costermansville⁶⁶⁰ – l'actuelle ville de Bukavu –, la capitale du Kivu comme point zéro. Il ne serait donc pas facile de déterminer avec précision que tous les blocs de la réserve ne se retrouvaient que dans la frontière du Nord-Kivu et non du côté de la Province Orientale. Effectivement dans le temps, le Territoire d'Irumu, retrouvé juste au nord après la localité d'Eringeti, faisait partie de l'ancienne Province du Kivu.

Le déclassement intervenu en 2003, de 200 ha, ne concerne que les deux blocs de la réserve qui sont restés conservés en Province du Nord-Kivu, le bloc de la localité de Linzosisene et d'Eringeti⁶⁶¹. Malgré des éventuels actes de grignotement dans les limites de la réserve et de braconnage, comme motivé dans l'arrêté de déclassement, il sied de se demander qu'est-ce qui entrainerait le plus la grande déforestation entre ces actes illégaux restés isolés et ce déclassement officiel (légal) échangé contre un hypothétique programme de reboisement confié au gré du Diocèse ? La conséquence en est que cette forêt n'existe plus, la réserve a été détruite.

⁶⁵⁷ Lopo-Kakova est la nouvelle dénomination qui a été donnée à la réserve après le premier déclassement partiel.

⁶⁵⁸ Énoncé de l'arrêté ministériel n° 021/CM/ECN.85/91 du 27 septembre 1991 portant déclassement total de la réserve forestière de LOPO ; Article 1^{er}.

⁶⁵⁹ Procès-verbal de constat de la réserve de la Lopo de la Coordination Régionale de l'environnement et Conservation de la Nature du Nord-Kivu du 09 juillet 1988. Archives du Territoire de Lubero.

⁶⁶⁰ La ville de Bukavu a porté le nom de Costermansville, comme capitale du Kivu, de 1927 à 1954.

⁶⁶¹ Énoncé de l'arrêté ministériel n° 009/CAB/MIN/ECN-EF/BB/2003 du 04 décembre 2003 portant déclassement de la réserve forestière d'Eringeti, en son Article 2.

Quant au sort de toutes les autres réserves naturelles, non concernées par ces actes de déclassement recensés, elles n'auraient pas été théoriquement désaffectées du domaine public de l'État par des actes juridiques officiels. Néanmoins sur le terrain, elles ont été aussi détruites comme celles officiellement déclassées. Les populations auront-elles "spolié" ces espaces de leur propre chef ? Dans tous les cas recensés d'occupation d'espaces des réserves, il apparaît que les simples populations ou des individualités ne sont intervenues qu'avec ou sous la complicité des agents, relevant notamment du ministère chargé de l'Environnement et Conservation de la Nature, et avec la bénédiction des responsables de l'administration à tous les niveaux. C'est ce qui expliquerait, de toute vraisemblance, l'impuissance et l'inaction, dans tous les cas coupables, du pouvoir étatique devant ce qu'il se limite à qualifier de "spoliation" des réserves par des populations.

Tableau 5 : Chronologie des actes officiels de déclassement des réserves en région des Butembo

N°	Date	Acte de déclassement	Réserves touchées	Observations
1	31-01-1981	Arrêté n° 005/DECNT/CE/81	Itondi-Bionge	- Une partie déclassée pour la population et CAPACO ; - Mais des détournements par des agents de terrain
2	23-07-1985	Arrêté n° 005/CCE/DECNT/85	Itsimbi, Biena, Mwine, Lopo et Ngadi-Mukakira	- Déclassement partiel pour entériner des contrats d'occupation ; - Toutes les réserves ont disparues sauf Lopo
3	23-07-1985	Projet d'ordonnance présidentielle	Mambasa et Mateitei	- Déclassement partiel pour Mambasa et total pour Mateitei ; - Des effets d'actions ont suivi malgré l'acte non signé
4	1987	-	Tantibo-Mukakira	- Déclassée sur base d'une déclaration publique du leader Nyamwisi ; - Occupée et exploitée par les proches du leader
5	27-09-1991	Arrêté n° 021/CM/ECN.85/91	Lopo	- Déclassement total en faveur d'un individu, Kitambala Mukutwa, le PDG de la CO.B.KI. - Aucune activité entreprise, forêt conservée
6	04-12-2003	Arrêté n° 009/CAB/MIN/ECN-EF/BB/2003	Eringeti	- Déclassée et attribuée au Diocèse de Butembo-Beni pour ses projets de développement ; - À compenser d'un reboisement par le diocèse
7	07-03-2005	Arrêté n° 009/CAB/MIN/ECN-EF/2005	Kalikuku	- Attribution de la réserve à PLAVUMA (Plantation Vuranga-Matali) sprl-Butembo ; - Objectif de conservation de la biodiversité avec reforestation uniquement à <i>Pigeum Africana</i>
8	27-05-2005	Arrêté n° 039/CAB/MIN/ECN-EF/2005	Kalikuku	- Abrogation de l'arrêté n° 009/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du 07-03-2005 portant attribution de la réserve à PLAVUMA ;
9	19-08-2008	Arrêté n° 032/CAB/MIN/ECN-EF/2002	Lopo-Kakova	- Abrogation de l'arrêté n° 021/CM/ECN.85/91 portant déclassement total de la réserve de Lopo ; - Reclassement du noyau et attribution du reste à des tiers autres que le PDG de la CO.B.KI.

Source : Compilation des documents d'archives des Territoires de Beni et de Lubero

L'arrêté ministériel n° 032/CAB/MIN/ECN-EF/2008 du 19 août 2008 n'est pas en réalité un acte de déclassement. Il est intervenu plutôt pour la reprise du noyau à conserver qui avait été fixé en 1985 dans l'Arrêté n° 005/CCE/DECNT/85. D'où l'abrogation, par ce dernier, de l'arrêté n° 021/CM/ECN.85/91 qui portait exactement sur le déclassement total de la réserve de Lopo en l'attribuant à la seule personne du PDG de la CO.B.KI., le sieur Kitambala Mukutwa Vuyiri.

De la même façon, les deux arrêtés ministériels qui portent sur la réserve de Kalikuku, respectivement l'arrêté n° 039/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du 07 mai 2005 et l'arrêté n° 039/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du 27 mai 2005 sont réciproques et s'annulent. Le deuxième porte l'annulation de la mesure d'attribution de la réserve à une Société Privée, la PLAVUMA-Sprl. Malgré les objectifs de conservation que l'arrêté avançait, la mesure serait apparue aux yeux des populations, à qui elle a été annoncée – par des antagonistes à PLAVUMA – comme un déclassement déguisé

d'autant que la réserve n'était plus du domaine public de l'État. D'où la dernière mesure de reclassement de la réserve, seulement deux mois après, imposée certainement par l'intensité de la grogne que cette attribution avait créée chez les populations riveraines.

3.4. *Les conflits liés aux réserves naturelles*

Il est à retenir, dans le processus de déclassement des réserves observé en région de Butembo, que ce sont les mêmes arguments qui ont servi de motivations aux actes juridiques retrouvés. Dans leur formulation, ces déclassements ont consisté tout d'abord à chercher à procurer aux populations des superficies arables ou destinées aux activités agro-pastorales. Alors que les premières – les terres arables – concernent de simples populations occupées dans l'agriculture traditionnelle de subsistance, les secondes – les activités agro-pastorales – intéressent plutôt une autre catégorie de populations : les quelques nantis qui en ont les moyens. Bien que cette argumentation théorique cache des visées peu claires des gouvernants, dont la tendance serait de s'ériger en une bourgeoisie de l'État, et couvre des pratiques sinueuses de fonctionnaires, elle augure déjà une confrontation entre les deux classes de la société à la recherche de ces mêmes espaces désaffectés.

Dans cette région, à vocation ou *de facto* agricole, la commodité c'est que les simples paysans, qui forment la multitude, utilisent des parcelles de dimensions suffisamment modestes pour pratiquer la même agriculture traditionnelle et rudimentaire. Tandis que la minorité formée des nantis, capables d'exploitation agro-pastorale, cherchent à obtenir des concessions plus vastes. Cette dualité est à l'origine des conflits dans la région⁶⁶². La violation des normes traditionnelles d'acquisition des terres et des pratiques de corruption de plus en plus courantes dans la structure de l'administration enveniment la situation. Particulièrement, dans le cas des réserves naturelles, les conflits émergent surtout des violations de normes dans l'exécution des actes de déclassement.

3.4.1. **Les conflits des réserves de Biena et de Mwine**

Les conflits autour des réserves de Biena et de Mwine commencent avec l'octroi des contrats d'occupation de ces terres, les contrats n° D.8/N.10069 et n° D.8/N.10070 tous du 6 décembre 1979, respectivement aux sieurs Katsuva Kirivutsi et Kavusa Mwira Wa Nyungu, des riches commerçants de la région à l'époque. Rappelons tout d'abord qu'avant que ces terres ne soient classées, en 1950 (comme réserves naturelles), elles étaient gérées par des règles coutumières d'appropriation, tenues par des chefs terriens, les *vakama* de la contrée, à qui elles ont été négociées.

La réserve de Biena était restée conservée jusqu'à son attribution à mr Kirivutsi. Les paysans de la contrée de Mutiri (sur les rives de la Biena) ont seulement été alertés, surpris en 1983, en voyant des ouvriers, des allochtones de la contrée, venir défricher la forêt de la réserve. C'est lorsque les chefs coutumiers voulaient demander ce qui advenait à la réserve qu'ils apprendront des mesures d'attribution de ces terres à un commerçant de Butembo. Ce dernier brandissait alors le contrat d'occupation cité ci-haut pour faire valoir ses droits sur les terres de la réserve. Dans son projet, toute la brousse de la réserve devait être remplacée par une prairie de Kikuyu-grass (*Pennisetum clandestinum*) pour nourrir du gros bétail dans une exploitation agropastorale qu'il y implantait.

En apprenant la nouvelle, la réaction des autochtones ne s'était pas fait attendre ; l'indignation et la tension, en leur sein, étaient grandes. Ils s'insurgeaient principalement contre la démarche des gouvernants dans le déclassement de la réserve et surtout la profanation des tombes des ancêtres par ces allochtones mercantiles. Dans une lettre du 22 octobre 1983 adressée au Gouverneur de Province du Kivu, les *vakama* exprimaient leur vive opposition à l'exploitation de mr Kirivutsi en ces termes :

⁶⁶² MWANDO NSIMBA, *op. cit.*, Rapport de service, 1984, p.1.

« [...] Au cas où l'État [...] déclassé la réserve, nous pensons que nos nombreuses familles expropriées en 1952 et manquant de quoi se nourrir devraient être les premières bénéficiaires de ces terres. Les tombes de nos ancêtres se trouvent encore visibles sur ces terres. Nous ne pouvons accepter leur profanation par des impies, des hommes sans pitié, mus seulement par la soif des terres et d'argent, car toutes les valeurs ne se calculent pas en argent [...] »⁶⁶³

À la même période, la réserve voisine de Mwine – dans la même zone que celle de Biena – était aussi concernée par des démêlés similaires. Son acquéreur, mr Mwira Wa Nyungu – un autre commerçant de la place – s'activait aussi à implanter sa ferme agropastorale à l'écœurement des coutumiers.

Ainsi dans leur revanche, ces chefs coutumiers ont dépêché deux représentants de la population pour contacter toute la hiérarchie afin d'annuler les contrats d'occupation ainsi que les certificats d'enregistrement des terres des réserves de Biena et de Mwine, détenus par les riches commerçants. Pour cette réalisation le Dr Kasonia, un ancien officier de l'armée et membre de la lignée des *vakama* de la localité de Ngombe (aux rives de Mwine), était mieux placé pour défendre leurs terres de la réserve de Mwine. Il lui a été adjoint d'un autre dignitaire, mr Kighotsi, pour le compte de la réserve de Biena, comme précise la lettre des coutumiers :

« [...] nous vous déléguons deux de nos fils dont les personnes de Dr Kasonia, Lt Col de Ngombe et Citoyen Kighotsi de Mutiri pour défendre nos droits auprès de vous et du Père de la Nation »⁶⁶⁴.

Pendant ce temps, alors que l'acquéreur de la réserve de Mwine semble avoir désarmé devant l'intervention de l'ancien officier de l'armée zaïroise, des altercations répétitives ont été vécues autour de la réserve de Biena entre les paysans et son attributaire Kirivutsi. Ces terres âprement disputées étaient occupées de force successivement par les deux parties en conflit. D'un côté, des arrestations des chefs terriens, des faits de corruption à certains niveaux de l'administration et des destructions massives des cultures (des paysans) installées sur des parcelles défrichées par Kirivutsi, sont portés à la charge de ce dernier. De l'autre, dans ses tentatives d'implantation du Kikuyu-grass, celui-ci accuse ces paysans de destruction méchante des prairies installées sur ces espaces.

C'est pour s'enquérir de la situation et tenter d'apaiser ces tensions qu'une mission (dite d'enquête) conduite par le Premier Substitut du Procureur de la République, mr Katwala Kaba-Kashala, est descendue sur le terrain en dates du 17 et 18 mai 1984. À l'issue de cette mission, le Premier Substitut montre, dans son rapport, l'irrégularité dans l'acquisition des certificats d'enregistrement des terres par les nouveaux riches commerçants. Selon ce rapport, les populations locales n'avaient jamais été consultées ni par Kirivutsi ni par l'administration locale avant l'attribution de la réserve. Il place, à l'origine de ces querelles, le problème saillant de rareté des terres arables et de la croissance démographique dans les environs de la réserve de Biena. Mais il fait ressortir surtout la dimension sacrée que ces populations accordent à ces terres lorsqu'il insiste :

« [...] c'est à cause, nous soulignons, surtout de la destruction par ces commerçants venus d'ailleurs, des arbres funéraires sacrés "Mughumo" que la population s'énerva, se coalisa contre les commerçants envahisseurs et contre certains de leurs représentants coutumiers »⁶⁶⁵.

Dans sa recommandation finale, contrairement aux suggestions du rapport des services techniques de la Sous-Région du Nord-Kivu, cette mission concluait qu'il était impossible de déplacer tout un Groupement⁶⁶⁶ pour lui attribuer des champs à plusieurs centaines de kilomètres. Pour elle :

⁶⁶³ Lettre des chefs terriens de la localité de Mutiri adressée au Gouverneur de Province du Kivu au 12 octobre 1983. Archives du Territoire de Lubero ; consultées aux enquêtes de septembre 2010.

⁶⁶⁴ *Id.*, Lettre adressée au Gouverneur de Province.

⁶⁶⁵ KATWALA KABA-KASHALA, *op. cit.*, Rapport de mission du 18 mai 1984.

« [...] l'on devra laisser la population dans les réserves voisines de leurs villages [...] et attribuer aux commerçants les autres parties des réserves non attribuées officiellement et se trouvant dans les régions à population moins dense [...] »⁶⁶⁷

Dans la suite du dossier (bien après la mission d'enquête), l'arrêté n° 005/CCE/DECNT/85 du 23 juillet 1985 portant déclassement de réserves de la région du Kivu intervient alors que le conflit qui oppose les populations à Kirivutsi (autour de la réserve de Biena) n'était pas atténué. Cet arrêté ne précise rien de l'attribution des terres désaffectée. C'est plutôt la note technique du 03 octobre 1985, adressée au Gouverneur de Province par son conseiller principal, qui évoquera le sort des anciens acquéreurs. Avant de transmettre l'arrêté de déclassement aux entités administratives concernées, le conseiller suggérait au Gouverneur l'annulation des contrats d'occupation acquis "irrégulièrement" par des commerçants en 1979. Précisément pour la réserve de Biena, il marque :

« La collectivité des Baswagha a été responsabilisée pour [...] octroyer une nouvelle concession ailleurs au citoyen Kirivutsi chassé de ces lieux par la population »⁶⁶⁸.

Quant à l'annulation de ces contrats mal acquis (proposée par le conseiller), des documents officiels ne sont pas retrouvables. Il semble que les officiels se soient limités à l'occupation *de facto* par les populations et laisser les titres acquis par les commerçants continuer à flotter sans effets entre leurs mains. Ceci justifierait le rebondissement continu de ce conflit. Son acquéreur n'aurait pas admis cette éviction par des simples populations ni baissé les bras devant ces chefs coutumiers.

Des réclamations ne cessent de resurgir. En 2000, des revendications de cet ancien commerçant portées au niveau des instances administratives ont été étouffées par les services de l'agriculture de la chefferie des Baswagha, réagissant à ce sujet. Ces derniers considéraient que l'arrêté n° 005/CCE/DECNT/85 du 23 juillet 1985 annulait le contrat n° D.8/N.10069 dont se prévaut Kirivutsi. Ils estimaient ainsi que ses réclamations constituaient une distraction des autorités⁶⁶⁹.

Cependant, loin de se résigner à son sort, cet acquéreur (dont d'acquisition des terres n'aurait pas été annulé officiellement) n'a arrêté de traquer ses spoliateurs. Depuis 2010, c'est encore l'appareil judiciaire qu'il implique dans ces démêlés pour se saisir de nouveau de l'affaire. Par la voie de son conseil, la lettre n° 012/CAB-JUD/MKK/2010 du 03 mars 2010, ceux qui occupent ces terres depuis plus de 25 ans durant ont été avertis de leur occupation illégale par une mise en demeure.

En réponse, les chefs terriens qui ont distribué ces parcelles de terres aux populations brandissent encore leur même argument. Ils continuent à se cacher derrière l'arrêté n° 005/CCE/DECNT/85 du 23 juillet 1985 ; pensant que ce déclassement était réalisé en faveur des populations locales et non de personnes privées⁶⁷⁰. Pour combien de temps cette considération de l'ordre traditionnel et non suivi d'acte juridique officiel tiendra-t-il le coup ?

3.4.2. Des altercations autour de la réserve de Lopo

Dans les conflits vécus autour des réserves en région de Butembo, l'élément déclencheur qui revient le plus souvent est l'attribution des terres à des riches commerçants à la recherche des pâturages. Par des contrats d'occupation provisoire et des certificats d'enregistrement des terres, cités plus haut, ces acquéreurs semblent avoir déclenché un mouvement, déjà latent au sein de la population, qui condamnait toutes les réserves naturelles de la région à la disparition.

⁶⁶⁶ Un Groupement est une entité territoriale formée d'un ensemble d'agglomérations et des villages dans la subdivision administrative locale.

⁶⁶⁷ *Ibid.*, p.2.

⁶⁶⁸ Note du Conseiller principal adressée au Gouverneur de Province le 03 octobre 1985. Archives du Territoire de Lubero.

⁶⁶⁹ Lettre n° 5072/038/AGRI-BSGHA/E.421/2000 du 09 août 2000 adressée au Chef de la Chefferie des Baswagha par l'agronome de la chefferie des Baswagha. Archives Territoire de Lubero.

⁶⁷⁰ Lettre des chefs terriens de Mutiri adressée au conseil du Sieur KIRIVUTSI au 17 mars 2010. Archives Territoire de Lubero.

C'est vraisemblablement à la suite des événements qui se vivaient à Itondi-Bionge mais surtout des conflits survenus à Biena et Mwine que le chef de la chefferie des Baswagha a demandé à l'autorité provinciale le déclassement de toutes les réserves de la chefferie en faveur de la population, dans sa lettre n° 5072/565/Z.511/83 du 09 novembre 1983. À la réserve déclassée (1981) d'Itondi-Bionge, des riches se partageaient des terres prévues théoriquement pour les petites activités agricoles des simples paysans ; ces dernières obligées alors de se rabattre sur la portion réservée à leur codemandeur, mr Ngezayo. Aux réserves de Biena et de Mwine on retrouve les mêmes commerçants cités à Itondi-Bionge qui viennent se disputer des terres avec les autochtones.

Le fameux arrêté du 23 juillet 1985 intervient donc comme une régularisation des situations déjà litigieuses, des terres attribuées à des tiers avant leur désaffectation. Il est présenté comme une réponse à la demande du chef de chefferie formulée en 1983 pour ainsi lui donner une forme d'un acte régulier. C'est par cet arrêté que la réserve de Lopo est embarquée dans la dynamique de déclassement alors qu'elle n'était jusque là concernée ni par le mouvement d'occupation ni par des contrats d'attribution. Cependant, la demande faite par l'autorité de la chefferie concernait aussi bien cette réserve, afin de constituer, précise-t-elle, un réservoir de bois de construction des ponts, des écoles, des dispensaires et autres bâtiments d'utilité publique dans sa collectivité⁶⁷¹.

Au déclassement de la réserve de Lopo, l'arrêté ne donnait pas d'indications sur les attributaires. Devant ce silence, la réserve serait restée quelques temps intouchée ni par la population ni par la chefferie qui pourtant projetait l'exploiter. C'est seulement trois ans plus tard (avril 1988) que la partie déclassée de la réserve sera attribuée à un individu, mr Kitambala, PDG de la COBKI, par le Commissaire Sous-Régional du Nord-Kivu, juste avant que ce District ne soit redevenu une Province.

Au lieu d'occuper effectivement et mettre en valeur les espaces de la réserve, son acquéreur aurait préféré procéder autrement. Ses efforts semblent avoir été orientés plus dans la recherche des documents officiels d'acquisition de ces terres. Peut-être qu'il n'était pas satisfait de l'acquisition par la seule lettre du commissaire sous-régional. Vingt ans plus tard il aura acquis des documents, certes plus rassurants, mais la concession n'aura pas été mise en valeur. Ce qui se retournerait contre lui.

En 1991, il a acquis un arrêté ministériel portant déclassement total de la réserve rien qu'en sa seule faveur. Quatre ans après, en 1995, il a obtenu cinq contrats d'emphytéose qui encadrent toute l'ancienne réserve de Lopo pour un bail initial de vingt-cinq ans. Il s'agit respectivement de quatre contrats N° NaBu/0084 ; N° NaBu/0085 ; N° NaBu/0086 ; N° NaBu/0087 portant chacune sur une superficie de 200 ha et d'un contrat N° NaBu/0087 portant sur 60 ha ; tous signés par le Gouverneur de Province et livrés à la même date du 19 janvier 1995.

Mais pendant que le PDG de la COBEKI rassemblait ces documents de contrats, les espaces qui avoisinent la réserve ont été occupés par des fermiers pour des exploitations agropastorales ainsi que des petits exploitants occupés dans l'agriculture traditionnelle. Lorsqu'il a voulu matérialiser les limites de sa concession, il s'est rendu compte que celle-ci avait été grignoté par des voisins fermiers ou des simples agriculteurs qu'il considère n'avoir pas les mêmes droits que lui sur ces terres.

Depuis la deuxième moitié des années 90, des disputes acharnées opposent des protagonistes sur ce terrain seulement pour la question des limites réclamées par l'acquéreur de la concession. Nombreux, même parmi les fonctionnaires de l'administration locale, qui ont voulu contester la démarche du PDG Kitambala ont séjourné en prison sans autre forme de procès. Jusqu'à une période très récente, ces conflits continuaient à tourmenter des populations dans cette zone.

⁶⁷¹ Lettre du chef de la Collectivité-chefferie de Baswagha adressée au Gouverneur de Province du Kivu le 09 novembre 1983. Archives de la Collectivité-chefferie des Baswagha et du Territoire de Lubero.

C'est en 2008 qu'intervient un revirement dans le dossier de la réserve de Lopo. Le Ministre de l'Environnement a réaffecté – dans le domaine public de l'État – le noyau de la réserve, tel que prévoyait l'arrêté de 1985 lors du déclassement partiel, par l'arrêté n° 032/CAB/MIN/ECN-EF/2008 du 19 août 2008. La raison évoquée est la non-mise en valeur de la concession par son acquéreur. Mais certainement le poids d'autres influences, comme celles liées aux conflits avec les riverains, ne serait pas à négliger dans cette mesure. C'est ce que traduirait la réaction du Gouverneur de Province dans sa lettre n° 01/679/CAB/GP-NK/2009 du 08 août 2009 quand il affirme :

« Votre arrêté [...] a été un soulagement pour les nombreuses familles qui occupent et ont mis en valeur la partie déclassée au profit de leurs cultures et autres formes d'exploitation selon les coutumes et usages locaux axés sur les activités agropastorales et agro-forestières. Ces superficies resteront à ceux qui les ont mises en valeur⁶⁷². »

Du coup ce dernier arrêté abroge celui de 1991 portant déclassement total de la réserve. Mais que de s'arrêter à cette mesure, les espaces non repris dans le domaine public de l'État sont réattribués à d'autres populations que l'ancien attributaire qui détient pourtant des contrats d'emphytéose dont le cours légal serait encore valable.

Cependant, dans ces altercations, sans autant chercher à prendre la partie des uns ou des autres, un fait peut ressortir de l'observation des contrats d'emphytéose livrés au PDG de la COBEKI. Le total des superficies reprises par les cinq contrats est de 860 ha (200 ha par contrat pour les quatre et 60 ha pour un contrat) alors que la superficie reconnue à la réserve initialement est de 815 ha. On peut se demander si ces contrats n'ont pas attribué à l'acquéreur aussi bien des espaces du domaine des paysans. La différence des superficies ne serait-elle pas au cœur des grandes contradictions autour des limites de cette concession ?

D'un autre point de vue, ces mesures de désaffectation, d'attribution de terres, de réaffectation du noyau et de réattribution d'autres espaces de la réserve à des tierces personnes paraissent comme des sentences de circonstance. Selon que les gouvernants soient d'une obédience ou d'une autre, les partisans peuvent influencer notablement l'orientation des décisions. Ainsi des individus qui hier ont fait la pluie et le beau temps se retrouveraient mal à l'aise aujourd'hui. Dans cette succession d'arrêtés (souvent contradictoires) qui semble suivre l'alternance des gouvernants, ne serait-il pas risqué de prédire de l'issue de ces conflits des ressources laquelle semble encore ? Ce qui reste à observer ici, le PDG de la COBEKI, mr Kitambala acceptera-t-il de s'incliner devant la sanction lui infligée ?

3.4.3. Des réclamations liés à la réserve de Tantibo

Comme dit précédemment, le déclassement de la réserve de Tantibo avait seulement été annoncé publiquement par le Ministre Énoch Nyamwi dans un rassemblement populaire tenu à Oïcha en 1987. Les paysans qui étaient déjà sur le dossier de déclassement de la réserve n'ont jamais retrouvé l'acte de désaffectation de celle-ci. Alors qu'ils projetaient la redistribution de ces espaces à leur profit, ce sont plutôt des proches d'Énoch Nyamwisi qui en ont pris les commandes. Cette éviction des bénéficiaires de terres reprises de la réserve semble constituer le fond des réclamations.

À l'origine des réclamations, les paysans parlent de 4 600 membres de la RMIP/AT-CODAIPA qui ont participé à la collecte d'un fonds constitué pour financer les opérations de contacts requises afin d'aboutir au déclassement de la réserve. Chaque membre donnait alors sa quotité, principalement en nature, pour réunir une somme d'argent suffisante pour supporter les frais de voyage des délégués et surtout de pourboires destinés aux instances visées par ces opérations. Des quantités de café

⁶⁷² Lettre n° 01/679/CAB/GP-NK/2009 du 08 août 2009 du Gouverneur de Province du Nord-Kivu traitant de la situation préoccupante de la Réserve Forestière de LOPO/Lubero.

marchand ont été rassemblées et remises aux animateurs de l'ONG locale qui promettaient alors à leurs membres des parcelles à cultiver après le déclassement de la réserve.

Plus de quatre tonnes de café marchand, soit plus de 160 000 Zaïres-monnaie en raison de 40 Z le kg ($\approx 1 \$-US 2006/kg$)⁶⁷³, ont été récoltées auprès des membres de la CODAIPA entre 1985 et 1986. Le chiffre de 4 885 kg est celui avancé par les défenseurs des fournisseurs⁶⁷⁴ tandis que leurs chefs qui étaient chargés de collectionner les contributions parlent de 4 225 kg⁶⁷⁵. La finalité de l'opération – celle de se partager les espaces de la réserve après leur désaffectation – n'ayant pas été atteinte, les animateurs de cette ONG locale sont accusés de mensonge et détournement des fonds cotisés par les membres qui réclament aujourd'hui la restitution de leurs parts.

En effet, avant que le projet ne soit remis aux bons soins d'Énoch Nyamwisi, en 1985-1986, une délégation composée de trois membres de la coopérative a été chargée des suivis du dossier du local au national ; sur l'axe Beni-Goma-Bukavu-Kinshasa. Ces trois délégués sont allés gaspiller les fonds constitués difficilement par tout le groupe dans une mission de contact qui a duré trois mois à Bukavu sans jamais obtenir le moindre résultat⁶⁷⁶. C'est vraisemblablement dans l'épuisement et le désespoir qu'ils ont confié la mission au leader Énoch Nyamwisi qui ne devait qu'avoir plus d'impact auprès de ses collègues gouvernants. Mais en quels termes ce transfert de dossier a-t-il été effectué ?

Dans les réclamations des paysans, il est bien perceptible que ce sont les responsables de l'ONG locale, prétendant avoir entamé les démarches de déclassement de la réserve, qui sont mal-à-l'aise en abordant ce dossier. D'un côté, ils ont "les côtes sciées" par les membres de la coopérative qui leur réclament le remboursement des cotisations à défaut d'obtenir les parcelles de terre promises. De l'autre côté, peut-être faute d'éléments et de preuves suffisants, ils ne savent pas négocier tête-haute avec la famille qui a hérité les espaces de l'ancienne réserve après la mort d'Énoch Nyamwisi. Ils ne réclament que la reconnaissance, par les proches de ce dernier, de "leur droit" comme étant les "promoteurs" du dossier de déclassement de la réserve⁶⁷⁷. Néanmoins, dans leurs démarches de déclassement de la réserve, le seul élément qu'ils ont pu décrocher et qu'ils savent brandir n'est que l'avis favorable du chef de service du développement rural de la Sous-région du Nord-Kivu⁶⁷⁸. Serait-il suffisant pour se prétendre être des ayants droit aux nouvelles terres reprises de la réserve ?

C'est dans ce sens que peut se comprendre la dernière démarche de ces membres de la RMIP/AT-CODAIPA, exprimée dans leur lettre du 20 décembre 2006. Dans celle-ci, ils implorent seulement la pitié des nouveaux occupants de la réserve. Tout en sollicitant un mécanisme de compensation des fonds dépensés par la coopérative dans les premières tentatives de contacts entrepris avant la session du dossier au feu Énoch Nyamwisi, ils proposent plutôt un processus de conciliation pour un issu pacifique au conflit⁶⁷⁹. Aussi évoquent-ils, dans la réunion du 16 décembre 2006, tout en réitérant leur respect à la famille d'Énoch Nyamwisi, la possibilité de négocier plus au nord de la ville d'Oïcha un terrain qui compenserait les terres de l'ancienne réserve qu'ils abandonneraient au profit des actuels occupants⁶⁸⁰. Il reste que ces derniers acceptent de répondre aux nouvelles doléances.

Cependant, dans ces conflits autour de la réserve de Tantibo, il sied de remarquer une particularité par rapport au statut des populations qui réclament la réparation des dommages causés par la perte

⁶⁷³ Lettre n° 029/R^{te}/RMIP/AT-CODAIP/ONG-COOP/N.13/06 du 20 décembre 2006 adressée à la famille "respectée" Nyamwisi.

⁶⁷⁴ Lettre n° 0084/DG/COOP/001/PER-MOR/MKN/2000 de la CODAIPA adressée à l'administrateur du Territoire de Beni en date du 10 janvier 2000.

⁶⁷⁵ Décharge du 27 janvier 2001 par les animateurs de la CODAIPA devant le Comité du SYDIP-Oïcha.

⁶⁷⁶ *Ib.*

⁶⁷⁷ Procès verbal de la réunion du RMIP/AT-CODAIPA tenue à Oïcha le 16 décembre 2006.

⁶⁷⁸ Note explicative à l'attention du Commissaire Sous-régional du Nord-Kivu à Goma en vue d'un sous-couvert relatif au déclassement de certaines réserves forestières en faveur des membres de la CODAIPA.

⁶⁷⁹ Lettre n° 029/R^{te}/RMIP/AT-CODAIP/ONG-COOP/N.13/06 du 20 décembre 2006 adressée à la famille "respectée" Nyamwisi.

⁶⁸⁰ Procès verbal de la réunion du RMIP/AT-CODAIPA tenue à Oïcha le 16 décembre 2006.

des ressources naturelles. Contrairement à tous les autres cas rencontrés, ici il n'y a pas immiscions d'éventuels chefs coutumiers qui réclameraient des terres de leurs ancêtres.

L'explication de cette particularité ou de ce comportement étrange des chefs coutumiers locaux, se retrouverait dans le mouvement d'immigration identifié plus tôt dans cette zone en plein essor de la caféiculture. Les associés de la RMIP/AT-CODAIPA – qui d'ailleurs a une mission d'installation des populations immigrantes – seraient des nouveaux venus de la contrée, donc des immigrés dans cette zone. Les anciens autochtones, peu enclins à l'intense activité agricole développée dans le Sud de la région de Butembo et ailleurs dans d'autres zones de la région par les mêmes originaires du Sud, ne se retrouveraient pas dans ces démêlés qui semblent opposer des nouveaux venus.

Et en ce point, ceux appelés "proches d'Énoch Nyamwisi" auraient plus d'avantages que les membres associés dans la coopérative. Les nouveaux occupants de la réserve de Tantibo – qui a été un bastion des pygmées – seraient plus acceptés dans cette zone d'autant qu'ils sont plus anciens et intégrés dans ce milieu qui constitue un front pionnier des agriculteurs venant du Sud. Ces acquéreurs des terres de la réserve jouiraient d'un soutien tacite des anciens autochtones et des chefs coutumiers du coin. Quant aux membres de la RMIP/AT-CODAIPA, si aucune solution n'est trouvée en leur compte, accepteront-ils de perdre pour toujours leurs parts de cotisations ?

3.4.4. Des pressions sur la réserve de Kalikuku

Malgré le maintien à l'heure actuelle de la réserve de Kalikuku, celle-ci subit depuis quelques temps énormément de pressions de la part des riverains. Alors que la superficie initiale de la réserve reconnue en 1950 était de 132 ha, les dernières mesures qui remontent à 2004-2006 ne lui reconnaissent plus qu'environ 80 ha⁶⁸¹. Les 50 ha de différence ont été amputés par des grignotages progressifs des populations concentrées sur ses lisières.

Même ces vestiges ne sont pas à l'abri de menaces ni de risques de dévastation. Ils sont marqués par une forte présence des interventions des populations à l'intérieur de la réserve. Parmi ces riverains, nombreux sont ceux qui s'y ravitaillent clandestinement pour satisfaire des besoins divers. Il est pointé notamment le ramassage du bois mort pour l'énergie domestique ; une opération en soi non néfaste pour la conservation de la réserve. Mais les plus redoutables sont surtout la coupe du petit-bois destiné à la construction des cases ou à d'autres usages comme les sticks de bois servant au tuteurage des cultures de haricots volubiles, d'ignames, la recherche de lianes pour l'artisanat, etc.

Ces vestiges, qui sont le lot finalement de toutes les réserves naturelles créées en région de Butembo – la partie conservée des réserves de Mbolu-Kasongwere ayant été incorporée dans le PNVi –, se conserveraient aujourd'hui sous un climat tendu et de méfiance entre des acteurs divers. Plus généralement, comme retrouvé dans d'autres cas, la configuration des tensions autour des ressources naturelles de la réserve peut être décrite par un schéma devenu habituel.

D'une part, il y a des populations qui augmentent d'effectif dans les villages riverains. Elles sont à la recherche d'espaces de plus en plus grands pour leurs cultures. Mais en même temps, du côté des populations, des clans des anciens chefs terriens se disputent pour la reprise de ces mêmes terres occupées par la réserve. Parmi ces chefs, rares sont ceux qui sont gagnés à la cause de la conservation ; le plus souvent, leur finalité est de revendre ces terres pour l'exploitation.

D'autre part, les agents des services techniques et administratifs de l'État développent un double langage et une démarche quasi paradoxale. Ils sont ceux qui prônent théoriquement la conservation de la nature – à laquelle est associé tout un département – notamment par les réserves naturelles,

⁶⁸¹ Rapports des services de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et Forêts en Territoire de Lubero.

tant que ces ressources ne font pas encore l'objet de transactions lucratives. Dans le même temps ils sont à l'origine et n'hésitent pas à faciliter le déclassement et l'occupation des réserves quand celles-ci peuvent leur procurer des avantages individuels nets et souvent par des procédures sinueuses.

La troisième catégorie est formée de la classe des nantis, des nouveaux riches – commerçants, clergé ou politiques – qui sont à la recherche de grandes concessions pour des investissements plus importants. Ceux-ci se retrouvent entre les populations et les fonctionnaires. Ils entretiennent alors des relations très tendues – de rivalité – avec les petites populations autour de la réappropriation des terres de réserves. Mais ces nantis instaurent des relations de complicité certaine avec certains des chefs coutumiers cités de mèche dans les transactions autour de ces terres à revendre.

Dans la zone d'implantation de la réserve de Kalikuku, malgré sa conformation géomorphologique en relief très accidenté, les paysans cherchent toujours à forcer les cultures sur des sols visiblement pauvres aux pentes très raides et exposés à l'érosion. Depuis l'époque coloniale, la culture de rente qui a été vulgarisée dans cette zone est le quinquina – *Cinchona officinalis* et *Cinchona succirubra* – qui s'adapterait quelque peu à cette zone escarpée.

Le quinquina est exploité pour son écorce dont on tire la quinine qui est un antipaludéen naturel⁶⁸². Les services techniques de l'État colonial ont encadré les paysans de la localité de Kalikuku dans cette culture, de l'approvisionnement en semences à la vente des écorces⁶⁸³. La conséquence en est un résultat certain qui a été la confiance des paysans envers les responsables des services étatiques qui pouvaient dès lors collaborer parfaitement avec les populations locales.

C'est cette collaboration facile qui aurait milité pour la protection aisée de la réserve naturelle au milieu des paysans à la recherche des terres arables. Quoique l'encadrement des paysans ait diminué progressivement après l'indépendance jusqu'à l'absence totale d'aujourd'hui, les bons souvenirs des temps coloniaux surtout la bonne image des anciens gardiens de la réserve auront tenu l'état de sa conservation pendant longtemps. Avec l'accroissement alarmant des populations aux lisières de la réserve, les incursions villageoises qui profitent surtout de la faiblesse du système de surveillance de celle-ci étaient devenues inévitables.

Les facteurs qui menacent l'intégrité de cette réserve seraient ainsi la pression démographique combinée à la défaillance de l'appareil de protection. Ils sont placés au départ de l'amputation d'une bonne portion de la réserve par les riverains. Toutefois, jusqu'aux années 2000, la demande de déclassement des réserves, formulée en 1983 par le chef de la Collectivité des Baswagha⁶⁸⁴ et refusée pour la réserve de Kalikuku, n'aura pas été relayée par des actions populaires sur ce terrain. Cependant, depuis la dernière décennie, le contexte semble avoir sensiblement changé. Des menaces de disparition pèsent de plus en plus lourdes sur ces vestiges de réserves dans la région.

Aux vœux des populations devenues nombreuses sur les rivages de la réserve, doublées certainement de luttes entre des clans des anciens chefs terriens, viennent s'ajouter les manigances de certaines instances de l'administration locale et des interventions contradictoires entre des prétendants attributaires de la réserve. C'est de cette façon que pourrait se comprendre les dernières évolutions des bousculades autour de la réserve de Kalikuku. Ici, de multiples contradictions sont entretenues autour de ses ressources et, de plus en plus, ces confusions ne sont plus à dissimuler.

En 2005, alors qu'on parlait déjà de complicités entre certains chefs coutumiers de ce lieu avec l'Administrateur du Territoire de Lubero (de ce temps), engagés dans des démarches occultes de

⁶⁸² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Quinquina>, consulté le 26 janvier 2011.

⁶⁸³ Témoignage des paysans rencontrés aux villages de Lusimi et Kalikuku en nos enquêtes de septembre 2010.

⁶⁸⁴ Lettre du chef de la Collectivité-chefferie des Baswagha adressée au Gouverneur de Province du Kivu le 09 novembre 1983.

déclassement de la réserve, une société privée, la PLAVUMA-Sprl (Plantation Vuranga Matali) a introduit une demande auprès du Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature pour devenir l'attributaire de la réserve. Cette société, basée à Butembo, est occupée dans l'exploitation de la culture du quinquina ainsi que dans l'exploitation et la commercialisation des écorces d'une autre espèce retrouvée aujourd'hui dans la région en l'état sauvage, le prunier d'Afrique – *Prunus africana*⁶⁸⁵ ou *Pigeum africanum* – dont les extraits d'écorce sont utilisés dans le traitement des troubles de la prostate, particulièrement de l'hypertrophie bénigne de la prostate⁶⁸⁶. La PLAVUMA a ses plantations de quinquina juxtaposées à la réserve de Kalukuku.

Dans la motivation de la demande, cette société privée a présenté au Ministère un projet d'appui à la conservation de la nature⁶⁸⁷. Ses responsables seraient convaincus que la réserve constitue une barrière naturelle contre l'expansion des phyto-maladies, notamment des fusarioses qui se vivent avec acuité dans les champs paysans, délaissés à leur triste sort par les services techniques de l'État. Pour eux, la destruction de la réserve serait fatale pour leur exploitation. Elle entraînerait, selon ces responsables de la PLAVUMA, la propagation des maladies qui déciment les cultures paysannes de quinquina de l'autre côté de la réserve. Nonobstant, ces derniers n'avaient pas l'intention de s'arrêter à cette simple protection de la réserve ; ils projetaient de regarnir la réserve par une reforestation uniquement à *Pigeum africanum*⁶⁸⁸, que leur Société exploite déjà dans la région.

En réponse à cette demande, jugée valide par le Ministère, ce dernier a attribué la « Réserve Forestière de Kalikuku » en faveur de la Société "PLAVUMA-Sprl" par « l'Arrêté Ministériel n° 009/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du 07 mars 2005 portant attribution de la réserve forestière de Kalikuku en Territoire de Lubero à la Société Plantation Vuranga-Matale "PLAVUMA" Sprl-Butembo »⁶⁸⁹. Cette attribution a vite retenti au sein des populations comme une provocation. Elles qui s'attendaient, avec certains chefs coutumiers, à la redistribution de la réserve, ne devaient qu'être chagrinées par la mesure. Non seulement la réserve n'était pas déclassée – en leur faveur – mais aussi et surtout elle était privatisée. Prises de colère, ces populations se sont prises aux pancartes et calicots plantés tout au tour de la réserve par son acquéreur ; ces signalisations ont été arrachées en guise de contestation.

Dans l'entre-temps, dans les rangs des chefs coutumiers, les avis étaient apparemment convergents pour le seul refus catégorique de l'attribution qui venait d'être opérée. Ils différaient énormément quant au processus de déclassement de la réserve. Tous fustigeaient un fait inadmissible, que des terres qui ont appartenu à des coutumiers deviennent le domaine privé d'un nouveau venu. Cependant, le poids des luttes claniques qui les caractérisent n'allait pas manquer de les rattraper.

L'on cite dans des milieux plus avertis, l'intervention personnelle d'un membre d'un des clans des chefs terriens – une personnalité aussi influente dans la région – dans les démarches qui ont directement suivi la privatisation de la réserve afin d'annuler son attribution à la PLAVUMA-Sprl, une société propriété privée d'un non-originaire de ce coin. Ce membre d'un clan des chefs coutumiers est lui aussi de la classe des nouveaux riches de la région. Il se serait déplacé expressément pour Kinshasa afin de contacter et d'expliquer personnellement au Ministre ce qui se vivait sur ce terrain. Quel aura été le fond de leur entretien ? Impossible à dire.

⁶⁸⁵ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Texte retrouvé sur http://www.cites.org/fra/prog/african_cherry.shtml, page consulté le 26 janvier 2011.

⁶⁸⁶ ..., « Le prunier d'Afrique ou *Pygeum africanum*, un traitement naturel des troubles de la prostate », *Nutra News. Science, Nutrition, Prévention et Santé*, revue électronique, 1^{er} juin 2006. Article retrouvé sur http://www.nutranews.org/article.php3?id_rubrique=24&id_article=413, page consulté le 26 janvier 2011.

⁶⁸⁷ Projet d'appui à la conservation et protection de la nature par PLAVUMA, présenté par le PDG de la société PLAVUMA-Sprl le 10 février 2005.

⁶⁸⁸ Article 2 de l'arrêté ministériel n° 009/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du 07 mars 2005.

⁶⁸⁹ Lettre n° 599/SG/ECN-EF/2005 du 07 mars 2005 du Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de Nature, Eaux et Forêts, adressée au responsable de la Société PLAVUMA-Sprl.

Tout au moins le résultat de l'entretien au Ministère semble clair. Seulement deux mois après la première attribution, le même Ministre n'a pas hésité de changer totalement de position. Au 27 mai 2005, il a signé le nouvel Arrêté abrogeant celui du 07 mars 2005. Pour motiver l'abrogation, la PLAVUMA est accusée de n'avoir pas posé des actes de bonne gestion suivant la nécessité qui s'impose d'améliorer la forêt de Kalikuku. Comment aura-elle prouvé son incompetence en l'espace de deux mois alors que les populations l'ont simplement refoulé ? Ensuite, le même arrêté fait vaguement allusion à la création d'un éventuel site de reboisement en Territoire de Lubero. Qui se serait encore fait attributaire de ce site de reboisement peu clarifié ?

Ce qui est curieux, à l'étonnement de tous, ce membre influent du clan des coutumiers parti pour Kinshasa ne serait pas allé négocier le déclassement de la réserve. Il se serait contenté de l'annulation de l'arrêté qui attribuait la réserve à des nouveaux venus ; à moins que ses démarches ne soient orientées vers ce site de reboisement auquel fait allusion le nouvel arrêté. Ce qui est sûr, c'est que jusqu'à ce jour la réserve est reclassée dans le domaine public de l'État et personne ne s'est encore fait prévaloir de sa propriété. Des documents contredisant ce fait n'auraient encore vu le jour.

Il semble que des autochtones avisés savent qu'un déclassement de la réserve en faveur des populations pouvait remettre à jour toutes les querelles entre les clans des chefs coutumiers. C'est en vain que dernièrement, en 2009, encore sous l'influence du même Administrateur du Territoire de Lubero, les membres du groupe des chefs terriens qui ne jurent que par le déclassement de la réserve sont venus festoyer sur le site la reprise de leurs terres. Il n'en était rien, ce chef de l'administration territoriale aurait été muté avant que leurs combines n'aboutissent.

Pour les simples populations, à qui la question a été posée, elles répondaient calmement qu'elles auront compris que le maintien ou la destruction de la réserve serait une affaire des "hommes forts". Ceci pour faire allusion aux péripéties qu'a traversé la réserve en parlant des incidents autour de celle-ci entre les chefs coutumiers, les nouveaux riches et les employés de l'administration locale. Quant aux responsables de la PLAVUMA, ils se contenteraient pour l'instant de la persistance de la protection de la réserve. Le sera-t-elle encore pour combien de temps ?

3.5. Vers des réserves communautaires et des forêts coutumières ?

Comme dit précédemment, malgré ce mouvement de dévastation des réserves examiné dans la région de Butembo, une nouvelle dynamique de construction d'autres formes d'outils de conservation semble voir le jour sur ce terrain. Il est fait de plus en plus référence à des concepts de "réserves communautaires", de "forêts communautaires", de "forêts indigènes", etc. Il apparaît qu'un nouveau vent de conservation pourrait souffler dans la région. Le débat sur la conservation de la nature serait relancé aussi bien au sein des institutions qu'au niveau des particuliers.

Curieuse correspondance ou simple coïncidence, l'émergence de ce débat sur la recreation des réserves dans la région revient au même moment que les gouvernants promettent à la face du monde de porter au double leur capacité actuelle de conservation par les AP⁶⁹⁰. Vraisemblablement, sous la stimulation de la rente "verte" liée aux récentes notions de "crédits carbone" et de "dette climatique", la tentation serait grande. Alors qu'on se demande encore comment vont-ils passer de la proportion de 8% aux 15% du territoire national (2 345 000 km²)⁶⁹¹ en AP, initialement projetés, les ambitions sont encore revues à la hausse, comme le déclare le Ministre :

⁶⁹⁰ Déclarations officielles du Ministre José Endundo de l'Environnement parue dans le journal Le Potentiel du 5/02/2010 ; déclaration du 14/01/2011, retrouvée sur <http://leclimattempere.com/News/Details/Politique/sites-du-patrimoine-mondial>, consulté le 28 janvier 2011

⁶⁹¹ Déclaration du Ministre José Endundo du 5/02/2010

« [...] l'engagement pris, sous l'impulsion du Président de la République, lors de la Conférence de Nagoya, de porter le seuil des aires protégées de 15% à 17% du territoire national et qui ouvre la voie au traité international consacrant l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des [substances] biomoléculaires et des ressources génétiques, dans les domaines de la pharmacie, de la cosmétique⁶⁹². »

Auront-ils finalement compris l'importance de la protection de la nature, particulièrement celle liée à ces réserves naturelles ? Comment vont-ils alors s'y prendre ?

3.5.1. Le modèle de la Réserve des Gorilles de Tayna (RGT)

La RGT est la première créée (réserve mère) des 8 associations membres de la plate-forme nommée l'Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la RD Congo (UGADEC). Située dans la partie Ouest du Territoire de Lubero, la RGT serait, comme le disent les responsables de l'UGADEC, l'inspiratrice de la conservation communautaire dans la région comme dans toute la RD Congo. Elle est la plus avancée sur le plan aménagement et sur le plan reconnaissance par les institutions nationales⁶⁹³. Elle a été reconnue comme Réserve Naturelle par l'Arrêté n° 012/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 03 avril 2006 du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts tandis que la personnalité juridique lui avait déjà été reconnue en 2005 par l'Arrêté n°942/CAB/MINJ/2005 du 03 décembre 2005⁶⁹⁴.

La RGT est une initiative de Pierre Kakule Vwirasihikya, un ancien conservateur et agent de l'ICCN 15 ans durant⁶⁹⁵. Il se dit avoir été interpellé par les difficultés des parcs nationaux traditionnels, gérés par les pouvoirs publics, pour initier cette nouvelle façon de conserver les énormes potentialités naturelles de sa région d'origine. Il se rendait surtout compte de la possibilité d'une aire protégée pour les gorilles dans les montagnes près de l'endroit où il avait passé son enfance et surtout des possibilités d'écotourisme et de services écosystémiques qu'offrait cette zone⁶⁹⁶.

Cet ancien conservateur de l'ICCN a sensibilisé les chefs des chefferies des Bamate et des Batangi, respectivement le *mwami* Mukosasenge II et le *mwami* Stuka Mwanaweka Mikundi II, de la nécessité et de l'avantage de protéger des écosystèmes dans la zone Sud-ouest du Territoire de Lubero. Ils ont alors lancé, en 1998, ce programme de conservation communautaire (CoCo) appelé la Réserve de Gorilles de Tayna (RGT), dont ils sont les trois cofondateurs.

Le tout commence par des discussions avec les chefs des villages qui entourent aujourd'hui la Réserve de Tayna sur des mécanismes possibles pour cette réalisation. En 1998, les *vami* ont interdit l'utilisation de fusils de chasse dans une zone forestière envisagée pour la création de la réserve communautaire. Celle-ci comprenait une dizaine de villages à l'ouest de Mbuihi. Dans le Nord-est de cette première zone cible, près du village de Kasugho, ils ont aussi noté la présence de chimpanzés. Cette dernière zone était aussi d'autant plus importante – surtout au point de vue culturelle – qu'elle contenait une forêt sacrée, une chute d'eau et une série de grottes. C'est pourquoi ils ont pensé qu'elle pourrait également faire l'objet de conservation comme réserve.

⁶⁹² BAÏTALE, D., *op. cit.*

⁶⁹³ KAKULE, P., « Introduction », *Revue de l'UGADEC*, n° 2, juin 2007, p.3.

⁶⁹⁴ *Id.*, « État d'avancement des réserves », *Revue de l'UGADEC*, n° 2, juin 2007, p. 8-11.

⁶⁹⁵ MEHLMAN, P., « Leçons apprises du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega », in : YANGGEN, D., K. ANGU et N. TCHAMOU, *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo. Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*, Gland (Suisse), UICN, 2010, p. 11-22, p. 13, 284 p. RNT, *Tayna Nature Reserve. Land Use Plan and Business Plan. Territory of Lubero. Chefferies of Batangi and Bamate. Province of North Kivu 2008*, Goma, RDC, RNT, 2008, 71 p., p. 1.

⁶⁹⁶ MEHLMAN, P., « La Réserve Naturelle communautaire de Tayna en République démocratique du Congo : une approche de conservation et de gestion des ressources par la base », in : YANGGEN, D., K. ANGU et N. TCHAMOU, *op. cit.*, p. 67-83, p. 67.

L'idée de la réserve communautaire sera maintenue jusqu'en 2000, lorsque Pierre Kakule a créé une association locale dénommée "La Réserve des Gorilles de Tayna" (RGT). L'association était composée d'une dizaine de personnes, dont des fonctionnaires du service local de l'Environnement et Conservation de la Nature, informés des possibles rétributions à gagner de cette initiative. Cette association, la RGT, a reçu le statut d'ONG locale en 2001 et a été légalement enregistrée en RD Congo en 2005 lorsqu'elle a reçu sa personnalité juridique⁶⁹⁷.

Par la suite, ils ont noué des contacts et signé un partenariat avec le DFGFI⁶⁹⁸. Depuis 2000, avec l'appui technique et financier du DFGFI, l'initiative de la RGT a été centrée tout d'abord sur l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres des zones ciblées en Collectivités des Bamate et des Batangi dans le but d'en harmoniser la conservation et le développement. En procédant à une cartographie dite "participative", deux zones ont été délimitées : une réserve naturelle et une zone de développement économique. Ce plan a été soumis, en 2002, aux chefs de villages de la contrée pour sa ratification. C'est ainsi que la même année, en 2002, le gouvernement de la RD Congo reconnaîtra officiellement la RGT par une Déclaration du Ministère de l'Environnement. Cette déclaration définit une zone centrale de protection de 900 km² qui bénéficie alors d'une protection intégrale⁶⁹⁹.

Dans leur conception de la CoCo, la responsabilité des communautés locales est très déterminante dans la délimitation des réserves. Pour que cette activité soit effective, leur stratégie a été de créer des comités de dialogue au sein de l'association. Le rôle de ces comités est de sensibiliser et de faire participer les populations aux activités de terrain afin de faire accepter par tous les villageois la délimitation de la réserve. En conséquence, la carte provisoire de la réserve est préparée dans un atelier organisé à l'intention des communautés locales. Cet atelier rassemble les chefs coutumiers – les *vami* au niveau de la Collectivité et des groupements –, les chefs terriens – les *vakama* au niveau des localités et des villages – et des représentants des populations⁷⁰⁰.

Dans leur réglementation, les aires protégées par les communautés locales, c'est-à-dire répondant à la CoCo, sont régies par un système de zonage en 3 aires. D'abord une zone intégrale constitue le cœur de la réserve où il n'est autorisé que des activités scientifiques appropriées. La présence humaine y est prohibée. Il vient ensuite une zone tampon ; elle fait suite à la zone intégrale. Ici les populations peuvent vivre et pratiquer leurs activités traditionnelles. Des nouveaux immigrants qui entraîneraient des défrichements supplémentaires n'y sont pas admis. Les populations assurent seules la gestion de ressources naturelles et appliquent les règles de conservation. Enfin, la zone de développement succède à la zone tampon. Dans celle-ci toute personne peut entreprendre les activités légales selon ses possibilités⁷⁰¹. Dans le cas de la RGT la zone de développement est limitée à l'espace des chefferies des Bamate et des Batangi dont les *vami* sont des cofondateurs de la réserve.

À la création de la réserve, Patrick Mehlman du DFGFI témoigne de l'originalité de la RGT :

« [...] s'est rendu à Iseya, un petit village situé dans la zone ciblée pour la réserve, [...] L'auteur fut convaincu que la création d'une réserve communautaire était non seulement réalisable, mais souhaitable, en ce sens que c'étaient les communautés locales qui conduisaient le processus, à la différence d'une approche plus traditionnelle de la création d'une aire protégée, où les décisions partent du haut vers le bas, généralement dirigées par les pouvoirs publics et les ONG internationales de conservation⁷⁰². »

⁶⁹⁷ MEHLMAN, P., *op. cit.*, p. 67-83, p. 71.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 68.

⁶⁹⁹ *id.*, « Leçons apprises du Paysage de Maiko Tayna Kahuzi-Biega », in : YANGGEN, D., K. ANGU et N. TCHAMOU, *op. cit.*, p. 11-22, p. 13.

⁷⁰⁰ KAKULE, P., « Les activités courantes de l'UGADEC », *Revue de l'UGADEC*, n° 2, juin 2007, p. 5-8.

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁰² MEHLMAN, P., *op. cit.*, p. 67-83, p. 72.

C'est avec le soutien indéfectible du DFGFI que la RGT a su développer un modèle de conservation, comprenant un certain nombre d'incitants pour le développement, qui a attiré l'adhésion, en 2002, des autres associations communautaires pour former, avec la Réserve de Tayna, une fédération politique appelée UGADEC⁷⁰³. Les initiateurs de la RGT se félicitent aujourd'hui en déclarant que c'est cette expérience de CoCo de base qui s'est étendue aux sept autres projets-frères de l'UGADEC. Ils affirment avec autorité que ce modèle a inspiré, plus tard (en 2007), la création de la Réserve Naturelle de Sankuru en Province du Kasai-Oriental. Il est le même modèle, poursuivent-ils, reproduit en Province de l'Équateur, par un autre groupe communautaire dénommé "*Vie Sauvage*", qui travaille pour la création de la prochaine Réserve Naturelle de Kokolopori Bonobo⁷⁰⁴.

Cependant, il faut placer en amont de cette initiative de la RGT des investigations et des grands travaux d'intéressement des villageois par ces agents du DFGFI, notamment l'ancien conservateur de l'ICCN, mr Pierre Kakule. Ces agents du DFGFI seraient bien rodés aux rouages et aux programmes des politiques de conservation initiés au niveau international. Ils étaient certainement déjà informés – atelier des experts scientifiques tenu à Libreville, en 2000⁷⁰⁵ – de la grande intervention financière que projetait le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) soutenu directement par l'USAID-CARPE12, le *Global Conservation Fund-CI* et la Directive sur les Gorilles-DFGFI⁷⁰⁶.

La coïncidence entre la formation précipitée de l'UGADEC (créée rapidement en 2002, à la suite de la RGT) et la création du PFBC (en Afrique du Sud, en 2002) en est un fait. Mais la correspondance des objectifs de ces institutions dans cette zone en est un autre. En effet, l'UGADEC se donne pour objectif d'établir un corridor biologique entre les parcs nationaux de la Maïko et de Kahuzi-Biega. Curieusement cet objectif est le même que celui du PFBC dans la région. Formellement, dans le processus du PFBC, l'un des paysages identifiés a été le paysage Maïko-Tayna Kahuzi-Biega (MTKB) ; il inclut alors la zone située entre les Parcs Nationaux de la Maïko et de Kahuzi-Biega. Il s'agit précisément de l'endroit où la RGT avait commencé son programme pour l'étendre aux autres communautés de l'UGADEC⁷⁰⁷. Il sied alors de se demander si la RGT, par le biais de l'UGADEC, n'aurait-elle pas servi de précurseur ou, à défaut, simplement d'une caisse de résonance du PFBC ? Le catalyseur étant bien évidemment le DFGFI.

Le déploiement de la RGT ne se serait pas réalisé sans accrocs. Il est signalé à la création de la réserve, dès 2001, quelques difficultés liées à l'incompréhension des visées de ses initiateurs par certains villageois. Ce sont surtout les villages en permanent contact avec les *vami*, à l'est de la réserve, qui ont été suffisamment sensibilisés par ceux-ci. Ils ont été les plus réceptifs au projet. Mais ceux retrouvés plus à l'ouest et au sud semblent n'avoir pas été convaincus du bien-fondé et de la légitimité de la démarche des *vami*. C'est ce qui peut se lire dans les questions, qualifiées "difficiles et pointues" par Mehlman, qu'ils posaient au personnel de terrain de la RGT :

« Les "*vami*" vendaient-ils "*leurs*" terres à des étrangers dans un but lucratif ? Allait-on créer un parc national qui serait géré par des étrangers ? Quelles sont les mesures d'échanges immédiates qui ont été prises à titre de compensations ?, etc.⁷⁰⁸ »

⁷⁰³ *Ibid.*, p. 72.

⁷⁰⁴ *Id.*, p. 67-83, p. 82.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 67.

⁷⁰⁶ Le PFBC est un partenariat qui regroupe des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il a été créé en septembre 2002 au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en Afrique du Sud. Il a pour objectif d'améliorer la communication entre ses membres et la coordination entre leurs projets, programmes et politiques afin de promouvoir une gestion durable des forêts du bassin du Congo et d'améliorer la qualité de vie des habitants de la région.

⁷⁰⁷ MEHLMAN, P., *op. cit.*, p. 67-83, p. 72.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 67-83, p. 75.

Les responsables du groupe de Tayna ont dû recourir au système d'incitants pour le développement afin de contourner cette réticence paysanne. Toujours avec le soutien du DFGFI, ils sont parvenus à dégager, dès 2001, des projets pilotes de développement dans certains villages. Il est cité notamment la réhabilitation de 4 écoles primaires qui ont aussi reçu des enseignants à leur disposition, le soutien à 2 postes de santé et à leurs staffs, et la création d'une équipe mobile pour des soins d'urgence dans la contrée. En servant d'abord les villages qui soutenaient la RGT, ces responsables faisaient valoir ces projets pilotes comme un engagement moral des partenaires internationaux afin d'inciter les populations locales à s'impliquer dans le projet de la réserve⁷⁰⁹.

Face aux conditions de grande pauvreté vécues dans la région, les paysans réfractaires au projet de la réserve ne pouvaient que céder en voyant ces projets pilotes. Mais ces interventions seraient-elles suffisantes pour justifier une renonciation totale de ces paysans à leurs terres, substrat de leur vie, pour les confier définitivement à la conservation ? C'est ici que persisterait une zone d'ombre dans ce modèle présenté comme l'espoir de la conservation en RD Congo. Il apparaît comme une espièglerie lorsque les initiateurs de la RGT, en même temps qu'ils promettent aux villageois des avantages et des services écosystémiques, ils tiennent à une méthodologie normalisée de sensibilisation qui semble traduire le contraire. Par cette méthode, le personnel de terrain insiste sur des faits qui paraissent contradictoires lorsqu'il précise :

« [...] *qu'aucune promesse n'était faite concernant des subventions compensatoires pour le développement ; [tout en] sollicitant les idées des populations locales quant aux besoins essentiels de leurs villages ; [... et en] introduisant la notion de vacance de terre, une déclaration officielle des populations locales qui souhaitaient soutenir la réserve, indiquant que la zone désignée pour la réserve n'était pas en utilisation active, et qu'il n'y avait pas pour l'avenir de plan d'utilisation de la zone*⁷¹⁰. »

Les contrats préalables réalisés avec l'ICCN, avant que la RGT ne soit désignée officiellement comme une Réserve Naturelle de la RD Congo, semblent en effet orientés dans cet angle d'expropriation définitive des terres de ces paysans. Dans ces contrats qui établissent un régime de cogestion, les communautés locales sont chargées de la gestion locale de la réserve – par le groupe de gestion communautaire – sous la supervision de l'ICCN⁷¹¹. Ce dernier étant l'organe de tutelle de la conservation en RD Congo ; c'est lui en fait qui est chargé de la gestion des AP de l'État.

Ainsi, en recevant le statut officiel de "Réserve Naturelle de la RD Congo", ces espaces entrent automatiquement et font partie du domaine public de l'État. Ils ne peuvent plus être destinés ou affectés à d'autres services que la conservation sans une désaffectation préalable qui dépend plutôt des organes de l'État et non des communautés locales. Ainsi, l'ICCN lèguerait seulement les travaux de conservation de terrain au groupe de gestion communautaire mais assure la supervision au moyen de rapports annuels et d'un Comité de coordination du Site (CoCoSi)⁷¹². Ne fallait-il pas alors s'assurer des mécanismes des subventions compensatoires pour le développement afin de rassurer ces paysans dépossédés de leurs terres ?

Effectivement, dans la zone d'intervention de la RGT, en pilier de ce programme de CoCo, le DFGFI a promis dès le départ des projets de développement local et de santé comme moyens alternatifs de subsistance aux populations. Ces projets sont gagnés en échange de l'engagement des communautés en faveur de la conservation. Ils constituent ainsi une compensation des coûts d'opportunité des paysans qui ont cédé leurs droits traditionnels d'utilisation des terres pour créer la réserve.

⁷⁰⁹ MEHLMAN, P., *op. cit.*, p. 67-83, p. 75.

⁷¹⁰ *Ibid.*, p. 76.

⁷¹¹ *Ibid.*, p. 79.

⁷¹² *Ibid.*, p. 80.

Le plus en vue de ces projets de développement local est la création d'une université dite "communautaire", le "*Tayna Center for Conservation Biology*" (TCCB). Il est autorisé de fonctionner depuis l'année 1999 par l'Arrêté départemental n°ESURS/CABCD/004/1999 du 17 décembre 1999. Mais il n'a commencé ses enseignements qu'en l'année académique 2003-2004 dans des bâtiments loués à Goma, avant d'être transféré, en février 2005, vers son site définitif à Kasugha où ses locaux étaient en construction. Toutes les autres interventions locales graviteraient autour du TCCB, le projet phare étant évidemment celui de la Réserve Naturelle de Tayna (RNT)⁷¹³.

Le TCCB est une institution privée, accréditée par l'État, d'enseignement supérieur dans le domaine de la conservation de la nature et de la recherche biologique. Il fonctionne dans le village de Kasugho, juste à côté de la zone tampon de la RNT. Le TCCB organise aujourd'hui cinq facultés dont les Sciences (Biologie et Conservation de la Nature, Géologie et exploration minière), la Médecine (Sciences bucco-dentaires), les technologies de l'Information et de la Communication, l'Économie et un Institut polytechnique. Cette université propose des diplômes de baccalauréat en trois ans et des diplômes de formation professionnelle en cinq ans⁷¹⁴.

À côté de cette institution de formation universitaire il est organisé plusieurs autres activités qui relèveraient du développement communautaire local ou d'interventions sociales. L'on cite les programmes de soutien de base à un orphelinat, d'appui à des microprojets en faveur d'un groupe de veuves, de réhabilitation et d'opérationnalisation de plusieurs écoles primaires et des postes de santé, ainsi que des projets d'accès à l'eau potable. Plus encore, ce sont les initiatives de création d'un hôpital et d'une station de radio communautaire à proximité du TCCB fonctionnant de concert avec lui. Tous ces projets sont financés entièrement par le partenariat CI/DFGFI⁷¹⁵.

Au-delà de ces interventions de CI/DFGFI, le partenariat avec le *Jane Goodall Institute* (JGI) appuie depuis 2005, dans le cadre des projets de CoCo de Tayna, des activités de soins de santé et de formation à la planification familiale. Avec ses financements venus principalement de l'USAID, le JGI conduit aussi un projet pilote de pisciculture et de semences améliorées pour l'agriculture. Mais son intervention a été surtout remarquable avec l'installation d'une centrale hydroélectrique de puissance 37 KW qui alimente le TCCB en électricité. Il y a aussi le coup de pouce de *Pfizer Pharmaceuticals, Inc* en médicaments d'une valeur de 1 000 000 USD fournis au Programme Santé des écosystèmes de DFGFI pour les années 2005-2008 ainsi qu'une série d'autres petits projets visant à réduire la malnutrition, comme l'octroi de porcs et de cobayes d'élevage, de semences améliorées de soja, de sorgho, de haricot, etc. à des groupes de paysannes⁷¹⁶.

Malgré ces nombreuses interventions qui méritent certes une reconnaissance des efforts fournis par les initiateurs de la RGT, la soif des populations semble cependant loin d'être étayée. La RGT et ses partenaires auront bien consentis des efforts pour octroyer des bourses d'études de la TCCB au plus grand nombre d'enfants des chefs de villages de la contrée, mais les besoins en développement de ce milieu isolé seraient de loin incomparables à ces précieuses interventions. Et plus concrètement, sans l'implantation de ce centre universitaire, ces milliers d'enfants venant de ces milieux très pauvres n'auraient jamais eu l'occasion d'accéder aux études de ce niveau. Nonobstant, le projet de la RGT n'échappe aucunement aux menaces qui guettent les réserves naturelles dans la région de Butembo, comme citées dans le *Business Plan 2008* de la RNT :

⁷¹³ MEHLMAN, P., « Étude de cas de la création d'une université de conservation gérée par la communauté », in : YANGGEN, D., K. ANGU et N. TCHAMOU, *op. cit.*, p. 149-157, p. 151.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 152.

⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 152.

⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 152, 154.

- « La prolifération des pâturages dans les périphéries de la réserve et des coupes d'exploitation de bois ;
- La tendance de certains terriens d'adhérer au processus de glissement des populations des hautes terres de Lubero vers les zones périphériques de la réserve ;
- La pêche illicite dans les grandes rivières qui s'effectue sans respect des normes et des techniques autorisées ;
- L'exploitation artisanale et incontrôlée des minerais (or) dans la réserve (absence d'une réglementation dans ce secteur) ;
- La chasse des petits mammifères non réglementée dans la réserve ;
- La paupérisation des communautés vivant autour et à l'intérieur de la réserve ;
- Le trafic d'influence de certains leaders locaux sur les communautés locales au non respect des protocoles signés entre la R.G.T et les terriens et
- L'ignorance de la loi sur la conservation par une grande partie des populations locales⁷¹⁷. »

Au vu de ces défis, qui restent non les moindres pour la conservation durable de la RNT, on peut se demander finalement où résiderait la grande démarcation entre les modes de production de cette "nouveau" dans le système de conservation – réserves communautaires – et de création des "anciennes" réserves ou des parcs nationaux de la région. Si l'ancien conservateur de l'ICCN et agent du DFGFI Pierre Kakule a eu « la prise de conscience⁷¹⁸ » pour initier la RGT, il apparaît que les initiateurs des parcs nationaux et des anciennes réserves – les Belges à l'époque coloniale – ont eu plus tôt la même "vision de conserver la nature" pour créer ces AP aujourd'hui en question et très disputées. Si des mécanismes compensatoires sont promis aux populations expropriées de leurs terres, il semble que des dispositions similaires, bien que contestées aujourd'hui, auraient été prises au lancement des anciens parcs nationaux ayant occupé des espaces qui étaient déjà habités.

De la même façon que, par exemple à la création du PNVi, le Roi des Belges était sous l'influence des grands instituts zoologiques et de taxidermie des grandes métropoles de l'époque et s'inspirait du modèle américain, il y a lieu d'établir le parallélisme avec le rôle de catalyseur joué ici par le DFGFI dans la création et l'implantation de la RGT et surtout dans l'initiation de l'UGADEC. Dans cette dernière, il faut souligner notamment les valeurs heuristiques portées par le PFBC comme organe conceptuel des nouveaux modes de protection des paysages et des écosystèmes en Afrique centrale et particulièrement dans le bassin du Congo. Où se trouveraient alors l'initiative paysanne et la conduction du processus par les communautés locales dans toutes ces reproductions ?

Comme vécu localement par Pierre Kakule à l'ICCN, tel que l'annonçait déjà Jeanrenaud⁷¹⁹, n'est-ce pas les difficultés rencontrées dans la conservation classique des AP en RD Congo par les pouvoirs publics qui l'ont inspiré à cette nouvelle CoCo ?⁷²⁰ N'est-ce pas encore cette indocilité du local, identifiée par Lapeyre⁷²¹, qui crée du mou dans les systèmes de conservation et qui obligerait ces institutionnels de changer de méthodes ? « Le léopard serait-il alors entrain de muer ?⁷²² »

Dans ce cas de la RNT, la nuance avec les anciennes AP intervient avec le rôle joué par les chefs coutumiers et le groupe de gestion communautaire. Toute la besogne qui a été autrefois réservée aux agents de l'ICCN ou au département de l'Environnement, bref aux pouvoirs publics, est désormais laissée à l'accomplissement – contrôlé bien entendu par l'ICCN – de ce groupe d'individus spécifiés et

⁷¹⁷ RNT, *Tayna Nature Reserve Land Use Plan and Business Plan Territory of Lubero Chefferies of Batangi and Bamate Province of North Kivu 2008*, Goma, RDC, RNT, 2008, 71 p., p.10.

⁷¹⁸ RNT, *op. cit.*, 2008, p. 1.

⁷¹⁹ JEANRENAUD, S., 2002, *op. cit.*, p. 31.

⁷²⁰ MEHLMAN, P., *op. cit.*, p. 67-83, p. 67.

⁷²¹ LAPEYRE, F., 2006, *op. cit.*

⁷²² JEANRENAUD, S., 2002, *op. cit.*, p. 1.

choisis parmi les communautés locales. La lutte des petits paysans, sans autant changer de sens ni se transformer, muterait alors de niveau d'intervention. Ils chercheront toujours un espace de vie pour une dignité humaine.

Les intervenants vus au premier plan par les plus simples des populations sont ces membres du groupe de gestion communautaire. Ces derniers, à l'image des anciens évolués de l'époque coloniale, seraient déjà cooptés et intégrés aux structures de conservation de la nature. Cette forme de participation (d'une frange) de la population, qui intègre un groupe d'élites villageoises, semble plutôt diviser les communautés locales. Ce sont d'ailleurs les fils des mêmes élites cooptées qui bénéficieraient des bourses de la TCCB. Quoiqu'on en parle fréquemment, ces communautés locales ne seraient pas si compactes ni homogènes qu'on pouvait l'imaginer et le présenter !

Mais en ce point, les institutions officielles de la RD Congo ne s'y tromperaient pas. Elles distinguent moins les AP traditionnelles des ces nouvelles réserves communautaires. Toutes les AP de la RD Congo se retrouvent sous la supervision ou mieux sous la gestion de l'ICCN. Que la besogne soit réalisée par des fonctionnaires ou par des intermédiaires, l'essentiel reste l'objectif à atteindre. Comme l'a promis le Président de la République à la Conférence de Nagoya, 17 % du territoire national sont à consacrer officiellement à la conservation de la nature par les AP. Le Ministre à l'Environnement déclarait très récemment qu'ils en étaient déjà à 11 %⁷²³.

Voilà qui permettrait, à la RD Congo si non à ses dirigeants, de profiter pleinement de la rente "verte" préconisée actuellement au sein des institutions financières internationales et véhiculée par les "BINGO"⁷²⁴ de la conservation. Le modèle de la RGT, reconnu et brandi pour son efficacité – jusque là atteint – aussi bien par les officiels que par les initiateurs de la RGT, serait alors idéal pour cet accomplissement. Ce modèle aura-t-il l'occasion de braver la multiplicité et la continuité des défis ininterrompus du local auxquels il sera en permanence confronté ?

À la différence de l'ancien modèle de gestion des AP classiques, les populations locales – ou précisément un groupe parmi ces populations – peuvent se féliciter de participer à la gestion de la réserve. À partir de cette parcelle de pouvoir qu'elles détiennent, des intérêts locaux par des services écosystémiques annoncés, quoique jugés peu satisfaisants, peuvent déjà être représentés. Cette première concession constituerait une bonne base de négociations perpétuelles. L'évolution du nécessaire débat continu autour des acquis de la conservation pourra permettre de négocier et renégocier des opportunités pour les uns et les autres au sein des communautés locales.

En attendant, il semble que la protection durable de ces écosystèmes exigerait une approche forte de la participation des populations. Pourquoi continuer à craindre l'autodétermination des communautés locales ? Ne fallait-il pas consentir plus d'investissements dans l'amélioration et la conservation des écosystèmes déjà mis en exploitation par ces communautés, et qui sont susceptibles de dégradations ? Contrairement, ces nouveaux types de conservation ne seront-ils pas bouleversés au rythme de l'accroissement démographique à l'exemple des anciennes réserves de la région ? Sans l'autodétermination des populations, où se situerait leur part-entière comme acteurs dans ces formes de protection de la nature ? La conservation de nos paysages en dépendrait.

3.5.2. Les projets des forêts coutumières à Mwenda et à Bahatsa

Dans la région de Butembo, après la RGT qui a opté pour un système de gestion qui diffère du modèle classique de conservation, l'idée de la CoCo de la nature semble faire son chemin sur ce

⁷²³ Déclaration du Ministre J. Endundo de l'Environnement parue dans le *Le Potentiel* du 5/02/2010 ; à la Rencontre Gouvernement-Unesco de Kinshasa le 14/01/2011, sur <http://leclimattempere.com/News/Details/Politique/sites-du-patrimoine-mondial>; consulté le 28/01/2011.

⁷²⁴ BINGO = Big International Non Governmental Organization.

terrain. Depuis 2009, dans le monde de la conservation dans cette région, les esprits se focalisent autour de deux projets qui pourront emboîter le pas à la RNT. Il s'agit des projets de la "Forêt Coutumière du Ruwenzori" sur le flanc ouest du massif du Ruwenzori en zone de Mwenda et de la "Forêt Indigène de Bahatsa", dans la même zone, à cheval entre le massif du Ruwenzori et la vallée de la Semuliki, tous en Territoire de Beni. Aujourd'hui, les dossiers visant l'attribution officielle de ces forêts sont constitués par des agents locaux du WWF/PEVI au nom des communautés locales et soumis à l'approbation des instances habilitées⁷²⁵.

Alors que la RNT se localise au sud-ouest en région de Butembo – en Territoire de Lubero – dans le "Paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega", suivant la classification du PFBC⁷²⁶, la zone de Mwenda est située au nord-est – en Territoire de Beni – dans la large bande à la frontière nord-est de la RD Congo dénommée le "Paysage Virunga", selon la même classification⁷²⁷. Ces zones se retrouvent encore couvertes de leurs forêts en marge – et en diagonale – par rapport à l'axe routier qui définit la bande surpeuplée du Sud au Nord dans la région de Butembo. Tandis que la zone de la RNT entame les vastes forêts tropicales de la cuvette centrale du bassin du Congo dans le Sud-ouest, la zone de Mwenda se trouve dans le Nord-est de la région et fait intégralement partie du bassin du Nil.

Contrairement à l'emplacement sous-peuplé de la RNT, la zone de Mwenda, aux pieds du massif du Ruwenzori, serait déjà suffisamment exposée à la colonisation humaine près de la frontière entre la RD Congo et l'Uganda. Cette colonisation serait directement tributaire de l'axe routier Beni-Kasindi, la seule porte ouvrant la région à l'extérieur du pays et qui relie la ville de Butembo à la ville de Kasese en Uganda. Cette zone héberge déjà deux grandes agglomérations, les cités de Lume et de Mutwanga au nord de la Zone de Kanyatsi-Lubiriha (déjà observée dans les conflits sur les rivages du PNVi). La zone de Mwenda fait aussi directement suite aux espaces du PNVi et se retrouve comme une grande enclave habitée, entourée des espaces protégés du Parc des Virunga.

C'est dans cette zone qu'on retrouve le dernier retranchement à l'est de la RD Congo des communautés des Pygmées – Mbuti, dénommés localement "Evhé" – dans les lambeaux des forêts de Bahatsa. Ces dernières font une continuité des habitats de Pygmées, déjà localisés autour des agglomérations de Mavivi et de Mbau en zone de Mayango's (chap. 2), qui, de nos jours, subissent graduellement une destruction. Subséquemment à cette disparition progressive des forêts qui forment le milieu de vie traditionnel des Pygmées, le mode de vie de ceux-ci, basé sur la cueillette, se retrouve profondément ébranlé. Il est tellement mis à mal par la destruction des forêts au point que cette culture Mbuti pourra disparaître dans la région au rythme du déboisement.

Cette argumentation, forte de sens humain, constitue le fond de la démarche de création de la "Forêt Indigène de Bahatsa". L'initiative est évidemment pilotée par des cadres locaux du WWF/PEVI visiblement soucieux tout d'abord de l'état de conservation du PNVi dans cette zone où des accrochages ne manquent pas avec ses riverains⁷²⁸. Dans l'exposé de motifs de la requête d'attribut de la "Forêt Indigène de Bahatsa", il est fait directement référence aux conditions de vie de plus en plus difficiles, voire inacceptables et insupportables, que connaissent les membres de la petite communauté des Pygmées, évalués à 250 personnes seulement, soit 65 ménages des "Evhé". Pour leur survie, ces Mbuti sont obligés d'embrasser des activités très marginales ou alors de nature incompatibles avec leur culture ; comme le précise la requête :

⁷²⁵ Lettre n° BL 109/PEVI/ICCN/06/2010 du 1^{er} juin 2010 du Superviseur du WWF/PEVI sollicitant une audience pour le Chef de Groupement Bolema et les Pygmées de Bahatsa auprès de l'Administrateur de Territoire de Beni à Oïcha. Archives du Territoire de Beni.

⁷²⁶ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, p. 199.

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 217.

⁷²⁸ Lettres de réclamation des terres dites "violées" par le PNVi à Mukakati, de demande de démarcation des limites du Parc à Kikingi et relatives à l'abattage d'un hippopotame à Ngitse. Lettres retrouvées dans les archives du Territoire de Beni à Oïcha.

« [...] Il est globalement reconnu que les pygmées constituent un groupe marginalisé et un peuple vulnérable nécessitant un encadrement socio-économique particulier. Pour survivre, ils sont obligés de travailler comme ouvriers aux champs en culture appartenant aux bantous en contrepartie des vivres ou d'une somme dérisoire d'argent. [...] les femmes pygmées s'adonnent à la vente des feuilles "Mangungu" utilisées comme couvertures des toits des cases [...] »⁷²⁹ »

Tandis que la motivation de création de la "Forêt Coutumière du Ruwenzori" fait plutôt référence à des notions régulièrement entendues dans les milieux "écologiques". Elle souligne des faits de "réchauffement climatique global", de "séquestration du carbone par la forêt tropicale", de "front agricole très avancé" qui entraîne une forte déforestation, particulièrement sur le flanc ouest du Ruwenzori. Plus étonnant, cette requête fait allusion à une certaine "fonte de la glace sur le massif du Ruwenzori", en précisant au besoin son rythme d'érosion (0,5 km³/an) et en prédisant de surcroît l'éventuel épuisement de cette glace en 2025⁷³⁰. Ce qui ne passe pas sans rappeler les scénarii de catastrophisme aux allures apocalyptiques, dont les bases scientifiques restent bien souvent à établir, développés par le discours de certains activistes d'écologisme et d'animateurs d'ONG engagées dans la protection de la nature⁷³¹.

Pour ces motifs, il est adressé aux autorités provinciales une demande de création, en Collectivité-secteur de Ruwenzori, des forêts communautaires locales dénommées respectivement "Forêt Indigène de Bahatsa" et "Forêt Coutumière du Ruwenzori". Le caractère commun à ces deux forêts sollicitées est qu'elles se retrouvent toutes contiguës au PNVi. La différence en est que la forêt de Bahatsa est un domaine d'une superficie de 167,5 ha, située dans la pleine de la Semuliki, restitué à la communauté "Evhé" par le PNVi après les études de démarcation des limites légales du Parc par le WWF/PEVI en 2009⁷³². Tandis que la forêt de Ruwenzori constitue, sur les pentes des flancs de la montagne, un domaine d'environ 653 ha formant le premier étage entre 1 350 et 1 700 m d'altitude ; les secteurs au-dessus de cette ligne étant du PNVi.

Ces demandes de reconnaissance officielle et d'attribut de forêts communautaires sont le fruit d'un processus relativement long – notamment pour la forêt de Ruwenzori –, de sensibilisation des populations du secteur de Ruwenzori par les agents du WWF/PEVI, commencé depuis l'année 2003. Ce processus profitait de l'opportunité de modifications intervenues dans la législation forestière avec la promulgation de la loi forestière du 29 août 2002. En son article 22, alinéa 1^{er}, elle stipule :

« Une communauté locale peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume⁷³³. »

C'est cette brèche ouverte aux communautés locales par la loi qui a été exploitée pour lancer la demande d'attribution de ces forêts communautaires. Ces forêts, même après attribution, en leur qualité de forêts protégées, resteront dans le domaine privé de l'État et donc disposées à l'exploitation par ces communautés locales. Ceci contrairement à la RNT qui elle, comme Réserve Naturelle classée – avec le régime de forêt classée –, est entrée dans le domaine public de l'État et donc exclue de l'exploitation avant qu'elle ne soit soumise à une mesure de désaffectation.

L'avantage pour les institutions de conservation, l'ICCN et ses partenaires (ici le PNVi et le WWF/PEVI), est que ces terres, attribuées comme concession forestière aux communautés locales,

⁷²⁹ Requête d'attribut d'une forêt dans la zone de Bahatsa. Identification de la communauté locale requérante.

⁷³⁰ Dossier juridique des forêts Communautaires de Bahatsa et Ruwenzori. Le processus de création. Problématique.

⁷³¹ VEYRET, Y., « Définition et composantes du développement durable : une question qui ne va pas de soi », in : VEYRET, Y., éd., *op. cit.*, p. 13-53, p. 21.

⁷³² Procès verbal de cession provisoire de terres dénommées Forêt Indigène de Bahatsa du 29 mars 2009, signé conjointement par l'ICCN et la partie bénéficiaire (Chef représentant du peuple EVHE).

⁷³³ Alinéa 1^{er} de l'article 22 de la loi N° 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier en République Démocratique du Congo.

sont mises à l'abri des appétits féroces des riches et hommes d'affaires en quête permanente des vastes terrains à tout prix pour leurs exploitations privées et dévastatrices des forêts dans la région. Une fois limitées aux prélèvements dans la forêt coutumière, ces populations locales cesseront enfin leurs incursions dans le domaine du PNVi, destiné à la protection intégrale. Elles ne seraient plus obligées de gêner les institutions de conservation avec des embarrassantes interventions intempestives qui veulent mettre en péril l'œuvre de la conservation dans la région.

Ce souci serait perceptible dans les dispositions prises par le WWF/PEVI pour encadrer ces projets de forêts communautaires. Elles sont retrouvées dans un agenda nommé "Feuille de Route vers un développement durable du bassin versant ouest du Ruwenzori". Dans ce processus, à l'issue de l'atelier organisé à leur intension du 19 au 20 février 2009, les agents du WWF sont parvenus à décrocher la signature des chefs coutumiers de la contrée, pour l'affectation de cette forêt sur le versant ouest du massif de Ruwenzori à des fins de protection⁷³⁴. Cette préoccupation apparaît encore plus claire dans le document définissant le mode de gestion des ressources naturelles de la forêt qui accompagne la requête. Celui-ci parle expressément d'un "*but de conserver l'écosystème forestier du Ruwenzori*". Il précise que les communautés locales ont opté pour un "*zonage*" – dont la carte est encore à établir – en instituant deux zones, celle dite "*de protection*" et la "*zone agricole*"⁷³⁵.

La même préoccupation de la part des agents du WWF de vouloir encadrer de très près les activités projetées dans le cadre de ces forêts communautaires est aussi retrouvée dans la feuille de route de la gestion durable de la forêt de Bahatsa. Dans celle-ci, il est prévu un comité de suivi pour la gestion durable de la forêt. Ce comité est particulièrement chargé du monitoring et de l'évaluation des activités de gestion durable de la forêt, de la défense des intérêts des pygmées vis-à-vis de l'utilisation de la forêt, de la plaidoirie en faveur des pygmées de Bahatsa et d'alerter les instances compétentes en cas de tentative de spoliation ou d'exploitation abusive de la forêt de Bahatsa⁷³⁶.

Dans la conception de ces projets de création de forêts coutumières, l'élément nouveau qui apparaît est cette implication directe annoncée des institutions de conservation – PNVi et WWF/PEVI – dans des actions visant l'amélioration et la préservation des milieux paysans bien au-delà des zones décrétées de protection. À Mwenda comme à Bahatsa, une fois les travaux de zonage terminés, il est formellement marqué dans l'agenda des intervenants que les jachères, retrouvées dans la "zone agricole" identifiée, devront subir une valorisation en utilisant des méthodes qui favorisent l'amélioration du sol et des cultures visant d'une part le développement de l'économie locale et l'augmentation de la production agricole, d'autre part⁷³⁷.

Ce dernier aspect me semble plus productif d'autant plus que ce sont ces zones en exploitations qui subissent des dégradations continues au cours des années. Par une activité agricole déprédatrice, sans restitution des prélèvements effectués par des cultures au cours des saisons, les sols de ces milieux tropicaux sont exposés à une détérioration continue. Ces sols sont aussi défavorisés par les conditions climatiques abrasives tropicales. Ce qui ne fait qu'accélérer la destruction des complexes – autant de structure que de texture – pédologiques dont les effets directement visibles sont les érosions de surface ou des éboulements fréquents. Pour leur conservation, ces milieux méritent, plus qu'ailleurs, un encadrement permanent de la part des institutionnels.

⁷³⁴ Décision collective des chefs terriens et des chefs coutumiers sur l'utilisation des forêts indigènes et d'autres ressources naturelles dans le Secteur Ruwenzori, du 20 février 2009 à l'issue de l'atelier tenu à Mutwanga du 19 au 20 février 2009. Document retrouvé dans les archives du territoire de Beni à Oïcha.

⁷³⁵ Plan de gestion de la forêt coutumière Ruwenzori sur le flanc ouest du massif Ruwenzori. Archives du Territoire de Beni.

⁷³⁶ Feuille de route de la mise en place de la stratégie de gestion de la forêt de Bahatsa. Archives du Territoire de Beni.

⁷³⁷ Décision collective des chefs terriens et des chefs coutumiers sur l'utilisation des forêts indigènes et d'autres ressources naturelles dans le Secteur Ruwenzori, du 20 février 2009 à l'issue de l'atelier tenu à Mutwanga du 19 au 20 février 2009.

Ces intervenants auront-ils compris que la conservation devait tout d'abord commencer par ces espaces au-delà des AP ? Il reste à voir comment ils veulent s'y prendre. Pourront-ils arriver à suppléer les services officiels d'agriculture et d'aménagement du territoire habilités – en temps de conditions normales – à ces genres de travaux de nature complexe ? Pourtant ces indispensables travaux constitueraient la base même du développement local de ces milieux et par voie de conséquence les préalables au maintien durable de leurs aires protégées.

Il se pose alors le problème de leur capacité réelle. Qu'ils déclarent ouvertement dans leur agenda : « [...] *lancement du programme de valorisation des terres : identification des premières jachères à valoriser et mise en place d'un réseau de parcelles de démonstration* ⁷³⁸ », là il ne s'agit que des intentions. Mais l'appui local et isolé des ONG de conservation de la nature – comme le WWF –, malgré leur puissance irréfutable, pourra-t-elle substituer efficacement l'action organisée des structures de l'État dont la défaillance totale est effectivement à plaindre ?

Nonobstant, en attendant l'éventuelle arrivée de l'action organisée de l'État, cet appui des internationaux orienté vers la conservation et l'amélioration des milieux paysans peut encore porter ses fruits. Dans ces démarches, il est à marquer que les interventions des institutions de conservation – ICCN et WWF – chez les paysans ont une visée claire et unique ; leur objectif reste la préservation à tout prix des AP du PNVi. Les coûts consentis dans ces actions aux apparences humanitaires n'en sont qu'un prix à payer. Il est clair qu'elles ne sont pas intervenues par compassion à la misère qui se vit dans le milieu paysan. Ce sont les effets nocifs au PNVi de cette précarité vécue sur ses rivages qu'elles veulent repousser ou prévenir. D'où ces nouvelles notions des forêts communautaires.

Cependant, la tendance caractéristique dans ces interventions reste encore une fois une conception de la participation indirecte des populations aux activités de conservation. Tout d'abord, il n'y a pas de confusion à se faire pour ce qui est des espaces du PNVi. Ici les populations n'ont rien à dire. Si le débat peut être engagé pour une certaine participation des communautés, c'est simplement autour des concessions des forêts coutumières en création ou des autres activités à caractère purement orienté vers le développement. De plus, même dans ces forêts coutumières, ces populations ne feront qu'appliquer les normes recommandées par les experts et sous leur stricte surveillance.

Dans ce modèle, c'est encore la conception retrouvée par Jeanrenaud, lorsque les tenants de la conservation considèrent que pour achever son objectif de base : « *les populations ne peuvent avoir une voix que sur les aspects de développement* »⁷³⁹. Il s'agit encore une fois de ne limiter les populations qu'au simple rôle d'une ressource pour des finalités de conservation décidées par des experts⁷⁴⁰. Quand ces communautés locales pourront-elles enfin recouvrer leur autodétermination dans la conservation ? Pourquoi la participation devrait-elle rester considérée comme un avantage et non comme un droit des communautés locales ? Il me semble que ce n'est qu'à cette condition que la conservation ne pourra être proclamée durable.

Y a-t-il une raison fondée de craindre l'autodétermination des populations locales ? L'expérience des tiraillements autour du projet de protection du mont Lubwe, ci-après décrits, en dirait plus.

3.5.3. Les mobiles de reconstitution de la réserve du mont Lubwe

3.5.3.1. Des mythes dans l'histoire de la réserve

Le mont Lubwe est le plus grand massif des formations montagneuses qui entourent la ville de Butembo. Son sommet s'élève à plus de 2 400 m d'altitude au dessus de la ville dont d'altitude

⁷³⁸ Feuille de route vers un développement durable du bassin versant ouest du Ruwenzori.

⁷³⁹ WELLS (1995:1019), cité par JEANRENAUD, S., *op. cit.*, p. 8

⁷⁴⁰ PIMBERT M., « Préface », in : S. JEANRENAUD, *op. cit.*, p. vii-xii.

moyenne est estimée à 1 700 m. Ce massif montagneux s'étend sur un soubassement d'environ 10 km de longueur, de la localité de Ngeleza à l'est à celle de Kakuka à l'ouest, aux pieds de la montagne, à plus ou moins 15 km au sud de la ville de Butembo. Il est situé en groupement de Buyora, en Collectivité-Chefferie des Baswagha, en Territoire de Lubero. Comme le traduit son nom "Lubwe" (qui signifie en dialecte local un tas de roches, de pierres et de cailloux), ce massif intervient dans le Midi de la ville Butembo comme une brusque surélévation des pentes rocailleuses.

En partant des bourrelets montagneux des chaînes de Mitumba qui surplombent le lac Édouard, le mont Lubwe forme un premier arrêt, en plein centre de la région de Butembo, qui marque la discontinuité dans la descente des pentes en direction Sud-est – Nord-ouest. Il se place en avant-plan de la série des montagnes qui constituent les contreforts Ouest des massifs de montagnes du Rift Albertin. Les localités autour du mont Lubwe sont alors aussi marquées par "l'effet de foehn"⁷⁴¹. En effet, en se surélevant perpendiculairement aux vents dominants, dans cette zone, qui soufflent exactement dans la direction générale observée des pentes dans la région, les versants de la montagne dans le vent (Sud-est) agissent comme des brise-vents et reçoivent une relative abondance de pluies par rapport aux localités retrouvées sur les versants sous le vent (Nord-ouest).

Dans la mythologie locale, l'on raconte effectivement que ce mont Lubwe était en "déplacement". Il "quittait" le Nord-ouest – où se trouve le mont Muhola de sa taille – pour "rejoindre" les monts du "Kyango"⁷⁴² (chaîne de Mitumba) qui bordent le lac Édouard au sud-est. Transportée par trois dieux frères, la montagne se serait "arrêtée" en cet endroit – à Butembo – accidentellement, plutôt par l'inadvertance de l'un des trois dieux qui la déplaçaient. Celui-ci aurait énervé ses deux frères en se félicitant seul du travail accompli lorsqu'il commençait à apercevoir les montagnes du "Kyango" trop proches par rapport au point de départ de Muhola. Ce dieu orgueilleux (ou de la vanité) aurait lancé une exclamation bien familière et connue des anciens de la région de Butembo pour déclencher la colère des frères qui l'ont aussitôt abandonné. Il s'écriait alors : "*Nga Kithithi ! Nga Kithithi !*", pour ainsi se dire qu'il était le seul qui accomplissait l'énorme travail pourtant réalisé par tous.

Une fois abandonné par les dieux frères qui se seraient réfugiés vers le grand massif de Ruwenzori, la montagne n'a plus su avancer. Elle n'est jamais arrivée en destination ; elle est donc restée pour du bon à Butembo. Quant au sort du dieu de la vanité, il aurait été refoulé par un autre dieu plus puissant venu exactement du Ruwenzori pour traquer cet esprit d'orgueil. C'est ce nouveau venu, connu sous le nom de "*Kitasamba*", qui habiterait maintenant les sommets du mont Lubwe, selon les croyances traditionnelles locales. C'est ce qui fait de cette montagne un "haut lieu spirituel" dans la tradition locale et qui justifie les rites et les cérémonies coutumières qui ont été régulièrement – dans le temps – organisés pour offrir des sacrifices à ce dieu de la montagne.

À l'image des formations orographiques typiques des montagnes du Rift Albertin et dont le mont Lubwe fait suite et partie, ses flancs sont très abrupts. Ces derniers sont couverts d'une couche de sol très superficiel saccadé des multiples affleurements rochers à structure peu stable et souvent susceptibles d'une désintégration facile. Aux sommets de ces pentes se trouvent, par endroits, des morceaux de parterres relativement aplanis qui ont été originellement marécageux. C'est de ces touffes de marécages que prennent de nombreuses sources de ruisseaux et d'oueds qui dévalent les dépressions alternant avec des bourrelets vallonnés pour former les pentes de la montagne. Ces eaux descendant des sommets alimentent et irriguent aux pieds de la montagne des grandes localités organisées en de multiples villages qui forment l'ensemble des communautés locales.

⁷⁴¹ Déjà retrouvé et expliqué au point 3.2.3.

⁷⁴² "*Kyango*" est la dénomination locale, par les communautés qui habitent tout autour du mont Lubwe, des chaînes des montagnes qui longent le lac Édouard et connus communément sous le nom de la chaîne de Mitumba ou du Rift Albertin.

3.5.3.2. De l'origine à la prise de conscience des dégradations

Jusqu'au début des années 80, des formations végétatives natives couvraient encore tous les espaces à forte pente de la montagne qui sont peu indiqués pour les cultures car exposés à l'érosion. Comme retrouvées partout en région de Butembo, ces terres sont réparties entre les clans des chefs coutumiers (*vakama*) qui en sont gestionnaires, souvent en suivant des limites naturelles comme des talwegs qui partent des fonds des vallées jusqu'aux crêtes de la montagne. Ainsi les portions de terres, formant la calotte du sommet, qui ont été bannies de la pratique agricole sur le mont Lubwe n'étaient pas une propriété individuelle ou d'une seule famille mais plutôt un ensemble des contributions en terres appartenant à plusieurs clans. Il s'agit des terrains au sommet de la montagne qui servaient aux cérémonies rituelles et des pentes qui les succèdent, qui ont été couverts des formations forestières natives – non plantées par des humains –, considérées comme des ressources à l'usage "libre" de tous, plus communément dénommées aujourd'hui des "forêts communautaires".

Au cours des années 80, suite à l'accroissement de la demande en énergie dans la ville voisine de Butembo en pleine expansion, les localités situées tout autour du mont Lubwe se sont spécialisées dans l'exploitation du *makala* (ou charbon de bois en Swahili). Rappelons que faute d'alternatives pour la production d'énergie dans cette ville qui compte de nos jours plus de 600 000 âmes, la seule source d'énergie domestique reste le bois, notamment sous la forme de *makala*. Les populations des contrées voisines du mont Lubwe se lançant dans cette production, ce sont tous les ligneux retrouvés dans cette réserve à accès libre et susceptibles de produire du *makala* qui vont subir en premier lieu l'opération de la carbonisation du bois offrant des revenus assurés.

En ces temps, la montagne portait encore une couverture végétale suffisante pour sa protection contre des facteurs érosifs. Mais avec la demande en *makala* toujours croissante en ville de Butembo et la disparition progressive de bois dur – matière première – dans la réserve communautaire, les populations ont cherché à trouver une nouvelle source de cette matière première. Des paysans producteurs, tout comme des consommateurs du charbon de bois dans ce coin, il est réputé que le meilleur *makala* provient d'un arbuste bien maîtrisé en culture dans la région, le *Black Wattle* ou l'acacia noir – *Acacia mearnii* – de la famille des *Mimosaceae*. Cette plante, connue d'abord pour son écorce contenant de 30 à 40 % de tanin de haute qualité – en matière sèche –, sera mise en grande culture par les paysans pour la production du *makala*. Le problème était alors de trouver des espaces suffisants destinés à l'implantation de cette culture.

À cette allure, ce sont les étages encore couverts des formations végétales sauvages – constituant la réserve pour tous –, faisant directement suite aux champs en cultures aux pieds de la montagne, qui ont été les premiers visés. Face aux conjonctures du moment, ni les questions de fortes pentes, ni celles de risque d'éboulement des roches n'étaient plus mises en avant. Avec des boisements et des reboisements cultivés à *Black Wattle*, désormais appropriés par des individus et devenus des propriétés privées, le front agricole est déplacé plus haut sur les pentes de la montagne.

Vers la fin des années 80, la réserve communautaire "sacrée" était déjà mise à mal. Elle s'est vue repoussée de plus en plus vers les sommets pour laisser place à des champs de cultures et des reboisements paysans. Même la notion des croyances traditionnelles ne semble plus tenir le coup face à l'évolution démographique, surtout à la grande extension de la ville de Butembo dans les environs directs de la montagne et de sa gigantesque demande en énergie domestique.

Cependant, parmi les causes de l'échec et l'ébranlement de la résistance de la réserve fondée sur des croyances et rites traditionnels il faut pointer le rôle joué par les clergés des confessions chrétiennes (comme il sera vu au chap. 4). Les animateurs de ces religions importées auront tellement insisté auprès des adeptes sur le caractère passéiste et plus particulièrement sur les tendances qualifiées de

"sorcelleries" et identifiées au "satanisme" que ces cultes attribuent à la croyance traditionnelle locale. D'abord les adeptes qui s'intéressaient à ces cérémonies traditionnelles étaient frappés d'excommunication. Ensuite, quand les coutumiers eux-mêmes se sont convertis au christianisme, ils ont dissipé toute la frayeur qui a été entretenue autour des cérémonies traditionnelles.

Au début des années 90, comme si l'énergie que la montagne de Lubwe donnait à la ville de Butembo (par son bois de *makala*) ne suffisait pas, celle-ci est sollicitée maintenant pour ses sources d'eaux. La régie officielle de production et de distribution d'eau (REGIDESO), comme toutes les autres entreprises étatiques en RD Congo, connaît des défaillances notoires qui caractérisent ces organisations. Elle a vite été dépassée par l'explosion des demandes dans cette ville en plein essor. Des quartiers entiers se sont constitués sans aucune infrastructure d'approvisionnement en eau.

C'est en adoptant une dynamique d'auto-prise en charge, que les habitants de deux nouveaux quartiers du Sud de la ville de Butembo, Katwa et Vutetse, respectivement en Communes de Mususa et de Kimemi, se sont regroupés en associations engagées dans l'adduction d'eau afin de pallier cette insuffisance. Ces habitants du Sud de la ville se sont tournés vers la montagne qui les regarde chaque matin et juste à côté, pour solliciter de ses gardiens coutumiers le captage et l'adduction des eaux du mont Lubwe pour leur alimentation. Ce qui leur a été accordé.

Dans ce mouvement, l'on retrouve deux associations initiées et soutenues par une mission protestante locale, la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique (CBCA) basée à Katwa. Il s'agit de l'Association des Consommateurs d'Eau de Katwa (ACEKA) et de l'Association des Consommateurs d'Eau de Katwa et Vutetse (ACEKAVU). Malgré le monopole reconnu par l'État congolais dans ce domaine à la seule REGIDESO, il n'a pas été possible pour les officiels d'empêcher ces initiatives – ce qui pêcherait contre un droit moral – visiblement sans aucune intensification d'exploitation commerciale de ces eaux. En ce sens qu'ils méritent, du moins dans leur phase initiale, la qualification d'ASBL – Association Sans But Lucratif – approuvée, de nos jours, à toutes les formes d'interventions, qui se font passer pour des travaux d'intérêts communautaires, même qui ambitionneraient le contraire.

Le dommage pour cette montagne de Lubwe c'est qu'en 1992, un chasseur qui poursuivait son gibier dans un terrier aménagé dans les méandres entre des rochers sur les pentes n'a pas trouvé mieux que d'allumer le feu à l'entrée du terrier afin de forcer la sortie de l'animal étouffé par la fumée. Par malheur ce feu s'est étendu pour emporter en fumées toute la végétation qui persistait encore tout autour et sur les sommets de la montagne⁷⁴³. Au lieu d'inquiéter les populations locales, l'incendie a été une belle occasion pour ces dernières, de toute façon à la recherche des nouvelles surfaces à cultiver, d'étendre leurs champs de cultures notamment des boisements de *Black Wattle*⁷⁴⁴.

Pendant ce temps de mise en culture de toute la montagne, ses pentes rocailleuses, désormais dénudées et soumises aux pratiques agricoles comme toutes les autres terres, ont été exposées à tous les aléas climatiques. À côté et après d'intenses érosions de surfaces des sols peu profonds et extrêmement fragiles, c'étaient des éboulements et des chutes intempestives de roches entraînées vers des zones d'habitations avec tous les risques et les dangers qu'ils comportent. Les tout-derniers éboulements spectaculaires qui emportaient tout à leur passage auraient été ceux observés en date du 05 février 2010⁷⁴⁵. Ces roches assez meubles, du mont Lubwe, qui ont constitué dans le temps une

⁷⁴³ Rapport de circonstance sur l'état actuel de la conservation du mont Lubwe du 02 septembre 2010 du service de l'environnement en Territoire de Lubero. Archives du Territoire de Lubero.

⁷⁴⁴ Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du 02 août 2010 du Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha portant rapport sur la protection des écosystèmes du Mont Lubwe.

⁷⁴⁵ Lettre n° 5072/033/GPTBYR/E.42/2010 du Chef de Groupement Buyora adressée au Notable de la localité de Ngeleza portant rappel de la gestion des écosystèmes du mont Lubwe.

ressource locale pour la fabrication du "Lusso"⁷⁴⁶ – une meule traditionnelle taillée à partir des roches – servant à moudre manuellement les grains de céréales, notamment de l'éleusine, potentiel aliment de base dans cette zone, deviennent un danger. Elles constituent désormais une source d'insécurité permanente pour ces paysans qui habitent en aval des pentes de la montagne.

À ce danger permanent s'ajoute l'intensification de l'extraction des matériaux de construction, notamment des moellons⁷⁴⁷. Cette activité ne vient qu'amplifier le phénomène d'écroulement et de descente des morceaux de roches vécu localement comme la pire des dégradations de l'environnement directement palpables. La combinaison de ces événements aura-t-elle suffisamment éveillé la conscience des communautés locales à cette détérioration de leur environnement ?

3.5.3.3. *De la reconstitution de la réserve*

Les premiers projets d'adduction d'eau du mont Lubwe, négociés au cours des années 90 et initiés par les ASBL dénommées ACEKA et ACEKAVU, ont fini de s'implanter vers l'année 2000. Les enregistrements des débits captés à la production des eaux par ces associations remontent à 2001⁷⁴⁸. Les cinq premières années de leur exploitation, de 2001 à 2005, sont celles qui ont intéressé ce travail. Ce sont les diminutions progressives des débits captés, directement observées pendant cette première phase d'exploitation, qui auraient aussitôt marqué la prise de conscience de ces exploitants – du réseau d'adduction des eaux du mont Lubwe – de la dégradation rapide que subissaient les sources aquifères de la montagne.

L'écart entre les débits d'eau observés en 2001 et en 2005 a été sensible au sein de ces associations, malgré l'insuffisance relative du temps d'observation. Alors que la hauteur moyenne des pluies enregistrées pendant la même période serait restée stable (au dessus de 1 300 mm/an), les débits au captage d'eaux auraient marqué une évolution bien régressive. Pour les points de captage de l'ACEKA, ce débit était légèrement supérieur à 0,2 m³/h en 2001 ; il était tombé à 0,05 m³/h en 2005. Tandis que chez ACEKAVU, en 2001 le débit enregistré était de 0,3 m³/h en 2001 et se rapprochait de 0,25 m³/h en 2005. Il a semblé donc facile pour ces associations de lier cette dégradation des ressources en eau à l'insuffisance d'infiltration due à la destruction du couvert végétal sur la montagne dont les parcours ont vu leur coefficient de ruissellement sensiblement grimper.

C'est ainsi que depuis le 14 mars 2005, ces ASBL – ACEKA et ACEKAVU – se sont encore une fois adressées aux chefs coutumiers de la contrée et à toutes les instances administratives locales pour obtenir l'interdiction des cultures sur les sommets de la montagne ainsi que l'autorisation de les reboiser afin de restaurer et conserver les sources d'eaux exploitées⁷⁴⁹. La réaction du chef de Groupement de Buyora, le *mwami* Kighombwe – qui est en fait le plus grand chef coutumier de cette entité –, ne s'était pas fait attendre. Juste au lendemain, il aurait réagi promptement dans une lettre qu'il adressait à son hiérarchie directe, au chef de la Collectivité-chefferie, en ces termes :

⁷⁴⁶ "Lusso" = c'est un produit de la technologie traditionnelle locale. Il est constitué par deux pièces : une pièce maîtresse ("Lusso") est une pierre aplatie, large et suffisamment solide pour supporter tous les efforts qui interviennent dans la mouture ; et une seconde pièce ("Ngassirya") qui est une pierre plus petite aussi aplatie d'un côté et adaptée pour écraser et moudre des céréales comprimés entre les deux pièces. La deuxième pièce glisse au dessus de la meule en prélevant les céréales d'un côté pour entraîner la farine de l'autre après mouture.

⁷⁴⁷ Lettre n° COORP/52.06/16/ECNEF/T.L/2005 du Superviseur de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts en Territoire de Lubero du 07 avril 2005 adressée à l'administrateur du Territoire de Lubero et portant sur la protection de l'écosystème du mont Lubwe. Archives du Territoire de Lubero.

⁷⁴⁸ Nos enquêtes de mai 2008

⁷⁴⁹ Lettre n° 007/CA/ACEKAVU/2005 du 14 mars 2005 adressée au Chef de Groupement Buyora par l'ACEKAVU et portant sur la protection environnementale de l'écosystème du mont Lubwe (Annexe 5).

« En réalité le mont Lubwe est connu réserve forestière, même s'il est actuellement exploitée clandestinement par la population en place. Nous nous exposons progressivement aux dangers y relatifs. [...] j'appui les idées si louables de l'ACEKAVU [...] »⁷⁵⁰ »

Les coutumiers locaux auraient trouvé dans cette initiative une occasion de réinstaller l'objet de leurs rites traditionnels, la réserve "sacrée". Ils ne pouvaient donc qu'en profiter ; ils n'ont pas hésité à appuyer l'action de l'ACEKAVU. En ce temps, l'appui à l'accord des coutumiers, c'est-à-dire à la reconstitution de la réserve communautaire traditionnelle, était encore limité au niveau de la Collectivité-chefferie. Ce qui, tout de même, constitue déjà un grand soutien au projet de la réserve qui reçoit ainsi la bénédiction de toute la hiérarchie des chefs terriens. De la localité à la chefferie, des chefs de localités ou *vakama* locaux au chef de la Collectivité-chefferie des Baswagha en passant par le chef de Groupement de Buyora, tous étaient unanimes pour sa reconstitution⁷⁵¹.

En date du 07 juillet 2005 les travaux dits "de protection ou de gestion des écosystèmes du mont Lubwe" ont été officiellement lancés par les associations constituées au départ autour de l'adduction d'eau en présence des coutumiers de la place qui donnaient de ce fait leur plein accord. Pour cette réalisation, ces associations d'adduction d'eau venaient d'initier une ONG dénommée "Jeunes engagés pour la protection des Écosystèmes et l'Assainissement de la Nature" (J.E.A.N.) à qui la tâche de reboisement a été officiellement confiée⁷⁵². Et dans cette tâche, l'ONG "J.E.A.N." a d'abord été accompagnée et soutenue financièrement par le WWF dans son programme de reboisement appelé "*PEVI-Katchetche*" qui est relayé aujourd'hui par le programme baptisé "*Éco-Makala*", initié toujours par le WWF depuis 2007⁷⁵³. Cette ONG ("J.E.A.N.") a aussi reçu dans ses actions le soutien du comité du *Rotary Club* de Butembo, qui se définit comme une organisation apolitique qui œuvre pour faire progresser l'entente et la paix dans le monde⁷⁵⁴.

Au jour du lancement des activités de "J.E.A.N.", le travail a consisté à délimiter deux zones sur la montagne. La première zone reconstituera la réserve coutumière considérée comme une aire strictement protégée et réservée aux cérémonies rituelles traditionnelles des coutumiers. Elle est située au sommet de la montagne ; c'est elle qui abrite les points de captage des eaux drainées vers la ville. Elle sera plantée d'abord d'espèces choisies par les gardiens de la tradition locale. On parle essentiellement des faux figuiers, proches de l'espèce *Ficus indica* ou *Ficus bengalensis* appelée communément le Banian, de la famille des *Moraceae*, des plants qui ont reçu la préférence des coutumiers et rituels comme des arbres vénérables⁷⁵⁵. Il semble que ces coutumiers ne seraient pas les seuls à vénérer cette plante – comme l'établit le prochain chapitre – ; elle le serait aussi en d'autres coins de la planète, le rapporte Jérôme Hutin, sur son blog de carnet de voyage :

« Le *Ficus benghalensis* est dans la religion hindoue associé à la triade : les racines sont *Brahma*, le tronc *Vishnu* et les branches *Shiva*⁷⁵⁶. »

De nos jours, la réserve du mont Lubwe a reçu plus de 1800 plants de *Ficus sp.* D'autres espèces qui garnissent la réserve sont apportées au libre choix des exécutants du projet.

⁷⁵⁰ Lettre n° 5072/37/Z.511/2005 du 15 mars 2005 du Chef Kighombwe du Groupement Buyora adressée au Chef de Collectivité-chefferie des Baswagha en rapport avec la protection environnementale de l'écosystème du mont Lubwe.

⁷⁵¹ Rapport de circonstance sur l'état actuel de la conservation du mont Lubwe du 02 septembre 2010 du service de l'environnement en Territoire de Lubero. Archives du Territoire de Lubero.

⁷⁵² Rapport de circonstance sur l'état actuel de la conservation du mont Lubwe du 02 septembre 2010 du service de l'environnement en Territoire de Lubero. Archives du Territoire de Lubero.

⁷⁵³ <http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/regions-menacees/bassin-du-congo/projets-du-wwf/lutter-contre-la-deforestation-ecomakala/572>, page consultée le 10 février 2011.

⁷⁵⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Rotary_International, page consultée le 10 février 2011.

⁷⁵⁵ Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010.

⁷⁵⁶ HUTIN, J., *Bienvenue dans le monde des arbres vénérables. Carnet de voyage*, sur <http://arbresvenerables.free.fr/ArbresVenerables/Inde.htm>, blog consulté le 10 février 2011.

La deuxième zone délimitée est celle appelée zone-tampon, elle fait suite à la réserve coutumière et la sépare du domaine villageois circonscrit sur l'étage plus bas et à pente modérée de la montagne qui gardera des cultures vivrières paysannes. Cette zone-tampon est dédiée à l'objectif unique de reboisement mais à la différence avec la première – consacrée à la réserve rituelle – ces boisements sont exploités par des particuliers. C'est ici la zone d'intervention du programme "Écho-Makala" qui y soutient des plantations de particuliers en leur fournissant des plantules de diverses espèces.

Cependant, dans cette expérience de reboisement et de reconstitution de la réserve sur ce site rituel, la curiosité est de constater que la logique des coutumiers intéressés par leurs pratiques traditionnelles semble tenir moins compte des dimensions quantifiées et chiffrées de la réserve. Ces chefs coutumiers se limiteraient à reconnaître parfaitement les points qui marquent les limites de leur réserve reconstituée sans s'inquiéter pour autant du nombre d'ha qu'elle constituerait. Une logique bien étrange – au vu des services officiels – qui semble orientée plus vers le "fond" et le "symbolisme", vers une certaine "qualité" – comme des espèces bien ciblées – que vers des modèles de quantification prisés par les tendances modernes.

À la différence, les services de l'environnement évaluent les dimensions de la totalité des espaces à reboiser sur la montagne à 250 ha. De nos jours, sur ce total à emblaver, ils estiment à plus de 123 ha la portion des terres déjà regarnies. Ils y comptent des nombreuses espèces d'arbres : des faux figuiers (*Ficus bengalensis*) ; du *Grevillea robusta*, communément appelé le chêne soyeux d'Australie, de la famille des *Proteaceae* ; du Filao (*Casuarina equisetifolia*) ou Pin australien, de la famille des *Casuarinaceae* ; de l'*Acacia melanoxylon* appelé le mimosa à bois noir ou *Blackwood Wattle*, de la famille des *Mimosaceae* ; de l'*Acacia mearnsii* appelé l'acacia noir ou *Black Wattle* (*Mimosaceae*) ; de l'*Eucalyptus maidenii* ou *Maiden's Gum* ; de la famille des *Mystaceae* ; etc. Ces services déplorent plutôt que l'ensemble de cette réserve ne soit doté d'un statut officiel de protection qui garantirait, selon eux, sa conservation⁷⁵⁷. Pourtant, on le sait déjà, toutes ces réserves qui en avaient – ce statut officiel de réserve naturelle – dans la région auront disparu sans procès !

3.5.3.4. Des démêlés autour de la reconstitution de la réserve

Effectivement la reconstitution de la réserve n'échappe pas à des difficultés d'ordres divers et souvent inattendues. À la redistribution des parcelles de terrains retrouvées dans la zone-tampon, les exécutants – l'ONG "J.E.A.N." appuyée par le WWF – n'auraient plus suivi le régime traditionnel d'attribution des terres. Des bonnes portions de ces boisements appartiennent aujourd'hui à des élites qui seraient venues de la ville de Butembo et qui ne doivent à personne de la redevance coutumière. Ces élites seraient arrivées avec l'intervention des organes d'appui – WWF/PEVI-Katchetche, Rotary Club, Éco-Makala – qui ont introduit et privilégié des critères de capacités d'entretien des grandes surfaces au-delà du niveau moyen des paysans locaux. Ce que déplorent énormément les chefs terriens locaux qui souhaitaient rester bénéficiaires de ces champs. Mais en ce point, l'autorité de la collectivité s'en justifie par le fait que 90 % de ces exploitants seraient des originaires du coin même si nombreux d'entre seraient basés à Butembo⁷⁵⁸.

Un autre élément saillant qui semble entacher le processus de reconstitution de la réserve est la gestion même du réseau d'adduction des eaux de la montagne. Des paysans de la localité auraient reçu des témoignages et des "intoxications" concernant des montants, des "chiffres d'affaires", brassés dans la gestion de ces réseaux d'adduction d'eau, qu'ils trouvent considérables à leur niveau. Sans se rendre compte du coût d'exploitation engagé par ces associations sans but lucratif, comme

⁷⁵⁷ Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010.

⁷⁵⁸ Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha portant rapport sur la protection des écosystèmes du Mont Lubwe adressée à l'Administrateur du Territoire de Lubero en date du 02 août 2010

elles se nomment des ASBL, dans les considérations des paysans, même le don du Gouverneur de la Province – une somme d'argent octroyée en signe de soutien à ces initiatives –, si modeste serait-il, aurait été accordé injustement à ces associations dont les tenants veulent s'enrichir au dépend des eaux qui pourtant profiteraient d'abord à leur avantage comme riverains.

C'est pourquoi des voix ont commencé à s'élever, à se faire entendre pour dénoncer ce que les paysans appellent la "vente des eaux du mont Lubwe". Dans une rencontre tenue à Musienene, chef-lieu de la Collectivité des Baswagha, le 31 juillet 2010 justement pour traiter des difficultés survenues dans le processus de réhabilitation de la réserve, les chefs coutumiers du Lubwe ont posé expressément le problème. Ceux-ci auraient exprimé ouvertement leur indignation du fait de ne pas bénéficier des addictions gravitaires issues de la montagne. C'est pour les calmer que ces assises auront suggéré l'initiation des volets de projets pour alimenter en eau les écoles, les structures sanitaires ainsi que quelques ménages tout autour du mont Lubwe⁷⁵⁹. Évidemment le chef de la Collectivité se retrouvait dans une position peu confortable pour répondre à ces questions. Ceci d'autant que depuis 2009 sa propre agglomération de résidence (Musienene) venait de bénéficier, elle aussi à la suite de la ville de Butembo, d'une adduction d'eau prenant ses sources de captage dans la même montagne de Lubwe.

Plus préoccupant encore sont des interventions qui sembleraient s'écarter de la régulière. À côté de ces démarches sensiblement légitimes des chefs coutumiers, d'autres réclamations, cette fois peu régulières, se sont fait entendre. Autour de ce processus du mont Lubwe, il est cité deux paysans pointés pour leur activité dans une campagne d'incitation des populations à l'insurrection contre "l'exploitation des ressources de la montagne par des allochtones" :

« [...] certaines personnes mal intentionnées incitent les autres à détruire les actions déjà manifestes [...] Nous citons nommément Kakule Kavyavu féticheur du Ndelya et Katembo Kinombi qui ont procédé, sous un climat d'incitation à la rébellion, à la destruction des actions réalisées⁷⁶⁰. »

Kinombi est un autochtone de la contrée qui se disait recruter des jeunes pour former une milice (Maï-maï) afin de contrer ce qu'il considère comme un envahissement inacceptable. Pour cette fin, il s'est adjoint les services de Kavyavu, alias Kakule Ndelya. Ce dernier, un simple paysan de Ndelya (localité bien lointaine du mont Lubwe) s'est taillé une réputation, au point d'être identifié par le nom de la contrée, en se faisant passer pour un "devin sorcier" chargé d'initier des miliciens Maï-Maï et de leur fournir des potions magiques qu'ils prétendent utiliser pour rester invulnérables.

Des jeunes désœuvrés qui venaient de s'allier à ces deux inciviques ont semé des désolations au sein des équipes de reboisement. Alors que ces miliciens traquaient les ouvriers d'*Éco-Makala*, des mécontents (dans les rangs des simples populations) s'adonnaient à l'abattage libre des arbres du domaine de reboisement, actes alors dénoncés par le chef de la localité de Ngeleza accusant les deux précités d'incitation à la rébellion⁷⁶¹. Heureusement que cet appel du chef de localité a été suivi par la population comprenant par là le danger que comportait le mouvement initié par les deux inciviques.

Ces faits ennuyeux ont été pris au sérieux par toute la hiérarchie de l'administration locale. Ils auraient précipité la rencontre de plus de 60 chefs coutumiers à Musienene aux assises du 31 juillet 2010, déjà mentionnées, au cours desquelles tous ont réaffirmé leur adhésion à la reconstitution de la réserve⁷⁶². Depuis lors, la réserve n'est plus seulement l'affaire des coutumiers locaux. Désormais c'est

⁷⁵⁹ Ibid.

⁷⁶⁰ Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010.

⁷⁶¹ Lettre d'information n° 5072/25/K22M/2010 du 06 juillet 2010, *op. cit.*

⁷⁶² Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du 02 août 2010, *Op. cit.*

toute l'administration provinciale qui prend l'affaire en main. Le Ministre provincial de l'Administration du territoire, dans un message officiel, précise :

« HVS et vous demander prendre dispositions nécessaires pour assurer protection effective du mont Lubwe [...] Vous devoir instruire vos services techniques pour veiller à l'application de cette mesure STOP Insistons sur forte sensibilisation de la population STOP Celle-ci devoir apporter sa contribution à la protection communautaire du mont Lubwe STOP Récalcitrants devoir subir rigueur de la loi [...]»⁷⁶³ »

Vraisemblablement, cette démarche ne chercherait même pas à soumettre la réserve à une quelconque standardisation ni par des statuts nationaux officiels particuliers ni par des normes internationaux de conservation. Contrairement à la vision des services de l'Environnement et Conservation de Natures, qui souhaiteraient l'inscription de la réserve dans un cadre plus légal en lui dotant d'un statut plus officiel, ici cette tendance ne semble pas encore figurer à l'ordre du jour.

Cette forme de conceptions – de la réserve – calquées exactement sur des archétypes ou des étalons prédéfinis et établis selon des normes "légal" donnerait effectivement plus de mainmises aux services étatiques. En répondant à cette régularisation, les agents des services chargés de la conservation trouveraient plus de marges de manœuvre et pourront alors imposer sur ce terrain des normes qu'ils justifieront par la loi. De ce fait, le premier effet d'un classement officiel de la réserve serait de dépouiller de coutumiers locaux leur forte emprise sur ce domaine qu'ils considèrent avant tout comme un sanctuaire traditionnel. L'avantage, pour les officiels, serait d'éloigner les risques liés aux luttes purement locales et internes aux clans des chefs coutumiers car, généralement, les mécontentements naissent des contestations des pouvoirs dans les rangs des coutumiers.

Cependant, cette démarche comporte un risque qui pourrait ramener tout le processus à la case de départ. En pensant vouloir bien faire, en diminuant l'influence de l'autorité coutumière sur la réserve, le résultat serait d'écarter les communautés locales du projet. Justement on devrait éviter la défection progressive des coutumiers locaux du processus engagé. Leur désistement entraînerait avec lui le retrait de toute confiance des populations locales au programme. [Devrait-on se rappeler que c'est cette même société – des populations locales – qui a instauré le système actuel pour mettre en place ces coutumiers ?] D'où une méfiance de ces communautés et donc un manque cruel de "légitimité" au projet de la conservation qui n'aurait plus ni de soutien ni de justifications locales car incompris par les riverains. Où se trouverait, en ces conditions, la différence avec les situations explosives observées sur les rivages des Parcs nationaux, notamment autour du PNVi ?

Malgré des dispositions souvent envisagées qui permettraient l'accès à ces coutumiers et pour leurs cérémonies rituelles, l'effet reste différent de celui qui émane de la fierté ressentie lorsqu'ils savent ou se disent qu'il s'agit de "leur propre réserve". N'est-ce pas là "l'appropriation" du projet de conservation tant demandée et exaltée sur le champ de la participation ? Tous les intervenants récitent à longueur des journées le même refrain : « Pour la réussite de l'œuvre de conservation, la participation nécessite l'appropriation du projet par les populations locales !⁷⁶⁴ » Mais tous ne veulent pas définir la latitude de cette "appropriation" ni surtout pas entendre parler de l'action libre et organisée à la seule initiative de ces populations locales ! N'est-ce pas encore ici le non-dit que comporterait ce paradoxe de la participation ? Comme qui dirait : « [...] la distribution du pouvoir n'est jamais égale et on ne s'en empare pas librement⁷⁶⁵. »

⁷⁶³ Message officiel n° 025/500/OKP/MINATACS/NK/10 du 31 août 2010 du Ministre provincial de l'Administration du territoire, Affaires coutumières et Sécurité adressé à l'Administrateur du Territoire de Lubero.

⁷⁶⁴ JEANRENAUD, S., 2002, *op. cit.*, p. 31.

⁷⁶⁵ LAPEYRE, F., (2006), in : G. FROGER, éd., *op. cit.*, p. 151-162.

Si telle – l'appropriation par les locaux – est la condition de la conservation durable de ces écosystèmes, devrait-on continuer à se méfier de l'autodétermination des communautés locales ? Qui sont ces clairvoyants, aux esprits éclairés, qui doivent définir, à partir des ciels lointains, et apprendre aux populations locales comment vivre leur vies et avec leur environnement ?

Chap. 4. : DES TRADITIONS DE CONSERVATION DE LA NATURE

4.1. Introduction

Le constat est fait. La crise de la gestion technoscientifique de la nature, notamment des systèmes de protection des Parcs Nationaux (PNVi et PNM) proposés en région de Butembo, a été dévoilée. La disparition massive et peu réglementée des réserves naturelles anciennement créées dans la région n'a fait que raffermir le constat. Même les instances officielles, présentées comme les garants de ces réserves, se sont retrouvées un moment ou l'autre au cœur de leur destruction. Il était temps que les promoteurs et fournisseurs de la conservation trouvent et offrent des alternatives à ces archétypes.

Les récents modèles de réserves proposés, dont les bases théoriques seraient alliées au principe de "participation" des communautés locales, largement recommandé depuis quelques décennies par les institutions internationales⁷⁶⁶, peinent à se démarquer nettement des formes traditionnelles de gestion technoscientifique de la nature. Les locaux, à défaut de se reconnaître et d'identifier leurs marques dans ces programmes, des faits nécessaires pour une adhésion au fond-même de la question de conservation, s'en tiendraient – comme dans les cas d'incitants au développement – aux seuls intérêts économiques tirés de la recette actuellement proposée. Ce qui maintiendrait une sorte d'Épée de Damoclès sur ces outils de conservation. Ils ne résisteraient pas au moindre tarissement des sources de financement, présentées pourtant comme de la charité qui ne dépend que de la simple générosité des riches donateurs. Ces réserves manqueraient "d'une âme" locale.

Dans le même temps, dans les camps d'antagonistes recensés sur ce terrain, devant l'urgence imposée par des évolutions inquiétantes et rapides des situations de dégradations multiples des milieux, personne n'ose lever le petit doigt pour nier la nécessité "d'une conservation de la nature". Tout au moins, ce qui est clair c'est que la protection de l'environnement local se comprend comme une exigence pour tous. Mais tous, quant aux systèmes et moyens de protection à déployer, ne le comprennent ni ne l'entendent pas de la même façon.

C'est ici que l'accord en des termes communs semble difficile tellement les enjeux seraient de plus en plus nombreux et divergents. Les modèles de gestion de la nature, déjà expérimentés sur ce terrain ont plutôt été sources de conflits. Ces derniers constituent encore de sérieuses entraves au développement local et à la protection de l'environnement. En fait, la sanctuarisation des grands espaces compacts, aux dimensions gigantesques, au-delà du débat sur son fondement général, serait-elle encore de nature à protéger seulement l'environnement local ?

C'est dans ce contexte de refus, clairement exprimés par les populations locales, et de rejet des modèles de conservation existants et proposés par les instances officielles qu'intervient l'intrusion, dans mes recherches, de questions qui paraissent tout aussi essentielles pour le travail ici présenté. Y a-t-il des solutions alternatives à ces modèles de conservation mis en cause ? Si les populations locales comprennent et reconnaissent une certaine nécessité de la conservation de la nature, en rejetant les systèmes actuels, que peut-on alors proposer et fournir localement comme solution alternative ? Et s'il en est question finalement d'inadéquations culturelles – si l'âme locale de ces communautés ne se retrouverait que dans leurs habitudes culturelles –, concrètement dans la tradition locale, quelles sont ces représentations qui peuvent s'accorder avec la conservation de la nature ? En outre, s'il apparaît nécessaire d'intégrer ces symboles et emblèmes culturels locaux dans les systèmes de conservation, quelles en sont les potentialités ainsi que les limites dans la perspective d'un processus de développement durable dans la région ?

⁷⁶⁶ AUBERTIN, C., F. PINTON et E. RODARY, « Introduction. Le développement durable, nouvel âge de la conservation », in AUBERTIN, C. et E. RODARY, *op.cit.*, 2008, p. 17-27, p.22.

Ce sont des questions de ce genre qui ont été adressées à mes interlocuteurs, les personnes ressources rencontrées au cours des investigations. La préoccupation essentielle de ce chapitre est de rapporter les quelques éléments de réponses récoltées auprès de ces enquêtés. Ces éléments de réponses sont rassemblés pour tenter de reconstituer les bases conceptuelles de la croyance locale avec les représentations du rapport de l'homme à la nature.

Les outils maniés par la tradition, qui sont d'abord des objets symboliques pour la culture locale, s'ils ont trait à la conservation, sont identifiés pour ensuite être extraits de ces représentations locales. Il s'agit d'une analyse dont l'objectif est de retrouver dans cette croyance traditionnelle des objets culturels et des pratiques compatibles avec la conservation. Ces éléments seront enfin confrontés aux conditions d'application imposées par le contexte actuel afin de les tester pour établir les limites de leur intégration dans une conservation de la nature qui soit durable.

4.2. Une conception philosophique à la base ?

4.2.1. D'abord une note sur le contexte des entretiens

Avant que je ne m'y intéresse, c'est-à-dire avant que ces questions ne viennent s'imposer dans mes recherches, je n'avais jamais eu en tête l'idée que des objets "banals", que nous observons au quotidien et que nous pensons maîtriser par la force de l'habitude, pouvaient porter et cacher derrière eux des significations et des réalités totalement inouïes. S'ils existent de tels objets, il me semble que la culture est un réservoir inépuisable et du coup les réalités culturelles deviennent des faits indiscutables et échappent ainsi à la force du débat. Des faits culturels peuvent apparaître comme du simple folklore pour certains, n'y trouvant pas leur compte, alors que pour d'autres, qui en sont les porteurs, ils conservent tout leurs effets⁷⁶⁷. C'est là et pour eux qu'ils ont et qu'ils puisent encore leur "rationalité". Devrions-nous pour autant rejeter cette rationalité parce que nous n'y comprenons rien ?

Dans mes enquêtes, le tout partirait d'une question, d'apparence simple, posée à un chef coutumier du Vuholu, mr Éphrem Kawalina, le gardien de coutume – du *vwami*⁷⁶⁸ – du Groupement Luongo. Celui-ci serait visiblement exaspéré par l'attitude et les actions des agents de l'ICCN à l'encontre des populations de son entité. Dans son discours, ce chef coutumier s'oppose énergiquement au système de conservation imposé en ces lieux par l'ICCN⁷⁶⁹. Ainsi la question lui a été adressée : « *Pensez-vous qu'il y a localement un autre moyen de conserver la nature ou de participer à la protection de l'environnement ?*⁷⁷⁰ » La réponse en a été plutôt une leçon aussi vaste qu'elle pourrait en soi constituer les prémisses d'une philosophie à la base de la culture Nande et qui traduit les croyances traditionnelles locales.

Dans la suite de mes investigations, les allégations reçues d'Éphrem Kawalina ont été confirmées et complétées par d'autres chefs coutumiers de la zone de Vuholu, rencontrés séparément dans leurs entités respectives. Il s'agit notamment du chef Kisodokyo Kakule de Kughuli-lac, du chef coutumier Kamabu Makoma de la localité Muko-Kyavinyonge, du chef Kasereka Luvango Lwamukunyu Musukali de la localité de Museya (Kanyamutsutsa), des coutumiers Kambale Désiré et Kivisi Norbert du village Muramba, etc⁷⁷¹. Notons que pendant ces rencontres, les chefs coutumiers étaient toujours accompagnés de leurs proches qu'ils considèrent aussi outillés dans la coutume locale.

⁷⁶⁷ CROZIER, M. et E. FRIEDBERG, *op. cit.*, 1977, p. 364 et 456.

⁷⁶⁸ Pour ce rôle, le gardien de coutume est un membre influent du "*Vwami*" ou organisation sociopolitique autour du *Mwami* dans la culture Nande.

⁷⁶⁹ Rencontre de sensibilisation pour la conservation des ressources du Lac Édouard, organisée par le Sydip (associé à l'ICCN) à Kyavinyonge en août 2009 (29 - 30)

⁷⁷⁰ Mes enquêtes de juillet 2009.

⁷⁷¹ Rencontrés dans leurs localités respectives, enquêtes d'août 2009.

D'autres personnalités, aussi bien remarquables dans la hiérarchie coutumière Nande, ont aussi été contactées dans d'autres zones de la région de Butembo à ce sujet. À la différence avec celles rencontrées en zone de Vuholu – quoique chez ceux-ci aussi les langues ne se déliaient pas facilement –, dans d'autres zones, en général mes interlocuteurs ne se sentaient pas très à l'aise en abordant particulièrement le sujet des croyances traditionnelles ainsi que les fonctions des rites y associés. Il semble que des luttes claniques internes dans les rangs des coutumiers ont été nombreuses au point que ces derniers ne se prêtent pas facilement à l'exercice de parler de leurs pratiques ; surtout quand qu'ils ne maîtrisent pas tous les contours de l'objet des enquêtes. C'est le cas des rencontres qui étaient destinées aux coutumiers de la localité d'Isale-Muthendere, pourtant tout aussi réputée pour ses sites rituels dans la région, mais qui n'ont pas été très concluantes simplement puisque la médiation n'a pas été très rassurante auprès des hôtes.

Pour d'autres, l'étiquette ou leur statut de "chrétien" ne les autorise pas à aborder librement certaines questions. En exemple, dans des multiples rencontres organisées avec le chef et gardien des coutumes du Groupement Ngulo, le vieux Kithothi Seve de Musienene, malgré nos relations nouées par l'habitude et des quantités d'informations qu'il a fournies concernant l'organisation sociale autour du foncier Nande, il hésitait toujours à aborder explicitement des notions et des pratiques qu'il considère non conformes aux normes de l'Église moderne. Ce vieux, totalement converti au catholicisme, même quand il a été poussé au point de fournir des bribes d'informations sur les rites traditionnels, prenait le soin d'ajouter que l'application n'était pas admise par l'Église.

Heureusement, et tant mieux pour cette recherche, les coutumiers de la zone de Vuholu – connue pour avoir résisté aux tendances modernistes et ainsi réputée de conserver fortement ces pratiques coutumières – se sont montré les plus réceptifs à mes investigations. C'est dans cette situation du contexte local que les éléments présentés ci-après ont été obtenus.

4.2.2. Des racines de la croyance locale

La croyance traduit l'ensemble des représentations que les hommes se font du monde qu'ils vivent. Les usages, les pratiques et les manifestations liées à ces représentations vont définir la culture d'un peuple, qui le distingue des autres sociétés. Ces habitudes, devenues au mieux des traditions, se sont constituées sur base d'une combinaison des normes qui structurent l'organisation sociale sur un territoire donné. Ce sont ces coutumes qui ont permis la reproduction d'une société dans le temps basée sur les ressources de son milieu.

Il s'agit donc des représentations faites pour définir et entretenir les rapports de l'homme dans la relation "Nature, Population et Dieu", tel qu'elle a été abordé au premier chapitre (au point 1.2.2.). Comme il en est pour tous les peuples, à l'origine de leur organisation sociale, le Nande de la région de Butembo s'est aussi construit ces représentations – des réalités perçues ou vécues dans son entourage – qui sont des valeurs fondamentales partagées par tout le groupe et qui font sa vision traditionnelle du monde⁷⁷². Ces valeurs sont attribuées, dans une structure hiérarchique correspondant au mieux à la "religion" – dans le sens de ce qui relie –, aux éléments et aux phénomènes que la société range-(ait) dans son environnement.

Plus généralement, la culture occidentale – et/ou tous ceux qui l'ont adoptée – nous a habitués à rassembler toutes ces croyances traditionnelles rencontrées localement dans un seul paquet qu'elle a précocement qualifié d'animisme⁷⁷³. Ceci parce que ces considérations locales sont soupçonnées

⁷⁷² MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 159.

⁷⁷³ RABOURDIN, S., *op. cit.*, p. 50.

attribuer une âme, connue comme une propriété exclusive de l'homme selon les cartésiens⁷⁷⁴, aussi bien aux animaux qu'aux phénomènes et objets naturels. Cependant, des spécificités locales peuvent marquer des rayures sur ces croyances au point d'en constituer des différences qui les éloignent du grand ensemble construit et initialement présenté. Ce que les premiers tenants de l'Évangélisation en Afrique noire, surtout les missionnaires catholiques, ont vite identifié au "paganisme"⁷⁷⁵ – pris pour des religions polythéistes –, une fois rapproché, pourrait s'avérer distinct de l'image faite à cette connotation. À l'exemple du désenchantement constaté par Mongo Beti, dans *"Le Pauvre Christ de Bomba"*, chez les fidèles qui prennent conscience de leurs illusions face à la religion des Blancs :

« Les premiers d'entre nous qui sont accourus à la religion, à votre religion, y sont venus comme à une révélation, c'est ça, une révélation, une école où ils acquéraient la révélation de votre secret, le secret de votre force, la force de vos avions, de vos chemins de fer, est-ce que je sais, moi... Le secret de votre mystère, quoi. Au lieu de cela, vous vous êtes mis à parler de Dieu, de l'âme, de la vie éternelle, etc. Est-ce que vous imaginer qu'ils ne connaissaient pas déjà tout cela avant, bien avant votre arrivée ? Ma foi, ils ont eu l'impression que vous leur cachiez quelque chose [...]. Et voilà ! Ils abandonnent la religion, ils courent ailleurs, je veux dire vers l'argent. Voilà la vérité, Père ; le reste, ce n'est que des histoires⁷⁷⁶. »

De mes entretiens avec les enquêtés, principalement les chefs coutumiers indiqués ci-haut, il ressort qu'il a existé chez les Nande qui habitent la région de Butembo des pratiques traditionnelles dignes des croyances "religieuses". Les propos de Muwiri et Kambalume le présageaient :

« [...] le Nande n'a pas manqué de s'interroger sur sa place dans le monde. [...] la question de l'origine des êtres, celle de la mort et de l'après-mort ne l'ont pas laissé indifférent. Bien plus, l'existence dans sa vie, des contrariétés, des hasards, des chances et des malchances ainsi que des présages, l'a conduit non seulement à reconnaître des forces en action dans le monde mais aussi à prendre conscience de ses limites et de sa dépendance. Aussi ne pouvait-il que chercher à reconnaître la place qui lui revient dans le concert des existants afin de pouvoir mener une conduite conséquente⁷⁷⁷. »

Une première caractéristique de ces pratiques qui les sépare énormément des religions modernes est que, contrairement à ces dernières, cette "religion" traditionnelle n'a pas été une pratique de masse. Ses rites cérémoniaux sont réservés à une caste, celle des coutumiers – généralement des chefs terriens – qui sont des intercesseurs de tous auprès du "monde spirituel". Mais des tierces personnes – au-delà des chefs terriens – peuvent être cooptées à ces cérémonies et pratiques, pour ainsi entrer dans cette caste des coutumiers, seulement sur demande expresse du monde spirituel et pour leurs particularités individuelles marquées par leurs savoirs et savoir-faire exceptionnels.

C'est la signification de l'expression maintes fois entendue au cours de mes entretiens de recherche : *« a'vakama vawite e'asili yavo⁷⁷⁸ »* qui se traduit par *« les coutumiers possèdent leurs pratiques traditionnelles particulières »*. C'est de ces pratiques qu'ils tireraient leur pouvoir exceptionnel qui fait d'eux des détenteurs du pouvoir sur la ressource foncière, par lequel on reconnaît d'ailleurs un

⁷⁷⁴ FELTZ, B., *op. cit.*, p. 184.

⁷⁷⁵ PIROTTE, J., « Résister à l'annonce chrétienne. Apports de l'histoire à la réflexion théologique », in : PIROTTE, J., (dir.), *Résistances à l'évangélisation. Interprétations historiques et enjeux théologiques*, Paris, Karthala, 2004, p. 13-39, 302 p.

⁷⁷⁶ Cité par ÉLA, J.-M., « Mémoire d'insoumission et résistances à l'évangélisation : un défi à la théologie africaine ? », in : PIROTTE, J., (dir.), 2004, *op. cit.*, p. 147-167, p. 156, 302 p.

⁷⁷⁷ MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 160.

⁷⁷⁸ Expression entendue pour la première fois du chef Kisodokyo en notre rencontre de Kisaka-lac le 27 août 2009, maintes fois repris par d'autres en autres rencontres. Enquêtes d'août 2009

chef, comme l'annonçait l'expression retrouvée bien avant : « *ovukama vutawite kitaka ni vwa vusa* » ; pour dire : « *un pouvoir sans terre n'en est pas un* »⁷⁷⁹.

Dans cette représentation conceptuelle chez le Nande, le monde est vu dans ses deux dimensions, d'abord immatérielle, puis matérielle. La dimension immatérielle du monde forme sa face spirituelle – le monde des esprits dit *e'kulimu* – ; elle se superposerait à sa dimension matérielle, le monde normal des vivants, pour ne former qu'un monde⁷⁸⁰. L'homme Nande croit fermement à la "continuité de la vie" après la mort des humains et à la suprématie du "monde spirituel" sur le "monde des vivants". En ce sens, il pense que tout ce qui se passe dans le monde des vivants, des faits matériels ou physiques, peuvent se commander ou se contrôler à partir du monde des esprits duquel serait issu le monde physique.

Ainsi les Nande considèrent qu'à la mort l'homme change de dimension, il cesse d'être physique pour entrer dans le monde supérieur des "ancêtres", dits *a'valimu*. La résonance phonique en est qu'à la mort l'homme entrerait alors « *e'kulimu, e'wa valimu* » pour dire « *dans le monde spirituel, au pays des ancêtres* ».

En ce point, marquons d'avance que quelques petites spécifications sémantiques s'imposent dans certains passages ; car c'est de ces concepts que découlent les objets et outils symboliques culturels qui pourraient intéresser la conservation de la nature. Ces éléments de précision sémantiques interviendront et seront retrouvés dans les lignes qui suivent, à chaque fois que le besoin se fera sentir, surtout lorsqu'ils ont des implications sur l'enchaînement ultérieur.

Dans cette croyance traditionnelle Nande, à part cette dimension immatérielle lui reconnue, le monde spirituel *e'kulimu* serait aussi caractérisé par la catégorisation de ses habitants – selon leurs origines – qui sont de deux natures. Ils y retrouvent d'abord des "purs esprits" qui ne sont pas issus des hommes morts. Ceux-ci sont sensés naturellement spirituels et l'ont été depuis tout le temps. Ils sont dits *e'milimu* ou *e'mirimu* ou encore *e'virimu* dont le singulier est *o'mulimu* ou *e'kirimu*.

Ces premiers sont distingués des esprits venus des hommes à leur mort, les ancêtres dits *a'valimu*. Le singulier de *valimu* reprend la même forme donnée au "pur esprit", *o'mulimu* ou *e'kirimu*, à qui l'on adjoint un complément précisant qu'il s'agit d'un ancêtre. Il est dit par exemple « *o'mulimu wa sokulu* » ou « *e'kirimu kya sokulu* » pour dire « *l'esprit du grand-père* ». De la même façon, en revenant au pluriel, la désignation des ancêtres peut prendre la forme *e'virimu* qui recevra alors un complément de précision.

Cependant, Muwiri et Kambalume nous font remarquer que *e'kulimu*, ce monde des ancêtres, n'aurait jamais été localisé avec précision quand ils écrivent :

« *Ce monde [des esprits] n'est autre que le monde invisible, immatériel. C'est pourquoi, l'Être suprême est également appelé « o'Mwami w'ekulimu : "le chef du monde des esprits" ». Ce substantif "Kulimu" est souvent précédé du préfixe de la classe 20, e-, un morphème qui indique un lieu vague* »⁷⁸¹.

Effectivement, en prenant le monde spirituel – *e'kulimu* – comme le point de départ, l'origine de l'essence-même du monde vécu, on lui attribue la qualité essentielle de détenir et d'être régi par un "ordre absolu et immuable". Ainsi, dans ce monde des esprits, ils reconnaissent un seul être retrouvé à la tête. Il est désigné par « *o'Mulimu mukulu* » qui signifie « *l'Être suprême* ». Ce dernier ne porte pas d'appellation propre – il n'a pas de nom –, alors que tous ses subalternes seront distingués par

⁷⁷⁹ KITAKYA, P., *op. cit.*, 2007, p. 91.

⁷⁸⁰ BERGMANS, L., *op. cit.*, 109 p.

⁷⁸¹ MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 175.

des noms spécifiques. C'est de lui que dépend tout ce qui se passe chez les vivants comme chez les morts. L'ordre du monde – en général – viendrait donc du *Mulimu mukulu*, cet "Être suprême".

Dans la hiérarchie attribuée au monde spirituel, ce *Mulimu mukulu* est suivi, en seconde position, par d'autres *milimu* ou *mirimu*, des "purs esprits" dont chacun représente un peuple du monde vivant pour qui il intercède auprès de "l'Être suprême". Pour le peuple Nande, ils ont baptisé leur intercesseur au nom de *Muhima*, le "chef des esprits intervenant chez eux". Cet intercesseur reçoit alors des doléances des humains, tout comme il commande pour exécution, à d'autres "purs esprits" situés plus bas – troisième ou quatrième niveau – et qui sont chargés chacun d'une tâche spécifique dans le monde des vivants. Leurs noms – surtout ceux du troisième et du quatrième niveau – sont alors associés aux travaux spécifiques qui leur sont dévolus.

Ainsi il est cité en exemple, au troisième niveau, les désignations suivantes : *e'nyamuhanga*⁷⁸² = l'esprit ou mieux *mulimu* chargé de la procréation des humains ; *e'nyavingi* = *mulimu* chargé de l'abondance matérielle ; *e'nyamikene* = *mulimu* chargé des récoltes abondantes ; *e'nyamilondo* ou *mukululo* = *mulimu* chargé de l'attraction vers soi des biens ou des personnes ; *e'nyamutswa* = *mulimu* qui provoque des catastrophes comme des éboulements spectaculaires ; *kalisya* = *mulimu* chargé de la protection des animaux, etc.

Au quatrième niveau, on cite notamment : le *kihara* = nom générique donné à des *milimu* notamment destinés à la protection, à la défense des humains – pour certaines familles – ou à d'autres réalisations et le *ndyoka* = nom générique, comme le précédent, affectés à d'autres *milimu* dont les charges ne sont précisées que par leurs "possesseurs", habilités à les évoquer, etc. Effectivement, dans cette conception, les Nande pensent que ces *milimu*, notamment du quatrième rang – *kihara* et *ndyoka* –, sont au service des humains et ceux qui les invoquent – surtout des coutumiers – en sont les propriétaires.

Tous ces *milimu* qui sont du domaine immatériel peuvent se matérialiser par des éléments du domaine physique. Pour des usages spécifiques ou pour leurs rôles précis à jouer chez les humains, à un *mulimu* déterminé, il serait associé un être physique déterminé, souvent des vivants et principalement du règne végétal. La plante (précise) de prédilection, nommée *e'riranga*, d'un *mulimu* lui facilite l'accès au monde des vivants. Et inversement, les humains vont alors utiliser cette même plante *riranga* pour accéder au *mulimu* de sa prédilection. Ces plantes deviennent et sont alors utilisées comme des courroies de transmission entre les deux mondes des vivants et des esprits.

Dans ce sens, à ces espèces végétales spécifiques, appelées *maranga* – pluriel de *riranga* –, sont associées des propriétés peu communes, notamment de consultation de ces *milimu*. Mais ces derniers peuvent aussi se manifester en travers des animaux – *vitambo* – ou des matériaux inertes – *visambo* – comme des pierres spéciales, notamment celles appelées "perles noires" à qui sont associés des pouvoirs exceptionnels. Ces cas d'expression en animal ou en pierre concernent particulièrement les manifestations des *milimu* retrouvés au quatrième rang – *kihara* et *ndyoka* – dans le "monde des esprits". L'ensemble de ces *milimu* – du deuxième au quatrième niveau – constituent la première catégorie des habitants du monde spirituel.

Il intervient une deuxième catégorie d'habitants de ce monde spirituel dit *e'kulimu* qui serait formée des esprits des ancêtres, venus des morts, appelés *a'valimu*. En accédant à ce monde, ces derniers sont directement soumis à l'ordre immuable qui y règne. Cette conception des Nande considère qu'on ne peut y entrer qu'en suivant la lignée de ses prédécesseurs. Ce qui fait que les mêmes

⁷⁸² Pour ce nom de « e'Nyamuhanga », il est important de remarquer que parmi tous les noms que les Nande donnaient à ces esprits "Mulimu", il est celui qui a été adopté (dans sa forme de « Nyamuhanga ») par les religions occidentales pour désigner « Dieu ». Dans le contexte de ce travail, l'appellation « e'Nyamuhanga » n'a aucun rapport avec son usage dans la religiosité actuelle.

structures qui sont retrouvées dans le monde des vivants, se reproduiraient dans ce pays des ancêtres. Ces derniers sont pris pour ceux qui ont inspiré les structures de la société des vivants, ils en sont les garants, comme ils le sont pour la ressource foncière. La structure du monde matériel ne serait alors qu'une prolongation du modèle retrouvé dans le monde spirituel.

Dans cette structuration, les vivants seraient reliés au monde immatériel par leurs ancêtres. Ce qui fait qu'en invoquant le monde des esprits, les humains doivent passer par les ancêtres de leurs lignées qui sont sensés rester plus proches d'eux. Ces ancêtres reçoivent les doléances, chacun de son clan pour les remonter au niveau du grand ancêtre et chef de tous les clans qui forment l'ensemble de tout un peuple. Ce n'est que ce dernier qui peut transmettre les demandes de sa descendance à l'intercesseur de son peuple, qui lui est retrouvé dans la première catégorie, *Muhima* pour les Nande. Pour mes interlocuteurs, ils ont identifié leur grand ancêtre, c'est-à-dire l'ancêtre – ou *mulimu* – chef de file des Nande, au chef Nande qui s'est installé pour la première fois dans la région de Butembo, précisément en localité de Muramba, de nos jours âprement disputée dans les conflits du PNVi – entre l'ICCN et la population locale –. Cet ancêtre est nommé *Tali-Wa-Ruvana*, comme dit plus tôt dans la partie traitant de l'occupation de ce milieu (au point 0.3.2.1.).

Il s'en suit que les cérémonies ainsi que les objets rituels de l'invocation de ces *milimu* comme des ancêtres vont répondre à la structuration qui vient d'être sommairement reproduite. Cette organisation peut être schématisée comme montrée dans la figure 18.

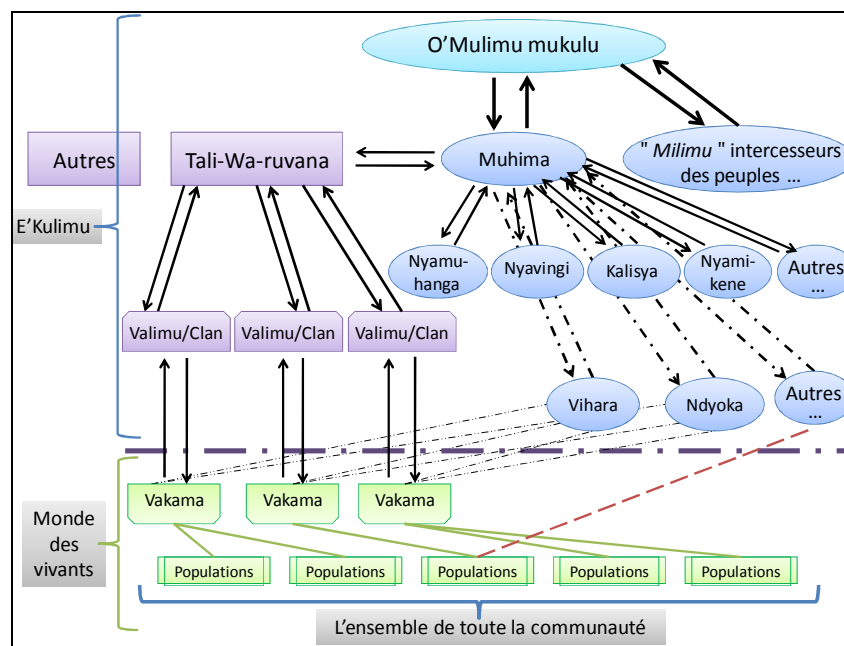


Figure 16 - Schéma d'une vision du monde dans la tradition Nande

Source : ma conception

4.3. Des représentations conformes à la conservation ?

4.3.1. Des conséquences de la vision traditionnelle

Les éléments conceptuels retrouvés dans la vision traditionnelle du monde ont des implications directes sur la symbolique utilisée localement. En effet, pour établir le contact avec le monde des esprits (*e'kulimu*), les initiés formant la classe des *vakama* vont recourir à une série de rites et de cérémonies. Ils seront effectués en des lieux appropriés, des endroits spécifiques à ces pratiques. Ce qui implique déjà une notion d'espaces à consacrer à ces cérémonies rituelles. Mais pour invoquer ces *milimu*, c'est-à-dire réaliser effectivement le contact avec eux, qui sont de natures différentes (*a'valimu* et *e'mirimu*), ces célébrants mettront en oeuvre des outils aussi spécifiques.

Ces objets rituels sont soit des espèces végétales bien déterminées *a'maranga*, soit des animaux sacrés bien précisés *e'vitambo* soit encore d'autres matériaux inertes *e'visambo*. Ce qui, à part la notion d'espaces rituels, implique aussi une deuxième classe d'objets sacrés – des plantes, des animaux ou autres – à emmener dans ces endroits cérémoniaux. Ces deux éléments de la conception traditionnelle, d'endroits et d'objets rituels sacrés, peuvent-ils s'accommoder aux notions de conservation de la nature ?

Rappelons que cette "religion" traditionnelle des Nande serait avant tout une prérogative réservée aux chefs coutumiers et à leurs familles, *a'vakama*. Mais pour des particularités spécifiques, d'autres individualités ont été rapprochées à cette classe. Ces individualités sont surtout sélectionnées pour des capacités exceptionnelles qu'elles possèdent. Elles sont alors associées à la classe des coutumiers – *a'vakama* – où elles sont appelées à jouer des rôles spécifiques, réaliser des tâches spéciales que les chefs terriens ne sont pas sensés accomplir.

Ces personnes sont alors soit des guérisseurs – *a'vasakyi* – ou des exorcistes – *a'vakumu* ou *a'valaghuli*⁷⁸³ –. Par le fait que ces individualités (choisies) participent à la reproduction de la société, en assurant notamment des soins de santé aux populations, elles sont devenues complémentaires au pouvoir du chef terrien qui doit protéger ses sujets contre tous les aléas. Ces guérisseurs et exorcistes sont d'ailleurs les acolytes du chef coutumier et ne manquent jamais à ses côtés, comme le précisent Muwiri et Kambalume :

« Pour asseoir et consolider son autorité et pour mener à bien sa mission auprès de ses gouvernés, le Mwami avait intérêt à se faire entourer de certains personnages dotés de certains savoirs spéciaux qui faisaient partie de ses "Mighereko", moyens métaphysiques dont disposait le Mwami afin d'exercer pleinement son pouvoir⁷⁸⁴. »

La première implication de cette vision traditionnelle du monde amène à identifier les lieux de réalisation de ces cérémonies. Comme dit ci-haut, les vivants étant reliés au monde spirituel par leurs ancêtres, ils doivent d'abord localiser où sont restés leurs morts devenus *valimu*. C'est ce qui conduit directement au lieu des sépultures où ont été ensevelis les ancêtres concernés. C'est ici la notion du *mahero* – ou sépulture du chef –, encore très répandue dans la culture Nande, qui cette fois peut s'étendre à toutes les familles sans autant se limiter aux chefs coutumiers.

En effet, en signe de respect pour les morts, toute famille ou toute personne peut réserver une portion de son terrain, destinée à héberger les tombes des membres de la famille. Cet endroit ou plus souvent tout le terrain qui l'abrite est appelé par extrapolation *mahero*. Et comme l'organisation foncière est faite en sorte que chaque famille ait, de par ses origines, des terres qui lui sont propres, toutes les familles ont chacune leur *mahero*. Sans autant être forcément des coutumiers, ces terres appartiennent à la famille qui donne évidemment une redevance au chef coutumier, son *mukama*. Dans ce cas, ces *mahero* ne sont pas liés à des pratiques rituelles. C'est pourquoi ces *mahero*, par défaut, sont exclus de mon propos qui ne s'intéresse ici qu'à ces espaces entretenus par des mythes et des cérémonies rituelles de la croyance locale, c'est-à-dire aux *mahero* des *vakama*.

Dans la conception Nande, l'on pense que pour atteindre les ancêtres – *valimu* –, il ne faut pas aller trop loin ; il faut les retrouver au *mahero* où ils sont enterrés. Étymologiquement ce mot simple de *mahero* vient du verbe « *e'rihera* » plus complexe car pouvant prendre plusieurs significations selon le contexte ou la tonalité utilisée. Dans ce cas, « *e'rihera* » signifie tout d'abord « *se perdre* ». Dans ce sens, le *mahero* indiquerait le lieu où la personne concernée "s'est perdue", où il a perdu tout contact

⁷⁸³ MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 233

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 226.

physique. L'on dira alors « *aho sokulu aherere* » qui se traduit par « là où le grand-père s'est fait perdre ». Néanmoins ce verbe « *e'rihera* » peut aussi signifier « semer » ou « planter » et dans ce cas, le mort est pris pour de la semence, comme une graine qui devra germer pour lever plutôt dans le monde des *valimu*.

Cependant les cérémonies d'imploration ou d'invocation des *valimu* ne se feront pas exactement au dessus de la tombe de l'ancêtre au risque d'un piétinement intense qui n'est plus un signe de respect. C'est ainsi qu'à côté du *mahero* il sera construit une "hutte" de forme circulaire, d'apparence toute banale pour qui la voit, mais pleine de significations pour ses propriétaires puisqu'elle est de fait le haut lieu des prières adressées aux *valimu*. Et par le biais des ancêtres, ces prières sont relayées jusqu'au *Mulimu mukulu*, l'Être suprême, en transitant par *Muhima*, l'intercesseur. Ce haut lieu spirituel ou temple du *Mulimu mukulu* est appelé *kyaghanda* dont le pluriel est *vyaghanda*.

Ici encore, il faut noter qu'il existe d'autres sortes de *vyaghanda*, bien familiers dans la région et connus du grand public mais qui n'ont rien de cette connotation de lieu de prières. Ils ne sont pas forcément trop sacrés⁷⁸⁵ comme cette hutte annexée au *mahero*. Il s'agit dans ces cas des maisonnettes construites au village, de forme circulaire, à deux entrées opposées et sans portes. Elles sont réservées aux seuls hommes qui l'utilisent pour s'y reposer, échanger, manger, fumer et boire⁷⁸⁶. Ces dernières sortes de *vyaghanda* ne font pas l'objet de ce propos qui concerne uniquement ces temples – de l'Être suprême – associés aux *mahero*.

Les origines reconnues dès le départ aux habitants du "monde des esprits" ont, elles aussi, une conséquence sur la notion de lieux sacrés. La seconde nature des *milimu* (esprits tutélaires non issus des hommes) entraîne une deuxième identification de lieux indiqués pour les atteindre. Ils sont ceux qui vont exécuter les différentes résolutions obtenues suite aux requêtes adressées à "l'Être suprême", par le biais des ancêtres et de *Muhima*, au *kyaghanda*. En réponse des prières, les ancêtres demanderont des offrandes et sacrifices à présenter pour invoquer le *mulimu* particulièrement chargé des réalisations demandées. Il faut alors localiser le lieu propice pour le contacter.

S'il est facile de repérer les lieux de contact avec les ancêtres par les *mahero*, il n'en est pas aussi aisé pour les autres *milimu* qui n'ont jamais été des humains. Leurs lieux de prédilection peuvent changer dans le temps ; ils seraient indiqués par des "révélations" aux initiés. Mais généralement la tradition Nande les localiserait aux sommets des montagnes – comme sont les cas du mont Lubwe et du Ruwenzori déjà observés –, dans les fonds des vallées, en des endroits spécifiques sur des grosses rivières, notamment lorsque ces rivières présentent exceptionnellement et ponctuellement des grandes profondeurs – dites *a'maliva* dont le singulier est *e'ririva* –, dans les profondeurs "abyssales" du lac – Édouard, qui est le seul lac dans cette région des Nande –, etc.

Une autre implication de ces représentations intervient avec les éléments utilisés dans les cérémonies rituelles. Tout comme le repérage du *mahero* des ancêtres, la réalisation et la construction du *kyaghanda* ne se font pas au hasard. Ces travaux suivent et respecteraient des normes précises, dites "révélées" par les Esprits tutélaires⁷⁸⁷. Mais, ce qui intéresse bien plus ce cadre – en rapport avec la conservation de la nature –, sont les espèces d'arbres plantées en ces endroits et qui porteraient la traduction simple et même la signification matérielle de ces objets symboliques de la tradition, comme le montrera une tentative de description dans le prochain paragraphe.

⁷⁸⁵ Bien que dans certains villages, on peut rencontrer des "vyaghanda" qui peuvent accueillir des rites, comme ce que Muwiri et Kambalume appellent *kyaghanda* familial ; ils restent avant tout un lieu de séjour et de rencontre des hommes du village. Les femmes se gardant les accès aux foyers, marchés, etc. d'où elles organisent repas, socialité et autres valeurs indispensables pour la reproduction sociale.

⁷⁸⁶ MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 78.

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 79.

De la même façon, de la représentation faite des *milimu* – purs esprits – découle, en plus de leur localisation, une autre notion : leur habitation lorsqu'ils sont au service des hommes. Pour un esprit donné – *mulimu* – quand il a été localisé et consulté pour une réalisation précise, il revient aux initiés de construire son logis qui sera repéré facilement par tout le monde. Cette habitation du *mulimu* est appelé *musaka*. Les plus repandus seraient des formes d'édicules généralement construits et placés au niveau des frontières entre des territoires différents ou à l'embranchement des chemins⁷⁸⁸.

Dans la liste des éléments utilisés dans cette tradition, celui qui émane directement des travaux spécifiques des guérisseurs ou des exorcistes (*a'vakumu*) associés au pouvoir des coutumiers est la maison où ces personnages aux talents bien spéciaux exercent leurs travaux. Il s'agit aussi d'un lieu vénérable où sont gardés des objets rituels et sacrés. Cette maison est appelée *o'vuhima* et les sacrifices qui s'y réalisent sont faits aux esprits tutélaires dont le chef de file est *Muhima*⁷⁸⁹. Ces maisons servent surtout de lieux d'imploration des esprits de guérisons des divers maux, et c'est en ces lieux que sont gardés les objets sacrés dits *e'visambo* cités plus haut.

Une autre importante notion qui a des implications directes sur les rites traditionnels dont on pourrait établir des rapports potentiellement avec la conservation de la nature est le statut particulier du *mwami*. En effet, dans la structure politique Nande – qui correspond aussi à l'organisation foncière –, le *mwami* se place juste au dessus des *vakama*⁷⁹⁰. Tout en étant le chef de la communauté, il est tout d'abord un *mukama* parce que les *vakama* sont des membres de ses lignages qui ont, par ce biais, des primautés sur la ressource foncière⁷⁹¹. Le statut du *mwami* s'acquiert en accédant aux fonctions du personnage central de la vie de la communauté après une cérémonie rituelle particulièrement complexe, appelée *o'vusingé* ou *e'risinga*, soit l'intronisation⁷⁹².

Précisons que le verbe *e'risinga* signifie d'abord "gagner ou vaincre", dans le langage courant. Utilisé dans le sens de l'intronisation du *mwami*, cette action traduit les épreuves soumises à ce dernier et qu'il doit alors vaincre dans ces rites pour confirmer qu'il mérite réellement d'être le chef. Ces cérémonies rituelles se clôturent d'ailleurs par le dépôt de la "couronne", ou *e'mbitha*, sur la tête du *mwami* par son oncle maternel, dit *nyoko-lume*. C'est le même *nyoko-lume* qui interviendra dans les cérémonies d'enterrement du *mwami* pour constituer le *mahero*⁷⁹³.

Cet événement d'intronisation du *mwami* se fait dans un lieu appelé *masingiro*. Ces espaces ayant abrité des cérémonies comportant des rites singulièrement rares et hautement symboliques, notamment ceux dits *é'migherero*, ce qui peut signifier des "oracles", des "charismes" ou des "dons spéciaux", sont réputés particulièrement sacrés et deviennent même effroyables. C'est ici précisément que l'on retrouvait des animaux sauvages et mystifiés, notamment des félidés, des ophidiens ou des hyménoptères, qui sont associés au *vwami* ou pouvoir sociopolitique du *mwami*.

Parmi tant d'autres concepts, entretenus par cette conception Nande du monde, dont on pourrait établir une éventuelle connectivité avec les notions de conservation de la nature, restent encore à explorer. Il faut remarquer, une cruche rituelle dite *e'rilegha*, qui conserve des éléments réservés aux cérémonies consacrées aux cultures au champ, notamment une poudre, *o'vusyano*, "magique" qui favoriserait des récoltes abondantes. Il y a aussi un rituel, *e'rihamula*, particulièrement destiné à des actions de rapprocher et dompter périodiquement des animaux sauvages – même les plus féroces –, etc. Mais toutes les cérémonies rituelles ne sont rendues opérationnelles ou mises en actions, selon

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 183.

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 183.

⁷⁹⁰ Pour des amples détails sur cette structure politique Nande, consulter : KITAKYA, P. A., *op.cit.*, p. 92.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 92.

⁷⁹² Pour plus des détails sur cette notion et cérémonies d'intronisation, lire : MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 258.

⁷⁹³ *Ibid.*, p. 259.

les chefs coutumiers rencontrés, que par l'usage des *maranga* qui seraient des plantes spécifiques à protéger, des "courroies de transmission" obligées entre les hommes et les esprits.

Ces notions et symboles, spécifiques à la culture locale Nande, sont-elles pertinentes pour une adaptation à des systèmes de conservation qui se veulent et se prêtent plutôt à "l'universalisme" ?

4.3.2. Les différentes représentations

Les lignes qui suivent décrivent quelques éléments qui nous ont été accessibles parmi les différents outils utilisés dans les cérémonies rituelles Nande. Il s'agit tout d'abord des éléments de description tels que présentés par les enquêtés, notamment les chefs coutumiers déjà indiqués. Pour les lieux où cela il a été possible, des images en accompagnent la description pour tenter de matérialiser et donner forme à ces objets traditionnels, certes, il faut l'ajouter, toujours difficile à appréhender !

Rappelons aussi que sur ce terrain d'étude, parmi les multiples outils constituant la symbolique des coutumes Nande, ce travail s'est intéressé uniquement et strictement à ceux qui renfermaient un certain potentiel d'éventuels rapports à confronter aux notions de conservation développées localement par l'ICCN. Ces objets ont été ciblés en conformité évidemment, dans ce cadre, avec des hypothèses fixées au départ de la recherche. Certes, d'autres nombreuses formes de symboles de cette tradition peuvent avoir échappé à la prospection ; mais pour l'essentiel, celles qui ne sont pas prises en compte, l'auront été parce que considérées peu congruentes pour les objectifs de l'étude.

Dans les conditions où des possibles rapports de ces dispositifs traditionnels avec la conservation s'avèreraient pertinents, ces objets symboliques pourraient constituer des préceptes de base pour une refondation des principes de protection de la nature dans cette région proie des dégradations quotidiennes et continues des milieux. La méthode procéderait donc d'une forme d'inculturation⁷⁹⁴, bien plus qu'une "contextualisation", dans ce sens qu'il faille réinvestir et plonger profondément dans les racines-mêmes de la culture locale, des conceptions actuelles de la conservation qui, il faut l'avouer, sont mises à mal dans la région, comme traduit par la crise des aires protégées.

Les objets symboliques qui ont été montrés et présentés par les personnages enquêtés sont principalement le *mahero*, le *kyaghanda*, le *masingiro*, le *musaka* ainsi que quelques *maranga* retrouvés au cours des investigations. Il reste à analyser quelle valeur porteraient ces emblèmes face à la conservation de la nature et à la protection de l'environnement en général.

4.3.2.1. Le lieu symbolique dit "*mahero*"

Le *mahero* est tout d'abord un lieu sacré pour le symbolisme qu'il porte. Il est constitué au départ de quelques arbres symboliques – plantés – qui forment une sorte de monument du chef du clan. Il est érigé au niveau de la sépulture du chef coutumier le jour de son enterrement.

Le *mahero* se présente comme une portion de forêt conservée et respectée même en plein milieu des espaces visiblement colonisés par des installations humaines et par des cultures paysannes. Physiquement, il s'agit d'un boisement constitué d'espèces végétales spontanées qu'on a laissé croître autour de la sépulture du chef coutumier. Cette zone, tout autour de la sépulture, est exclue de toute forme d'exploitation ; il serait même interdit d'y faire paître des animaux domestiques. Voué à une sorte d'évolution naturelle, au cours des années, des formations végétales différentes se sont succédées sur ce lieu ; les herbacées y ont cédé la place à des espèces arborescentes qui ont évolué pour constituer la formation forestière souvent visible et habituellement associée à cette notion. Un *mahero* typique est présenté dans la figure 19 qui suit.

⁷⁹⁴ PIROTTE, J., « Résister à l'annonce chrétienne. Apports de l'histoire à la réflexion théologique », in : PIROTTE, J., (dir.), *op. cit.*, p. 13-39, p. 20.



Figure 17 - Un mahero typique, au village Vuranga en localité de Musienene (mahero du chef Vihya), photo prise pendant mes enquêtes de terrain en septembre 2009.

Les *mahero*, étant destinés aux *vakama*, seront différenciés selon les catégories de ces derniers. On distinguera le *mahero* du *mwami*, qui est passé par les tests et a vaincu aux épreuves d'intronisation (*e'risinga*), des *mahero* des autres *vakama* qui n'ont pas de couronne (*mbitha*). En ce point, ce sont seulement les degrés d'importance accordée à ces *mahero* (marqués aussi par quelques nuances dans les cérémonies rituelles) qui diffèrent mais le principe de la symbolique y attribuée reste le même.

En règle générale, dans sa constitution première, le *mahero* est formé de trois arbres spécifiques, plantés lors de l'enterrement du chef coutumier, par des personnalités bien déterminées. Ces arbres encadrent le corps du chef déposé dans sa tombe. Il s'agit de trois boutures de plantes vivaces et pérennes bien connues dans la région. Deux boutures proviennent des faux-figuiers, *mukimba*, qui peuvent être soit un *Ficus sycomorus* – le figuier sycomore ou sycamore, encore appelé *Ficus vallis-chaudae* Delile 1843 – soit, et le plus souvent, un *Ficus indica* ou *Ficus bengalensis* – le Banian –, tous de la famille des *Moraceae*. La troisième bouture provient du *muhathi*, le *Dracaena fragrans* – ou dragonnier ou encore *Lindenii* – de la famille des *Ruscaceae*.

Les deux boutures venues du *Ficus* – *mukimba* – ou faux-figuier sont plantés respectivement au niveau des pieds, par un des frères du chef nommé *mulumuna*, et au niveau de la tête par son oncle maternel, appelé *nyoko-lume*. Tandis que la bouture venue du *Dracaena* – *muhati* – est plantée à son côté droit par son *mukama*, c'est-à-dire son chef terrien hiérarchique à qui il donnait sa redevance, pour attester ainsi devant tout le monde de l'appartenance de ces terres au défunt.

Ces deux espèces pérennes – *mukimba* et *muhati* – seraient choisies et plantées en cet endroit d'abord pour l'immortaliser mais surtout pour constituer des preuves vivantes certifiant que les terres de ce lieu sont une propriété exclusive de la famille du chef décédé qui devient alors un ancêtre. Et plus tard, en cas d'éventuels disputes autour de ces terres, ce sont ces repères qui serviront d'attestations pour départager les parties en conflits. C'est la signification des paroles prononcées solennellement par *nyoko-lume* en plantant son *mukimba* lorsqu'il récite la formule :

« Devant les ancêtres, devant les hommes et devant les membres de la famille, je plante cet arbre comme mahero de mon neveu, preuve qu'il est natif de ces terres et qu'il en est le propriétaire⁷⁹⁵. »

C'est ici qu'apparaît la signification physique de cet "emblème" nommé *mahero*. Ce morceau de forêt symbolique signifie et montre tout d'abord que les terres du lieu sont bien une propriété de la descendance de l'ancêtre dont ce monument est consacré. Ce qui assure le contrôle de ces terres par sa progéniture⁷⁹⁶. Les dimensions du *mahero* ne sont pas indiquées ; elles ne sont pas celles qui comptent, mais plutôt la signification qu'il porte. Il s'agit d'une valeur plus qualitative, difficile à

⁷⁹⁵ Formule solennelle venue du Chef coutumier Éphrem Kawalina, gardien des coutumes du groupement Luongo.

⁷⁹⁶ C'est à ce propos qu'on a vu dans le cas de conflit du PNVi à Mayango's, précisément des limites du parc à Nyaleke, après qu'on ait expliqué aux gardes du parc que ces arbres (des ficus) introduits dans la forêt, au niveau des limites réclamées par les paysans, attestaient tant de la sacralité que du zonage, de l'humanité du lieu, ces agents du parc les ont coupé pour effacer tout support à la revendication (fig. 9).

quantifier, qui donne l'importance de cet objet de la tradition. Avec cette représentation, il semble difficile aux autochtones de la région d'imaginer les notions de vacances des terres ou de terres inoccupées, souvent entendues dans la gestion moderne des ressources foncières et naturelles.

De cette conception du *mahero* découlent d'autres notions aussi bien utilisées dans la culture locale. La toute première de ses conséquences est le concept de *kyaghanda*.

4.3.2.2. Le "*kyaghanda*", un lieu rituel

Le *kyaghanda* dont il est question dans ce travail est en soi une "hutte" – du tout banale dans sa conception physique – construite à côté du *mahero*. Il s'agit d'une construction circulaire qui ne peut se réaliser qu'à l'aide des matériaux uniquement végétaux. Il est complémentaire au *mahero*, mais pas toujours. Si tous les *vakama* ont droit au *mahero*, ce ne sont pas tous les *mahero* qui sont accompagnés des *kyaghanda*. La construction du *kyaghanda* ne serait pas du tout automatique ; il semble qu'elle serait dictée et se ferait sur demande expresse du monde spirituel.

Alors que le *mahero* est une forêt qui s'impose et ne peut pas être dissimulé, il n'est pas toujours évident de reconnaître le *kyaghanda* sans en être avisé. De par la simplicité apparente de cette construction, elle se cacherait facilement sous les arbres qui constituent pourtant une de ses parties intégrantes, voire même la principale. La figure 20 donne la photo d'un *kyaghanda* construit en localité de Muramba, qui aurait accueilli les premiers Nande dans la région de Butembo.



Figure 18 - Un *kyaghanda* à Muramba, zone d'arrivée des Nande dans la région, photo prise pendant mes enquêtes de terrain en août 2009.

Selon les explications données par les coutumiers de la localité de Muramba, le *kyaghanda* est en fait l'ensemble composé de la hutte aux deux portes opposées et des deux ficus supplémentaires plantés devant la maisonnette. Le lieu de son implantation serait dicté par le monde des esprits. Et sa fréquentation est rare, seulement quand il y a des demandes ou des sacrifices à faire *e'kulimu*, au monde des ancêtres. Ainsi ce "temple" peut se situer en plein milieu du village – le cas de Muramba – comme il peut se retrouver en un endroit éloigné des habitations. Ce dernier cas est celui du *kyaghanda* de Kivuli – montré en figure 21 –, en Groupement de Bukenye, réputé comme étant le plus grand des *kyaghanda* de toute la chefferie des Baswagha.

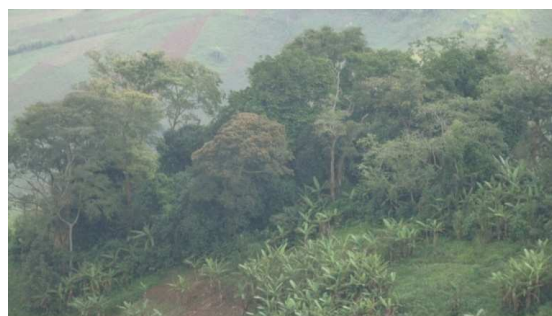


Figure 19 - L'aspect apparent du lieu identifié comme *kyaghanda* de Kivuli, photo prise pendant mes enquêtes de terrain en septembre 2009.

En cas de détérioration et même de disparition de la hutte construite uniquement en matériaux végétaux, les deux ficus, qui sont des espèces vivaces, indiqueront toujours l'emplacement de ce lieu aux générations futures. Encore une fois ce n'est pas le bâti de cette maisonnette – ou l'apparence physique – qui compte mais plutôt le symbolisme qu'elle contient. C'est ce haut lieu de prière, sous les deux ficus, qui constitue l'emblème Nande porté par le *kyaghandu*.

4.3.2.3. Les espaces sacrés du "*masingiro*"

Le *masingiro* est le lieu consacré aux cérémonies complexes d'intronisation du *mwami*. Ces rites consistent en une série d'épreuves soumises au candidat *Mwami* à l'issue desquelles il portera dignement la couronne, *e'mbitha*. Ces épreuves étant hautement mystifiées, notamment celles dites *e'migherero*, les espaces qui les ont abrité deviennent un "champ maudit" par l'action dite *e'rithakirwa*. De cette façon, ces lieux sont devenus des espaces interdits avec tout ce qu'ils portent comme ressources.

Ainsi le sol, l'herbe, le bois, les animaux, etc. retrouvés dans les espaces du *masingiro* sont frappés d'interdiction à tout usage. Ces espaces constituent une forêt sacrée, intouchable, gardée intacte pour conserver tout le matériel qui a été utilisé dans les cérémonies d'intronisation. Contrairement au *mahero* ou au *kyaghandu*, les espaces du *masingiro* vont occuper une portion de terrain pouvant couvrir jusqu'à un hectare. Dans ces espaces on est supposé rencontrer des animaux, particulièrement des animaux féroces comme des lions, des léopards ou des serpents, etc. qui sont associés au *vwami*, le pouvoir du *mwami*. C'est pourquoi, il est conseillé, et même prudent, de ne pas s'y rendre.

À chaque entité reconnue comme *vwami*, ce qui serait presque l'équivalent de l'entité administrative actuelle appelée Groupement, correspond un *masingiro*. Ce qui fait qu'à autant de *vami* – pluriel de *mwami* – retrouvés chez les Nande, il y aurait autant de *masingiro*, soit autant de réserves bien protégées par la coutume locale.



Figure 20 - Un *masingiro* à Iremera, associé au *vwami* de la chefferie des Baswagha, photo prise pendant mes enquêtes de terrain en septembre 2009.

4.3.2.4. Le "*musaka*", ou la maison d'un "*mulimu*"

Le *musaka* est une construction caractéristique qui, selon la conception traditionnelle Nande, serait l'habitation d'un esprit, dit "*Mulimu*". Il s'agit d'une forme de petit édifice, fait en sticks de bois couverts de chaumes, dont la taille dépasse rarement le niveau du genou d'une personne adulte. Il est muni d'une entrée, suffisamment très basse – à sa taille –, conçue de telle sorte qu'il y a que des enfants qui peuvent accéder à son intérieur. La forme typique du *musaka* est donnée dans la fig. 23.

Comme on peut l'apercevoir sur la photo, l'élément dit *musaka* n'est pas seulement composé de l'édifice, mais plutôt l'ensemble de la construction et du ficus planté juste à côté. C'est encore cet arbre vivace qui caractériserait ce lieu sacré dans la coutume Nande. Et contrairement au *kyaghandu* dont les entrées seraient limitées aux cérémonies rituelles, il ne serait pas interdit de fréquenter le lieu du *musaka*. L'accès à cet endroit serait d'ailleurs encouragé aux plus petits, attirés par des "friandises" – comme des bananes ou des fruits murs – qui y sont déposés régulièrement.



Figure 21 - Un "Musaka" typique construit à Muramba au bord du lac Édouard, photo prise pendant mes enquêtes de terrain en août 2009.

Comme dit précédemment, ces édifices édifés au nom des *milimu* sont localisés justement en des endroits spécifiques où l'on pense atteindre ces esprits. Ils sont principalement construits sur les sommets des montagnes, au fond de certaines vallées et surtout au bord des eaux comme ce que montre la photo de la figure 24.

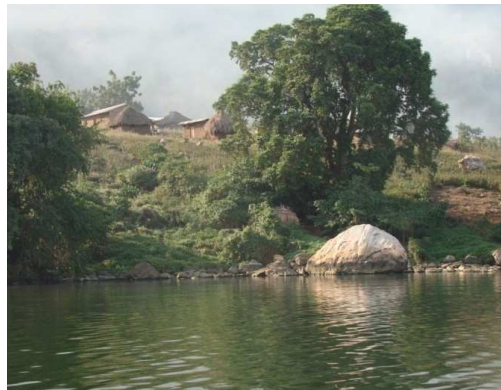


Figure 22 - L'ensemble du musaka (édicule sous un ficus protégé) au bord du lac Édouard (Muramba), photo prise pendant mes enquêtes de terrain en août 2009.

4.3.2.5. Les "*maranga*", des plantes sacrées à protéger

Les coutumiers rencontrés au cours de mes enquêtes définissent un *riranga* – *maranga* au pluriel – comme étant simplement une feuille qui a des pouvoirs spécifiques. Au-delà des espèces végétales bien connues et utilisées dans la pharmacopée traditionnelle locale, il existe d'autres plantes utilisées dans cette tradition pour des faits rituels, notamment d'invocation ou de communication avec des esprits dits *e'milimu*. Selon ces coutumiers, chaque *mulimu* se révélerait par un *riranga* spécifique. Ce qui fait que, dans leurs cérémonies rituelles, pour accéder à un *mulimu* déterminé il faut obligatoirement utiliser son *riranga* spécifique.

Ces mêmes enquêtés précisent que les *maranga* ne sont d'usage que dans les familles des coutumiers. Bon nombre d'entre eux pensent et seraient convaincus que ce sont les *maranga* qui font que "*les choses marchent*"⁷⁹⁷. À la multiplicité annoncée des *milimu* ils associent une multitude des *maranga* qui seraient des "courroies de transmission" obligées pour atteindre les premiers. Ainsi ces coutumiers peuvent réciter à longueur de journées des listes des plantes qu'ils reconnaissent et considèrent, en tout cas, comme des espèces végétales sacrées qui méritent une protection. Ces feuilles aux pouvoirs étranges, pour nous les non initiés, peuvent parfois être des plantes banales connues et rencontrées au quotidien auxquelles ces coutumiers attribuent d'autres forces et interprétations totalement inouïes.

⁷⁹⁷ Déclaration du chef Kisodokyo Kakule rencontré au village de Kisaka sur le lac Édouard, le 27 août 2009.

Par exemple, lorsque le chef coutumier Éphrem Kawalina tentait de me montrer quelques unes de ces plantes, ses interprétations données à des faits visiblement simples étaient, pour le moins qu'on puisse dire, étonnantes. Il s'agit pourtant des amaryllidacées⁷⁹⁸ bien communes, cultivées comme des fleurs ornementales dans un jardin sur le site de l'Institut Technique Agricole et Vétérinaire (ITAV) de Butembo, celles montrées sur la photo de la figure 25.



Figure 23 - La plante du milieu, un *Hymenocallis littoralis*, dit "riranga rya Kalisya", selon Éphrem Kawalina, photo prise pendant mes enquêtes de terrain en août 2009.

En nous voyant nous rapprocher de ces fleurs, quand je suivais attentivement la leçon des *maranga* donnée par le chef coutumier Éphrem Kawalina, l'agronome de l'ITAV chargé de l'entretien de ce jardin s'était exclamé de loin. Il me disait alors qu'il ne comprenait pas comment la seule variété présentée au milieu de la photo – aux fleurs blanches – était particulièrement appréciée par des chèvres en divagation sur la concession de l'école, qui ne broutent pourtant pas d'autres variétés voisines. Son inquiétude résidait du fait que cette fleur était sérieusement menacée par des animaux en divagation. Ce monsieur, l'agronome de l'ITAV, sans qu'il en soit invité ni ne s'en rende compte, sera intervenu dans la démarche de mes recherches.

En suivant l'exclamation de l'agronome, le chef coutumier Éphrem se mettait simplement à rigoler. Alors que ce coutumier était venu me montrer ce qu'il appelle « *riranga rya kalisya* » ou « *lulisya* », pour dire « le "*riranga*" associé au "*mulimu*" appelé "*kalisya*" », qu'il distingue évidemment très bien des autres Amaryllidacées retrouvées sur la ligne, l'agronome était intervenu à point nommé. Une fois ce dernier parti, mon coutumier a continué avec ses explications. Pour lui, comme coutumier, il trouve que « *ce n'est que normal et c'est même trivial que les animaux s'abattent sur cette plante avec une appétence outrée* ». Dans son interprétation, il rappelle que "*kalisya*" c'est la divinité, ou mieux le *mulimu*, chargé de la protection des animaux. Et donc en broutant ces feuilles de l'*Hymenocallis littoralis*, ces animaux ne se font que justice ; ils se sentiraient plus protégés, selon Éphrem. Il ajoute même, en avouant que si c'était des animaux sauvages, qui garderaient encore tout leur instinct, ils i raient au besoin jusqu'à arracher même les bulbes de notre fameuse fleur.

En ce point précis, une question me traverse exactement la tête. Comme agronome et zootechnicien, la science nous apprend effectivement à nourrir les animaux. Nous savons analyser complètement les fourrages et donner avec toute précision leur valeur alimentaire. Mais, savons-nous pourquoi telle ou telle autre plante n'est pas naturellement appréciée par nos protégés ? D'ailleurs, nous sommes-nous même posé une fois cette question ? Et au fait, est-ce que la question se pose ? Qu'est-ce qui guiderait alors l'instinct animal ?

⁷⁹⁸ La famille des Amaryllidacées est une famille de plantes monocotylédones appartenant à l'ordre des Asparagales. Elle comprend plus de huit cents espèces réparties en une soixantaine de genres. Voir <http://fr.wikipedia.org/wiki/Amaryllidaceae>, page consultée le 21 février 2011.

Tant d'autres petites déclarations, qui me semblaient des "révélations", émaillent le discours tenu et entretenu par les coutumiers Nande autour des réalités culturelles traditionnelles sur les fameuses feuilles aux pouvoirs étranges, les *maranga*. Cependant, faut-il encore y croire ?

4.3.2.6. Le "*vuhima*" et autres symboles protégés

Comme dit plus haut, les rites traditionnels liés aux éléments décrits ci-avant sont tout d'abord des pratiques attribuées à une classe de la société, celle des *vakama*. Mais il a existé d'autres talents, des savoirs spéciaux que ces derniers n'étaient pas obligés de maîtriser. C'étaient notamment des savoirs liés à la guérison. Ainsi pour mener à bien leur tâche de diriger ou de protéger leurs communautés, les *vakama* ont recruté à leurs côtés des individualités dotées de ces talents exceptionnels. On sait qu'il a existé dans la région des guérisseurs traditionnels (*a'vasakyi*) et des exorcistes – *a'vakumu* ou *a'valaghuli* – qui ont été associés à la classe dirigeante des *vakama*.

C'est à ces derniers, aux guérisseurs traditionnels, qu'est liée la notion du *vuhima*. Il s'agit d'une maison, d'un lieu d'imploration des esprits pour des guérisons diverses. De leur part, Muwiri et Kambalume définissent le *vuhima* comme étant :

« Une maison dans laquelle on garde des objets sacrés et où l'on fait des sacrifices en l'honneur des esprits tutélaires et des ancêtres. C'est un lieu sacré⁷⁹⁹. »

Mais bien plus, il semble que dans cette conception traditionnelle, tous les faits physiques observés chez l'homme étaient à relier au monde spirituel qui contrôlent alors le monde matériel. Toutes les joies comme toutes les peines connues par les humains étaient perçues comme des bénédictions ou des malédictions permises par le monde spirituel. Ainsi à côté du traitement normal des maladies, par la pharmacopée traditionnelle, il était associé directement un deuxième aspect qui a trait à la représentation faite des notions des *milimu* et des sacrifices à leur adresser. C'est notamment pour interpréter et traiter les maladies qui s'annonçaient difficile à guérir, comme la folie, l'épilepsie, les gangrènes, etc. Le *vuhima* est alors la maison sacrée utilisée par les guérisseurs – *vasakyi* ou *vakumu* – qui s'apprêtaient à aborder le traitement de ces maladies réputées liées plus à des mauvais sorts qu'à des pathologies normales. Ce *vuhima* pouvait alors se concevoir sans autant obligatoirement être lié directement à d'autres éléments de la tradition comme des *mahero*.

Cependant, avec le développement des infrastructures sanitaires actuelles dans la région, la notion de *vuhima* comme l'équivalent d'un poste de santé traditionnel, semble s'être effritée sérieusement. Il ne persisterait plus que des lieux dits *vuhima* directement associés aux objets rituels conservés par les familles des chefs coutumiers. Ces lieux n'ayant pas de constructions spéciales particulières, mes enquêtés ne m'ont pas offert l'occasion de voir ce *vuhima* afin de le distinguer des autres constructions dans les villages. Il me semble que ces constructions se dissimuleraient parmi les cases villageoises. Il faut noter que parmi les anciens guérisseurs – qui détenaient des *vuhima* indépendants –, il ne manque pas aujourd'hui, évidemment, de rares exceptions constituées de personnes qui s'improvisent ça et là "devins", comme c'est le cas de *Kukule Ndelya* retrouvé ci-avant dans des démêlés autour du processus de reconstitution de la réserve du mont Lubwe.

De nos jours, quand ces *mahima* – pluriel de *vuhima* – ne sont pas directement liés à des chefs coutumiers, ils sont de plus en plus vus comme de simples ruses utilisées par des charlatans qui ne profitent que de la faiblesse de ceux qui peuvent encore écouter ces dits "devins". Toutefois, une des spécialités qui serait encore reconnue et acceptée de ces anciens guérisseurs traditionnels est le traitement, par massage, des os fracturés. Comme le reprennent Muwiri et Kambalume, tous mes

⁷⁹⁹ MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 183.

enquêtés semblaient unanimes quant à la reconnaissance de ce don spécial de masser les fractures – « *e'rithuthya a'mabune* » – en présence du patient tout comme à distance⁸⁰⁰. Cette technique se réaliserait, encore une fois selon les mêmes coutumiers enquêtés, par l'usage des *maranga* spécifiques. Malgré le développement important des infrastructures sanitaires, ce métier de massage traditionnel des fractures se serait maintenu et pratiqué encore par des spécialistes appelés « *a'valunga makuha* », traduit littéralement par « *les réparateurs des os cassés* ».

Des nombreux autres objets symboliques seraient encore utilisés par la tradition locale. Il est fait encore référence dans la région à des lieux qui ont été réservés pour des rites d'initiation dont la circoncision – « *e'lusumba* » –. Quoique ces derniers soient devenus difficiles à identifier, le concept en soi renvoie encore à une certaine notion de conservation de ces lieux. Il y a aussi des espaces qui ont été consacrés à la chasse. Nombreux parmi les anciens reconnaissent encore que cette chasse était réglementée par les coutumiers locaux qui savaient fixer des périodes propices pour ainsi permettre une régénération du gibier.

De la même façon, la pêche sur le lac Édouard ne se pratiquait pas de façon très intensive et continue comme c'est le cas aujourd'hui. Peut-être que les moyens techniques ainsi que les besoins de ces temps passés limitaient encore cette exploitation. Mais l'activité de la pêche était périodiquement interrompue pour céder la place à des rites traditionnels sur le lac, lesquels se comprenaient comme des sacrifices faits à des divinités pour permettre la fertilité du lac et la reproduction de ses poissons. Aussi, à l'exemple des animaux sacrés – *vithambo* – protégés dans les espaces dits *masingiro*, cette coutume reconnaissait-elle des oiseaux sacrés, tels la bergeronnette dite *kasinimbira* et l'aigle dit *risamba*, comme porte bonheur, ou plutôt dans l'autre sens le hibou dit *kivukulu*, etc.

Voilà autant de représentations culturelles dans la tradition Nande. Quels en sont les préceptes à rapprocher à des formes de conservation de la nature ?

4.3.3. Des rapports avec la conservation de la nature

4.3.3.1. Le niveau de la conservation dans la région

En ne reprenant que la définition la plus partagée aujourd'hui, notamment dans le monde anglo-saxon, la conservation de la nature désigne une gestion prudente et mesurée des ressources naturelles, une utilisation de la nature avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs⁸⁰¹. Cette définition, claire dans sa forme, intéresserait aussi bien les exploitants que les conservationnistes. Théoriquement cette conception ne pouvait aboutir aux impasses connues actuellement dans le domaine de la conservation, notamment en région de Butembo. Mais, il est déjà à noter que des définitions adoptées au cours du temps et appliquées sur le terrain auront subi des modifications profondes.

Il sied aussi de rappeler ici que, généralement, les intentions initiales des premières formulations de ce qui s'appellerait la "conservation de la nature" n'ont pas été de cloisonner absolument le domaine de conservation des zones d'exploitation, contrairement à la pratique actuelle. Plutôt l'utilisation des ressources s'accompagnait de préoccupations de protection de la nature⁸⁰². Là, il ne s'agit que des conceptions qui ont prévalu dans la période pré-moderne, l'exploitation des espaces tenue de concert avec leur régénération. Mais c'était sans compter avec la force du paradigme moderne. Ce dernier a eu pour effet la relégation du souci de conservation aux marges de la mobilisation du

⁸⁰⁰ Par cette technique traditionnelle, le patient n'est pas obligé d'être en contact physique avec le traicteur lors des séances de massage, il suffit que les deux se conviennent des heures du traitement. Le masseur peut alors administrer les soins au patient même en distance ; voir : MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *op. cit.*, p. 233

⁸⁰¹ RODARY, E. et C. CASTELLANET, 2003, *op. cit.*, p. 8.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 10.

progrès⁸⁰³. Et ce serait pour récupérer, cette fois en son compte, les préoccupations de conservation que le système moderne a créé les outils de conservation connus et répandus aujourd'hui. Ces gigantesques espaces sanctuaires, les aires protégées, finalement préservées de toute forme d'exploitation, sont désormais le domaine de la conservation de la nature.

Telle est la forme de la "conservation de la nature" adoptée en R.D. Congo par l'implantation des parcs nationaux et des réserves naturelles, des macro-espaces qui se veulent compacts et inviolables, gérés par l'ICCN. Au vu des crises que traversent ces modèles de conservation, tout comme les systèmes d'exploitation paysans – faisant face à des AP – dans la région étudiée, la question se pose : ne devrait-t-on pas revenir aux modèles qui simulent les premières formulations de la conservation ?

Cependant, les choses semblent avoir bien changé. Il s'ajoute maintenant des nouvelles ambitions liées à des enjeux qui sont plus d'actualités – « *marché carbone, dette climatique, émissions des GES dues à la déforestation* » –. Ces derniers demanderaient de plus en plus d'espaces forestiers. Avec ces enjeux, les dimensions des espaces mis sous cloche ne feront que s'accroître, comme le fait entendre la déclaration du Ministre à l'Environnement et Conservation de la Nature :

« *Nous faisons partie de la solution. [...] Nous voulons nous inspirer du modèle du Japon, où les deux tiers du territoire sont déclarés territoire forestier*⁸⁰⁴. »

Sans plus revenir au débat des potentielles contradictions de cette conception avec la définition donnée plus haut de la conservation de la nature, ni autant insister sur les défaillances propres à l'ICCN, qui minent son système de conservation, ma préoccupation à ce niveau est plutôt orientée vers des tentatives et des possibilités de "vivre avec". En acceptant la situation qui est celle de la conservation dans la région, les états des lieux actuels et les tendances à venir, il est maintenant question de confronter le contenu de l'offre que peut proposer les symboles utilisés par la culture traditionnelle locale à ces réalités d'aujourd'hui dans la conservation.

Tout d'abord, les actuels intervenants se seraient beaucoup souciés de plutôt définir une conservation "écologiquement correcte" des ressources plus qu'à rechercher une définition d'un usage "socialement correct"⁸⁰⁵. Ce souci ressort des définitions appliquées aux AP lorsque l'UICN insiste d'abord sur des moyens – juridiques ou autres – de protection des ressources naturelles⁸⁰⁶. C'est sur cette ligne que s'inscrivent les interventions des nombreuses institutions chargées de la conservation, comme c'est le cas de l'ICCN en RD Congo. Leur stratégie semble s'appesantir davantage sur les moyens de réalisation que sur les résultats escomptés dans la conservation.

En plus, quand ces institutions de conservation – dans leurs déclarations d'intention – veulent se tourner vers les populations, la participation proposée à ces dernières est tout d'abord utilisée comme un moyen et jamais comprise comme une finalité. Cette participation, loin d'être un droit de ces populations riveraines, serait présentée comme une faveur accordée aux communautés locales. C'est ce qu'annoncent les dispositions du projet de la stratégie nationale de CoCo en RD Congo :

« *L'approche participative n'est pas une fin en soi, mais un ensemble de méthodologies, utilisant une série d'outils qui visent à assurer en priorité les conditions nécessaires à la sauvegarde des RN [Ressources Naturelles] et ensuite à contribuer au développement socio-économique des communautés*⁸⁰⁷. »

⁸⁰³ RODARY, E. et C. CASTELLANET, 2003, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁰⁴ MISSER, F., « Entretien avec le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la RDC », *Défis-Sud. Dossier Activités non agricoles et territoires ruraux*, n° 97, octobre, novembre 2010, p. 7-8.

⁸⁰⁵ FIGUIE, M., *op. cit.*, Mars 2001, p. 14.

⁸⁰⁶ Définition de l'UICN déjà reprise au point 1.4.2.2., p. 103, voir IUCN, « Les catégories de gestion », in : IUCN, 1994, *op. cit.*

⁸⁰⁷ ICCN, *Projet de la stratégie nationale de Conservation Communautaire en République Démocratique du Congo (2007-2011)*, Kinshasa, ICCN, 2008, p. 7.

Il me semble, on ne peut plus clair, que les institutions en place, tout en proclamant ces dispositifs de Conservation Communautaires, ne sont pas encore disposées à se rapprocher de ces communautés locales pour identifier et comprendre les éléments qui peuvent intéresser ces dernières dans la conservation de la nature. La conception actuelle de ces aires protégées tout comme le statut des institutions de conservation peuvent-ils permettre le rapprochement avec les cultures traditionnelles locales ? Faudrait-il alors répartir à zéro, tout redéfinir afin de permettre un raccordement possible ? Comment alors concilier les traditions locales avec la conservation ?

4.3.3.2. *Des éléments de raccordement dans la tradition*

D'emblée, il faut tout d'abord marquer que dans ce cas des traditions Nande, rares sont ces représentations qui ont visé expressément et rien que des modèles de conservation de la nature. Ceci contrairement aux idées largement répandues de "*cultures de conservation de la nature*" attribuées rapidement aux indigènes – ou aux peuples "primitifs"⁸⁰⁸ – qui, il me semble, friserait d'ailleurs la simple folklorisation de ces pratiques culturelles. Plutôt, toutes les régulations liées à la croyance traditionnelle Nande semblent converger vers un point commun, la cohésion sociale basée sur une exploitation harmonieuse des ressources en place, notamment la ressource foncière. Toutes ces constructions et reproductions du pouvoir du *mwami* et de ses frères *vakama*, avec qui ils sont des chefs de terres, toutes les cérémonies rituelles dites "*e'asili yavo*" ou "*leurs pratiques coutumières singulières*", ne seraient faites qu'autour de la gestion de la terre, pour la reproduction sociale de toute la communauté. C'est ce que traduit le discours des chefs coutumiers du Vuholu lorsqu'ils s'insurgent contre le PNVi en ces mots :

« [...] jamais on ne peut tolérer la conservation de la nature rien que pour les animaux sauvages.
 "La conservation de la nature n'est réelle que lorsqu'elle a comme finalité la conservation de l'homme et non de la nature" [...] »⁸⁰⁹

À l'audition d'un tel discours, aux consonances forcément anthropocentriques, les "protectionnistes" passionnés, maintenant associés à la *Deep-ecologie*, qui ont lutté pour garder ce "patrimoine" – le Parc National des Virunga –, avec toutes les difficultés, pendant plus de 80 ans, ne peuvent que s'inquiéter de la participation de telles populations à la conservation. Mais encore faudrait-il les approcher afin de mieux les comprendre ?

Nonobstant, en observant de très près les outils manipulés par la tradition locale, tels que décrits ci-avant, on peut apercevoir des nombreux us et coutumes qui seraient compatibles avec une certaine "conservation de la nature". Et à ce niveau, la question persiste : comment arriver à les marier avec le système officiel actuel de conservation ? Pour l'instant, il faut d'abord extraire de ces traditions les éléments de compatibilité avec les notions de protection de la nature. Symétriquement on pourrait extraire du discours moderne les points congruents avec les pratiques communautaires⁸¹⁰.

De toute la panoplie des outils symboliques retrouvés plus haut, une seule catégorie d'éléments porte la faveur des coutumiers dans un sens qui soit d'ordre strictement de conservation de la nature ou de protection d'espèces vivantes spécifiques. Il s'agit de l'ensemble de la multitude d'espèces végétales considérées sacrées, les *maranga* ou les "feuilles aux pouvoirs exceptionnels". Ces coutumiers pensent effectivement que la disparition de certaines de ces espèces constitue réellement un danger pour leurs communautés. Et à l'inverse, se disent-ils, tant qu'ils peuvent reconstituer

⁸⁰⁸ - RABOURDIN, S., *op. cit.*, p. 39. - NZABANDORA, N. M. J., *op. cit.*, 2003, p. 437.

⁸⁰⁹ Exposé des Chefs Coutumiers du Graben Lacustre du 15 avril 2006 aux assises de Lubero du "processus de la côte ouest du lac Édouard". Archives du Territoire de Lubero ; enquêtes de septembre 2010.

⁸¹⁰ En fait, les occidentaux – et les occidentalisés – pensent le monde séparé de l'humanité, à l'instar des grecs anciens, et ils projettent leur cosmologie sur les autres en pensant, pour faire court, que leur cruche est vide puisqu'ils n'ont pas nos concepts ; à nous de leur remplir la tête ...

l'ensemble de ces herbiers "exceptionnels", toutes les autres espèces, notamment animales, ne peuvent poser aucun problème pour leur reconstitution. Tout comme la restauration de la forêt irait de soi, par la simple jachère !

À ce propos, précisément, nombreux parmi ces coutumiers sont ceux qui s'inquiètent de l'interdiction d'accès aux espaces du PNVi. Quand ils disent que certaines espèces des *maranga* ont été localisées en certains endroits du Parc où elles étaient entretenues par l'intervention régulière de l'homme. Ils accusent alors les gardiens du Parc d'être à l'origine de la perte de ces espèces. Avec le Parc, en pensant bien réaliser la conservation par l'action libre de la nature libérée des populations humaines, ces plantes spéciales ont été abandonnées et envahies par d'autres végétaux sauvages. Ils s'interrogent alors, qui serait le bon conservateur entre le coutumier qui a entretenu – par sarclage – ces plantes vénérées et le garde actuel qui les laisse périr dans la brousse du Parc ?

Ces mêmes coutumiers prétendent que parmi eux, il y en aurait qui ont cette faculté spéciale, tirée effectivement de l'action des fameux *maranga*, d'attirer, dompter et rassembler occasionnellement des animaux sauvages, même les plus féroces. Ce qui serait le cas de ces animaux, déjà cités, qui apparaîtraient dans les forêts sacrées dites *masingiro* ces lieux d'intronisation des *vami*. Ils se demandent alors comment n'arriveraient-ils pas à reconstituer ces cheptels, s'il en était question ? Aussi ces coutumiers locaux soutiennent-ils l'allégation que c'est même grâce à leur action – une régulation locale d'usage des ressources naturelles –, antérieure à la création du PNVi, que ces animaux – qui font la fierté de la conservation – ont été rencontrés, sur leurs terres, par l'initiateur du Parc. S'il en est le cas, pourquoi ne devraient-ils pas participer à l'action de conservation ?

Les autres symboles de la tradition, recensés plus haut, bien qu'ils n'aient pas été institués pour cet objectif spécifique, peuvent laisser entrevoir des éléments éventuellement compatibles avec la protection de la nature. L'aspect de sacralisation de ces nombreux outils de la tradition constituerait une entrée pertinente offerte à la conservation de la nature. C'est l'impression soutenue il y quelques décennies par Schoffeleers, lorsqu'il pensait que le caractère sacré d'un site ou d'une espèce serait le meilleur gage de sa protection⁸¹¹.

Quoique ce penchant pour la tradition se serait révélé inefficace, voire même dangereux dans certaines situations politiques, comme celle décrite à Dande (au Zimbabwe) par Ballan, le modèle⁸¹² pourrait encore faire ses preuves dans d'autres situations. La condition serait bien évidemment de comprendre et surtout d'incorporer, dans le processus d'intégration des symboles culturels, **les enjeux réels qui se cachent derrière cette sacralisation des objets de la tradition**. En effet, comme le fait remarquer ce dernier auteur, le caractère sacré d'un site serait en permanence renégocié dans la relation qu'entretiennent les autorités traditionnelles avec la société locale⁸¹³.

Dans le cas traité ici, de la région de Butembo, de nombreuses recherches ont montré que les chefs coutumiers sont restés incontestablement les détenteurs du pouvoir foncier malgré l'avènement des tendances à la modernité et l'émergence de régulations de contrôle émanant du droit dit positif, la loi⁸¹⁴. Bien que les évolutions actuelles des événements, marquées notamment par une forte tendance à la marchandisation des ressources naturelles dont la terre, puissent admettre un doute sur la capacité de résistance de cette organisation traditionnelle, il me semble difficile pour l'instant d'imaginer une gestion pacifique de ces espaces excluant leurs "possesseurs". Et sur ce terrain d'investigation, pour la plupart des objets sacrés rencontrés dans la tradition, les endroits qui les

⁸¹¹ SCHOFFELEERS, J.M. (dir.), *Guardian of the Land. Essays on Central African Territorial Cults*, Gwelo, Mambo Press, 1978 ; cité par BALLAN, É., *op.cit.*, p. 232.

⁸¹² La notion de modèle – la modélisation – est trop souvent utilisée comme celle d'un monde intangible pour ne pas dire fétichisé. Alors que si ce n'était qu'une grille de départ à la construction d'un projet serait prometteuse.

⁸¹³ BALLAN, É., *op.cit.*, p. 225-237., p. 232.

⁸¹⁴ NZABANDORA N. M. J., 2002-2003, *op. cit.*; MAFIKIRI, T. A., 1994, *op. cit.*; KITAKYA, P. A., 2007, *op. cit.* ; VLASSENROOT, K. et T. RAEMYAERKERS, *op. cit.*

abritent sont directement frappés d'interdiction à l'usage, soit pour le respect – des ancêtres –, soit alors par l'effet de la peur entretenue par les mythes qui les entourent.

S'il faut reconnaître que les anciens mythes qui ont été entretenus autour des sites sacrés ne peuvent plus assurer leur maintien, que des tels sites ne résistent plus face aux évolutions actuelles, marquées notamment par la volonté d'accéder à la modernité et la poussée démographique ; à l'inverse, il faut tout aussi marquer que des valeurs liées davantage au système de gestion traditionnelle des terres semblent tenir encore le coup. C'est le cas de la notion de *mahero*, telle qu'elle a été présentée précédemment. Faudrait-il encore rappeler ici que c'est ce concept de *mahero* qui aurait d'ailleurs attiré le premier intérêt – par sa haute persistance constatée – dans ce travail, à explorer les différents symboles de la tradition qui pouvaient rimer avec conservation.

En voyant le bosquet d'arbres présenté dans la figure 19, qui ne fait qu'une touffe de forêt entretenue en milieu rural, à densité de populations relativement modérée, on pourrait conclure que son maintien profiterait tout d'abord de cet effet d'une demande en terres encore atténuée. Mais lorsque ces mêmes signes – de *mahero* – sont observés et persistent aussi bien en milieu urbain, au cœur des quartiers visiblement très prisés et soumis à une "*loi de constructions à tout prix*", comme montré sur la photo de la figure 26, il y a lieu de se convaincre de la force de résistance portée par ce symbole.



Figure 24 - Le *mahero* du mwami Kighombwe conservé en plein centre de la ville de Butembo, photo prise pendant mes enquêtes de terrain en août 2009.

Ce qui me semble particulièrement intéressant pour ces objets rituels, c'est le fait que ces symboles culturels sont entretenus par les responsables des institutions populaires eux-mêmes, le *mwami* et ses *vakama*. De ce fait, si la conservation a besoin des espaces pour sa réalisation, elle ne devrait plus ni se prévaloir, ni s'appuyer sur la seule loi qui émane du droit dit positif⁸¹⁵. La stricte application de ces dispositions qui font de la terre une propriété exclusive de l'État, sans tenir compte des droits coutumiers qui ont préexistés sur ces espaces, serait effectivement au cœur des embarras et de l'impasse connus aujourd'hui autour des AP. Afin d'espérer une conservation convenable ou acceptable pour tous, pour éviter les perpétuelles contestations, les mêmes coutumiers qui sont les chefs des terres méritent d'être associés. Ils pourraient donc mettre à disposition leurs terres au service de la conservation tout en y intégrant des valeurs culturelles, les symboles de la tradition.

Ces symboles de la tradition, notamment le *mahero* et le *masingiro*, peuvent alors constituer les premières bases des négociations pour une intégration effective de la culture locale dans les politiques régionales de conservation de la nature. Et comme ces lieux sacrés ne sont pas à déplacer, de par leur constitution, ce sont plutôt les institutions officielles de conservation qui les suivraient afin de redéfinir de nouveaux outils de la conservation. Mais pour achever cette hypothèse de

⁸¹⁵ MERLET, P., *Pluralisme juridique et gestion de la terre et des ressources naturelles*, [PDF], document de réflexion présenté et discuté lors d'une réunion de réflexion interne de l'équipe d'AGTER, le 2 décembre 2010, à Nogent sur Marne, voir : http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/merlet_pierre_2010_12_21_fiche-pluralisme-juridique_def.pdf, consulté le jeudi 24 février 2011.

refondation des formes de conservation autour des valeurs traditionnelles, il faut encore explorer les limites de ces symboles ainsi que les potentialités réelles – en termes d'essai de quantification – qu'ils peuvent offrir. Ces potentialités seront examinées dans le cinquième et dernier chapitre de ce travail tandis que les failles leurs reprochées sont abordées dans les lignes qui suivent.

4.4. L'implosion du modèle traditionnel

Pour envisager et surtout arriver à l'intégration des symboles de la tradition dans la conservation, une analyse des limites liées à cette conception s'avère importante pour l'efficacité de l'action. De cette façon, les intervenants désireux ne pourront s'intéresser au modèle proposé qu'en connaissance de causes. Ce qui permettrait de baliser, avant toute action, les contours possibles des questions à aborder dans les négociations préalables avec les acteurs intéressés. Ces lacunes peuvent émaner de la conception-même des symboles entrevus ; dans ce cas elles sont internes à la tradition qui a institué ces emblèmes. Elles peuvent tout aussi bien provenir d'autres faits qui sont extérieurs à la tradition ; ces carences sont alors identifiées en confrontant ces objets culturels aux dynamiques externes et globales qui affectent directement ou indirectement le contexte d'action.

4.4.1. Des lacunes inhérentes à la vision traditionnelle

En scrutant les représentations identifiées dans la culture traditionnelle Nande, dont la compatibilité peut s'établir avec des principes de conservation, la toute première remarque est que tous ces objets présentés n'ont pas été dédiés, dans leur constitution et à leur institution, à la conservation de la nature à "l'occidentale", du moins dans sa forme reconnue et adoptée actuellement sur ce terrain. L'erreur serait donc de considérer ces éléments d'emblée – en ne voyant par exemple que l'aspect forestier de certains symboles – comme des outils, faits-prêts et bien finis, de conservation de la nature. L'intégration ne pourrait donc se faire que sous des conditions. Lesquelles alors ?

La conséquence logique d'une telle considération – qui prendrait ces forêts rituelles directement pour de la conservation – serait d'énumérer et de reprendre tout simplement les listes de ces objets, tout d'abord coutumiers et donc culturels, comme des patrimoines participant à la conservation de la nature, sans plus observer de très près comment, et dans quelles conditions, ils sont tenus. Ce qui constituerait en soi la fragilité de ces symboles comme éléments de conservation, une fissure dans le système de leur intégration proposée.

Sous de telles conditions, les éléments intégrés à la conservation pourraient alors s'éroder plus ou moins facilement, selon un mode de déstructuration qui ne dépend que de leurs seuls initiateurs qui les maîtrisent. Quoique les définitions de l'Unesco⁸¹⁶ ou de l'IUCN⁸¹⁷ intègrent aussi bien des objets à valeurs culturelles que des ressources naturelles dans la protection du patrimoine, la reconnaissance expresse de ce fait de conservation par ceux qui tiennent les biens concernés reste une nécessité.

Il importe donc de prendre ces éléments que présente la tradition tout d'abord dans l'état et la forme qui leurs sont donnés par les considérations culturelles et symboliques de leurs promoteurs. Même le cas des seuls éléments identifiés dans cette culture comme étant expressément destinés à une protection minutieuse, les fameux *maranga* cités tout le temps, celle-ci – leur protection par la coutume – n'est pas entendue de la même manière que la conservation – à "l'occidentale" – préconisée par les institutions modernes.

⁸¹⁶ Le patrimoine mondial de l'Unesco est formé aussi bien des ressources naturelles que culturelles exceptionnelles ; voir UNESCO, « Centre du patrimoine mondial », in : *Patrimoine mondial*, <http://whc.unesco.org/fr/apropos/>, consulté le 09 mars 2008.

⁸¹⁷ Définition déjà donnée au point 1.4.2., à la page 104 ; voir : IUCN, « Les catégories de gestion », in IUCN, 1994, *op. cit.*

Pour ces dernières – les institutions officielles –, la conservation se comprend ou se réalise par une simple "sélection naturelle" dans de vastes espaces sauvages où règne la loi de la jungle⁸¹⁸ ; il suffirait donc, pour cette fin, de vous assurer de l'éloignement ou de prévenir la présence humaine, jugée alors prédatrice. Alors que chez les coutumiers traditionnels, la conservation des *maranga* se fait surtout par l'intervention de l'homme. Dans ce dernier cas, l'homme n'interviendrait pas contre ses semblables – les autres hommes – mais plutôt contre l'envahissement et l'anéantissement par des "mauvaises herbes", comme si les plantes protégées étaient en culture. Tandis que la protection de la nature par les modernes se ferait contre l'action anthropique ; ce qui se perçoit, dans ce contexte local de pauvreté, comme une "conservation de la nature contre l'homme"⁸¹⁹. En fait, les "conservateurs" réalisent peu que la jungle amazonienne est aussi un paysage dont certaines caractéristiques sont entretenues par l'action anthropique.

Le danger ici serait alors d'envisager l'intégration de ces symboles de la tradition et de revenir uniquement avec des considérations modernes de conservation de la nature, à imposer, qui sont totalement étrangères aux gardiens de la coutume locale. Ces derniers ne manqueront pas de vivre cette forme de participation comme une sorte de *folklorisation* de leurs rites coutumiers auxquels, pourtant, ils croient encore. Dans ce cas, les locaux ne tarderaient pas de se détourner rapidement du projet qui s'expose aux risques de défection des coutumiers à l'instar des exemples recensés à Dande – au Zimbabwe – sur le site de Mana Pools par Ballan, comme dit-il :

« [... tant] dans une conception topocentrique que géométrique, la protection d'un site sacré s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'éloigne de son centre, le plus souvent un tombeau, ou une clairière qui abrite la hutte où se déroulent les possessions. La forêt sacrée se réduit inexorablement à un bosquet d'arbre, comme peau de chagrin [...] non pas sous le coup d'un individualisme forcené, mais plutôt par l'effet de la multiplication des normes collectives. La question foncière illustre bien comment la combinaison de ces normes réduit à néant les efforts de rationalisation et de contrôle engagés par l'État⁸²⁰ ».

Justement, dans le cas – étudié ici – des cérémonies rituelles dans la tradition Nande, tout le symbolisme serait constitué autour de la question foncière. Et le premier grand problème est que la logique développée par les coutumiers serait tout d'abord "qualitative" et ces objets traditionnels semblent ignorer des modèles de quantification. Alors que le Ministère, dans ses promesses faites à la face du monde, compte sur des proportions du territoire national (de 8 à 15 %, puis de 15 à 17 %) qui se traduisent en termes de km² ou d'hectares à consacrer à la conservation, il est pratiquement difficile, voire même "un non-sens" pour les détenteurs, de donner la superficie moyenne d'un *mahero* de *mukama* ou même de *mwami*. De même, la superficie des espaces destinés aux rites d'intronisation du *mwami* (*masingiro*) reste une donnée aléatoire, quoiqu'elle soit plus considérable que celle du *mahero*. Dans ces rituels, c'est d'abord le symbolisme qui compte pour la tradition.

Il y a aussi cette incertitude liée au fait que trop souvent ces symboles sont entretenus autour des mythes. Ce qui est le cas des *masingiro* qu'on pouvait penser fournir suffisamment d'espaces en espérant cumuler leurs superficies à partir de leur nombre compté en fonction des effectifs des *vami* de la région. Avec l'inexorable poussée de la modernisation, où l'explication et la compréhension l'emporte sur les différentes énigmes du passé, pour combien de temps ces mythes seront-ils encore entretenus ? Il me semble qu'il n'y a que le concept du *mahero* qui irait de soi sans l'associer à tous ces mythes de divinités ou autres. Cependant, il ne serait pas lié à des dimensions considérables

⁸¹⁸ Sauf évidemment pour des quelques espèces que ces professionnels de la conservation considèrent comme menacées par l'extinction ou l'endémie – le cas des gorilles ou de l'okapi –, et là il ne s'agit que des espèces animales !

⁸¹⁹ Exposé des Chefs Coutumiers aux assises du 15 avril 2006, déjà cité aux points 4.3.3.2, et 2.3.2.2.

⁸²⁰ BALLAN, É., *op.cit.*, p. 225-237., p. 233.

d'espaces. Malgré ce défaut de non quantification, cette notion garderait et pourra encore garder toute sa valeur liée tout d'abord au respect des ancêtres mais aussi et surtout comme signe d'autochtonie ou surtout de propriété des terres associées à ce monument bien respectable.

Enfin, la dépendance de ces emblèmes culturelles à des lignées généalogiques spécifiques, notamment des propriétaires des terres, les *vakama*, présente aussi un problème. Cette transmission de père en fils, tel un héritage de messages héréditaires, des symboles de la tradition ne serait pas de nature à garantir la pérennité des constructions de conservation de la nature sur cette base culturelle. C'est justement l'un des grands défauts qui condamneraient cette tradition à une usure progressive et qui pourraient signer sa disparition.

En effet, en dépit de l'image suffisamment positive qui pourrait être associée à telle ou telle autre pratique traditionnelle, même dans les conditions actuelles – ce qui serait le cas par exemple de la technique de massage des fractures à distance ou en présence du patient –, il n'est jamais fait référence à des méthodes d'apprentissage claires. À la question de la transmission du savoir-faire comme des valeurs de la tradition, il est souvent de mise d'entendre les coutumiers parler de "révélations", de transmission par "voie ancestrale", par "voie héréditaire", – un prodée mystagogique d'apprentissage, de transmission –, etc. Un recours à des termes qui ne rassurent aucunement la jeune génération, à l'instar du regret manifesté par ces esprits ancestraux, dans le cas de Dande au Zimbabwe, quand ils trouvent que les jeunes générations ne connaissent plus les noms des animaux ou des plantes, le savoir naturaliste local⁸²¹.

Dans cet ordre d'idées, même le symbole traditionnel du *mahero*, sur lequel ces investigations voudraient miser, serait difficilement épargné par ce défaut de caractère héréditaire. Si ces symboles ne sont uniquement liés qu'aux chefs de terres, avec l'avènement du récent phénomène de ventes de terres qui dévastent sérieusement toute la région, il y a bien lieu de se demander en quoi resteront-ils encore des *vakama* quand ils auront fini de vendre leurs terres ? Pour combien de temps ces *vakama* garderont-ils encore ces terres ? À l'allure où vont les choses, ils pourraient bien ne se retrouver rien qu'avec le seul *mahero* sous leur contrôle lorsque toutes les autres terres auront fini par être vendues. Quelle valeur aurait donc ce symbole ?

Heureusement pour cet emblème, la simple notion de *mahero* – non liée à des cérémonies rituelles – s'étendrait aussi bien à toutes les autres familles Nande qui ne sont pas forcément celles des *vakama*. Ce symbole pourrait donc, *in fine*, se conserver et garder son respect comme signe d'autochtonie au cas où il perdrait l'expression de ce pouvoir du propriétaire des terres.

4.4.2. La tradition face à la modernité

Visiblement, la société en région de Butembo, comme d'ailleurs dans toutes les autres régions de l'Afrique centrale, a été jusqu'aujourd'hui régulée par un système de gestion traditionnelle des ressources qui viserait l'harmonie et la reproduction du groupe. Cependant, un élément majeur ne peut échapper à l'observation, les choses semblent fortement changer au point de bouleverser sérieusement les régulations qui ont pourtant assuré pendant longtemps une stabilité aux peuples. La crise que traverse depuis quelques décennies l'Afrique subsaharienne, en général, comme le rappelle Coussy, serait tout d'abord une crise de son insertion internationale⁸²².

⁸²¹ BALLAN, É., *op. cit.*, p. 233.

⁸²² COUSSY, J., « Les crises démo-économiques de l'Afrique subsaharienne : les paradigmes d'interprétation », in COUSSY, J. et J. VALLIN (dir.), *Crise et populations en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, 1996, p.14. ; voir aussi ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 12.

Cependant, ce processus d'insertion de l'Afrique noire a commencé plus tôt, à la rencontre de la culture occidentale avec les tropiques⁸²³. Depuis lors, ce continent noir a été soumis successivement à des offensives incessantes dont l'aboutissement serait aujourd'hui une forme de normalisation, une intégration forcée, pour arriver à se conformer à ce modèle de la pensée unique, le modernisme exalté par l'économie de marché, son expression paroxysmique⁸²⁴.

De l'esclavagisme à l'actuel néolibéralisme dont le triomphe voudrait s'imposer comme la seule voie du salut, en passant par les phases de colonisation, de néo-colonisation et des politiques d'ajustement structurel, les sociétés africaines auront seulement entretenu des rapports de domination avec la culture occidentale, mieux exprimée de nos jours par le totalitarisme du marché⁸²⁵. Cette domination, et par elle, la colonisation occidentale n'a pas été seulement physique ; elle a tout d'abord été conceptuelle, c'est-à-dire mentale et symbolique, avant de se traduite par des pratiques coloniales territoriales⁸²⁶.

Il fallait donc tout d'abord décourager l'homme nègre, lui prouver et lui montrer son infériorité "congénitale" ainsi pour faciliter sa soumission totale. Ceci passe par toutes les conceptions en commençant par la symbolique culturelle. Quelle n'a pas été l'intonation de regret du vieux chef coutumier de Vuholu, lors de mes enquêtes, en faisant remarquer la perte des anciennes habitudes et pratiques locales, notamment celles relatives à ce qu'on pourrait appeler la "fertilisation" des sols en cultures par des cérémonies rituelles traditionnelles, presque aussi mythiques ? Disait-il :

« Nous avons été dupés par la culture blanche [...] J'ai vu notre gardien de coutume – relative à la fertilité des sols – parti jeter à la rivière Semuliki la petite cruche contenant la poudre magique "o'vusyano", seulement parce que converti à la religion des occidentaux. [...] »⁸²⁷

On ne cessera jamais de le dire, le rôle majeur joué par la religion occidentale, dans la domination de cette partie du monde (l'Afrique subsaharienne), a été d'aplanir le terrain et de baliser le chemin du domptage de l'homme noir, pour son exploitation pacifique⁸²⁸. Et quand ce dernier veut s'en rendre compte, la réaction semble venir de ce que Éla appelle le deuxième niveau de l'expression des sociétés, « le niveau profond, qui assure l'accès aux rapports réels les plus fondamentaux et aux pratiques révélatrices de la dynamique du système social »⁸²⁹. N'est-ce pas ce que découvre Balandier quand il analyse les mouvements messianiques en Afrique centrale ; ces dynamiques de protestation et ces forces critiques portées par les "Christs Noirs" ?⁸³⁰ Le christianisme, dans ses premières formes d'évangélisation en Afrique noire, aurait d'abord servi de moyen d'implantation de la domination occidentale, de la culture qui se veut "universelle" pour supplanter à toutes ces multicultures locales.

En effet, chez nos enquêtés, la religion occidentale est identifiée formellement comme étant le facteur majeur de destruction des structures de la tradition locale. Il est fortement paradoxal de remarquer que, dans une région forcément convertie et gagnée à la cause du christianisme, comme celle de Butembo où plus de 90 % de la population se proclament chrétiens, les maux de la société actuelle soient imputés, par les chefs coutumiers, à cette religion des masses. C'est par ces religions

⁸²³ GROVE, R. H., *Green Imperialism. Colonial Expansion ? Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism 1600-1860*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, voir RODARY, E., C. CASTELLANET, et G. ROSSI, éd., *op. cit.*, p. 12.

⁸²⁴ ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 12.

⁸²⁵ *Ibid.*, p. 13.

⁸²⁶ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 11.

⁸²⁷ Paroles du vieux chef coutumier Luvango Lwamukunyu du village Kanyamutsusta au Voholu, recueillies à mes enquêtes d'août 2009. Ce gardien de coutume (de la chefferie des Bashu) était réputé pour sa spécialité de détenir le contact avec la divinité dite « Nyamikene », chargée de l'abondance des récoltes.

⁸²⁸ KAKUNGA, M. S., « Résistance à l'évangélisation. Le point de vue d'une femme africaine », in : PIROTTE, J., (dir.), *op. cit.*, p. 169-181, p. 171, 302 p.

⁸²⁹ ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 22.

⁸³⁰ BASTIDE, R., « Préface », in : SINDA, M., *Le Messianisme congolais*, Paris, Payot, 1973. Cité par ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 22.

étrangères que la culture occidentale a pris racines dans la région et continue à démanteler les dispositifs et les pratiques de la tradition locale même dans ses derniers retranchements.

À des questions posées expressément pour savoir pourquoi les coutumiers ne savaient plus reproduire les pratiques traditionnelles qu'ils considéraient salvatrices pour toutes leurs populations, ils pointent le doigt accusateur principalement vers les normes imposées par les religions importées. Les coutumiers fustigent le fait que ces religions aient inféodé jusqu'aux cœurs-mêmes des familles. Car, disent-ils, si ce n'est le chef coutumier qui a renoncé aux pratiques rituelles, c'est alors sa femme qui s'est convertie totalement au christianisme. Au point que le moindre geste rituel initié par le coutumier sera dénoncé, par son épouse propre, auprès de la hiérarchie des églises modernes. En conséquence, les responsables de ces dernières vont s'investir à envoyer intempestivement leurs émissaires chez le coutumier afin de le convaincre d'abandonner ces pratiques taxées, à tort ou à raison, "d'obscurantisme", de "satanisme" ou de "sorcellerie".

C'est à peine que mes interlocuteurs arrivent à reconnaître un deuxième facteur d'érosion de la tradition. La confusion et les rivalités entretenues au sein même des clans des coutumiers ne leurs permettent plus de remplir les rôles respectifs anciennement reconnus. Selon mes enquêtes, dans l'organisation traditionnelle de la société Nande, chaque chef coutumier ou *mukama* avait une tâche spécifique dans les cérémonies rituelles destinées à la réalisation d'une œuvre déterminée, pour la reproduction de toute la société et de ses mœurs.

Mais, déplorent-ils, depuis l'avènement de "*l'argent comme seul maître*", certains coutumiers se désistent facilement des rôles particuliers qui leur ont été attribués et empêchent ainsi l'accomplissement de l'œuvre commune. Souvent pour des motifs lucratifs ou de gains individuels, d'autres passent vers des rôles qu'ils considèrent plus profitables, comme à la tête des Groupements ou des Chefferies. Ce qui crée de grandes disputes au sein même des clans des coutumiers ; des luttes de pouvoir qui entraînent des blocages de tout le système des régulations traditionnelles de la société. Des conflits de terres entre des frères, dans des familles coutumières, ne sont plus rares au niveau des juridictions modernes de la justice.

C'est la combinaison de ces facteurs-limitant qui fait planer des doutes sur l'avenir du système traditionnel des régulations de contrôle autour des ressources naturelles dans la région de Butembo. De plus en plus de travaux de recherche sont réalisés aujourd'hui pour montrer, à côté de son caractère résiduel, des limites de l'ancien système d'appropriation des terres par les droits coutumiers face aux enjeux modernes⁸³¹. Si l'organisation foncière Nande a eu à résister pendant longtemps face au droit positif, malgré cette rusticité attestée⁸³², elle n'aurait plus trop de chance de conserver son intégrité face à la pression et à la force du paradigme moderne.

Nonobstant, il me semble clair que la société Nande gardera toujours un héritage important de sa culture traditionnelle. D'autant que la majorité des populations, dans la région étudiée, vivent en milieu rural, lequel dépend encore étroitement du système de gestion traditionnelle des ressources. Peu importe les basculements à venir, ce bagage culturel reste la référence de base, le dénominateur commun pour les communautés locales. Plutôt, au lieu de proclamer rapidement la victoire et l'apothéose de la loi du marché, il faut placer cet héritage culturel traditionnel comme la base des négociations – directes ou diffuses – pour définir les nouvelles conditions de vie des sociétés. C'est cette forme d'indocilité du local face au paradigme dominant que reconnaît Éla lorsqu'il constate :

⁸³¹ MULENDEVU, M. R. M., *Pluralisme juridique et règlement des conflits fonciers coutumiers en territoires de Beni et de Lubero*, Thèse de doctorat, à paraître, Université de Gand, (2011).

⁸³² Voir les travaux de Kitakya P. A. dans KITAKYA, P. A., novembre 2007, *op. cit.*

« En dépit de "l'enlissement" généralisé, l'Afrique n'est pas un simple appendice du marché caractérisé par les rapports de force où les plus forts écrasent les plus faibles. Il serait bien simpliste de réduire l'ensemble des africains et africaines à n'être que des grandes victimes du génocide du marché néolibéral dans le processus de globalisation en cours⁸³³ ».

De ce fait, le monde de la conservation – notamment en RD Congo – devrait tout aussi reconnaître ces faits. La participation effective des populations aux programmes de la conservation ne peut se concevoir comme un don, comme de la charité à amener sur un plat aux "pauvres" populations riveraines des AP. Au contraire, cette participation devrait se comprendre comme un processus d'empowerment qui mettrait en place des acteurs pour définir des nouveaux modes de conservation particulièrement adaptés aux conditions locales.

Dans ce sens, les populations locales auraient le privilège, dans ces négociations, de proposer aux autres acteurs les traditions locales compatibles à la conservation de la nature. Pourquoi alors ne pas les accepter comme des acteurs à part entière dans ces dispositifs de participation ? À mon avis, les communautés locales devraient plutôt constituer les principaux acteurs de la conservation. Nous devrions tous l'admettre, la crise des aires protégées – particulièrement en région de Butembo –, tout comme la crise africaine, en général, est aussi une crise des idées, des concepts et des paradigmes⁸³⁴. Faudra-t-il alors trouver des nouveaux concepts ?

4.4.3. D'autres facteurs d'implosion

Avec l'évolution actuelle du monde, il s'est créé des nouveaux besoins qui correspondent à des nouveaux enjeux. Ce qui impose des adaptations des anciens systèmes de gestion des sociétés et des ressources naturelles pour répondre à des nouveaux types de problèmes. Dans la durée, les éléments de la tradition subissent des modifications intenses liées aux circonstances du moment, lesquelles participent à l'évolution permanente de la culture locale. Ainsi, la culture d'une société, loin de rester une structure figée, inerte et inamovible peut s'observer comme une construction dynamique, régulièrement ajustée aux circonstances et surtout aux nouvelles habitudes qui ne marquent pas des ruptures brusques avec les anciennes traditions.

Il y a d'abord le phénomène démographique. L'accumulation démographique est le tout premier élément qui bouscule les règles et les usages établis sur un espace donné en imposant des ajustements aux anciennes mœurs et coutumes. Callas observait en Afrique de l'Est, espace dont fait partie la région de Butembo, des ajustements d'ordres divers. Ces ajustements peuvent induire, *in fine*, des cercles vicieux de crises ou des cercles vertueux d'utilisation harmonieuse de l'espace⁸³⁵. Mais dans tous les cas, les anciennes normes s'en retrouvent fortement bouleversées.

En exemple, dans un contexte d'accroissement démographique comme celui de la région de Butembo, les superficies données de terres qui ont été utilisées pour nourrir un effectif donné des populations seront soumises à des cultures intenses pour produire les vivres nécessaires à l'alimentation du double des effectifs initiaux. Dans ces conditions, des pratiques traditionnelles de régénération des sols par la simple jachère ne sont plus de mise pour restaurer ces terrains sous l'intensification des cultures. Aux rites traditionnels dits de restauration des sols il faudra désormais adjoindre des techniques plus appropriées pour donner la chance à ces terres de répondre à la nouvelle demande devenue plus forte.

⁸³³ ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 17.

⁸³⁴ ELA, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 18.

⁸³⁵ CALAS, B., *loc. cit.*, p. 53-65.

Un deuxième facteur qui bouleverse les régulations traditionnelles d'usage des ressources, en région de Butembo, est l'urbanisation. Le développement des milieux urbains, comme le traduit leur appellation, des "centres extra-coutumiers", échappe à la norme coutumière. Ces centres urbains ont été les premiers espaces atteints et conquis par la modernité. Les implantations urbaines affranchies des redevances coutumières et de tous les rituels traditionnels deviennent des centres propices à l'expérimentation du modernisme qui profite des effectifs et de la proximité des habitants de la ville. La loi du marché semble gagner ces espaces urbains plus facilement qu'il n'en est pour les milieux ruraux. Ainsi la symbolique de la tradition aurait-elle moins d'emprise sur ces centres extra-coutumiers. Cependant, parmi ces symboles, le *mahero* garderait aussi bien sa valeur en ville comme en campagne, tel qu'il a été montré dans la figure n° 26.

Il vient ensuite le développement des infrastructures, notamment de communications, qui assurent la connexion des milieux ruraux aux centres urbains. La mise en contact plus ou moins permanente entre les deux milieux fait que les campagnes épousent en partie les habitudes acquises en milieu urbain. Ce qui fait que les milieux ruraux ont tendance à s'urbaniser progressivement, dans ce sens qu'ils perdent un peu de leurs traditions. De cette façon, l'érosion des valeurs symboliques, qui ont été attribuées aux éléments de la tradition en campagne, peut s'effectuer plus ou moins rapidement selon l'intensité des échanges entretenus avec les milieux urbains.

À ce propos, il faut noter la transformation rapide des milieux et la montée fulgurante du nombre de centres extra-coutumiers – au rythme d'ailleurs de l'accroissement démographique – qui a gagné la région de Butembo pendant les dernières décennies. Alors qu'aux années 80, les deux Territoires de Beni et de Lubero ne comptaient que trois centres urbains, les cités de Butembo, de Beni et de Lubero, de nos jours la région en compte plus d'une dizaine. Il s'agit de deux villes de Butembo et de Beni et des cités de Lubero, Oïcha, Mutwanga, Lubiriha, Bulongo, Lume, Mangina, Musienene, Kyondo, Kirumba, Kayna et Kanyabayonga⁸³⁶. Cette explosion des centres extra-coutumiers ne manquerait pas d'impacts sur les éléments symboliques de la tradition.

Il y a aussi le contact avec toutes les autres cultures du monde. L'industrie médiatique et surtout la circulation intense de l'information qui l'accompagne n'épargneraient aucun recoin de la planète (si ce n'est l'extrêmement rare peuplade d'indiens d'Amazonie restée isolée du monde⁸³⁷). La conséquence est le contact permanent entre toutes les cultures et les évolutions vers une hybridation culturelle, en ce sens que les traditions locales subissent constamment des mutations plus ou moins lentes en adoptant des éléments venant de l'extérieur. Ce métissage est intensifié au rythme de l'accélération de l'information facilitée encore par les nouvelles technologies en application. L'effet de ces dernières est certain ; elles ont un impact sur l'évolution de toutes les sociétés.

Enfin de compte, si la tradition a permis une certaine conservation des milieux dans le temps, force est de constater que les conditions ne sont plus les mêmes. Ces valeurs culturelles soumises à l'épreuve des nouvelles contraintes qui définissent les conditions de vie actuelles, ne peuvent que subir des dépréciations. Des milieux qui, autrefois, se sont conservés en soutenant harmonieusement les demandes en ressources naturelles de leurs occupants, peuvent se détériorer plus ou moins rapidement sous des nouvelles sollicitations. Les manifestations des dégradations des milieux, comme c'est le cas en région de Butembo, sont des signes des limites atteintes par les dispositifs qui ont assuré les anciennes harmonies populations-environnement qui sont alors en implosion.

⁸³⁶ KABAMBA, B. et A. MUHOLONGU MALUMALU, (éd.), *op. cit.*, 2010, 538 p.

⁸³⁷ <http://ethnolyceum.wordpress.com/2008/05/31/>: Découverte d'une tribu d'Indiens isolés en Amazonie ; sur page consultée le 05 mars 2011.

Les communautés locales devraient alors accepter que des nouvelles réponses soient apportées aux nouveaux types de problèmes. Ce qui signifie que la conservation actuelle, en même temps qu'elle devra accepter l'intervention des populations pour sa durabilité, ne doit pas non plus se concevoir en niant les outils traditionnels, en termes d'éléments qui ont permis une certaine prospérité dans la région – attestée par l'accumulation démographique sur ce territoire et la cohésion sociale – et assuré l'ancienne conservation des milieux traditionnels, ou en se confondant simplement en ces outils. Elle devra adopter des nouvelles définitions qui adaptent surtout les évolutions du moment aux potentialités physiques, sociales, structurelles et organisationnelles du milieu local.

De cette façon, les objets symboliques qui ont été associés aux cérémonies rituelles traditionnelles peuvent se retrouver aujourd'hui fortement ébranlés par le cours des événements. Ces symboles ne porteraient plus forcément les mêmes niveaux de valeurs significatives qui leur ont été attribuées dans les conditions de leur institution. En conséquence, dans une perspective de consolider la participation citoyenne à la conservation, ces emblèmes ne peuvent que constituer des objets précieux de référence, à la manière de la symbolique qu'ils incarnent. Loin de former en soi des outils de conservation, ces objets rituels constitueraient plutôt de bonnes bases, un gage culturel, dans un processus d'intégration de la tradition à la conservation de la nature.

Dans ce cadre, les deux représentations traditionnelles retenues et proposées, dans ce travail, à la conservation sont le lieu symbolique du *mahero* et les espaces sacrés du *masigniro*. Par leurs aspects – de protection des formes de forêts – elles semblent offrir plus d'opportunités aux notions de protection de biodiversités et d'écosystèmes. Les autres symboles, comme *kyaghanda*, *musaka*, etc., sans pour autant démeriter, ne sont pas repris, d'autant plus qu'ils sont plus ou moins liés aux deux représentations maintenues. Ces symboles non retenus, pris isolément, sont souvent des représentations ponctuelles consacrées à des espaces trop restreints ; en eux-seuls, ils pourront constituer l'objet d'autres investigations pour les soumettre aux instances habilitées (de l'Unesco par exemple) afin de les protéger comme patrimoine culturel. Le potentiel d'intégration des deux représentations proposées – *mahero* et *masigniro* –, en termes de superficies qu'ils peuvent offrir à la conservation, sont analysées dans le dernier chapitre de ce travail. Bien sûr, ce serait déjà un point à discuter avec les coutumiers, sinon on ne referait que refaire l'histoire des échecs.

Conclusion partielle

Derrière les concepts de conservation et de protection de la nature se cachent des problématiques complexes, de territoires appropriés, d'appropriation d'espaces et de taux de protection des ressources naturelles. Le plus souvent, les instances qui les (re)produisent en AP ou sites sacrés marquent par elles une réaffirmation de la maîtrise des espaces et des populations.

Qu'ils viennent des institutions officielles (parcs et réserves) ou populaires (sites rituels et sacrés), ces espaces portent la marque d'une territorialité. Les populations ou les institutions affirment, par ces signes aussi, qu'elles se sont approprié ces espaces. Ces derniers constituent alors leur territoire qu'ils produisent, reproduisent, maîtrisent, exploitent et/ou conservent.

Les conflits surgissent lorsque les mêmes espaces sont revendiqués par différents acteurs aux logiques diverses, voire même antinomiques. Dans les jeux d'acteurs qui s'ensuivent, dont ces espaces deviennent le théâtre, les articulations des logiques deviennent complexes ; elles s'entrecroisent et arrivent à se coïncider jusqu'aux points de friction qui résultent en des conflits.

En effet, dans le déploiement de ces logiques, chaque acteur veut s'assurer de l'effectivité du système de régulation qu'il met en action. Cependant, si on reconnaît évidente, *a priori*, l'existence des

diverses sources de régulations de contrôle, l'accord sur des rationalités à la base n'est pas une évidence. La légitimation réciproque des sources de régulations constitue l'enjeu. Le fond des conflits peut se résumer au refus et/ou au rejet de la rationalité de l'autre : "on l'exclut parce qu'on n'a pas le même système de valeur, de rationalité".

Dans les conflits des Parcs Nationaux – PNVi et PNM –, les interactions entre les riverains et les structures de protection des AP se rapportent d'emblée à une maîtrise élémentaire des ressources. Mais il apparaît déjà des indices de refus des logiques des uns ou des autres. Dans le projet de la conservation – par l'ICCN et ses partenaires –, les populations n'y retrouvent pas leurs comptes ni n'y voient pas leurs marques.

Les nombreuses manifestations populaires opposées aux gardes du PNVi, depuis sa création, sont l'expression du profond désaccord entre des diverses conceptions de la notion même de conservation par les parties en place. La persistance d'oppositions par l'interposition des bandes armées, spécialement pour le PNM, peut en partie s'expliquer par la convergence d'intérêts, du moins en court terme, entre les communautés locales et ces milices. Tous ne se retrouvant pas dans le projet de Parcs Nationaux ; ils peuvent alors, dans l'entretemps coaliser et constituer un front commun.

Alors que les uns, les protecteurs des Parcs Nationaux (PNVi et PNM), se font le monopole de la conservation qu'ils fondent sur un supposé positivisme scientifique, les autres, les institutions populaires semblent nier l'efficacité de cette forme de gestion technoscientifique de la nature. Ce sont surtout les dérapages des agents de la conservation, qui ont attisé l'animosité des communautés locales contre ces AP. Comme l'affirment les *vakama* : « *Ils nous ont promis des routes, des écoles et des hôpitaux ; maintenant ils nous amènent la mort et la destruction de nos maisons*⁸³⁸. »

De la même façon, l'expérience des réserves naturelles – qui dépendaient des structures de l'État – renforce le doute sur la capacité de conservation des AP par les institutions officielles. La disparition peu réglementée de ces réserves, plus ou moins précipitée par les mêmes organes étatiques, sensés les protéger, jette définitivement le discrédit sur les modes de gestion et surtout l'incertitude sur les facteurs de maintien des AP. Dans cette conservation, les animateurs des organes officiels semblent plutôt mus par des motivations peu claires. Quand ils n'ont pas le soutien financier extérieur, ils inversent facilement de valeurs.

Dans les conflits autour du PNVi, le foisonnement d'acteurs, venus avec des objectifs variés, avec des logiques fort différentes, devient typique dans la mise en place et le positionnement des uns et des autres dans un contexte de raréfaction des ressources. L'évolution démographique apparaît comme l'élément déclencheur des conflits. Ces derniers sont alors entretenus par un chaos généralisé au sein d'institutions peu outillées dans l'encadrement des populations et l'aménagement des espaces.

Ces conflits révèlent l'écart entre le discours et la pratique sur le terrain de la conservation. Ils permettent ainsi de distinguer les déclarations d'intentions des visées réelles ou des orientations encore poursuivies dans les actions. La leçon est tirée de la "*Stratégie Nationale de Conservation Communautaire*"⁸³⁹, propagée par l'ICCN, qui semble devenir lettres mortes alors que les bonnes intentions de résolution de conflits y sont déjà définies⁸⁴⁰. Les pratiques de terrain seraient restées ancrées dans la gestion et la protection policière classique des parcs nationaux.

⁸³⁸ Déclarations plusieurs fois entendues des Chefs coutumiers surtout du Vuholu et de Lubiriha lors de mes enquêtes de 2009 et 2010, après les affrontements de Muramba et les tentatives de démolition d'un quartier de Lubiriha.

⁸³⁹ ICCN, Unesco et al., *Projet de la Stratégie Nationale de Conservation Communautaire en République Démocratique du Congo (2008-2011)*, Kinshasa, ICCN, janvier 2008, 35 p.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 19.

Les exemples de Mayango's, de Lubiriha comme de Vuholu offrent une observation davantage rapprochée des pratiques de terrain et permettent ainsi de mieux comprendre les tactiques d'acteurs. De tout côté, pas seulement du côté des officiels, les intentions annoncées ne sont pas toujours les visées réelles. Souvent, les acteurs agissent par opportunisme de circonstance en comptant d'abord quels sont les acquis à protéger. Ainsi sont apparus dans les conflits, à côté des parties directement impliquées – les agents de l'ICCN et les communautés locales – des nombreux autres acteurs.

Il a été cité des agents de l'administration locale parfois soucieux de la sécurité publique ou souvent accusés de corruption, des acteurs politiques – notamment des députés – aux visées électoralistes, des représentants locaux d'ONG internationales portant des fonds destinés à la conservation, des activistes d'ONG locales à la recherche d'emplois – par la "vente" des projets d'interventions ponctuelles –, des exploitants et des commerçants aux objectifs mercantiles, des hommes armés et des milices opportunistes, etc. Tous y ont trouvé des occasions de déployer des stratégies diverses aux finalités parfois même inattendues.

Cependant, au-dessus de ces éléments se placent les dispositions des gouvernants. Elles seront les plus déterminantes comme elles sont aussi les moins déterminées. Leurs postures seraient traversées à la fois par deux logiques antinomiques. Les officiels, en même temps qu'ils annoncent étendre le domaine des AP, peut-être pour plaire aux instances internationales ou pour se faire valoir ou simplement pour profiter de la rente y associée, ils ont aussi besoin de ces masses des populations qui compteront beaucoup dans les prochaines échéances électorales.

On sait que, par exemple, dans sa tournée de juin 2010 dans la zone de Beni-Lubiriha, officiellement consacrée aux conflits d'AP, le Ministre à l'Environnement, mr Josée Endundu, en a profité pour implanter dans ce coin son parti politique, le PDC (Parti Démocrate Chrétien). De même, en ces temps qu'il est devenu l'autorité morale de la Comifac (Commission des forêts d'Afrique centrale), dont la RD Congo brigue la présidence pour un mandat de deux ans à partir de novembre 2010, quelle posture devra-t-il tenir devant le déguerpissement des supposés futurs membres de son parti, donc son électorat à Lubiriha ?

Le cas du PNM révèle que les conflits de ressources des AP ne sont pas seulement ou toujours liés au contexte démographique. La pression sur le parc n'émane pas des densités de populations. Ici, l'enclavement et l'isolation totale de ce milieu, tout en constituant des graves handicaps à un minimum de développement local, deviennent par ce biais des facteurs-limitant qui exposent les ressources du parc à tous les opportunistes et à toute forme de déprédation.

Il y a aussi la problématique du taux de protection des ressources naturelles ; elle est singulièrement illustrée dans l'exemple de la pêche sur le lac Édouard. La volonté de maintenir un taux maximum de préservation des ressources – souvent peu justifié⁸⁴¹ – semble avoir conduit à la frustration des populations qui ont nourrit des sentiments de haine contre la réserve intégrale. Ce qui ne joue pas à l'avantage de l'adhésion des populations aux nouvelles conceptions de la conservation dite participative. Quoique les manifestations de la crise actuelle sur le lac dépassent de loin ces simples expressions de sentiments des paysans, son soubassement en serait issu.

L'examen des situations observées autour des espaces qui ont constitué des réserves naturelles dans la région renseigne davantage. L'inconstance et l'imprécision dans les objectifs visés dans leur conservation en a constitué leur tendon d'Achille. Le système de leur conservation porte en soi une sorte de contradiction inhérente à sa définition. Dans le même temps que ces réserves étaient destinées à conserver des reliquats des prototypes des formations végétales originelles menacées de

⁸⁴¹ Ledant, J.-P., *Faut-il vraiment maximaliser la biodiversité ?*, Ottignies, IDD asbl, 2007, [PDF].

disparition par l'action anthropique, donc sous le poids démographique, la loi prévoyait tout aussi leur éventuel déclassement en cas de poussée de densité des populations. Cette brèche a été suffisante pour constituer une occasion de faire disparaître même des noyaux à maintenir, comme le prévoyait la loi, en cas de déclassement.

Les conflits qui se font vivre autour de ces espaces alors disputés, après le déclassement des réserves, montrent le rôle central joué par la gouvernance précaire continue en RD Congo – essentiellement marquée par la corruption et le clientélisme – dans l'entretien du flou et de la confusion dans la gestion de ces espaces. Ici, il est curieux de constater que le déclassement des nombreuses réserves, plus que leur maintien, semble avoir créé plus d'antagonismes en attirant plus d'acteurs et d'implications néfastes sur le développement local. Ce qui peut déjà constituer un antécédent pour les partisans de la "fin de certaines AP". Elle pourrait entraîner plus d'ennuis dans la société que ce qui est connu aujourd'hui.

Au lieu de continuer à s'investir dans ces conflits sans merci, il serait mieux d'instaurer un débat franc entre les acteurs en place. C'est la condition nécessaire à la conversion de ces conflits d'AP en "moteur de développement" dans la région. Ce débat est essentiel pour accompagner les étapes successives dans la gestion de ces conflits de ressources. Cependant, pour que cette condition soit suffisante, le défi à relever reste la capacité de recréer "l'espace de débat sincère entre les acteurs".

C'est dans la recherche d'une alternative qui intègre conservation et développement que les us et coutumes locaux apparaissent incontestablement comme les premiers atouts de la promotion d'une "conservation durable". Elles peuvent permettre un modèle de conservation issu d'un compromis acceptable en mieux, faute de la pleine satisfaction de chacun, et convenable pour tous les acteurs. Les symboles et rites traditionnels, propres à chaque culture et spécifiques à chaque localité apparaissent nécessairement comme le ciment d'intégration dans cette énigme qui prévaut de plus en plus dans la pensée environnementale : « *Penser global et agir localement* » !

De la conception philosophique de base aux applications culturelles courantes, les traditions Nande sont observées dans leurs rapports avec la conservation de la nature. La compréhension de la vision traditionnelle du monde permet d'interpréter la symbolique locale ainsi que d'établir ses lignes de force tout comme ses limites dans la perspective de son intégration dans la conservation.

Les nombreux concepts liés à la tradition, recensés et étudiés en région de Butembo, sont autant de représentations qui présagent des préceptes d'une forme de conservation de la nature. Ces notions sont examinées en titre d'opportunités offertes à la conservation dans la recherche continue de conciliation et réconciliation incessantes des avis. Bien que ces outils de la tradition n'aient pas été conçus expressément comme des dispositifs de la conservation, certains méritent une attention particulière afin de constituer la marque des communautés locales dans le processus d'intégration développement / systèmes de conservation.

Il reste alors à analyser les autres opportunités à offrir à ce processus, proposé pour son application locale, qui ne peut que s'inscrire dans un contexte régional tout en tenant compte des interconnexions à tous les niveaux, du local au global. Cette analyse constitue l'objet des investigations faites dans la troisième partie de ce travail qui traite des possibilités de convergence des représentations pour un nouveau paradigme de la conservation de la nature.

Après un dénombrement des politiques de conservation en application, en région de Butembo, après le passage en revue des traditions locales potentiellement compatibles avec la conservation de la nature dans cette région, l'heure est maintenant au remembrement.

Aujourd'hui les pratiques et les représentations de la tradition ne sauraient plus, en elles seules, ni justifier ni assurer l'harmonie entre les intenses utilisations imposées, de nos jours, aux espaces de vie des populations locales. Ces dernières, devenues plus nombreuses, cherchent à satisfaire des demandes toujours croissantes en ressources naturelles qui répondent, désormais, aussi à de nouveaux besoins. Il en va sans dire pour la crise que traverse la gouvernance environnementale actuelle. Dans leur confrontation avec les systèmes de régulations sociales des communautés locales, les modèles de conservation proposés sont sérieusement mis à mal.

Les outils modernes de la conservation sont voués à évoluer constamment à côté des populations. Ces dernières, les riverains, soumettent en permanence les AP à des contraintes parfois excessives et intenables – jusqu'à la disparition –. En conséquence, ces outils de conservation ne peuvent plus se concevoir en ignorant cette réalité locale. Les conflits vécus aux rives des AP sont l'expression de la capacité des "acteurs d'en bas"⁸⁴² à (re)négocier leur espace de vie. Cette "indocilité du local", une sorte de "revanche des exclus"⁸⁴³ ou simplement la résilience des systèmes sociaux locaux, impose aux institutions officielles de conservation – les acteurs dominants – de revoir leurs dispositifs. Ces conflits plongent maintenant les modèles comme les discours établis dans une impasse.

Les deux systèmes de référence analysés auront montré leurs limites. Du côté des communautés locales, le modèle traditionnel ne pourra plus expliquer l'exploitation harmonieuse des milieux. Tout comme du côté des modernes, l'application du paradigme dominant, dans son état actuel en région étudiée, ne sait, plus, tenir face à la riposte, à la résilience des systèmes sociaux locaux. Il importe alors à tous les acteurs impliqués d'accepter, sans se voiler la face, cette situation afin de rechercher des compromis sur la conservation. Ce qui demande de reconsidérer tous les acteurs, sans discrimination aucune, pour lancer le débat autour des ressources disponibles destinées à la conservation ou à l'exploitation.

Ces limites réciproques, déjà prouvées, ne devraient-elles pas constituer en ce terrain d'observation un lieu privilégié d'innovations et de changements pour des nouveaux modes de conservation ? C'est ce que tente de prouver la troisième partie de cette thèse constituée du seul chapitre 5 qui propose un cheminement possible vers un nouveau paradigme de la conservation.

⁸⁴² Au sens de J.-M. Éla, voir Éla, J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 24.

⁸⁴³ *Ibid.*, p. 20.

Chap. 5 : VERS UN NOUVEAU PARADIGME DE CONSERVATION

5.1. Une reformulation des contours de la conservation

"Au choc des idées jaillit la lumière", disait le philosophe français Nicolas Boileau. De la même manière, de la confrontation des modèles de conservation, déjà analysés, avec les pratiques traditionnelles, passées en revue en région de Butembo, peut provenir des bases conceptuelles d'une nouvelle manière de penser et de pratiquer la conservation de la nature qui s'adapte aux us et coutumes, aux conditions locales.

C'est le *challenge* retrouvé dans cette partie du travail de thèse et qui s'articule ici dans son dernier chapitre. Il propose une recombinaison des ingrédients puisés dans la culture locale avec les dispositifs actuels de conservation. Il accorde à ces éléments culturels leurs valeurs telles que reconnues par la tradition, non comme du simple folklore et loin encore de la prétention de les surestimer. L'essai tente de bousculer les modèles institués. Il explore les nouvelles conceptions de la conservation à l'échelle du paysage⁸⁴⁴. Dans ce sens, il considère des milieux à protéger au-delà des frontières rigides, strictement limitées aux seuls sanctuaires inviolables qui ont été décrétés en aires protégées et qui sont, en fait aujourd'hui, des espaces disputés.

Dans la perspective d'une participation citoyenne effective, le modèle ici préconisé procède à une double intégration dans l'espace. Dans un sens, la vision de la conservation en termes de paysages, impose de procéder, à un questionnement sur l'intégration ou la légitimation officielle des régulations locales dans les finages villageois⁸⁴⁵. Ce qui demande l'incorporation, dans la conservation, des interstices retrouvés en milieux paysans. Dans l'autre, cette vision procède d'une démarche d'affiliation à des ensembles paysagers plus vastes qui englobent des unités de conservation qui ont été adoptées au départ⁸⁴⁶. Il me semble que c'est ce dernier aspect qui a jusque là occupé la préférence des projections des experts⁸⁴⁷. À la différence, l'hypothèse de ce travail propose d'explorer aussi bien le premier aspect, l'intégration dans le sens des finages locaux.

En définitive, il s'agit d'adopter pour les AP des frontières plus ou moins perméables, selon le cas et surtout lorsqu'il il le faut⁸⁴⁸, pour l'intérêt et surtout l'accord de tous les intervenants. Dans le même temps que l'intégration par le bas gagnerait des espaces récupérés au sein des territoires en milieu paysan – constitués tout autour des symboles de la tradition, qui sont déjà respectés –, l'intégration par le haut profiterait des efforts de la synergie des AP associées pour constituer un même paysage. Ainsi l'expérience acquise au sein de chaque élément de conservation constitutif du paysage – l'ancienne AP – pourra profiter à l'ensemble. Tout comme les bénéfices tirés de la conservation ainsi que les subsides y associés interviendraient pour soutenir les tâches à effectuer, en guise de "services écosystémiques"⁸⁴⁹, dans la "conservation durable" des milieux en exploitation chez les paysans.

⁸⁴⁴ YANGGEN, D., ANGU, K. ET TCHAMOU, N., éd., *op. cit.*, 2010, 284 p.

⁸⁴⁵ JOIRIS, D.V. et P. BIGOMBÉ LOGO, « Dynamiques participatives et développement local dans le bassin congolais », in : ROULET, P.-A. et P. ASSENNAKER, éd., *op.cit.*, 2008, p. 21-49, p. 25.

⁸⁴⁶ YANGGEN, D., ANGU, K. ET TCHAMOU, N., éd., *op. cit.*

DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE, éd., *op. cit.*

⁸⁴⁷ YANGGEN, D., ANGU, K. ET TCHAMOU, N., éd., 2010, *op. cit.*

DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE, éd., 2006, *op. cit.*

PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, 2003, *op.cit.*

⁸⁴⁸ Comme dans les cas des conflits de limites des AP qui durcissent les relations avec les riverains en amincissant ainsi toutes les chances de la participation des populations locales à la conservation.

⁸⁴⁹ Notion toute nouvelle dans le monde de la conservation, insistant sur la « synergie entre la conservation, le maintien des systèmes support de vie et le développement durable » ; les premiers résultats de ces réflexions sur les dispositifs, les outils de conservation de la biodiversité et de développement local ainsi que d'études de cas seraient consacrés à la session spéciale dans le cadre du colloque international annuel de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF) qui se tenait en Martinique du 06 au 08 juillet 2011. Voir : <http://asrdlf2011.com/>; site consulté le 31 janvier 2011.

Les espaces protégés et les territoires en exploitation ne formeraient plus qu'un seul milieu, un paysage physique et social aux frontières relativement diffuses. Ce modèle, appuyé dans cette thèse, soutient fermement la dimension "intégrative" de la conservation, au sens où elle porte en soi la prise en compte de l'interconnexion des phénomènes environnementaux tout en insistant sur les phénomènes de rareté des ressources naturelles⁸⁵⁰. Aussi, propose-t-il, par ce biais, de renouer les liens qui s'imposent entre "développement" des populations et conservation de leurs milieux de vie.

Le chapitre reprend les leçons apprises des expériences de conservation déjà analysées avant d'estimer les potentialités offertes par le modèle d'intégration, par le bas, des outils de la tradition dans la conservation. Il continue par l'analyse de l'intégration, par le haut, des espaces régionaux formant des paysages et des activités associées – notamment touristiques – qui peuvent rentabiliser durablement ces paysages à conserver. Le chapitre aboutit sur la proposition de la conduite des dialogues nécessaires à la combinaison des outils traditionnels et modernes de la conservation, à la convergence des allégories. Ainsi, développement pourra-t-il rimer avec conservation ?

5.2. Des leçons tirées de la gestion technoscientifique

Avant d'entreprendre toute initiative de proposer un quelconque modèle d'adaptation des systèmes de conservation aux conditions locales, il me semble impérieux de récapituler d'abord les grandes leçons tirées du passé – des AP dans la région –, riche en péripéties et pleines d'enseignements. C'est justement l'intérêt qu'il faut accorder à la valeur heuristique que portent les récits de l'histoire. Ce domaine s'impose alors comme un champ expérimental fortuit, pourvu qu'on s'en serve comme base d'un nouveau départ. Afin d'éviter que les "mêmes causes ne produisent les mêmes effets", l'expérience du passé s'impose comme un réservoir des faits qui font jurisprudence. Au lieu de laisser "l'histoire se répéter", il est nécessaire de rappeler et saisir, une fois pour toutes, ces enseignements.

5.2.1. Des leçons apprises des Parcs nationaux

5.2.1.1. De la création du PNVi

Dans le cas du PNVi, il a été montré que le Parc est venu s'implanter sur un territoire déjà approprié par des communautés locales. Ce territoire était géré par des normes de la coutume, un système de régulations de contrôle qui met l'emphasis avant tout sur la cohésion sociale, la reproduction du groupe. Loin de tenir compte de cette réalité, le Parc a plutôt été une "zone de protection intégrale" excluant l'activité humaine. La méthode policière étant le pilier de sa protection.

Les trois zones visitées (Vuholu, Mayango's et Kanyatsi-Lubiriha) ont la même caractéristique par leur incorporation au PNVi ; laquelle était consécutive à la prophylaxie contre la maladie du sommeil dans la plaine de la Semuliki. Ces zones, une fois évacuées de leurs populations, toutes les tentatives de retour sur ces territoires aussitôt consacrés à la conservation ont été simplement bannies. Pour les responsables du Parc, son extension constituait une lutte contre l'épidémie de la trypanosomiase.

La conséquence a été les réactions des populations ; de 1935 à 1947, l'intransigeance des responsables a déclenché les assauts des indigènes sur la réserve. En voulant mater les réclamations, des pseudo-solutions n'ont fait que mettre l'huile au feu. Les résistances catégoriques ont été particulièrement liées aux croyances et rites traditionnels.

En 1947, les responsables du Parc ont enfin compris le principe : "*Aux grands maux, les grands remèdes*" ! L'utopie de la "*réserve intégrale*" sous des tensions continues avec les riverains et l'impuissance de ces derniers face au projet du Parc auront été des prédispositions favorables à la

⁸⁵⁰ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 12.

négociation ! En 1948, les indigènes ont finalement accepté de céder certaines terres, mais sous conditions. Le Substitut du Procureur Général s'est engagé de la restitution de ces terres aux populations en cas d'arrêt des activités de conservation. Les coutumiers n'entendaient surtout pas céder les pêcheries sur le lac Édouard ni les terres côtières qui abritent des sites sacrés.

5.2.1.2. *De l'expérience de la COPILE*

L'un de grands remèdes a été l'institution de la COPILE, une société de pêche unique, en remplacement de toutes les pêcheries traditionnelles sur le lac Édouard. De par son objectif, la COPILE devait *"répondre à la fois aux demandes vitales des communautés et aux besoins de conservation de la réserve"*. Des atouts qui préfigurent, déjà à l'époque, les notions actuelles de *"développement durable"* !⁸⁵¹ La création de la COPILE a donné des résultats très avantageux. Fort malencontreusement, comme toutes ces initiatives autour du Parc ne dépendaient que de la force de l'État, la COPILE a volé en éclats dans la période trouble d'après l'indépendance du Congo Belge.

Avec les déboires de la COPLILE, devenue COPEVI, la gouvernance chaotique caractéristique de la RD Congo depuis son indépendance s'est implantée durablement dans la gestion des ressources halieutiques du lac Édouard. Les cas des techniques de pêche totalement insensées (*nkurura*) et des grandes confusions entre les structures de la COPEVI et du PNVi en font l'illustration. Ce qui ne manque pas de nourrir la rancœur des populations locales se rappelant alors des origines de l'entreprise fantôme (COPEVI) déviée totalement de sa mission ; d'abord une émanation du Parc !

Cependant, la crise durable qui s'est instituée sur le lac constituait une opportunité **d'éducation environnementale** pour ses usagers, une démonstration locale de dégradation des ressources. Ces usagers, notamment les pêcheurs, ne réclament maintenant plus qu'une chose : *« la résurrection de l'État dans ses responsabilités, en retirant ses hommes armés qui ont pris d'assaut le lac et en soumettant tous les intervenants à la loi »*. Cette occasion est un hapax – des usagers disposés à la régénération des ressources du lac – à saisir pour l'allier aux prédispositions naturelles du lac potentiellement très productive. Ainsi l'on pourra renouer avec la prospérité dans cette zone.

5.2.1.3. *Des conflits à la Côte ouest*

Quand aux disputes autour des terres côtières, le "corridor écologique", tout d'abord le cumul des salaires impayés des gardes du Parc – dû au délabrement des conjonctures économiques – a entraîné la déliquescence de l'appareil de protection du Parc et l'inversion des valeurs. Pour leur survie, les mêmes gardes se sont transformés en prédateurs des ressources du Parc.

Ensuite, la faillite de l'État congolais des années 90 s'est traduite par l'amputation, de l'ensemble du PNVi, des terres côtières à l'ouest du lac Édouard. La population aura considéré que l'ICCN ne poursuivait plus des objectifs de conservation. De plus, les paysans, n'agissant pas au hasard, distinguent les terres "vendues" des terres qui n'ont pas été cédées définitivement au Parc. Ce qui fait que malgré le temps, les autochtones s'en tiennent toujours à la convention de 1948 et aux normes coutumières d'appropriation des terres qu'ils veulent toujours perpétuer.

L'ICCN, avec l'aide (surtout financier) de ses partenaires (WWF, WCS, DFGF/E, etc.) n'a cherché à rétablir son pouvoir sur ce couloir (se défaire de cette occupation) qu'à partir de 2003, d'où les affrontements. Dans les tentatives de déguerpissement, lorsque la méthode de forcing ne marche pas, ils ont tenté une procédure "pacifique", le "Processus de la Côte Ouest", qui adopte le même objectif que la méthode forte : "éloigner seulement et sans procès les paysans des espaces du Parc". En conséquence, la variante "pacifique" s'avère aussi inopérante que la méthode forte.

⁸⁵¹ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 7.

L'on retiendra surtout de ce processus que les populations, par le biais des coutumiers (*vakama*), tout en se disant favorables à la "conservation de la nature" – au besoin même au rétablissement du "corridor écologique" –, rejettent catégoriquement l'idée du Parc national tel qu'il a été vécu sur ce territoire depuis 1925. Pour ces populations, des éventuelles négociations ne seraient possibles que sur base des nouveaux fondements, d'autres termes.

Mais encore une fois, dans ce processus, c'est l'intransigeance des conducteurs des négociations qui a tout bousillé. En s'obstinant à ne jamais écouter les allégations, jugées irrationnelles, des acteurs locaux, ce processus relèverait désormais du passé. L'histoire semble se répéter ! En effet, au lieu de s'investir sur le fond de la question, même les agents de l'administration locale qui ont été impliqués dans ce processus avaient leurs intérêts ailleurs. Ils n'ont visé que les commissions associées à ces travaux pour se contenter d'envisager la solution – à un problème complexe – en un simple "*glissement des populations*"⁸⁵² comme si ces dernières étaient placées dans un "*glissoir*".

C'est ici exactement que s'embusque tout le danger qui plane sur les systèmes de conservation et le fond-même de la question de protection de l'environnement dans nos pays pauvres où toutes ces conceptions du "développement durable" venues des pays riches apparaissent comme un luxe largement inaccessible⁸⁵³. Même ceux qui s'engagent aux côtés de la conservation n'y chercheraient qu'un moyen de survie. Le mieux serait de susciter une conscience environnementale chez les autochtones au lieu de continuer à considérer les initiatives de protection de la nature comme des appâts des financements émanant de la bienfaisance étrangère.

Les institutions politiques de la région (la chambre des députés comme le gouvernement provincial) semblent soutenir la position des populations. D'où la question : qui soutiendrait encore le PNVi ?

C'est ici que se place le rôle du lobbying international, très puissant, formé notamment des ONG environnementales, émissaires des pays riches, qui ont une vision fortement dichotomique des rapports homme-nature. Les membres de ces ONG seraient ceux qui soutiennent la stricte séparation des populations des espaces consacrés à la conservation. Mais à la lumière de l'actuelle menace liée à l'exploitation du pétrole dans le PNVi, on sent que les gouvernants congolais succomberaient à cette nouvelle tentation. Comme pour rappeler l'adage : "*Chasser le naturel, il revient au galop !*" Un effort vain de ces internationaux de la conservation ?

5.2.1.4. *Des conflits à Mayango's*

L'accroissement des densités de populations dans un contexte de fragilité du système de production agricole peu performant sur les rives des AP constitue une menace sérieuse pour ces dernières. Le phénomène de naissance fortuite de grandes agglomérations et d'agrandissement improvisé des milieux urbains dans les rivages accentue la menace sur le Parc, surtout lorsque le bois constitue la seule source d'énergie domestique. D'autres facteurs inattendus, comme la guerre dans les régions voisines – le cas de l'Ituri –, qui entraînent des déplacements massifs des populations vers les abords du Parc auraient un effet d'amplification.

Dans la résolution de ces conflits de ressources, l'usage de la force n'a pas amené de solution ; il n'a fait que réveiller le vieux serpent de mer : le contentieux des bases peu claires qui entachent la création du Parc. Ce sont les limites du Parc qui sont remises en cause dans toute la zone, les paysans réclament leur révision. Toutes les instances possibles sont saisies. D'où l'accroissement du

⁸⁵² Ce concept de "*glissement des populations*" est couramment utilisé dans la région par des ONG locales, notamment celles intéressées par les migrations. Cette solution simple, bien que pleine de toutes les bonnes intentions de participer au délestage des zones visiblement saturées de la région (les poudrières démographiques), ne semble pas porter des fruits ; d'autant que de travaux d'analyses sociales, en amont, n'y ont pas été associés.

⁸⁵³ Veyret, Y. et J. Jalta, *Développement durables. Tous les enjeux en 12 leçons*, Paris, Autrement, 2010, 240 p, p. 15.

nombre d'acteurs dans le conflit, à savoir s'ajoutent tout l'appareil judiciaire, les ONG de "*Droit de l'Homme*", les médias, l'administration, les hommes politiques, la société civile, etc. Le conflit s'étant transformé en enjeux politique, il nourrit les campagnes ainsi que des promesses électorales.

Dans la suite des négociations qui se sont imposées, on retrouve encore une fois la conduite des étapes qui reste le facteur déterminant pour les issues. Alors que les travaux de l'Atelier sur le "Processus de Clarification des Limites" auront conduit, à la satisfaction de tous, à l'institution d'une commission mixte de démarcation des limites du Parc, la composition de la commission et surtout la limitation dans l'exécution pratique de sa tâche ont ravivé le conflit. Des problèmes complexes peuvent survenir même en cours de négociations ; c'est ce que renseignent ces notions complexifiées de "limites décrétées", de "limites usuelles" et de "limites revendiquées" du Parc et de "textes de référence" qui reviennent fréquemment dans ce conflit de Mayango's.

Des réponses en apparence "préfabriquées" – qui semblent avoir été élaborées avant les négociations – s'avèrent peu fructueuses, peu importe leur orientation. À force de vouloir, en apparence, trouver "de l'espace" à tout prix, aux populations, ces dernières ont fini par perdre leur confiance à la commission taxée de corrompue. Cette prédisposition de la commission aura été ressentie par les populations comme une attitude à vouloir seulement "*calmer la situation*" tel que le disait le Ministre⁸⁵⁴. Le mieux serait donc de faire confiance au niveau de la compréhension de chaque protagoniste, pris comme acteur, à part entière, pour mener à bien les négociations.

L'échec des négociations partirait de l'erreur de la commission. Ce qui a replongé les protagonistes dans la confrontation. La radicalisation des parties dans leurs positions a pour effet l'accroissement des confusions et donc la complexification du conflit. Cependant, malgré la banalisation courante, par les instances officielles, des thèses avancées par les paysans (leur version des faits), ces allégations renfermeraient des éléments de vérités qu'il ne faut ignorer pour la protection durable du Parc. L'histoire du PNVi aura montré, en suffisance, les limites de l'usage de la force. Cette dernière, **au lieu d'éteindre les hostilités, n'aboutit qu'à la détérioration des ressources.**

5.2.1.5. *Des conflits à Kanyatsi-Lubiriha*

Dans le conflit à Kanyatsi, il faut retenir le mauvais antécédent pour l'inviolabilité du PNVi qu'a constitué l'installation, tacitement tolérée, en plein Parc des masses des réfugiés rwandais de 1994⁸⁵⁵ et l'invasion des espaces du Parc pendant des temps relativement longs par des pasteurs Hima venus de l'Uganda en 1999⁸⁵⁶.

Dans des contextes de fragilité des structures de protection du Parc à côté d'une raréfaction des ressources en milieu paysan, des opportunistes peuvent surgir de tout côté pour spolier les espaces protégés. Une fois ces problèmes d'opportunisme expédiés, leurs séquelles peuvent servir de soubassement pour des nouveaux conflits. Le mieux serait alors d'aborder les problèmes au cas par cas, en les remettant dans leur contexte d'émergence et sans oublier que les solutions d'aujourd'hui ne sont que transitoires, car de nouveaux conflits ne manqueront pas de surgir. C'est le cas des dispositifs de dissuasion par des fils électrifiés utilisés pour contenir les animaux dans le périmètre du PNVi qui, tout en apportant une solution, ne sont sans rappeler les anciens conflits.

Tout au contraire, en localité de Lubiriha, quoique retrouvée dans la même zone que Kanyatsi, le conflit s'est déclenché avec l'éclatement quasi spontané d'une ville née des échanges commerciaux entre l'Uganda et la RD Congo au poste frontalier de Kasindi. La première interprétation du conflit

⁸⁵⁴ Lettre n°1283/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du Ministre de l'Environnement,, déjà citée au point 2.2.2.1..

⁸⁵⁵ VIKANZA, P., mars 2009, *loc. cit.*, p. 98.

⁸⁵⁶ MUIR, R. et E. DE MERODE, « La gestion des crises au Parc National des Virunga », in : LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *op. cit.*, p. 237-243, p. 242.

serait que l'intensité de l'activité économique transfrontalière, favorisée par la création d'une zone franche, a suscité des besoins d'espaces qui ont constitué la menace pour le Parc. Mais quand des révélations sur la création et l'évolution du PNVi dans la zone reviennent, la nécessité s'impose d'intégrer dans la gestion des conflits l'analyse minutieuse de ces récits de l'histoire. Encore une fois, il s'avère que la conservation durable du Parc ne peut pas reposer sur des bases non clarifiées.

Le projet actuel de l'ICCN et de ses partenaires qui s'ingénient à déplacer les populations du quartier litigieux vers des espaces éloignés de la nouvelle ville de Lubiriha – sur le site de Kyatenga – semble compromettre fortement les attentes populaires en rapport avec les échanges transfrontaliers. Ce qui est évidemment néfaste pour la résorption des conflits. Il devient alors de plus en plus clair que tant que l'ICCN – et ses partenaires – n'entend pas comprendre la logique économique des autres acteurs, le risque est grand de se cantonner dans un dialogue de sourds ; surtout que la population interprète les grosses 4x4 du PNVi comme des signes d'une autre logique, tout autant économique.

Enfin, la confrontation des priorités des gouvernants aux demandes des populations en développement révèle d'écarts abyssaux navrants. Alors que les populations se tourmentent du manque d'infrastructures élémentaires pour l'éducation de leurs enfants et pour les soins de santé primaire, les gouvernants seraient plus intéressés par les fonds internationaux liés à la rente "verte". La priorité de ces derniers est de chercher à multiplier vite les proportions d'AP et profiter rapidement des financements à travers le monde. La ville de plus de 20 000 âmes n'a ni écoles, ni centres de santé – du moins soutenus par l'État –, ni même approvisionnement en eau potable ; le gouvernement n'y intervient que pour récolter l'argent à la douane et maintenant pour démolir les maisons et déguerpir ces vaillantes populations vouées à faire face seules à leur sort. Une gouvernance de prédation !

5.2.1.6. Du cas du PNM

La relative faiblesse de la densité humaine en zone du PNM – en pleine forêt équatoriale humide – ferait penser à une absence de pressions anthropiques sur le Parc. Contrairement, quoique ses espaces ne soient pas encore bien maîtrisés par l'ICCN, le contrôle de ses limites s'annonce déjà difficile. Comme l'aurait souhaité le chef coutumier des Bapere, la création tout comme la délimitation du Parc devait se baser sur un dialogue franc et constructif avec les populations⁸⁵⁷.

Les communautés des populations retrouvées à l'intérieur du Parc, dont le sort n'est pas encore décidé, est un premier problème. Mais les insuffisances structurelles, caractéristiques des institutions officielles congolaises, notamment de conservation, constituent la grande limitation. Le manque de moyens, surtout financiers, accumule les faits rébarbatifs qui empêchent la surveillance et l'aménagement des gigantesques espaces destinés à la conservation. Le manque de capacité d'autonomie et surtout la dépendance totale envers les appuis étrangers ne garantit aucune confiance à l'ICCN comme institution fiable de conservation de la nature.

Avec la présence massive des creuseurs artisanaux à la recherche de minerais dans les espaces du Parc, l'exemple du PNM montre que chaque milieu, malgré les densités démographiques, a ses particularités dans la gestion ou l'appropriation des ressources disponibles. En plus, si ces "enclaves" minières sont associées à des bandes armées qui les contrôlent c'est parce que, en partie, ses habitants sentent la menace qu'exerce le Parc ou les officiels. La création comme la gestion du PNM ne devraient pas se passer de ces réalités locales. Les politiques de conservation du PNM devraient plutôt intégrer les paramètres de ces activités qui ont assuré les moyens de vie localement, dans ses

⁸⁵⁷ Rapport de l'atelier territorial sur la problématique foncière, tenu à Mulo/Lubero, du 21 au 26 septembre 2009.

plans de gestion pour espérer gagner la sympathie des populations locales, et baser l'avenir sur des aspirations endogènes du Parc.

Enfin, le cas du PNM montre que des travaux liés au développement d'un milieu ne sont pas forcément contradictoires aux activités de conservation. Par contre, le délabrement total des infrastructures élémentaires de ce milieu, en empêchant toute autre forme d'activités économiques, entraîne les riverains vers la prédation des ressources du Parc. Si la conservation s'inscrit dans une perspective de développement durable, ce dernier ne peut s'envisager là où il n'y a aucune forme de développement. La protection du PNM, même en soi, demande un minimum d'infrastructures.

5.2.2. Des leçons apprises des réserves naturelles

La localisation, en région de Butembo, des anciennes réserves naturelles dans la "bande de surpeuplement" abritant la dorsale de séparation des deux plus grands bassins d'Afrique – des fleuves Nil et Congo – repose avec acuité la question de conservation des "châteaux d'eaux" qui alimentent les sources des cours de rivières de ces bassins versants. La destruction en cascade de ces réserves relève donc d'un double impact : en même temps qu'elle attise à vif le débat de la conservation dans les seules aires strictement protégées – comme les parcs nationaux –, elle interpelle tout autant et appuie la vision de la durabilité sur des grands ensembles, comme à l'échelle des grands bassins.

Du temps des créations des réserves naturelles, il apparaît, dans certains cas, qu'une préoccupation de protection des quelques milieux fragiles orientait l'emplacement des réserves. Elles ont été surtout concentrées dans les zones en peuplement et donc qui subissaient une déforestation et éventuellement des dégradations plus ou moins rapides. Mais en général, aucune sensibilisation ni explication n'ont accompagné ces affectations d'espaces à la conservation. Cette manière de nier la capacité de compréhension des indigènes aura été placée par ces derniers au compte de la colonisation. Ce qui n'a pas milité en faveur de la conservation des réserves.

L'empressement, notamment des nantis parmi la population, sur les réserves et la disparition de ces dernières témoignent des grandes disputes vécues quotidiennement autour de la ressource foncière dans la région. Cependant la sentence de destruction de ces réserves proviendrait toujours des instances officielles. Même dans les cas d'occupation sans déclassement préalable par l'autorité compétente, des mains invisibles des agents de l'administration seraient retrouvées au départ des actions. Ce qui fait que l'état de conservation ou de disparition de ces réserves a été tout d'abord un facteur dépendant de la disposition d'esprit des gouvernants. On ne cessera jamais de le rappeler, la façon de concevoir l'État seulement comme une "*poche à décharger*", cette "gouvernance chaotique" de prédation, aura toujours des répercussions néfastes dans tous les domaines, même dans les secteurs vitaux pour le pays, comme celui de l'environnement des milieux de vie des populations.

Si l'accroissement démographique peut justifier, en partie, les pressions anthropiques exercées sur les réserves, il n'en est pas la cause directe, et ne justifie même pas, ni leur déclassement ni leur disparition. La persistance des deux dernières réserves – sur un total de plus d'une vingtaine – de la région dans les zones réputées à spot élevé de densités humaines en est une preuve suffisante. Dans les arrêtés de déclassement de réserves, les gouvernants n'ont utilisé les concepts de "raréfaction de terres arables pour des populations locales" que pour justifier leurs actes théoriquement.

Trop souvent, dans la pratique et par des mécanismes de corruption, ils ont octroyé ces espaces désaffectés⁸⁵⁸ aux plus offrants, des rares riches de la région recherchant péniblement des valeurs refuges de leurs capitaux rudement insécurisés par les conjonctures imposées par la faillite de l'État.

⁸⁵⁸ Entendue comme l'acte légal de déclassement du domaine public de l'État, tel que défini au point 3.3.1.

Dans les cas relatés, les pauvres paysans ne se sont retrouvés sur ces espaces des anciennes réserves qu'après d'âpres batailles et n'y persistent qu'en engageant des rudes épreuves de bras de fer avec les acquéreurs désignés par les gouvernants. D'où la transformation de ces anciennes réserves en "champs de bataille", en espaces disputés entre les deux forces mises aux prises : les hommes d'affaires qui veulent sécuriser leurs capitaux et les populations à la recherche d'une sécurité pour leurs moyens de subsistance. Pourtant les deux classes de protagonistes semblent toutes victimes des circonstances qui seraient créées plus haut, au-delà de leurs compétences ?

Ce qui impose de questionner l'origine même de ces circonstances conjoncturelles qui se sont succédées et/ou superposées pour constituer une crise structurelle durable. Dans cette perspective, les mêmes gouvernants sont les premiers coupables. Ces derniers, après avoir lâchement échoué de négocier les virages difficiles des affreuses politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions financières internationales, après avoir capitulé devant les impitoyables conditions d'échanges inégales dans le déploiement du néolibéralisme en action, moteur de la machine de la mondialisation, se rabattent sur les pauvres populations pour fonder une honteuse bourgeoisie d'État, basée principalement sur de scandaleuses pratiques de corruption et de malversation autour des deniers publics. Et pendant ce temps, en région de Butembo, les victimes se déchirent autour de la seule ressource qu'elles pensent encore sécurisante, les terres disputées.

Quant aux conflits interminables autour des espaces des anciennes réserves naturelles, ils constituent un précédent – heureux ou mauvais selon le camp – qui prouve que la rétrocession des AP pour des motifs d'exploitation ne sont pas forcément – ou toujours – de nature à favoriser la résorption des querelles. Bien au contraire, selon la conduite des processus de réappropriation, la désaffectation des espaces protégés peut s'avérer plus pernicieuse en aboutissant à de nouveaux conflits qui remettent aux prises de nouveaux acteurs. Le mieux serait donc de scruter minutieusement les contextes de conflits, dans une analyse au cas par cas afin de dégager les scénarii qui s'imposent. Il sera ensuite question d'insister surtout sur les étapes dans les négociations qui s'ensuivent, en retenant qu'à chaque niveau, des nouveaux conflits peuvent surgir.

5.2.3. Des leçons apprises des expériences récentes

5.2.3.1. De l'expérience de la Réserve des Gorilles de Tayna (RGT)

Le cas de création de la RGT est une toute nouvelle conception de la conservation de la nature en région de Butembo. Par ses aspirations, d'une réserve communautaire, elle est la première expérience de participation des populations à l'œuvre de la conservation dans la région. Cette création vient de Pierre Kakule, un ancien conservateur de l'ICCN et agent du DFGFI, visiblement renseigné de la rente financière qui peut accompagner de telles initiatives.

La RGT a d'abord été organisée autour de ses trois cofondateurs, l'ex-conservateur Pierre Kakule et les deux *vami* (chefs de chefferies) des Bamate et des Batangi, avant d'associer d'autres membres à la structure devenue une ONG. Les discussions avec les chefs des villages de la contrée ont permis de distinguer la zone à protéger intégralement, constituant la réserve, des zones dites de développement. Le rôle des comités de dialogue au sein de cette ONG, sensibiliser les villageois afin d'accepter les limites de la réserve, laisse déjà une place à la participation des populations.

Cependant, les incitants pour le développement semblent prendre le devant dans la démarche de la RGT ; alors qu'ils (les incitants) seraient fondés sur une source aléatoire selon les dires de ses initiateurs. Même si ces derniers veulent s'en cacher la face, le financement extérieur compterait d'abord plus pour les organisateurs que pour les populations locales. C'est ce qu'indiquent les révélations faites par des sources qui ont requis l'anonymat en dénonçant l'esprit mercantile qui

habite le premier initiateur de la réserve. Il n'aurait pas hésité de manipuler des jeunes villageois qui ont mené une révolte afin de chasser une nouvelle équipe de direction de la RGT lorsque Pierre Kakule, promu à la tête de l'UGADEC, devait passer le brassard de la RGT à d'autres membres de l'ONG. Voulant tout contrôler, ce "patron de l'UGADEC et de la RGT" aurait préféré placer ses hommes de main. Les jeunes gens ont brandi des arguments d'allochtonie basée sur un "collinisme" dangereux pour bouter dehors les nouveaux dirigeants qualifiés alors d'envahisseurs.

En ce sens, prise comme un moyen de capture des fonds venant de la générosité étrangère, la RGT pourrait susciter moins la conscience environnementale au sein des populations. C'est cette conscience qui constituerait, pourtant, le gage de la conservation durable de la réserve même au-delà du tarissement de ses sources étrangères de financement. C'est pourquoi, il faut le reprendre, la création de l'université de conservation (la TCCB), à l'initiative de la RGT, est vue comme la grande réalisation qui permettrait de former la jeunesse de ce milieu et de développer davantage une conscience écologique au sein des populations locales.

5.2.3.2. *Des forêts coutumières à Mwenda*

Contrairement à l'expérience de la RGT, où les populations sont appelées à participer directement à la conservation – bien qu'encore sous une approche faible –, les projets des "forêts coutumières du Ruwenzori et indigène de Bahatsa" se veulent adopter une toute autre approche. Il s'agirait d'une forme de "participation indirecte" ; tellement que ces forêts seront aménagées à côté, bien au-delà des espaces de conservation du PNVi. En réalité, les populations ne sont pas invitées à participer à la conservation ; leurs forêts vont constituer plutôt une barrière de protection du PNVi, à la manière des zones tampons.

Si d'un côté ces projets de "forêts coutumières" sont visiblement un retour aux barrières qui compromettent forcément la participation⁸⁵⁹, de l'autre, ils sont potentiellement porteurs d'une nouveauté indéniablement positive. Au-delà des zones de protection, les institutions de conservation s'impliquent dans la préservation des milieux paysans. Pour une durabilité des AP, la conservation devrait concerner davantage ces milieux en exploitation qui sont exposés à des détériorations.

Paradoxalement, dans leurs motivations, même s'il est fait appel à des "sens fortement humains" comme la protection des Pygmées (*Evhé*), sérieusement menacés par la disparition progressive de la forêt, ces projets pilotés par des institutions de conservation ne visent rien que la préservation à tout prix du PNVi. Ces dernières n'interviennent pas par compassion face à la précarité des paysans mais plutôt pour repousser sa nuisance sur le Parc. Les questions sur la viabilité des tels projets persistent d'autant qu'ils éloignent davantage la participation des populations, vues simplement comme des ressources et sur lesquelles le projet cherche à s'appuyer en imposant aisément la vision des experts.

5.2.3.3. *Du processus autour du mont Lubwe*

L'exemple de la reconstitution d'une réserve sur le mont Lubwe constitue une leçon particulièrement éducative qui s'éloigne fortement des autres expériences. Si pour la RGT, Mehlman⁸⁶⁰ pouvait se convaincre de l'initiative paysanne et la conduction du processus par les communautés locales, il n'en est rien face aux péripéties et à l'expérience locale vécues autour du mont Lubwe. Dans ce cas exceptionnel, la réserve est recrée localement par la seule initiative des autochtones et sur fond des ruines d'une réserve originelle et réellement coutumière qui a été maintenue suivant des normes traditionnelles. Il s'agit d'une construction écologique empirique d'ensemble, purement native, qui

⁸⁵⁹ AUBERTIN, C., F. PINTON et E. RODARY, *op. cit.*, p. 23.

⁸⁶⁰ MEHLMAN, P., *op. cit.*, p. 72.

repart des enseignements tirés des événements malheureux plus ou moins catastrophiques, vécus par les populations locales après la destruction du couvert végétal de la montagne.

Bien que le cheminement soit encore plus ou moins sinueux, la reconstitution de la réserve du mont Lubwe reste un apprentissage local totalement endogène qui ne résulte d'aucune stimulation externe. Ici, ce sont des chefs coutumiers (*vakama*) se lamentant de la destruction de l'ancienne forêt rituelle au sommet de la montagne, qui ont émis les premiers – sans aucune impulsion exogène –, le souhait de rétablir la réserve sacrée. Par la suite, toutes les populations, malgré leurs confession et conviction religieuses actuelles – devenues presque entièrement chrétiens –, sans plus autant partager les croyances des coutumiers, ont vécu dans l'ensemble les dégâts sur leur environnement direct qui ont résulté de la dénudation de la montagne de sa végétation, comme les chutes des roches. Ces riverains connaissent donc bien les méfaits de la destruction de l'ancienne réserve.

Si la reconstitution de la réserve part directement des ONG d'adduction d'eau (ACEKA et ACEKAVU), elles aussi non sans intérêt, cette reconstitution bénéficie largement de la prédisposition d'esprit qui animait déjà les riverains. Les membres de ces ONG ont aussi l'avantage d'avoir vécu la dégradation des ressources en eau de la montagne qu'ils lient forcément à la destruction de la réserve. Voilà autant de motivations et d'états précurseurs de l'aspiration locale de la réserve.

De cette façon, une fois rétablie, cette réserve présenterait plus de garanties pour sa conservation durable. Elle reste le seul cas de conservation qui ne serait pas conditionné, pour son maintien, par des fonds de financements étrangers venant des ONG de protection de la nature. Ici, l'intervention du WWF par ses programmes "PEVI-Katchetche" ou "Éco-Makala" se serait limitée à l'octroi de plantules pour le reboisement de la zone tampon de la réserve, exploitée par des particuliers. C'est extrêmement rare, les fonds étrangers, ici, ne soutiennent pas une structure d'administration de conservation, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des autres exemples recensés.

Il va alors de soi, de conclure pour ce cas unique en son genre, que la main étrangère n'aurait aucun impact pour la conservation. Elle pourrait peut être même pervertir le processus en perturbant la dynamique. Tandis que pour toutes les autres tentatives actuelles de protection de la nature, le tarissement des sources extérieures de financements prononcerait la sentence d'arrêt des activités de conservation, ce qui a été vérifié même pour l'ICCN, la plus grande institution de conservation en RD Congo. Des faits qui ne peuvent qu'annihiler toute confiance dans de telles structures de conservation, qui ne survivraient que sous la perfusion des rétributions étrangères pourtant encore présentées comme de la charité ! Cette conservation ne présenterait aucune forme de garantie.

C'est pourquoi, dans ce travail, les péripéties observées dans la reconstruction de la réserve du mont Lubwe, malgré de nombreux écueils je rappelle qu'il faut encore surmonter ici, constituent déjà en soi une "**expérience de valeur heuristique**" pour la reformulation des modèles tout comme des contours de la conservation dans la région. Cette conservation peut bien se reposer sur la tradition locale. À la seule condition de permettre aux populations de comprendre le fonctionnement de leur environnement, de vivre leur propre expérience, d'écrire elles-mêmes leur histoire. Elles pourront se passer de l'indispensable financement étranger pour la conservation de leur nature !

Ce qui ramène avec perspicacité le débat sur l'autodétermination des populations. Les intervenants feraient mieux d'investir davantage dans la formation, notamment de la jeunesse, afin que ces populations acquièrent rapidement une capacité suffisante de compréhension du fonctionnement des phénomènes environnementaux, une éducation environnementale.

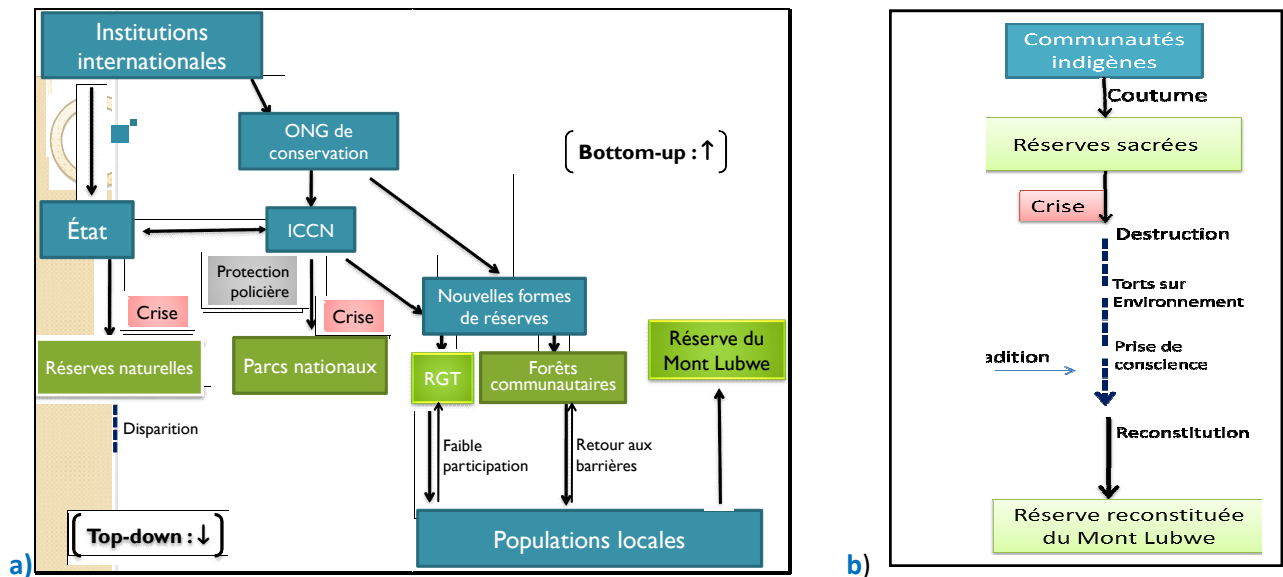


Figure 25 - Contexte actuel de la conservation en région de Butembo (a)
Processus de reconstitution de la réserve du Mont Lubwe (b) Source : ma conception

5.3. Un réinvestissement dans les traditions locales

5.3.1. La nécessité d'intégrer les coutumiers et leurs traditions

La nécessité d'associer les chefs coutumiers à la conservation s'impose, notamment dans le contexte de prévalence des droits coutumiers dans les règles d'appropriation des terres qui est celui de la région de Butembo. Cette revendication légitime relève d'une triple justification liée aux normes usuelles dans le système de régulations sociales locales.

Une conservation de la nature qui se veut désormais adaptée aux conditions locales, aussi pour sa durabilité qu'à celle des systèmes associés de reproduction sociale, ne peut plus se concevoir indépendamment, en ignorant les réglementations à la base du fonctionnement de la société qui devra assurer son encadrement. C'est ici que trouverait **le sens de la participation des populations**, prises comme riverains des AP, à la conservation.

Cependant, l'intégration des populations exige encore plus. Au-delà d'une nécessaire acceptation des AP, les populations ne seraient plus vues comme des simples riverains mais il serait souhaitable qu'elles comprennent et se prennent elles-mêmes comme étant des propriétaires ou des copropriétaires de ces outils de conservation. Ces populations devraient s'assumer comme des acteurs aussi impliqués dans le processus que dans les actions de conservation. C'est en cela que se traduirait **le sens du concept d'appropriation de l'œuvre de conservation**.

Tout d'abord, pour sa réalisation, la conservation de la nature demande des terres de déploiement, des espaces à protéger. Afin de se rassurer que ces AP sont durables, les concepteurs doivent miser sur les règles d'appropriation de leurs terres d'accueil. Tel qu'il a été montré, dans le contexte foncier de la région d'étude, il se vit sur ce territoire un pluralisme juridique⁸⁶¹. Ici, comme dans nombreuses autres régions d'Afrique noire, malgré la reconnaissance par la loi – relevant du droit moderne ou positif – de l'exclusivité de la propriété des terres à l'État, il persiste localement une régulation coutumière des droits sur les terres. De ce fait, les chefs coutumiers sont restés les vrais détenteurs du pouvoir sur la ressource foncière.

⁸⁶¹ Au sens de M. MERLET, l'existence de différents espaces de reconnaissance des droits, internationaux, nationaux, coutumiers, locaux, qui coexistent sans lien hiérarchique entre eux ; MERLET, M., « Les droits sur la terre et sur les ressources naturelles », *Des fiches pédagogiques. Pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest*, Comité technique « Foncier & développement », décembre 2010,.

Dans ce système, la gestion pratique des terres est située au niveau des localités où elle est exercée par les *vakama*, qui sont les vrais chefs terriens qui décident concrètement de l'affectation et de l'attribution des terres. Tout en étant des membres de la famille du *mwami* (chef de groupement) et du grand *mwami* (chef de chefferie), les *vakama* distribuent les terres aux paysans et récoltent auprès de ceux-ci des redevances qui seront réparties et acheminées jusqu'à la plus haute hiérarchie selon des normes préétablies assez transparentes pour que tout le monde puisse en faire état.

Ces chefs terriens (*vakama*) sont ceux qui connaissent parfaitement toutes les affectations des terres ainsi que leurs usagers, les populations (*vaghunda*). Toute demande de terres ne peut donc que passer par eux qui maîtrisent leurs sujets. Contrairement, une procédure inverse qui commencerait plus haut – par exemple au niveau du grand chef *mwami* – relèverait d'une méconnaissance et par delà d'une forme d'usurpation de pouvoir, d'autant qu'elle pourra endommager certaines dispositions locales car initiée à un niveau trop élevé où les détails locaux ne sont plus maîtrisés.

Ensuite, par l'exercice au quotidien de ce rôle de garant de la reproduction sociale locale, en assurant à chaque usager la sécurité familiale par l'octroi d'un lopin de terre nécessaire à son développement, les *vakama* sont en ce titre les représentants légitimes des populations. Il n'est pas un seul paysan qui se situe dans l'espace sans faire référence à ses bases, à ses origines, et donc aux relations qu'il entretient avec son *mukama*, celui qui lui assure l'accès aux ressources naturelles nécessaires à la survie individuelle, familiale et même communautaire.

Il devient alors trivial que toute intervention d'envergure, notamment qui impliquerait la vie de toute la communauté locale, ne puisse se concevoir sans l'avis du *mukama*. Les populations ne peuvent s'impliquer activement dans un projet, qu'il soit de développement ou tout autre, qu'avec la complicité de leur chef coutumier. *A fortiori*, des programmes de conservation dont le lien avec la gestion des terres s'impose ne peuvent que reposer sur le soutien des coutumiers. Ces derniers constituent une garantie sociale et morale pour la réussite des projets de conservation.

De la même façon que les chefs coutumiers ont été retrouvés au centre des litiges actuels qui embarrassent le monde de la conservation en région de Butembo, ils sont effectivement les mêmes qui peuvent lui assurer une sécurisation locale. S'ils ont été les personnes qui s'exposent le plus dans les conflits des AP – faisant le plus souvent l'objet des arrestations –, c'est justement par les mêmes mécanismes de responsabilités qui leur sont conférés par les régulations sociales locales. Ils n'agissent pas, dans ces cas de défense des droits coutumiers de terres, pour leur seul propre compte mais surtout aux noms des communautés qu'ils engagent. Ils constituent ainsi une porte d'entrée pertinente pour accéder aux communautés locales.

Enfin, les chefs coutumiers sont restés des personnes qui incarnent l'autorité morale et spirituelle traditionnelle. Malgré la large évangélisation de la région et la grande inféodation des religions importées, les *vakama* n'ont pas perdu totalement leur légitimité comme intermédiaires entre le monde des hommes et celui des ancêtres. Pour des grandes réalisations sur les terres de la localité – par exemple les cas des projets de grande emprise comme des barrages importants à effectuer sur des rivières –, tout comme en cas de catastrophes, ils sont restés les personnes de contact les plus en vue ; une façon de reconnaître indirectement ou alors de faire simplement référence aux pouvoirs qu'ils détiendraient sur ces espaces. Ils ne sont que les chevilles qui tiennent tout en place mais ils sont ces chevilles qui garantissent la reproduction durable du social.

Dans une évolution de la gestion des sociétés qui sont maintenant mises en contact avec d'autres cultures, la tradition apprend à s'adapter aux conditions du moment qui s'imposent. Les nouveaux leaders des communautés, comme c'est le cas du clergé des églises modernes, sans supprimer le rôle et surtout la place de choix qui a été réservée aux chefs coutumiers, ont été cooptés dans la classe des

dignitaires, des *vakama*. L'État, l'ICCN auraient-ils à apprendre des églises ? La différence est que cette cooptation est limitée au rôle joué par ces nouveaux "pasteurs spirituels"⁸⁶² et ne peut se transmettre à leur progéniture. Tandis que pour les *vakama* traditionnels, l'honneur tout comme le rôle à jouer dans la société s'héritent et se transmettent à la descendance. Pour ces derniers, leur pouvoir est tiré des outils de la tradition dont ils sont les gardiens.

Ainsi, dans le même sens, l'intégration des chefs coutumiers n'est pas à séparer avec celle des objets symboliques de la tradition qui font de ces coutumiers des dignitaires dans la société. En proposant à la conservation des outils symboliques maniés par la tradition, les actions à réaliser comme les étapes de négociations sont à exécuter de commun accord avec les porteurs et garants de ces dispositifs culturels. Il est à rappeler que les traditions locales sont constituées d'un ensemble des pratiques devenues des habitudes et des objets familiers, des éléments incorporés dans la culture au point qu'ils sont plus compréhensibles et facilement acceptables par les populations locales.

Dans le même temps que des éléments traditionnels seront incorporés dans la stratégie de conservation, ici proposée, les *vakama* qui les ont gardés jusqu'aujourd'hui devront continuer à veiller sur ces objets de la culture locale mais dans une toute nouvelle perspective de concertation permanente avec les instances officielles chargées de la conservation. Ces dernières, tout en apportant un encadrement technique, en cas de nécessité, aux nouveaux dispositifs affiliés à la conservation, devront s'investir davantage à traduire dans un langage adéquat et plus compréhensible à tous afin de valoriser ces objets symboliques. De cette façon, les coutumiers garderont, de leur côté, les mêmes valeurs symboliques qu'ils ont toujours reconnues à ces objets dans la tradition tandis que les services techniques pourront, par exemple, les évaluer en termes de richesse floristique, de quantité de biomasse gardée, etc. Une stratégie *win-win* ...

Quant à la question d'autodétermination des populations en matière de conservation, il sera rappelé qu'aucun modèle – qu'il soit traditionnel ou moderne – ne devrait se prévaloir du monopole de la pensée de conservation. Du côté des institutions modernes dites de protection de la nature – ici l'ICCN et tous ses partenaires, les ONG tant locales qu'internationales –, si elles sont les premières à avoir utilisé les vocables de "conservation de la nature" sur ce terrain, ce qui n'est qu'un langage parmi tant d'autres, devraient tout aussi tenir compte de certains faits suffisamment éloquentes.

Avant que ces institutions ne viennent appliquer ces notions dans leur formalisation actuelle, de toute façon, les ressources qui sont maintenant "protégées ou disputées" se conservaient déjà, bien que sous d'autres formes, d'autres langages, non obligatoirement diffusées ou décrétées, comme c'est le cas des outils modernes. Les cas le plus illustratifs sont donnés par les toutes récentes créations de nouvelles réserves naturelles, survenant au-delà de l'année 2000, donc après la grande colonisation humaine de la région, sur des terres qui possédaient encore des ressources dites "espèces phares" de la conservation – comme les gorilles et d'autres espèces rares –, pourtant non couvertes jusque là par une quelconque interdiction de la part des officiels. Ici la conservation n'a pas été forcément tributaire ni des lois modernes ni des décrets notariés.

Pourquoi alors continuer à nier le sens environnementaliste de ces autochtones ? Si cette perception peut s'avérer inefficace face aux enjeux du moment et aux évolutions actuelles, le mieux serait de la cultiver davantage par des dispositifs d'éducation environnementale. La durabilité de la conservation dans la région, tout comme le développement local, sont des éléments qui semblent dépendre étroitement de l'autodétermination de ses habitants. Le reste, dans le cas contraire, pourrait résulter en une concentration vaine d'efforts.

⁸⁶² Dans le sens même que le terme est utilisé par les confessions religieuses où les responsables sont appelés pasteurs ou bergers des adeptes.

5.3.2. Des potentialités réelles des symboles de la tradition

Après un plaidoyer pour l'inculturation de la conservation, c'est-à-dire son imprégnation dans la culture locale, il apparaît important d'évaluer les potentialités offertes par l'intégration de la tradition dans le système actuel de protection de l'environnement. Les deux éléments culturels ciblés dans cette intégration et visés par ce propos sont les sites connus comme étant des *mahero* ou des *masingiro* tels que présentés au chapitre 4. Mais avant de dévoiler les potentialités qu'ils peuvent offrir à la conservation, il sied de survoler d'abord la région étudiée dans sa structure administrative. Ce survol permet de donner concrètement un sens à l'entité dite "*Localité*", siège des dignitaires appelés *vakama*, pris dans ce travail comme les piliers de l'inculturation locale de la conservation.

5.3.2.1. Subdivision administrative locale de la région

La région de Butembo, prise dans le contexte de cette étude, est formée de l'ensemble de deux entités politico-administratives, les Territoires de Beni et de Lubero. Ces deux circonscriptions habitées par le peuple Nande, occupent dans la partie septentrionale de la Province du Nord-Kivu une superficie de 25 580 km² – 7 484 Km² pour le Territoire de Beni et 18 096 Km² pour celui de Lubero – sur un total de 59 483 km² compté pour toute la Province, soit 43 %⁸⁶³.

Pour rappel, dans le décret du 1^{er} août 1888 qui a subdivisé l'État Indépendant du Congo en onze Districts, le Nord-Kivu faisait partie du District de Stanley-falls devenue en 1889 Province Orientale. Les premiers Territoires du Congo Belge ont vu le jour entre 1912 et 1914, ils ont porté soit le nom du chef-lieu, de l'ethnie, d'un chef coutumier, d'un cours d'eau, soit d'un autre élément géographique du paysage. En 1939, le Kivu a bénéficié du statut de District et est devenu une Province en 1951. C'est en 1956 que le Nord-Kivu devient un District composé de 6 Territoires à savoir Beni, Lubero, Rutshuru, Goma, Masisi et Walikale⁸⁶⁴.

Par la loi du 14 août 1962, le Nord-Kivu, comme tous les Districts du Congo, est passé au statut de Province. Trois ans plus tard, en 1965, quand Mobutu prenait le pouvoir, les anciens Districts ont repris leurs statuts et le Nord-Kivu est resté rattaché comme District au Kivu. Mais au terme du 4^{ème} Congrès Ordinaire du MPR, Parti-État, par l'Ordonnance-loi n° 88/1976 du 20 juillet 1988, le Nord-Kivu est redevenu Province dans ses limites de 1956 tel que reconnues jusqu'aujourd'hui. En ces jours, à part les 6 Territoires, le Nord-Kivu compte aussi trois Villes : Goma, Butembo et Beni⁸⁶⁵.

Au niveau des Territoires, ceux-ci sont subdivisés en Collectivités qui sont soit des Collectivités-chefferies soit des Collectivités-secteurs. La différence entre les deux étant que la Collectivité-chefferie est dirigée par un chef coutumier – le grand *mwami* – qui transmet son pouvoir à sa descendance tandis que la Collectivité-secteur est dirigée par un agent de l'État, nommé comme tous les autres par l'autorité politique compétente⁸⁶⁶. La Collectivité est subdivisée en Groupements qui sont, à leur tour, composés des *Localités*. Cette dernière entité est constituée d'un ensemble de villages – dont le nombre variable peut être relativement grand – qui dépendent d'un notable – chef coutumier – ou d'un agent de l'État, le chef d'encadrement administratif.

Le Groupement est souvent chapeauté par un chef coutumier – *mwami* – qui dirige l'ensemble des *Localités* sous sa dépendance. La *Localité* est la plus petite entité administrativement reconnue dirigée par un chef coutumier – *mukama* – ou chef terrien. Mais souvent, l'entité administrative appelée *Localité* comporte de grandes dimensions qui dépassent celles des terres contrôlées par un

⁸⁶³ UNITÉ DE PILOTAGE DU PROCESSUS DSRP, *Monographie de la province du Nord-Kivu (Draft 4)*, Ministère du Plan-RDC, Kinshasa, Mars 2005, p. 17.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 14.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 14.

⁸⁶⁶ Voir aussi KITAKYA, P. A., *op. cit.*, p. 77.

seul *mukama*, dans ce cas elle est dirigée par un de ces chefs coutumiers – *vakama* – ou par le chef d'encadrement administratif qui coordonne les rapports des différents *vakama* formant son entité.

Sur le plan administratif, la région de Butembo comporte 2 villes et 2 Territoires subdivisés en 8 Collectivités – dont 5 Chefferies et 3 Secteurs –, 40 Groupements, 319 grandes *Localités* et 11 cités⁸⁶⁷. Le tableau 6 donne les différentes entités administratives qui constituent le découpage de la région.

Tableau 6 - Entités administratives des territoires de Beni et Lubero

Territoire	Collectivité	Groupements		Superficie	n/Localités
BENI		N	Dénomination		
	Ville de Beni			-	-
	Cités : Bulongo, Kyondo, Lubiriha, Lume, Mangina, Oicha.				
	BASHU	7	1. Bunyuka	55	5
			2. Isale-Bulambo	163	6
			3. Isale-Vuhovi	224	5
			4. Malio	557	21
			5. Masiki-Kalonge	120	8
			6. Masiki-Vayana	125	4
			7. Isale-Kasongwere	572	14
	BENI-Mbau	4	1. Banande-Kainama	114	4
			2. Bambuba-Kisuli	559	9
			3. Batangi-Mbau	993	11
			4. Baswagha-Madiwe	991	6
	RUWENZORI	5	1. Baniangala	168	5
			2. Bolema	469	9
			3. Buliki	372	6
			4. Malambo	443	3
			5. Basongora	952	3
	WATALINGA	3	1. Watalinga	107	9
			2. Bawisa	55	7
			3. Bahumu	37	9
S/total	4 Collectivités	19	19. Groupements	Grandes localités	145
LUBERO	Ville de Butembo			-	-
	Cités : Kanyabayonga, Kayna, Kirumba, Lubero, Musienene				
	BAMATE	4	1. Luenge	602	12
			2. Tama	373	4
			3. Hutwe	833	6
			4. Buhimba	-	6
	BASWAGHA	8	1. Bukenye	353	26
			2. Buyora	308	20
			3. Luongo	613,70	15
			4. Bulengya	403,10	11
			5. Manzia	116,73	4
			6. Muhola	187,60	3
			7. Mwenye	321,80	8
			8. Ngulo	188,27	15
	BATANGI	3	1. Itala	-	6
			2. Mbulie	-	6
			3. Musindi	-	18
	BAPERRE	6	1. Babika	-	2
			2. Batumba	-	2
			3. Bapakombe	-	3
			4. Bapukara	-	2
			5. Naredje	-	3
			6. Batike	-	2
S/total	4 Collectivités	21	21. Groupements	Grandes localités	174
Tot. Gén.	8 Collectivités	40	40. Groupements	Grandes localités	319

Source : UNITÉ DE PILOTAGE DU PROCESSUS DSRP, Mars 2005.

Ces découpages sont montrés dans la figure n° 28 reprenant la carte des entités administratives de la région de Butembo.



Figure 26 - Les entités administratives de la région de Butembo, Source : Vyakuno, K., op. cit., 2006, p. 175.

5.3.2.2. Potentiel de conservation autour du "mahero"

La notion du *mahero*, telle que décrite précédemment, est restée fortement ancrée dans la culture Nande. Ce lieu sacré, largement connu comme la sépulture des chefs coutumiers (*vakama*), a été vénéré (cf. chap. 4) pour les cérémonies rituelles que ces derniers y pratiquaient. Quoique que ces rites aient perdu de leur sens, avec l'influence de la modernité, l'objet culturel *mahero* garde encore toute son importance, tout au moins pour le respect que tout Nande veille à l'égard des ancêtres. Sa destruction, inconsciente ou pas, reste une profanation, un péché condamnable par toute la communauté. Voilà le pourquoi de la persistance de ces bosquets consacrés au culte des ancêtres.

Dans la coutume Nande, en région de Butembo, il est alors plus facile d'associer à chaque *mukama* un *mahero* spécifique. À chaque *mukama* correspond son *mahero*. S'il a été plus facile de compter les *Localités* comme entités administratives – 319 circonscriptions qui sont des grandes localités dans toute la région –, il n'est pas automatique d'en faire correspondre le nombre de *vakama* et du coup celui de *mahero*. Heureusement que, dans tous les cas, l'effectif de *vakama* et par lui l'inventaire possible de *mahero* dépasse le nombre des *Localités* recensées dans le tableau 6 qui précède. D'autant que nombreuses sont ces entités ayant le statut de *Localité* mais qui regroupent un certain nombre de *vakama*, c'est-à-dire susceptible d'abriter plus d'un seul *mahero*.

De cette façon, les premières projections peuvent miser sur le chiffre retrouvé pour les grandes localités à considérer comme le minimum des potentialités en *mahero* dans la région ; c'est-à-dire le nombre minimum de sites traditionnels autour desquels peut se fonder la nouvelle conception de la conservation dans la région. À ces sites, dont le minimum est déjà connu (319), s'il ne faut associer la superficie minimale que les États-membres de la FAO s'accordent aujourd'hui d'affecter à une

formation végétale appelée "Forêt", dans sa définition adoptée en 2005⁸⁶⁸ (un minimum de 0,5 ha), on peut déjà déterminer le potentiel minimum offert par cet outil traditionnel à la conservation.

Dans cette région, malgré les pressions anthropiques de plus en plus élevées sur les ressources naturelles, il est pratiquement inconcevable qu'un chef de terres ne retrouve un minimum de 0,5 ha à consacrer tout d'abord à son propre *mahero* ; c'est-à-dire à ses ancêtres, alors qu'il y est fait tout le temps référence à l'expression : « *la terre de nos ancêtres !* » La seule limite serait toujours la non-compréhension des visées et des procédures utilisées par les intervenants. Comme ils le reprennent toujours, les chefs coutumiers de la région ne sont pas opposés à la conservation de la nature. Mais les méthodes de brutalité utilisées par des intellectuels arrogants – au sein des institutions de conservation – ainsi que leurs visées encore peu claires aux yeux des populations – sans aucun impact sur le développement local – ne permettent pas l'adhésion des autochtones. Tant qu'ils ne comprendront pas les objectifs clairs des institutions de conservation, celle-ci ne sera pas encore à son stade de participation, qui devient pourtant le garant d'une perspective d'avenir.

À ce niveau, des projections simples fournissent alors un chiffre minimum de **319 Localités** qui abriteront chacune un site de superficie minimale **0,5 ha** autour de chaque *mahero*. Ce qui fait au total un minimum possible de **159,5 ha** de forêts (re)constituées autour des *mahero*. Ce chiffre étant évidemment peu significatif d'abord par rapport à la superficie – théorique⁸⁶⁹ – moyenne d'une Localité ($25\,580\text{ Km}^2/319\text{ Localités} \cong 80\text{ Km}^2/\text{Localité}$) et puis par rapport aux espaces réclamés par les populations locales des aires protégées, il sied de le revoir à la hausse. Ce qui ne peut que se faire de commun accord avec les chefs coutumiers intéressés.

Dans mes projections conceptuelles, **une moyenne théorique fixée à 10 ha de forêt par Localité** – autour du *mahero* – peut déjà constituer une bonne base de négociations. Et il ne s'agit là, dans cette proposition, que d'une simple moyenne ; d'autant plus que toutes les localités n'ont pas les mêmes potentialités. Alors que certaines localités peuvent reconstituer difficilement un espace compact de 10 ha autour du *mahero* – dans les zones où la densité des populations dépasse les 300 habitants au Km^2 –, d'autres, encore sous peuplés⁸⁷⁰ – densité inférieure à 20 habitants au Km^2 –, peuvent facilement aller même au-delà de 100 ha. Ce scénario ferait gagner à la conservation un minimum de (**10 ha x 319 Localités**), soit **une superficie de 3 190 ha (plus de 30 Km^2)**.

Ces projections n'étant que des simples estimations basées sur le nombre potentiel de *mahero* donnent des potentialités théoriques de la région. Elles n'ont qu'une valeur de démonstration des possibilités de conservation de la nature dans la région. Ici, ce n'est ni l'espace ni la volonté qui manquent au niveau des populations mais la dynamique et les dispositifs appropriés pour mobiliser toutes les ressources nécessaires et disponibles qui font cruellement défaut.

Il reviendrait à l'autorité compétente, le Ministère ayant dans ses attributions l'Environnement et la conservation de la nature dans ses attributions, de comprendre qu'une conservation concertée serait encore possible. Des services spécialisés pourraient alors mener des négociations avec les institutions populaires identifiées – notamment les *vakama* – pour déterminer des potentialités réelles de chaque entité, les *Localités* étant resituées dans leurs contextes actuels respectifs.

5.3.2.3. *Potentiel de conservation autour du "masingiro"*

Tel que cela a été fait pour les sites sacrés des *mahero*, des projections analogues peuvent se réaliser autour du concept de *masingiro* qui désigne des sites de nature plus vastes et fortement sacrés

⁸⁶⁸ VEYRET, Y., éd., *op. cit.*, 2007, 432 p., p. 77-90, p. 78.

⁸⁶⁹ Cette superficie reste théorique d'autant plus qu'elle ne tient pas compte d'espaces déjà rendus indisponibles par l'occupation des anciennes aires protégées ou des milieux aquatiques occupés par le lac.

⁸⁷⁰ VYAKUNO, K., *op. cit.*, p. 197.

pour les pratiques et les cérémonies rituelles d'intronisation du *mwami* (chef de groupement ou le grand chef de chefferie). Ces cérémonies n'étant destinées qu'aux seules entités dirigées par les *vami* – pluriel de *mwami* – qui sont caractérisées par la spécificité de détenir une couronne – *e'mbitha* –, celles-ci devront d'abord être identifiées pour préciser du nombre exact des *masingiro*.

En considérant que tous les chefs coutumiers à la tête des Groupements et des chefferies peuvent en avoir, le tableau 6 fournit 5 chefferies et 40 Groupements dans toute la région de Butembo. Ce qui fait une possibilité de **45 sites** destinés aux espaces rituels dits *masingiro*. Comme dans le cas précédent, des bases de discussions ne peuvent partir que des chiffres fixés dès le départ. Dans ce cas, en tenant compte du fait que le *masingiro* est de nature plus vaste, la superficie minimale à lui affecter devra être élevée par rapport à celle des *mahero*.

Dans mes projections théoriques, s'il a été fixé une moyenne de **10 ha** affectés au *mahero*, la moyenne de **30 ha** peut être prise, en titre indicatif, aux sites de *masingiro*. Ce qui donne à toute la région de Butembo, un potentiel théorique de **30 ha** multipliés par **45 entités** susceptible d'en avoir, soit une superficie totale de **1 350 hectares** en ne prenant que la moyenne.

Dans ces conditions, la combinaison de ces deux scénarii procurerait déjà à la conservation des espaces estimés à **4 540 hectares** dont 3 190 ha constitués autour des *mahero* et 1 350 ha autour des *masingiro*. L'avantage est que nombre de ces sites existent déjà, même s'ils sont encore conservés sous des bosquets de faibles dimensions ; ils sont parsemés dans toute la région. L'effort à fournir serait d'arriver à accroître leurs dimensions ; cette extension étant le résultat des nécessaires négociations à effectuer avec les chefs coutumiers et gardiens des outils traditionnels autour desquels sont basées ces formes de réserves naturelles.

Il sied tout aussi de rappeler que les potentialités de conservation de la région ne seraient pas limitées à ces projections théoriques élémentaires. Beaucoup d'autres opportunités, peut-être même à haut potentiel en termes de superficies de réserves, peuvent encore s'offrir au monde de la conservation dans cette région de Butembo. L'exemple observé sur le mont Lubwe est très illustratif ; cette réserve en reconstitution offre à elle seule une superficie de 250 ha dont la moitié – plus de 123 ha – est déjà regarnie. Comme le prévoit la note du chef de Chefferie des Baswagha, d'autres sites seraient déjà identifiés dans sa circonscription, notamment des sommets des montagnes et collines exposées à l'érosion, pour recevoir des travaux analogues à ceux effectués sur le mont Lubwe⁸⁷¹.

Afin de permettre l'évaluation effective de réalisation de ces projections, qui sont encore théoriques bien entendues, une redéfinition des outils de la conservation s'impose. Faudra-t-il continuer à se cramponner sur ces gigantesques, compactes et invariables AP traditionnelles qui regorgent aujourd'hui plus de conflits qu'elles n'attirent la sympathie des populations ? Si jusqu'aujourd'hui la conservation n'a concerné que des grands espaces pour ses réalisations – dont les dimensions seraient déterminées beaucoup plus par des notions d'espaces de vie d'espèces animales, leur biotope –, la dimension minimale d'une réserve, en revanche, n'a pas été formellement décrétée. Pour une efficacité de l'action, ne faut-il pas considérer et prendre en ligne de compte ces mini-espaces de conservation à construire autour des symboles de la tradition ? Leur intégration concertée ne peut se faire que sous des conditions, des mesures d'encadrement.

5.3.3. Des mesures nécessaires d'accompagnement

Dans le processus d'intégration des outils traditionnels dans la conservation, la toute première condition revient aux instances officielles, les institutions publiques nationales, d'accepter une

⁸⁷¹ Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha portant rapport sur la protection des écosystèmes du Mont Lubwe adressée à l'Administrateur du Territoire de Lubero en date du 02 août 2010.

redéfinition des instruments de la conservation. Il s'agit d'envisager ces derniers au-delà des anciens blocs de conservation – les aires protégées classiques – et des projets actuels des forêts communautaires ; c'est-à-dire de procéder à une intégration par le bas, de couvrir aussi bien les interstices retrouvés en milieux paysans. Accepter que ces bosquets – dont les dimensions revues sont bien maîtrisées et contrôlées –, éparpillées au milieu des espaces mis en exploitation, soient comptés parmi les outils nationaux de conservation de la nature.

Ce changement de cap aurait pour effet la mixité et l'interaction permanente entre le monde de la conservation et les milieux en exploitation par les paysans. Dans le même temps que les populations apprendront et seront informées davantage des activités des professionnels de la conservation, ces derniers pourront s'impliquer de plus en plus dans les projets de développement, chers au monde paysan. C'est le cas par exemple des routes de liaison des différents blocs de forêts reconstituées autour des symboles de la tradition, à tracer ou à entretenir par les services de conservation, qui serviront en même temps pour la desserte agricole.

De cette façon, les deux mondes qui ont été tout le temps mis aux prises comme des protagonistes apprendront à se côtoyer mutuellement, à échanger autour de leurs préoccupations, pour enfin réorienter leurs objectifs dans une convergence. L'avantage est que cette connexion continue entre les deux milieux contribuera à la dissipation du climat actuel de méfiance mutuelle, avec ces ombres de doute et de suspicions réciproques, et permettra d'entretenir une atmosphère détendue, favorable à un débat continu nécessaire à un apprentissage collectif de l'interconnexion des éléments du milieu et du fonctionnement général de l'environnement local. Pour prévenir leurs milieux, les populations nécessitent une certaine éducation écologique, une prise de conscience environnementale endogène et propre à l'expérience locale. La conservation de la nature n'est pas forcément antinomique à l'exploitation des milieux.

Trop souvent, dans les analyses des conflits d'aires protégées, ce sont les mesures compensatoires à la création qui sont rapidement évoquées⁸⁷². Mais bien plus, quoique ces mesures ne soient à écarter totalement en termes des services écosystémiques ou environnementaux, ce sont la compréhension et l'engagement des autochtones dans l'œuvre de la conservation qui posent problème. En soumettant des outils de la tradition locale au service de la conservation, leurs détenteurs – les chefs coutumiers – deviennent par ce biais des partenaires aux institutions de conservation. Ces coutumiers étant des représentants légitimes des populations locales pourront désigner leurs représentants au sein des institutions de conservation. Comme le réclament souvent les riverains des anciennes aires protégées, pourquoi ne pourraient-ils pas participer par exemple au recrutement des gardes de parcs ? Les populations locales pourraient alors s'identifier en ces agents de conservation désignés ou recrutés par leurs représentants, les chefs coutumiers.

Une autre mesure nécessaire à l'intégration locale de la conservation serait l'implication ouvertement annoncée, clairement exprimée et formellement structurée des services de conservation dans l'accompagnement des paysans, surtout dans leurs travaux quotidiens d'exploitation des ressources des milieux. Les agents des services techniques de la conservation devront fournir un effort d'assister les paysans par un suivi continu, afin d'identifier, dans un apprentissage collectif, quelles sont les pratiques qui militent pour une exploitation durable de leurs milieux et quelles en sont celles qui les détériorent. Il reviendrait donc aux officiels de se confier ouvertement aux institutions populaires afin de montrer leur apport, leur contribution à l'évolution commune des milieux de vie. En ce point, il faut toujours se rappeler que des tâtonnements dans un apprentissage collectif restent plus

⁸⁷² CELLULE PROVINCIALE D'APPUI À LA PACIFICATION (CPAP) et PNUD (NORD-KIVU), *Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification du développement dans la province du Nord-Kivu*, Goma, UNDP, 2009, p. 32, 92 p.

instructifs que des solutions prêtes-à-porter proposées comme une imposition aux populations locales. Le rapprochement aux paysans les rassurerait plus que toute compensation !

Enfin, il se construirait alors une forme de complicité entre les institutions de conservation et les communautés locales. C'est cette confiance mutuelle qui peut constituer la base d'une éducation environnementale élargie – à d'autres expériences éloignées du milieu local –, une sensibilisation aux problèmes de l'environnement en général. L'assurance faite aux populations, comme des partenaires crédibles, des acteurs à part entière de la conservation, serait le seul gage fiable de la durabilité des aires protégées, même au-delà des rétributions financières étrangères.

Une conservation responsable et durable de la nature devrait se concevoir dans une perspective des prévisions de l'après-subvention par ces ONG étrangères. L'état souhaitable serait celui de la conservation comprise, maîtrisée et entièrement soutenue par les structures locales, c'est-à-dire par les populations locales et leurs institutions. Quitte aux gouvernants, du niveau central, d'aller négocier équitablement à des instances et aux fora internationaux des rétributions équivalentes aux efforts fournis localement, tout en étant assurés de leurs arrières. Ce qui leur donnerait plus d'efficacité, de percution, et de dignité au lieu de se complaire et continuer à assister à ces scènes ridicules de mendicité quasi-forcée de la générosité, auprès des riches et des institutions étrangères, qui leur lient mains et pieds au strict respect des catalogues assortis.

Par ailleurs, des solutions qui me semblent relever des conditions générales du niveau de prospérité atteint dans nos pays pauvres ont toujours été préconisées pour soutenir une conservation durable. Il s'agit de l'utilisation généralisée de l'énergie électrique qui préserverait le bois, utilisé aujourd'hui comme seule source d'énergie domestique autour des aires protégées, et la construction en dur des habitations⁸⁷³. Ces facteurs, pourtant définis comme des conditions élémentaires de la dignité humaine, relèvent encore de l'inimaginable pour le commun des mortels en RD Congo comme pour ses gouvernants. Ce qui ne peut qu'apparaître toujours comme un scandale face aux énormes potentialités que regorge ce pays. Ces élémentaires pour tout éventuel essor de la RD Congo incombent à son gouvernement. Qu'on se le dise !

5.4. Une vision de la conservation au-delà des frontières

Une fois analysée la possible incorporation de la conservation en milieux paysans, l'intégration par le bas, il est maintenant question d'examiner l'autre sens de l'intégration, par le haut. En soutenant fortement une démarche d'affiliation régionale des outils de conservation à des grands ensembles paysagers, il importe d'explorer et d'apprécier des potentialités qu'elle présente, ainsi que ses limitations. Même si Paul Arnould va jusqu'à insinuer de façon provocatrice :

« Et si l'on venait à conclure [...] que les parcs nationaux ne sont désormais qu'un concept ringard et qu'il importe de rompre progressivement avec la logique des raisonnements nationaux ? Que dans un contexte de mondialisation l'avenir est aux parcs transfrontaliers ou aux parcs internationaux sur le modèle de l'Antarctique ?⁸⁷⁴ » ;

On n'en est pas encore à ce niveau. Il faut encore prouver de la nécessité de la mobilisation de tels outils de conservation dans des contextes précis qui présentent des prédispositions – souvent naturelles – particulièrement favorables. C'est le cas de la position stratégiquement avantageuse occupée par le Parc National des Virunga (PNVi) en plein cœur de la région des Grands Lacs d'Afrique Centrale. Le PNVi sert de corridor vital reliant d'autres aires protégées avec qui ils forment

⁸⁷³ NZABANDORA, N. J., *op. cit.*, p. 467

⁸⁷⁴ ARNOULD, P., « Préface », in : HÉRITIER, S. et L. LASLAZ, éd., *op. cit.*, p. 7-10, p. 10.

un large paysage d'habitat sauvage – de 13 000 km² –, le plus large habitat contigu du Rift Albertin⁸⁷⁵. Ces atouts militeraient forcément en faveur d'une conservation suivant une vision d'ensemble de tout le paysage, même au-delà des frontières administratives, le *Grand Landscape Virunga*, tel qu'il sera présenté dans les lignes qui suivent.

Cependant, cette vision de la conservation ne devait pas se limiter seulement aux espaces transfrontaliers. D'autres paysages aussi vastes et pourtant internes aux frontières des pays peuvent porter également des propriétés analogues à celles retrouvées et poursuivies dans la conservation des espaces frontaliers. Ainsi, en abordant l'intégration de la conservation en termes de paysages, il semble plus commode de parler de mise en réseaux écologiques et de réseaux institutionnels de gestion d'espaces protégés⁸⁷⁶. C'est le cas du paysage "Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega" identifié dans les confins occidentaux de la région d'étude (donc entièrement situé à l'intérieur du territoire national) comme présentant des aptitudes, si non similaires ou alors tout autant dignes de préoccupations de conservation que celles des espaces transfrontaliers du *Grand Landscape Virunga*⁸⁷⁷.

De ce fait, dans la conception, ici soutenue, de la conservation des paysages, les "frontières" visées par mon propos et qu'il faudra dépasser ne concernent pas seulement les territoires administratifs nationaux mais aussi et surtout les territoires des aires protégées classiques. La mise en réserve des territoires isolés et bien délimités ne devait plus trouver, de nos jours, une justification. Comme pour dire la vie sauvage ne connaît pas de frontière⁸⁷⁸.

La grande implication directe de cette conception est la reconsidération des espaces – en exploitation – à réinvestir, pourtant plus vastes, retrouvés entre les aires déjà protégées ; comme il en a été question dans le plaidoyer consacré au point (5.3.) précédent. Il s'agit d'une forme de resocialisation de la conservation. En fait, en subdivisant l'ensemble des territoires en paysages – de conservation –, les "entre-paysages" constituent aussi d'autres paysages qui ne doivent pas se détériorer. Les interstices à investir dans ces derniers milieux pourront servir de sorte de corridors écologiques pour une mise en réseau possible des différents espaces ou paysages protégés.

5.4.1. De la protection du "*Grand Landscape Virunga*"

Le *Grand Landscape Virunga* s'étale sur des espaces formés d'habitats sauvages de part et d'autre de la frontière qui sépare la RD Congo, à l'est, avec le Rwanda et l'Uganda. Il s'agit d'un vaste paysage constitué à l'ouest de la frontière par le PNVi (en RD Congo) et une série d'autres aires protégées qui se succèdent de l'autre côté (à l'est) de la frontière. En progressant dans cette partie-est du paysage, du sud au nord on compte le Parc National des Volcans (PNV) au Rwanda, le Parc National de Gorilles Mgahinga (GMNP), le Parc National de Bwindi Impénétrable (BINP), les réserves forestières de Kalinzu et de Kasyoha-Kitomi, la Réserve de faune de Kyambura, le Parc National Queen Elizabeth (QENP), le Parc National de Kibale (KNP), le Parc National des Monts Rwenzori (RMNP) et le Parc National Semuliki (SNP) en Uganda, tels que montrés dans la figure 29.

Il sied de remarquer d'abord que le "*Grand Landscape Virunga*" présenté ici diffère du "paysage Virunga" tel que retenu, dans le programme de conservation à l'échelle du paysage, par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)⁸⁷⁹. Cependant, malgré sa restriction, faite par Devers et Vande Weghe, aux seuls espaces retrouvés en RD Congo et au Rwanda, ces derniers reconnaissent tout de même qu'en annexant les AP retrouvées du côté de l'Uganda, l'ensemble constitue un vaste

⁸⁷⁵ PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, *op. cit.*, p. 3.

⁸⁷⁶ AUBERTIN, C. et E. RODARY, éd., *op. cit.*, p. 86.

⁸⁷⁷ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, 2006, 256 p., p. 199.

⁸⁷⁸ AUBERTIN, C. et E. RODARY, éd., *op. cit.*, p. 85.

⁸⁷⁹ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, 2006, 256 p.

complexe transfrontalier d'AP en Afrique. Aussi ajoutent-ils que ce complexe fonctionne comme un écosystème unique avec des animaux qui se déplacent au-delà des frontières⁸⁸⁰. C'est pourquoi il a été préféré, dans ce travail, d'adopter le modèle proposé par l'Université de Maryland, tel que présenté sur la carte ci-après, qui semble alors plus complet et adapté à l'intégration régionale projetée pour la conservation.

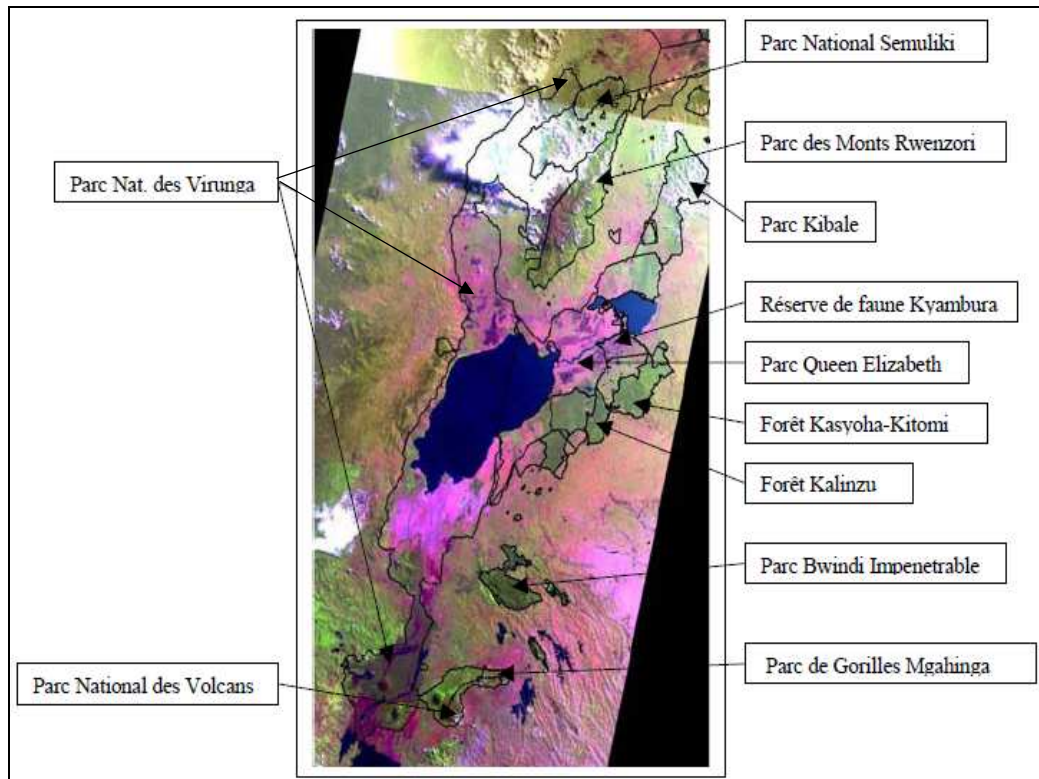


Figure 27 - Carte du 'Grand Landscape Virunga' suivant les images satellitaires de la NASA par l'Université de Maryland
Source : Plumptre et al., op. cit., p. 3.

De plus en plus, les professionnels de la conservation dans la région expriment un besoin grandissant et affichent des intentions de vouloir gérer cette région comme un seul habitat⁸⁸¹. Ils sont visiblement incités, d'une part, par cette disposition avantageuse de localisation géographique, mais d'autre part et surtout encouragés, par les mêmes partenaires et bailleurs de fonds – qui sont principalement des ONG internationales –. Mais cette volonté suffirait-elle pour instaurer des espaces au statut transfrontalier de conservation ?

Ces intentions sont notamment retrouvées dans le rapport de la réunion transfrontalière tenue à Mweya, en Uganda, entre l'UWA (*Uganda Wildlife Authority*) et l'ICCN sous l'égide de la WCS (*Wildlife Conservation Society*) du 20 au 21 juin 2003⁸⁸². Dans cette réunion, après des esquisses des difficultés rencontrées par les différentes parties prenantes de la rencontre, dans l'exercice quotidien de leur métier, des premières formulations des clauses dignes des préliminaires d'une conservation transfrontalière de la région du Rift Albertin ont été émises.

Le rapport reconnaît expressément que les animaux ne respectent pas les frontières nationales. De ce fait, la gestion transfrontalière contribuerait à suivre leur mouvement en même temps qu'elle encouragerait le tourisme dans la région. Tout en lançant un appel pour la collaboration et la participation de toutes les organisations de conservation – IUCN, UNESCO, PICG, WWF, WCS, etc.

⁸⁸⁰ *Ibid.*, p. 217.

⁸⁸¹ PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, op.cit., p. 3.

⁸⁸² *Ibid.*, [PDF] ; Voir <http://programs.wcs.org/portals/49/media/file/>, consultée le mercredi 23 mars 2011.

– à cette œuvre, la rencontre a recommandé qu'une approche globale soit appliquée pour tout le massif du Rift Albertin afin de gagner en termes de temps et de ressources⁸⁸³.

Dans le même sens, pour mettre l'accent sur l'avantage que présente l'action transfrontalière de la protection de cette région, les fondateurs et premiers responsables d'ARCOS – *Albertine Rift Conservation Society* –, à l'occasion de son 15^e anniversaire, dans le numéro spécial 20 de 2010 de son bulletin – *Backbone/Le Pilier* – affirmaient :

« [...] La meilleure voie d'aborder les défis de la conservation dans le Rift Albertin est de travailler ensemble [...] "le Rift Albertin est le Pilier de l'Afrique". Il doit [...] supporter les communautés naturelles abritant les secrets⁸⁸⁴ de la biodiversité [...] Les secrets innombrables sont entassés dans les plantes et animaux vivants. Les révéler est un devoir pour nos enfants et après eux. Nous devons assurer que les sites importants du Rift Albertin, les centres de la grande diversité, les centres uniques et de "l'endémisme" vont survivre. [...] promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable dans la région du Rift Albertin par des actions de collaboration, la conscientisation et l'échange d'informations dans la région est une cause noble qui mérite la coopération de chaque personne qui est en relation avec le Rift, de combiner leur expérience, compétences et ressources [...]»⁸⁸⁵ »

Bien qu'à l'issue de la rencontre de Mweya, l'UWA se disait enthousiaste de voir démarrer sa collaboration effective avec l'ICCN, au profit de la communauté locale et globale, il semble que les choses ne marcheraient pas aussi vite qu'on puisse le souhaiter. À l'actif de cette démarche de coopération transfrontalière peut se situer des effets positifs, comme le délogement pacifique en 2006 des pasteurs Hima venus de l'Uganda qui séjournaient dans le PNVi depuis 1999. Mais il apparaît que jusqu'aujourd'hui, en dépit des accords déjà signés, le "processus de Mweya" n'a pas encore abouti – plus de huit ans plus tard – à une structure régionale stable qui légitimerait les actions, comparativement à d'autres zones protégées transfrontalières en Afrique et ailleurs dans le monde qui ont reçu la reconnaissance par une dénomination internationale⁸⁸⁶. Il s'agit entre autres de la Réserve intégrale du mont Nimba – entre la Côte d'Ivoire et la Guinée – et du site du monument naturel Mosi-Oa-Tunya ou *Victoria Falls* – entre la Zambie et le Zimbabwe – qui sont reconnus comme Patrimoine mondial, de la Région du « W » – entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger – qui a le statut de Réserves de biosphère, etc.⁸⁸⁷.

Effectivement, au cours de la rencontre, bon nombre de défis à surmonter ont été relevés pour la bonne marche de la coordination des activités. Il s'agit notamment d'une formation conjointe des agents de conservation, d'une bonne communication entre l'UWA et l'ICCN, d'une bonne coordination du renforcement de la loi, d'une formation pour la langue commune à utiliser – l'anglais, le français ou le swahili –, etc. Cependant, à chaque niveau des limitations persisteraient ; des accords formels entre les gouvernements concernés, afin de permettre une évolution vers le statut transfrontalier des parcs du *Grand Landscape Virunga*⁸⁸⁸ feraient encore défaut.

Ici, les résultats atteints auront été des préliminaires qui requièrent encore un travail énorme de réflexion et de contacts, notamment au niveau des administrations politiques centrales, afin de finaliser les accords pour une construction régionale commune autour de la conservation. Entre

⁸⁸³ *Ibid.*, p. 7.

⁸⁸⁴ Même si les rédacteurs du texte n'ont probablement imaginé que ces fameux secrets avaient une composante socio-anthropique.

⁸⁸⁵ KANYAMIBWA, S., J. KINGDON et BAGUMA ISOKE, « éditorial », *Blackbone/Le Pilier. ARCOS Network*, numéro spécial 20, 2010 ; voir : http://arcosnetwork.org/wp/wp-content/uploads/2009/08/Backbone19_Final2.pdf, consultée le 23 mars 2011.

⁸⁸⁶ BONNIN, M., « Les aires protégées dans la mise en place des réseaux écologiques. Gestion globale de la nature ou gestion des institutions de conservation ? », in : AUBERTIN, C. et E. RODARY, éd., *op. cit.*, p. 113-133, p. 126.

⁸⁸⁷ *Ibid.*, p. 126.

⁸⁸⁸ PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, *op. cit.*, p. 17.

autres, les participants ont identifié trois axes principaux, sur lesquels les responsables respectifs de la conservation devaient concentrer leurs efforts de collaboration en attendant des évolutions au niveau des différents gouvernements. Il s'agissait de renforcer le cadre de rencontre des équipes respectives afin de concevoir un plan d'action avec des activités spécifiques, de travailler sur la structure de coordination pour la collaboration transfrontalière en s'appuyant sur le cadre du PICG⁸⁸⁹ – Programme International de Conservation des Gorilles – et de mettre ensemble des informations qui contribueraient à la promotion du *Grand Landscape Virunga* tout en cherchant des fonds auprès des bailleurs pour cette fin⁸⁹⁰.

C'est dans l'évolution de ce cadre qu'en janvier 2004, un protocole d'entente trilatérale a été signé entre l'Office Rwandais de Tourisme et Parcs Nationaux (ORTPN) devenu l'actuel TCD (*Tourism and Conservation Department*) fonctionnant sous tutelle du RDB (*Rwanda Development Board*), l'UWA et l'ICCN sur la conservation conjointe du réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin central⁸⁹¹. Dans celui-ci, les parties reconnaissent le Réseau des Aires Protégées du Rift Albertin Central comme étant un écosystème transfrontalier réparti entre huit parcs nationaux qui sont le PNV, la MGNP, la BINP, la QENP, le RMNP, la SNP, la KNP et le PNVi. Pour formaliser la collaboration transfrontalière, les parties se sont accordé à développer un Plan Stratégique Transfrontalier (PST) pour le Réseau des AP du Rift Albertin Central.

Des objectifs communs ont été fixés dans cette entente. On cite surtout la conservation collaborative de la biodiversité et de l'intégrité des grands écosystèmes à travers la gestion des aires protégées, la planification intégrée des sols pour réduire les menaces contre les aires protégées, l'établissement d'une vision commune pour la collaboration transfrontalière, le partage des bénéfices de conservation parmi les groupes d'intérêt, la contribution à la réduction de la pauvreté, etc. Pour leur réalisation, comme pour développer le PST, les parties se sont accordées à créer un secrétariat pour la collaboration, le Secrétariat Transfrontalier, qui travaillera avec le facilitateur désigné, le PICG⁸⁹².

Depuis lors, d'autres réalisations se sont succédées dans le cadre de ce processus de collaboration. En 2005, c'était la déclaration ministérielle tripartite de Goma, où les trois gouvernements confirmaient leur engagement vers une collaboration transfrontalière, puis un protocole d'accord tripartite sur le suivi et le partage des recettes issues du tourisme des gorilles transfrontaliers. En 2006, c'était l'adoption du Plan Stratégique Transfrontalier portant sur dix ans (PST-10) autorisant alors la création d'un Secrétariat permanent. En 2008, il y a eu la création d'un Secrétariat exécutif permanent, basé provisoirement à Kigali, afin de coordonner la mise en œuvre du PST-10. L'année 2009 marque un début de l'institutionnalisation de la collaboration transfrontalière des Virunga par la création d'un conseil interministériel. Depuis 2010, un plan raffiné quinquennal a été élaboré ; il guide les actions de l'actuelle GVTC – *Greater Virunga Transboundary Collaboration* – dirigée par le Secrétariat Transfrontalier⁸⁹³.

Cependant, il faut noter que jusqu'à nos jours, cette collaboration n'a pas encore reçu une structure légale stable, à l'instar des zones reconnues internationales citées plus haut ; comme le reconnaissent d'ailleurs ses dirigeants quand ils affichent, pour leurs accomplissements, sur leur site :

⁸⁸⁹ Le Programme International de Conservation des Gorilles (PICG) œuvre déjà dans cette région sur la collaboration transfrontalière entre l'ICCN, l'UWA et l'Office Rwandais de Tourisme et Parcs Nationaux (ORTPN).

⁸⁹⁰ PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, *op.cit.*, p. 17.

⁸⁹¹ Protocole d'entente trilatéral ICCN, UWA et ORTP [pdf] : Voir : <http://www.tbpa.net/docs/treaties/>, consultée le jeudi 24 mars 2011.

⁸⁹² *Ibid.*, article 4.

⁸⁹³ <http://greatervirunga.org/>, consultée le jeudi 24 mars 2011

« [...] legalization of the Greater Virunga Transboundary Collaboration through a treaty signed by the Heads of State of the Democratic Republic of Congo, Rwanda and Uganda. This milestone is in the process, but pending signatures⁸⁹⁴. »

Cette légalisation attend donc encore la signature des chefs d'États. Elle constituerait même la grande préoccupation du tout nouveau secrétaire de la GVTC, mr S. Mwandha, lorsqu'il déclare :

« [...] priorities will be to work toward the formal recognition of the GVTC by the three governments of the Democratic Republic of Congo, Rwanda and Uganda through the signing of a treaty and identifying sustainable sources of funding for the secretariat to enable it continue and expand the work towards the conservation of the landscape and supporting the socio-economic development of the population therein⁸⁹⁵. »

La GVTC constitue déjà en soi un cadre régional de coopération en vue d'une gestion transfrontalière des ressources. Ce qui formalise des collaborations non officielles déjà initiées plus tôt par le PICG. Il reste à influencer l'évolution des processus régionaux et des cadres légaux, par l'analyse des politiques et des législations qui affectent la conservation, afin de stabiliser cette collaboration⁸⁹⁶.

Cependant, la curiosité dans toutes les démarches des agents de la conservation, même en abordant des questions de collaboration transfrontalière, leur préoccupation classique reste la protection de la nature contre des populations humaines. Toutes les inquiétudes comme toutes les stratégies ne concerneraient que la prévention des ressources naturelles de l'action anthropique vue seulement sous l'angle de la prédation. Jamais ils n'ont imaginé, un seul instant, une possibilité de connivence avec les populations riveraines. Ces dernières sont plutôt considérées comme des "pauvres paysans" à combattre, aux pratiques destructrices, ne voulant que du mal aux aires protégées. Les lamentations contre l'ignorance des populations locales sont toujours formulées de la part des conservateurs comme si un bon matin les paysans pouvaient se réveiller avec toute la "connaissance environnementale" nécessaire au respect strict de la nature ! Et quand ils parlent de la sensibilisation, elle ne semble concerner que des mesures d'éloignement de ces populations des sites de la conservation ; étudier comment les tenir à l'écart des aires protégées ? Pourtant, cette façon de voir les choses ne ferait qu'entretenir l'animosité entre les deux camps !

5.4.2. Le paysage Maïko-Tayna-Kahuzi-Biega

À l'est de la RD Congo, le paysage Maïko-Tayna-Kahuzi-Biega couvre plus de 67 000 km². Il comprend aujourd'hui de nombreuses AP, les parcs nationaux de la Maïko et de Kahuzi-Biega et des réserves naturelles regroupées dans l'UGADEC, comme montrés dans la figure 29⁸⁹⁷.

L'UGADEC est formée de la Réserve Naturelle de Tayna (RNT), la Réserve des Primates de Kisimba-Ikobo (RPKI), la Réserve des Gorilles de Punia (RGPU), la Réserve Communautaire des Primates et Forêt de la Lowa (RECOPRIFOL), la Conservation Communautaire pour la Réserve Forestière des Bakano (COCREFOBA), la Réserve des Gorilles d'Utunda et Wassa (REGOUWA), la Réserve des Gorilles d'Usala (RGU) et la Réserve des Gorilles de Lubutu (REGOLU)⁸⁹⁸.

Alors que la quasi-totalité du "Grand Landscape Virunga" appartient au bassin du Nil – il n'a que les rives du lac Kivu et les quelques ruisseaux qui s'y jettent qui appartiennent au bassin du Congo⁸⁹⁹ –,

⁸⁹⁴ Ibid.

⁸⁹⁵ ..., « Greater Virunga Transboundary Collaboration welcomes new Executive Secretary », GVTC News, Posted on March 8, 2011; voir <http://greatervirunga.org/>, page consultée le jeudi 24 mars 2011.

⁸⁹⁶ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, p. 223.

⁸⁹⁷ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, p. 199.

⁸⁹⁸ KAKULE, P., « Introduction », *Revue de l'UGADEC*, n° 2, juin 2007, p. 3.

⁸⁹⁹ DEVERS, D. et J.-P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, p. 218.

le réseau hydrographique du paysage Maïko-Tayna –Kahuzi-Biega appartient intégralement au bassin du Congo. Toutes ses rivières prennent origine dans les montagnes de l'est et s'écoulent vers le fleuve Congo à l'ouest⁹⁰⁰. Les deux paysages se séparent alors, au Sud de la région de Butembo, par la bande de terres surpeuplées formée autour de la crête Congo-Nil (fig. – 30).

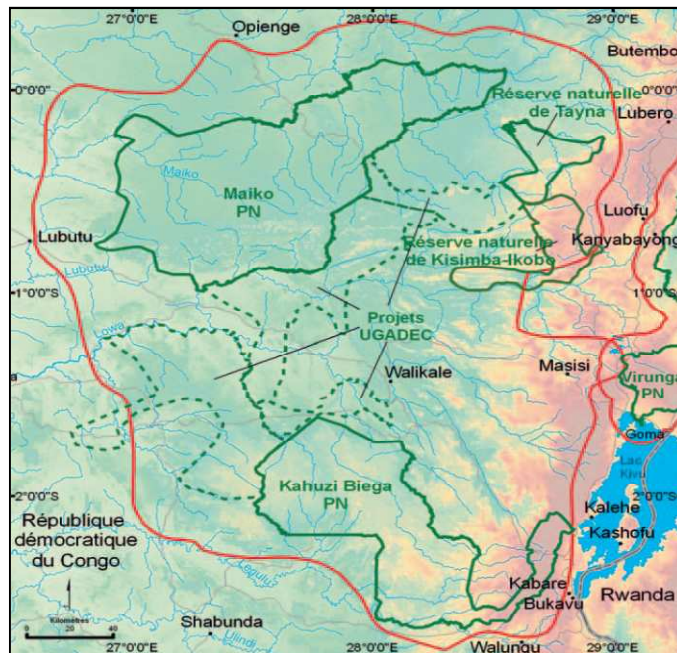


Figure 28 - Le Paysage Maïko-Tayna-Kahuzi-Biega (MTKB), Source : Devrs, D. et J.- P.. Vande Weghe, éd., p. 199

Pour les professionnels de la conservation, de nombreux facteurs militent pour l'identification de cette région comme paysage à protéger. Parmi ces raisons, ils placent essentiellement l'installation dans la région des deux parcs nationaux de la Maïko et de Kahuzi-Biega depuis 1970. Il y a aussi la caractéristique d'avoir un degré moyen de vulnérabilité, le fait d'avoir abrité un ou plusieurs refuges forestiers durant les périodes froides et sèches du Pléistocène, et le fait d'être un terrain d'essai pour des actions innovatrices dans la conservation, notamment des réserves communautaires, etc.

Depuis 2003, le CARPE, une initiative de l'USAID visant à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo, et la GTZ - *La Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* -, l'agence de coopération technique allemande pour le développement, appuient financièrement les activités de conservation et de gestion des ressources naturelles dans ce Paysage. Ils ont accordé à la CI et à son partenaire le WWF la responsabilité de la conservation dans le parc national de Kahuzi-Biega tandis qu'au DFGFI celle du parc national de la Maïko et des autres projets de réserves communautaires situées entre les deux parcs nationaux. Il y a aussi la WCS qui reçoit également des fonds du CARPE pour des interventions dans ces deux parcs nationaux⁹⁰¹.

Depuis ce temps, tous les efforts se seraient concentrés d'abord dans les zones de protection. Quoique la tâche reste encore immense, comme signalé pour le PNM, au niveau des parcs nationaux les activités sont centrées sur la réhabilitation des espaces décrétés de protection ainsi que sur le renforcement des capacités du personnel. Jusqu'il y a peu, en 2006, les patrouilles des gardes de l'ICCN ne couvraient encore qu'environ 30 % de la superficie des deux parcs nationaux⁹⁰². Au niveau des réserves communautaires, disposées de façon à former un corridor reliant les deux parcs, l'appui du DFGFI est centré sur leur établissement et sur le renforcement des capacités du personnel affecté à ces réserves. Ici, l'on sait par exemple qu'il n'y a que la RNT qui est très avancée au point de vue des

⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 200.

⁹⁰¹ *Ibid.*, p. 203.

⁹⁰² *Ibid.*, p. 204.

activités et des étapes dans son établissement⁹⁰³. Toutes les autres réserves de l'UGADEC se recherchent encore ; elles sont soit au stade de la délimitation dite participative, pour les plus avancées (le cas de la RPKI), soit encore au stade de la reconnaissance administrative, pour le reste.

À l'échelle du Paysage, le processus de collaboration pour la gestion des ressources naturelles serait encore au stade préliminaire. Comme le reconnaissent les responsables de l'initiative, il n'y aurait pas encore de zonage complet pour l'ensemble du Paysage, bien que le processus ait déjà été initié. Ce dernier prévoit de se renforcer par les contributions des communautés locales engagées dans la conservation des ressources au niveau des réserves communautaires⁹⁰⁴.

Nonobstant, la même curiosité attirée dans le cas du processus du "Grand Landscape Virunga", où les populations locales seraient davantage prises pour des prédateurs, peut se faire sentir dans l'initiative de la conservation à l'échelle du paysage de Maïko-Tayna-Kahuzi-Biega. Quoique, dans ce dernier cas, l'allusion soit faite tout le temps à des projets de développement communautaire, notamment autour des initiatives dites des réserves communautaires, il semble que les activités de développement ne sont utilisées que comme des appâts pour une réalisation unique, rien que la conservation de la nature. Les initiateurs de ces projets ne se privent pas de donner cette précision :

« Pour soutenir l'intérêt des intervenants, le projet prévoit des stimulations économiques et des activités de développement rural orientées vers les acteurs locaux qui participent activement aux initiatives communautaires de conservation⁹⁰⁵. »

Même dans ces cas de CoCo, pourtant présentés comme des projets initiés dans le cadre spécifique d'orienter la conservation vers les aspirations des populations, le développement local ne serait pas inscrit parmi les finalités. Les activités de développement, comme précisé par les initiateurs, servent de stimulants pour inciter les populations, qui deviennent alors – dans cette vision – des ressources pour atteindre la seule finalité de conservation. Tout le danger, dans cette forme de conception, résiderait dans la réaction de ces populations, les contraintes que ces autochtones soumettront aux dispositifs de la conservation, quand se déclencheront les mécanismes de la résilience des systèmes sociaux locaux, afin de reprendre pour leur compte les initiatives développées. Une fois que les locaux se seront rendu compte de la ruse utilisée du côté de la conservation, leur réplique pourra déterminer les orientations et surtout l'état de conservation de ce paysage.

Ainsi reviennent avec force toutes les questions sur l'autodétermination des populations locales. Le fait de vouloir, à tout prix, penser pour les indigènes leur devenir est une constante récurrente dans toutes les interventions de nature à nier leur capacité d'auto-prise en charge. Cette façon de voir les choses, en même temps qu'elle va à l'encontre des définitions données au développement durable comme à l'écodéveloppement – qui exigent au départ le caractère endogène –, mettrait aussi bien en péril les acquis du processus de protection durable des différentes réserves naturelles ainsi que de leur mise en réseau. Ces réserves dites "communautaires", dans la perspective de les conserver sous l'emprise très forte des technocrates de la conservation, perdent de plus en plus de leur caractère communautaire. Ce qui n'assure pas une garantie pour leur durabilité.

Le mieux serait donc de reconsidérer la CoCo, à l'échelle du paysage, en l'alliant aussi bien, et au même pied d'égalité, aux priorités des communautés locales. Si les priorités des experts de la conservation sont la protection durable des ressources par la mise en réseau des différents dispositifs de conservation identifiés dans le paysage, il sied tout aussi de se demander si les habitants de ce

⁹⁰³ Voir le point 3.5.1. de ce travail à la page 298.

⁹⁰⁴ *Ibid.*, p. 204.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, p. 204.

paysage, les populations locales, auraient les mêmes priorités. La conservation de la nature, dans cette forme de réserves naturelles, est-elle réellement la priorité des communautés locales ?

Il est vrai que ces acteurs locaux, soumis tout le temps à des conditions de précarité, peuvent adhérer aux activités de conservation en suivant l'intérêt que présentent les incitants économiques associés. Mais ce déploiement des systèmes de conservation ne supprime pas totalement l'agencement des systèmes sociaux retrouvés sur ce territoire, quoiqu'utilisant tous le même substrat, la terre. Les modes de conservation, dans leur implantation sur ce terrain, ne constituent qu'une forme de perturbations des systèmes sociaux ici retrouvés.

Par la propriété de résilience, "cet art de rebondir après perturbation", reconnue aux systèmes sociaux, les systèmes préexistants chercheraient, tôt ou tard, à recouvrer leurs dispositions initiales d'équilibre. Ce qui ne fera que mettre à mal les systèmes de conservation qui sont maintenant en déploiement. Le mieux serait donc, pour prévenir ces perturbations de retour, de définir dès le départ, dans un espace de débat continu engagé entre tous les acteurs, les convergences ainsi que les divergences entre les différents systèmes ; une façon de les rapprocher pour une hybridation. Ce qui demande de préciser les priorités des uns et des autres afin de maintenir des gardes derrière les efforts consentis. Ces derniers peuvent être assurés par le réinvestissement du milieu en exploitation chez les paysans. Ces travaux pouvant être soutenus par les institutions universitaires régionales.

La durabilité des domaines de vie des paysans aura des impacts positifs sur celle du domaine de la conservation. Les deux domaines devraient donc se penser en connivence et non se concevoir en opposition. D'où la conservation concernerait avant tout les milieux en exploitation ; tant que ces milieux supporteront la vie quotidienne des paysans, tant qu'ils répondront à leurs besoins, ces populations n'interféreront pas négativement dans la conservation des ressources protégées. Et le contraire irait de soi : " tant que la conservation des milieux de vie des paysans ne sera pas assurée, ils se retrouveront toujours à la recherche des nouvelles ressources, la loi de la survie l'exige ..."

Les populations locales sont avant tout soucieuses de leur sécurité sociale, de leur reproduction sociale, de leur développement. Toutes les interventions dans leurs milieux, notamment celles qui nécessitent de s'appuyer sur le soutien indéfectible des communautés locales, ce qui est le cas de la conservation, devraient inscrire aussi bien dans leurs objectifs ces aspirations populaires légitimes qui ne sont autres que "**chercher à mener dignement leur vie**". Il irait même d'une responsabilité morale, de la part de tous les intervenants, que de soutenir cette ambition qui est la plus élémentaire et la plus légitime des communs des mortels. C'est même une alliance face au futur, sinon les exploitants (mine, pétrole) extérieurs prendront tout le monde de court !

5.4.3. Les possibilités de coopérations bilatérales

Plus souvent quand on aborde les relations entretenues au-delà des frontières ce sont directement les relations diplomatiques qui sont les plus vues et mises en avant. Cette conception est fonctionnelle pour des pays éloignés et qui ne partagent pas des frontières communes. Rarement on a eu l'idée d'autres formes de coopérations qui peuvent se baser davantage sur des considérations d'affinités non obligatoirement diplomatiques, des attraits qui cadrent avec la reproduction sociale, comme les relations familiales, les rapprochements culturels, etc. Ce deuxième modèle, des formes de relations particulières, peu ou pas institutionnelles, prime pour des territoires contigus, des pays limitrophes, qui partagent en commun des paysages transfrontaliers.

Particulièrement en Afrique subsaharienne, où les frontières des pays ont été définies par des puissances coloniales en suivant des logiques hégémoniques, propres aux pratiques colonialistes d'exploitation, et non liées aux affinités et traditions locales, les limites des pays peuvent même

apparaître comme des fabrications artificielles. En fixant les frontières, souvent les colonisateurs n'ont pas tenu compte des structures traditionnelles, des relations qui ont été entretenues dans le temps entre les différentes contrées, entre les ethnies rencontrées, etc. Ce qui fait que l'État moderne se démarque des anciennes organisations politiques qui ont existé dans l'Afrique précoloniale.

Dans le domaine de la conservation, en revenant à cette considération de l'échelle du Paysage comme unité de référence de la protection de la nature, il s'avère important de reprendre en compte les affinités locales. Tout le long du *Grand Landscape Virunga*, comme dans toutes les zones frontières de la RD Congo, il apparaît que de deux côtés de la frontière on retrouve généralement des ethnies identiques ou tout au moins qui ont des forts rapprochements sociaux au niveau local. Ce sont ces proximités qui ont facilité, tissé et permettent encore des échanges intenses et ininterrompus entre les localités respectives retrouvées de part et d'autre des frontières, malgré les rivalités et les conflits armés qui ont caractérisé depuis près de deux décennies les relations diplomatiques entre ces pays des Grand-lacs d'Afrique centrale.

Plus particulièrement, dans la région de Butembo concernée directement par mon propos, les frontières qui la séparent de l'Uganda ont été réputées des zones dangereuses, marquées par une insécurité permanente due à une intense circulation d'armes légères depuis l'avènement des guerres civiles en Afrique centrale. Alors qu'au niveau des gouvernements centraux des pays respectifs des rivalités ont été nourries par des suspicions et des accusations réciproques autour du soutien et de l'entretien des groupes de rebelles formés de tous côtés, la dynamique transfrontalière locale n'a cessé de prouver que les communautés qui habitent ces zones savent toujours entretenir leurs liens historiques. C'est ce qui a été observé dans la dynamique commerciale en zone de Kasindi-Mpondwe, à l'origine de la création de la ville de Lubiriha (voir point 2.4.2).

En effet, des deux côtés de la frontière on retrouve le même peuple – appelé Nande du côté congolais et Konzo du côté ougandais – utilisant une même langue, Kinande ou Kikonzo selon que l'on se trouve au Congo ou en Uganda, avec les mêmes traditions. C'est ainsi que l'on retrouvera des grandes affinités et des liens claniques encore très prononcés par exemple entre les familles royales de la chefferie Nande des Bashu au Congo avec celles des Bakonzo de Bwera en District de Kasese en Uganda, des grandes relations entretenues entre la zone de Vuholu au Congo et celle de Katwe en Uganda, des fortes affinités entre la zone de Watalinga (Congo) et celle de Bundibujjo (Uganda), etc.

Plus souvent, les rivalités qui ont alimenté les différentes rébellions et guerres civiles dans la région sont décrites comme étant des antagonismes autour des ressources naturelles. Les protagonistes ont développé davantage des logiques d'oppositions, de conflits et de violences pour chercher à régler leurs différends ou comme mode d'appropriation des ressources. Jamais ils n'ont privilégié la paix dans la région ni des logiques d'extraction collaboratrice comme mode d'exploitation efficace et bénéfique à tous pour une prospérité de la région. Ce qui a mis la région des Grand-lacs d'Afrique centrale en effervescence pendant les dernières décennies. Fort malencontreusement, ce sont les mêmes populations civiles, qui pourtant savent encore s'entendre entre elles, qui se retrouvent prises en étau entre les tirs croisés des belligérances autour des ressources naturelles de la région. Ces phénomènes d'attitudes belliqueuses dans la région n'ont fait que détériorer l'état de conservation des ressources naturelles, notamment de la biodiversité de ces milieux, comme l'a montré le cas des effets de la guerre sur la conservation développé par Kalpers⁹⁰⁶.

Effectivement, pour des nombreux cas – autour du PNVi, du PNM, etc. – les conflits armés et les événements associés tels que les mouvements et la présence des réfugiés et des déplacés affectent de

⁹⁰⁶ KALPERS, J., *Volcans en état de siège : impact d'une décennie de conflits armés dans le massif des Virunga*, 2001, disponible sur <http://www.worldwildlife.org/bsp/publications/africa/154/Virungas-French.pdf>, page consultée le 29 mars 2011.

diverses manières les écosystèmes locaux. À côté des pertes en vies humaines, qui sont le plus souvent citées et diffusées grandement par la médiatisation qui accompagne ces conflits, il faut marquer les préjudices que subissent les AP. Ces dernières sont principalement concernées par la déforestation, le braconnage, la destruction d'infrastructures, le déclin des institutions de conservation – le cas de l'ICCN – et du tourisme, le niveau de perception des populations locales par rapport à ces espaces protégés, etc.⁹⁰⁷ Les paysans finissent par comprendre que ces espaces seraient abandonnés pour s'en réapproprier (le cas des conflits en zones de Vuholu) ...

Une perspective de collaborations dans le sens d'une conservation transfrontalière constitue une précieuse occasion pour la région et pour ses ressources. Si celles-ci ont été source des rivalités réciproques, en optant pour un travail en synergie, le débat qui se produira dans le cadre légal de collaboration établi aura pour effet la dissipation des velléités abusives qui ont été développées à l'absence des communications permanentes et de coopérations. Les ressources conservées ayant reçu le statut légal des richesses communes partagées entre les trois pays (RD Congo, Rwanda et Uganda), les risques d'offensives réciproques seraient écartés pour donner place à une coopération, souhaitée pour une gestion efficace et durable des ressources naturelles et une protection du paysage.

Le premier effet plausible d'une collaboration sera principalement la maîtrise de tous les espaces sauvages contigus au niveau des frontières. Elle permettra leur surveillance ainsi que le suivi des mouvements de déstabilisation politique possible de la région, qui insécurise en permanence les populations civiles – dans tous les sens – en empêchant toute forme de développement dans ces milieux. La sécurité physique des personnes revenue dans la région, elle permettrait une reprise de la confiance des populations aux institutions de conservation pour enfin cesser de considérer les aires protégées comme des sources perpétuelles d'insécurité dans cette région.

La collaboration souhaitée entre les institutions gouvernementales réciproques pourra alors suivre l'exemple des liens restés entretenus entre les populations frontalières. Ces attaches mutuelles entre les populations civiles, même en travers des frontières administratives, sont des signes sincères et suffisants, des preuves tangibles qui traduisent qu'au-delà des rivalités "artificiellement entretenues", les peuples qui vivent ces milieux aux similitudes naturelles ont aussi des ressemblances sociales.

Ces peuples peuvent bien vivre ensemble dans une bonne entente, pourvu que l'occasion leur soit accordée. Ils peuvent construire des bases solides de collaboration, socle d'un "développement durable" et souhaitable pour toute la région des Grand-lacs d'Afrique centrale. Aussi, est-ce sur ces bases que peut alors se construire une certaine conception du développement des infrastructures et des activités touristiques dans cette région. Les activités touristiques exigent tout d'abord une sécurisation physique durable dans la région.

5.4.4. Une prise en compte de l'aspect du tourisme

5.4.4.1. *Tourisme et conservation de la nature*

Traditionnellement, l'activité touristique a toujours été attachée à la conservation de la nature. Avant que ne soient développées les notions actuelles de protection de l'environnement, avec tous les nouveaux concepts qui accompagnent les campagnes de lutte contre les pollutions diverses et le réchauffement de la planète, la création des AP et surtout des parcs nationaux a été largement associée à la protection des espèces, principalement animales. Ces dernières ont tout d'abord constitué l'objet du spectacle des bêtes⁹⁰⁸, de l'activité de chasse, récréatrice de la classe d'élites,

⁹⁰⁷ *Ibid.*

⁹⁰⁸ GAY, P., *op. cit.*, 2005, p. 8.

notamment les rois, les seigneurs et tous les nobles qui les suivaient⁹⁰⁹. Ainsi, dans les lignes directrices pour les catégories de gestion des AP, l'IUCN définit l'objectif des parcs nationaux en précisant qu'ils sont destinés à protéger des écosystèmes et à des fins récréatives, du tourisme⁹¹⁰.

Dans d'autres cas, ce sont les aspects pittoresques ou des panoramas grandioses des milieux naturels qui ont attiré les intervenants à la création d'AP. Même dans ces derniers cas, les aspects spectaculaires ont été poursuivis dans la conservation toujours pour satisfaire la curiosité de contemplation par des classes sociales intéressées ; il s'agit là encore du tourisme, une activité d'exploitation de la nature étroitement liée à des visées lucratives⁹¹¹. Ainsi ont été érigés en monuments naturels ou en parcs nationaux des sites qui donnent un spectacle particulièrement remarquable comme des chutes d'eau – les *Victoria falls* au Zambie-Zimbabwe, les *Niagara falls* dans l'État de New York aux USA, etc. –, des formations naturelles particulièrement étonnantes – le *Monument Valley State Park* en Arizona (USA), le *Delicate Arch* et le *North Window Arch* dans l'Arches National Park en Utah (USA), le *Grand Canyon National Park* en Arizona (USA), etc. –⁹¹².

En parlant d'AP, il est maintenant de mise de faire référence à des toutes nouvelles notions, comme celles de limitation de l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES), de puits de carbone, de marché et de crédits de carbone, de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), de maîtrise de la montée du niveau de la mer, etc. Bref, les propriétés soupçonnées régulatrices du climat reconnues aujourd'hui à l'arbre et, par ce biais, aux forêts, principalement tropicales qui stockent des grandes quantités de biomasse, reviennent de nos jours pour justifier la protection de la nature et la création des nouvelles AP. Pourtant, il faut le remarquer, ceci n'a pas été la première mission des domaines de la conservation ! Celle-ci y puiserait aujourd'hui un souffle qui lui permet de figurer théoriquement parmi les exemples concrets du nouveau dogme de "développement durable"⁹¹³.

Cette métamorphose, tout au moins sémantique, que subissent les référents de la conservation de la nature, passant du discours de gestion des ressources à celui des effets et services attendus de celles-ci, notamment sur le climat – quoique les démonstrations ne soient aussi puissantes que la force d'évocation – a des implications sur les activités connexes à la conservation. Dans le domaine du tourisme, le débat s'alimente directement des formes d'activités à organiser, compatibles avec la nouvelle doctrine de "développement durable". Le tourisme revient alors au centre de la tension qui caractérise le paradigme de "développement durable", pris comme le cadre du débat mettant en tension d'un côté la préoccupation d'un développement équitable des sociétés, de l'autre, la préservation de l'environnement naturel⁹¹⁴.

En effet, le tourisme reste un élément perturbateur de l'environnement naturel et repose la question de l'équité, surtout dans le cadre des relations Nord-Sud :

« [...] dans les pays riches, la "durabilité" du tourisme renvoie principalement au type d'aménagement et de relation avec le milieu naturel, tandis que dans les pays pauvres, la question centrale est celle des modalités de la visite des touristes venus du "Nord" [...] »⁹¹⁵

Bien que l'auteur reconnaisse que cette approche n'épuise pas le sujet et que des projections plausibles conduiront à introduire davantage la question environnementale concernant le tourisme

⁹⁰⁹ *Ibid.* p. 10 et 63.

⁹¹⁰ IUCN, « Les catégories de gestion », in IUCN, *op. cit.*, 1994.

⁹¹¹ *Ibid.* p. 63.

⁹¹² HÉRITIER, S. et L. LASLAZ, éd., *op. cit.*, p. I-XVI.

⁹¹³ RODARY, E. et C. CASTELLANET, *op. cit.*, p. 7.

⁹¹⁴ KNAFOU, R., in : VEYRET, Y., éd., 2007, *op. cit.*, p. 178.

⁹¹⁵ *Ibid.*, p. 178.

dans les pays du Sud, il sied de remarquer qu'en général, en envisageant aujourd'hui le tourisme dans les pays pauvres, c'est d'abord l'aspect des rétributions rapportées qui prime. La "durabilité" de ce tourisme se décline alors à la notion de l'équité, c'est-à-dire aux modalités de répartition des revenus réalisés. La preuve est retrouvée dans le cas du *Grand Landscape Virunga* où les parties prenantes au processus de collaboration se sont empressées de signer d'abord un protocole d'accord sur le suivi et le partage des recettes issues du tourisme des gorilles transfrontaliers⁹¹⁶.

Ainsi, la multiplicité de vocables de plus en plus vulgarisée autour de l'activité touristique doit être replacée dans des contextes concrets. Que l'on parle aujourd'hui de "tourisme durable", "tourisme alternatif", "tourisme doux", "tourisme de nature", "tourisme en nature", "tourisme vert et rural", etc.⁹¹⁷, il importe aussi d'observer ce qui est proposé derrière ces étiquettes faciales. De nombreuses interrogations et incertitudes se dissimulent derrière ces concepts quant aux principes et à la nature même des activités auxquels ils se réfèrent.

5.4.4.2. *La nouvelle notion d'écotourisme*

Dans cette floraison des termes, c'est celui "d'écotourisme", un vocable à connotation d'une prise de conscience face à l'importance et la nécessité de respecter et conserver les milieux naturels et culturels des territoires, qui a vu sa popularité grandir jour après jour, notamment en régions où le développement touristique n'est qu'à ses balbutiements, tels les pays du Sud. Cependant, comme le fait, Émilie Viard, la question continue à se poser : « *Les concepts fondamentaux de l'écotourisme sont-ils bien connus et évidents pour tous ?*⁹¹⁸ »

Conçue tout d'abord comme une alternative au tourisme de masse, l'écotourisme se veut « *un tourisme responsable qui préserve les cadres naturels et le bien-être des populations locales*⁹¹⁹. » En fait, la mondialisation du tourisme et l'accroissement spectaculaire des voyages à partir des années 1970 ont eu pour conséquence l'accumulation des effets pervers qui ont suscité des inquiétudes. De plus en plus de travaux dénoncent ces méfaits de l'explosion du tourisme, notamment à destination des pays pauvres. Les effets reprochés vont de la dégradation des sites visités jusqu'à la dépravation des mœurs et des cultures locales, comme la prostitution, l'exploitation des enfants, etc.⁹²⁰

C'est pourquoi, en voulant tenir compte de ces diatribes, en 2009, le Secrétaire général de l'OMT – Organisation Mondiale du Tourisme –, Francesco Frangialli, évoquait la nécessité de définir la notion de "tourisme écologique et durable" dans sa déclaration :

« L'écotourisme se veut une réponse "durable" à l'inquiétante montée d'un tourisme de masse insuffisamment conscient des menaces qu'il fait peser sur l'environnement. Le développement d'un tourisme tourné vers une consommation de plus en plus rapide et "rentable" des voyages, où chacun pense avoir le droit de découvrir jusqu'à la parcelle la plus reculée du monde, participe à la menace qui pèse sur le renouvellement des ressources naturelles telles que l'eau douce, les forêts et les récifs coralliens, et met en péril la survie de nombre d'espèces vivantes, trop souvent exposées à la curiosité de touristes s'imaginant dans des zoos à ciel ouvert⁹²¹. »

Est-ce pour autant que les pratiques de terrain répondent à ces préoccupations éthiques ? Il faut rappeler que les nouveaux concepts "d'écotourisme" ou de "tourisme durable" prennent naissance

⁹¹⁶ <http://greatervirunga.org/>, consultée le jeudi 24 mars 2011, voir propos tenus au point 5.4.1. ; page 406.

⁹¹⁷ CORMIER-SALEM, M.C., « Enjeux de développement durable dans les pays du Sud : du discours à la pratique », in : VEYRET, Y., Éd., *op. cit.*, p. 367-385, p. 379.

⁹¹⁸ VIARD, É., *L'écotourisme, un concept difficile à maîtriser*, voir <http://www.rapac.org/index.php/ecotourisme/>, page consultée le mardi 20 avril 2010.

⁹¹⁹ Définition officielle de l'institution *Ecotourism Society*, citée par CORMIER-SALEM, M.C., *op. cit.*, p. 378.

⁹²⁰ CORMIER-SALEM, M.C., *op. cit.*, p. 379.

⁹²¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Écotourisme>, consultée le mercredi 30 mars 2011.

dans un contexte de flou sémantique entretenu autour du "développement durable". Du fait qu'il n'y a pas de définition stricte et consensuelle du "développement durable", les acteurs du tourisme, animés par le souci de réaliser davantage de bénéfices en englobant le plus d'activités plus ou moins connexes, se complaisent beaucoup dans la confusion. Ces nouveaux concepts, ayant leurs racines sous les auspices d'une ambiguïté fondamentale, constituent souvent un ensemble d'éléments très disparates et dont la définition est mouvante selon les moments et les contextes⁹²².

Si les pratiques qui se cachent derrière ces concepts "d'écotourisme" ou de "tourisme durable" ne sont pas simplement confondues à celles de l'industrie du tourisme de masse qui a été liée à des impacts social et écologique néfastes, tout au moins des grandes zones d'ombres persistent. Alors que le tourisme est une ressource économique locale, très souvent, il ne profite que peu aux populations autochtones et génère localement des impacts "collatéraux". Ces derniers sont d'ordre socioculturel (perte d'identité, acculturation, prostitution, *folklorisation* des sociétés traditionnelles, etc.), d'ordre écologique (la dégradation des milieux naturels par des dommages environnementaux non compensés, la consommation de ressources naturelles non renouvelables, la surfréquentation, la destruction des milieux naturels ou des terres arables, etc.)⁹²³. Même avec les nouvelles notions "d'écotourisme" ou de "tourisme durable", tous ces impacts seraient encore loin d'être maîtrisés.

Par ailleurs, dans la conception même de l'écotourisme nombreux éléments restent à clarifier. Par exemple, la distinction entre tourisme "de" nature et tourisme "en" nature n'est pas toujours explicite. Alors que l'écotourisme sous-entend l'ensemble des activités de découverte et d'observation "de" la nature, le tourisme "en" nature propose et est constitué d'activités sportives en plein air. Ainsi, des activités proposées dans ce cadre peuvent s'avérer, comme la pêche sportive, éloignées des principes de l'écotourisme⁹²⁴.

Cependant, dans cette perspective d'écotourisme lié aux AP, il se développe de plus en plus une autre forme, le "tourisme communautaire", qui se veut concilier l'environnement et le développement. Dans ce cadre, ce sont les voyageurs qui tiennent comptent des communautés locales dans leurs catalogues ; ils présentent ainsi à leurs clients – les touristes – la possibilité de découvrir les régions visitées non seulement dans leur diversité naturelle mais également culturelle⁹²⁵.

Enfin, l'option de développer l'écotourisme tient tout d'abord de la volonté politique des dirigeants qui choisissent de mettre en valeur le capital naturel du pays. Tel semble être le choix théorique de la RD Congo, exprimé dans les divers rapports produits par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme⁹²⁶, il sied d'insister sur les conditions de réussite de cette forme de tourisme. L'écotourisme est souvent proposé par des ONGE pour financer les AP, mais aussi pour impliquer les populations locales afin de partager équitablement les bénéfices tirés de la conservation de la biodiversité. Mais, ce mode de mise en valeur de la nature peut-il y parvenir ?

Comme indiqué par Cormier-Salem, la durabilité de l'écotourisme sera jugée à partir de la combinaison de trois critères. D'abord sa nature de prévenir l'environnement, puis ses retombées économiques qui seront à la hauteur de celles des autres usages extractifs et enfin contribuer au

⁹²² KNAFOU, R., in : VEYRET, Y., Éd., *op. cit.*, p. 179.

⁹²³ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tourisme>, page consultée le jeudi 31 mars 2011.

⁹²⁴ CORMIER-SALEM, M.C., *op. cit.*, p. 379.

⁹²⁵ Ibid., p. 379.

⁹²⁶ RDC, MECNT, *Potentiel REDD+ de la RDC*, Kinshasa, MECNT, décembre 2009, [pdf], voir http://unfccc.int/files/methods_science/redd/, page consultée le jeudi 31 mars 2011.

bien-être des communautés locales et à la reproduction de leur système⁹²⁷. Ce qui constitue en soi une mission quasi-impossible dès le départ.

D'autant que les pratiques touristiques ne seront respectueuses du milieu qu'au prix d'une limitation de l'accès aux sites et d'un contrôle des flux. Afin d'éviter les nuisances, des mesures s'imposent : la limitation de la fréquentation, l'interdiction de certaines pratiques, la sensibilisation et l'éducation du public, l'édiction de chartes de bonne conduite, etc. Ce qui aboutit à une concentration excessive des activités sur certains lieux et itinéraires et par ce biais à la perturbation de la vie sauvage, au piétinement des sites, à la pollution et à une marginalisation des populations riveraines. D'où la plupart des projets d'écotourisme, non seulement n'apportent pas de bénéfices escomptés, mais aussi, participent à exacerber les problèmes environnementaux et sociaux locaux. Pour préserver réellement l'environnement, ces projets ne peuvent se limiter qu'à une clientèle choisie, à des marchés marginaux, dont les retombées économiques sont peu comparables à celles du tourisme de masse, ou à celles d'autres activités d'extraction.

Dans le contexte de la conservation en région de Butembo, le choix des aspects touristiques à adopter devrait donc tenir compte de ces considérations. L'option de départ étant la conservation de la nature dans les AP, il semble malencontreuse et même un contresens d'y envisager des pratiques de tourisme de masse qui sont destructrices de l'environnement. Dans ce cas, la "durabilité" du tourisme ne doit que renvoyer principalement à la question de l'environnement. Ainsi, pour échapper à la contradiction (une conservation qui aboutirait à la détérioration de l'environnement), le modèle de tourisme à préconiser ici ne peut qu'être de l'écotourisme strict. Il s'agit d'un tourisme qui s'attèle et respecte minutieusement les règles de la préservation de l'environnement, le prix à payer étant bien évidemment de renoncer aux revenus qui proviendraient d'un tourisme de masse, d'exploitation inconsidérée pour les conditions du milieu.

Il apparaît alors que les arguments basés sur le développement du tourisme ou de l'écotourisme pour justifier la création actuelle d'AP dans la région peuvent se révéler comme de la duperie. Si ces aménagements, les AP, sont conçus principalement comme des infrastructures de tourisme, l'aspect de la conservation serait donc accessoire. Mais tels qu'ils sont présentés, c'est effectivement l'inverse ; d'abord de la conservation de la nature et puis de l'écotourisme qui peut y être annexé, de façon secondaire et non essentiellement. L'objectif principal de leur érection étant la conservation, et par elle, la protection de l'environnement, les activités connexes ne doivent pas entraîner la compromission de leur finalité.

De ce fait, les intervenants devraient nuancer les attentes escomptées à ces dispositifs de conservation en termes de rémunération des activités touristiques y associées. Ce qui est au moins clair, ce que les revenus relativement maigres qui proviendraient de l'écotourisme développé autour des AP ne sont pas à négliger pour l'ensemble de l'économie locale. Cependant, pris en soi comme bénéfices tirés de la conservation, ces revenus ne peuvent pas justifier ni expliquer la mise en défens des espaces protégés. En traitant de ces zones de conservation, le discours comme les pratiques des gouvernants devraient être tournés beaucoup plus vers des interprétations d'ordre écologique qu'économique ; dans un effort de sensibilisation pour une éducation environnementale qui montre l'intérêt de tous dans le projet de conservation. Même si à l'état actuel des choses, les paysans – en état de démunis – n'ont pas d'autres alternatives que de se contenter des incitants économiques liés aux outils de la conservation, s'il ne faut miser que sur les revenus de l'écotourisme à développer, les limites financières de cette activité ne tarderaient pas à rattraper les expériences en cours.

⁹²⁷ CORMIER-SALEM, M.C., *op. cit.*, p. 380.

Quant au fonctionnement et à une forme de compensations liées aux outils de conservation, les pratiques des gouvernants devraient se traduire par des subventions venant de l'administration centrale afin de soutenir l'état de protection des AP. Comme dit précédemment, c'est à l'administration centrale que revient la tâche de faire valoir, au niveau des instances internationales, les efforts consentis localement en termes de réduction d'émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) ; afin de bénéficier dignement des fonds relatifs au marché de carbone. Contrairement, comment concevoir que les mêmes structures d'administrations d'aires protégées qui n'arrivent pas – même en temps de paix – à payer les salaires de leurs propres agents parviendraient à soutenir efficacement des aspirations en développement des populations locales ?

Une fois l'intérêt de la conservation prouvé aux yeux des populations et l'option de développement des activités d'écotourisme prise, les infrastructures y relatives devront être envisagées et mises en place par les gouvernants. Des projets d'actions concrètes et d'intérêts communautaires, qui sont principalement des infrastructures de communication – voies ferrées, réseaux routiers ou autres –, des institutions d'enseignements – écoles techniques, professionnelles, etc. –, des institutions de santé publique – hôpitaux, centres de santé, etc. –, des infrastructures d'adduction et d'alimentation en eau potable, des infrastructures d'alimentation en énergie, etc. associés à l'exploitation de "l'écotourisme" ou du "tourisme durable", ne pourraient que entraîner l'adhésion des communautés locales aux programmes de la conservation.

Les initiatives paysannes locales, tel de l'artisanat, profiteraient alors des effets induits de l'essor d'un "tourisme durable et communautaire". Ces activités paysannes n'auraient plus besoin que d'un encadrement pour leur consolidation. Au centre de toutes ces activités, la paix, la collaboration et surtout la coopération régionale restent des facteurs déterminants pour toute la région des Grand-lacs d'Afrique centrale.

L'accession à cette stabilité régionale autour de la conservation des ressources naturelles, facteur de prospérité dans la région, nécessite une harmonisation des vues des différents acteurs retrouvés dans les conflits analysés. Ce qui impose un processus de médiations entre les parties en conflit.

5.5. Du pilotage du processus d'intégrations

En parlant de la médiation, Six la qualifie d'un art, à la fois, en deçà et au-delà d'une "résolution des conflits"⁹²⁸. La Chambre professionnelle de la médiation et de la négociation (CPMN) définit la médiation comme étant une pratique ou une discipline qui vise à définir l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information. Elle préconise ainsi une approche rationnelle des changements imposés dégénérant en conflit⁹²⁹. En dissociant la médiation de l'arbitrage et de la conciliation – où l'intervention d'un tiers impose ou suggère une solution en faisant rappel à la morale ou à la loi –, la CPMN identifie cette manière de gérer les conflits – par la médiation – comme la seule à même d'entretenir la liberté relationnelle et contractuelle, par delà les aléas conflictuels⁹³⁰.

Présentée aujourd'hui comme un lieu d'espoir, la médiation ne se confond ni avec la négociation ni avec la résolution des conflits. Elle doit se fonder sur l'écoute, la compréhension, la volonté d'établir un lien⁹³¹. C'est de cette manière que s'entend le processus, ici soutenu, de conciliation des avis autour de la conservation de la nature en région de Butembo. Des étapes d'intégration des traditions locales dans la conservation ainsi que des synergies régionales transnationales qui ne s'entendent pas comme une prétention de suppression des conflits. Mais, au contraire, cette thèse préconise un

⁹²⁸ SIX, J.-F., 1995, *op.cit.*, p. 11.

⁹²⁹ Voir : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Médiation>, page consultée le samedi 09 avril 2011.

⁹³⁰ *Ibid.*

⁹³¹ SIX, J.-F., *Le temps des médiations*, Paris, Seuil, 1990, p. 11.

changement qui se conçoit comme une assimilation de la nature conflictuelle dans le rapprochement des avis et des logiques divers des acteurs. À la manière dont le processus de développement ne peut s'entendre que comme un mouvement qui bouscule l'ordre établi, un processus de transformation de la société dans son ensemble, un processus conflictuel, loin d'être un parcours harmonieux et graduel⁹³². Plutôt il s'agit d'une approche qui reconnaît le caractère central du conflit, de la négociation et du compromis, comme le décrit Lapeyre :

« La notion du conflit permet de découvrir l'acteur collectif qui explicite son projet et confronte ses points de vue, s'affronte à d'autres acteurs, travaille à construire de l'accord et du compromis, à préserver son autonomie et sa marge de manœuvre. Le conflit est un mode normal de fonctionnement ; il oblige à rechercher et à formuler une définition commune et mutuellement acceptable de son enjeu à travers la négociation. Il est aussi la voie vers l'élaboration d'un compromis qui délimite une zone de convergence acceptable par les parties en présence mais qui n'efface pas le conflit car il n'est qu'une solution provisoire [...] »⁹³³.

5.5.1. Des garanties nécessaires

Le premier rôle reconnu à la médiation est la reconnaissance mutuelle des parties en conflit. Qu'elles s'admettent proches et différents, autres et semblables. Par la médiation : *« deux peuvent se reconnaître l'un l'autre parce qu'ils sont l'un et l'autre reconnus par un tiers ou des tiers »⁹³⁴.* En proposant la dignité de la distinction et non le fusionnel, la médiation reconnaît que :

« Chaque personne, chaque peuple, est unique ; elle invite à la recherche constante, non du splendide isolement, mais du lien et du contact, elle déclare non le droit de tout savoir et la transparence obligée, mais le sens du mystère et le respect du secret [...] »⁹³⁵.

Il faut arriver à **rapprocher mais sans confusion, à distinguer mais sans séparation**. Du dialogue-confrontation, en présence d'un tiers, faire résulter une réponse qui n'est ni la solution unilatérale du premier ni la solution unilatérale du second, plutôt une issue originale qui n'appartient à aucun des deux en propre mais à tous les deux, faire résulter des espaces intermédiaires⁹³⁶. C'est ici le sens de la reconnaissance de tous les acteurs, à part entière ; arriver à se détourner définitivement de cette attitude, qui a été largement répandue, de distinguer des non acteurs, les "exclus"⁹³⁷, afin de redonner de la substance à la participation citoyenne. C'est cette reconnaissance qui constitue la garantie nécessaire pour l'adhésion des acteurs au processus (d'intégrations de systèmes) telle que réaffirmée par *« le Principe de l'indépendance versus la réalité des situations »*, premier principe attribué à la médiation⁹³⁸.

Il s'agit de dépasser les conceptions binaires de la résolution des conflits, les stratégies conventionnelles gagnant-perdant, qui, malgré l'éventuelle entente obtenue, établissent toujours un terrain de coexistence où chacun campe sur ses positions, aux dépens de la confiance et de la qualité des relations entre les parties⁹³⁹. Le mieux est donc de s'investir à déterminer **"ce qui est correct"**, et non **"qui est correct"**, à **discuter des problèmes et non défendre ses positions**, car les problèmes et les menaces peuvent devenir des gains réciproques par la négociation⁹⁴⁰.

⁹³² LAPEYRE, F., 2002, *op. cit.*, p. 105.

⁹³³ LAPEYRE, F., 2006, *op. cit.*

⁹³⁴ SIX, J.-F., 1995, *op. cit.*, p. 13.

⁹³⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁹³⁶ *Ibid.*

⁹³⁷ LAPEYRE, F., 2006, *op. cit.*, p. 151-162.

⁹³⁸ PEKAR LEMPEREUR, A., J. SALZER et A. COLSON, *Méthode de la médiation. Au cœur de la conciliation*, Paris, Dunod, 2008, 279 p., p. 61.

⁹³⁹ WEISS, D. S., *Franchir le mur des conflits. La négociation basée sur les intérêts des syndicats et des entreprises*, Laval -Canada, PUL, 1999, 277 p, p.5.

⁹⁴⁰ *Ibid.*

Généralement, dans les situations conflictuelles, telles celles retrouvées sur le terrain de mes investigations, les parties adverses ont tendance à adopter des attitudes inflexibles au point que rarement elles peuvent voir les choses autrement, sous un angle différent de leur. C'est ce qui a conduit, dans nombreux cas recensés, à des radicalisations, au blocage de toute évolution et à des enlissements des situations qui se sont même transformées en violences. Ainsi les acteurs dominants, dans ce cas les institutions officielles de conservation – l'ICCN et ses partenaires –, englués dans une intransigeance, ont toujours cherché à imposer leurs avis, supposés "rationnels", car émanant d'un certain "positivisme scientifique". Tandis que les populations locales se sont souvent retrouvées dans des positions d'intolérance face à ce qu'elles trouvent comme une injustice, la privation à l'usage des ressources disponibles ou l'attribution de ces dernières, par des mécanismes sinués et peu clairs comme la corruption, à d'autres acteurs (des riches plus nantis ou des élites).

C'est à ce niveau qu'interviennent les deuxième et troisième principes reconnus à la médiation : « *Le principe de la neutralité versus le recours à l'équité* » et « *Le principe de l'impartialité versus l'intérêt de la proximité*⁹⁴¹. » En essayant de garder la "neutralité"⁹⁴² et l'impartialité, la médiation, tout en restant à proximité des acteurs, rassure les différentes parties en conflits qui retrouvent ainsi une considération équitable, source de confiance au processus de conciliations.

Afin de s'assurer que les négociations restent basées sur les intérêts, sur les problèmes et non sur les acteurs, Weiss préconise les attitudes suivantes ; lors des négociations, les parties prenantes :

- « *reconnaissent leurs responsabilités dans l'issue de la négociation ;*
- *travaillent à résoudre les problèmes plutôt qu'à faire des demandes ;*
- *utilisent des méthodes pour favoriser la recherche de solutions créatives ;*
- *travaillent ensemble à trouver des solutions qui leur sont profitables*⁹⁴³. »

C'est pourquoi, afin de lever définitivement le voile d'ignorance longtemps entretenue sur "l'acteur local", considéré comme "*non-acteur*"⁹⁴⁴, l'hypothèse centrale de ce travail insiste sur l'institution d'un cadre spécifique, un espace institutionnel de débat permanent où se vit le "choc d'idées" entre tous les acteurs. Effectivement, cet organe spécialisé en médiation s'impose dans ce cas d'aires protégées en RD Congo, d'autant plus que la durabilité de ces dernières dépendra finalement du pilotage du processus de gestion des conflits, souvent violents, qui se vivent quotidiennement autour de ces outils de conservation, devenus des espaces très disputés. Ces violences récurrentes bloquent tout essor de développement local tout en exposant les ressources protégées à un péril imminent, de la part des riverains révoltés et des prédateurs extérieurs occasionnels.

En définitive, c'est de la responsabilité de cette médiation et de l'engagement de l'organe institué pour cette fin que dépendra le sort de la conciliation possible entre développement et conservation, dans la région de Butembo, en particulier, et en RD Congo en général.

Il s'agit, en fait, de renouer avec une culture très ancienne et traditionnelle en Afrique, de redonner la place à la *palabre africaine* qui est un système de prise de décision qui permet aux membres d'une communauté de participer, soit directement, soit indirectement, à la vie de la cité⁹⁴⁵. Comme le reconnaissait à juste titre Pradervand en écrivant :

⁹⁴¹ PEKAR LEMPEREUR, A., J. SALZER et A. COLSON, *op. cit.*, 279 p., p. 61.

⁹⁴² Tout en gardant en tête que la neutralité absolue n'existe pas.

⁹⁴³ WEISS, D. S., *op. cit.*, p.5.

⁹⁴⁴ LAPEYRE, F., 2006, *op. cit.*, p. 153.

⁹⁴⁵ OKAMBA, E., *Le processus d'acculturation en Afrique : les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise*, 1994, [pdf], retrouvé sur <http://horizon.documentation.ird.fr>, page consultée le lundi 11 avril 2011.

« La tradition africaine de la palabre, [...] est une forme fondamentalement démocratique de débat au cours duquel on discute jusqu'à ce que le groupe trouve un consensus qui fasse l'unanimité. Le consensus solidifie et unit le groupe par le fait même qu'on a auparavant permis à toutes les opinions de s'exprimer. Il n'y a jamais de vote dans la tradition africaine, ce dernier impliquant en général une minorité qui se sent frustrée⁹⁴⁶. »

Cette caractéristique démocratique de participation citoyenne à la vie de la cité, portée par la tradition de la *palabre africaine*, est confirmée par Ndjimbi-Tshiendé, lorsqu'il renchérit le propos de Pradervand :

« La palabre africaine est une forme juridique institutionnelle de gouvernement unissant harmonieusement la démocratie directe, la démocratie représentative et l'oligarchie, les meilleurs systèmes politiques de l'histoire connus jusqu'aujourd'hui⁹⁴⁷. »

C'est par cette palabre, un processus lent parce que nécessitant de longs échanges de points de vue, que les royaumes ont été dirigés en Afrique précoloniale. Malgré la lenteur du processus, la décision qui en résulte a force de loi et s'impose à toute la collectivité car le chef qui décide, intervient en dernier lieu tout en étant assuré que la décision est partie de la base jusqu'au sommet⁹⁴⁸. Et c'est là, par cette prise de temps de patience et de maturation, que la *palabre africaine* rejoint la caractéristique exigée pour la bonne médiation qui ne fait pas bon ménage avec "l'immédiatisme" de notre ère, décrié par Zaki Laïdi : « les problèmes de fond s'enlisent dans l'urgence⁹⁴⁹. »

Ainsi l'organe de médiation préconisé devra être une institution "légitime", qui inspire de la confiance à toutes les parties en place. C'est pourquoi, cet espace d'un débat sincère doit alors être institué sur base de règles claires, susceptibles de (re)instaurer la confiance mutuelle entre tous les acteurs. Cependant, à la manière de la *palabre africaine*, où chaque groupe de la communauté garde son identité intacte, la sincérité du débat n'exclut pas le respect de la part de secret chez les acteurs. Comme le reconnaît le quatrième principe attribué à la médiation : « Le principe de la confidentialité versus les exceptions de circonstance⁹⁵⁰ », le sens du mystère et le respect du secret sont les valeurs qui assurent la différence, afin de distinguer sans séparer, de rapprocher sans confondre.

De cette façon, la composition de l'équipe de médiation devra être conséquente. Conscient de la non neutralité absolue des acteurs tout comme des intervenants, base-même des fondements théoriques de cette étude – exprimés dans les prémisses-mêmes de mes choix théoriques (cf. point 0.2.1.) –, la "neutralité" souhaitée aux membres de l'organe de médiation ne peut qu'être relative. Chaque membre de l'organe venant, au recrutement, avec ses convictions et ses *a priori*, c'est la structure d'ensemble qui tendra vers cet idéal de la "neutralité". C'est-à-dire, lors de la composition de l'équipe, un effort particulier devra être fourni afin d'incorporer dans l'organe proposé de médiation toutes les sensibilités retrouvées au sein des parties en présence. En considérant la sommation des tendances à l'intérieur de l'organe qui tend vers la "neutralité", ce sont plutôt les différents penchants des membres qui tendent à s'équilibrer au sein-même de l'ensemble du groupe de médiation.

De ce fait, les membres de l'organe de médiation, à défaut d'être désignés directement par les différentes parties en conflit, ce qui serait souhaitable dans la mesure du possible, seront tout au moins acceptés par une partie qui se reconnaîtra alors par eux au sein de l'institution formée. La

⁹⁴⁶ PRADERVAND, P., *Une Afrique en marche*, Plon, 1989 ; cité par NÉBIÉ, B. D., « Palabre africaine, un outil politique d'avenir », *Le Pangolin*, du 24 mars 2007, retrouvé sur <http://lepangolin.afrikblog.com/archives>, page consultée le lundi 11 avril 2011.

⁹⁴⁷ NÉBIÉ, B. D., *op. cit.*

⁹⁴⁸ OKAMBA, E., 1994, *op. cit.*

⁹⁴⁹ LAÏDI, Z., *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1995 ; cité par SIX, J.-F., 1995, *op. cit.*, p. 12.

⁹⁵⁰ PEKAR LEMPEREUR, A., J. SALZER et A. COLSON, *op. cit.*, 279 p.

crédibilité de l'organe de médiation proviendra de la qualité de ses membres qui feront preuve d'une grande capacité de compréhension des problèmes posés sans discrimination aucune.

Cependant, il faut reconnaître que cette condition de "quasi-neutralité", ou plutôt de formation d'un groupe qui rassure à la fois tous les acteurs, reste difficile à réaliser. Si pour la toute première institution de l'organe de médiation toutes les parties peuvent participer à sa constitution, rien n'est moins sûr que ses renouvellements ultérieurs sachent toujours répondre à cette exigence de contenter tous les acteurs, d'autant que l'organe est conçu pour être permanent. Mais à chaque recrutement d'agents, l'essentiel serait de s'assurer que cet effort d'équilibre du groupe ait été fourni dans sa rigueur possible, selon les circonstances et les exigences du moment.

Au niveau local, pour les médiations dans le processus d'intégration des symboles de la tradition dans la conservation, en région de Butembo, tout est encore à construire. C'est ici qu'interviendrait le rôle de premier catalyseur à jouer par les ONG de conservation très actives dans la région. Au lieu de continuer à engouffrer des moyens et de l'énergie dans des nouvelles barrières, comme des forêts dites "indigènes", qui visiblement ont pour but d'empêcher les riverains de chercher à participer à l'œuvre de conservation⁹⁵¹ – qui du reste pourraient se révéler comme des efforts vains –, le mieux serait de faciliter la médiation entre les autochtones et les officiels.

Quant au niveau régional transnational, dans la région des Grands-lacs d'Afrique centrale, le ton est déjà donné par le Programme International de Conservation des Gorilles (PICG) qui œuvre aujourd'hui aux côtés des institutions officielles de conservation de trois pays, l'ICCN pour la RD Congo, le TCD (l'ex-ORTPN) sous le RDB pour le Rwanda et l'UWA pour l'Uganda, afin de consolider les structures de la *Greater Virunga Transboundary Collaboration* (GVTC). Il reste que ce processus soit étendu aux institutions populaires du niveau local pour la participation à l'action des communautés de base dans les pays respectifs.

Il s'en suivra alors la phase "d'intermédiation".

5.5.2. Des termes constitutifs

Comme le rappelle Weiss, la meilleure idée ne devient pas facilement une réalité. Si les négociations basées sur les intérêts sont conçues et réputées profiter à toutes les parties, en revanche il ne s'agit pas d'une voie facile pour parvenir à une entente. Le fait de chercher à limiter le plus possible les "pertes" de tout côté exige que l'entente comporte des solutions simples et réalisables afin de correspondre aux intérêts de toutes les parties⁹⁵². Ce qui exige un effort particulier de concentration sur les termes de l'entente, de la part des parties prenantes, afin de s'assurer que les solutions retrouvées – coulées en convention collective – traduisent réellement les intentions exprimées.

C'est à ce niveau que doit intervenir l'inventivité, soumise évidemment à la contrainte de la légalité, attribut reconnu au processus de médiation par : « *Le principe du respect du droit versus les espaces de créativité*⁹⁵³. » Ce qui fait que les parties en conflit doivent au préalable définir clairement, sous la facilitation de la médiation, leurs intérêts réalisables respectifs et les présenter dans le processus de conciliations. Ce n'est qu'à partir d'une vision claire des choses, une compréhension réciproque des intérêts des différentes parties que des clauses éventuelles peuvent s'établir. Et lorsque l'entente est faite sur base d'un bon arrangement, elle se vend toute seule. Les parties n'ont donc pas besoin d'exercer de pressions pour la faire accepter⁹⁵⁴.

⁹⁵¹ Les cas de la forêt coutumière du Ruwenzori et la forêt indigène de Bahatsa à Mwenda (cf. point 3.5.2).

⁹⁵² WEISS, D. S., *op. cit.*, p. 185.

⁹⁵³ PEKAR LEMPEREUR, A., J. SALZER et A. COLSON, *op. cit.*

⁹⁵⁴ WEISS, D. S., *op. cit.*, p. 186.

Plus concrètement, dans ce cas de la conservation en région de Butembo, il a été établi que les populations locales sont souvent plus préoccupées par la reproduction sociale, par leurs conditions de vie qui soient d'une dignité humaine ; elles ont leurs intérêts dans le "développement local". Tandis que les tenants de la conservation de la nature par les aires protégées retrouvent leurs intérêts dans le maintien et la multiplication de ces outils de la conservation. Afin de profiter pleinement des avantages, surtout d'ordre financier au niveau des institutions internationales, liés aux étendues forestières – par des mécanismes de crédits carbone, de REDD, etc. –, les gouvernants veulent s'investir dans des espaces forestiers protégés de plus en plus grands.

Ainsi, au niveau local, pour une convergence d'intérêts des parties en conflits, la conservation de la nature en ces lieux requiert des stratégies toutes nouvelles. Il faut donc de nouvelles conceptions de la conservation qui devra se définir désormais comme un outil à la fois de développement local et de protection de l'environnement local. C'est en ces termes que le projet de la conservation devra rencontrer les intérêts communs des acteurs impliqués dans les conflits d'aires protégées dans la région. D'autant que dans cette perspective les gouvernants peuvent espérer un accroissement des espaces destinés à la protection durable des forêts, assurés du soutien, non sans intérêts, des communautés locales. Alors que ces dernières se retrouveront impliquées pleinement dans le projet de conservation devenu désormais autant une action de développement que de protection de leur environnement direct, notamment par le maintien et surtout l'amélioration des terres en exploitation, espaces de vie des populations locales.

De cette façon, les objectifs de conservation et de développement local pourront marcher de pair. Sans perdre de vue que des nouveaux conflits ne tarderont pas à venir, il faut insister, déjà dès les premières définitions des objectifs de la médiation ainsi que de l'intégration proposée, sur le fait que les solutions trouvées, chaque fois pour le compromis, le sont provisoirement. D'où la compréhension de l'assimilation et de l'interconnexion préconisées entre "développement et conservation" comme un processus continu – et conflictuel –, une nouvelle manière de traduire l'apprentissage collectif des nouveaux rapports "populations-environnement". C'est justement dans ce processus ininterrompu que s'inscrira l'éducation à l'environnement des populations locales – et pourquoi pas aussi des agents des institutions officielles –, qui apprendront ensemble à écrire librement l'histoire et le fonctionnement de leur environnement. Ce qui justifie l'institution de l'organe de médiation, cet espace de débat permanent qu'il faudra reproduire à perpétuité.

Par ailleurs, au niveau international, les organismes concernés par ces espaces à protéger de commun accord entre les institutions officielles de conservation et les populaires locales doivent réaffirmer leur réengagement en faveur des intérêts globaux par les services environnementaux qu'ils assurent. En acceptant de mettre ces outils de conservation au service de toute l'humanité, d'autant qu'ils participent à la régulation de l'environnement global – notamment par le stockage de carbone –, les parties en présence doivent s'engager au respect des normes qui régissent le domaine – par les multiples conventions internationales de conservation – ; mais dans la mesure qu'elles peuvent arriver à les faire prévaloir équitablement – au prorata des efforts consentis – auprès des institutions internationales concernées.

C'est ici même le rôle dévolu aux gouvernants et à leurs institutions spécialisées dans la conservation. Dans le même temps qu'ils doivent s'efforcer à expliquer, aux populations concernées, le plus clairement possible les intérêts liés à l'affectation de ces espaces à la conservation, tant sur le plan environnemental local que sur le plan des subsides qui en résultent, ils doivent être à même de négocier honorablement ces financements au sein des institutions internationales. Si les actions de conservation exigent localement des renoncements – aux espaces d'extraction des ressources – elles

doivent aussi comporter des avantages, des réparations équivalentes aux sacrifices consentis. Chaque partie, en s'engageant librement, devra alors le faire en connaissance de cause ; c'est-à-dire en distinguant clairement quel est la part de ses obligations ainsi que de ses droits. Et non continuer à se leurrer par l'espoir d'un hypothétique effet de financement par l'exploitation "d'un tourisme" qui n'arrivera pas à faire ses preuves. Comme le préconise la médiation dans « *Le principe de l'équité versus le libre arbitre des parties*⁹⁵⁵. » Ainsi il n'y aurait pas que des perdants ou des gagnants, mais plutôt une stratégie "win-win".

Dans cette condition, les financements internationaux qui accompagnent le plus souvent les actions de conservation ne seraient plus présentés comme de la charité étrangère offerte généreusement à des "pauvres" mais plutôt comme des réparations, officiellement reconnues, des sacrifices localement consentis à la conservation. Ainsi les gouvernants, au niveau de l'administration centrale, pourront restaurer leur pouvoir, d'orientation et de contrôle, sur les exécutants et porteurs locaux de ces fonds destinés à la conservation, principalement les "BINGO" environnementalistes et de conservation.

Finalement, il reste l'éternelle question de la capacité de redistribution équitable des revenus réalisés. Si l'action de contrôle, après l'entente, reste indispensable pour le respect des engagements des uns comme des autres, elle est tout autant capitale pour l'affectation des ressources notamment financières réalisées. La réconciliation des institutions de conservation avec les communautés locales ne doit pas se transformer en une maîtrise (indirecte) des ressources disponibles au profit des seules classes des dominants. Les formes de "gouvernances de prédation" ne sont pas de nature à assurer une complicité durable entre les institutions de conservation et les populations ; elles ne peuvent que remettre en péril l'espoir placé dans l'intégration développement-conservation. Comme qui dirait, il ne suffit pas de conclure des ententes, il faut aussi savoir rendre compte des actions !

5.5.3. Des étapes à accomplir

Dans le contexte actuel de la conservation en région de Butembo (représenté dans la fig.-26), il a été établi que le système moderne de conservation tout comme le modèle traditionnel d'exploitation des milieux traversent tous une crise. Dans le même temps que les AP de la région sont durablement menacées par des agitations et oppositions des paysans, la ruée vers ces espaces encore conservés s'explique principalement par la dégradation continue des terres mises en cultures, milieux de vie des populations. Face aux évolutions du moment – poussée démographique, naissance et agrandissement des nouvelles villes, crises politiques et économiques accentuées par une gouvernance chaotique, apparition de nouveaux besoins de modernité, etc. –, les systèmes traditionnels d'exploitation, notamment agricole, peu soutenus et non encadrés sont visiblement mis à mal et ne savent plus supporter toute l'activité vitale des communautés locales.

Abandonnés à eux-mêmes, les "acteurs d'en bas" s'activent. Ils sont maintenant en état de résilience, de réaffirmer leur capacité d'adaptation – souvent pour la simple survie – en réclamant, cette fois par tous les moyens à leur disposition, des droits sur des terres qu'ils estiment avoir perdu injustement lors de l'implantation des AP. Et du coup, ce qui a été vu comme une conjoncture économique difficile, installée ensuite comme une crise durable, secouant fortement les populations civiles (des perturbations des systèmes sociaux), se transforme aujourd'hui en une crise des systèmes de conservation (leur perturbation). L'insécurité sociale, qui semble avoir été entretenue par une gouvernance peu intéressée, vire maintenant en une "insécurité environnementale" encore plus générale et rémanente. Il y a de quoi s'inquiéter ; heureusement que tout l'espoir n'est pas perdu.

⁹⁵⁵ PEKAR LEMPEREUR, A., J. SALZER et A. COLSON, *op.cit.*

C'est pourquoi le postulat central de cette thèse soutient fortement l'hypothèse selon laquelle la conservation devrait tout d'abord concerner les milieux en exploitation qui sont les plus exposés à des dégradations. Elle suppose que le milieu de vie, des humains comme des animaux, constitue un même domaine de "**conservation durable**", des "**espaces intégrés**". Et c'est à ce prix, d'intégration de ces deux milieux qui ont été longtemps distingués – depuis la création d'AP – que développement rimera avec conservation. C'est ce que propose le schéma présenté dans la figure 31.

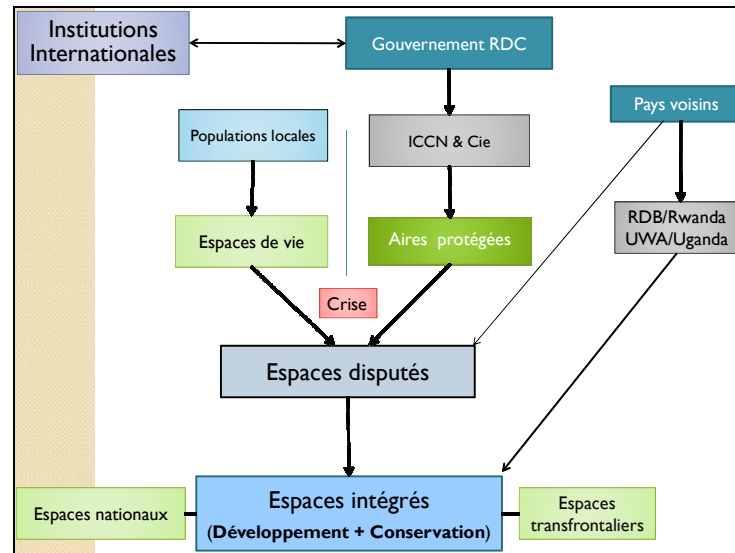


Figure 29 - Perspectives d'intégration Développement-Conservation en région de Butembo
Source : ma conception

Il s'agit encore une fois de dépasser ces archétypes, des "idées reçues", de conceptions forcément dichotomiques de la vie où tout le temps le mal est opposé au bien, le négatif au positif, le clair à l'obscur, etc. comme si des phases intermédiaires, des formes hybrides ne peuvent exister. Sur ce terrain d'investigation, en région de Butembo, c'est justement cette conception tranchée du monde des humains, d'un côté, séparé totalement du monde des bêtes, de l'autre, des AP sanctuarisées, qui ne s'accorde pas du tout avec la culture locale. Cette dernière, sur toute sa ligne de conception ontologique – telle que retrouvée au chapitre 4, fig. 18 – voudrait qu'il y ait toujours et à chaque niveau des passerelles d'hybridations et de d'intermédiations. Ici, dans la conception traditionnelle, même le monde spirituel ne se sépare pas distinctement du monde physique. Faut-il alors comprendre que localement, il est inconcevable de séparer totalement et franchement l'homme de la nature. Pour l'intérêt suprême, de la protection de l'environnement, dont nous dépendons tous, ne vaut-il pas la peine de donner la chance à ces autochtones de conserver la nature de leur milieu de vie selon des modes compatibles avec leurs traditions ?

C'est ce que propose la médiation, nécessaire, pour faire converger les avis modernes de conservation et les valeurs traditionnelles retrouvées localement. Pour cette réalisation, des "**espaces intégrés**", où Conservation et Développement vont de pair, certaines étapes à accomplir peuvent se dégager de l'analyse des situations vécues de nos jours dans la région. Ces phases d'intégration peuvent être proposées, de la sensibilisation des acteurs pour la redéfinition de la conservation à l'intégration effective des sites de la tradition dans la conservation, en passant par l'identification des sites en problèmes et la compréhension parfaite des soubassements de ces antagonismes.

Ce qui permettrait de désamorcer les conflits virulents en ayant rassuré toutes les parties du processus d'intégration en cours. Le préalable à cette étape est la disposition des différents acteurs qui devront faire montre d'une certaine volonté de trouver une solution aux confrontations vécues

comme l'exige « *Le principe de volonté des parties versus le volontarisme*⁹⁵⁶ » de la médiation. Les agents de la conservation cesseront alors de distinguer leur domaine d'intervention, à protéger, du milieu paysan en exploitation, dégradé. Tout comme les populations comprendront que le domaine protégé reste toujours une partie intégrante de leur domaine de vie, notamment par les avantages qu'il offre directement, les "services écosystémiques et environnementaux"⁹⁵⁷ associés.

L'engagement dans le processus d'intégration, de tous les acteurs recensés sur ce terrain de conflits de ressources naturelles, ne peut que commencer par une large sensibilisation de ces derniers aux nouveaux principes de la conservation qui soit durable. Ceci demande au préalable qu'il y ait parmi les décideurs, notamment au niveau du gouvernement central ou de l'administration nationale ou provincial, des responsables qui comprennent clairement l'importance d'une redéfinition des contours de la conservation pour sauver les AP des conflits qui les menacent. Ils sont ceux qui peuvent initier cette campagne de sensibilisation qui devra être réalisée de concert entre l'administration et les institutions officielles de conservation de la nature, c'est-à-dire le Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, accompagnés des ONG de conservation. Cette sensibilisation devra d'abord concerner plus les agents de ces institutions avant d'atteindre les autres protagonistes, notamment les populations.

Il s'en suivra alors l'identification des sites protégés actuellement en problèmes avec les populations locales. La question de ces espaces litigieux, qui sont le centre des nerfs entre les agents des structures de la conservation et les riverains des AP, doit d'abord être vidée pour rassurer les communautés locales de la volonté réelle des gouvernants pour l'intérêt qu'ils placent dans la protection de l'environnement dans tout son sens. L'usage de la technique de la *palabre africaine* sera à ce niveau de grande utilité pour permettre à tous les acteurs de comprendre tous les contours des problèmes qui opposent les populations aux structures actuelles de la conservation. Ainsi des solutions concrètes devront être envisagées de commun accord. Elles passeront obligatoirement par une remise-reprise des espaces litigieux faisant suite à des séances de fixation claire de responsabilités pour telle ou telle autre partie d'AP en conflit.

Pour certaines parties d'AP, malgré leurs anciens statuts d'espaces en état litigieux, si elles sont vraiment jugées nécessaires d'être gardées comme sanctuaire d'animaux, tel le cas du sanctuaire des gorilles sur le mont Kyavirimu, comme déjà annoncé par les chefs coutumiers de Vuholu (ils restent prêts pour toute négociation pour des tels lieux), elles pourront l'être de commun accord. Tandis que pour d'autres, si la nécessité de les protéger n'est pas aussi plausible que le laisserait croire l'intensité des altercations vécues localement, pourquoi ne pas les rétrocéder à ces "paysans sans terre" ? Pourvu que les portions accordées conjointement à la conservation soient réellement protégées et sécurisées par tous. L'essentiel serait d'intégrer dans la compréhension de la conservation que pour ces locaux : le monde des animaux n'est pas tellement distinct du monde des humains !

Enfin arrivera alors l'étape d'intégration dans la conservation des sites symboliques traditionnels, *mahero* et *masingiro*, retrouvés en milieux paysans, comme proposés plus haut (point 5.3). La bonne fois, déjà prouvée de la part des institutions de conservation, par la rétrocession des zones litigieuses des AP ne pourrait que faciliter l'adhésion et la collaboration des autochtones.

Il reste à voir que les parties en conflits, notamment les acteurs dominants – les institutions officielles de la conservation (gouvernants, ICCN, ONG partenaires, etc.) –, soient disposées pour une telle révolution, une réforme complète de la conservation !

⁹⁵⁶ PEKAR LEMPEREUR, A., J. SALZER et A. COLSON, *op. cit.*, 279 p.

⁹⁵⁷ Cf. Note de bas de page 849, Session spéciale du colloque international l'ASRDLF de juillet 2011 en Martinique.

6. Conclusion générale

• *Redéploiement des systèmes sociaux et limites des systèmes de conservation*

En comprenant davantage les systèmes naturels, on se rend compte que l'auto-organisation des éléments physiques des milieux – comme la succession des éléments constitutifs du relief ou des paysages – est dotée d'une certaine intelligibilité. Le modèle "Environnement-Système" développé par Godard pour explorer la question de l'environnement (cf. point 1.3.2) est très éloquent⁹⁵⁸. Ici, les modèles d'aménagement du territoire, désormais "désuets", basés sur le principe de la table rase sont rapidement rattrapés par une sorte de "résilience" des phénomènes dits naturels. C'est le cas des conceptions – pas très éloignées de nous – des villes du xx^e siècle développées dans la charte d'Athènes, en 1933, avec l'idée de zonage et du bâti sans rapport avec le cadre environnemental, où l'urbanisation est le fait des experts dans un but de "rationaliser la ville"⁹⁵⁹, rattrapées par la maîtrise difficile des inondations ou d'autres phénomènes.

Tout comme dans les systèmes naturels, et de surcroît dans les systèmes sociaux où l'unité de référence – l'homme – est d'abord caractérisée par cette capacité intellectuelle, la "résilience" sociale ne peut avoir son champ d'expression et n'être redoutée qu'en cas de perturbations. De cette façon, des politiques d'interventions visant la durabilité devraient se douter de cette propriété caractéristique des systèmes – leur résilience – et donc proscrire, une fois pour toute, des pratiques basées sur le principe de la table rase. Comme peut bien le traduire l'adage *nande* de la région étudiée : « *Avant de frapper un chien, il vaut mieux examiner qui en est le propriétaire !* »⁹⁶⁰

Les expériences vécues dans la conservation de la nature en région de Butembo semblent corroborer et revenir à la même réalité : le redéploiement, souvent de manière inattendue, des anciens systèmes sociaux qu'on pouvait croire dépassés et donc sans effet sur la conservation.

Il en a été ainsi pour les réserves naturelles créées dans la région. Leur implantation et surtout leur gestion non concertées, sans aucun ancrage dans les systèmes sociaux locaux, semblent le facteur majeur de leur destruction. Quand sont redéployés les systèmes sociaux d'origine, à la recherche des nouveaux "équilibres" – à la manière des systèmes vivants, des organismes à la recherche d'une homéostasie –, c'est encore cette résilience sociale qui semble pointer les politiques interventionnistes peu clairvoyantes.

Sur un total recensé de 22 réserves naturelles qui ont été classées dans la région, il ne persiste que deux réserves (soit 9%) encore conservées en partie. Toutes les autres (soit 91%) ont disparu ; elles ont été soit déclassées par l'autorité compétente, soit occupées simplement par des populations locales souvent sous des complicités de certaines instances officielles. Depuis lors, ces lieux sont restés un théâtre des vives tensions opposant des divers acteurs identifiés très souvent en des anciens propriétaires et des nouveaux acquéreurs ; ce qui leur vaut la qualification d'espaces disputés.

De même, quoi qu'il soit simpliste de résumer en une formule, même magique s'il en est, des réalités complexes vécues sur ce terrain d'investigations, les conflits des parcs nationaux – PNVi et PNM – s'expliqueraient, du moins en partie, par la même propriété de "résilience des systèmes sociaux". Elle serait à la base de ce qui a été appelé "*l'indocilité du local*" : des acteurs d'en bas qui soumettent les dispositifs de régulation et de contrôle, même les plus savants, à de rudes épreuves jusqu'à obliger les serrages les plus tenaces à des contraintes de rupture⁹⁶¹.

⁹⁵⁸ GODARD, O., *op. cit.*, p. 102.

⁹⁵⁹ Veyret, Y. et J. Jalta, *op.cit.*, 2010, p. 221.

⁹⁶⁰ Soit en Kinande : « *E'mbere s'erihunz'embwa, iwathangiri kevera o'mwinye'yo !* »

⁹⁶¹ LAPEYRE, F., 2006, *op.cit.*

En zone de Vuholu, l'occupation totale des terres qui ont été affectées au PNVi, jusqu'à la suppression du Parc en Territoire de Lubero, par des populations réorganisées selon leur mode de vie traditionnel est l'expression forte du désaccord entre systèmes sociaux locaux et systèmes technoscientifiques de conservation de la nature. L'amputation, par ces populations locales, du "corridor écologique" qui reliait les secteurs Nord (en Territoire de Beni) et Sud (en Territoire de Rutshuru) du PNVi constitue la pierre d'achoppement entre les structures officielles de la conservation et les communautés locales.

Les péripéties, les déboires enregistrés et le non aboutissement (du moins jusqu'à ce jour) de ce qui a été baptisé "le Processus de la Côte Ouest" (du lac Édouard) pour justement rétablir ce corridor écologique" montrent combien les articulations sont difficiles entre les deux systèmes mis aux prises. Les élucubrations des uns autour du dossier très actualisé du pétrole récemment découvert dans la zone, les tergiversations des autres quant à la compatibilité des activités d'exploitation de ce pétrole et la conservation du Parc et le climat de grande méfiance qui s'accroît entre les différents acteurs impliqués à plusieurs niveaux (du local au global) ne font qu'envenimer les relations déjà tendues. Ce dossier fort brûlant interpelle à la fois des capacités d'action des uns comme des motivations profondes dans les actions des autres.

La prise d'assaut du lac Édouard par des troupes incontrôlées d'hommes armés qui s'adonnent à une pêche inconsidérée en utilisant des méthodes totalement insensées détruit durablement le capital poisson et rend aléatoire la production piscicole d'un lac pourtant réputé pour sa fertilité naturelle. À ce propos, lorsque l'on constate que le massacre des hippopotames du lac – qui sont des "nourriciers" des poissons – entraîne une diminution drastique de sa production piscicole, on se rend compte que ces actes de braconnage deviennent ou reviennent comme un blocage de toute une chaîne trophique ; le poisson du lac ayant constitué la principale source protéique dans l'alimentation des communautés locales. D'autres phénomènes observés ici, tels les insectes pélagiques – *vusama* – sur le lac Édouard ou l'évolution actuelle des espèces de crocodiles et leur surprenante apparition sur ce lac, sont autant des facteurs appelant à plus d'attention aux éléments de l'environnement – qui seraient dotés d'une certaine intelligibilité – tout en montrant les limites qui sont les nôtres.

En zone de Mayango's, les conflits récurrents des limites du PNVi rappellent un climat général de raréfaction des terres arables et fertiles. Les prises et reprises répétées des bandes de terres disputées entre les populations et les structures de protection du Parc, les affrontements et violences répétitifs entre ces antagonistes et la médiatisation qui a accompagné ces querelles sont les principaux éléments qui ont porté à la place publique les articulations difficiles entre la conservation et les populations locales. Le processus difficile et inachevé de clarification des limites du PNVi, les résultats peu concluants de la commission mixte de clarification et démarcation des limites du PNVi et la méfiance réciproque installée durablement entre les protagonistes sont des éléments caractéristiques qui prouvent des limites dans la gestion actuelle des conflits d'AP dans la région.

En zone de Lubiriha, le centre des nerfs tendus entre les populations, les structures officielles chargées de la conservation et l'administration locale est constitué autour des terres loties en ville sur la rive droite de la route Beni-Bwera dans le domaine pris par certains pour celui du PNVi. L'implantation de tout un quartier sur ces terres litigieuses, les altercations qui s'ensuivent et les versions avancées par la population pour justifier l'appartenance de ces espaces au domaine de la collectivité dévoilent l'incertitude dans la fixation et la maîtrise des frontières du PNVi et le flou qui en a été entretenu depuis l'implantation du Parc.

Face aux demandes quotidiennes en développement des populations, l'évolution de ces conflits révèle l'énorme écart entre les urgences ou les projets des gouvernants et les préoccupations des

simples citoyens. Dorénavant, le projet de la conservation, confronté aux nécessités des populations, se retrouve dans une impasse.

C'est là le résultat d'échecs, un constat des limites attestées sur tous les fronts des anciens dispositifs de la conservation de la nature en RD Congo, plus particulièrement en région de Butembo. Ici, les aires protégées (AP), pourtant créées au départ comme des sanctuaires d'espèces – surtout animales – menacées, puis de la biodiversité et maintenant annoncées comme de potentiels exemples concrets de l'idéologie, en cours de grande diffusion, de "développement durable"⁹⁶², ont été transformées en "champs de bataille", en espaces âprement disputés entre des acteurs aux logiques diverses et plus souvent divergentes. Auront-elles encore la chance (les AP), dans ces conditions, de porter et de montrer les vertus insoupçonnées attribuées à la notion du "développement durable" ?

Principalement, ce sont des logiques d'exploitation pour "la survie de la génération actuelle", d'un côté, celui des populations et de leurs institutions, qui s'affrontent aux logiques de protection de ressources naturelles pour la "survie d'éventuelles générations futures", de l'autre, celui des institutions officielles de conservation et de leurs partenaires. Mais cet état de choses a fait de ces milieux un terrain propice au foisonnement d'autres acteurs animés d'autres logiques encore.

Ces dernières, des logiques connexes, vont des aspirations mercantiles ou de sécurisation des capitaux déjà amassés – pour les nantis –, par le rachat des terres constituant une valeur refuge du temps des crises financières au pays, à des stratégies de récupérations politiques de situations, notamment par des élites en quête des voix électorales, pour des fins de députation, en passant par des multiples autres dispositions des intermédiaires greffés – pour des intérêts de gains directs – à cette situation conflictuelle : des agents d'ONG dites de droits de l'homme et autres, de médias locaux, de l'administration territoriale ou judiciaire, d'autres opportunistes de tout bord, etc.

Cependant, cet "état de siège", autour des AP de la région, résulterait d'abord de la crise socioéconomique persistante, qui s'est installée, depuis quelques décennies, en milieu paysan, donc sur des terres mises en exploitation. Par des pratiques d'activités extractives non soutenues, notamment d'une agriculture restée rudimentaire et sans aucune structure d'encadrement, qu'elle soit de la part des officiels ou des privés, les sols en exploitation intensifiée – suite à la demande accrue par des effectifs de populations de plus en plus élevés et même d'allure inquiétante en certains coins – s'érodent continuellement.

Par ces mécanismes, des terres arables, devenues de plus en plus rares, subissent des prélèvements sans restitutions, ne connaissent plus de jachères et deviennent du coup peu productives au point qu'elles ne savent plus soutenir l'autosubsistance-même des seuls agriculteurs. Comment, cette exploitation agricole qui a été la quasi-unique activité économique de la région – occupant plus de 80 % de populations –, pourra-t-elle encore soutenir la demande en développement de la région ?

C'est cet état de dégradation continue des sols, dans une poudrière démographique, doublé d'une surenchère imposée au capital foncier, constituant la seule valeur refuge sûre aux capitaux, qui a entraîné cette dynamique de ruée vers les AP de la région. Ces phénomènes, d'occupation des espaces de conservation et de violences qu'elle engendre, ont été évidemment amplifiés par d'autres événements, souvent inattendus. Il en est ainsi des guerres vécues dans la région ou dans les régions voisines – avec les masses de réfugiés ou de déplacés de guerre qui s'ensuivent – qui bousculent les populations civiles, tout comme des mouvements des milices armées et incontrôlées, des déploiements sans strict suivi des hommes armés et peu soutenus matériellement, des pratiques sinueuses de corruption qui gangrènent l'appareil étatique, etc.

⁹⁶² RODARY, E. et C. CASTELLANET, 3003, *op. cit.*, p. 7.

En somme, la combinaison de tous ces facteurs rébarbatifs, résultant d'une forme de gouvernance chaotique, une jungle où le plus fort n'agit que par de la prédation, a eu pour conséquence une insécurité socioéconomique générale, frappant de plein fouet les plus faibles. Les systèmes socioéconomiques de ces milieux se retrouvent alors perturbés par une succession de conjonctures difficiles, reproduites et établies en crise durable, où les actions des plus forts ne sont plus qu'exactions à l'endroit des populations civiles ; celles qui en payent, au plus cher, le prix.

Nonobstant, comme par un retournement de la manette, la réorganisation des systèmes sociaux locaux, des paysans à la recherche de nouveaux rapports avec leurs espaces de vie, revient comme une perturbation, en retour, des systèmes établis de conservation. Serait-ce la revanche des opprimés ? Dans ces conflits d'AP, ce sont ceux qui ont été considérés comme des "non-acteurs", les "exclus", les paysans "pauvres", les dominés qui donneraient maintenant le ton. Ce qui semble imposer aux acteurs dominants, aux gouvernants de revoir leurs dispositifs de régulations de contrôle : d'où la vulgarisation, encore théorique, des concepts de Conservation Communautaire (CoCo) mis en avant par les officiels de la conservation. Cette nouvelle vision aura-elle l'occasion de faire ses preuves afin de relever le défi des premiers dispositifs de la conservation ?

De la même façon, si du côté des paysans, les dégradations continues des ressources – notamment foncières – sont décriées dans les systèmes d'exploitation actuels, il est clair que les formes traditionnelles de conservation des milieux ne savent plus tenir le coup face aux évolutions du moment. L'accroissement démographique notoire dans ce milieu, qualifié souvent d'explosif, les naissances et croissance fulgurantes des zones urbaines, le développement des infrastructures – surtout de communication –, la connexion ou le chevauchement des cultures – surtout par l'intense circulation de l'information –, etc. n'auront pas laissé de chance aux valeurs traditionnelles de continuer à assurer l'harmonie entre le milieu et les demandes en ressources de ses occupants.

Les systèmes traditionnels de conservation des milieux, tout comme les premiers dispositifs de la conservation de la nature, montrent tous bien des limites qui les menacent d'implosion ; ils méritent pour ces faits de profondes réformes afin de répondre, tant soit peu, au défi du "développement durable" : « *une émergence socioéconomique tout en préservant l'environnement !* » Ces crises, vécues de deux côtés qui ont été mis en opposition, constituent une bonne opportunité de concertation afin de voir se composer enfin les efforts des uns et des autres pour des objectifs convergents, de la conservation alliée au développement et vice-versa. Serait-il venu, pour ce lieu, le moment opportun de coupler ces deux composantes indissociables dans une perspective de développement durable ?

- ***Des nouveaux dispositifs de la conservation***

Afin d'éviter de refaire continuellement l'histoire, les modèles actuels de déploiement des nouveaux systèmes de conservation de la nature, sur ce terrain d'investigations, devraient s'inspirer de l'expérience de sa déjà longue histoire de conservation. S'il est dit que la participation des populations – selon l'ICCN et ses partenaires – est, pour le moment, la meilleure recette qui peut rendre compte des systèmes sociaux préexistants, l'application de ce concept ne devrait pas se limiter aux aspects théoriques ni poser des conditions préalables limitatives pour elle-même et du coup potentiellement létales pour ses effets. C'est justement la crainte que suscite l'approche faible de la participation. Elle ne manquerait pas vite d'apparaître comme une ingénierie sociale.

Sur le terrain d'expérimentation de la CoCo, la Réserve Naturelle de Tayna (RNT) est prise pour le modèle de référence en RD Congo. Dans sa conception, elle marque certaines évolutions par rapport aux premières générations de conservation exclusive. Le changement survenu est à noter en termes de services écosystémiques rendus (par des incitants au développement pour attirer l'adhésion des

populations) et de transfert de certaines responsabilités (comme dans la délimitation des réserves naturelles) à quelques membres des communautés locales (formant des comités de dialogue ou le groupe de gestion communautaire). Sans autant négliger ces efforts déjà réalisés ici, le constat est clair : « *les populations n'ont à dire que pour des aspects de développement ; la conservation reste une affaire d'experts !* » Du coup, la participation annoncée est conçue de manière que **les populations ne soient prises que pour une ressource** pour réaliser **la conservation**.

La deuxième variante de la CoCo, sur ce terrain d'investigations, est celle des projets de forêts dites "coutumière" et "indigène" respectivement du Ruwenzori et de Bahatsa. Pour ces domaines forestiers, créés à proximité du PNVi, la participation des populations ne concernera que ces blocs de forêts qui serviront de paravents au domaine de conservation du Parc.

Encore une fois, il ne s'agit là que d'une participation indirecte, les populations étant une ressource pour la conservation. Bien que ces projets soient visiblement un retour à des barrières, pour une fois, les institutions de conservation envisagent dans leurs actions une intervention en milieu paysan, dans la conservation ou l'amélioration des domaines d'exploitation, ces terres érodées sous des intenses sollicitations non soutenables qui mettent en danger le domaine de conservation (le PNVi).

Il apparaît que sur ce terrain, la participation n'a jamais été conçue comme un droit des populations. Elle n'est abordée que dans son approche faible : « *la participation n'est pas une fin en soi !* » Pourtant l'autodétermination des communautés locales, bien qu'elle comporte un dilemme pour la conservation⁹⁶³, semble s'imposer encore (comme en logique⁹⁶⁴) comme garant de la durabilité des systèmes à implanter. En recherchant à s'échapper (les experts) ou à éviter, à tout prix, la "confrontation", les stratégies usitées pourront résulter, *in fine*, à une sorte de diablerie.

C'est même une "fuite en avant" que de "*rêver un monde en développement sans conflits*", comme dénoncé par Lapeyre⁹⁶⁵. La "confrontation" ne fera que revenir comme "*le naturel chassé qui revient au galop*" ! Au fait, eux qui "connaissent" – les experts "*doctors*" –, pourquoi craignent-ils la "confrontation" avec les systèmes sociaux existants ? N'est-ce pas l'occasion de faire preuve de leur expertise ? Ainsi pourrait s'interpréter le quatrième principe de viabilité des systèmes, affirmé par le concept de "développement viable", en y incluant la composante des socio-systèmes :

« *Que d'opposer une confrontation avec les écosystèmes [comme avec les socio-systèmes], la préférence sera accordée à la connivence : jouer avec les variabilités naturelles [comme sociales] et non les nier. De même, l'élaboration des stratégies adaptatives, tant aux variabilités naturelles [comme sociales] qu'aux variabilités économiques, sera préférée à la recherche de l'optimum*⁹⁶⁶. »

• **Le modèle soutenu par la thèse**

C'est dans cette confrontation – non d'opposition –, nécessaire à la fois et au développement et à la conservation durable des milieux, que se révèle la force du débat. À l'instar de *la palabre africaine*, des évolutions par paliers, en étapes successives, vers une conservation de la nature accordée au développement local, nécessitent une médiation qui tient tout d'abord aux vertus du "conflit".

Dans cette démarche, qui est celle préconisée par la présente thèse, le changement est compris comme **un processus de création collective** à travers lequel tous les acteurs (concernés par la

⁹⁶³ L'autodétermination des populations ne garantit pas la protection de l'environnement sans pour autant que cette dernière le soit obligatoirement du côté des gouvernants tel que prouvé par le cas des gisements de pétrole repérés dans les aires protégées.

⁹⁶⁴ En *logique*, le dilemme est le raisonnement comprenant deux prémisses contradictoires, mais menant à une même conclusion, laquelle, par conséquent, s'impose.

⁹⁶⁵ LAPEYRE, F., 2002, *op. cit.*

⁹⁶⁶ WEBER, J., 1995, *op. cit.*, p. 5 (cf. point 1.1.1.)

situation) **apprennent ensemble**. Ils inventent alors, de concert, **des nouvelles façons de jouer le jeu social de coopération et du conflit**, bref, une nouvelle praxis sociale, et acquièrent les capacités cognitives et organisationnelles correspondantes. Le changement est **un processus d'apprentissage collectif permettant d'instituer des nouveaux construits d'action collective** qui créent à la fois une nouvelle structuration des champs. Il ne résultera, dans ce cas de la région de Butembo, que **des acteurs qui s'initient collectivement à vivre et à conserver leur environnement, en écrivant eux-mêmes leur histoire**, celle de la protection de leur milieu de vie.

C'est pourquoi, convaincu de la nature du "conflit", comme un mode de fonctionnement normal⁹⁶⁷, cette thèse, dont la question centrale part **des possibilités d'arrimer les actions de conservation et de développement pour une viabilité durable des milieux**, soutient l'intégration des outils culturels locaux à l'œuvre de la conservation. Il s'agit d'une inculturation de la conservation sur un territoire précis qui a ses caractéristiques, ou mieux, qui a son identité naturelle et surtout culturelle.

C'est-à-dire, loin des modèles "passe-partout" – universel et conseillé des institutions internationales – ou "clé-sur-porte" – dit adapté à des milieux et venant des experts –, l'hypothèse, ici soutenue, prône une conservation de la nature, **construite collectivement** par adaptations et réadaptations successives (par essais et erreurs), **assortie à l'environnement social et physique du milieu**. C'est le sens d'apprendre attentivement et collectivement, autant pour les communautés locales que pour tous les intervenants, le fonctionnement de l'environnement, en commençant par le local, milieu de vie des populations, avant de remonter vers des niveaux supérieurs. Le fait que la population investit – ou s'approprie – le processus suggère qu'en cas de fuite des fonctionnaires le processus continuera sur sa composante populaire.

Ce scénario proposé, en dépit de paraître pour un modèle théorique idéal, peut bien faire ses preuves. Loin de passer pour un simple et pur exercice des scènes de fiction, son application semble encore plus adaptée au terrain d'investigations dans cette thèse. Ainsi la reconstitution, bien que difficile, de la réserve du Mont Lubwe (analysée au point 3.5.3) suivrait parfaitement ce schéma. Celle-ci considérée, au sens de cette thèse, comme une **"expérience de valeur heuristique"**, les péripéties suivies dans l'empirisme de sa reconstruction ravivent encore l'espoir d'une possible résurrection de la conscience collective locale de protection de l'environnement. D'autres initiatives, de création de nouvelles réserves naturelles dans la région, pourront bien partir de ce cas, sans pour autant faire obligatoirement appel à des fonds ou à l'expertise d'origine étrangère.

Dans cette considération du modèle de la reconstitution, en cours, de la réserve du Mont Lubwe, les attentes ne peuvent qu'être modérées ou proportionnées. Il faut être Conscient des écueils à surmonter à tout moment, dans ce domaine d'évolution des systèmes sociaux par "conflits" successifs ; même dans ce cas, rien n'est moins sûr que cette réserve soit la plus durable. Sa reconstitution, malgré les garanties d'aspirations locales et endogènes dont elle bénéficie, n'échapperait pas à la règle qui caractérise tous les processus évoluant dans les systèmes sociaux – notamment en développement – : les difficultés peuvent intervenir à tout moment et à chaque étape ; l'essentiel est de savoir comment les surmonter – en se servant du débat – tout en maintenant le sens général des actions.

- **La thèse développée**

Au cœur de cette thèse, le *challenge* est une reformulation des contours de la conservation. Elle tente de bousculer les modèles institués, en explorant les notions de conservation à l'échelle du paysage. Ainsi les milieux à conserver sont reconsidérés au-delà des anciennes frontières d'AP, longtemps

⁹⁶⁷ LAPEYRE, F., 2006, *op.cit.*

fixées pour inviolables, transformées en espaces disputés. En soutenant une participation citoyenne effective, le modèle préconisé procède à une double incorporation dans la conservation : celle des interstices retrouvés en milieux paysans, en suivant les régulations propres aux finages locaux (*intégration par le bas* ou *intégration horizontale*), ainsi que l'affiliation à des grands ensembles paysagers (*intégration par le haut* ou *intégration verticale*).

En définitive, *l'intégration horizontale*, par le bas, propose à la conservation des espaces constitués tout autour des symboles de la tradition – notamment le *mahero* et le *masingiro* en région de Butembo –, qui sont déjà respectés. Tandis que *l'intégration verticale*, par le haut, envisage d'associer les AP existantes pour constituer de grands ensembles paysagers fonctionnels plus robustes, en termes de synergie d'actions. Ainsi, les "**espaces protégés**" et les "**espaces en exploitation**" ne formeraient plus qu'un seul milieu, des "**espaces intégrés**" à conserver afin de renouer les liens qui s'imposent entre "**développement**" et "**conservation**" pour des "**milieux de vie durables**".

Dans le cas précis de la région de Butembo, le processus proposé d'intégration "**Développement-Conservation**" passerait par :

- *L'intégration par le bas* (ou *intégration horizontale*), des outils symboliques de la tradition, à la conservation. Elle vise non seulement l'**acceptation** des AP mais surtout l'**appropriation de la conservation** par les communautés locales. En accueillant les symboles de *mahero* et de *masingiro*, avec leurs systèmes de régulations respectifs, la conservation associera du coup les *vakama* qui en sont les protecteurs tout en étant à fois détenteurs du pouvoir foncier et représentants légitimes des populations locales, et qui incarnent aussi, par ce biais, l'autorité morale et spirituelle traditionnelle. Ils constituent la porte d'entrée de la conservation au sein des communautés locales.

Ces dispositifs culturels, tout en gardant intact leur symbolisme, une valeur qualitative qui n'est pas forcément quantifiable, offrent une possibilité d'adhésion à la conservation des communautés locales qui retrouvent leurs marques dans ces symboles culturels. Mais bien plus, du côté de la conservation, avec ses experts épris des modèles quantitatifs, selon les estimations, purement théoriques, faites en titre exemplatif dans cette thèse, les espaces récupérables autour de ces symboles choisis, offrent déjà plus de 45 km² – soit 4 540 ha – pour les deux Territoires administratifs de Beni et de Lubero. Et c'est sans compter d'autres opportunités, peut-être encore plus bénéfiques en terme de superficie de réserves naturelles à reconstituer, comme c'est le cas du Mont Lubwe !

Cependant, pour cette réalisation, il incombe aux instances publiques habilitées d'agréer d'abord une redéfinition des outils de la conservation ; c'est-à-dire, accepter d'envisager ces derniers au-delà des anciens blocs – classiques – de conservation, en admettant de couvrir aussi bien les interstices retrouvés en milieux paysans. L'effet recherché étant la mixité et l'interaction permanente entre le milieu de la conservation et celui de l'exploitation, des éléments favorables à la dissipation de la méfiance mutuelle, longtemps entretenue entre ces deux mondes, pour enfin réorienter leurs objectifs dans une convergence.

Ce rapprochement avec les paysans étant plus rassurant que toute autre forme de compensation – contre les espaces de conservation –, il en résultera une sorte de complicité entre les institutions de conservation et les communautés locales. Cette confiance mutuelle sera alors la base de l'intégration "**Développement-Conservation**", le seul gage fiable de la durabilité des AP, même au-delà des rétributions financières étrangères.

- **L'intégration par le haut** (ou *intégration verticale*), des espaces de conservation en termes de paysages. Il s'agit encore de revoir la conservation au-delà de ses anciens cadres. Qu'ils soient des espaces transfrontaliers ou même internes au pays, la nécessité est de prouver des (pré)dispositions favorables à la synergie d'actions dans l'ensemble formé des AP affiliées.

En adoptant ces réformes pour la conservation, il convient alors d'opter pour les concepts de "**mise en réseaux écologiques**" et de "**réseaux institutionnels de gestion d'espaces protégés**"⁹⁶⁸. Dans ce cas de la région de Butembo, les deux réseaux identifiés étant : le paysage "Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega"⁹⁶⁹ (MTKB, entièrement situé à l'intérieur du territoire national) et le *Grand Landscape Virunga*⁹⁷⁰ (GLV, formé des espaces transfrontaliers entre la RD Congo, le Rwanda et l'Uganda).

Dans cette conception, comme pour affirmer que la vie sauvage ne connaît pas de frontière⁹⁷¹, la mise en réserve des territoires isolés et bien sertis ne trouve plus de justifications. L'implication est alors la reconsidération des espaces retrouvés entre les aires déjà protégées, comme proposé dans *l'intégration horizontale*. Et l'effet en est une forme de resocialisation de la conservation : l'ensemble des territoires étant réparti en paysages – de conservation (des AP) –, les "entre-paysages" sont aussi d'autres paysages à conserver. Les interstices à investir serviraient ainsi de "corridors écologiques" dans la nouvelle notion de mise en réseau possible des paysages protégés.

La démarcation avec les autres modèles⁹⁷² est que la protection de la nature n'est plus conçue contre des populations humaines. Le réinvestissement des milieux paysans – en exploitation – vise ici l'effet contraire : la connivence du monde de conservation avec les populations locales. S'il s'avère une "ignorance" marquée des lois de fonctionnement de l'environnement du côté des populations, tout comme elles ne seraient pas si maîtrisées que ça du côté des élites, les failles seraient à remonter conjointement, en reconnaissant – avec humilité – les limites qui sont les nôtres dans les connaissances actuelles en matière d'environnement.

Particulièrement, en affiliant des espaces transfrontaliers du *Grand Landscape Virunga* – dans le contexte actuel de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale –, l'avantage en est double. Tout en assurant la continuité et la circulation de la biodiversité sur ces espaces unifiés, la collaboration entre les trois pays (RD Congo, Rwanda et Uganda) profitera aussi des affinités très poussées et très courantes entre les traditions locales, des deux côtés des frontières.

Contrairement aux attitudes négatives⁹⁷³ qui ont prévalu, ces dernières décennies⁹⁷⁴, dans les relations entre les gouvernements centraux respectifs, la collaboration autour de la GVTC pourrait ramener une dynamique d'actions concertées basée sur la confiance mutuelle, à la manière des liens historiques gardés entre les différentes communautés – transfrontalières –, malgré les turbulences au niveau des administrations.

Des antagonismes, souvent développés dans la région autour des ressources naturelles, basés sur des logiques d'oppositions et de violences comme mode d'appropriation, donneront place à la paix en privilégiant des logiques d'exploitation en collaboration, efficace et bénéfique pour une prospérité collective. Seront limitées alors les détériorations des ressources, notamment de la

⁹⁶⁸ AUBERTIN, C. et E. RODARY, éd., *op. cit.*, p. 86.

⁹⁶⁹ DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE (éds), *op. cit.*, 2006, 256 p., p. 199.

⁹⁷⁰ *Ibid.*, p. 217 ; - PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, *op. cit.*, p. 3.

⁹⁷¹ AUBERTIN, C. et E. RODARY, éd., *op. cit.*, p. 85.

⁹⁷² Modèles déjà recensés (points 5.4.1 et 5.4.2), retrouvés chez les professionnels, même engagés dans la conservation des paysages ou dans la collaboration transfrontalière.

⁹⁷³ Attitudes de suspicions et d'accusations réciproques.

⁹⁷⁴ Surtout durant les périodes de guerres qui ont secoué la région.

biodiversité, dues à l'état permanent des violences dans la région. La sécurité revenue, les populations reprendront confiance et ne pourront plus percevoir les AP comme des espaces d'insécurisation. Ainsi reprendront progressivement des dynamiques d'un tourisme durable et prospère, basées sur des conditions de sûreté et de sécurité physique des personnes.

Bref, la collaboration par la *GVTC* aura pour mérite de prouver qu'au-delà des rivalités – souvent artificiellement orchestrées –, ces peuples, aux affinités sociales, vivant ces milieux aux similitudes naturelles, peuvent vivre dans une entente et qu'ils peuvent construire des bases solides de collaboration, socle d'un "développement durable" et souhaitable pour toute la région des Grand-Lacs d'Afrique centrale.

- Pour arriver jusqu'à la formation des "**espaces intégrés**", il y a **des étapes à suivre** dans la médiation proposée. D'abord pour son aboutissement, la médiation devra présenter des garanties nécessaires à l'assurance et à la confiance des parties en conflits au processus engagé. Elles émanent principalement de deux principes. L'assurance des parties découle du "*principe de l'indépendance vs la réalité des situations*", par lequel il faut arriver à **rapprocher mais sans confusion** et à **distinguer mais sans séparation**. Tandis que la confiance vient du "*principe de la neutralité vs le recours à l'équité*" par lequel la médiation, formée d'une équipe suffisamment "neutre" – dans son ensemble –, rassurera par son impartialité.

Ensuite, la finalité étant l'intégration de deux milieux – de protection et d'exploitation, pour une conservation durable –, formant ainsi des "espaces intégrés", ce processus de faire converger les objectifs de conservation avec ceux de développement passera par :

- ✚ La sensibilisation des acteurs à la nouvelle conception de conservation qui rime avec développement. Elle devra d'abord concerner plus les agents des institutions officielles de conservation avant de s'étendre vers tous les autres acteurs ;
- ✚ L'identification complète des sites actuels protégés en problèmes qui font des AP des espaces très disputés ;
- ✚ La compréhension parfaite des soubassements de ces antagonismes qui permettra de vider la question afin de rassurer les communautés locales de la volonté réelle des gouvernants et ramener la confiance mutuelle des parties ;
- ✚ La remise-reprise des espaces qui ont été litigieux, faisant suite à des séances de fixation et de clarification des responsabilités respectives ;
- ✚ L'identification des potentialités réelles en sites symboliques traditionnels à intégrer dans la conservation et des normes qui les accompagnent ;
- ✚ La définition claire des responsabilités respectives des intervenants en déterminant les services écosystémiques consécutives à l'affectation de ces outils à la conservation ainsi que les limites dans les attentes des uns et des autres ;
- ✚ L'intégration effective de ces sites ainsi que de leurs protecteurs dans le nouveau système de la conservation.

Au départ, il est admis que la conservation vise la protection de l'environnement, qui est tout d'abord une manière d'envisager la question de la survie de l'humanité. D'une part, la conversion d'AP en espaces disputés résulte d'une complexité d'interactions, placées au début de la précarité continue des populations. D'autre part, la région a des atouts d'un développement socioéconomique basé sur ces conflits d'AP. Ils sont notamment les traditions sociales locales et son emplacement géostratégique qui ouvrent sur la piste du développement de l'industrie touristique. Enfin, un cadre de débat est envisagé afin de mobiliser ce potentiel en opportunités d'émergence socioéconomique.

Les résultats attestent la complexité dans l'émergence des conflits d'AP. Ces conflits restent avant tout une conséquence de l'insécurisation socioéconomique ininterrompue des populations. En revanche, des nuances sont retrouvées dans l'analyse des pistes explorées. Tandis que les symboles de la tradition locale (*mahero* et le *masingiro*) s'affirment comme de potentiels ciments d'inculturation de la conservation dans *l'intégration par le bas* ; la piste d'intégration transfrontalière des AP et celle de l'industrie du tourisme sont revues plus ou moins profondément.

L'intégration transfrontalière des AP est retenue comme une *intégration par le haut* et plus globale de toutes formes d'AP, à affilier à des "*réseaux écologiques*". Dans cette conception, même des espaces entièrement retrouvés à l'intérieur des frontières du pays sont également concernés par le processus d'intégration ; la conséquence étant la reconsidération des "inter-espaces protégés" – par cumulation des interstices entre les AP associées – qui rejoint la piste d'*intégration par le bas*.

Quant à la piste de l'industrie touristique, les attentes placées dans la notion de "tourisme durable" ou "d'écotourisme", en termes de retombées économiques ou autres, semblent avoir été surévaluées. Dans cette notion "d'écotourisme", comprise comme un mode de valorisation des espaces naturels protégés, en assumant la suppression des risques de compromission de la mission principale – d'abord la conservation la nature –, les analyses semblent aboutir plutôt à une conclusion *a contrario* : les aspirations à visées purement économiques devraient être revues à la baisse. Les apports du "tourisme durable", pris en son sens et en évitant la contradiction, en termes de services écosystémiques, ne pourraient être envisagés qu'à la hauteur des restrictions qui accompagnent ce mode d'exploitation du tourisme, dans le but de préserver l'environnement.

- **De nos recommandations**

La vision de l'immédiateté, qui caractérise surtout les populations économiquement défavorisées⁹⁷⁵, ne peut que redouter le projet de la conservation. Ici, ce projet de mise sous cloche des ressources devenues rares, est vu comme une forme de privation. Cependant, devant les dégradations, les occupants sont autant préoccupés qu'ils voient l'importance de la conservation des milieux de vie. Ce point précis trouve l'unanimité mais les avis ne convergent pas quant aux moyens pour y parvenir !

À l'évolution actuelle, des phénomènes d'ampleur globale (comme la régulation environnementale vue dans le cadre du processus REDD) requièrent, pour leur réalisation, des actions locales de grande envergure. Ainsi, sur le terrain de cette étude, devant la raréfaction des ressources (notamment des terres arables), le retranchement des vastes territoires de conservation, n'est plus vu comme une simple mesure de préservation des milieux de vie locaux ; mais il peut se comprendre dans le cadre de contribution à des actions d'implications plus globales. Il ne sera donc accepté localement que comme une renonciation à des espaces de vie ; un sacrifice fait pour l'intérêt "supérieur" de l'humanité. Toute la question revient, tel un boomerang, quand il faut évaluer le coût de ce renoncement et ceux qui doivent en payer le prix ; surtout qu'ils n'ont pas souvent d'autres choix.

En conséquence, en lisant les analyses avancées dans cette thèse, il ne faut pas perdre de vue que les scénarii des hypothèses développées se veulent applicables sous des conditions, celles nécessaires pour que les idées avancées soient converties en une réalité. Entre autres, ces exigences – qui ne sont pas exhaustives ici – sont à envisager à des niveaux différents d'intervention :

- **Au niveau international** : les principaux acteurs, notamment les institutions internationales impliquées dans le domaine de l'environnement, devraient s'investir davantage dans l'élaboration et la clarification des normes qui regissent l'encouragement et la compensation des efforts réalisés, pour la promotion de la conservation de la nature. De cette façon, les

⁹⁷⁵ Pour qui le besoin matériel élémentaire et même essentiel reste une préoccupation quotidienne et permanente.

intervenants – comme des ONG d’environnement – ne devront plus placer leurs actions dans le cadre d’une simple générosité des riches vers des "nécessiteux" ;

- **Au niveau régional supranational** : dans ce cadre d’étude – en région des Grands-Lacs d’Afrique centrale –, une réelle volonté de collaboration est encore requise des dirigeants des trois pays associés dans la GVTC. Elle devra se traduire dans un engagement plus déterminé afin d’instituer un cadre légal plus stable, à la manière des zones internationales reconnues, pour la gestion de la biodiversité de cette région comme patrimoine commun ;
- **Au niveau national** : les responsabilités sont orientées de deux côtés. C’est aux gouvernants de ce niveau que reviennent les tâches de sensibilisation à la fois des instances intérieures et extérieures quant aux réformes nécessaires pour une conservation de la nature assortie aux différents milieux. Ils devront donc faire preuve de compétences suffisantes afin de comprendre cette nécessité, de défendre et révéndiquer équitablement, auprès des instances internationales, les efforts localement fournis et de traduire nettement, auprès des gouvernés, les effets des politiques de conservation entreprises. Ici, des grands efforts sont donc à fournir, surtout en matière de transparence, pour convaincre et rassurer les partenaires.

Il y a aussi la planification pour l’aménagement du territoire. Sans autant revenir à ces anciennes pratiques strictes d’exclusion où l’affectation des terres n’a été réservée qu’aux seuls aménagistes, pris pour des technocrates, la gestion saine des espaces nécessite une planification préalable. Dans ce sens, pour une durabilité, l’affectation des activités projetées à des endroits précis devrait être assortie d’un débat inclusif combinant effectivement des aspects techniques aux réalités socioéconomiques des milieux. Ce qui nécessite la participation citoyenne, comprise dans tout son sens ;

- **Au niveau local** : tous les intervenants, des institutions officielles de conservations aux ONG partenaires en passant par les agents de l’administration locale, devront présenter une bonne maîtrise des nouveaux enjeux liés aux réformes préconisées dans la conservation. C’est pourquoi ils seront les premiers sensibilisés afin de se montrer à la hauteur de la tâche auprès des paysans. De même, du côté des populations, les représentants au sein de leurs institutions devront présenter des bonnes aptitudes en matière de négociations.

Enfin, dans les stratégies habituelles de conservation du domaine forestier, il y a des recommandations qu’il ne faut pas écarter. Il s’agit d’une diversification d’activités économiques – pour la création d’emplois autres qu’en agriculture – profitant surtout de l’essor actuel des grandes agglomérations et des centres urbains prolifiques dans la région, du développement des infrastructures de production d’énergie domestique autre que le bois – notamment électrique –, de l’amélioration de l’habitat dans sa réalisation en utilisant d’autres matériaux que le bois, etc., bref, d’une reprise de la responsabilité de l’État dans ses fonctions régaliennes de sûreté et providence pour le bien-être de tous les citoyens.

- ***Des perspectives de recherche à venir***

Au terme de ces travaux de thèse, il s’ouvre pertinemment d’autres horizons de recherche. Ils sont variés à la mesure des divers faits abordés dans ces investigations. Des études dans la continuité de cette thèse sont celles liées aux conflits observés. Mais il est resté tant d’autres conflits d’AP dans la région, dont l’ampleur n’était pas encore appréciable – du temps de ces investigations – ; peut-être qu’ils seront, prochainement, ceux qui agiteront le monde de la conservation à la manière de ceux observés. Ils méritent, eux aussi – dans d’autres cadres –, d’être examinés.

Pour ceux étudiés, les analyses convergent vers des résolutions par une gestion au cas par cas. De là découle une piste de recherches, celle de revenir aux différents cas, pour recenser les solutions envisagées par les protagonistes, ensuite estimer des tâches de la médiation. L'évolution serait de relever, dans chaque particularité, les accords possibles comme les écarts éventuels avec le modèle soutenu dans cette thèse. Ce qui constituerait des bases pour des politiques soucieuses d'une voie d'issue qui allierait la conservation au développement des milieux.

D'autres pistes de recherches à envisager peuvent notamment :

- L'identification, le dénombrement et la localisation précise des symboles de la tradition à intégrer à la conservation de la nature – tels le *mahero* et le *masingiro* – dans la région étudiée, suivis de l'évaluation leurs potentialités (en termes de biomasse et de biodiversité) ;
- L'exploration approfondie d'autres outils de la tradition, notamment destinés expressément à la conservation par la coutume locale – telles les espèces végétales dites *maranga* –, en les décrivant, les identifiant et en essayant de comprendre les modes et les principes d'actions associés afin d'interpréter ceux qui en présentent la possibilité ;
- L'étude du complexe de fertilisation naturelle et de production halieutique du lac Édouard dont le cycle de reproduction de ses insectes pélagiques reste inexploré, etc. ;
- La reproduction de ces études en d'autres régions à cohabitation AP/populations difficile (en RD congo) afin de tester, en procédant à des comparaisons, l'adaptabilité du modèle soutenu ; etc.

Ce thème développé dans le cadre d'études en développement, en entrant par la porte "d'Aires Protégées" (AP), aura tenté de prouver qu'entre la Conservation et le Développement, l'intégration est possible. En somme, des "développements durables" sont possibles, même en milieu tropical en "dégradation", sous certaines conditions :

- Il n'y a pas qu'un "*Développement Durable*", mais des développements durables adaptés à chaque contexte physique et social ;
- Le développement se comprend comme une construction collective qui ne peut se produire qu'avec une participation non restrictive ;
- L'autodétermination des populations est la base de leur développement ;
- L'avidité des dominants pour les ressources locales est contrôlée et les guerres cessent d'ulcérer la région.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages et articles

- AMOUKOU et J.M. WAUTELET, éd., *Croisement des savoirs villageois et universitaires. Enjeux pour le développement*, PUL, Louvain-la-Neuve, Annales de l'Université Abdou Moumouni, Niamey, 2007, 294 p.
- ANSEY, M., et al., *Méthodologie de l'interdisciplinaire. Le cadre méthodologique interdisciplinaire, un outil d'analyse intégrée de la gestion de ressources naturelles par les acteurs locaux*, Belgique (Louvain-la-Neuve/Liège), Presses Universitaires de Louvain (PUL)/Les éditions de l'Université de Liège, 2002, 76 p.
- AUBERTIN, C. et E. RODARY, éd., *Aires protégées, espaces durables ?*, Marseille, IRD, 2008, 260 p.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport de la Banque Mondiale sur "l'ajustement en Afrique : les réformes, les résultats et le chemin à parcourir"*, BM, 1994.
- BANDARIN, F., « Qu'est-ce que le patrimoine mondial ? », *Planète Conservation. Vision et réalité. La conservation du patrimoine mondial en action*, UICN, n° 2, 2001, p. 3-4.
- BAREL, Y., *Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*, Grenoble, PUG, 1989, 332 p.
- BERGMANS, L., *Les Wanandes : croyances et pratiques traditionnelles*, Butembo, éd. A.B.B, 1971, 109 p.
- BORIS, J.-P., *Commerce inéquitable*, de Hachette, 2005
- BRUNDTLAND, G. H. (éd.), *Our Common Future*, rapport publié en 1987.
- CALAS, B., « Les densités : introduction à la géographie de l'Afrique orientale ? », *Espace, populations, sociétés*, vol. 0755/7809, n° 1, 1999, p. 53-65.
- CAPART, A., A. HULOT et J. KUFFERATH, *Le problème "poissons" au Congo Belge. Mission hydrobiologique KEA*, Bruxelles, 1954.
- CAPART, A., *Rapport sur l'activité scientifique de la Mission des lacs Kivu, Édouard et Albert (KEA) du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 1953. Mission hydrobiologique KEA*, Bruxelles, 1954.
- CELLULE PROVINCIALE D'APPUI À LA PACIFICATION (CPAP) et PNUD (NORD-KIVU), *Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification du développement dans la province du Nord-Kivu*, Goma, UNDP, 2009, 92 p.
- CHARLIER, S. et al., éd., *Une solidarité en acte. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-La-Neuve, UCL - Presse universitaires de Louvain, 2004.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CMED), *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1988, 439 p.
- COUSSY, J. et J. VALLIN (dir.), *Crise et populations en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, 1996.
- CROUSSE, B., E. LE BRIS et E. LE ROY, *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala, 1986.
- CROZIER, M. et E. FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 508 p.
- DE VILLERS, G., éd., *Cahiers africains*, Cédaf-l'Hamattan, n°19-20, 1996.
- DEBUYST, F., P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruyant, 2001, 537 p.
- DEPRAZ, S., *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 2008, 320 p.

- DEVERS, D. et J.- P. VANDE WEGHE (éds), *Les forêts du bassin du Congo. État des forêts 2006*, Kinshasa, PFBC, 2006, 256 p.
- DUDLEY, N. (Éd.), *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse, UICN, 2008, 96 p.
- ELA, J.-M., *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- FIDA, *Œuvrer pour que les ruraux se libèrent de la pauvreté. Rapport annuel 2004*, Rome, FIDA, mars 2005.
- FIGUIE, M., *La construction sociale d'un savoir sur la dégradation des ressources naturelles : le cas des pâturages dans les exploitations agricoles familiales de la commune de Silvânia au Brésil*, Thèse de docteur de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, mars 2001, 327 p.
- FRIEDBERG, E., *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.
- FROGER, G., éd., *La mondialisation contre le développement durable ?*, Bruxelles, Peter Lang - Presses interuniversitaires européennes (P.I.E.-P. Lang), Coll. EcoPolis, 2006, 315 p.
- G.C. GALLOPÍN, P. GUTMAN and H. MALETTA, « Global impoverishment, sustainable development and the environment: a conceptual approach », *International Social Science Journal* **121** (1989), p. 375-397.
- GABAS, J.-J. et P. HUGON, « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale », *Biens publics à l'échelle mondiale*, Bruxelles, Colophon Editions, 2001.
- GARCIA VELASQUEZ, A., et al., *Agriculture, développement durable et mondialisation*, Bruxelles, Ed. Colophon, 2006, p. 7-8., 109 p.
- GAY, P., *Des zoos pour quoi faire ? Pour une nouvelle philosophie de la conservation*, Paris, Delachaux et Niestlé, Coll. Changer d'ère, 2005, 223 p.
- GENDREAU, F., P. GUBRY et J. VÉRON., éd., *Populations et environnement dans les pays du sud*, Paris, Karthala - Ceped, 1996, 311 p.
- GODARD, O., « Climate Change : A Case for Trading to Protect a Global Public Good », Conférence SUSTRA, *Commerce et biens publics mondiaux : conflits, compatibilité et complémentarité*, Montpellier, 13-14 mai 2002.
- GODARD, O., « Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique », in : *Cahiers d'épistémologie*, Montréal, Université du Québec, n° 332, 2005-09.
- GRO HARLEM BRUNDTLAND et al., *Our Common Future*, 1987.
- GROVE, R. H., *Green Imperialism. Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism 1600-1860*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1995.
- GUAY, L., L. DOUCET, L. BOUTHILIER ET G. DEBAILLEUL, éd., *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2004, 370 p.
- HARDT, M. et NEGRI ANTONIO, *Empire*, Paris, Exils Éditeurs, 2000.
- HÉRITIER, S. et L. LASLAZ, éd., *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, 2008, 312 p.
- HOUTART, F., *L'agroénergie. Solution ou sortie de crise pour le capital ?*, Bruxelles, Couleur du livre, 2009, 222 p.
- ICCN, *Stratégie Nationale de la Conservation de la biodiversité dans les Aires Protégées de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, ICCN, juillet 2005, 25 p.
- ICCN, UNESCO et al., *Projet de la Stratégie Nationale de Conservation Communautaire en République Démocratique du Congo (2008-2011)*, Kinshasa, ICCN, janvier 2008, 35 p.

- IUCN, « Les catégories de gestion », in IUCN, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, IUCN, 1994, [PDF].
- JEANRENAUD, S., *Populations Locales et Organisations de Conservation de la Nature: Le Léopard serait-il en train de muer?*, IIED-IDS, Brighton, 2002, 72 p.
- KABAMBA, B. et A. MUHOLONGU MALUMALU, (éd.), *Cadastre des infrastructures : problèmes et recommandations. Provinces du Nord et du Sud-Kivu. République Démocratique du Congo*, Liège, Programme STAREC - CAPAC (Ulg/Liège), 2010, 538 p.
- KAKULE KAPARAY, C., *Finance populaire et développement durable en Afrique au sud du Sahara. Application à la région Nord-est de la R D Congo*, Thèse de doctorat à l'UCL, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain - CIACO, Juin 2006, 314 p.
- KAKULE, P., « état d'avancement des réserves », *Revue de l'UGADEC*, n° 2, juin 2007.
- KAKULE, P., « Les activités courantes de l'UGADEC », *Revue de l'UGADEC*, n° 2, juin 2007, p. 5-8.
- KALAMBAY LUPUNGU, *Droit civil : régime général des biens*, volume 1, Presses Universitaires du Congo-Zaïre, Kinshasa, 1989.
- KALPERS, J., *Volcans en état de siège : impact d'une décennie de conflits armés dans le massif des Virunga*, 2001, [PDF].
- KAMBALE MIREMBE, O., *Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local. Une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo*, Thèse de doctorat à l'UCL, juin 2005, 280 p.
- KANYAMIBWA, S., J. KINGDON et BAGUMA ISOKE, « éditorial », *Backbone/Le Pilier. ARCOS Network*, numéro spécial 20, 2010
- KASAY, K. L. L., *Dynamique démo-géographique et mise en valeur de l'espace en milieu équatorial d'altitude : Cas du pays Nande au Kivu septentrional, Zaïre*, Thèse de doctorat, Géographie : Université de Lumbubashi, non publié, 1988, 404 p.
- KAUL, I., I. GRUNBERG et M.A. STERN, *Global Public Goods. International Cooperation in the 21st Century*, UNDP, New York - Oxford, Oxford University Press, 1999.
- KIFWABALA, J.P., *Droit civil : les biens, les droits réels fonciers*, Tome 1, P.U. de Lubumbashi, 2004.
- KITAKYA PALUKU, A., *Interactions entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, Thèse de doctorat UCL, novembre 2007, 291 p.
- KUJIRAKWINJA, D., G. BASHONGA et A. PLUMPTRE, *Étude socio-économique de la zone nord ouest du Parc National des Virunga. Région de Lubero-Butembo-Beni*, Nairobi, WWF Eastern Africa Regional Programme Office, Feuille technique n°2, 2008, 50 p.
- LACOSTE, Y., « L'exemple algérien. Un cas d'analyse géopolitique régionale », *L'espace régional. Sciences humaines*, Hors- série n°8, 1995.
- LAÏDI, Z., *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1995.
- LANGUY, M. et E. DE MERODE, éd., *Virunga : Survie du premier parc d'Afrique*, Tiel/Belgique, Lannoo, 2006, 352 p.
- LARRIERE, C. et R. LARRIERE, éd., *La crise environnementale*, Paris, INRA, Colloques du 13-15 janvier 1994, 1997, 299p.
- LAVILLE, J.-L. et A. D. CATTANI, éd., *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris.
- Ledant, J.-P., *Faut-il vraiment maximaliser la biodiversité ?*, Ottignies, IDD asbl, 2007, [PDF].

- LEIMDORFER, F. et A. MARIE, éd., *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, 2003.
- LIEGEOIS, P., *Vade-mecum de la législation forestière*, Bukavu, Service provinciale de l'agriculture, 1958.
- LORIAUX, M., éd., *Populations et développement : une approche globale et systémique*, Louvain-La-Neuve - Paris, Académia - Harmattan, 1998.
- MAFIKIRI TSONGO, A., *Problématique d'accès à la terre dans les systèmes d'exploitation agricole des régions montagneuses du Nord Kivu (Zaire)* Louvain-la-Neuve: UCL. Thèse de la Faculté des sciences agronomiques, 1994
- MAFIKIRI, T. A., *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaire)*, Paris, L'Harmattan, 1994, 184 p.
- MAHIEU, F. R., *Les fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- MALASSIS, L. et M. PADILA, *Economie agroalimentaire*, Tome III, Coll. L'économie mondiale, Paris, Cujas - Presses Universitaires de France, 1986.
- MATHIEU, P. et A. T. MAFIKIRI, "Guerres paysannes au Nord-Kivu (République démocratique du Congo), 1937-1994, *Cahiers d'Études africaines*, 150 -152, XXXVIII-2-4, 1998, p. 385 -416.
- MATHIEU, P., P.J. LAURENT et J. Cl. WILLAME, éd., *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'Ouest et centrale*, Cahiers Africains, n° 23-24, 1996, Paris, L'Harmattan.
- MENGUE-MEDOU, C., « Les aires protégées en Afrique : Perspectives pour leur conservation », *La revue des sciences de l'environnement sur le Web*, Vol 3, N° 3, Avril 2002, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal.
- MERLET, M., « Les droits sur la terre et sur les ressources naturelles », *Des fiches pédagogiques. Pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest*, Comité technique « Foncier & développement », décembre 2010, [PDF].
- MERLET, P., *Pluralisme juridique et gestion de la terre et des ressources naturelles*, [PDF].
- MINISTÈRE DES COLONIES, DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE L'ÉLEVAGE, *Régime forestier du Congo Belge*, Bruxelles (Place royale), Direction de l'Agriculture, des forêts et de l'élevage, 1955.
- MISSER, F., « Entretien avec le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la RDC », *Défis-Sud. Dossier Activités non agricoles et territoires ruraux*, n° 97, octobre, novembre 2010, p. 7-8.
- MORMONT, M., L'espace rural comme enjeu social, *Recherches Sociologiques*, volume IX, numéro 1, 1978, p. 10.
- MUGANGU T. et V. K. MUSHENGEZI, *Exploitation conflictuelle et non durable par la gestion séparée de systèmes contigus de production et de conservation de la nature : Cas du Mont Tshiabirimu au Parc National des Virunga, R. D. Congo*, Deuxième colloque Pan-Africain sur l'utilisation des ressources naturelles en Afrique, Ouagadougou, Juillet 2000, UICN, [PDF].
- MULENDEVU MUKOKOBYA, R. M., *Pluralisme juridique et règlement des conflits fonciers coutumiers en territoires de Beni et de Lubero*, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo, Thèse de doctorat, Université de Gand, septembre 2011.
- MUWIRI, K., KAMBALUME, K., *Identité culturelle dans la dynamique du développement*, Académia Bruylant/Presses de l'Université Catholique du Graben, Louvain-la-Neuve/Butembo, 2002.
- NARBY, J., *Intelligence dans la nature. En quête du savoir*, Paris, Buchet - Chastel, 2006, 295 p.
- NARBY, J., *Le serpent cosmique, l'ADN et les origines du savoir*, Genève, Terra magna, Georg, 2005, 237 p.

- NÉBIÉ, B. D., « Palabre africaine, un outil politique d'avenir », *Le Pangolin*, du 24 mars 2007
- NOREL, P., *L'Histoire économique globale*, Paris, Le Seuil, 15 octobre 2009, 290 p.
- NZABANDORA, N. M. J., *Histoire de conserver : Évolution des relations socio-économiques et ethnoécologiques entre les parcs nationaux du Kivu et les populations avoisinantes (RD Congo)*, Thèse de doctorat, ULB, 2002-2003, 600 p.
- OKAMBA, E., *Le processus d'acculturation en Afrique : les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise*, 1994, [pdf].
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL, *Convention concernant la protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel. Huitième session ordinaire. Rapport du rapporteur*, Buenos Aires (Argentine), 29 octobre - 2 novembre 1984, [PDF].
- PECQUEUR, B., *Développement local : mode ou modèle ?*, Syros, Paris, 1989.
- PEEMANS, J.-P., *Analyse des processus de développement. Note introductive sur les études de cas*, Document de travail, Louvain-la-Neuve, IED, 1997.
- PEEMANS, J.-P., A. ESTEVES et P. J. LAURENT, *Stabilité politique, ethnicité et dimensions socio-économiques de la gouvernamentalité locale*, Bruxelles, Administration Générale de la Coopération au Développement, 2000.
- PEEMANS, J.-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 201.
- PEEMANS, J.-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement "réel" dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle*, Ed. Population et développement n° 10, Louvain-la-Neuve, Academia Bruyant -L'Harmattan, 2003, 534 p.
- PEKAR LEMPEREUR, A., J. SALZER et A. COLSON, *Méthode de la médiation. Au cœur de la conciliation*, Paris, Dunod, 2008, 279 p.
- PIROTTE, J., (dir.), *Résistances à l'évangélisation. Interprétations historiques et enjeux théologiques*, Paris, Karthala, 2004, 302 p.
- PLANTE, S. et P. ANDRÉ, « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de réflexion sur les communautés locales », *Revue canadienne des sciences régionales*, xxv : 1, printemps 2002, p. 117-132.
- PLUMPTRE, A.J., D. KUJIRAKWINJA et S. KOBUSINGYE, *Collaboration transfrontalière entre le Parc National des Virunga, RDC et les Parcs Nationaux Queen Elizabeth, Rwenzori et Semuliki, Ouganda. Rapport de la réunion transfrontalière (20-21 juin 2003)*, Mweya, Queen Elizabeth National Park - Uganda, 2003, [PDF], 22 p.
- PNUE, « Notre Futur à Tous », *Commission des N.U. pour l'environnement et le développement*, PNUE, 1987.
- POLANYI, K., *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, éd. 1983, 467 p.
- PRADERVAND, P., *Une Afrique en marche*, Plon, 1989.
- RABOURDIN, S., *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*, Paris, Delachaux et Nestlé, Coll. Changer d'ère, 2005, 224 p.
- RAMADE, F., *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*. Paris, Ediscience international, 199, 821 p.
- RAYNAUT, Cl., éd., *Sahels : Diversité et dynamiques des relations sociétés - nature*, Paris, Karthala, 1997.
- RDC, M.E.C.N.E.F. et PNUD, *Identification et évaluation des besoins en renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement en République Démocratique du Congo. (Synthèse des rapports thématiques intérimaires : Biodiversité, Désertification & Déforestation et Changement Climatique). Rapport de Consultation*, Kinshasa, M.E.C.N.E.F. et PNUD, Juillet 2007, 92 p, [PDF].

- RDC, M.E.C.N.E.F., *Cellule De Coordination, Plan national foret et conservation de la nature. Draft*, Kinshasa, M.E.C.N.E.F, 2003, 42 p.
- RDC, MECNT, *Potentiel REDD+ de la RDC*, Kinshasa, MECNT, décembre 2009, [pdf].
- RDC, MINISTÈRE DU PLAN, UNITÉ DE PILOTAGE DSRP, *Monographie de la Province du Maniema*, Kinshasa, RDC, Ministère du Plan, mars 2004, 88 p.
- RDC, MINISTÈRE DU PLAN, UNITÉ DE PILOTAGE DU PROCESSUS DSRP, *Monographie de la province du Nord-Kivu (Draft 4)*, Ministère du Plan-RDC, Kinshasa, Mars 2005, 155 p, [PDF].
- REYMOND, G. et J. VINCENT, *Lexique des termes juridiques*, 14^e éd., 2003.
- RICHARD, R., « L'écodéveloppement. Les jeunes représentent 20% de la population mais 100 % de l'avenir » in *Revue électronique de l'USIA*, Volume 1, Numéro 2, Avril 1996.
- RIST, G., éd., *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Genève, IUED, 2002, 211 p.
- RNT, *Tayna Nature Reserve Land Use Plan and Business Plan Territory of Lubero Chefferies of Batangi and Bamate Province of North Kivu 2008*, Goma, RDC, RNT, 2008, 71 p.
- RODARY, E., C. CASTELLANET, et G. ROSSI, éd., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, Karthala, 2004, 310 p.
- RONNEAU, C., *Énergie, pollution de l'air et développement durable*, Louvain-La-Neuve, DUC-UCL, Presses Universitaires de Louvain, 2004.
- ROULET, P.-A. et P. ASSENMAKER (éd.), *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*, Bruxelles (Tervuren), MRAC, 2008, 278 p.
- SACHS, I., *Écodéveloppement*, Paris, Syros, Alternatives économiques, 1993.
- SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris : Payot, 1979.
- SCOTT, J. C., *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, Londres, Yale University Press, 1985.
- SIX, J.-F., *Dynamique de la médiation*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, 284 p.
- SIX, J.-F., *Le temps des médiations*, Paris, Seuil, 1990, 279 p.
- SOTO HARDIMAN, P. et F. LAPEYRE, *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés: approches politiques dans six villes d'Europe*, Col. Tendances de la cohésion sociale, n° 9, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2004.
- STEPHEN R. TYLER, *La cogestion des Ressources naturelles. Réduire la pauvreté par l'apprentissage local*, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9, CRDI - CP 8500, 2006.
- SYNGE et S. HOVE, *Parks for Biodiversity: policy Guidance Based on Experience in ACP Countries*, Gland, European Commission/IUCN, 1999, 119 p.
- TAMBWE MANGALA, M. (éd.), *Le Petit futé. République Démocratique du Congo 2010*, Bruxelles -Paris, Neocity sprl - Leonce Deprez, janvier 2010, 262 p.
- TREMBLAY, S., *De l'écodéveloppement au développement communautaire viable : la contribution des approches écologiques pour la revitalisation des milieux urbains et ruraux*, Chicoutimi, Université de Québec, 1999.
- TROMMETTER, M. et J. WEBER, « Biodiversité et mondialisation : défi global, réponses locales », *Politique étrangère*, n°2, 2003, p.382. [pdf].
- UN, « Convention sur la biodiversité », *Treaty Series*, UN, 1993, p. 4, [pdf].
- VERMEULEN, C., « Les enjeux de la gestion communautaire de la grande faune : entre tensions foncières et production cotonnière. Le cas de Lara, périphérie du Parc W, Burkina Faso, *Parcs et Réserves*, Volume 59 n°4, oct. - déc. 2004, p. 20-27.

- VERSCHUREN, J., « Le Parc national des Virunga au Zaïre : nouvelles très réconfortantes », *Zoo Anvers*, vol. 54 n° 3, 1989, p. 20-26.
- VERSCHUREN, J., « Les parcs nationaux congolais depuis l'indépendance à maintenant », *Parcs et Réserves*, Vol. 60, n°4, décembre 2005, p. 4-17.
- VERSCHUREN, J., « Les parcs nationaux du Congo belge de 1945 à maintenant », *Parcs et réserves*, vol. 59 n° 3, 2004, p. 18-23.
- VERSCHUREN, J., *Ma vie. Sauver la Nature*, Éditions de la Dyle, Sint-Martens-latem Aix-en-Provence (Deurle), 2001, 529 p.
- Veyret, Y. et J. Jalta, *Développement durables. Tous les enjeux en 12 leçons*, Paris, Autrement, 2010, p. 15, 240 p.
- VEYRET, Y., éd., *Le développement durable. Cours. Géographie*, Paris, éd. Sedes - Armand Colin, 2007, 432 p.
- VIKANZA, K. P., *Populations, gestion des ressources naturelles et développement dans la région du Nord Kivu. Cas du parc des Virunga en territoires de Beni et Lubero (R D Congo)*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de DEA en Développement, Environnement et Sociétés, UCL, septembre 2006, 125 p.
- VIKANZA, K. P., « Aires protégées en RDC », *Passages*, n° 158, 1^{er} trimestre, mars 2009, p. 97-99.
- VLASSENROOT, K. et T. RAEYMAEKERS, *Conflits et transformation sociale à l'Est de la RDC*, Gent, Académia Press, 2004.
- VYAKUNO, K., *Pression anthropique et aménagement rationnel des hautes terres de Lubero en R.D.C. Rapports entre sociétés et milieu physique dans une montagne équatoriale*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse. Le MIRAIL, mars 2006, 558 p.
- WEBER, J., *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*, Paris, Cirad, juin 1995, [PDF].
- WEBER, J., J. M., BETSCH et P. CURY, « A l'interface Hommes-Nature: les ressources renouvelables », dans : *Colloque Recherche et Environnement*, Strasbourg, 24-25 Septembre 1990, [pdf].
- WEISS, D. S., *Franchir le mur des conflits. La négociation basée sur les intérêts des syndicats et des entreprises*, Laval -Canada, PUL, 1999, 277 p.
- WERE, G. S. et WILSON, D. A., *East Africa a Thousand Years. A History of the Years AD 1000 to Present Day*, Cambridge University Press, Londres, 1968.
- WINPENNY, J.T., *Values for the Environment. A Guide to Economic Appraisal*, Londres, Copyright Overseas Development Institute, 1991, p.
- WORTHINGTON E. B., « Une définition des ressources naturelles », dans : UNESCO, *Conférence Internationale sur l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles*, Conférence tenue à Lagos (Nigéria) du 28 juillet au 6 août 1964, Paris, Unesco, 1965.
- WWF, *The Ark Under Way. Second Report of the World Wildlife Fund 1965-1967*, Morges, Switzerland : World Wildlife Fund (WWF), 1967.
- YANGGEN, D., K. ANGU et N. TCHAMOU, éd., *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo. Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*, Gland (Suisse), UICN, 2010, 284 p.
- ZACHARIE, A., *Le développement est-il un droit ?*, Tournai, Éditions Labor, 2006, 185 p.

2. Sources internet

<http://arbresvenerables.free.fr/ArbresVenerables/Inde.htm>.
http://arcosnetwork.org/wp/wp-content/uploads/2009/08/Backbone19_Final2.pdf.
<http://asrdlf2011.com/>.
http://carpe.umd.edu/resources/Documents/Maiko_SOF2006_fr.pdf.
http://droitnature.free.fr/pdf/Conventions/1992_Convention_Rio_Text.pdf.
<http://greatervirunga.org>.
<http://horizon.documentation.ird.fr>.
<http://ifed.org/gbdocs/repl/4/f/REPL-VI-4-R-2.pdf>.
<http://leclimattempere.com/News/Details/Politique>.
<http://lepangolin.afrikblog.com/archives>.
<http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL>.
<http://programs.wcs.org/portals/49/media/file>.
<http://radiookapi.net/environnement/2011/01/20>.
<http://rnsc.fr/RNSC%20Annexe%20Scientifique>.
http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/12056863T1.pdf.
http://unfccc.int/files/methods_science/redd.
<http://usinfo.state.gov/journals/itgic/0496/ijgf/frglej07.htm>.
<http://whc.unesco.org/fr/apropos>.
<http://whc.unesco.org/fr/decisions/3935>.
<http://whc.unesco.org/fr/list/63>.
<http://ww.rapac.org/index.php/ecotourisme>.
http://www.adcs.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM_PP_et_CT_Poitiers.pdf.
<http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf>.
http://www.cites.org/fra/prog/african_cherry.shtml.
<http://www.foncier-developpement.org/outils/les-droits-sur-la-terre-et-les-ressources-naturelles>.
<http://www.iccn.cd/index.php>.
http://www.ICCNRDC.cd/travail_communaute.
<http://www.iddweb.eu/docs/biodiversite.pdf>.
<http://www.idrc.ca/openebooks/329-1>.
http://www.ifri.org/files/PE_2_3_trommetter.pdf.
<http://www.iucn.org/themes>.
<http://www.lavoixdelafrique.org>.
<http://www.lentrepriseresponsable-lelivre.com>.
<http://www.nutranews.org/article.php3>.
<http://www.philo.uqam.ca>.

<http://www.riddac.org/document/pdf/rdc-loiforets.pdf>.

<http://www.vertigo.uquam.ca/vol3no1>.

<http://www.worldwildlife.org/bsp/publications/africa/154/Virungas-French.pdf>.

<http://www.wwf.be/fr/>.

<http://www.wwf.fr/s-informer/actualites>.

3. Documents d'Archives

Archives Africaines du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume de Belgique

Archives Africaines du Ministère de l'Environnement et Conservation de la nature de la RD Congo

Archives de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge (IPNCB)

Archives de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)

Archives du service de l'Environnement, Eaux et Forêts en Territoire de Beni

Archives du service de l'Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage en Territoire de Beni

Archives du service de l'Environnement, Eaux et Forêts en Territoire de Lubero

Archives du service de l'Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage en Territoire de Lubero

Archives du service de Cadastre et Titres immobiliers en Territoire de Lubero/Butembo

Archives du service de Cadastre et Titres immobiliers en Territoire de Beni/Beni

Archives de la Coopérative des Pêcheries des Virunga (COPEVI)

Archives du Tribunal de grande instance du Nord-Kivu

Rapports d'activités des ONG locales (SYDIP, CACUDEKI, ...)

Annexes

Annexe 1 : a) Fiches d'identification des "spoliateurs" du PNVi à Lubiriha

INSTITUT CONGOLAIS POUR LA
 CONSERVATION DE LA NATURE
 ICCN
 PARC NATIONAL DE VIRUNGA
 PNVi – SECTEUR NORD
 MUTSORA

N° /

**FICHE D'IDENTIFICATION INDIVIDUELLE
DES SUPERFICIAIRES DANS LE PNVI-S/NORD**

I. NOMS (ou Raison Sociale) :

II. Adresse ou siège social – E-mail – Téléphone :

III. Acte Constitutif pour la société :

IV. Lieu & date de naissance (Personne Physique) :

V. Profession (Personne Physique) ou Activités ou Objectifs (la Société) :

VI. Etat civil :

VII. Les enfants, Ayants droits ou ayants cause :

.....(noms, âges, Adresse et profession)

VIII. Date des constructions dans le PNVi-Nord :

IX. Sortes de titres en possession:

X. Sortes d'usages ou activités dans l'immeuble :

XI. Engagement :

1. Je m'engage à verser à l'ICCN les frais d'expertise pour connaître la valeur vénale de l'Immeuble qui peut, s'il estime nécessaire, demander une contre-expertise ;
2. Je m'engage désormais à signer un protocole d'accord de Bail avec l'ICCN et à respecter ses clauses et ce, pour avoir construit par erreur dans le PNVi-S/Nord

Ainsi Fait à Le

NOMS ET SIGNATURES.

2004
 2005

**Annexe 1 : b) Protocole de bail adressé aux "spoliateurs" identifiés du PNVi à Lubiriha
(Première page)**

- 4 -

INSTITUT CONGOLAIS POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE
ICCN
PARC NATIONAL DE VIRUNGA
PNVi – SECTEUR NORD
MUTSORA

PROTOCOLE D'ACCORD DE BAIL N°...../.....

Entre les soussignés :

- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN en sigle, dénommé « Bailleur » d'une part ;
et
- Monsieur, Madame, Mademoiselle
(ou raison sociale) d'autre part

Il est conclu ce qui suit :

I. Description du bien.

Article 1^{er}

L'ICCN accorde le droit de superficie au soussigné de seconde part qui accepte, relativement à ses constructions dans le parc National de Virunga à LUBILIHYA ;
Ce Bien immeuble se compose de :

.....
.....
.....

Sur une étendue de : ares ca (voir croquis visé par l'ICCN)

II. Usage

Article 2 :

Le présent Protocole s'applique, aux biens immeuble décrits ci-dessous dont l'usage ou activités y exercés sont les suivants :
..... (à préciser).

ne doit pas être de nature à compromettre la conservation et la protection de la faune sauvage et de cette aire protégée ; alors site du patrimoine (moral); *mondial*

Article 3.

Les activités qui ne sont pas précisés dans le présent protocole ne peuvent y être exercées sans faire l'objet d'un avenant au présent acte;

III. Droit de disposition

Article 4 :

Le superficiaire n'a ni le droit de détruire ni de modifier la construction ni d'implanter à son côté des annexes ou dépendances sans l'accord préalable et écrit de l'ICCN.

**Annexe 1 : b) Protocole de bail adressé aux "spoliateurs" identifiés du PNVi à Lubiriha
(Deuxième page)**

-2-

Il n'a pas, non plus, le droit de recourir aux services de cadastre des titres fonciers et immobiliers pour obtenir un quelconque titre sur un domaine public de l'Etat, le parc national de Virunga

*Un Etat peut être
Le affecté.*

Article 5 :

Le superficiaire ne peut vendre ces constructions que dans l'un des cas suivants

1. s'il en paie la valeur à l'ICCN, outre la redevance pour la jouissance temporaire du fonds Parc national de Virunga;
2. S'il s'engage à remplacer ces constructions par d'autres de valeur au moins égale et de semblable utilité dans un lieu que lui indique l'ICCN ;

*Le Parc
est classé
en tant que
patrimoine
naturel*

Les modalités d'exécution des points 1^{er} et 2^{es} doivent faire l'objet d'un nouveau contrat avec l'ICCN.

Article 6 :

Le superficiaire peut accorder à des tiers l'usage, l'habitation ou l'usufruit des immeubles incorporés dans le PNVi-S/Nord à conditions que leur contrat soit soumis au visa de l'ICCN, par l'organe ayant qualité.

IV. De la Redevance

Article 7 :

La redevance est annuelle. Elle est fixée à \$(euro) son équivalent en Fc. Soit en toutes lettres
le taux de la redevance annuelle pourra être réévalué si la plus value s'avérait.
Cette modification doit faire l'objet d'un avenant au présent protocole.

V. Modalités de paiement

Article 8 :

Le paiement de la redevance peut s'effectuer en espèce par Chèque certifié ou par virement bancaire anticipative ment soit au plus tard le 15 décembre de chaque année en règlement de l'année suivante.

VI Durée

La durée g'est celle de la vie de la construction. Elle n'est pas renouvelable

VII Des sanctions

Article 9 :

Le superficiaire peut être frappé de déchéance et des dommages intérêts jusqu'à des poursuites pénales, S'il y a lieu, en vertu des règles ordinaires du droit applicables en matière de la conservation de la nature.

**Annexe 1 : b) Protocole de bail adressé aux "spoliateurs" identifiés du PNVi à Lubiriha
(Troisième page)**

-3-

Article 10 : En cas de reprise ou d'expropriation dans les conditions de l'article 9, aucune indemnisation n'est due en faveur ^{de} superficiiaire de ~~LU~~BIRIHYA.

VIII. Instance d'arbitrage

Article 11 :

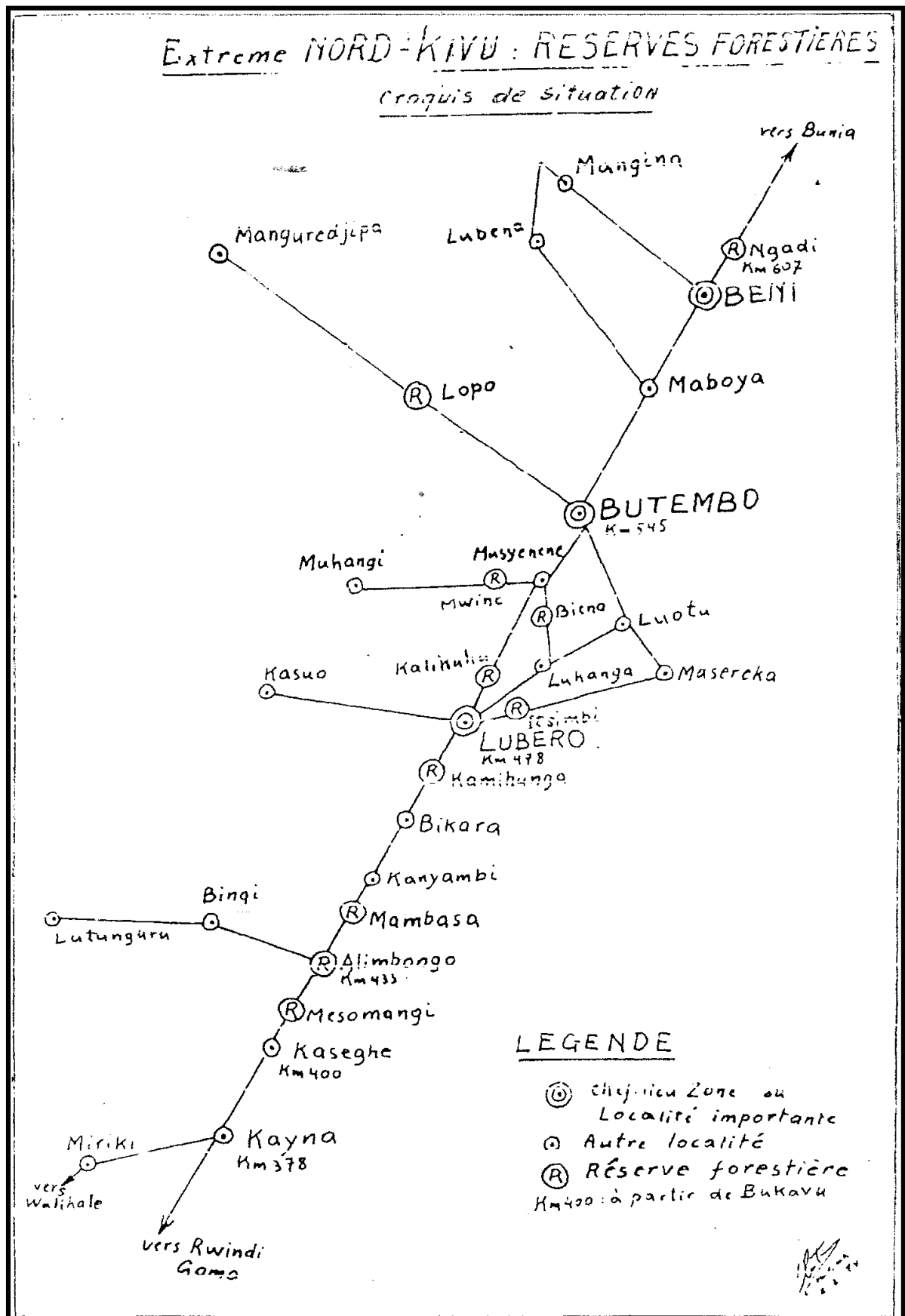
A Défaut de règlement à l'amiable, tout conflit éventuel est soumis au service local d'environnement à priori

Fait à le

LE BAILLEUR
INSTITUT CONGOLAIS POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE
(ICCN)

LE SUPERFICIAIRE
NOMS& SIGNATURE

Annexe 2 : Croquis de situation des réserves forestières de l'Extrême Nord-Kivu
réalisé par le vieux Mikitso Hangi Boniface, de l'AGRIPEL-Lubero



Annexe 3 : Acte de déclassement de réserves naturelles du Kivu

MOUVEMENT POPULAIRE  **DE LA RÉVOLUTION**

REPUBLIQUE DU ZAIRE

N°/CCE/ECNT/

Conseil Exécutif

DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION DE LA NATURE ET TOURISME

Kinshasa, le



Le Commissaire d'Etat

ARRETE N° 005/CCE/DECNT/85 DU 23 JUILLET 1985
PORTANT DÉCLASSEMENT PARTIEL DE CERTAINES RESERVES
FORESTIERES DE LA REGION DU KIVU

LE COMMISSAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT,
CONSERVATION DE LA NATURE ET TOURISME,

Vu la Constitution, spécialement en son article 98 ;

Vu l'arrêté n° 52/266 du 5 avril 1950 portant classement
des forêts d'ITSIMBI, BIENA, MWINE et LOPO, toutes quatres situées dans
la Région du KIVU, Sous-Région du Nord-Kivu, Zone de Lubero ;

Vu l'arrêté n° 71/Agri du 12 mai 1958 portant classement de
la forêt de NGADI, située dans la Région du KIVU, Sous-Région du Nord-
Kivu, Zone de Beni ;

Vu la nécessité et l'urgence qu'il y a à procurer aux popu-
lations des Zones de Lubero et de Beni des superficies arables ou des-
tinées aux activités agro-pastorales ;

Sur proposition du Président Régional du Mouvement Populaire
de la Révolution et Gouverneur de Région du Kivu :

ARRETE :

Article 1 : Les Réserves forestières d'ITSIMBI, BIENA, MWINE, LOPO
et NGADI sont déclassées, à l'exception pour chacune d'elles d'un noyau dont
la superficie, les limites, le croquis et la nouvelle dénomination sont
contenues dans les Annexes I à V du présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de
la Nature et Tourisme ainsi que le Président Régional du Mouvement Populaire
de la Révolution et Gouverneur de Région du Kivu sont chargés, chacun à ce
qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes disposi-
tions antérieures contraires et entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

N. JOLI BALANGA.

15, Avenue des Cliniques — KINSHASA/GOMBE R. P. 1985

Annexe 4 : Projet d'ordonnance de déclassement de réserves de Mambasa et de Mateitei
(Première page)

PROJET

ORDONNANCE N° DU

PORTANT DECLASSEMENT DE DEUX RESERVES FORESTIERES DE LA

REGION DU KIVU.

LE PRESIDENT-FONDATEUR DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA
REVOLUTION, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, spécialement en son Article 45 ;

Vu l'Ordonnance n° 52/Agri du 25 mars 1937 portant classement de la forêt de MAMBASA, dans la Région du Kivu, Sous-Région du Nord-Kivu, Zone de Lubero ;

Vu l'Ordonnance n° 31/Agri du 28 février 1947 portant classement de la forêt de MATEITEI, dans la Région du Kivu, Sous-Région du Nord-Kivu, Zone de Beni ;

Vu la nécessité et l'urgence qu'il y a à procurer aux populations des deux Zones susmentionnées des superficies arables ou destinées aux activités agro-pastorales ;

Sur proposition du Commissaire d'Etat à l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme :

Le Conseil Exécutif entendu :

ORDONNE :

Article I : Les réserves forestières dont liste ci-après, situées dans la Région du Kivu, Sous-Région du Nord-Kivu, sont déclassées, soit partiellement, soit intégralement.

1. MAMBASA (Zone de Lubero)

- Partiellement déclassée, un noyau d'une superficie de 33 (TRENTE-TROIS) hectares restant classé, selon les limites ci-après et le croquis en annexe I de la présente Ordonnance :
- du Km 442, le thalweg de la vallée de Nzalihingiwa et la rivière Katwambasa jusqu'à une profondeur de 175 mètres ;
- de ce point, une ligne rejoignant les sommets des collines Ngongolo et Lusevere ;
- de ce point, une ligne droite rejoignant le PK (point kilométrique) 444 ;

.../...

**Annexe 4 : Projet d'ordonnance de déclassement de réserves de Mambasa et de Mateitei
(Deuxième page)**

2/-

- de ce point, la route de Beni vers Goma suivant son tracé actuel jusqu'au PK 442 .
- La réserve ainsi constituée est dénommée Réserve forestière de MAMBASA - MABONO - KANYAMBI.

2. MATEITEI (Zone de Beni)

- Intégralement déclassée.

Article II : La présente Ordonnance abroge toutes dispositions antérieures contraires et entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

MOBUTU SESE SEKO KUKU Ngbendu wa Za Banga,

M A R E C H A L .

**Annexe 5 : Prise de conscience pour la reconstitution de la réserve du Mont Lubwe
(A – Approbation du projet par le mwami du Buyora)**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD-KIVU
TERRITOIRE DE LUBERO
CHEFFERIE DES BASWAGHA
GROUPEMENT DE BUYORA

Misebère, le 15 Mars 2005.--

N°5072/37 /X SII/2005.--

R16/3/1a5

Transmis copie pour information à:

- Monsieur l'Administrateur chef de territoire de Lubero à LUBERO .--
- Monsieur le Maire de Ville de Butembo à BUTEMBO .--
- Monsieur le Bourgmestre de la KIMEMI à BUTEMBO .--
- Monsieur le chargé de développement CACA/Katwa à KATWA .--
- Monsieur le COORDONATEUR PAVI KACHECHE à BUTEMBO .--
- ✓ Monsieur le Président de l'ACEKAVU à VUTEISE/BASE .--

Objet: Protection
environnementale
de l'écosystème
du mont LUBWE .--

A Monsieur le chef de la chefferie des Baswagha à MUSIENENE .--

Monsieur le chef de chefferie;

J'espère que vous avez déjà reçu la copie de la lettre N° 127/CA/ACEKAVU/2005 du 14 MARS 2005 m'adressée particulièrement mon attention .--

En réalité le mont LUBWE est connu réserve forestière, même si actuellement exploité clandestinement par la population en place, nous nous exposons progressivement aux dangers y relatifs .--

A mon avis, j'appui les idées si louable de l'ACEKAVU/BASE tout en attendant votre avis favorable avant que cette association sans but lucratif puisse débiter avec leurs activités .--

Mes salutations patriotiques .--

LE CHEF DE GROUPEMENT BUYORA,
KIMBWE II LUSANGE KIROGHO .

[Signature]

[Stamp: GROUPEMENT BUYORA, PROVINCE DU NORD-KIVU]

**Annexe 5 : Prise de conscience pour la reconstitution de la réserve du Mont Lubwe
(B – Lancement du programme par le mwami du Buyora)**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD/KIVU
TERRITOIRE DE LUBERO
CHEFFERIE DES BASWAGHA
GROUPEMENT DE BUYORA

Misebère, le 14 Juin 2005

N° 5072/ 74/K323.3/2005.

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION à :

- Monsieur l'Administrateur Chef de Territoire de Lubero à LUBERO.
- Monsieur le MAIRE de la ville de Butembo à BUTEMBO.
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune MUSUSA à KATWA.
- Monsieur le Bourgmestre de la commune KIMEMI à KIMEMI.
- Monsieur le Superviseur de l'Environnement Conservation de la Nature. Eaux et Forêt / Territoire de Lubero à LUBERO.
- Monsieur le Chef de Poste d'encadrement Administratif de Luotu
- Monsieur le Commandant de la PNC / Luotu
- Monsieur le chef d'Antenne l'ACR/Luotu
- Monsieur le Gardien de coutume MUHIMBA
- Messieurs les Notables de Lubwe à NGELEZA
- Au Révérend Pasteur de la CEBKA Katwa à KATWA.
- Monsieur le Président de l'Association ACEKA à KATWA.
- ✓ Monsieur le Président de l'ACEKAVU à VUTETSE / KATWA.
- Monsieur le Coordonnateur de PEVI / KACHECHE à Butembo
- Messieurs les capitais des 13 villages Lubwe à LUBWE.

**Objet : Programme Protection
ECO-SYSTEME Mont
LUBWE : date de descente
sur terrain à LUBWE pour
délimitation du site.**

A Monsieur le chef de la chefferie des Baswagha à Musienene

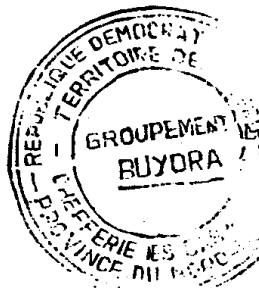
Monsieur le chef de chefferie :

Suite à la lettre N°028/CA/ACEKAVU/2005 du 11 Juin 2005 me transmise par le président de l'ACEKAVU et conformément aux lettres N° 5072/28°/2 511/2003 du 01/04/2005 et N°COORP/ 52.06/16/F.CNFF/T.L/2005 du 7 Avril 2005 émanant respectivement du chef de la chefferie des Baswagha et du superviseur de l'Environnement conservation de la nature / Eaux et forêt / Territoire de Lubero ; j'ai l'honneur de vous informer que nous ferons en commun la descente sur terrain au Mont Lubwe en date du 7 Juillet 2005. Dans la matinée afin de poser le premier jalon.

Prière aux services concernés nous lisant en copie de se disponibiliser pour cette circonstance combien louable.

Nos salutations Patriotiques

Pour le Groupement Buyora



KIGHOMBWE LUSENGE KIRUGHO

**Annexe 5 : Prise de conscience pour la reconstitution de la réserve du Mont Lubwe
(C – Poursuite et évolution du programme par les ASBL)**

AEKAU BUTEMBO ASBL
Association des Consommateur d'eau
Katwa Vutetse
164, cellule Base
Tél.: 0997708114

Butembo, le 04/12/2008

N° 031/CA/ ACEKAVU/08

Transmis copie pour information à

- Monsieur le chef de chefferie de
Baswagha à Musienene
- Monsieur le chef de groupement *de Buyora*
~ Misebere
- Monsieur le commandant de la PNC
de Ngeleza

**Objet : Protection des écosystèmes
Du mont Lubwe**

Madame chef de poste d'Encadrement
Administratif de Luotu
à Luotu

Madame,

Nous avons l'honneur de vous
annoncer la poursuite des travaux d'ordre environnemental au mont Lubwe.

En effet depuis l'année 2006,
l'ACEKAVU entreprend une activité de reforestation de ce site oasis de la ville de Butembo.
L'année 2009, l'ACEKAVU voudrait lancer un programme dénommé ECO- MAKALA au
bénéfice des populations autour de mont Lubwe. C'est ainsi qu'en date du 09.12.2008. elle
organise une grande campagne de sensibilisation tel que stipulé dans l'invitation du chef de
groupement Buyora en annexe.

Votre soutien nous facilitera la tâche et
vous traduisons nos sentiments patriotiques les meilleurs.

Pour l'ACEKAVU

FATAKI BALOTI

Président